

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 22 et mardi 23 avril 2013

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.	3
Condoléances.	3
Suspension et reprise de la séance.	7
Adoption de comptes rendus.	8
Félicitations.	8
2013 SGCP 2 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la politique immobilière de la collectivité parisienne.	8
2013 DPA 27 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux pour l'aménagement en bureaux des plateaux du bâtiment T8 au 121, avenue de France (13e).	31
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions de déménagement des agents de la D.U. et de la D.V.D.	32
2013 DU 10 - Acquisition à Paris Habitat d'un volume dans l'ensemble immobilier 77 à 85, boulevard Lefebvre, 64 à 86, rue de Dantzig, 22 à 28, rue de la Saïda (15e).	34
2013 DU 64 - Reddition des comptes et quitus à la Sempariseine - Z.A.C. "Dupleix" (15e).	37
2013 DU 116 - Cession par voie d'adjudication publique de l'immeuble 10, rue des Patriarches (5e).	40
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la DUP en vue d'acquérir les parcelles du 73 au 75 boulevard Davout (20e).	41
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la DUP en vue d'acquérir les parcelles du 73 au 75 boulevard Davout.	41
Vœu déposé par l'Exécutif.	41
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la Petite ceinture.	43
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la communication du bilan de la concertation sur le devenir de la petite ceinture.	44
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un Comité de la Porte Maillot (17e).	45
2013 DU 143 - Rectification du programme de l'opération d'aménagement du secteur Paul Bourget (13e).	47
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la programmation d'un établissement culturel de proximité. .	47
2013 DU 147 - Approbation des modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnementale en vue de la création d'une ZAC dans le secteur de la Porte de Vincennes (12e et 20e).	49
2013 DU 128 - Attribution de la dénomination Esplanade André Tollet à la partie centrale de la place de la République (3e, 10e et 11e).	49
2013 DU 131 - Attribution de la dénomination place de l'Hôtel de Ville - esplanade de la Libération à la place de l'Hôtel de Ville (4e).	51
2013 DU 144 - Attribution de la dénomination place Gabriel Kaspereit (9e).	52
2013 DU 145 - Attribution de la dénomination place Jacques Féron (19e).	53
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu ou d'une rue "Emilienne Moreau-Evrard".	54
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue "Charles-Axel Guillaumot" dans le 14e arrondissement. ...	55
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu ou d'une rue "Denise Vernay".	57
2013 DLH 79 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Mise en oeuvre d'un congé pour vendre dans l'immeuble en copropriété 33, avenue du Maréchal-Lyautey (16e).	58
Dépôt de questions d'actualité.	60
Suspension et reprise de la séance.	61
Examen des questions d'actualité.	61
I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police relative aux manifestations contre le mariage pour tous et aux faits d'homophobie constatés ces dernières semaines à Paris.	61
II - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police relative aux violences homophobes à Paris et aux propos et actes de haine à l'encontre des personnes LGBT, en marge des manifestations contre le mariage pour tous.	61
III - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires.	65
IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI à M. le Préfet de police relative à la hausse de la délinquance à Paris.	68

V - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à l'impact à Paris du plan d'urgence pour le logement annoncé par le Président de la République.....	71	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une dénomination de rue "William Shakespeare".....	97
VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris relative au bilan du service d'autopartage Autolib'.....	73	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Carmen à une place du 20e arrondissement.	97
Suspension et reprise de la séance.	75	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien de la bibliothèque de la Cité des sciences.....	98
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la préemption de l'immeuble sis 2 rue de Valenciennes (10e).....	75	Vœu déposé par l'Exécutif.....	98
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la préemption de l'immeuble sis 2 rue de Valenciennes (10e).	75	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au panneau publicitaire situé près du métro Blanche.....	99
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux missions de bailleur social de l'O.G.I.F.....	76	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au devenir des Archives de la Préfecture de police.....	100
Vœu déposé par l'Exécutif.	76	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Bobby Sands.....	102
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création de Coordonnateur du Vivre Ensemble (CVE) dans les ensembles sociaux.	77	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Margaret Thatcher.....	102
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un plan d'urgence pour le logement.	78	Suspension et reprise de la séance.....	106
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'évolution de la législation sur les locations meublées temporaires.....	79	2013 DF 13 - Convention d'occupation du domaine public portant sur le terre-plein situé en aval du pont Alexandre III (7e).	106
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à un débat sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.	81	2013 DUCT 80 - Subvention (125.000 euros) avec convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (A.M.U.O.N.).....	110
2013 SG 55 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et le Conseil général du Val-de-Marne pour l'organisation de l'édition 2013 du Festival de l'Oh !.....	82	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction du cumul des mandats dès 2014.	114
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à un débat sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (suite).....	83	Vœu déposé par l'Exécutif.....	114
2013 SG 5 - Versement de la cotisation pour 2013 (3.000 euros) de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marseillaises.....	83	Suspension et reprise de la séance.....	114
2013 DAC 53 - Subvention (15.000 euros) à l'association CIRCE, Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques (5e).....	85	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction du cumul des mandats dès 2014.	115
2013 DAC 241 - Subvention (4.000 euros) à l'association TJAD Cie (18e).	86	Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).....	115
2013 DAJ 2 - DAC 286 - DU 96 - Approbation de la division en volumes de l'ICI rue Stephenson (18e), de la conclusion d'un BEA sur les volumes culturels et de la cession à une association représentant le culte dans le cadre d'une vente d'immeuble à construire.	88	Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Commission spéciale d'élus chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15e) et d'étudier les propositions des candidats.	118
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pose d'une plaque commémorative en hommage à Robert Capa (14e).....	96	Vœu déposé par MM. Jérôme DUBUS et Pierre-Yves BOURNAZEL relatif à un groupe de travail sur la transparence de la vie publique parisienne.....	119
		2013 DF 19 - DVD 73 - DEVE 75 - Approbation des conditions financières de l'intégration de la chaleur issue de la co-combustion à Saint-Ouen dans le mix énergétique de la CPCU.	119

2013 DDEEES 1 - Autorisation d'affectation hypothécaire et avenant n° 2 au BEA avec la SAS de la Halle Secrétan, concernant la Halle Secrétan (19e).....	120	2013 DVD 34 - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Anvers (9e) pour une durée de 8 ans. Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.....	139
2013 DDEEES 58 - Convention d'occupation du domaine public avec la SARL "Kiosque à fleurs" pour l'exploitation d'un kiosque à fleurs situé 48, avenue du Général-Leclerc (14e).....	123	2013 DVD 78 - Signature d'une convention d'accompagnement avec la R.A.T.P. relative à la mise en oeuvre du dispositif de priorité aux feux pour la ligne de bus 31 et demande des subventions correspondantes auprès du S.T.I.F.	141
Vœu déposé par le groupe socialiste, radicale de gauche et apparentés relatif à la relocalisation des commerces non sédentaires situés place de la Bastille.....	124	2013 DVD 59 - Convention de financement et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Sempariseine concernant le nettoyage de la dalle de Beaugrenelle, rue Robert-de-Flers (15e).	142
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au pouvoir décisionnel de la CDAC en matière d'installation de commerces.....	124	2013 DVD 68 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.	145
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression de la journée de carence pour les personnels.	125	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux comptoirs d'information dans les stations de métro.	147
Vœu déposé par l'Exécutif.	125	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sortie du diesel des matériels roulants du S.T.I.F.	149
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la formation des agents à la loi "Mariage pour tous" en matière d'adoption.....	126	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de la vidéoverbalisation.....	151
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'information des usagers des équipements publics municipaux.	127	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la diffusion d'une enquête réalisée sur les usages d'Autolib.....	153
Vœu déposé par l'Exécutif.	127	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif aux cataphiles.	155
Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'informatique de l'administration parisienne.	129	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à une étude d'impact préalable en matière de circulation à la construction d'un parking.....	157
2013 DASCO 53 - Convention entre la Ville de Paris et la R.A.T.P. pour la mise à disposition d'espaces d'exposition à la station Reuilly-Diderot, dans le cadre de l'année Boule.	130	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à une étude d'impact préalable en matière de sécurité à la construction d'un parking.....	157
2013 DDEEES 61 - Convention d'occupation du domaine public municipal pour l'installation d'un mobilier urbain intelligent.	131	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à une étude d'impact préalable en matière de pollution à la construction d'un parking.....	157
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux services offerts par les horodateurs intelligents.....	131	Vœu déposé par l'Exécutif.....	157
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au service du courrier de La Poste du 18e.	136	2013 DVD 74 - Approbation des modalités de la concertation préalable pour la mise en place du projet de bus à haut niveau de service dénommé T Zen 5 "Vallée de Seine" reliant Paris (13e) à Choisy-le-Roi (94).	160
2013 DVD 10 - Avenant n° 1 au marché de travaux d'infrastructures de voirie relatif à l'aménagement de la place de la République (3e, 10e et 11e).....	137	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux mesures contre la pollution de l'air.....	160
2013 DVD 32 - Délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement François 1er (8e) pour une durée de 14 ans. Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.	138	Vœu déposé par l'Exécutif.....	160
2013 DVD 33 - Principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement Lagrange Maubert (5e) pour une durée de 14 ans. Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.	139	Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Commission spéciale d'élus chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des expositions de la Porte de	

Versailles (15e) et d'étudier les propositions des candidats. (Suite).....	164	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif au transport scolaire des enfants.....	178
2013 DEVE 64 - Approbation du principe et des modalités de passation des marchés relatifs à l'entretien des jeunes peuplements forestiers dans les bois de Vincennes (12e) et de Boulogne (16e).....	165	2013 DUCT 38 - Subvention (3.500 euros) à l'association "Le relais Ménilmontant" (20e).....	188
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation d'une communication sur la gestion du bois de Vincennes.....	165	2013 DUCT 72 - Communication sur l'activité en 2012 de la Commission parisienne du débat public.	199
2013 DEVE 59 - Attribution de la dénomination Promenade des berges de la Seine - André Gorz au tronçon rive gauche des berges de la Seine situé entre le Musée d'Orsay et le Musée du quai Branly (7e).	167	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif au droit de militer des Parisiens....	191
Suspension et reprise de la séance.	169	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au doublement du dispositif de vidéoprotection dans les quartiers sensibles du 15e.	191
2013 DEVE 59 - Attribution de la dénomination Promenade des berges de la Seine - André Gorz au tronçon rive gauche des berges de la Seine situé entre le Musée d'Orsay et le Musée du quai Branly (7e). (Suite).	169	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présence des Correspondants de Nuit sur le terrain.	193
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'aménagement de la place Alphonse Deville.....	170	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mendicité dans le quartier du Louvre.	195
Suspension et reprise de la séance.	170	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au droit de vote des résidents étrangers extra-communautaires dès 2014.	197
2013 DEVE 59 - Attribution de la dénomination Promenade des berges de la Seine - André Gorz au tronçon rive gauche des berges de la Seine situé entre le Musée d'Orsay et le Musée du quai Branly (7e) (suite)...	171	Vœu déposé par l'Exécutif.....	197
2013 DPE 27 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché de pose et dépose de corbeilles de rue de type porte-sacs et de supports sacs sur les voies publiques de Paris.	173	2013 DASCO 16 - Approbation des modalités de lancement de marchés à bons de commande pour les formations au BAFA et au BAFD des personnels d'animation de la Ville de Paris en trois lots séparés.....	199
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile (14e).....	176	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au camp de Roms situé au pied du Stade de France.....	201
2013 DEVE 62 - Approbation du principe et des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la réalisation des projets de reconquête paysagère sur le plateau de Gravelle et la plaine sud de Longchamp, intégrant notamment des aires d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes (12e) et dans le bois de Boulogne (16e).....	178	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'organisation des activités périscolaires.	201
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au renoncement du projet d'aménagement.....	178	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'offre périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.	203
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un projet alternatif pour le plateau de Gravelle (12e).	178	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à une Charte des responsabilités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.	204
Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'intitulé du projet de délibération.	178	2013 DJS 311 - Mise en oeuvre du dispositif Pass-jeunes pour l'année 2013.....	205
Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif au risque d'inondation couru.	178	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à un Pass Jeunes à l'échelle métropolitaine.	205
Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à la scolarisation des enfants.	178	2013 DFPE 330 - Avenant n° 2 au marché de mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé dans les quartiers n° 29 et 30 (8e) attribué à la société People & Baby.....	208
		2013 DFPE 297 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de trois établissements de petite enfance situés dans les 9e, 13e et 18e arrondissements.	209
		Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au comité de suivi des 4.500 places d'accueil de jeunes enfants.....	211

2013 DJS 317 - Résiliation de la CODP et adoption d'une nouvelle CODP avec la FFT pour le site de Roland Garros.	213
Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif au sport scolaire et de proximité.	213
Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif au montant de la redevance.	213
2013 DJS 324 - Attribution de la dénomination Robert Paparemborde aux pelouses d'Auteuil - pelouse A (16e).	222
2013 DPA 30 - Avenant n° 1 au marché de travaux du lot 7 (Electricité-Courants forts-Courants faibles) de l'opération de démolition et reconstruction du stade Jean Bouin (16e).	223
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'étude pour l'installation d'une patinoire écologique.	223
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture des piscines Emile Anthoine et Mourlon.	225
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élaboration d'une Charte "Jean Bouin".....	226
Vœu déposé par M. Jérôme COUMET, Mme Marie-Annick BARTHE et M. Pascal CHERKI relatif à l'espace de remise en forme du stade Charléty.....	227
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.	227
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	227
Clôture de la séance.	227
Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	228
QE 2013-15 Question de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE à M. le Maire de Paris relative aux Centres de Valorisation et d'Apport des Encombrants et à l'évolution des moyens humains et matériels du service d'enlèvement des encombrants à domicile depuis 2009.	228
QE 2013-16 Question de Mme Valérie MONTANDON à M. le Maire de Paris relative à la foire du Trône et à la certification ISO 14001.....	228
QE 2013-17 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Préfet de police relative à la mendicité sur la place de la Bastille et sur le boulevard Richard Lenoir.	229
QE 2013-18 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Maire de Paris relative aux dispositions prises par la Ville pour le renforcement de la sécurité dans une résidence HLM du 11ème arrondissement.	229
QE 2013-19 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Préfet de police relative à l'intensification des rondes de police la nuit sur une partie de la Place Léon Blum.	229
QE 2013-20 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Maire de Paris relative à la subvention à l'association Hôtes qualité Paris (AHQP).	230
QE 2013-14 Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative au montant total des indemnités accordées aux commerces des Halles en réparation du préjudice subi durant la durée des travaux d'aménagement.	230
Votes spécifiques.	231
Votes spécifiés.....	233
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	233
Liste des membres présents en Commission.	248
Liste des membres présents.	249
Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au voeu n° 27 bis déposé par l'Exécutif concernant le cumul des mandats.	250
Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	254
Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes politiques.	257

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD et Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, c'est avec tristesse que le Conseil de Paris a appris la disparition le 21 mars dernier de Mme Noëlle Guilbon, ancienne conseillère de Paris.

Licenciée en lettres modernes, Noëlle Guilbon a été successivement employée de librairie, journaliste à "L'Humanité" et enseignante.

Secrétaire du Parti communiste français dans le 18^e arrondissement, elle a été élue au Conseil de Paris le 20 mars 1977 sur la liste d'Union de la Gauche emmenée par Louis Baillot.

Ayant moi-même été membre de cette équipe, je garde un souvenir particulièrement attachant de cette collègue. Au sein de la 7^e Commission permanente, elle a toujours fait valoir avec détermination et dignité l'exigence de solidarité et de partage à laquelle elle était profondément attachée.

Noëlle Guilbon a consacré sa vie à la défense et au service des plus vulnérables. Parmi beaucoup d'autres causes, son engagement en faveur des sans papiers et du peuple palestinien restent les témoignages marquants de sa générosité et de son courage.

Ses obsèques se sont déroulées le 26 mars 2013 au crématorium du Père-Lachaise.

Au nom du Conseil de Paris comme en mon nom personnel, j'adresse à son compagnon et à ses proches nos condoléances les plus sincères.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Nous avons aussi appris le décès le 3 avril 2013 de Mme Simonne Goenvic, ancienne conseillère de Paris.

Membre du Parti communiste français depuis 1956, secrétaire de la section d'entreprise du Crédit Lyonnais, Simonne Goenvic est entrée au Conseil de Paris en 1981, en remplacement de Claude Quin devenu président de la R.A.T.P.

Elle a siégé en 1^{ère} Commission ainsi qu'à la Commission des Halles où elle s'est attachée à promouvoir l'égalité qui lui semblait indissociable de l'identité même de Paris.

Simonne Goenvic laisse le souvenir d'une femme attachée à décliner ses idéaux, jour après jour, dans la vie de la cité.

Résolue dans ses convictions, elle laisse le souvenir d'une militante et d'une élue généreuse et passionnée. Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 11 avril 2013 au cimetière du Père-Lachaise.

A ses proches, je veux exprimer au nom de notre assemblée, comme en mon nom personnel, nos condoléances les plus sincères.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Nous avons appris aussi avec tristesse le décès le 4 avril dernier de M. Pierre Dangles, ancien conseiller de Paris et ancien conseiller régional.

Né en Région parisienne, Pierre Dangles a d'abord travaillé à l'Union française et à l'Assemblée nationale avant de rejoindre la Mairie de Paris comme chargé de mission auprès du rapporteur général du budget.

Membre de l'Union des Démocrates pour la République, il a été élu conseiller de Paris en 1971, devenant vice-président de la 1^{re} commission.

Réélu sans interruption de 1977 à 1995, il a été successivement membre de la 3^e commission dédiée à l'urbanisme et au logement, délégué du maire de Paris pour le 20^e arrondissement et président de la 7^e commission du Conseil de Paris.

Il a également occupé la vice-présidence du Conseil de Paris. Enfin, il a siégé au Conseil régional de 1976 à 1986.

Pierre Dangles était très engagé dans la vie du 14^e arrondissement où il a été adjoint au maire de 1995 à 2001.

Après 30 années passées au Conseil de Paris, il était devenu trésorier de l'Amicale des conseillers et anciens conseillers de Paris.

Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, Pierre Dangles laissera le souvenir d'un homme serviable, très soucieux d'assumer ses responsabilités envers les Parisiens, notamment les habitants du 14^e arrondissement avec lesquels il avait su nouer des liens d'écoute et de confiance.

Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 11 avril 2013 en l'église Notre-Dame du Rosaire.

A sa famille et à ses proches, je veux exprimer au nom du Conseil de Paris, comme en mon nom personnel, nos condoléances les plus sincères.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition le 12 avril dernier de M. Antoine Veil, ancien haut fonctionnaire de l'Etat, conseiller de Paris et conseiller régional.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale d'Administration, Antoine Veil a débuté sa carrière à la Libération, période durant laquelle il a rencontré Simone JACOB, jeune rescapée des camps qui devait devenir sa femme.

Il a servi à l'Inspection des Finances puis au sein de différents cabinets ministériels où il a notamment côtoyé Pierre-Henri Teitgen, Alain Poher et surtout Joseph Fontanet avec lequel il était extrêmement lié.

Il s'est ensuite consacré au monde de l'entreprise où il a exercé d'éminentes responsabilités, notamment dans l'industrie du transport.

Comme directeur de l'Union des Transports aériens de 1970 à 1980 ou encore comme président d'une des commissions chargées de préparer le septième plan, il a toujours assumé avec exigence et simplicité les charges qui lui étaient confiées.

Antoine Veil a été élu conseiller municipal de Paris en 1971 dans le 15^e arrondissement sur la liste Centre Démocratie et Progrès conduite par Nicole de Hauteclocque.

Il était d'ailleurs parmi nous, fidèle et chaleureux comme à son habitude, lors de l'hommage que nous avons rendu à Nicole de Hauteclocque ici même, le 8 mars dernier.

Vice-président de la 1^{re} commission et membre de la Commission des Transports, il a su mettre sa compétence au service des Parisiens avec une impartialité et un humanisme incontestables.

Réélu au Conseil de Paris en 1977 et en 1983, il a choisi de ne pas se représenter en 1989, témoignant d'un souci authentique de renouvellement démocratique.

Au Conseil régional au sein duquel il a siégé 10 ans, il a également laissé le souvenir d'un centriste sincère, intransigeant sur les principes républicains, ouvert au débat, et totalement dévoué au service du bien commun.

Grand Officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, Antoine Veil demeure, pour celles et ceux qui l'ont connu, un homme d'une compétence et d'une humanité reconnues par tous.

Son souci du rassemblement, sa haute exigence morale, sa détestation de la polémique politicienne et la force de son idéal européen nous offrent un témoignage précieux dans la période délicate que nous traversons.

C'est enfin un ami authentique et disponible dont je déplore aujourd'hui la perte.

Ses obsèques ont eu lieu lundi dernier au cimetière Montparnasse. A sa femme, Simone Veil, avec laquelle il formait un couple exceptionnel, à ses fils, à petits-enfants, à ses proches, je veux exprimer au nom du Conseil de Paris, comme en mon nom personnel, nos condoléances les plus sincères.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, avant de donner la parole à quelques-uns d'entre vous qui me l'ont demandée en complément de ce que je viens de dire, je vous ai indiqué que j'ai appris ce matin le décès du Professeur François Jacob, qui est non seulement un grand savant, un très grand résistant, mais qui fut aussi chancelier de l'ordre de la libération. Bien sûr, j'ai tenu au nom de Paris à lui rendre immédiatement hommage et à la prochaine séance du Conseil de Paris, je lui rendrai en votre nom à tous l'hommage qu'il mérite.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, qui voulait dire quelques mots.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était une "teigne", une "enragée", une "rouge vive". Elue du 2e arrondissement, Simone Goenvic était profondément humaine, disponible pour les autres, sachant élever la réflexion et fidèle à son idéal, comme fidèle en amitié.

Simone nous a quittés le 3 avril dernier à l'âge de 72 ans, suite à une longue maladie. Le cancer l'a emportée malgré une résistance acharnée contre la maladie qui la rongait depuis plusieurs années. Cette saleté de cancer l'avait déjà éprouvée à la fin des années 90 puis avait semblé reculer avant cette rechute en 2009 qui lui fut fatale et qui mit trois ans à la vaincre.

Née en août 1940 au sein d'une famille de cinq enfants, ses parents venus de Bretagne étaient, comme elle le disait, des immigrés de l'intérieur. Elle travaille dès l'âge de 16 ans au Crédit lyonnais et adhère au PCF la même année. Militante acharnée à défendre les autres, elle est très tôt déléguée du personnel, et en 1981, elle remplace Claude Quin au Conseil de Paris.

Elue dans le 2e arrondissement, nous avons siégé ensemble de 2001 à 2008. Je lui avais confié la délégation de l'action sociale, Simone préside la Commission des aides exceptionnelles du centre d'action sociale avec efficacité, se bat pour ceux qui vivent dans la précarité et pour le relogement des mal logés ou menacés d'expulsion.

Je peux témoigner de sa détermination à promouvoir ses convictions, de son opiniâtreté à agir pour améliorer le sort des plus démunis. Jamais découragée, et toujours déterminée à faire surgir le meilleur de l'humain en chacun d'entre nous.

A partir de 2002, les divergences s'aggravent peu à peu entre certains de ses camarades et la direction de son parti. Mais conforme à son état d'esprit de combat et de fidélité, Simone participe à la création de l'association Rouge Vif, afin de créer un lieu de débat et de réflexion.

Simone m'a confié avoir très mal vécu les procès intentés par elle contre la direction du PCF en 2009 et 2010 obtenant son expulsion du local de la rue Montmartre dans le 2e arrondissement, local que son action militante avait permis d'acquérir.

Elle en a été profondément affectée et m'avait dit ne pas comprendre cet acharnement contre elle.

L'engagement de Simone, son désintéressement personnel, son abnégation, malgré les drames personnels, sa droiture morale et intellectuelle sont pour nous tous un exemple. Ce que nous enseigne cette vie, c'est que mettre le collectif en mouvement pour améliorer le sort de ceux de ceux qui ont le moins, permet de faire surgir le meilleur de nous-mêmes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mme CARRÈRE-GÉE veut dire quelques mots de Pierre Dangles.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je savais déjà que le 14e arrondissement était le centre du monde ! Mais lorsque je me suis engagée en politique dans notre arrondissement, j'ai vite compris une autre donnée essentielle : le monde est bicentrique. L'autre centre, et d'ailleurs le premier c'est bien sûr Alpuech, village aveyronnais, 82 habitants, à 1.082 mètres au bord du plateau de l'Aubrac.

Pour Pierre Dangles, comme pour toute sa famille politique engagée dans le 14e arrondissement, - Pierre Dangles, plus parisien que bien des Parisiens de naissance -, Alpuech est la source d'énergie, le point d'origine. Je crois que c'est là qu'il puisait tout, la force, la générosité, la solidarité, l'engagement.

Pierre Dangles auquel notre arrondissement doit tant, ce sont 40 ans d'engagement politique, de réalisations et de fidélité à Paris.

Suppléant de Christian de La Malène, député de Paris depuis le début des années 1960, chargé de mission auprès du rapporteur général du budget de la Ville de Paris, Pierre Dangles a été élu au Conseil de Paris pendant 30 ans, de 1971 à 2001.

Un Conseil de Paris où, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il a exercé tant de responsabilités : secrétaire du Conseil de Paris, président de commission, vice-président de la commission permanente, vice-président du Conseil de Paris.

Et cela bien sûr, sans oublier le 14^e arrondissement où il a été le premier adjoint du maire Lionel Assouad et où il a longtemps présidé le conservatoire, ainsi que l'Union des conservatoires parisiens.

Je garderai toujours le souvenir de ce caractère si fort, d'une figure du 14^e arrondissement au tempérament rugueux et tellement joyeux et drôle à la fois, de sa détermination, de son franc-parler.

Pour beaucoup, pour moi, Pierre Dangles, qui portait si bien son nom, était un repère, un roc, un soutien si fidèle. Beaucoup de Parisiens et notamment dans le 14^e pleurent aujourd'hui un homme de travail et d'effort, un homme de générosité, de fidélité et de bien.

A titre personnel, je lui suis gré de tant d'encouragements si affectueux, de propos si optimistes et volontaires. Son vrai tempérament, sa personnalité si forte et douce à la fois nous manquent beaucoup.

A Marianne, sa femme, à Gérard, son fils, à ses trois petits-enfants et trois arrière-petits-enfants, mais aussi s'ils me le permettent, à ceux qui l'aimaient comme un père, notamment Danièle et Alain Girard, je présente les condoléances du 14^e arrondissement, si sincères et attristés et les assure de toute ma solidarité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais au nom des élus centristes du groupe U.D.I. m'exprimer à mon tour pour dire notre fierté d'avoir compté dans nos rangs un homme de la stature d'Antoine Veil.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, dans l'immédiat après-guerre et après sa sortie de l'E.N.A. en 1955, Antoine Veil est devenu le collaborateur de différents ministres centristes du M.R.P. comme Pierre-Henri Teitgen, Alain Poher et Joseph Fontanet dont il fut le directeur de cabinet de 1959 à 1962.

En 1965, Antoine Veil soutient la candidature de Jean Lecanuet à la présidence de la République et crée avec lui le centre démocrate. Il participera d'ailleurs il y a quelques mois au Sénat, à un colloque sur cette campagne intitulé "1965, itinéraire d'une campagne".

Il fut également très actif auprès de Joseph Fontanet et de Jacques Duhamel au sein du Centre Démocratie et Progrès, au titre duquel il fut élu conseiller de Paris en 1971.

Il devait, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, rester huit ans, siégeant au sein des groupes Union pour Paris et Rassemblement pour Paris.

En 1976, il fut l'un des artisans de la réunification du Centre et fit le lien entre le Centre Démocrate et le C.D.P. (Centre Démocratie et Progrès), participant ainsi à la création du C.D.S., le Centre des Démocrates Sociaux, composante fondatrice de l'U.D.F. en 1978.

Plus récemment, à l'automne dernier, il avait rejoint avec son épouse, Simone VEIL, notre parti, l'U.D.I. Il était à nos côtés lors de la grande réunion à la Mutualité, fin octobre. Pour lui, le Centrisme était, je le cite, "une police d'assurance sur la paix civile".

Je n'étais pas un de ses intimes, mais j'avais soif de ses jugements pertinents et de la profondeur d'analyse synthétique qu'il avait sur la vie politique du Centre et de la France.

Dans l'hommage qui lui a été rendu le 15 avril dernier, devant un parterre de personnalités de tous bords politiques, au cimetière du Montparnasse, sa sœur et son fils ont fait ressortir les qualités d'homme de concorde, de conviction et de fidélité à ses amis qu'était Antoine Veil.

Il l'a prouvé en créant dans les années soixante-dix le Club Vauban, pour lancer, disait-il, des ponts entre la droite et la gauche. Ce fut un élément de réflexion et de stabilité pour l'histoire tourmentée du Centre et de la vie politique de notre pays, mais surtout, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, marqué par la tragédie de la dernière Guerre mondiale, le combat de toute sa vie avec sa femme Simone fut, sans relâche, pour la réconciliation franco-allemande et la construction européenne.

Les 11 élus du groupe du Conseil de Paris tenaient donc à rendre à ce grand humaniste un hommage particulier au sein de notre assemblée qu'il a longtemps honorée de sa présence.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons tous appris avec beaucoup de peine et d'émotion le décès brutal d'Antoine Veil. C'est un vrai choc pour tous ceux qui l'ont connu et aimé, parce que son intelligence, son humour, son courage face aux épreuves qu'il avait traversées avec Simone VEIL, son sens des autres, son sourire chaleureux, son humanisme profond et infatigable, son ouverture d'esprit, sa passion pour le combat d'idées et, bien sûr, pour l'Europe, faisaient de lui un grand Français, un grand Européen et un homme de rassemblement.

La foule considérable et diverse, issue de tous les bords politiques, venue au cimetière du Montparnasse montre toute la dimension de sa personnalité.

Grand serviteur de l'Etat, homme d'entreprise, auteur de nombreux ouvrages, homme de culture, mélomane, Antoine Veil a siégé ici 18 ans, ainsi qu'au Conseil régional d'Ile-de-France. Il aimait profondément Paris, son aménagement, son histoire, il n'a jamais cessé de penser à son avenir ; j'en parlais encore avec lui récemment, ayant eu une longue conversation en tête-à-tête une semaine avant sa disparition.

Intellectuel authentique, son esprit libre et son regard lucide faisaient d'Antoine Veil un homme écouté et très respecté.

Il m'avait confié que le seul regret de sa vie était de n'avoir pas pu davantage lutter contre le populisme.

En vérité, vous le savez, il avait œuvré bien plus que d'autres contre le populisme, mais son sens aigu de l'éthique le poussait toujours à être d'abord exigeant avec lui-même, et c'est pour cela qu'il était exemplaire, que nous l'admirions, avec beaucoup d'affection.

Je redis à Simone VEIL, à ses fils, Jean et Pierre-François, à ses petits-enfants, au nom des élus de notre groupe, tout notre respect, tout notre soutien, toute notre amitié et, enfin, je voudrais citer l'enchanteur, Chateaubriand, qu'il aimait tant : "Je me suis rencontré entre deux siècles, comme au confluent de deux fleuves, j'ai plongé dans leurs eaux troublées, m'éloignant à regret du vieux rivage où je suis né, nageant avec espérance vers un rêve inconnu".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, mes chers collègues, de cette sérénité que nous éprouvons au moment où nous rendons hommage à d'anciens collègues que nous aimons, qui nous inspirent, et puisque nous terminons par Antoine Veil, qui m'appelait souvent, à propos, aussi, des équilibres dans son Club Vauban, dont un certain nombre d'entre vous font partie, comme vous le disiez, Monsieur LEGARET, il avait beaucoup d'humour. Il me disait : "Bertrand, tu comprends, en ce moment, j'ai trop de parcimonieux, il faut que tu me trouves des partages".

Que cet humour aussi qu'Antoine savait adopter à l'égard de nous tous, y compris parfois en nous bousculant un petit peu, nous inspire, parce qu'il y avait toujours beaucoup d'amitié et beaucoup de respect de toutes les opinions.

Dans ces moments où l'on rend hommage à quatre anciens élus, j'aimerais que cela nous rende un peu modestes et rassemblés. Un jour, on rendra hommage à tous ceux qui sont là et on en dira du bien ! J'ai entendu que des jeunes disaient : "pas le même jour", donc ne dites pas trop de mal les uns des autres, bientôt, vous en direz du bien, le plus tard sera le mieux !

Chers collègues, je vais passer, sans transition, en saluant toutes les familles qui sont présentes avec beaucoup d'amitié et de respect, à quelque chose de beaucoup moins tendre : les comptes rendus de la séance.

On s'interrompt cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, est suspendue à neuf heures quarante minutes est reprise à neuf heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plait, mes chers collègues, y compris les adjoints, remontez à votre place, Monsieur SCHAPIRA.

La séance est reprise.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 25 et mardi 26 mars 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais adresser aussi en votre nom à toutes et à tous, mes très chaleureuses félicitations à Mme Michèle BLUMENTHAL.

Madame Michèle BLUMENTHAL, nous sommes en train de vous féliciter parce que vous avez été nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

2013 SGCP 2 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la politique immobilière de la collectivité parisienne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous abordons, mes chers collègues, le rapport de la M.I.E. politique immobilière de la collectivité parisienne.

En débattant ce matin de la politique immobilière de notre collectivité, nous traitons de la principale préoccupation des Parisiens. Après plusieurs mois de travail et de nombreuses auditions, la Mission d'Information et d'Evaluation, créée pour analyser et comprendre ce qui a été entrepris en matière de logement depuis 2001, a remis son rapport.

Ce document particulièrement exhaustif a été adopté à l'unanimité par les élus de toutes les sensibilités politiques qui ont participé à ces travaux. Il offre donc un cadre objectif et incontestable à nos échanges.

En détaillant les 5 millions de mètres carrés d'un patrimoine complexe à appréhender comme à gérer, la Mission met en lumière le sérieux qui a prévalu depuis 2001 dans le suivi du domaine public parisien. Elle reconnaît l'ampleur de l'inventaire dans lequel notre collectivité s'est lancée, en partant de rien, il y a un peu plus d'une décennie.

Nous nous plierons à la recommandation ambitieuse, mais pragmatique, d'une fin définitive en 2017 des travaux de collecte d'information et d'analyse. Les insuffisances ou les manques qui subsisteront d'ici là ont donc vocation à être traités au cours des quatre prochaines années.

C'est en alliant une conscience claire de nos objectifs et le sens du temps que nous continuerons à progresser dans l'appréhension et la gestion de ce patrimoine de tous les Parisiens. C'est le même souci de transparence qui ressort de l'étude approfondie à laquelle la mission s'est livrée concernant les procédures d'attribution. Le rapport souligne le respect systématique des règles de droit et salue la collégialité qui préside à chaque décision.

De la même manière, l'efficacité et l'honnêteté de la gouvernance collective que nous avons mise en place sont explicitement rappelées. C'est exactement l'objectif que j'escomptais en déléguant, dès 2001, à une commission pluraliste et indépendante, l'intégralité de la compétence du Maire de Paris en matière d'attribution de logements.

La reconnaissance unanime de ce progrès est de nature à consolider pour l'avenir l'équité que nous avons su imposer en rupture avec les usages en vigueur avant 2001.

Enfin, et contrairement à un préjugé, hélas, trop répandu, il est clairement et définitivement établi que nos transactions ne sont pas responsables du renchérissement du prix de l'immobilier.

L'important, c'est la pertinence des moyens déployés depuis 2001. Ils sont ainsi confirmés, sans ambiguïté, par une mission pluraliste qui a adossé son rapport à la consultation de nombreux experts.

La préservation de la mixité sociale à Paris est actée.

L'opportunité de la production volontariste de logements sociaux, notamment dans les arrondissements qui en comptent le moins, est confirmée.

La création d'équipements publics et de locaux dédiés aux entreprises et aux commerces, en accompagnement des immeubles d'habitation, est saluée.

En construisant, en réhabilitant, en conventionnant, nous avons maintenu à Paris une population que la seule loi du marché aurait inexorablement chassée dans les années 2000, comme elle l'avait déjà fait dans les années 1980 et 1990. Alors que la crise continue de sévir en frappant les classes populaires et les classes moyennes, nous amplifions notre effort pour leur permettre de se loger dignement.

Au-delà des dispositifs légaux, nous avons ainsi consacré, depuis 2001, 1.100 millions aux aides au logement à destination des 10.000 foyers parisiens fragilisés.

Dans le même temps, 13.000 familles ont pu conserver leur logement grâce à notre opposition déterminée aux opérations brutales de ventes à la découpe.

De 2004 à 2012, c'est-à-dire sur huit ans, ce sont 19.000 ménages qui ont pu accéder à la propriété, grâce à la refondation complète et à l'extension du prêt "Paris logement".

Enfin, les 24.000 logements à loyer intermédiaire, attribués au cours des dix dernières années, nous ont permis d'offrir aux classes moyennes une alternative concrète à l'explosion des loyers dans le parc privé.

Cette reconnaissance objective de l'ampleur et de la cohérence de notre action doit nous inciter dans le contexte si difficile que nous connaissons à accroître notre efficacité. Les recommandations formulées par le rapport nous ouvrent pour cela des perspectives intéressantes. Plusieurs d'entre elles peuvent se traduire par des mesures concrètes avant même la fin de cette année.

Je retiens en particulier l'idée d'une plus grande association des Conseillers de Paris à notre politique immobilière. Pour répondre à cette exigence légitime, je propose la création dès 2013 d'un Conseil de l'immobilier de la Ville qui publiera chaque année un rapport.

Cette nouvelle instance permettra à l'ensemble des élus d'appréhender dans toute sa cohérence la stratégie globale de la Ville.

Dans le même esprit, nous donnerons plus de place aux maires et aux Conseils d'arrondissement, d'abord en les consultant systématiquement, et ensuite en faisant figurer leur avis en amont des délibérations immobilières qui les concernent.

Mes chers collègues, grâce à ce travail, chacun peut prendre la mesure de ce qui a été accompli depuis 2001 pour toutes les catégories de Parisiens.

Bien sûr, les difficultés, et elles sont nombreuses, demeurent. La hausse des loyers dans le parc privé et la progression du nombre de demandeurs dans le parc social sont des conséquences paradoxales de la vitalité, notamment démographique, et de l'attractivité de Paris. Nous devons donc trouver de nouvelles réponses aux problèmes suscités par l'essor de Paris.

En améliorant encore la transparence dans les attributions, en mettant en place dès cette année la cotation des appartements du parc social, en saisissant toutes les opportunités de préemption, nous allons encore intensifier notre action au cours des prochains mois.

Mes chers collègues, je veux pour terminer saluer le travail remarquable de la Mission. Conduite avec intelligence par M. Jean-François LEGARET et M. Rémi FÉRAUD.

Je me réjouis de voir clairement reconnu...

Je vous précise que ce rapport est voté à l'unanimité. Vous pouvez en faire un commentaire différent. C'est un écrit qui reste, qui engage tous ceux qui l'ont voté... Ah bon, cela n'engage pas ceux qui l'ont voté !

M. Jérôme DUBUS. - Un ajout a été oublié.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je me réjouis de voir clairement...

MM. Jean-François LEGARET et Rémi FÉRAUD m'ont empêché de saluer le rapporteur Rémi FÉRAUD.

Je me réjouis de voir clairement reconnu à l'unanimité le sens et l'efficacité de la politique menée avec mon adjoint, M. Jean-Yves MANO, dont je salue la compétence et, plus encore, la ténacité. Avec lui et l'ensemble de l'Exécutif, je resterai mobilisé jusqu'au dernier jour de mon mandat pour que la dynamique du logement accompagne le mouvement de Paris.

Je vous remercie.

Je vais donner la parole d'abord au président de la Mission : M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur général Rémi FÉRAUD, Mesdames et Messieurs les membres de la Mission sur la politique immobilière de la collectivité parisienne et mes chers collègues, je tiens d'abord à souligner que ce rapport rend compte d'un travail approfondi que nous avons réalisé pendant plusieurs mois. Il s'agit d'un travail minutieux, sur un sujet complexe, avec des auditions parfois très techniques, mais c'est une satisfaction que d'être parvenu, à travers ce rapport, à synthétiser les grandes problématiques de la politique immobilière de la Ville et du Département de Paris.

Mais rassurez-vous, ce travail d'experts est porteur de choix politiques simples, contrastés, à travers les données qui vous sont présentées dans le rapport.

Je dois vous dire, Monsieur le Maire, que nos auditions ont même permis quelques révélations.

Lors de notre troisième séance, le 14 novembre dernier, la directrice de l'urbanisme nous a présenté un document Powerpoint sur les modalités et le bilan 2001-2011 des acquisitions et des cessions immobilières de la Ville de Paris. Nous y avons découvert des chiffres intéressants.

Premier chiffre, celui des dépenses foncières d'investissement en logement et en équipements publics (sur la décennie, je le répète) : 1,7 milliard d'euros.

Second chiffre, celui des recettes foncières : 1,3 milliard d'euros sur la même période.

Si l'on fait le solde, on peut dire que la quasi-totalité des dépenses est compensée par les recettes des cessions, sans parler de la fiscalité immobilière, puisque je rappelle que, sur la même décennie, 2001-2011, les droits de mutation ont rapporté 10 milliards d'euros.

Cela signifie, Monsieur le Maire, que votre politique de logement ne vous a pas coûté bien cher et que vous avez consacré à cette priorité affirmée bien peu des recettes exceptionnelles dues à la spéculation immobilière.

Cela signifie, Monsieur le Maire, que vous avez beaucoup investi en parole, mais peu en dépenses dans le logement des Parisiens.

La deuxième révélation nous a également été livrée par votre ancienne directrice de l'urbanisme. Il s'agissait de l'existence d'une carte de Paris avec toutes les demandes que vous aviez faites au Premier Ministre en termes de cessions de foncier public. On devait nous communiquer cette carte, mais je dois dire que le sort s'est acharné sur cette donnée essentielle, puisque votre directrice a été nommée le jour même Préfète de la Région Poitou-Charentes.

J'espère, Monsieur le Maire, que nous n'avons rien à voir avec ce départ précipité !

Plus sérieusement, ce rapport n'est, en fait, que le premier d'une trilogie consacrée à la gestion du patrimoine immobilier de la Ville de Paris.

Un deuxième rapport est, en effet, attendu avec impatience, puisqu'il s'agit du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des biens du domaine public.

Vous admettez, Monsieur le Maire, qu'il n'est pas toujours agréable d'apprendre l'existence d'une enquête de la C.R.C. par voie de presse. Alors que cette Mission avait été installée le 3 octobre 2011, c'est un article du Parisien qui a révélé qu'un rapport provisoire de la C.R.C. sur ce thème vous avait déjà été transmis. Je ne méconnais pas, je

ne conteste pas la nécessaire confidentialité qui doit entourer un rapport provisoire, mais quand la C.R.C. réalise une enquête sur la gestion des biens du domaine public de la Ville de Paris, il aurait été convenable et utile d'en informer les membres de la M.I.E. qui se consacre à la politique immobilière de Paris.

Cela étant dit, le Secrétaire général adjoint de la Ville est venu réparer cette indécatesse en nous informant du périmètre de cette enquête.

J'informe donc officiellement le Conseil de Paris qu'un rapport de la Chambre régionale des comptes devrait bientôt être communiqué, qui concernera la gestion administrative des biens du domaine public affectés au public ou à un autre service public.

Le troisième rapport, pour achever cette trilogie, c'est celui que j'aimerais vous proposer lors d'une prochaine Mission d'Information et d'Evaluation.

L'objectif du présent rapport étant de comprendre les mécanismes de la politique immobilière parisienne, de l'évaluer de faire des propositions pour améliorer sa transparence et sa gouvernance, pour la prochaine mandature, il serait utile qu'une nouvelle M.I.E. soit créée afin de réaliser un rapport encore plus ambitieux sur la vraie stratégie immobilière de la collectivité.

Nous avons, en effet, pu constater, sur des sujets comme l'immobilier administratif ou la gestion du patrimoine exceptionnel de la collectivité, l'absence de fil rouge et l'absence de stratégie globale.

Revenons au rapport sur lequel nous débattons aujourd'hui.

Je voudrais, en premier lieu, remercier tous les membres de la M.I.E., tout d'abord le Rapporteur général Rémi FÉRAUD. Je dois dire que nos travaux se sont déroulés dans une ambiance studieuse, que nos échanges ont été cordiaux.

Je renouvelle également mes remerciements à Mme Isabelle DUCHEFDELAVILLE et à son équipe, ainsi qu'aux Directions de la Ville pour la qualité de nos échanges et des éléments qu'elles nous ont présentés.

Même si nous sommes fondamentalement en désaccord avec les objectifs poursuivis, j'ai eu le sentiment que nous avons tous travaillé avec le même objectif : celui d'améliorer la gouvernance de la politique immobilière, afin qu'elle soit plus transparente et plus efficace.

Il a d'abord fallu appréhender le périmètre géographique de cette Mission. Le domaine de Paris est infiniment complexe, hétérogène et vaste. Ce sont 5.000 équipements, 5 millions de mètres carrés bâtis, 1.000 en superficie au sol. Il faut y ajouter un territoire extramuros exceptionnel : 6.600 hectares dont 2.200 hectares hors Ile-de-France. Comparé aux 10.500 hectares de la superficie de Paris, ce patrimoine est effectivement très impressionnant.

De ce point de vue, nous avons tous été, je crois, particulièrement interpellés par l'audition du Conseil immobilier de l'Etat, de son président, M. Jean-Louis DUMONT, de son Secrétaire général, M. Emmanuel CHARRON. On sait que la vocation du Conseil immobilier de l'Etat est de rendre des avis qui ont pour objet de réaliser des économies, de valoriser les sites inutiles, d'utiliser au mieux les recettes des cessions : par exemple, pour le désendettement de la dation.

M. Jean-Louis DUMONT a notamment insisté sur trois bonnes pratiques appliquées à l'Etat mais qu'il semblerait utile de développer :

- l'intérêt d'avoir une bonne connaissance du patrimoine ;
- le fait de distinguer propriétaires et occupants ;
- la nécessité d'avoir une stratégie à court, moyen et long termes.

Le Conseil immobilier de l'Etat a la faculté de s'autosaisir. C'est ce qu'il fera, par exemple, sur les décrets relatifs aux cessions de foncier public par l'Etat.

Son président, qui est pourtant l'un de vos amis politiques, s'est pourtant déclaré sceptique sur la vente des biens de l'Etat avec une décote allant jusqu'à 100 %.

Ce qui m'amène, Monsieur le Maire, à vous demander quelques précisions sur les prochaines cessions de foncier de l'Etat à la Ville de Paris.

Prenons un exemple concret : la caserne de Reuilly. La transparence exige que vous nous expliquiez quand, comment, à quel prix vous allez acquérir ce terrain public.

Nous avons ainsi imaginé un Conseil immobilier de la Ville de Paris. Il s'agit de notre principale recommandation, adoptée, comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Maire, à l'unanimité. C'est une recommandation qui consiste en la création d'une instance consultative qui serait un outil de réflexion et d'orientation en matière immobilière. Un rapport annuel serait présenté au Conseil de Paris, avec notamment des éléments de stratégie immobilière.

Ce matin, Monsieur le Maire, je crois que vous feriez un geste fort en acceptant la création de ce Conseil et en l'installant dans les meilleurs délais.

Avec un rythme de réunions de deux à trois fois par mois, nous avons l'ambition que ce Conseil immobilier de la Ville de Paris énonce des principes forts pour définir une stratégie de la collectivité. Je pense, par exemple, à l'utilisation des recettes des cessions ou encore à l'élaboration d'une stratégie pour les implantations administratives.

Nous avons, d'ailleurs, tenu à ce que l'une de nos recommandations préconise un suivi régulier des nouvelles implantations administratives par le futur Conseil immobilier de la Ville de Paris. Nous souhaitons qu'un bilan de l'avancement du programme de rationalisation des implantations administratives soit présenté, avec une attention particulière sur l'évolution du coût global d'investissement et d'exploitation. Là encore, il s'agit de dégager des orientations stratégiques.

Nous mettons beaucoup d'espoir dans ce nouvel outil au service de la bonne gestion du patrimoine de tous les Parisiens.

Puisque je parle de l'immobilier administratif, j'en profite d'ailleurs pour vous rappeler que la rationalisation a trois objectifs : réaliser des économies, améliorer le service rendu aux Parisiens, mais aussi - et cela est très complémentaire - améliorer les conditions de travail des agents et, sur ce point, je souhaite appeler votre attention sur les conditions du déménagement des agents de la DU et de la DVD au 121, avenue de France.

Nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure, pendant les travaux de la 8e Commission, mais, en termes de stratégie, ce qu'il me semble important de signaler, c'est que la concertation avec les représentants du personnel semble particulièrement inaboutie.

Pour terminer mon propos sur l'immobilier administratif, nous avons fait une proposition, un peu technique mais importante, sur l'instauration d'un système de comptabilité analytique permettant de fixer aux Directions comme aux opérateurs de la Ville des objectifs de coûts et de surfaces occupées.

J'ai tenu aussi à ce qu'une partie du rapport soit consacrée aux permanences politiques dans les locaux de la Ville de Paris. Il me semble que la nécessaire transparence exigeait ce travail et un tableau annexé au rapport présente ces mises à disposition.

Sur les neuf permanences politiques situées dans les locaux de la Ville, une est attribuée à l'U.M.P., trois au Parti Communiste, cinq au Parti socialiste. Vous admettez que la situation est un peu déséquilibrée et nous recommandons au Conseil du patrimoine d'être consulté tous les trois ans sur les loyers des locaux occupés par les partis politiques, mais, hier matin, Ô surprise, la célèbre permanence de la rue Montorgueil avait changé d'enseigne et on avait substitué au Parti socialiste Amnesty International.

Enfin, ce rapport comprend également des analyses sur les conséquences de la politique immobilière, notamment à travers l'objectif d'augmentation de la part des logements sociaux.

L'une des recommandations concerne l'actualisation des données de l'étude de l'A.P.U.R. sur l'état d'occupation des immeubles acquis et conventionnés entre 2001 et 2008.

Ce que cette étude révèle, c'est que la part des locataires présents lors d'un conventionnement représente 60 % des occupants des opérations récentes (2007 et 2008), 56 % des occupants des opérations sur la période 2004, 2005, 2006 et 45 % des occupants des opérations les plus anciennes (2001, 2002, 2003).

Vous avez certes réussi à augmenter la part des logements sociaux S.R.U. à Paris, mais nous sommes, comme vous le savez, totalement en désaccord avec la stratégie employée, notamment stratégie d'acquisition de locaux occupés, de conventionnement au détriment de la construction.

Cette politique s'est muée en réalité en politique de peuplement qui conduit à exclure des Parisiens. En fait, c'est un système organisé d'éviction des classes moyennes.

Si, comme l'a dit Mme Anne HIDALGO, le logement est la bataille des batailles, qu'avez vous fait depuis 12 ans pour en arriver à un tel constat ?

Votre bilan est éloquent à plus d'un titre : médiocre, destructeur, en réalité aux antipodes d'une réelle mixité sociale.

Oui, Monsieur le Maire, oui, Madame la première adjointe, la priorité des priorités est de permettre aux Parisiens de se loger.

Pour conclure, j'ajoute que ce rapport démontre clairement l'absence de pertinence dans la politique immobilière à Paris. Vous pardonneriez donc, j'espère, mon impertinence. La mission du futur Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris, si vous acceptez de le créer, sera de définir cette véritable stratégie immobilière au service de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, il avait été convenu par la conférence d'organisation que le président et le rapporteur pouvaient dépasser le temps de parole, mais que c'était le dépassement sur le temps de leur groupe.

Monsieur LEGARET, je n'ai pas voulu vous interrompre, mais comme vous avez beaucoup dépassé, vous n'avez laissé que 6 minutes 40 pour les deux intervenants de votre groupe.

Donc je fais avec, moi !

La parole est à M. FÉRAUD. C'est d'ailleurs la même règle qui s'applique pour M. FÉRAUD et son groupe.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. J'essaierai d'être plus bref que le Président LEGARET.

Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Mission, chers collègues, le temps imparti étant court, j'irai à l'essentiel, mais je veux auparavant saluer la compétence et la disponibilité de celles et ceux qui nous ont aidés à travailler à ce rapport sur la politique immobilière de notre collectivité, en particulier Mme DUCHEFDELAVILLE et les membres du Secrétariat général du Conseil de Paris, les élus auditionnés, leurs collaborateurs ainsi que les fonctionnaires, notamment des Directions de l'Urbanisme, du Logement et de l'Habitat que nous avons beaucoup sollicités.

J'ai la conviction que le vote du rapport à l'unanimité des membres de la Mission, dans leur diversité politique, est une preuve du sérieux et un gage de l'utilité du travail que nous avons mené ces six derniers mois.

Car la réalité du travail de notre Mission est un peu différente de ce que le Président LEGARET vient de nous en dire à la fin de son intervention et, moi, je veux le remercier de la manière dont il a présidé les travaux de notre Mission.

Sur la fin de son intervention, je le laisse se contredire lui-même, je crois pour ma part essentiels la cohérence et le respect de la vérité.

Notre rapport revient donc sur le travail mené par la Ville de Paris depuis 2001 afin de recenser, connaître et gérer son patrimoine, ainsi que sur l'action menée pour le faire évoluer.

L'importance, la diversité, la complexité du patrimoine de la Ville sont en effet impressionnantes. Il faut saluer à cet égard le travail réalisé par la Direction de l'Urbanisme ces dernières années, travail qui doit encore être mené à son terme pour que le recensement du patrimoine dans les outils informatisés soit exhaustif et entièrement articulé avec les outils juridiques et budgétaires, conformément à la démarche de certification comptable engagée par la Municipalité.

Notons également que les services de la Ville de Paris ont dû effectuer ce travail de recensement et de connaissance du patrimoine en partant de fort peu en 2001, puisqu'aucun véritable système d'information n'avait été mis en place auparavant.

Ensuite - et quelles que soient leurs divergences politiques - les membres de notre Mission ont pu apprécier la rigueur avec laquelle ce patrimoine est géré depuis 2001, tant en ce qui concerne les cessions que les acquisitions et alors même que les montants en jeu sont très importants (Jean-François LEGARET les a cités tout à l'heure) et qu'ils sont à la hauteur du volontarisme de la Municipalité parisienne.

Ainsi, aucune vente ni aucune signature de bail ne s'est effectuée sans être conforme à l'avis du Conseil du patrimoine dont les membres de la Mission ont pu apprécier le sérieux et la rigueur des travaux.

Toute la politique immobilière de la Ville s'inscrit dans le cadre des objectifs du Plan local d'urbanisme voulu par le Conseil de Paris et je crois que les membres de l'U.M.P. auraient tort de jouer sur l'ambiguïté, il ne s'agit pas d'un rapport qui approuve ou désapprouve le P.L.U., mais qui témoigne de la rigueur de la politique immobilière menée par la Ville de Paris sur la base du Plan local d'urbanisme adopté par notre Conseil.

Rappelons ces objectifs qui sont en effet remplis par la politique immobilière de la Ville (nous avons pu en témoigner) :

- Création d'équipements publics pour les Parisiens et de lieux destinés au développement de l'activité économique,

- Accroissement du parc de logement social en respectant un souci de mixité sociale, et ce dans tous les arrondissements, tout en mettant fin - et c'est important - à cette honte que représentaient les centaines d'immeubles insalubres dans notre ville,

- Mise à disposition, enfin, de bureaux pour le travail des différents services de la Ville en privilégiant une démarche de regroupement et de rationalisation.

Je ne veux pas oublier non plus la volonté d'encourager la création architecturale et l'inscription de la Ville de Paris dans une démarche métropolitaine pour les terrains qu'elle possédait et qui étaient situés hors du territoire de Paris.

Par ailleurs, notre rapport permet aussi de revenir sur certaines idées reçues que la Droite parisienne répète sans cesse. D'abord, la politique volontariste de développement du logement social a permis sur la période étudiée à 70.000 foyers de rester vivre à Paris.

Vu la diversité des catégories de logements sociaux - et vous le rappeliez, Monsieur le Maire - ces Parisiens font partie de la classe moyenne, comme des familles modestes, et c'est ainsi la mixité sociale de Paris qui est préservée.

A cet égard, notre différence avec l'U.M.P. est claire, nous ne confondons pas la classe moyenne avec les familles aisées et nous ne partageons pas le rêve de chasser les pauvres et les familles modestes de Paris.

De même, les achats réalisés par la Ville, que ce soit par préemption ou par acquisition négociée, n'ont pas d'effet à la hausse sur les prix de l'immobilier parisien, c'est la Chambre des notaires elle-même qui en a attesté devant notre Mission, nous affirmant que la hausse des prix de l'immobilier privé était due à l'attractivité de Paris et en aucun cas à notre politique de logement social.

Enfin, et ce doit être l'essentiel, c'est ce qui d'ailleurs fait consensus y compris ce matin, notre rapport fait une quinzaine de propositions utiles pour l'avenir et ce, quelle que soit l'orientation politique que choisiront les Parisiens l'an prochain, certaines d'entre elles peuvent par ailleurs être mises à exécution dès cette mandature.

Ces propositions sont de trois ordres : d'abord, prolonger les progrès en matière de gestion, M. LEGARET en a cité certains : l'achèvement de la numérisation et de l'articulation des données d'ici 2017 permettant la certification comptable, une meilleure évaluation du coût de l'immobilier de bureau pour chaque direction de la Ville et, puisque j'ai compris que cela faisait polémique, une évaluation du loyer des permanences politiques, tous les trois ans par le conseil du patrimoine.

Je veux rappeler que tous les locaux actuellement mis à disposition, ils sont 9 pour tout Paris et pour tous les partis politiques, vous voyez qu'on parle quand même d'un nombre de locaux extrêmement limité, tous ces locaux ont été mis à disposition avant 2001 et parfois très longtemps avant. Il n'y a aucune exception, tous ont vu le montant de leur loyer parfois très faible réévalué après l'élection de Bertrand DELANOË comme maire de Paris en 2001.

Notre proposition aujourd'hui permet qu'il n'y ait aucun avantage accordé par la Ville de Paris à aucun parti politique, et si malgré cela il s'agissait toujours d'un scandale, alors comment expliquer que l'U.M.P. conserve sa permanence dans le 19^e arrondissement ?

Deuxième catégorie de mesures proposées : une information plus formalisée et plus exhaustive des maires et des conseils d'arrondissement pour toutes les actions menées sur leur territoire. Nous avons vu qu'il restait encore quelques progrès à faire. Et puis enfin, troisième catégorie de propositions : associer davantage le Conseil de Paris au pilotage et à la conduite de la politique immobilière par l'Exécutif, sur le modèle d'ailleurs de ce qui est réalisé par

l'Etat, ce qui nous conduit à proposer la création d'un conseil de l'immobilier de la Ville et la présentation d'un rapport annuel devant le Conseil de Paris.

Je tiens à souligner que l'ensemble de ces propositions a fait consensus au sein de notre mission, et si elles sont retenues à l'avenir dans l'action de notre collectivité, alors notre M.I.E., la dernière de la mandature, je pense, aura été utile à tous les élus et au-delà, je crois, à tous les Parisiens. Je crois que c'était l'essentiel de la mission qui nous avait été confiée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Votre dépassement aussi sera mis au débit de votre groupe. Il est moins important.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, pour reprendre une expression qui a fait l'actualité ces derniers jours, avec cette mission d'information et d'évaluation, avec ce rapport, Paris d'une certaine manière fait sa déclaration de patrimoine, vieille Twingo et combi diesel en moins, je vous l'accorde.

Humour mis à part, je voudrais avant tout commentaire souligner que ce rapport sur le patrimoine immobilier de la Ville de Paris, et au-delà, sur la politique menée en la matière depuis 2001, est précieux et utile à deux titres au moins. Précieux d'abord parce qu'il permet de démontrer notre démarche en matière de transparence. Nous rendons compte de notre action aux Parisiens, nous rendons des comptes aux Parisiennes et Parisiens et ceci, sur une question vécue comme particulièrement importante.

Cette mission d'information et d'évaluation c'est d'abord la preuve d'un souci de transparence revendiqué et assumé.

Et c'est dans ce sens qu'il faut d'ailleurs lire les 15 propositions qui ont été établies au terme de cette étude.

Comment, sinon par ce souci de transparence, comprendre la proposition de créer un conseil de l'immobilier ? Comment, toujours par ce souci de transparence, comprendre le renforcement de l'information à destination des maires d'arrondissement. Comment, sinon par ce même souci de transparence, comprendre la proposition d'un rapport annuel sur la politique immobilière ? Rapport présenté devant notre Assemblée par le Maire et publié sur Paris.fr à destination des Parisiennes et des Parisiens.

J'insiste sur cette question de la transparence parce que la transparence, c'est la condition même de la démocratie. C'est parce que les Parisiennes et les Parisiens ont accès aux informations qui les concernent au premier chef, leur patrimoine, qu'ils peuvent se faire un avis sur la politique que mènent les élus qu'ils se sont donnés.

Je disais en préambule que ce rapport est précieux, pour deux raisons : la première c'est cette question de la transparence ; la seconde, et c'est celle sur laquelle j'insisterai le plus, c'est qu'il nous offre un éclairage sur une question particulièrement importante pour les Parisiens qui est la question du logement. On sait que aujourd'hui le logement, c'était déjà le cas il y a quelques années, mais cela l'est encore davantage, est la préoccupation majeure des Parisiennes et des Parisiens. Un sondage y revient d'ailleurs ce matin, qui nous apporte par ailleurs un satisfecit sur bien des questions : ce sondage montre que pour 70 % des Parisiens, le logement est aujourd'hui le souci majeur.

Or, ce rapport nous donne des éléments sur au moins deux questions sur lesquelles je voudrais revenir :

D'abord sur la question de l'acquisition d'un certain nombre d'immeubles, l'acquisition d'un certain nombre de terrains. J'ai entendu ici des remarques depuis le début de ce débat. Je voudrais dire que pour ce qui concerne les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche, nous assumons totalement en bloc et en détail si vous me le permettez, la politique de préemption et d'acquisition d'un certain nombre d'immeubles et de terrains.

Nous l'assumons totalement pour une raison toute simple. Lorsque nous achetons, lorsque nous préemptons un certain nombre de terrains, un certain nombre d'immeubles, nous permettons à ces espaces-là d'échapper à l'emprise de la spéculation immobilière. Nous permettons par ce biais-là de progresser dans le chemin qui doit nous mener aux 20 % de logements sociaux.

Et donc, cette politique-là est une politique utile pour les Parisiennes et pour les Parisiens et si nous n'avions pas fait cela, non seulement nous n'aurions pas permis la production de 70.000 logements sociaux en 2001 et 2014, mais nous n'aurions pas permis du tout de rééquilibrer le logement social à l'échelle de la capitale. Nous le savons très bien : dans les arrondissements du centre qui sont déjà très denses, et dans lesquels il y a peu de logements

sociaux, les seules possibilités que nous avons de faire du logement social, de produire du logement social, c'est d'acheter un certain nombre d'immeubles qui sont déjà construits et de les transformer en logements sociaux.

C'est la raison pour laquelle les élus de notre groupe assument cette politique de préemption et d'acquisition d'un certain nombre d'immeubles.

J'irai même plus loin : nous considérons pour notre part, pour ce qui concerne les élus de notre groupe, qu'il faut amplifier cette politique, et qu'il faut sans doute ne pas se contenter d'acheter des terrains ou des immeubles, mais qu'il faut aller jusqu'à acheter des logements dans le diffus et se doter d'une société d'économie mixte dédiée à la gestion d'un parc social dans le diffus. Pourquoi ? Parce que plus les années vont passer, moins nous aurons la possibilité d'acheter des immeubles. Et donc, la marge de manœuvre qui nous restera, ce sera d'acheter un certain nombre d'appartements, ce qui nous permettra d'ailleurs, d'un même mouvement, de faire de la mixité sociale, de faire du logement social dans les arrondissements du centre et de l'ouest qui en manquent aujourd'hui cruellement.

La deuxième remarque sur les enjeux du logement que je voudrais faire concerne les conventionnements. Nous avons déjà dit pour ce qui concerne notre groupe, que nous n'étions évidemment pas hostiles, au contraire, à ce que la Ville procède à un certain nombre de conventionnements, c'est-à-dire que l'on conventionne des logements qui de fait sont déjà des logements sociaux.

En revanche, ce que nous regrettons, nous l'avons déjà dit dans le cadre du vote du budget, c'est que trop souvent, nous décomptons ces conventionnements parmi les productions de logements sociaux. Or chacun le sait ici, les conventionnements, ce n'est pas la production de nouveaux logements sociaux c'est de fait, des logements qui en sont déjà.

Si l'on regarde par exemple ce qui s'est produit en 2012, on constate qu'on a eu recours à plus de 2.400 conventionnements, ce qui veut dire que sur les 6.000 logements sociaux que nous avons produits, en véritable production il n'y en a eu que 3.500. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons évidemment que l'on puisse continuer à procéder à un certain nombre de conventionnements, mais qu'on ne les décompte pas dans la production des logements sociaux.

J'entends M. DUBUS brailler, même en soustrayant les conventionnements, on fait plus du double de logements sociaux que ce que vous faisiez quand vous étiez aux manettes. En la matière, vous avez quand même assez peu de leçons à nous donner, puisque lorsque vous étiez à la Municipalité, la dernière année en tout cas, vous produisiez 1.500 logements sociaux par an, c'est-à-dire que aujourd'hui nous en produisons quasiment quatre fois plus, donc vos leçons de morale et vos leçons en matière de logements sociaux, surtout lorsqu'on voit que vous vous opposez bec et ongles dès qu'on envisage de produire le moindre logement social sur les territoires dont vous êtes maires d'arrondissement, on se dit quand même que vous feriez bien de garder vos leçons aux vestiaires.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous considérons que cet effort en faveur du logement social doit non seulement être maintenu mais être amplifié, n'en déplaise à nos collègues de droite ! Et nous considérons, pour notre part, qu'il faut se fixer un objectif de 30 % de logements sociaux à horizon 2030. Je sais que cela vous déplaît, mais pour notre part nous sommes très fiers de porter cette exigence. C'est d'ailleurs le cas dans une ville comme Amsterdam qui, à ce que je sache, n'est pas un enfer.

Donc, nous sommes favorables à ce que nous puissions pour cela poursuivre notre politique de préemption et d'acquisition d'un certain nombre d'immeubles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vu les réactions de l'opposition, je suis sûr qu'on va accélérer les logements sociaux de la porte d'Auteuil, Jean-Yves ? Puisque tout le monde veut faire du logement, cela va s'accélérer et je vous en remercie d'avance.

D'ailleurs, je donne la parole à M. DUBUS pour nous annoncer la bonne nouvelle !

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons adopté ce rapport à l'unanimité des membres de la Commission, car il s'agit d'un bon rapport qui rend compte d'un travail d'analyse approfondie, qui a duré six mois, mais qui malheureusement est terni par des passages à la gloire de la politique que vous menez en matière de logement.

De longs développements sur vos soi-disant efforts extraordinaires en faveur du logement social font figure de pages de propagande électorale dans ce bon travail de synthèse. Développement d'ailleurs que nous retrouvons bizarrement égaré dans le livre de Mme HIDALGO, "Mon combat pour Paris".

C'est d'autant plus regrettable que nous en partageons les propositions, qui visent à garantir davantage de transparence, mais surtout une politique immobilière plus efficace.

Je pense, par exemple, à la recommandation visant à joindre aux projets de délibération de logement les motifs du choix du bailleur social. Cette mission a révélé que le choix du bailleur social était réalisé de manière discrétionnaire par le cabinet de M. Jean-Yves MANO.

A l'avenir, je souhaite que la sélection des bailleurs sociaux puisse faire l'objet de véritables appels à projets. Et qu'on en finisse avec la confusion des genres.

M. MANO, grand mamamouchi du logement, est non seulement maire adjoint, chargé du logement, mais également président de la Commission d'attribution du Maire de Paris, mais aussi président de Paris Habitat. Mais où est la transparence dans ce cumul des fonctions ?

Alors, nous avons récemment entendu Mme HIDALGO, telle la reine des Amazones, annoncer qu'il fallait que le logement soit la bataille des batailles pour les élections municipales. Mais que ne l'avez-vous fait depuis douze ans !

Désormais les Parisiens ne sont pas dupes. Après douze ans aux responsabilités, ils font le bilan et constatent amèrement que les voyants sont tous au rouge. D'ailleurs, 75 % d'entre eux condamnent votre bilan en matière de logement, selon un récent sondage.

Ce rapport démontre clairement que votre politique immobilière est intégralement consacrée au logement social. C'est un choix, mais ne dites pas qu'elle a un objectif universaliste.

La deuxième partie de ce rapport est consacrée à une politique immobilière particulièrement active pendant la période 2001-2011.

Votre politique immobilière a été active pour le conventionnement, mais pas pour la construction. Entre 2001 et 2012, sur 55.505 logements sociaux financés, seuls 27.450 ont été réellement construits. On a donc nettement moins construit, Monsieur BROSSAT, après 2001 qu'avant 2001.

Votre politique immobilière a effectivement été active, mais pas en faveur non plus de la mixité sociale. En 2006, le plan local d'urbanisme devait permettre de rééquilibrer la répartition des logements sociaux dont les deux tiers étaient situés dans les 13e, 19e et 20e arrondissements. Nous sommes en 2013 et 70 % des logements sociaux sont situés dans les 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Un résultat aggravé par rapport à 2006.

Oui, Monsieur le Maire, Monsieur MANO, votre politique de peuplement, en plus d'être particulièrement inefficace, aggrave les difficultés sociales et les inégalités entre l'Est et l'Ouest. Ecoutez un peu plus vos maires d'arrondissement sur ce sujet qui gèrent quotidiennement les dégâts de cette politique. Et ne venez pas nous dire que vous n'êtes pas responsables, car vous êtes responsables de tout ! Jamais un Maire de Paris n'a eu autant de pouvoir en matière de logement, du permis de construire à l'attribution

J'ai entendu Mme HIDALGO, qui subitement se prend de passion pour le logement, expliquer que 70 % des Parisiens étaient éligibles au logement social, sous-entendant que tout le monde avait sa place à Paris.

Encore une fois, regardez les chiffres. Plus vous conventionnez, plus il y a de demandeurs de logements, plus 25 % en douze ans. 55.000 logements sociaux financés en douze ans, pour toujours plus de demandeurs à qui vous donnez l'espoir que vous arriverez à les loger.

C'est la grande escroquerie de ce mandat. Alors, dites la vérité. Vous êtes pour le mariage pour tous, mais vous n'êtes pas pour le logement pour tous !

J'ai entendu récemment Mme HIDALGO proposer un pacte aux investisseurs institutionnels. Mais voyons, avant de leur proposer un pacte pour des loyers moins chers, essayons d'abord de les faire revenir sur le marché du logement. Et plus globalement, essayons de rendre l'investissement locatif rentable.

Voilà une stratégie qu'une politique immobilière devrait définir. Et pourtant le gouvernement, ou ce qu'il en reste, fait tout l'inverse : encadrement des loyers, augmentation de la TVA intermédiaire.

Je pense aussi à l'objectif de création de 10.000 logements sociaux intermédiaires par an. Intéressant, Madame HIDALGO, mais il fallait y penser avant ! D'autant que le foncier disponible ne le permettra pas et vous le savez très bien, puisque vous en êtes responsable depuis 2008.

Cependant, voilà encore une stratégie qu'une politique immobilière devrait définir. Décidément, à Paris vous êtes fâchés avec le parcours résidentiel. Vous êtes fâchés avec les ascenseurs, les vrais, ceux qui tombent régulièrement en panne, mais aussi l'ascenseur social, car la vie est faite d'évolutions positives et de difficultés.

Une politique immobilière doit être consacrée au développement de l'offre de logements, à la transition énergétique, à la mobilité résidentielle et à l'accession à la propriété, notamment sociale.

Ce sera celle que nous mènerons en 2014.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez donc laissé une minute pour votre collègue - je ne sais pas comment il va faire.

Je ne veux pas faire de commentaires avant que M. Bernard GAUDILLÈRE et M. Jean-Yves MANO réagissent tout à l'heure, mais comment peut-on parler de ces douze années, des 70.000 logements sociaux supplémentaires, des familles maintenues à Paris grâce au prêt à taux zéro, aux achats d'appartements sur ventes à la découpe, en ignorant que nous avons inversé la tendance démographique à Paris. Je vous rappelle...

Attendez, vous parlez de logement sans évoquer cela. Paris a perdu 180.000 habitants entre 1975 et 2000. En dix ans, Paris a regagné 118.000 habitants, dont 15.000 familles. A votre avis où sont-ils ?

Ces 118.000 Parisiens, ces 15.000 familles supplémentaires sont bien quelque part, et donc c'est bien l'attractivité de Paris qui fait que la demande est de plus à plus forte. Mais cela n'invalide en rien, au contraire, heureusement que nous avons eu cette dynamique de la politique de logement.

C'est quand même un contexte que je m'étonne de voir peu rappelé.

La parole est à Mme TACHENE.

Mme Anne TACHENE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est au goût du jour de dévoiler son patrimoine, de montrer ses fonds. Alors hasard des calendriers, le rapport de la mission qui nous a mobilisés pendant six mois arrive au bon moment. On y parle, comme dans les meilleures chroniques actuelles, de possession, de transparence et d'héritage. Mais la similitude s'arrête là, car si nous avons circonscrit un patrimoine tout à fait hors normes, il ne fut pas question de voyages en Suisse. Et si nous avons ciblé une héritière, ce fut bien la Capitale.

Notre collectivité, vous le savez tous, a amassé au cours de sa longue vie un nombre impressionnant de propriétés aussi hétéroclites que dispersées. La puissance publique d'alors a laissé à ses héritiers une exceptionnelle ressource économique et un potentiel foncier dont il importait d'examiner le destin.

Que l'équipe de pilotage des M.I.E., Mme Isabelle DUCHEFDELAVILLE et M. Raphaël BRUN en soient félicités. Sans eux, sans le concours des responsables des directions, le rapport n'aurait pas cette densité et les Parisiens n'auraient pas à leur disposition cette nouvelle illustration en 186 pages des politiques menées sous vos mandatures.

Je remercie naturellement M. Jean-François LEGARET ainsi que M. Rémi FÉRAUD et je tiens à les saluer encore d'avoir accepté de retenir le caractère relatif du vote émis, en précisant que ce dernier ne saurait valoir "approbation par tous des objectifs arrêtés par la majorité". Cette réserve contourne ainsi l'obstacle de la proximité manifeste des rapports des M.I.E. avec vos bilans de mandature.

Au-delà de sa vertu consensuelle, je vois dans ce "oui mais" une forme de respect de la diversité de notre Assemblée car, plus que toute autre mission, il s'agissait ici de passer sous revue l'ensemble quasiment des politiques municipales puisque analyser la gestion patrimoniale amenait aussi à s'intéresser aux objectifs qu'elle sert.

Admettre la réalité de la politique immobilière est une chose. En revanche, il ne pouvait être demandé à l'opposition de ratifier vos orientations et les résultats.

Cette mise au point étant faite, l'U.D.I. reconnaît volontiers la construction d'une information sur l'actif immobilisé ainsi que l'adoption d'une logique de valorisation.

Il aurait été d'ailleurs parfaitement insolite, chers collègues, que la Capitale se tienne à l'écart d'une recherche de performance économique apparue il y a plus de 20 ans, au moment où les obligations comptables et les nécessités financières se sont faites plus pressantes sur les collectivités.

Dans un sens, l'ardeur dépensière de la Municipalité a pu jouer comme un stimulant.

Il y eut donc en 1996, et M. Jean-François LEGARET l'a déjà rappelé, l'installation du Conseil du patrimoine privé de la Ville. Cet organisme a laissé un principe appelé à prospérer : la Ville de Paris n'a pas vocation à conserver la gestion, voire la propriété d'un vaste patrimoine locatif.

Depuis, le champ des biens à céder s'est élargi. La cession des actifs jugés non nécessaires au service public est une pratique poussée. 1,3 milliard a ainsi été encaissé en 12 ans.

Vos décisions n'ont pas toutes emporté l'adhésion ; je pense notamment aux deux grosses opérations que sont :

- le protocole foncier avec la filiale d'Unibail sur les espaces du Forum des Halles,
- ou bien les modalités du bail à construire concernant la tour Triangle.

Nous en avons débattu en Conseil, sans nous convaincre les uns les autres.

Quant à la dynamique des recettes locatives, je note qu'elle doit son évolution moins aux redevances qu'aux revenus des immeubles, tant il est profitable d'être propriétaire à Paris depuis 2001.

La réalisation d'un inventaire exhaustif des immobilisations est donc, chers collègues, une condition de la maîtrise des coûts. Or, si la Ville indiquait en 2005, en réponse à la Chambre régionale des comptes, que le chantier du recensement était une priorité, il était loin d'être achevé en matière de bâtiment public lorsque l'Inspection générale de la Ville remit un audit en 2009 à ce sujet.

Ses conclusions sont sévères ; vous les avez en mémoire mais un rappel est opportun. Elles mettaient en évidence - et je cite - "la mauvaise connaissance d'ensemble que la Ville a de son patrimoine immobilier et des charges induites par son occupation et son entretien" et jugeait "insuffisante la gestion stratégique des stocks".

Quoi qu'il en soit, l'optimisation de la gestion patrimoniale se trouve au service de choix budgétaires qui ne sont pas les nôtres et d'objectifs sur lesquels nous ne partageons pas l'enthousiasme du rapport.

Je vais ainsi préciser mon propos.

Passons sur quelques omissions entre amis : on chercherait ainsi vainement la narration du feuilleton des "Macaq Troubadours" qui ont berné la mairie en monnayant les locaux que vous aviez mis gracieusement à leur disposition !

Arrêtons-nous, en revanche, sur les achats réalisés par la collectivité ou ses opérateurs.

Que le rapport s'attarde sur les acquisitions, conventionnements et leurs outils financiers, rien là que de très normal, mais qu'il soit précisé qu'elles sont au service de la mixité sociale, là, on craint pour la Municipalité un trouble visuel. Pour l'adjoint au maire chargé du logement, ces opérations allaient, en effet, "permettre de remédier à l'implantation très inégale des logements sociaux sur le territoire parisien, contraire à l'objectif de mixité sociale de la loi S.R.U.". Or, les deux tiers d'entre elles interviennent en secteur non déficitaire en logement social.

Rappelez-vous : ce décalage entre déclarations et résultats a été pointé par la Chambre régionale des comptes. Les magistrats ont parlé d'écart grandissant entre les arrondissements.

Quant au taux de renouvellement des locataires, à hauteur seulement de 39 % selon la publication 2009 des études de l'A.P.U.R., il est l'une des conditions de la réussite de ces opérations mais il constitue aussi son revers. M. Jean-Yves MANO s'est déclaré un jour satisfait des résultats de ce mode de production en ce qu'il changeait la population des immeubles. Il est cependant curieux de se réjouir d'un changement de population, sans se soucier d'ailleurs de la destination des anciens locataires. Ces ménages vont-ils grossir le flux des Parisiens quittant la Capitale ? Ce mouvement migratoire dont les chiffres I.N.S.E.E. révèlent l'amplification sur la décennie ?

Mais je terminerai mon propos sur une note plus consensuelle ; du moins, elle devrait l'être puisqu'il s'agit des préconisations de la M.I.E., sur lesquelles il n'y a pas ou peu d'hésitations.

Quelques-unes trouveront une application rapide, beaucoup attendront la prochaine mandature. Cette future assemblée, privée des biens déjà vendus, peu assurée que le niveau des recettes des cessions se maintienne longtemps, sera au moins riche de nos recommandations.

Comme vous avez pu le remarquer, elles s'articulent autour de trois axes principaux :

- un pilotage associant les élus,
- une meilleure information des mairies d'arrondissement,
- une lisibilité accrue par une présentation annuelle détaillée de l'état du patrimoine et de ses évolutions.

Je ne vais pas en faire la lecture, je me contenterai de quelques commentaires et d'une petite publicité, vous me la pardonnerez : l'U.D.I. y retrouve pleinement sa rédaction.

Si l'idée de créer un Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris, offrant aux élus un regard sur la stratégie immobilière, a très vite été avancée, il restait à en définir le périmètre et les modalités d'intervention, sans paralyser totalement l'action foncière. Nous avons, je crois, trouvé cet équilibre. Les conseillers de Paris auront la faculté reconnue de s'emparer de la thématique immobilière, d'analyser sous cet angle l'impact des opérations projetées, y compris, par exemple, lors de changement de sites administratifs ou de mutation des modes de gestion ou des services.

Justement, le Conseil aura à s'intéresser au regroupement des implantations administratives. En 2004, on parlait de schéma directeur. Depuis, au fil des opérations, notre assemblée a pu débattre des coûts d'acquisition de bâtiments neufs, des prix de cession des autres, sans disposer d'une vision d'ensemble.

Une interrogation pourrait d'ailleurs être levée en séance : quel destin pour le bâtiment du 17 boulevard Morland ?

S'agissant, enfin, des maires d'arrondissement, nous avons tous constaté, lors des auditions, le peu de cas réservé à leurs avis, tant sur le principe des préemptions que sur la destination susceptible d'être donnée au bâtiment. C'était à croire que le besoin d'équipements de proximité serait une chimère inventée par les élus de l'Opposition.

Alors, quand les préconisations tenant à l'information des maires se sont multipliées jusqu'à la demande de monographie par arrondissement, précisant les actions menées en matière immobilière ou encore de fiches relatives au sort des services administratifs, il nous a été confirmé que la décentralisation à laquelle nous sommes si attachés sera un des chantiers à engager pour la prochaine mandature.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame GUIDI, vous avez la parole.

Mme Claire GUIDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à m'associer aux remerciements déjà exprimés à la Mission d'expertise et de coordination des M.I.E. du Secrétariat général du Conseil de Paris.

Des remerciements sincères, en effet, à toute l'équipe de Mme DUCHEFDELAVILLE pour son implication et le travail mené.

Eu égard au rythme des réunions et aux délais relativement courts imposés, des remerciements également à tous les services de la Ville qui ont permis à la mission de travailler dans de très bonnes conditions, grâce notamment à des supports de présentation, riches, pédagogiques et précis.

En particulier la Direction du Logement et de l'Habitat et la Direction de l'Urbanisme : leurs éclairages ont été précieux tout au long de la mission et la tâche - encore en cours - en matière de connaissance du patrimoine et d'inventaire, en lien avec la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, constitue une exigence première fondamentale.

Remerciements enfin à tous les adjoints qui ont été auditionnés : Mme Anne HIDALGO, Mme Maïté ERRECART, M. Bernard GAUDILLÈRE et M. Jean-Yves MANO. Nous avons appris beaucoup et compris à quel point la politique immobilière est un enjeu et un questionnement quotidiens, vu la diversité et la multiplicité des biens et des projets.

La politique immobilière est certes une politique en soi ; c'est une politique opérationnelle qui s'inscrit dans le temps, mais ce n'est pas un objectif en soi, comme l'a dit M. Bernard GAUDILLÈRE. C'est surtout une politique au service des ambitions des autres politiques. Comme l'a affirmé Mme Anne HIDALGO : "L'essentiel de notre ville dépend de la question foncière et immobilière. Le foncier n'est pas une fin en soi, précise-t-elle, c'est un outil pour traduire les engagements de mandature et une conception de la ville que nous développons depuis 2001 avec, pour objectif essentiel, la mixité sociale et la mixité fonctionnelle."

La politique immobilière menée depuis 2001 a, en effet, permis de répondre aux objectifs de la collectivité en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'implantation d'équipements publics au service de l'évolution des besoins de la collectivité, de rationalisation des implantations administratives, de construction et de réhabilitation de logements, principalement sociaux, et ce dans le cadre d'une vision équilibrée du territoire parisien et métropolitain et d'une gestion financière et budgétaire saine.

Trois exemples :

- Un travail important en matière d'immobilier d'entreprise : un plan "pépinière" a été défini. A l'issue de cette mandature, ce sont plus de 100.000 mètres carrés qui auront été réalisés pour les entreprises innovantes.

- La préservation de l'artisanat et du commerce de proximité : le P.L.U. protège ainsi près de 260 kilomètres de voies commerçantes et, dans le contexte actuel où il est important dans certains quartiers de pouvoir maîtriser les baux commerciaux, la S.E.M.A.EST est un outil opérationnel fondamental.

- Le logement, notamment le logement social qui est LA priorité : près de 80 % des acquisitions réalisées sur la période 2001-2012 ont en effet été destinées à du logement, le reste étant destiné à la réalisation d'équipements.

Que ce soit à travers des acquisitions ou à travers les subventions versées aux bailleurs, l'effort financier de la collectivité parisienne en faveur du parc de logement social et de la diversification de l'offre est sans précédent et la mobilisation reste forte.

Je peux également citer la politique de résorption de l'habitat insalubre engagée depuis 2001. 1.030 immeubles avaient été identifiés comme prioritaires. Entre 2002 et 2010, 1,3 milliard de travaux ont été engagés, 20.000 logements ont été réhabilités et des quartiers entiers ont été transformés.

Pour conduire sa politique immobilière et foncière, la Ville utilise tous les moyens possibles : stratégiques, financiers et opérationnels ; en particulier le P.L.U. qui est la clef majeure des réalisations menées et le rapport montre bien, sous des aspects parfois très techniques, les leviers possibles, le pilotage mis en place et le déroulement des procédures dans un contexte très encadré (avis de France Domaine, avis du Conseil du patrimoine, passages en Conseil de Paris par exemple).

Une précision d'ailleurs, par rapport à certaines déclarations dans la presse ou ce que l'on a entendu ce matin. M. LEGARET affirme que la politique menée par la Ville entretient la spéculation immobilière, on est très étonné de lire cela ou d'entendre cela, car nous avons auditionné la Chambre des notaires qui nous a clairement indiqué que l'impact des transactions de la Ville sur les prix du marché de l'immobilier entre 2001 et 2011 ne pesait pas sur le marché vu le volume global des transactions à Paris (environ 40.000) et le volume des transactions portées par la Ville.

Oui, la rupture est nette par rapport à 2001. Oui, nous assumons d'avoir réalisé, en utilisant différents outils, des milliers de logements sociaux et oui, Monsieur LEGARET, vous le savez comme moi, notamment dans nos arrondissements centraux fort contraints, les opérations d'acquisition conventionnement sont nécessaires car le marché privé est excluant.

C'est le marché privé qui crée les inégalités, ce n'est pas le logement social qui, à travers sa diversité, vise à les réduire.

Autre élément également important et que met en lumière le rapport, le rapport montre que les outils et la stratégie de la Ville s'inscrivent dans une dynamique métropolitaine et dans une logique de partenariat pour des sites en bordure de Paris ou en petite et grande couronnes.

L'exemple de la SOREQA, créée en 2009 par la collectivité parisienne et la communauté d'agglomération Plaine Commune, est révélateur de cette démarche partenariale et métropolitaine.

Mme Anne HIDALGO a parlé de "destin commun" et cela montre bien la dynamique engagée de Paris.

En conclusion, je crois que nous ne pouvons que nous féliciter collectivement de la tenue de ce type de Mission. Elle permet, comme on l'a vu, un bilan chiffré et précis des actions menées en mettant en lumière l'imbrication des échelles et les enjeux liés au temps.

Au-delà de l'engagement ferme du Maire et de ses adjoints en faveur notamment de la mixité sociale et fonctionnelle à Paris et de manière plus large, en intégrant notre destin commun au Grand Paris, le rapport présenté aujourd'hui montre que le travail mené par la collectivité depuis 2001 est réel et concret.

Réel et concret au service des Parisiennes et des Parisiens, voilà les mots-clefs de la politique menée. Nous pouvons en être fiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne voulais pas intervenir sur ce point préalable, ce que je vais faire, mais les mots de M. LEGARET sur l'organisation de l'éviction des classes populaires et moyennes m'ont fait réagir et m'ont rappelé quand même, je vais faire peut-être de l'archéologie ou de l'histoire, que, quand j'ai été nommé président de la S.I.E.M.P., il y avait une situation que j'ai pu découvrir avec 340 immeubles notoirement insalubres, intégrés à la convention publique d'aménagement et, sur ces 340 immeubles, les résultats de la politique immobilière antérieure avaient fait que la Ville en détenait plus de la moitié et avait quasiment des lots dans tous.

La Ville, à l'époque, avait, dans de nombreuses copropriétés, arrêté de payer ses charges, employant les pires techniques de la promotion privée de mitage, afin effectivement de racheter l'ensemble des copropriétés et d'exclure les gens qui étaient dedans.

Cette politique immobilière a fait des dégâts monstrueux, on aurait pu croire que l'insalubrité était uniquement la parade des promoteurs et du marché privé, mais non, la Ville avait orchestré une politique de pourrissement sur de nombreux quartiers et c'est bien cette Mission de l'insalubrité, menée par la première mandature, qui a permis d'en sortir.

Pour revenir à cette M.I.E., déjà saluer le travail de cette M.I.E., bien sûr, le diagnostic, le bilan de très bonne qualité qui apparaît dans ce rapport.

Mais, plus globalement, on est tenté de parler de la situation du marché immobilier parisien, ce marché qui concentre toutes les problématiques : spéculation outrancière des investisseurs, hausse indécente des prix à l'accession et des loyers (respectivement 10.000 euros le mètre carré et 25 euros en location, en moyenne), tandis que la demande de logement social ne cesse de croître en vain.

Pourtant, les réels efforts de la Municipalité parisienne en matière de politique du logement, en matière de création n'ont jamais été aussi soutenus, le quota de 20 % de logements sociaux sera atteint en 2014, la Ville consacre plus de 500 millions d'euros par an à cette politique, aucune collectivité ne peut se prévaloir d'un tel effort.

Pourtant, la crise continue à sévir avec son lot quotidien de drames humains.

Pourquoi ? Car le monde entier veut habiter à Paris, mais Paris, avec ses 110 kilomètres carrés, son territoire, l'un des plus petits du monde, ne peut accueillir tout le monde.

L'important effort de création de logements sociaux de la Ville de Paris butte en fait et est quelque part souvent annihilé par une spéculation galopante qui exclut de plus en plus de personnes de l'accès au marché privé.

Je pense que l'une des principales différences historiques entre la Droite et la Gauche est le rapport au marché privé. Les premiers vous expliqueront qu'un marché totalement libre et sans entrave permettrait de proposer une offre correspondant aux besoins de chacun. Les seconds défendent normalement une vision plus interventionniste pour corriger ces effets dévastateurs du marché, n'allant pas dans le sens de l'intérêt collectif.

Même si cette vision, normalement de Gauche, s'est estompée depuis une dizaine d'années, elle reste réelle dans bien des domaines, dont celui de la politique immobilière.

Car, juste derrière la politique immobilière, vient la problématique bien sûr de l'accès au logement, de l'accès au foncier, de l'accès à la terre.

L'accapement de la terre, du foncier par quelques-uns, qui est l'effet du marché libre, rend rapidement insupportable la vie du plus grand nombre.

Là, des paysans sans terre du Brésil aux expropriés de Birmanie, en passant par les mal logés du monde entier, le problème de l'accès au foncier est l'une des causes majeures du non-respect des droits fondamentaux.

En France, l'émergence au début du XXe siècle des politiques de logements sociaux a permis d'extraire une partie, un parc de logements de la simple logique de marché.

Pour nous, écologistes, une politique immobilière doit être au service de nos objectifs politiques, une politique immobilière doit marcher sur ses deux pieds que sont, bien sûr, la réalisation massive de logements sociaux, l'extraction d'une partie du parc de la simple logique de marché et, en second, l'intervention efficace sur le marché privé afin d'en maîtriser ses effets les plus spéculatifs.

Dans des secteurs tendus, jamais nous ne réussirons à construire assez de logements sociaux pour accueillir l'ensemble des ménages exclus du parc privé qui atteint aujourd'hui le haut des classes moyennes.

A côté d'une production massive de logements sociaux, nous devons passer du stade d'acteurs du marché de l'immobilier au stade de régulateurs de ce marché.

Premièrement, oui, il faut produire plus de logements accessibles pour chacun, afin bien sûr de maintenir la diversité sociale de la Capitale.

Un point que les écologistes répètent depuis 2001 : nous pensons que, sur ces derniers terrains aménageables dans la Capitale, la priorité doit être donnée - et la priorité absolue - au logement et aux besoins essentiels des Parisiens.

Un quartier ne doit pas comporter moins de 50 % de logements (je parle de l'ensemble des mètres carrés) pour être viable et cette priorité donnée au logement, cela avait été l'objet à l'époque des débats, lors du Plan local d'urbanisme, face aux bureaux apparaît pour nous essentielle.

Ensuite, maintenir la diversité sociale de la Capitale, c'est tenter - et la Ville, par son activité de préemption, le fait en partie sur des immeubles entiers - de préserver ce fameux parc de logement social de fait.

La difficulté de ce parc est effectivement qu'il est en secteur diffus, aujourd'hui la Ville n'achète que des immeubles entiers, mais il faut un plan de sauvegarde du logement social de fait, alliant la préemption en diffus et le conventionnement également en diffus, pour maintenir ces derniers loyers de 1948, ces derniers logements privés qui continuent à jouer le rôle de logement social.

Nous devons être beaucoup plus systématiques dans la préservation de ce parc de logement social de fait.

Après, bien sûr, le sujet des classes moyennes, ce serpent de mer dont chacun a sa définition propre et chacun met d'ailleurs les revenus derrière les classes moyennes qui, quelque part, l'arrangent le plus, quand j'entends entre autres les bancs de l'Opposition.

Il faut recréer ce parc disparu, ce parc des institutionnels qui permettait de loger les classes moyennes. Le problème est que nous ne le ferons pas avec le P.L.S., car nous n'aurons jamais les possibilités financières, et force est de constater que sur le P.L.S., les 4 % de demandeurs du fichier en P.L.S. ont tendance eux à augmenter les années passant.

Il faut créer un parc de logements conventionnés, s'appuyer sur le privé, recréer cette offre vers les classes moyennes pour que vraiment, à chaque niveau de revenu corresponde un logement adéquat, et ceci également dans les couches intermédiaires.

Ces deux derniers points, que ce soit la préservation du logement social de fait ou la création d'un parc conventionné demandent de passer à une gestion en diffus. Depuis 2001, le groupe "Vert" revient régulièrement sur la nécessité de gestion en diffus. J'ai eu l'occasion en tant que président de la S.I.E.M.P. avant Mme Fabienne GIBOUDEAUX, de créer le premier outil de gestion en diffus sur les 250 logements relais. Un bailleur social doit être spécialisé pour la gestion en diffus. Il y a une nécessité d'adaptation législative en termes de fiscalité entre autres pour rendre la péremption plus facile pour les logements diffus, mais nous serons obligés, par un manque de terrain, de passer à cette gestion. Plus tôt nous nous y mettrons mieux cela vaudra.

Voilà les propositions sur la partie, produire plus de logements accessibles.

Après, effectivement, une politique immobilière doit avoir, pour les écologistes, un objectif clair de lutte contre la spéculation avec l'objectif de faire baisser les prix. Faire baisser les prix. Alors, il y a des outils existants. Effectivement, la préemption qui a été très utile pour maintenir un certain nombre de foyers menacés par des ventes à la découpe a été essentielle. Après, et c'était également une répétition du groupe "Vert" à chaque budget, les capacités du compte foncier sont encore extrêmement faibles pour faire face aux immenses possibilités des acteurs privés du marché.

Quand on voit effectivement que le rachat de Pradier, l'immeuble dans le 19^e arrondissement, représente quasiment les deux tiers du compte foncier, on se rappelle l'opération place de la Madeleine où la Ville avait hésité à préempter sur plusieurs immeubles. Cela représentait la moitié du compte foncier annuel. C'est dire le côté trop réduit de ce compte foncier par rapport à d'autres acteurs, d'autres fonds de pension divers du monde entier, qui jouent à Paris comme dans un Monopoly et qui ont des capacités financières extrêmement plus importantes.

Il faut effectivement donner plus de moyens au compte foncier, l'augmenter, pas seulement pour sauver des gens des ventes à la découpe lors de préemptions, mais également pouvoir utiliser la préemption, même si l'outil n'a pas été pensé pour cela initialement, comme un outil de lutte contre la spéculation.

Après, un outil va nous être bientôt mis à disposition, à savoir l'encadrement des loyers. Nous comptons, suite à la rédaction du rapport à la demande du Maire de Paris que j'avais réalisé, que cet encadrement des loyers soit efficace et qu'un des points du rapport ne soit pas oublié, qui était la possibilité de faire baisser les niveaux moyens sur certains secteurs qu'on a considérés comme trop excessifs.

Des nouveaux outils, l'application des chartes de promoteur comme on peut voir à Saint-Ouen, même si dans la situation de Paris les prix sont déjà trop élevés et que l'intérêt de cette initiative à Saint-Ouen est qu'elle a été mise en place il y a très longtemps, donc a évité cette montée.

Il y a également une piste du côté des chartes qui doit être étudiée, mais pour les écologistes nous devons penser à créer de nouveaux outils fonciers au service de notre politique. Nous avons fait la proposition qui était reprise dans le vœu de l'Exécutif, de la dissociation du foncier bâti et du bail emphytéotique, une vision qui permettrait de disposer de l'usage de la propriété dans un partage contractuel entre le sol, demeurant public au collectif, et l'usage du bâti.

Cette formule qui laisse le preneur du bail libre de construire sur le terrain mis à disposition pour une durée de 99 ans est utilisée par Paris aujourd'hui uniquement par rapport aux locations en bail emphytéotique par les bailleurs sociaux. Elle doit pouvoir évoluer, cela demande une évolution législative, vers le logement diffus.

Je vais accélérer, il y a également la possibilité de création...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, vous allez conclure.

M. René DUTREY, adjoint. - Pour conclure, dommage, que d'idées j'avais encore à soumettre à notre Conseil, je les garderai pour la prochaine fois, dans d'autres cadres ou d'autres débats...

Cette politique immobilière, il faut que nous fassions attention qu'elle ne devienne pas une simple variable d'ajustement de nos finances publiques. Nous devons vraiment passer du stade d'acteurs de l'immobilier au stade de régulateurs, et j'en finis là en ayant dépassé de 20 secondes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci de votre sens de la discipline.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, la première vertu de cette M.I.E. est sans doute de faire enfin le jour sur la réalité du patrimoine de la Ville et surtout sur ses évolutions dans la dernière décennie. De lever finalement la part d'ombre qui restait sur le trésor foncier de la Capitale.

Ce rapport vient confirmer des tendances et ordres de grandeur que nous avons déjà évoqués dans l'hémicycle, et que j'avais eu l'occasion de souligner lors du dernier débat budgétaire. Près de 1,3 milliard d'euros de cessions en 10 ans pour, selon mes estimations, près de 2 millions de mètres carrés cédés contre 1,7 milliard d'acquisitions.

C'est dire que depuis 10 ans votre majorité est intervenue lourdement avec énergie et volonté sur le marché immobilier et à quelques mois de la fin de la mandature ce rapport est le bienvenu pour évaluer l'efficacité, la sincérité et le bilan de cet investissement massif.

Chacun devrait pouvoir, à la lecture de ce rapport, constater que jamais la production de logement social n'a été aussi active à Paris, que ces investissements ont permis de s'approcher des objectifs de la loi SRU, et qu'enfin cette politique a permis de résorber durablement le logement insalubre. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Au-delà de ces succès sur les volumes, sur les grands enjeux du logement à Paris, le rapport est tout de même bien moins enthousiaste. L'intervention de la Ville a-t-elle permis de faire réellement baisser les prix de l'immobilier ? Non et même au contraire, le rapport parle d'un impact insignifiant de la politique immobilière de la Ville sur le marché immobilier.

L'intervention de la Ville de Paris a-t-elle permis de résorber la fracture Est-Ouest, la fracture Centre-périphérie ? De faire progresser la mixité sociale ? Non, non, et triple non, la cartographie des préemptions démontre même à quel point l'obsession du volume vous a fait oublier l'impérieux objectif de répartition territoriale. Ainsi sur 10 ans, près de la moitié des nouveaux logements, soit près de 19.000, sont situés dans les quatre arrondissements du Nord et de l'Est parisien, 12e, 18e, 19e et 20e arrondissements aggravant les déséquilibres au lieu de les compenser.

Enfin, cette politique immobilière met-elle la Ville de Paris à l'abri pour les années à venir, à l'abri des aléas financiers ? Non, une fois de plus le rapport de la M.I.E. souligne justement l'ubuesque dépendance de la Ville à la fois en flux, on le savait, aux droits de mutation, et désormais en stock, la richesse de notre patrimoine étant basée sur un immobilier cher. C'est pour le moins paradoxal pour une collectivité qui veut lutter contre la spéculation.

Enfin, une dernière interrogation à la lecture de ce rapport, ce sont les propos de votre adjoint aux finances, M. GAUDILLÈRE, qui affirme que le critère fondamental pour la cession d'un bien est l'inutilité du bien au regard du service aux Parisiens. Il conviendra donc à l'Exécutif m'expliquer en quoi les Halles sont un bien inutile au service des Parisiens que vous avez jugé bon de céder.

Je terminerai par un dernier point, Clémenceau disait "quand on veut enterrer un problème, on crée une commission", je trouve là que les recommandations de la M.I.E. sont un peu timides. Une simple commission me paraît pour le moins anecdotique là où probablement cette question du patrimoine aurait été mieux sentie dans les documents budgétaires, notamment le budget initial et le compte administratif, car c'est au regard du budget que le patrimoine foncier est intéressant à regarder.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme MERIGOT de TREIGNY.

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mes remerciements vont à tous les acteurs de cette Mission, mais le temps me manque, je vais aller à l'essentiel.

Le logement est l'une des premières préoccupations des Parisiens, puisque c'est à Paris que la crise du logement est la plus violente. Comprenez le désarroi de nos concitoyens quand vous affirmez rééquilibrer le logement social des arrondissements de l'Est vers l'Ouest de Paris, et constatez que vous construisez toujours plus de logements à l'Est tandis que vous vendez ce que la Ville possède au Centre et à l'Ouest.

Il était utile de faire la lumière sur cet état de fait. C'est pourquoi la création d'un conseil de l'immobilier de la Ville de Paris, s'il est effectivement créé en 2013, aura la lourde tâche d'accompagner la gouvernance de la politique immobilière et la définition d'une stratégie.

Au cours de cette Mission, nous avons fait plusieurs recommandations importantes qui concernent notamment l'information des maires et donc des mairies d'arrondissement. Trop souvent dans les arrondissements, les élus ne sont pas assez informés ni associés.

Notre rôle d'élus de proximité et la connaissance de nos arrondissements sont pourtant des éléments précieux pour accompagner les politiques municipales.

A titre d'exemple, dans le Nord du 8e arrondissement, nous avons diagnostiqué un manque d'équipements publics depuis plusieurs années, nous souhaitons ainsi que la cession des locaux de l'I.N.P.I. par l'Etat vous permette d'y implanter un groupe scolaire dont le besoin est clairement identifié.

Ne laissez pas passer cette opportunité unique. Une démarche prospective en matière d'équipement public me paraît absolument nécessaire, et il faut définir les besoins par quartier, tout nouveau logement doit être accompagné des équipements publics nécessaires à ses habitants.

Nous souhaitons par ailleurs être destinataires d'une communication sur l'entretien du patrimoine de la Ville et sa mise aux normes dans le cadre du Plan Climat.

Nous venons d'apprendre, Monsieur le Maire, que vous venez d'obtenir satisfaction de la part du Gouvernement avec la création de la métropole de Paris. Tous les moyens sont donc désormais entre vos mains.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Merci.

Je souhaite à mon tour saluer la qualité du travail conduit sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, saluer M. Rémi FÉRAUD, Mme Isabelle DUCHEFDELAVILLE, son équipe du S.G.C.P., la DLH et la DU que nous avons tous extrêmement fortement sollicités.

Cette Mission, faut-il le rappeler, a été demandée et présidée par l'opposition, et a produit un rapport factuel et complet dans un esprit constructif et consensuel. Le fait qu'il a été voté à l'unanimité, comme l'ont déjà souligné mes collègues, montre que son contenu est partagé par tous. C'est un point de départ important.

Alors, faute d'avoir trouvé de lièvres à courir, on voit l'opposition aujourd'hui reprendre un certain nombre d'arguments éculés. Ainsi, la Gauche parisienne serait hostile aux classes moyennes, et plus baroque encore, la politique de la Ville entretiendrait la spéculation.

Que n'avons-nous entendu ces assertions, alors que c'est le marché privé qui frappe jusqu'aux classes moyennes, en faisant monter à des niveaux déraisonnables le prix du foncier et les loyers. Cela nous a d'ailleurs été confirmé, à la fois par les notaires - cela a déjà été dit - et le Conseil de l'immobilier de l'Etat. Les transactions réalisées par la Ville n'ont aucun impact sur le marché en raison de leur faible nombre.

C'est l'attractivité de Paris, la dynamique démographique nouvelle que connaît Paris depuis dix ans et la spéculation des acteurs privés qui laissent plus de 10 % de logements vacants dans un contexte où les gens ont tant de mal à se loger. Et c'est le marché livré à lui-même qui conduit à ce que même des classes moyennes ont du mal à se loger aujourd'hui.

Face à ces forces, dont on connaît la puissance, la Ville se dresse pour lutter contre la vente à la découpe en préemptant des immeubles et, oui, en réalisant des opérations d'acquisition-conventionnement.

Et nous assumons cette politique, car elle est favorable aux classes moyennes, car elle leur permet de rester dans leur logement quand le marché les en aurait chassés.

Depuis 2001, ce sont 18.000 logements qui ont ainsi été soustraits à la spéculation, avec évidemment le maintien des loyers pour ceux qui dépassent les plafonds du logement social, et le maintien des foyers dans leur appartement.

Autre argument de la Droite, encore plus loufoque : la Droite aurait construit plus de logements sociaux avant 2001 que la Gauche depuis 2001 !

Dans son communiqué du 12 avril à l'A.F.P., M. Jean-François LEGARET dit, je le cite : "Le nombre de logements construits dans la Capitale a nettement diminué: 5.963 logements par an étaient autorisés entre 1991 et 2001, contre 2.884 par an entre 2001 et 2011." Et tout à l'heure, M. DUBUS a renchéri sur cet argument.

Franchement, on se pince. La Droite aurait fait plus de logements sociaux que la Gauche !

Alors j'ai recherché. J'ai repris le rapport de la Préfecture de Paris, qu'on ne soupçonnera pas d'être partisane dans cette affaire. Le Bureau de l'habitat a publié en 2007 un rapport, intitulé "Le parc de logements à Paris", qui montre le nombre de constructions neuves à Paris depuis 1990.

On y voit que leur nombre moyen, entre 1991 et 2001, est de 5.000 par an, obtenu en cumulant la construction privée avec la construction de logements sociaux. Quelle prouesse alors d'arriver au résultat de 5.900 logements sociaux par an annoncés tout à l'heure par M. Jean-François LEGARET et M. Jérôme DUBUS !

Pour établir le nombre de logements réalisés depuis 2001, je n'ai pas eu besoin de chercher beaucoup, puisque nous avons écrit et adopté ensemble ce beau rapport de la M.I.E.: on y lit que la Ville de Paris a financé 55.505 logements sociaux entre 2001 et 2011 ; le chiffre est même de 61.702 entre 2001 et 2012, dont la moitié de constructions neuves, 22 % de réhabilitation et 28 % d'acquisition conventionnement.

Bref, la politique de Paris en matière de logement est équilibrée entre les objectifs de logement ou de relogement des plus défavorisés, de maintien des classes moyennes, des familles et de la mixité sociale, de protection de tous contre la spéculation et de réhabilitation de l'habitat insalubre, dont nous avons trouvé un nombre indécent en arrivant aux responsabilités en 2001.

Nous nous sommes appuyés sur un P.L.U. qui a instrumenté la Ville dans cette politique avec la zone de déficit en logement social, avec la création d'un sur-C.O.S. pour le logement social, avec les réserves que nous avons inscrites et avec les opérations d'aménagement, où de nombreux logements sociaux neufs sont construits, je le souligne, avec une architecture de qualité que nous aimerions d'ailleurs retrouver dans les opérations de promotion privées.

Voilà une politique cohérente et qui a produit des résultats dont nous sommes particulièrement fiers.

Alors, oui, cette mission aura été utile.

Utile pour rétablir la vérité des chiffres pour ce qui est peut-être la politique la plus difficile à conduire : la politique du logement.

Utile aussi par nos propositions pour améliorer l'information de notre Conseil et des maires d'arrondissement.

Utile, enfin, pour poursuivre l'effort de qualité et de gestion du patrimoine par les services.

En guise de conclusion... puisque la voix me lâche !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le temps aussi !

M. François VAUGLIN. - Nous faisons la proposition d'expérimenter la dissociation du foncier et du bâti, car cela permettrait de faciliter l'accès à la propriété des classes moyennes.

Voilà, s'il en était encore besoin, la démonstration en deux mots de la politique immobilière de Paris : efficace et innovante.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Maintenant, M. Bernard GAUDILLÈRE puis M. Jean-Yves MANO vont réagir à ces interventions.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que ce débat était très intéressant et je voudrais, puisque Jean-Yves MANO répondra plus précisément sur toutes les interventions concernant le logement, concentrer mon propos sur, d'abord, l'importance du sujet immobilier, ensuite la clarté de nos objectifs, le caractère très actif de notre politique et la transparence qui y a présidé.

C'est un sujet, à l'évidence, très important, qui justifiait amplement ce débat au Conseil et, puisque beaucoup d'orateurs ont égrené les remerciements, je ne manquerai pas à ce devoir.

Je voudrais remercier d'abord M. LEGARET qui a eu l'idée de cette mission d'information et d'évaluation, que vous avez d'ailleurs acceptée immédiatement, Monsieur le Maire, vous vous en souvenez : quelques minutes après qu'il l'eût annoncée.

Je remercierai évidemment M. Rémi FÉRAUD qui a eu ce travail très ingrat de produire un rapport aussi long et documenté.

Je remercie aussi, comme d'autres, le Secrétariat général du Conseil de Paris, à commencer par Mme Isabelle DUCHEFDELAVILLE.

Ces travaux aboutissent à un rapport consensuel, voté à l'unanimité.

Alors, j'entends bien que cette unanimité ne signifie pas approbation de tout ce qu'a fait la Municipalité, ce qui aurait été, à dire vrai, un peu étonnant, mais elle signifie que, sur ce sujet, nous partageons tous les analyses et les chiffres, et c'est déjà beaucoup. C'est rare dans la vie publique !

Sujet important, d'abord par la superficie. Je rappelle quelques chiffres, 10 kilomètres carrés au sol à Paris, 5 millions de mètres carrés bâtis et 6.600 hectares en dehors de Paris.

Importance aussi par les flux financiers, puisque le rapport rappelle que nous avons vendu pour 1,3 milliard de biens ; j'y reviendrai tout à l'heure. Nous en avons acquis pour 1,7 milliard sur cette période de 2001 à 2011.

J'ai dit des objectifs clairs. Il y en a, en fait, trois.

Je n'insisterai pas beaucoup sur le premier, puisqu'il revient à Jean-Yves MANO de l'aborder : c'est le logement social. Il y avait toutes les raisons pour que cet objectif soit prioritaire dans notre politique immobilière, puisqu'il est prioritaire, à dire vrai, dans tous les aspects de notre politique. Il est prioritaire en termes budgétaires, il est prioritaire dans la gestion de nos S.E.M. et il est naturellement prioritaire dans la gestion de l'immobilier.

A ce propos, M. LEGARET a tout à l'heure avancé quelques chiffres auxquels je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, mais je lirai le verbatim quand le SGCP nous le donnera. Moi, je vais rappeler des chiffres tout simples.

Les droits immobiliers sur l'ensemble des deux mandatures, et autant que l'on puisse les prévoir pour les mois à venir, auront été de 10 milliards d'euros et l'investissement total de la Ville de 17,9 milliards d'euros.

10 milliards d'euros de droits immobiliers : vous avez insisté à juste titre sur cette recette importante. 17,9 milliards d'investissement et, à l'intérieur de ces 17,9 milliards d'investissement, 4 milliards pour le logement social.

Que conclure de ces chiffres ?

Premièrement, que les droits immobiliers ont été en totalité consacrés à l'investissement, je l'ai toujours dit mais je le répète : ils n'ont pas été consacrés à des dépenses pérennes de fonctionnement.

Deuxièmement, ils n'ont pas été consacrés qu'au logement social, mais c'est normal. Nous avons créé des écoles, des espaces verts, des crèches et il était normal que les droits immobiliers y participent eux aussi.

Le deuxième objectif était, et cela demeure, la préservation de la diversité des activités.

Voyez-vous, si nous avons créé des hôtels d'activités qui permettent aujourd'hui d'accueillir 450 entreprises à Paris, si nous avons préservé l'artisanat et le commerce de proximité dans le bas des immeubles par l'opération Vital'Quartier, c'est évidemment parce que notre politique immobilière nous permettait de disposer des emprises nécessaires.

Troisième objectif : satisfaire les besoins de la collectivité, ce qui signifie deux choses :

- d'abord, loger les nombreux équipements publics que nous avons créés. J'en ai cité quelques-uns : les écoles, les bibliothèques, les crèches, etc. Il faut bien les loger, donc il faut avoir une politique immobilière ;

- deuxièmement, réorganiser les services des Directions de la Ville qui sont, il faut bien le dire, très éparpillés et ce mouvement n'est pas encore achevé mais continuera.

Troisièmement : une politique active dans la connaissance, dans les achats et dans les ventes.

Dans la connaissance : je voudrais rappeler, et le rapport le rappelle au passage, que l'audit qui avait été réalisé en 2001 sur les finances de la Ville déplorait - je cite - "l'absence de connaissance complète de notre patrimoine". Un des premiers chantiers que vous avez donné au Secrétaire général de l'époque, Monsieur le Maire, c'était justement d'explorer l'état de la connaissance de notre patrimoine.

Nous avons donc aujourd'hui deux bases :

- une base patrimoine, qui sera terminée d'ailleurs en 2015, je le dis, en 2015, pour Paris intra-muros et en 2017 pour Paris extra-muros.

- une autre base qui porte d'ailleurs le nom un peu étrange de "manip", c'est la base qui nous permet de connaître l'origine de propriété de tous nos biens et c'est une base dont l'établissement durera peut-être un peu plus longtemps mais qui sera, à l'évidence, extrêmement utile.

Une politique active dans les achats : le rapport rappelle que nous avons préempté presque 400 immeubles, mais nos acquisitions ne se sont pas bornées à cela puisqu'il y a aussi les acquisitions à l'amiable, il y a les acquisitions par mise en demeure des propriétaires frappés de réserve au P.L.U., il y a les acquisitions auprès de l'Etat, il y a les acquisitions auprès des grands opérateurs que sont les organismes ferroviaires (R.F.F., S.N.C.F.) et les acquisitions auprès de l'Assistance publique. Bref, un nombre d'achats considérable et j'ai rappelé tout à l'heure le montant qui y est afférent : 1,7 milliard.

Je reviens un instant, parce que je crois qu'il ne faut pas se laisser de répéter les choses, sur ce qu'ont dit plusieurs orateurs et ce que, moi, je dis depuis que j'ai l'honneur de siéger à cette place : les préemptions de la Ville se font à environ une moitié du prix du marché. Il y a, dans le rapport, un tableau qui, année après année, montre que les préemptions sont à moins 40 %, moins 50 %, moins 60 % par rapport au prix du marché.

Pourquoi est-ce que je tiens à cela ?

D'abord, parce que l'Opposition a prétendu longtemps, elle le fait un peu moins aujourd'hui devant l'évidence des chiffres, mais elle a prétendu longtemps que les préemptions avaient contribué à la spéculation immobilière. C'est totalement faux !

Et puis, je le fais aussi parce que je trouve qu'il est important pour nous de montrer que l'on peut à la fois conduire une politique sociale, une politique de gauche pour dire les choses par leur nom, et le faire avec une grande rigueur financière.

Et puis, nous menons une politique active dans les ventes, puisque nous avons vérifié systématiquement, comme le rappelle le rapport, comme le rappelait tout à l'heure M. MARTINS, nous avons vérifié systématiquement l'intérêt de chaque propriété immobilière de la Ville par rapport à l'intérêt des Parisiens.

Nous vendons ce qui, effectivement, n'est plus utile : un château qui abritait des colonies de vacances dans les Alpes de Haute-Provence ou un réservoir d'eau non potable qui, aujourd'hui, n'est plus nécessaire à l'entretien de ce réseau, etc., et ces ventes nous procurent des ressources pour acheter d'autres immeubles qui sont plus utiles aux Parisiens.

De même, en matière de vente, nous avons poursuivi la politique de vente des fameux appartements du domaine privé, décision qui avait d'ailleurs été prise, je le souligne au passage, par M. TIBÉRI en 1995, après le scandale du 26 rue Jacob.

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, il y avait encore 800 appartements du domaine privé, il n'y en a plus aujourd'hui que 140 où, généralement, d'ailleurs, les locataires sont protégés par les lois et nous attendons la fin du bail, voire la fin, hélas, pour eux de leur vie, mais ceci prouve que nous avons continué cette politique de vente avec beaucoup de détermination.

Elle nous a d'ailleurs rapporté beaucoup, je le dis au passage, puisque ces immeubles, vous le savez, sont situés dans des secteurs extrêmement prisés de la capitale (le secteur de Saint-Germain-des-Prés ou le Marais).

Quatrième point sur lequel je veux insister, la transparence.

La transparence, on le voit d'ailleurs actuellement, est toujours nécessaire dans tous les domaines de la vie publique, mais, si j'ose dire, elle l'est encore davantage dans le domaine immobilier, comme le rappelle toute l'histoire politique française et on pourrait en discuter pendant des heures.

Le rapport de la mission montre bien que nous avons été constamment guidés par ce souci de transparence, j'allais dire dans ce domaine comme dans les autres.

Quelques exemples :

En matière d'acquisitions, il est vrai que les préemptions sont décidées par l'Exécutif pour une raison toute simple, c'est que la loi les enserme dans des délais extrêmement courts, qui ne permettent pas d'attendre une délibération du Conseil de Paris.

En revanche, toutes les acquisitions amiables, toutes sans exception, et toutes les acquisitions par expropriation sont approuvées par le Conseil de Paris.

En matière de cessions, aucune cession n'intervient sans une délibération du Conseil de Paris et, d'ailleurs aussi, après avis bien entendu de France Domaine et après avis du Conseil de patrimoine, cet avis du Conseil de patrimoine étant systématiquement suivi, ce qui n'est pas obligatoire, mais ce que nous avons fait scrupuleusement depuis 2001.

D'ailleurs, cette transparence est telle que les propositions qui touchent à la transparence dans les conclusions du rapport ne sont qu'au nombre de quatre, je vais les énumérer.

C'est d'abord la création du Conseil de l'immobilier. Je vous signale d'ailleurs au passage, Monsieur LEGARET, que vous ne deviez pas, révérence parler, écouter avec beaucoup d'attention Monsieur le Maire, parce qu'il a dit qu'il acceptait cette proposition, il l'a dit tout à l'heure, donc le Conseil de l'immobilier...

Je vais conclure rapidement, Monsieur le Maire. Effectivement, je suis un peu trop long.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était passionnant, mais comme je voyais que vous alliez énumérer toutes les recommandations, je me suis un peu inquiété.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Non, je n'en énumère que quatre et je vais très vite.

Le Conseil de l'immobilier sera créé, simplement, Monsieur LEGARET, il ne se réunira pas deux ou trois fois par mois, comme vous l'avez dit, le rapport dit deux ou trois fois par an et je crois que c'est largement suffisant.

Deuxième proposition, la publication d'un compte rendu annuel sur l'évolution de notre patrimoine.

Troisième proposition, l'information des maires d'arrondissement sur les suites des déclarations d'intention d'aliéner, ce qui me paraît effectivement une très bonne proposition.

Enfin, consultation du Conseil du patrimoine sur les permanences des partis.

J'aimerais juste dire un mot, Monsieur le Maire, sur la permanence des partis. Les permanences des partis de Gauche ont toutes été attribuées entre 1947 et 1999 par les Préfets ou par les municipalités de M. CHIRAC et de M. TIBÉRI et la seule qui ait été attribuée par nous depuis 2001 l'a été à l'U.M.P., c'est un point qu'il faut tout de même...

C'est comme cela !

Je conclus, Monsieur le Maire.

Nous sommes à l'heure des bilans et je crois qu'il faut être reconnaissant, encore une fois, à M. LEGARET de nous avoir permis de dresser sur notre politique immobilière un bilan qui rappelle ce qu'ont été nos objectifs ambitieux, notre politique déterminée, financée sérieusement et, enfin, notre souci très aigu de transparence.

Dans le débat qui s'ouvre pour les mois à venir, il sera réconfortant de nous appuyer sur un document aussi objectif et aussi précieux.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellent !

Mais comme vous étiez deux adjoints à répondre, 10 minutes chacun, 20 minutes pour une réponse de l'Exécutif, c'est déjà solide.

Monsieur MANO, vous avez plein de choses à dire, mais 12 ans de boulot vous n'allez pas les résumer en 10 minutes. Vous aurez d'autres occasions, dites l'essentiel.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, permettez-moi de m'associer aux remerciements qui ont été donnés à l'ensemble des participants à cette Commission, que ce soient les membres de la Commission ou les services qui ont travaillé énormément sur le sujet.

Cette mission, quand elle a été demandée par M. LEGARET, j'imagine qu'il rêvait de trouver au sein de ce travail peut-être quelques sujets polémiques.

Il n'y a pas eu de sujet polémique, il n'y avait pas à avoir de sujet polémique et le sérieux de la politique immobilière de la Ville de Paris a pu être mis en avant.

Alors, bien évidemment, les choses ont évolué sur le plan de la communication vers l'attaque sur la politique du logement.

D'abord, une interview de M. LEGARET dans "Mediapart", dépêches de l'A.F.P., articles de journaux... Ce matin, M. LEGARET d'ailleurs a eu presque le rôle de sage ou presque, laissant le rôle du sniper à M. DUBUS.

La politique du logement, j'ai entendu beaucoup de contrevérités, notamment sur les évolutions de la demande, certes le chiffre des demandeurs de logements sociaux augmente dans notre Ville, mais, quand on regarde les chiffres de près, on s'aperçoit que ce sont essentiellement des demandeurs non parisiens, qui ont été multipliés par sept en 10 ans, qui font augmenter le chiffre.

Notre priorité, Monsieur DUBUS, est quand même de loger les Parisiens qui sont mal logés dans le territoire parisien et d'accueillir bien sûr, ce que nous faisons, toutes les personnes qui sont au service des Parisiens quotidiennement et qui habitent fort loin, j'aurai l'occasion d'y revenir.

Nous avons également une critique, d'ailleurs une contradiction dans les articles de presse, on nous critique sur le fait que nous aurions fait des acquisitions d'immeubles. Dans le même temps, M. LEGARET nous critiquait de ne pas avoir assez utilisé l'argent disponible pour le compte foncier et donc acheter des immeubles.

Comprenne qui pourra.

Oui, nous assumons le fait que la Ville de Paris soit un acteur important du marché de l'immobilier parisien.

Nous assumons les acquisitions d'immeubles ayant permis à 13.000 Parisiens de rester parisiens. Nous assumons ce choix permettant de pérenniser du parc locatif au cœur de la capitale, car ce choix est primordial pour garder le caractère de diversité sociale de Paris.

La spécificité parisienne, qui est une ville de brassage et de passage, est liée au fait qu'il y a plus de parc locatif que de parc de propriétaires et, si nous voulons garder ce caractère qui en fait sa richesse, il faut continuer à préserver le parc locatif.

Nous assumons le choix d'utiliser le compte foncier à hauteur de 1,1 milliard d'euros au cours de cette période, permettant l'acquisition d'immeubles, pour l'essentiel issus de ce que l'on appelle le parc social de fait qui, sans notre intervention, serait la proie des marchands de biens et l'expulsion des populations qui y vivent.

Nous assumons le choix et le fait d'avoir développé 8.000 logements étudiants, plus de 4.000 logements pour les jeunes actifs sur le territoire parisien.

Nous assumons d'avoir, lors de nos programmes de logements sociaux, fait le choix de 30 % de logements P.L.S. pour les couches moyennes, nous assumons également le choix d'avoir recréé à nouveau l'implantation des institutionnels dans 20 % de nos espaces sur les zones d'aménagement pour créer du loyer maîtrisé.

Nul besoin pour autant - et la preuve en est faite - d'avoir des exonérations de T.V.A. ou des baisses de T.V.A. et des exonérations de taxe foncière, comme le demandent les professionnels. Ils sont déjà présents à Paris, il faudra qu'ils soient encore plus présents, y compris dans les mesures que nous leur mettons à disposition et je me réjouis qu'ils aient répondu, puisque 1.400 logements sont en train de sortir de terre, destinés aux couches moyennes.

Nous assumons le choix de loger toutes les personnes qui, de par leur fonction, sont indispensables à la vie des Parisiens et je pense bien sûr aux infirmières, aux policiers, aux professeurs des écoles, mais également au personnel municipal et à toutes ces personnes qui sont à notre service, nous Parisiens, quotidiennement dans les commerces.

Je pense que c'est extrêmement essentiel pour nous de garantir la place dans Paris de ces gens-là au cœur de la capitale, ils nous servent quotidiennement, ils n'ont pas pour vocation de faire deux heures de trajet par jour à l'intérieur du territoire parisien.

Notre politique, vous l'avez compris, que vous critiquez, n'est pas une politique d'exclusion, mais une politique d'équilibre permettant à chaque catégorie de trouver sa place sur le territoire parisien. Ce n'est pas la politique des plus aidés et des plus aisés, c'est une politique généreuse, générale, qui est garante de la diversité, de la mixité, entretenant ainsi la richesse de Paris.

Je crois que la Ville de Paris, sous la présidence et la gestion de Bertrand DELANOË dans cette majorité, peut être fière, au bout de douze ans, du bilan accompli au service des Parisiens, en créant 70.000 logements sociaux, dans une superficie extrêmement limitée.

Nous savons aussi - et il faut avoir le courage de le dire - que la politique du logement, le règlement de la crise du logement ne pourra pas se passer uniquement dans les frontières parisiennes. C'est pourquoi la création de la métropole parisienne est un enjeu majeur au service de l'ensemble des habitants de l'Ile-de-France.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellent, Monsieur MANO !

Merci à tous les orateurs. Merci au président de la M.I.E., au rapporteur, aux adjoints qui se sont exprimés, mais surtout à M. Jean-Yves MANO qui fait une politique, avec mon concours évidemment, très dynamique sur le plan du logement, et à M. Bernard GAUDILLÈRE qui me donne les moyens, comme à M. Christian SAUTTER avant, de financer cette politique ô combien indispensable.

Merci, mes chers collègues. Nous en reparlerons, de toute façon, c'est normal, c'est un sujet majeur.

2013 DPA 27 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux pour l'aménagement en bureaux des plateaux du bâtiment T8 au 121, avenue de France (13e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions de déménagement des agents de la D.U. et de la D.V.D.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de délibération DPA 27 relatif à l'approbation des modalités de passation d'un marché de travaux pour l'aménagement en bureaux des plateaux du bâtiment T8 au 121, avenue de France (13e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 1 et le vœu référencé n° 2 dans le fascicule.

Monsieur LEGARET, je vous laisse le temps de fouiller votre pupitre. Mais vous savez tout par cœur ! C'est le projet de délibération DPA 27, où il y a un amendement n° 1 et un vœu n° 2. Je ne sais pas lequel est de vous. Les deux sont de vous ?

La parole est donc à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je serai très court, parce que ce vœu se suffit à lui-même.

Nous souhaitons que l'on tienne compte des modalités de passation des marchés de travaux selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen, et que l'on prenne en compte les modifications proposées lors de la concertation entre les représentants des personnels et la Mairie de Paris.

J'ai déjà évoqué cette question brièvement ce matin dans mon intervention sur la M.I.E. Nous avons effectivement écouté un certain nombre d'agents qui ressentent plus que des hésitations et des réserves sur ce déménagement et la configuration architecturale du bâtiment.

C'est vrai que c'est une mode dans l'architecture - il y a toujours des modes dans l'architecture - qui consiste à recouvrir le bâtiment d'une résille. Vu et vécu de l'intérieur, cela a un côté carcéral qui ne suscite pas un enthousiasme spontané de la part des agents et on peut, dans une certaine mesure, les comprendre.

Ce que nous souhaitons, c'est que la concertation, qui pour l'instant a été très inexistante, soit ouverte et qu'elle aille jusqu'à son terme.

Je vous remercie.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord rappeler que ce projet de délibération concerne la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement des bureaux des plateaux de ce que l'on appelle le bâtiment T8 sur la Z.A.C. Paris Rive gauche, au 121 avenue de France.

C'est est un bâtiment construit par le grand architecte Rudy RICCIOTTI, qui appréciera les commentaires que vous venez de faire, Monsieur LEGARET. Mais c'est vrai que les goûts et les couleurs sont dans la nature, et que l'on n'est pas tous obligés de considérer qu'une œuvre est belle. En tous les cas, je pense que ce bâtiment est un beau bâtiment qui marque, d'une façon intéressante, l'architecture de cette avenue de France.

Vous le savez, nous avons un projet de rassemblement des services, qui a déjà démarré depuis longtemps, puisque des services sont déjà partis sur l'avenue de France, et que là il s'agit de regrouper les services de la D.U. et de la D.V.D.

Vous nous dites, Monsieur LEGARET, que la concertation a été insuffisante. Je vais reprendre ici le nombre de réunions que nous avons faites depuis novembre 2011 :

- Un premier C.T.P. le 4 janvier 2012.
- Une audience des organisations syndicales à la D.U. le 22 mars 2012.
- Une lettre d'information en avril 2012.
- Une information des personnels de la D.U. par sous direction ou service en mai 2012.
- Le 14 mai 2012, une audience des organisations syndicales à la D.U.

- Le 25 mai 2012, un flash info question réponse sur ce bâtiment de l'avenue de France.
- En juin 2012, une information des personnels de la D.U. par sous direction et service.
- Le 26 juin 2012, une audience des organisations syndicales à la D.U.
- Le 3 juillet 2012, un Comité d'hygiène et de sécurité.
- Le 4 septembre 2012, l'ouverture d'une permanence de concertation au 121 avenue de France.

Les 17 et 18 septembre 2012, des visites par les personnels de la D.U. de l'espace test et du chantier 121 avenue de France.

- En septembre 2012, une nouvelle information des personnels par sous direction ou service à la D.U.
- Le 10 octobre 2012, une conférence débat D.U.-D.V.D. sur l'insertion urbaine et la conception architecturale à laquelle Rudy RICCIOTTI a participé lui-même.
- Le 15 octobre 2012, une nouvelle audience des organisations syndicales au Secrétariat général.
- Le 23 octobre 2012, un Comité technique paritaire et un Comité d'hygiène et de sécurité, qui n'ont pas pu se tenir du fait d'une grève qui en a empêché la tenue.
- Le 19 novembre 2012, l'approbation du Schéma de répartition des locaux du 121 avenue de France.
- Le 6 décembre 2012, une audience des organisations syndicales à la D.U.
- En décembre 2012, toujours la lettre d'information n° 3.
- Le 16 janvier 2013, une audience des organisations syndicales à la direction de l'urbanisme.
- Le 22 janvier 2013, un Comité d'hygiène et de sécurité.
- Le 28 janvier 2013, une exposition avec les maquettes des mobiliers.
- En janvier 2013, toujours une information des personnels de la Direction de l'urbanisme par sous direction et service.
- Le 15 février 2013, une remise des souhaits de la Direction de l'urbanisme en matière d'agencement des mobiliers faite par les personnels.

Le 12 mars 2013, une visite par les organisations syndicales - j'ai bientôt fini - de l'espace maquette du 121 avenue de France.

Les 15, 18 et 19 mars 2013, une visite par les personnels de la D.U. de cet espace dit maquette du 121 avenue de France.

En octobre 2013, des ajustements des emplacements et des commandes des mobiliers.

En novembre 2013, une visite par les personnels de la D.U. de l'espace témoin est prévue.

Et à mi-année 2014, ce sera l'emménagement de la D.U.

Vous voyez que j'ai le souci, nous avons le souci, et je voudrais vraiment remercier les services de la Ville, Direction de l'Urbanisme, D.V.D. et le Secrétariat général, et aussi les organisations syndicales et les agents de la D.U. et de la D.V.D. de s'être autant impliqués dans un processus de concertation qui, je crois - vous pourrez difficilement me démentir - est sérieux.

Qui cherche avant tout des conditions de travail qui soient de bonnes conditions de travail pour des agents, qui auront d'ailleurs des surfaces bien supplémentaires à celles qu'ils connaissent aujourd'hui à Morland. La surface sera environ de 19 mètres carrés en moyenne par agent, au lieu de 16 mètres carrés. Je pense que l'on est quand même dans des espaces qui vont être particulièrement intéressants pour les conditions de travail de nos agents.

Je vous remercie et donc, bien sûr, j'émet un avis négatif au vœu et à l'amendement présentés par l'U.M.P.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais donc mettre aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPA 27).

2013 DU 10 - Acquisition à Paris Habitat d'un volume dans l'ensemble immobilier 77 à 85, boulevard Lefebvre, 64 à 86, rue de Dantzig, 22 à 28, rue de la Saïda (15e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons à l'examen du projet de délibération DU 10 relatif à l'acquisition à "Paris Habitat" d'un volume dans l'ensemble immobilier du 77 à 85, boulevard Lefebvre, 64 à 86, rue de Dantzig et 22 à 28, rue de la Saïda.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour cinq minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Chers collègues, imaginée dès 1999, maintes fois reportée par votre Municipalité, la coulée verte du 15e, qui aurait dû ouvrir en 2008, semblait enfin sur la bonne voie.

En effet, les travaux d'aménagement de la première tranche de la Petite Ceinture, comprise sur 1,3 kilomètre entre les rues Balard et Olivier-de-Serres, avancent sans trop de heurts, en dépit des nuisances subies par les riverains, du fait de l'abattage de 800 arbres et des problèmes de tenue de chantier.

Nous attendons donc avec impatience la fin des travaux et l'ouverture à la promenade de ce premier tronçon.

Les deux extensions Balard - Citroën et Olivier-de-Serres - Brassens devaient, elles, être réalisées lors de la prochaine mandature, à la fois pour des raisons budgétaires, mais aussi parce que la convention d'occupation temporaire signée avec R.F.F. en 2006 ne concerne que le premier tronçon actuellement en cours d'aménagement.

Or, quelle ne fut pas notre surprise en découvrant à travers ce projet de délibération que pour la deuxième tranche reliant la rue Olivier-de-Serres au parc Brassens, la Ville a tout simplement décidé d'abandonner l'emprise de la Petite Ceinture. En effet, vous nous demandez, Monsieur le Maire, de vous autoriser à acquérir pour un euro symbolique auprès de "Paris Habitat" une surface de 1.316 mètres carrés située au cœur de l'ensemble de logements Lefebvre, Dantzig, Saïda, afin de contourner la traversée du tunnel de la rue Olivier-de-Serres.

D'abord, je m'étonne que ce projet n'ait pas été mis à l'ordre du jour de la 4e Commission.

Ensuite, ce projet de délibération acte un projet qui n'a même pas été présenté au maire du 15e avant le Conseil d'arrondissement, et encore moins aux riverains concernés dont les pelouses seront minéralisées et plantées de grilles.

De plus, vous nous dites, dans le projet de délibération, qu'une concertation avec les habitants est prévue pour fin mars - mi-avril ; c'est une plaisanterie. Nous sommes le 22 avril et aucune concertation n'a été ni organisée ni programmée.

J'imagine la stupéfaction des 1.000 locataires de l'ensemble Lefebvre - Dantzig lorsqu'ils prendront connaissance de ce projet.

En effet, non seulement les travaux vont démanteler et minéraliser une partie de leur E.V.I.P. de 8.000 mètres carrés, mais ils vont aussi modifier l'environnement et les conditions de vie de ces habitants qui s'étaient fortement investis pour améliorer leurs espaces verts.

J'ajoute que dès mai 2012 et dans la perspective de la réalisation de la deuxième tranche de la coulée verte qui comprend le franchissement de ce fameux tunnel de 300 mètres situé entre les rues Olivier-de-Serres et Dantzig, le maire du 15e, M. Philippe GOUJON, vous avait demandé que ce passage fasse l'objet de deux études de faisabilité.

La première devait porter sur un passage sécurisé du tunnel, afin d'éviter l'interruption de la promenade et la remontée en surface pour traverser les rues Olivier-de-Serres et Dantzig au milieu des voitures. Or, vous savez comme moi que depuis l'ouverture de la promenade plantée du 12e, réalisée il y a plus de 20 ans, des avancées importantes ont été réalisées pour les franchissements de tunnel, à l'image du nouveau tunnel de Fourvière, long de 1,7 kilomètre, qui sera réservé aux piétons, vélos et transports en commun.

L'innovation est donc possible dès lors qu'il y a une volonté politique et un minimum d'ambition.

Je vous rappelle, d'ailleurs, que dès novembre 2000, sous la mandature de M. Jean TIBERI, la traversée du tunnel du 15e avait été envisagée, puisqu'une importante étude de l'APUR prévoyait qu'il ferait partie de la promenade, qu'il serait sécurisé, éclairé et animé.

J'ajoute que le volet 15e de l'étude APUR réalisée, cette fois, en novembre 2012, précise également que ce tunnel pourrait être étudié pour sa réutilisation.

Non seulement cette solution éviterait la rupture du cheminement, mais elle me semble plus respectueuse du Plan Biodiversité qui prescrit un renforcement des continuités écologiques.

Notre deuxième demande portait sur la concertation, si, toutefois, l'hypothèse de contournement du tunnel devrait être retenue en raison d'une impossibilité technique avérée.

Le maire du 15e avait alors précisé qu'une concertation devrait s'engager dans les plus brefs délais avec les riverains de l'îlot Saïda et le conseil de quartier, afin que leurs préoccupations soient prises en compte.

Nos demandes sont restées sans suite, vous ne nous avez communiqué aucune étude de faisabilité portant sur la traversée du tunnel ; pire, votre projet de délibération acte que non seulement le choix retenu est celui de la traversée en surface, mais qu'en plus, les travaux débiteront au mois d'août pour une ouverture au public à l'automne 2013, ce qui ne laisse pas le temps nécessaire pour revoir le projet à l'issue d'une hypothétique concertation.

Monsieur le Maire, dans cette affaire, vous choisissez la précipitation et le service minimum, au mépris des habitants et de la qualité de la coulée verte qui se voit ainsi détournée.

Ainsi réalisé, ce deuxième tronçon scellera la fin de la Petite Ceinture dans le 15e, la fin de cette promenade continue de 2,5 kilomètres qui devait relier sans rupture et sur un même linéaire le parc Citroën au parc Brassens.

Dans ces conditions et en l'état, nous nous opposons à ce projet de délibération qui, non seulement contourne la mairie du 15e et fait l'impasse sur la concertation, mais, en plus, dénature l'esprit même de la Petite Ceinture.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LAMOUR, pour cinq minutes.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Président.

Je crois que ce projet de délibération est un peu le symbole de la destruction d'une très belle idée qui faisait largement consensus dans le 15e arrondissement et, je le pense, ailleurs dans Paris ; c'était l'idée de relier Citroën et Brassens par une promenade plantée, sans qu'elle rencontre un seul obstacle, en particulier la capacité à traverser des rues, et donc de voir cette promenade perturbée par un trafic automobile.

Or, dans la précipitation la plus totale, et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE vient de vous en faire la démonstration, vous souhaitez faire passer cette promenade plantée par un bloc d'immeubles sociaux qui se situe au croisement des rues Dantzig, Saïda et du boulevard Lefebvre, sans, effectivement, que les riverains en aient été informés, donc vous remettez en cause un principe qui était particulièrement pertinent, qui était, encore une fois, de permettre à des riverains, à des habitants de Paris ou de la proche banlieue, de bénéficier de cette promenade plantée sans un quelconque obstacle face à eux.

Nous avons adhéré à ce projet, et j'en ai parlé à Mme GIBOUDEAUX qui, à plusieurs reprises, est venue dans le 15e arrondissement, en mairie, je me souviens également d'une rencontre à l'école au 99, Olivier-de-Serres, pour nous présenter ce projet auquel nous avons totalement adhéré. Il y avait quelques critiques d'un certain nombre de riverains qui voyaient passer cette promenade trop près de chez eux, mais nous étions d'accord sur ce principe et il était accepté par toutes et tous.

Vous le remettez en question de manière profonde, au détriment des riverains de ce bloc d'immeubles sociaux, qui n'ont, encore une fois, absolument pas été avertis de cette évolution.

Vous allez créer, en quelque sorte, une poche de zones de non droit, qui sera clôturée par des barrières de 2 mètres, plus ou moins enterrées, avec une possibilité ou non d'un passage, avec un digicode, et vous savez très bien que ces digicodes vont être abîmés et cela deviendra, en quelque sorte, une zone où il se passera, comme d'habitude dans ces quartiers, un certain nombre de trafics, un certain nombre d'incivilités, alors que ces riverains sont extrêmement attentifs à ce que cette partie du 15e arrondissement reste une zone tranquille, une zone où ils peuvent évoluer dans de bonnes conditions, alors qu'on le sait, c'est souvent le cas, en particulier aux Péricieux, il y a un certain nombre d'actes d'incivilité et de trafics en tous genres qui ont tendance à se répandre un peu partout aux alentours de ce bloc d'immeubles sociaux.

Vous êtes donc en train de créer une poche d'insécurité, sans en avoir parlé aux riverains, sans, évidemment, en avoir parlé aux élus, nous découvrons il y a quelques jours ce projet de délibération, et je crois que vous êtes en train d'abîmer un projet qui faisait réellement consensus.

Madame HIDALGO, nous ne vous en voudrions pas si vous arrêtez la promenade plantée au droit de la rue Olivier-de-Serres et si nous prenons le temps, comme l'a proposé Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, de réfléchir à l'utilisation du tunnel ; cela se fait maintenant partout en France. On a cité Fourvière à Lyon, mais vous-mêmes, vous utilisez le tunnel des Tuileries quand il s'agit de fermer la rive droite aux automobiles pour l'utiliser dans le cadre, encore une fois, de cette promenade le long de la Seine. Vous le voyez bien, on peut utiliser des tunnels, à condition, bien sûr, de les aménager en tant que tels, et là, nous aurons effectivement atteint notre objectif qui est de relier sans encombre le parc Citroën au parc Georges Brassens.

Troisième élément, qui reste en suspens totalement, et j'en conclurai par là, à la sortie du tunnel et jusque quasiment au droit du théâtre Silvia-Monfort, rien n'est prévu, on nous a présenté une extension dont on ne sait pas à quel moment elle sera traitée ; là aussi, c'est vraiment dommage de ne pas utiliser cette partie de la ceinture verte pour permettre aux riverains, aux habitants de Paris et aux banlieusards d'utiliser cette promenade dans d'excellentes conditions.

Vous êtes en train d'abîmer, et c'est vraiment dommage, un projet qui faisait consensus.

Nous vous demandons, Madame HIDALGO, de retirer ce dossier de l'ordre du jour du Conseil de Paris et de faire en sorte de réfléchir de façon plus profonde, de façon plus approfondie, quelque part, de façon plus intelligente, à l'utilisation du tunnel sous ce parc d'immeubles sociaux, pour utiliser, encore une fois, les réserves foncières dont nous disposons et ne pas créer, comme vous le faites à l'emporte-pièce, un circuit, un tracé qui ne convainc ni les riverains ni les élus du 15e.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à M. LAMOUR de faire cet appel à l'intelligence ! J'espère que je serai digne de cela, puisque tous, ici, je crois, nous sommes attentifs à proposer des choses non seulement intelligentes mais, je le pense aussi, utiles aux Parisiens.

D'abord, je suis très surprise de vos interventions parce que, quand même, ce projet, cela fait très longtemps qu'on le porte, que des réunions ont eu lieu, que la question du contournement du tunnel est posée d'abord par la Préfecture et les règles de sécurité, que ce n'est vraiment pas une nouveauté de ce jour - dès la première réunion publique, cela a été évoqué - et que, dès la première réunion publique et les premiers projets qui ont été élaborés, la

question du contournement en passant sur le secteur de la Saïda, donc sur un ensemble qui, aujourd'hui, est propriété de "Paris Habitat", a été évoquée dès nos premières réunions. Donc, je suis très surprise des propos que vous tenez aujourd'hui mais, vraisemblablement, vous n'aimez pas le consensus !

Vous n'aimez pas le consensus parce que venir évoquer aujourd'hui la question du contournement du tunnel dont on parle depuis le début, c'est quand même un peu étrange.

Deuxièmement, par rapport à la question du tunnel, et cela rejoindra sans doute un vœu plus large qui concerne la Petite Ceinture, que l'on verra tout à l'heure, dans la concertation que nous avons menée avec notamment Mme Fabienne GIBOUDEAUX et les élus d'arrondissement, la question aujourd'hui de l'utilisation nouvelle des tunnels est posée et est ouverte. Je l'ai posée.

Je l'ai posée à R.F.F., mais, pour autant, je ne souhaite pas que l'on attende sur ce projet de Petite Ceinture dans le 15e arrondissement et cette question du passage par ce terrain appartenant aujourd'hui à "Paris Habitat" est posée depuis le début, vraiment.

Après, je voudrais vous dire, puisque vous avez pris la référence du tunnel de Fourvière, pour bien connaître le tunnel de Fourvière, et le Président de notre séance le connaît bien aussi, faire la comparaison entre le tunnel de la Petite Ceinture au droit de la Saïda et le tunnel de Fourvière, c'est osé, mais je vous en laisse la paternité.

M. Sylvain GAREL. - C'est cela, l'intelligence !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est cela, l'intelligence !

Merci, Sylvain, cela doit être cela, l'intelligence, la capacité à rapprocher des choses qui n'ont visiblement rien à voir !

Vous dites qu'il n'y a pas concertation avec les riverains.

D'abord, "Paris Habitat" travaille. Il travaille sur ce projet depuis déjà longtemps avec nous. Il y aura, je crois, une réunion le 16 mai prochain avec les locataires de "Paris Habitat" et les services de la Ville, notamment la DVD qui est pilote sur cette opération, pour travailler et avancer.

Et je pense que ce qui devrait nous guider, ce n'est pas la volonté d'empêcher une réalisation de cette nature, que vous présentez, comme toujours, de façon extrêmement négative. Pourquoi la Petite Ceinture serait-elle une source de nuisances, alors que cela va être un espace de promenade magnifique ? Pourquoi portez-vous de cette façon aussi négative ce projet dans le 15e arrondissement, alors qu'il y a des arrondissements dans tout Paris qui réclament que l'on avance plus vite sur les aménagements paysagers et piétonniers de la Petite Ceinture ?

Franchement, vous devriez plutôt être content que l'on ait démarré par cet arrondissement parce que la géographie des lieux le permettait, plutôt que de venir une fois de plus critiquer quelque chose qui, je vous le garantis, sera plébiscité par les Parisiens et les habitants du 15e arrondissement en particulier.

Voilà les éléments de réponse que je voulais vous apporter sur ce projet qui me tient à coeur.

J'aurai à coeur de convaincre les habitants qui, aujourd'hui, ne seraient pas convaincus par la pertinence de ce projet et la qualité de vie vraiment retrouvée que l'on aura avec ces aménagements qui permettront à Paris de respirer.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 10).

2013 DU 64 - Reddition des comptes et quitus à la Sempariseine - Z.A.C. "Dupleix" (15e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 64 relatif à la reddition des comptes et quitus à la Sempariseine sur la Z.A.C. "Dupleix".

La parole est à Mme Géraldine POIRault-GAUVIN, pour 5 minutes.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'heure de la reddition des comptes de l'opération d'aménagement de la Z.A.C. "Dupleix", il me paraît intéressant, voire indispensable, à quelques mois de l'élection municipale, de faire un bilan de ces nouveaux quartiers qui sont intégralement sortis de terre.

Et c'est une réflexion sur la ville que je vous propose, mes chers collègues, ce matin, pour mieux organiser le vivre-ensemble et la tranquillité dans nos quartiers à Paris, quel que soit l'arrondissement.

Et je pense, d'ailleurs, à de nouveaux quartiers en devenir, comme le quartier des Batignolles. Pour ses futurs habitants, nous devons tirer les leçons de ce qui n'a pas fonctionné ailleurs, pour ne pas reproduire les mêmes erreurs en matière d'urbanisme, de voirie, de politique de logement social.

Et Dupleix est un exemple intéressant.

23 ans après qu'il ait été imaginé : 271 millions d'euros investis, 1.769 logements sociaux intermédiaires et en accession, équipements sportifs, crèches autour du square Nicole de Hauteclocque.

Malgré tous ces moyens, beaucoup d'habitants se plaignent et nous disent qu'ils ne sont pas heureux, pourtant à quelques centaines de mètres de la Tour Eiffel. Certains disent qu'ils veulent même quitter le quartier, déménager, alors que ce quartier a vraiment tout pour lui.

Les élus du 15e, nous sommes souvent sollicités pour des nuisances nocturnes, des troubles de voisinage, que nous n'arrivons pas à régler complètement, malgré des moyens qui ont été mis en place encore récemment, à la demande de la majorité de la Droite et du Centre du 15e. Nous sommes aussi sollicités par des commerçants, des acteurs économiques du quartier qui déplorent le turn-over des boutiques et le départ de certains commerçants qui finalement jettent l'éponge.

A Dupleix, nous sommes finalement dans le cas de figure d'un quartier qui a été imaginé et construit par la Droite, mais géré par la Gauche.

Mal géré par la Gauche !

Ah, tout n'a pas été parfait dans la réalisation de ce quartier, je le reconnais ! Mauvais agencement de certains immeubles, des zones d'ombre, mais ce quartier a vraiment tout pour réussir.

Alors que la plupart des programmes de logements sociaux dans cet hémicycle sont votés à l'unanimité des groupes, tous les groupes politiques, nous voilà bien en présence de deux visions différentes de la gestion des logements sociaux.

La Gauche s' imagine que le vivre-ensemble se décrète mais ne s'organise pas : pas de vidéoprotection a priori, pas d'accompagnement social des familles en difficulté, pas d'entretien non plus des ensembles et des parties communes, pas de moyens suffisants pour la prévention spécialisée.

De son côté, la Droite a une vision bien différente : elle pense qu'il faut aider au vivre-ensemble, il faut mettre de l'huile dans les rouages, parfois par des mesures très simples mais qui changent tout, comme le renforcement de l'éclairage ici, l'installation de panneaux rappelant l'interdiction de jeux de ballon là, l'implantation d'un équipement permettant le regroupement organisé de la jeunesse autour du sport ou de la culture, la mise en place d'un accompagnement social digne, mais aussi l'application de la loi par les bailleurs sociaux pour le signalement de locataires qui sont fauteurs de troubles, la prévention spécialisée et aussi un meilleur entretien des grands ensembles, les ascenseurs, je le redis, et les parties communes.

Mais surtout une autre vision du logement social qui, à mon sens, ne doit pas être un logement social à vie mais une étape dans un parcours résidentiel, un coup de pouce finalement dans un parcours résidentiel, et des résidents qui ont, bien sûr, des droits mais aussi des devoirs.

Alors, il a fallu attendre, dans le quartier Dupleix, le décès d'un jeune homme dans le cadre d'une rixe entre jeunes du quartier du 15e pour que la Ville, enfin, débloque quelques moyens : le mandat d'une association d'éducateurs de rue, l'organisation de patrouilles de correspondants de nuit, des mesures de voirie.

D'ailleurs, les habitants du quartier Dupleix ne sont pas restés les bras croisés. Au lendemain de ce drame, il y a eu des créations d'associations, la création aussi d'une manifestation culturelle "Eiffel en fête", qui est organisée par l'association "Eiffel Parc". C'est une manifestation parrainée par Michèle MORGAN. Depuis quatre ans, elle

permet à la créativité et au talent de s'exprimer dans le quartier Dupleix, sur les colonnes de la Pergola de ce secteur où sont dessinées des "Tour Eiffel" et où est organisé un concours de dessin.

Maintenant, Monsieur le Maire, il faut entendre la voix des habitants de ce quartier, quand ils demandent, par exemple, que les correspondants de nuit interviennent la nuit, quand ils demandent plus de vidéoprotection, quand ils demandent des interventions du G.P.I.S., l'installation de panneaux rappelant des règles élémentaires de savoir-vivre, comme l'interdiction des jeux de ballon sur la voie publique, et notamment la nuit, des ascenseurs qui marchent dans les logements sociaux : des petites mesures qui, finalement, permettent d'améliorer le quotidien des habitants de ce quartier.

La réussite du vivre-ensemble ne dépend, bien sûr, pas que du politique. Les habitants et les citoyens ont un rôle à jouer, mais c'est aux politiques de donner le "la", d'insuffler un état d'esprit positif et constructif et c'est clairement ce que la Gauche n'a pas réussi à faire dans ce quartier Dupleix, depuis 12 ans.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous pouvez essayer de vous convaincre de ce que vous avez dit, mais cela va être difficile de nous convaincre nous, parce que certes ce quartier a été un quartier fait par votre équipe lorsque vous étiez majoritaires à Paris, je dois quand même rappeler à côté de la Tour Eiffel pour que chacun voie où se situe ce très beau quartier Dupleix, et ce quartier n'avait pas le nombre de crèches suffisant, le nombre d'équipements suffisant puisqu'il a fallu en rajouter beaucoup. D'ailleurs, comme un autre quartier que vous aviez fait dans le 15^e arrondissement, je pense à la Z.A.C. "Vaugirard" où vous aviez construit 400 logements sans même prévoir le moindre équipement en crèche et il a fallu que l'on rattrape.

On a donc rattrapé, y compris en termes d'urbanisme et d'équipements les manques criants dans ce quartier.

Autre élément, je voudrais vous dire, Madame POIRAUT-GAUVIN, certes, nous entrons dans une période de confrontation démocratique électorale, mais on n'est pas obligé de dire n'importe quoi.

Franchement ! Lorsque nous construisons aujourd'hui des quartiers, nous intégrons des études de sûreté, des études de tranquillité à l'ensemble des projets sur lesquels nous travaillons. C'est vrai sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles", c'est vrai aux Halles, et sur beaucoup de quartiers sur lesquels nous intervenons.

Vous nous dites : l'accompagnement social, vous n'avez pas su faire. Heureusement que l'on a doté notamment le centre social, le foyer de Grenelle, qui dépend de ce quartier-là, d'un certain nombre de moyens supplémentaires. Heureusement que l'on a accompagné des associations qui se sont créées justement pour faire mieux vivre ce quartier. Heureusement qu'on les a accompagnées sur le plan budgétaire. Heureusement que l'on a mis en place des correspondants de nuit. Heureusement que les correspondants de nuit vont dans ce quartier jusqu'à minuit en semaine et dans l'année et jusqu'à 2 heures du matin comme l'année dernière, pendant l'été. Heureusement que nous avons mis tous ces moyens de prévention parce que, que dit la Droite ? Que nous ne mettrions pas d'huile dans les rouages du vivre ensemble contrairement à vous.

Je vous rappelle quand même, n'oublions jamais ce chiffre, que le Gouvernement que vous souteniez jusqu'à il y a maintenant un an a supprimé 400 postes de policiers à Paris ! Et vous voulez venir nous faire la leçon sur la sécurité et sur la tranquillité ? Ce n'est pas très décent.

De même, je me souviens des propos, j'étais d'ailleurs dans un des gymnases à Dupleix avec les agents qui travaillaient sur le dispositif "Ville, Vie Vacances" lorsque nous avons eu à supporter ces déclarations tonitruantes d'un précédent Président de la République, qui nous expliquaient que les policiers ne devaient absolument pas être avec les jeunes et jouer au foot avec eux, que les policiers étaient là pour autre chose.

Je me souviens de ces déclarations, j'étais justement en train de visiter un gymnase et en train de discuter avec des policiers qui eux-mêmes étaient à la Z.A.C. "Dupleix".

Vous voyez, Madame POIRAUT-GAUVIN, je veux bien que l'on essaie, parce qu'il y a une campagne électorale, de faire en sorte que la réalité ne soit pas ce qu'elle est, mais les Parisiens ont quand même de l'information, ils n'ont pas une mémoire aussi courte heureusement que vous l'imaginez et surtout les Parisiens, on ne leur ment pas. On leur dit les choses telles qu'elles sont. On ne se présente pas devant eux avec un masque, en faisant tomber le masque et en faisant une politique différente de ce que l'on proclame.

Lorsque vous nous dites que la Droite est soucieuse du vivre ensemble et que nous ne mettons pas de l'huile dans les rouages, je suis désolée, cela ne correspond en rien à la réalité, en tout cas la réalité vécue par les Parisiens aujourd'hui dans notre ville.

C'était à l'occasion d'un projet de délibération sur la reddition des comptes et les quitus à la Sempariseine de la Z.A.C. "Dupleix" que nous avons pu approfondir nos visions assez différentes, je vous l'accorde, de ce que signifient le vivre ensemble, la tranquillité publique et l'aménagement urbain.

Pour nous cela suppose des moyens, et nous les mettons.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 64).

2013 DU 116 - Cession par voie d'adjudication publique de l'immeuble 10, rue des Patriarches (5e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 116 relatif à la cession par voie d'adjudication publique de l'immeuble situé 10, rue des Patriarches, et qui est d'ailleurs une démonstration de ce que je disais tout à l'heure, parce que toutes les cessions sont approuvées par le Conseil de Paris, systématiquement.

Je donne la parole à M. Jean TIBERI pour 5 minutes.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour une fois la position du Conseil d'arrondissement a été prise à l'unanimité. C'est assez rare pour pouvoir le signaler, majorité, opposition, socialistes, pourquoi ? Parce qu'il y a peu de places pour construire des logements sociaux dans l'arrondissement et nous avons là une possibilité sans acheter, sur des locaux appartenant à la Ville, de construire par exemple deux logements sociaux, il suffit de les aménager ou alors des activités sociales puisqu'un centre de P.M.I. a été supprimé, ou des activités culturelles, la bibliothèque a été supprimée.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'insiste sur ce point, nous n'avons pas à dépenser, nous avons à aménager l'existant et vous nous avez rappelé tout à l'heure l'argent qui a été dépensé pour acheter, là il ne s'agit pas d'acheter mais d'utiliser ce qui existe, c'est de bon sens, c'est pourquoi il n'y a même pas eu de discussion très longue au Conseil d'arrondissement, je souhaite que le Conseil de Paris approuve cette unanimité pour une finalité sociale, soit logement, soit social, soit culturel.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - L'objet du projet de délibération que je présente ici au nom de l'Exécutif concerne un terrain dont la Ville est propriétaire, et sur lequel est édifié un immeuble qui est vacant, dans le 5e arrondissement.

Cet immeuble comprend d'une part un local commercial en rez-de-chaussée, et d'autre part un logement en rez-de-chaussée, et au premier étage une superficie d'environ 42,95 mètres carrés ainsi qu'une cave.

Par avis du 3 janvier 2013, les services de France Domaine ont estimé, en cas de vente séparée du local commercial et de la partie habitation, la valeur vénale des lots libres d'occupation, à 350.000 euros chacun, et dans l'hypothèse d'une vente de l'ensemble, l'estimation atteint 750.000 euros pour une superficie totale de 111,20 mètres carrés pondérés en fait à 93 mètres carrés.

Il est proposé de mettre en vente cet ensemble immobilier dans sa totalité, sur une mise à prix de 600.000 euros qui correspond à 80 % de l'estimation de France Domaine, comme il est usuellement pratiqué et conformément à l'avis aussi du Conseil du patrimoine du 13 février 2013, afin de favoriser le jeu des enchères, compte tenu que pour une toute petite parcelle comme celle-ci, vous avez vu les surfaces, il est tout à fait préférable de procéder par cession.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 116).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la DUP en vue d'acquérir les parcelles du 73 au 75 boulevard Davout (20e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la DUP en vue d'acquérir les parcelles du 73 au 75 boulevard Davout.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, et tout d'abord les vœux référencés n^{os} 3, 4 et 4 bis dans le fascicule, déposés par les groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à l'acquisition des parcelles du 73 au 75, boulevard Davout.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, pour une minute.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, nous avons dans le 20e arrondissement une école du Clos dans le quartier Saint-Blaise emblématique du fameux vivre-ensemble porté par la Droite, c'est-à-dire des immeubles construits dans un urbanisme inhumain dans les années 1980, avec des matériaux de très faible qualité, dont le but, contrairement à ce que nous faisons aujourd'hui, n'était pas de faire vivre des gens dans des conditions décentes, mais tout simplement pour complaire à un certain nombre de promoteurs immobiliers et sans, bien sûr, construire les équipements qui allaient avec.

Nous sommes très avertis dans le 20e arrondissement de la qualité du vivre-ensemble prôné par l'oratrice de l'U.M.P. qui vient de parler et c'est bien pourquoi nous devons réparer ce qui a été mal fait par la Droite.

Mme HIDALGO connaît très bien cette école puisqu'elle s'y est rendue avec moi en début de mandature, ainsi d'ailleurs que le Maire de Paris.

Nous avons 20 classes maternelles et élémentaires d'enfants entre 3 et 11 ans qui vivent dans une ambiance carcérale, sous des filets et des toiles de tente, parce que tous les jours, depuis les logements familiaux qui sont au-dessus, leur sont jetés des objets. Il y a même eu une machine à laver qui a été jetée sur ces enfants, des bouteilles d'alcool vides, etc.

Le Maire de Paris, dès 2007, avait donné son accord pour acquérir une parcelle au 73 boulevard Davout. Mon prédécesseur, pour des raisons que je n'ai jamais comprises, n'a pas donné suite et le Maire de Paris a rendu à nouveau un arbitrage favorable pour acheter des parcelles entre le 73 et le 75 boulevard Davout. Qu'il en soit remercié.

Simplement, le sort des studios de musique Davout, qui occupent ces parcelles, nous préoccupe.

Je remercie la Ville de Paris, d'ailleurs, dans la nuance, d'essayer aussi de reloger ces studios. Cependant, il est temps de passer au stade de la déclaration d'utilité publique et de lancer cette D.U.P. nécessaire à l'acquisition de ces parcelles.

Comme vous le savez, une opération de cette ampleur nécessite des années de mise au point entre l'achat du foncier, les études et les travaux. C'est pourquoi nous souhaitons, si j'ose dire, presser un peu le pas, mais je tiens à remercier très chaleureusement M. Bertrand DELANOË et Mme Anne HIDALGO de leur soutien sans faille dans ce dossier.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je donne maintenant la parole à Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déjà présenté ce vœu à maintes reprises et il est grand temps qu'un engagement ferme de la Ville soit pris, comme cela a pu être dit précédemment par Mme Frédérique CALANDRA, la maire du 20e arrondissement.

Le désenclavement de l'îlot du Clos faisait partie des principaux objectifs du projet de territoire pour le G.P.R.U. Saint-Blaise voté en 2005 et l'école du Clos, située au cœur de cet îlot, qui accueille 20 classes le fait dans une configuration très difficile à cause du fait de jets d'objets récurrents ; la cour de l'école a dû être protégée de longue date par des filets et des auvents et on ne peut y offrir des conditions d'enseignement acceptables et dignes.

La relocalisation sur un autre site de la moitié des classes du groupe scolaire est urgente et cette relocalisation permettrait par ailleurs une amélioration très forte des conditions d'enseignement et l'engagement d'un projet urbain de désenclavement de l'ensemble de l'îlot et également d'implantation d'une structure d'accueil de la petite enfance.

Ces parcelles ont fait l'objet d'un emplacement réservé pour équipement scolaire dans le cadre du Plan local d'urbanisme. Les habitants et les membres de la communauté scolaire attendent de façon très mobilisée que l'on s'engage concrètement et il n'est pas envisageable que la Ville ne saisisse pas cette opportunité d'acquisition de parcelles.

C'est pour cela que, à travers ce vœu qui a été adopté à l'unanimité dans le 20e arrondissement, la Ville de Paris s'engage dans la procédure de déclaration d'utilité publique en vue d'acquiescer les parcelles du 73 au 75 boulevard Davout en inscrivant à l'ordre du jour un projet de délibération en ce sens lors des Conseils de Paris du mois d'avril ou du mois de juin 2013 pour réaliser une nouvelle école et une crèche.

J'espère que nous allons pouvoir enfin avancer sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai proposé un vœu de l'Exécutif en substitution aux deux vœux présentés par Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement, et Mme Danielle SIMONNET.

Je suis entièrement d'accord avec vous, vous le savez, Mme Frédérique CALANDRA l'a rappelé aussi, la situation de cette école nous soucie, me soucie particulièrement.

Cette possibilité qui existe, notamment avec cette parcelle du boulevard Davout, est une opportunité remarquable.

Donc, dans le vœu de l'Exécutif que je vous propose en substitution, je m'engage bien sûr sur la présentation du projet de délibération de D.U.P. au Conseil de Paris de juin prochain, juin 2013, et bien sûr je précise aussi, parce que c'est vrai que le studio qui est présent actuellement et son relogement est quelque chose d'important, mais, pour autant, lançons la procédure.

On va travailler, puisque l'on s'engage bien sûr à trouver une solution de relogement du studio Davout, pour autant ne perdons pas de temps sur l'école parce que les enfants, les parents, la communauté scolaire attendent depuis très longtemps que l'on trouve des conditions beaucoup plus qualitatives et acceptables pour l'enseignement des enfants qui sont aujourd'hui à l'école de la rue du Clos.

Je vous remercie et j'espère que vous accepterez de retirer vos vœux en substitution du mien.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame CALANDRA, le vœu est-il retiré ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Bien volontiers, oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président BROSSAT, le vœu du groupe Communiste est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, au bénéfice du vœu de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Dans ces conditions, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 83).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la Petite ceinture.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 5 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la Petite Ceinture.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX, pour une minute.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

De nombreuses réunions ont eu lieu à la fois dans les arrondissements, mais aussi à la mairie du 4^e arrondissement, concernant le devenir de la Petite Ceinture.

Ces ateliers ont d'ailleurs eu un beau succès et ont posé quelques questions, d'abord la question de la continuité du travail qui a été engagé. C'est pour cette raison que notre groupe écologiste demande qu'un Comité de suivi soit mis en place pour poursuivre ce travail de concertation.

De nombreuses questions, aussi, ont été posées lors de ces ateliers, notamment les questions économiques, c'est-à-dire : est-ce que la remise en circulation de trains pourrait être évaluée par R.F.F. et S.N.C.F. ?

Cette convention qui est passée entre la Ville et R.F.F., de quelle manière et dans quelle temporalité va-t-elle être reconduite ?

Des questions aussi ont été posées sur le périmètre de ce travail et notamment la dimension métropolitaine.

Nous proposons aussi que les communes limitrophes soient associées à ce travail de concertation et de suivi de la Petite Ceinture et aussi que les caractéristiques et les services écologiques rendus par la Petite Ceinture soient mieux identifiés que ce qui ressort de l'étude de l'A.P.U.R. afin de pouvoir mesurer le potentiel écologique de cette Petite Ceinture.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que nous partageons avec les élus du groupe E.E.L.V.A. une même approche sur cette Petite Ceinture, concernant la reconnaissance d'un espace exceptionnel, la nécessité de le préserver et nous partageons une même analyse sur son rôle de corridor écologique dans la capitale la plus dense d'Europe.

Nous partageons et je crois que nous portons ensemble cette volonté que ce soit un espace rendu aux Parisiens.

Vous l'avez dit, Fabienne GIBOUDEAUX, la concertation qui a été engagée à l'automne par la Ville a été un vrai succès et je suis d'accord avec vous et avec votre vœu pour que cette concertation et ce travail engagé se poursuivent.

Je partage votre volonté qu'un Comité de suivi rassemblant l'ensemble des élus concernés, parisiens et des communes limitrophes, puisse être mis en place. On l'avait proposé d'ailleurs ensemble à la fin du séminaire du 14 février dernier, donc je ne reviens pas sur cet engagement, au contraire je pense qu'il convient de le confirmer ici.

Je partage aussi le souhait que la Petite Ceinture ne soit pas constructible, y compris sur ces largeurs. Là aussi, je l'ai dit très clairement avec vous, Fabienne GIBOUDEAUX, lors du séminaire du 14 février dernier.

Je partage aussi votre souhait que la richesse écologique, le rôle thermorégulateur soit mieux connu, moins absent j'allais dire, et que la D.E.V.E. puisse, sur ses crédits, engager cette étude dès 2013.

J'avais deux petits points qui étaient des points de réserve par rapport à la formulation de votre premier vœu écrit, mais je retiens les évolutions bien sûr dans votre formulation, notamment un considérant sur la politique qui me paraissait un peu inutile et un considérant qui concernait des opérations de comblement et tout particulièrement la tranchée Pereire.

Or, vous le savez bien, la tranchée Pereire est un élément du projet Saussure et c'est un élément indispensable pour pouvoir réaliser l'aménagement sur l'ensemble de ce secteur.

Je vous remercie et les élus du groupe E.E.L.V.A. d'avoir pris en compte l'ensemble de ces éléments dans la nouvelle formulation du vœu, donc je donne un avis favorable sur ce vœu, avec les modifications que vous avez apportées à l'instant.

Donc, un avis favorable de l'Exécutif sur votre vœu ainsi modifié.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 84).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la communication du bilan de la concertation sur le devenir de la petite ceinture.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 6 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., qui porte d'ailleurs sur le même sujet.

Il est relatif à la communication du bilan de la concertation sur le devenir de la Petite Ceinture.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville et Réseau ferré de France ont signé en 2006 un protocole sur la Petite Ceinture qui arrive à son terme en juin 2013.

Face à cette échéance, une nouvelle convention cadre Ville-R.F.F., portant sur l'avenir de la Petite Ceinture, doit être élaborée dans le cadre d'une concertation publique.

Au vu des différentes destinations et perspectives d'aménagement que peut offrir ce site exceptionnel, plusieurs réunions ont été organisées, notamment dans les 15e et 17e arrondissements. Or, depuis la réunion publique de synthèse, et alors que la date d'échéance du protocole approche, le Comité de suivi de la concertation n'a toujours pas été réuni.

C'est pourquoi, au nom de l'ensemble de mes collègues signataires de ce vœu, je vous demande, Monsieur le Maire, de nous communiquer le bilan de la concertation en amont du projet de nouveau protocole cadre et d'organiser un concours afin que les élus disposent d'études approfondies portant sur une mise en valeur ambitieuse de la Petite Ceinture.

Enfin, nous souhaitons que, dans l'attente des résultats de ce concours, la nouvelle convention cadre, qui doit être mise en place d'ici deux mois, n'acte aucune décision définitive portant sur l'aménagement de ce patrimoine exceptionnel.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émettrai un avis défavorable à ce vœu.

Tout d'abord, la concertation, je viens d'en parler, en répondant favorablement au vœu du groupe les Verts. Cette concertation va se poursuivre.

Par ailleurs, je ne comprends pas très bien votre souhait d'avoir un concours afin de disposer d'études ambitieuses. Nous sommes en train de demander aux Parisiens d'être eux-mêmes impliqués dans les propositions ambitieuses. Je ne vois pas ce qu'un concours apporterait, sauf à figer une concertation qui n'est pas encore aboutie, et sur laquelle les propositions des Parisiens et des riverains, notamment de la petite ceinture, sont extrêmement fécondes.

J'émet donc un avis défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un Comité de la Porte Maillot (17e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 7 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise en place d'un Comité de la Porte Maillot (17e).

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a trait à l'aménagement de la Porte Maillot, où nous souhaitons en effet l'installation d'un Comité de Porte.

Nous avons, à de nombreuses reprises, fait cette demande de coordination des différents acteurs pour nous projeter dans l'avenir, sur cette porte particulièrement importante, au vu des travaux qui y sont annoncés, et prévus.

Ne serait-ce évidemment à plus ou moins long terme, la venue du T3, ce que nous espérons, la station Maillot du RER E et bien sûr les projets, même s'ils sont abandonnés par cette mandature et cette équipe municipale, de couverture du boulevard périphérique.

Enfin, ce sont les projets également du maire de Neuilly sur l'axe majeur. Même si, là aussi, nous voyons bien que le Gouvernement n'est pas au rendez-vous des attentes, il y a des modifications qui peuvent avoir lieu sur tout ce territoire.

Par ailleurs, l'équipe municipale du 17e arrondissement, depuis le début de la mandature, souhaite une requalification de l'avenue de la Grande armée, tant en matière de circulation que de stationnement, de cheminement piéton ou de politique de livraison.

A ce stade, il nous a été répondu que l'A.P.U.R. travaillait sur le sujet.

Mais je relisais ce que vous disiez, Madame HIDALGO, en 2010 en séance au Conseil de Paris, où vous vous engagez à ce que nous soyons, les uns et les autres, associés à cette démarche. J'avais vu à l'époque M. MANSAT qui m'avait dit : Madame le Maire, s'il vous plaît, retirez votre vœu, nous allons travailler ensemble, dans une logique évidemment de coopération intercommunale.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous devez conclure, Madame la Maire.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - A ce stade, j'avais à ce moment-là cru en effet en l'Exécutif qui aurait à cœur d'associer l'équipe municipale. Ce n'est toujours pas le cas.

Nous sommes en 2013 et je réitère donc le vœu de l'installation de ce Comité de Porte, de façon à ce que tous les acteurs concernés puissent travailler sur les projets d'aménagement d'une des plus grandes portes de Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - D'abord, je partage bien sûr la nécessité d'un dialogue constructif et permanent avec nos voisins. C'est d'ailleurs à travers l'A.P.U.R., les conventions que l'on a pu signer avec le maire de Neuilly, mais aussi avec le Conseil général des Hauts-de-Seine au sein de l'A.P.U.R., et moi-même en tant que présidente de l'A.P.U.R., que ce travail de réflexion commune, non pas sur la porte, c'est beaucoup trop restreint et c'est vraiment l'ensemble de l'axe majeur, c'est un territoire très vaste sur lequel nous sommes en train de travailler. D'ailleurs, les membres du Conseil d'administration de l'A.P.U.R. auront, comme sur chacune des études et des projets sur lesquels nous travaillons, l'ensemble des éléments.

Je partage ce souci de travail en commun. Je ne me suis jamais engagée à un Comité de porte, parce que justement la dimension de porte ne me paraît pas pertinente, compte tenu de l'ampleur de ces territoires.

Je ne suis pas sûre que, dans la période qui vient, il soit très opportun d'organiser un comité de cette nature. Mais je suis tout à fait partante pour que l'on puisse travailler ensemble, Madame KUSTER, avec l'ensemble des partenaires de ce projet, qui ne verra pas de décision avant les élections municipales.

Soyons clairs, nous avons plusieurs sujets qui sont sur la table : des sujets que porte le maire de Neuilly, des sujets que porte le président général des Hauts-de-Seine, des perspectives qui ne sont peut-être pas les mêmes entre vous et nous - cela s'est vu que l'on ne soit pas d'accord sur les projets d'aménagement, notamment sur Clichy Batignolles.

Voilà, les études seront dans le domaine public, et disponibles à toutes celles et ceux qui s'intéressent à ce territoire. Ensuite, ne me faites pas croire que l'on va se mettre d'accord, alors que sur Clichy Batignolles vous avez mené une fronde larvée pendant des années, que l'on va réussir à se mettre d'accord sur une vision commune de ce territoire aujourd'hui autour de la porte Maillot. Si c'était le cas, je m'en réjouirais, mais soyons lucides et raisonnables.

Les documents faits par l'A.P.U.R. seront dans le domaine public, vous pourrez en disposer et chacun en fera son miel.

Je vous remercie.

C'est un avis défavorable à ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu n° 7...

Madame KUSTER ? A quel titre ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Attendez, juste entendre... Les propos de Mme HIDALGO sont tels, dire que les études seront dans le domaine public...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mais qu'est-ce que c'est ? Est-ce un rappel au règlement ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - C'est formidable de traiter les maires d'arrondissement de cette manière en essayant de nous expliquer que la concertation aura lieu. À aucun moment, il n'y a une réflexion menée entre l'Exécutif municipal parisien...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous intervenez à quel titre ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - J'interviens en tant que maire d'arrondissement, parce que ce que je viens d'entendre est tellement, d'une telle condescendance par rapport aux élus d'arrondissement qui planchent sur les dossiers ! C'est la Mairie de Paris qui a abandonné la couverture du périphérique et vous êtes en train de me donner une leçon, Madame HIDALGO ! Attendez, on rêve !

Quant à la fronde larvée aux Batignolles, Madame HIDALGO, la fronde larvée au Batignolles aura permis l'arrivée du Tribunal de grande instance, elle aura permis l'arrivée de la ligne 14 avec l'arrêt Cardinet.

Donc, en effet, on va continuer à se battre. En effet, on va essayer d'avoir les informations, mais je trouve inadmissible que l'Exécutif parisien traite les maires d'arrondissement de cette manière. A aucun moment, il n'y a eu la moindre discussion sur ces projets d'aménagement.

Et vous travaillez d'une manière telle, que ce n'est pas pour vous grandir au moment où vous dites mener une campagne électorale. Madame HIDALGO, il y a encore un an, alors si vous avez l'intention de mettre toute la poussière sous le tapis et surtout ne pas évoquer les sujets qui fâchent, je trouve cela lamentable !

Voilà.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Tu veux répondre ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Pas besoin de commentaires. Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., ce qui va sans doute ramener la sérénité dans nos débats, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DU 143 - Rectification du programme de l'opération d'aménagement du secteur Paul Bourget (13e).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la programmation d'un établissement culturel de proximité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 143 concernant la rectification du programme de l'opération d'aménagement du secteur Paul Bourget (13e), sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé le vœu référencé n° 8 dans le fascicule.

La parole est à M. CONTASSOT, pour 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Il s'agit d'un vœu que nous avons déposé, suite à des discussions qui ont eu lieu en préparation du Conseil du 13e arrondissement. Nous aurions aimé qu'à l'occasion de cette révision, de cette modification, suite à une erreur matérielle, le programme intègre la possibilité de créer sur ce site un équipement culturel de proximité, de type bibliothèque ou médiathèque, nous ne demandons pas...

Je m'arrête.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne HIDALGO pour la réponse.

M. Yves CONTASSOT. - Simplement, Monsieur le Maire, je souhaitais qu'il y ait un peu de silence, que vous, comme les autres, vous puissiez écouter.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Excuse-moi, Yves. Continue.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

Je disais donc que nous aurions souhaité qu'il y ait un équipement de type bibliothèque ou médiathèque, sans dire que c'est nécessairement un équipement prédéterminé, mais, en tout cas, que l'on s'oriente vers ce type d'équipement parce que cela fait véritablement défaut dans ce quartier.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

Or, lorsqu'on fait une opération nécessaire, comme celle qui va se trouver sur ce site, il nous paraît important que les équipements suivent aussi le réaménagement qui va s'y dérouler.

Nous savons qu'il y a eu des débuts d'études, mais, en même temps, il y a des informations assez contradictoires qui circulent sur la faisabilité, sur une réelle demande des élus du 13e arrondissement, donc je le dis sous le contrôle du maire du 13e, c'est une demande extrêmement forte de l'ensemble des élus de la majorité du 13e, et donc nous souhaitons que ce vœu puisse se concrétiser par une étude sérieuse et que le moment venu, on intègre cet équipement dans le programme.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je profite du règlement de notre Conseil pour dire juste un mot, pour ajouter devant l'assistance que cela fait maintenant un certain nombre de mois, voire d'années, que nous réfléchissons sur cette perspective, que c'est un vœu qui a été voté unanimement par le Conseil d'arrondissement, et nous souhaitons que cette étude soit menée au plus vite pour être sûr que ce projet puisse s'insérer dans le projet d'aménagement de Paul Bourget.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO pour la réponse.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais, comme M. Jérôme COUMET vient de le dire, répondre à M. CONTASSOT qu'il a été demandé déjà depuis plusieurs semaines que ces 1.000 mètres carrés soient effectivement dédiés à un programme de bibliothèque/médiathèque de proximité, donc la demande a déjà été formulée.

Le Maire de Paris a répondu au maire du 13e arrondissement, le 15 avril, que des études allaient être menées en ce sens sous l'égide du secrétariat général et de la DAC, donc je vous confirme que, d'ores et déjà, ce travail est initié.

Enfin, je crois qu'il faut aussi laisser les Parisiens s'exprimer lors de l'enquête publique qui va se tenir de fin mai à fin juin, plutôt que de tout figer dès à présent, notamment sur la programmation complète de cet espace de 1.000 mètres carrés, sachant qu'il est déjà plutôt orienté culture/jeunesse, puisque ce besoin avait été identifié.

D'ici l'enquête publique, nous aurions pu disposer des résultats de l'étude pour une bibliothèque/médiathèque ; lorsque nous les aurons, nous pourrons en faire état, mais attendons peut-être l'expression de chacun.

En tout état de cause, je vous confirme que les études sont engagées par la DAC, mon cabinet et celui de M. Bruno JULLIARD sont mobilisés avec le cabinet du Maire, en lien avec le Secrétariat général que je remercie.

Au vu de ces explications, je vous proposerai de retirer votre vœu, Monsieur CONTASSOT, mais vous voyez que nous allons dans le même sens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, acceptez-vous de retirer le vœu ?

M. Yves CONTASSOT. - Dès lors que le Maire de Paris, sa première adjointe et l'adjoint chargé de la culture s'engagent à faire en sorte que l'on arrive in fine à ce résultat, même si je comprends bien qu'il y a un problème d'ordre juridique avec l'enquête publique en cours, j'accepte de retirer le vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 143).

2013 DU 147 - Approbation des modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnementale en vue de la création d'une ZAC dans le secteur de la Porte de Vincennes (12e et 20e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 147 concernant l'approbation des modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental en vue de la création d'une Z.A.C. dans le secteur de la porte de Vincennes.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe U.M.P.P.A., pour cinq minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était juste pour préciser, par rapport à ce projet de délibération, que nous ne sommes pas forcément contre les modalités de mise à disposition du public, mais simplement pour rappeler que le G.P.R.U. de la porte de Vincennes, avec l'abandon de la couverture du périphérique au niveau de la porte, n'est pas à la hauteur du projet tel qu'il devait être réalisé.

Au fil des réunions, la couverture du périphérique faisait consensus, que ce soit au niveau des habitants, des conseils de quartier et des élus, mais ce processus a complètement été bafoué, la concertation n'a pas eu lieu et c'est pour ces raisons que nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vous remercie de votre concision et donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Juste rappeler à Mme la conseillère du 12e arrondissement qu'au fil des réunions, les maires d'arrondissement, celle du 12e, celle du 20e et moi-même, nous avons expliqué, discuté, débattu de cette question de la couverture du périphérique, et je crois que je ne dirai pas que tout a été dit, nous avons même voté un vœu précédemment, ici, dans ce Conseil, proposant la localisation d'implantation de panneaux solaires, bref, beaucoup de choses se font dans une concertation qui est loin d'être la caricature dont vous parlez.

C'est une concertation qui a beaucoup mobilisé les habitants, les associations, les services de la Ville, l'architecte urbaniste, les élus, tout cela mérite un peu de respect.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 147.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 147).

Je vous remercie.

2013 DU 128 - Attribution de la dénomination Esplanade André Tollet à la partie centrale de la place de la République (3e, 10e et 11e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 128 relatif à l'attribution de la dénomination "Esplanade André Tollet" à la partie centrale de la place de la République.

La parole est à M. Alain LHOSTIS, pour cinq minutes maximum.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les élus communistes se félicitent que le nom d'André Tollet soit attribué à l'esplanade centrale de la place de la République après le réaménagement de celle-ci.

Notre délibération est d'autant plus symbolique qu'il y a quelques jours, nous commémorions le 70^e anniversaire des accords du Perreux, auxquels André Tollet a participé, ces accords qui ont organisé la réunification de la C.G.T., un des actes conduisant à la création du Conseil national de la Résistance le 27 mai.

Syndicaliste à la C.G.T.U., puis à la C.G.T. réunifiée en 1943, membre du Parti communiste français, André Tollet est un des exceptionnels artisans de la Résistance nationale et parisienne. Connu pour sa combativité, il s'évade en juin 1942 du camp dans lequel il fut interné, évasion qu'il raconte dans son ouvrage : "Le souterrain", et il reprend l'action clandestine contre l'occupant nazi pendant toute cette période de l'Occupation.

Président du Comité parisien de Libération, il est un de ceux qui préparent l'insurrection qui permet à Paris d'être libérée par ses habitants.

Il accueillera le Général de Gaulle en août 1944 à l'Hôtel de Ville, il exercera l'équivalent de la fonction de premier magistrat de la Ville jusqu'aux élections d'avril 1945.

Il devient, au sortir de la Guerre, membre du Bureau confédéral de la C.G.T., où il assume les responsabilités du lien avec les organisations syndicales de l'outre-mer, dans une période où débutent les luttes pour les indépendances nationales.

C'est, ensuite, l'Union départementale de la C.G.T. de la Seine qui bénéficie de son expérience pendant une quinzaine d'années entre 1951 et 1966.

Enfin, il sera à l'organisation nationale des retraités C.G.T. jusqu'en 1992.

Un mot plus personnel.

J'ai connu André Tollet à partir du début des années soixante-dix, il étonnait par sa passion à défendre ses points de vue et sa modestie au regard de son exceptionnel parcours, qui avait fait de lui le petit tapissier, Toto, comme l'appelaient familièrement ses camarades, le premier magistrat de la capitale libérée.

Je me souviens de sa détermination à défendre les acquis sociaux du programme du Conseil national de la Résistance, notamment la Sécurité sociale dans sa branche retraite.

Ces dernières années, il se serait sans doute retrouvé dans les plaidoyers à ce sujet de Stéphane Hessel.

Parallèlement à son engagement syndical, André Tollet a continué à faire vivre la mémoire de la Résistance, en s'impliquant fortement dans l'association du Comité parisien de Libération, ainsi qu'à l'Association des anciens combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.) et au musée national de la Résistance de Champigny-sur-Marne.

Mes chers collègues, perpétuer la mémoire d'André Tollet, c'est perpétuer la mémoire d'un authentique ouvrier parisien qui, de sa naissance, il y a maintenant exactement 100 ans, jusqu'à sa mort, se sera engagé pour sa ville et pour son pays.

Choisir, pour ce faire, la place de la République est doublement symbolique, car nous honorons un de ces hommes qui a combattu au risque de sa vie pour rétablir la République, et car cette place est le lieu et sera le lieu de tant de manifestations pour la défense des libertés et les acquis sociaux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

Bien sûr, notre Ville, comme vient de le rappeler M. Alain LHOSTIS, s'honore de saluer aujourd'hui la mémoire d'un Parisien hors du commun, véritablement hors du commun.

Son histoire, son histoire sociale, son histoire politique, son histoire syndicale, comme l'a rappelé M. Alain LHOSTIS, se confond avec l'histoire de Paris et il en a même été, comme vous l'avez dit à l'instant, le premier magistrat.

Les engagements d'André Tollet, ses luttes, ses combats, avec la Résistance et la Libération de Paris sont indissociables du combat politique et syndical.

Vous l'avez dit, il a participé à la Résistance parisienne, dans le droit-fil de l'unification au sein du CNR, réunissant toutes les forces en lutte contre l'occupant allemand. André Tollet est porté à la présidence du Comité parisien de la Libération, et à ce poste-clé, il va jouer un rôle majeur dans l'insurrection parisienne de l'été 1944.

Il est parmi ceux qui accueillent le Général de Gaulle à l'Hôtel de Ville de Paris et durant la période entre le mois d'août 1944 et les élections d'avril 1945, vous l'avez rappelé, qui installent de nouvelles municipalités, André Tollet, en tant que président du Comité parisien de libération, va assurer les missions de maire de la Capitale.

Pour toutes ces raisons, bien évidemment, notre ville s'honore d'attribuer le nom d'un de ses lieux et un lieu prestigieux à André Tollet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DU 128).

Je vous remercie.

2013 DU 131 - Attribution de la dénomination place de l'Hôtel de Ville - esplanade de la Libération à la place de l'Hôtel de Ville (4e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 131 relatif à l'attribution de la dénomination place de l'Hôtel de Ville - esplanade de la Libération, à la place de l'Hôtel de Ville.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce sera beaucoup plus court pour dire évidemment que nous voterons ce projet de délibération, qui nous paraît être une heureuse initiative. Nous savons que les villes Compagnons de la Libération ont elles-mêmes souhaité que cette attribution se fasse.

Il va de soi que la Libération de Paris est une des plus belles pages de l'histoire de Paris, chère au cœur des Parisiens, et que l'histoire de la Libération est attachée à cet Hôtel de Ville, à la place, au rassemblement autour du Général de Gaulle en ces heures très mythiques et glorieuses, et nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

J'en profite pour demander que si possible en haut, les conversations particulières puissent se dérouler dans les couloirs, merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Surtout que c'est très important ! C'est très important que de voter aujourd'hui la place de l'Hôtel de Ville, qui s'appellera place de l'Hôtel de Ville - esplanade de la Libération.

C'est une proposition qui émane des Compagnons de la Libération.

Elle leur tenait à cœur, elle tient à cœur aussi aux villes Compagnons de la Libération, elles l'ont exprimé récemment, et Mme Catherine VIEU-CHARIER et Mme Odette CHRISTIENNE qui sont ici, qui travaillent au quotidien avec notamment les villes Compagnons pour Mme Catherine VIEU-CHARIER, savent à quel point, lorsque le Maire de Paris, M. Bertrand DELANOË, a annoncé lors de ses vœux, en janvier dernier, qu'il rebaptiserait la place de l'Hôtel de Ville, combien les Compagnons de la Libération et les villes ont été heureux de cet hommage qui allait être rendu.

La Libération, vous l'avez dit, est bien inscrite au cœur des valeurs de notre ville, elle est un élément de son identité, un des éléments très forts de son identité, et devant cette maison des Parisiens, la mémoire des Résistants, des Français libres, des alliés, de tous les insurgés qui ont libéré Paris dans la nuit du 24 au 25 août 1944 sera reconnue avec cette nouvelle dénomination.

Je tiens à dire que lorsque nous avons reçu la mission, nous les villes Compagnons de la Libération, et Paris a été faite la troisième ville Compagnon de la Libération, lorsque nous avons reçu le mandat, la mission qui est aujourd'hui la nôtre de porter la mémoire de la Résistance, la mémoire de la Libération et la mémoire des compagnons en tant que ville Compagnon, nous avons tous ressenti non seulement une immense fierté, mais également la force de cette responsabilité qui nous oblige.

Et je tiens à dire que cette idée de faire porter par les villes Compagnons le message des Compagnons, a été une idée absolument là aussi précurseur qu'avait eue le Général de Gaulle quand il a instauré l'Ordre des Compagnons de la Libération, il a souhaité que cet ordre soit un ordre qui s'arrête, qui ne soit pas un ordre dans lequel on vienne agréger des personnalités nouvelles, parce que justement, pouvaient être admis dans l'Ordre des Compagnons de la Libération, celles et ceux qui ont participé à la Libération.

Et l'idée du Général de Gaulle a été, dès ce moment-là, au moment où il envisageait non seulement la création de cet ordre, mais aussi son extinction, d'envisager que les villes Compagnons portent ensuite le message et l'héritage, et je dois dire que c'est une responsabilité très importante que nous avons, que nous allons assumer aux côtés des autres villes Compagnons de la Libération, nous sommes 5, et que nous allons assumer notamment dans la relation que nous avons avec les écoles, et avec les petits Parisiens.

C'était sans doute ce qui avait guidé cette idée particulièrement audacieuse et ambitieuse à l'époque, que de faire en sorte que les villes portent cet héritage des Compagnons.

Pour toutes ces raisons, je me réjouis que, dans l'unanimité, dans le consensus et parce qu'il s'agit vraiment des valeurs de Paris, nous nous rejoignons pour dénommer désormais cette place de l'Hôtel de Ville, esplanade de la Libération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DU 131).

Je vous remercie.

2013 DU 144 - Attribution de la dénomination place Gabriel Kaspereit (9e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 144 relatif à l'attribution de la dénomination place Gabriel Kaspereit (9e).

La parole est à Mme Delphine BURKLI, pour cinq minutes maximum.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord saluer l'inscription de ce projet de délibération à l'ordre du jour de notre Conseil aujourd'hui. Avec le maire du 9e, nous l'avons évoquée à plusieurs reprises ensemble, c'est chose faite ce matin, et je suis reconnaissante à M. Jacques BRAVO d'avoir tenu son engagement.

Comme le rappelle l'exposé des motifs, ce projet de délibération intervient après l'adoption en 2011, à l'unanimité de notre enceinte, d'un vœu que j'avais moi-même présenté avec M. Jean-François LEGARET, notre président de groupe, pour que l'intersection des rues Victor-Massé et Frochot soit dénommée place Gabriel Kaspereit. C'est un emplacement qui ne présente aucun inconvénient sur le plan postal et c'est un lieu de notre arrondissement que Gabriel Kaspereit affectionnait beaucoup.

Pour rendre hommage à cette personnalité parisienne que plusieurs d'entre nous ont connue ici, je ne rappellerai pas son brillant parcours puisqu'il est présenté dans l'exposé des motifs, mais je voudrais simplement dire que Gabriel Kaspereit a toujours fait montre d'un grand sens de l'intérêt général, et qu'il a su incarner l'engagement politique dans son honneur et sa probité tout au long des 40 années d'action en faveur de Paris.

Nous voterons naturellement ce projet de délibération en espérant qu'il recueille l'unanimité de notre Conseil.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

Ce projet de délibération fait suite à une proposition du maire du 9e, appuyée par l'ensemble du Conseil du 9e arrondissement, dont vous, Madame BURKLI.

Et comme nous nous y sommes engagés, nous voilà maintenant face à la décision de donner la dénomination de place Gabriel Kaspereit à la place située comme vous l'avez dit à l'intersection des rues Frochot, Victor-Massé et Henry-Monnier dans le 9e arrondissement de Paris, pour honorer celui qui fut l'ancien maire du 9e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DU 144).

2013 DU 145 - Attribution de la dénomination place Jacques Féron (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 145 relatif à l'attribution de la dénomination place Jacques Féron (19e).

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Jacques Féron a eu une aussi grande carrière professionnelle que politique.

Il a commencé à l'âge de 11 ans comme apprenti dans les usines Chausson, et a terminé PDG de cette même société où il y avait 25.000 salariés. Il a gravi tous les échelons, d'ouvrier à contremaître, cadre, etc. et parallèlement, il a eu une carrière politique à Paris exemplaire. Il a été conseiller municipal, président du Conseil de Paris et aussi le plus jeune député pour l'époque, de Paris.

A partir de 1978, il s'est installé dans le 19e arrondissement où il a été élu député pour la première fois. En 1983, il est devenu maire du 19e jusqu'en 1994. Durant cette période, il a fait beaucoup pour le 19e qui avait été délaissé jusqu'alors.

C'était un grand monsieur, avec des convictions fortes et je suis très fier d'avoir été son adjoint durant deux mandatures, et son directeur de campagne pour les législatives de 1993, législatives victorieuses. Je suis donc très heureux qu'une place porte son nom désormais dans cet arrondissement où il s'est énormément investi et qu'il a beaucoup aimé.

Je remercie M. MADEC d'avoir proposé son nom et Bertrand DELANOË d'avoir accepté, puisque cela ne fait pas cinq ans que Jacques Féron nous a quittés.

Merci à vous.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Oui, sur proposition du maire du 19^e arrondissement, M. Roger MADEC à l'époque, et également son Conseil d'arrondissement, nous avons instruit cette demande. Elle revient aujourd'hui comme un projet de délibération proposant que Jacques Féron ait son nom accolé à l'angle des rues Manin et de la rue de Crimée dans le 19^e arrondissement.

Vous l'avez dit, Jacques Féron est l'ancien maire du 19^e arrondissement. Il a eu une histoire lui aussi extraordinaire : il a présidé le Conseil de Paris de 1955 à 1956. Il a été maire du 19^e arrondissement et de la Capitale à l'époque où ce cumul se faisait, entre 1983 et 1984, député indépendant de Paris à quatre reprises entre 1956 et 1997. Jacques Féron nous a quittés le 20 janvier 2009. Il était aussi Commandeur de la Légion d'honneur, Croix du combattant 1939-1945, Chevalier du mérite social. Il avait de nombreuses distinctions honorifiques étrangères également.

Donc, je crois que nous nous réjouissons aujourd'hui de pouvoir, je l'espère, voter à l'unanimité cette attribution de dénomination "place Jacques Féron" dans le 19^e arrondissement de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 145.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 145).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu ou d'une rue "Emilienne Moreau-Evrard".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés : le vœu référencé n° 9 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la dénomination d'un lieu ou d'une rue "Emilienne Moreau-Evrard".

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour une minute.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, Emilienne Moreau était une femme peu commune. Elle avait à peine 17 ans pendant la Première Guerre mondiale, lorsqu'elle combatta les armes à la main, lorsqu'elle fera passer des renseignements aux combattants anglais, mais également quand elle installera un poste de secours dans sa maison ou quand elle fera la classe - elle voulait être institutrice - dans les caves de sa maison.

Evidemment, lorsqu'est arrivée la Deuxième Guerre mondiale, elle était connue des Allemands et elle sera assignée à résidence.

Cela ne l'empêchera pas d'entrer en résistance dans la zone nord, puis dans la zone sud, où elle rejoindra son mari Just Evrard.

De là, elle sillonna toute la France afin de participer à l'organisation de la Résistance et elle se dévoua particulièrement dans le cadre du renseignement. Elle sera désignée pour siéger à l'Assemblée consultative d'Alger, aux côtés d'ailleurs de Lucie Aubrac, et elle fera partie des six femmes "Compagnons de la Libération".

Pour toutes ces raisons, pour toutes celles que je ne reprends pas et qui sont dans les attendus du vœu, je pense que Paris devrait saluer cette femme assez extraordinaire en donnant son nom à une rue ou à un lieu de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame Anne HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'émet, bien sûr, un avis très favorable à cette proposition présentée par Marinette BACHE pour une personnalité exceptionnelle, qui est une personnalité aussi du XXe siècle, puisque de la Grande Guerre dans laquelle elle va être elle-même impliquée, elle va intervenir jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Elle aura joué un rôle de résistante, de non-résignée. Je crois qu'elle correspond aussi très très bien à cet esprit rebelle de Paris et notre Capitale s'honorera de donner le nom d'un de ses lieux, d'une rue ou d'un lieu public de Paris, à Emilienne Moreau-Evrard.

Donc, un avis très favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 85).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue "Charles-Axel Guillaumot" dans le 14e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 10 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la dénomination d'une rue Charles-Axel Guillaumot dans le 14e arrondissement.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD, pour une minute.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Inspection générale des carrières a été créée le 4 avril 1777, avec une triple fonction :

- rechercher tous les vides souterrains dus à l'exploitation d'anciennes carrières situées sous le territoire de la Ville de Paris,
- en dresser la cartographie,
- et consolider alors tout ce qui était sous les voies publiques.

Cette institution, qui existe toujours aujourd'hui, occupe les bâtiments d'octroi de la place Denfert-Rochereau.

Il fut le premier service au monde chargé de consolider une ville "bâtie sur du vide" par méconnaissance de l'état de son sous-sol.

L'architecte Charles-Axel Guillaumot fut le premier inspecteur nommé à la tête de ce service. Je rappelle qu'il s'est vu confier cette mission de consolidation du sous-sol parisien en raison de nombreux et importants effondrements qui avaient eu lieu à l'époque.

Le premier avait eu lieu en 1774, lorsqu'un immeuble s'était effondré au niveau de la barrière d'octroi, appelée barrière d'Enfer, qui correspond aujourd'hui à la place Denfert-Rochereau.

Plusieurs autres effondrements eurent lieu à Paris dans les années qui suivirent, sur le boulevard Saint-Michel en 1775 et rue de Vaugirard en 1776, pour ne citer que ceux de la rive gauche.

Certains historiens dont Graham ROBB, que nous avons reçu à l'Hôtel de Ville, dans son "Histoire de Paris par ceux qui l'ont fait", paru en 2010, lui consacre tout un chapitre et considère qu'il a sauvé Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je peux vous inviter à conclure ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Par ailleurs, c'est à son initiative, qu'après l'éboulement d'une fosse commune du cimetière des Innocents et la décision de libérer différents cimetières parisiens, une partie réaménagée des carrières a été transformée en ossuaire et baptisée "catacombes". Ce sont ces catacombes qui sont aujourd'hui devenues un des musées les plus visités de Paris.

Le Conseil du 14e arrondissement a donc voté un vœu pour demander que le nom de Charles-Axel Guillaumot soit attribué à une voie, à proximité de la place Denfert-Rochereau, près de l'entrée des catacombes et de l'Inspection générale des carrières, qui serait l'endroit qui aurait évidemment le plus de sens.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'en profite pour rappeler que la présentation des vœux est limitée à une minute maximum. Merci.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je remercie Mme Danièle POURTAUD et le Conseil du 14e parce que, vraiment, Charles-Axel Guillaumot a sauvé Paris !

Effectivement, Paris était menacée d'un effondrement puisque, pour construire Paris, on prenait dans les sous-sols en évitant de consolider les sous-sols. Donc, le risque d'effondrement était avéré, d'où la nomination de Charles-Axel Guillaumot par le roi comme architecte, un architecte des sous-sols.

C'est à lui aussi que l'on doit d'ailleurs la première carte de Paris, qui a été la carte des sous-sols de Paris. C'est sans doute l'un des architectes les plus méconnus de notre histoire. Je crois qu'il était vraiment juste de pouvoir lui rendre hommage aujourd'hui.

Donc, je me réjouis que le 14e arrondissement, dans lequel, effectivement, les catacombes sont le produit de son œuvre et de son travail, soit l'arrondissement dans lequel on puisse, dans les mois qui viennent, faire l'inauguration d'un lieu, d'une place, d'une rue qui s'appellera Charles-Axel Guillaumot.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une explication de vote du groupe E.E.L.V.A.

M. Sylvain GAREL. - C'est M. René DUTREY qui va la faire pour le groupe.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Avec plaisir !

M. René DUTREY, adjoint. - Merci.

Juste un mot sur cette nomination de Guillaumot, pour préciser, bien sûr, que la particularité, c'est qu'il n'était pas ingénieur, il était architecte.

Donc, pour ces consolidations, il a fait du beau, il n'a pas fait seulement de la simple consolidation.

C'est vraiment l'occasion de répéter une demande que je fais depuis que je suis élu, depuis 2001, qui est la réalisation d'un inventaire du patrimoine dans les carrières. Il n'a toujours pas été réalisé.

Je regrette que l'Inspection des carrières se comporte trop souvent comme des ingénieurs justement, c'est-à-dire uniquement en voyant l'aspect de consolidation, et pas l'aspect patrimonial excellent.

Qu'y a-t-il dans les carrières ? Il y a des graffitis des troupes cantonnées sous les Maréchaux en 1870. Il y a l'ancien abri F.F.I. où Rol-Tanguy a lancé l'insurrection de Paris, où existe encore la table. Il y a l'abri allemand sous le lycée Montaigne. Il y a des dizaines d'éléments patrimoniaux dont l'inventaire doit être réalisé et ce serait vraiment très intéressant.

Je vous épargnerai l'aspect écologique que représentent les carrières en termes de consolidation, avec l'utilisation des cendres de béton pour consolider ces carrières qui ne manquent pas de polluer la nappe phréatique, mais c'est un autre sujet sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, il faut un inventaire patrimonial des carrières sous Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ceci dit, pour l'avoir visité avec son directeur, il n'était pas attaché qu'à l'aspect solide ; son histoire et la beauté, il en parlait beaucoup aussi.

En tout cas, maintenant, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 86).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu ou d'une rue "Denise Vernay".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 11 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la dénomination d'un lieu ou d'une rue Denise Vernay.

La parole est à M. François VAUGLIN, pour une minute.

M. François VAUGLIN. - Denise Vernay était une figure importante de la Résistance et de la déportation.

Elle a été agent de liaison dans le mouvement des Francs-Tireurs à partir de l'automne 1943.

Il faut savoir que, après l'arrestation de sa famille au printemps 1944, elle est elle-même arrêtée par la police allemande lors d'une opération de résistance près du maquis des Glières en Haute-Savoie.

Elle est alors déportée à Ravensbrück en juillet 1944 puis à Mauthausen dans les semaines qui précèdent l'effondrement du Troisième Reich.

Après la Libération, Denise Vernay s'est impliquée pour entretenir la mémoire de cette période sombre à travers l'Association nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance.

Elle s'implique activement dans la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et travaille auprès de l'ethnologue Germaine Tillion pour travailler sur l'histoire et la mémoire de cette période.

Denise Vernay a été un exemple pour toute notre société par sa lutte pour entretenir le souvenir des camarades disparus en déportation et pour lutter contre les systèmes concentrationnaires.

S'agissant au demeurant d'une femme, le Conseil du 11^e arrondissement a été extrêmement fier d'adopter ce vœu que nous soumettons aujourd'hui au Conseil de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

Bien sûr, un avis très favorable pour honorer la mémoire de Denise Vernay. M. François VAUGLIN a rappelé son rôle dans la Résistance et je crois que nous nous honorons, effectivement, d'avoir depuis quelques années maintenant des noms de femmes résistantes qui sont dans les rues et dans les lieux publics de notre ville.

Souvent, on l'a dit ici, et lors de notre Conseil de mars dernier nous avons présenté, nous avons inauguré une cinquantaine de noms de lieux qui étaient consacrés à des femmes, parmi elles beaucoup de femmes résistantes et je crois que, en faisant ce travail pour Denise Vernay, pour celles que nous avons honorées aujourd'hui, nous sommes aussi dans cette récupération d'une mémoire qui était un peu le rôle invisible des femmes dans la Libération, mais aussi dans l'activité et la vie sociale, associative, syndicale et politique de notre ville et de notre pays.

J'émet un avis très favorable au vœu qui nous est présenté par le Conseil du 11^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 87).

2013 DLH 79 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Mise en oeuvre d'un congé pour vendre dans l'immeuble en copropriété 33, avenue du Maréchal-Lyautey (16^e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 79, le dernier projet de délibération de la matinée. Nous passerons aux vœux ensuite cet après-midi.

Il s'agit de la vente d'un bien appartenant au domaine privé de la Ville situé 33, avenue du Maréchal-Lyautey.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, l'Exécutif nous demande notre accord pour mettre en vente au profit de son locataire (un congé pour vente) un appartement situé au troisième étage de l'immeuble situé 33, avenue du Maréchal-Lyautey de plus de 116 mètres carrés au prix de 1,36 million d'euros.

Il s'agit apparemment d'une histoire ancienne, puisque cet appartement a fait l'objet de délibérations depuis juillet 1977, puis en juin 2002 et sur laquelle, je pense, M. MANO, pourra revenir. Il resterait 40 autres appartements dans la même situation.

Il me semble nécessaire de se saisir de ce projet de délibération pour avoir un échange entre nous sur le recours, pour le développement du logement social, aux logements isolés dans le diffus.

Tout le monde est conscient - et on en a largement parlé ce matin - de la grande crise du logement qui frappe particulièrement les faibles revenus, mais également nombre de familles aux revenus supérieurs au S.M.I.C.

Nous devons avoir conscience que la privatisation de fait de logements publics doit être considérée, pour nous, comme une aberration.

Faciliter l'accès à la propriété privée pour des locataires de logements publics, c'est par ailleurs, de fait, organiser la privatisation de logements publics déjà bien insuffisants, participer de fait à la spéculation immobilière et, de fait, contribuer à l'aggravation de la crise du logement.

Là, il s'agit sans doute d'une situation très particulière sur laquelle il est important que nous ayons de plus amples précisions.

Mais nous devons être conscients que, dans les rangs de la Droite, de l'Opposition, il y a une opposition quasi systématique dès qu'il y a le moindre projet de logements sociaux dans les arrondissements bourgeois du Centre et de l'Ouest de Paris et il me semble que, par contre, parmi les gens de la majorité municipale, tous les groupes s'accordent à dire qu'il est essentiel d'enrayer les déséquilibres dans la répartition des logements sociaux, nous en avons aussi beaucoup parlé ce matin.

Par contre, nous savons que les possibilités de préemption d'immeubles et de construction dans les beaux quartiers sont plus restreintes et sont très coûteuses.

Nous nous dirigeons en effet vers une raréfaction d'immeubles à la vente en mono-propriété et la tendance est accentuée par la raréfaction du foncier à bâtir.

Il y a beaucoup de bruit, ici, c'est très difficile d'intervenir.

Nous pensons, au Front de Gauche, que la Ville de Paris doit développer au contraire dans cette situation une politique d'acquisition de logements par lots ou à l'unité et ne pas se limiter aux acquisitions d'immeubles en monopropriété.

Cette politique permettrait de réduire les délais de mise à disposition de trois à six mois au lieu des deux à trois ans pour les acquisitions ou réhabilitations ou constructions.

Elle permettrait une meilleure correspondance de l'offre à la demande, en termes de typologie et de financement.

Même si l'acquisition peut parfois être plus chère, évidemment, au mètre carré, en comparaison à un immeuble, le coût global du mal logement supporté par la collectivité, notamment en prise en charge hôtelière via l'A.S.E. et en suivi sanitaire et social, relativise cette comparaison.

Evidemment, sur d'autres types de logements que celui concerné par ce projet de délibération, j'imagine, cette politique permet en outre une connaissance plus fine et une réponse plus rapide aux risques d'insalubrité et de copropriétés en difficulté par la présence de la Ville dans les A.G. de copropriétaires.

Mais surtout - et c'est typiquement le cas de cet appartement situé dans le 16e - c'est également un moyen d'agir concrètement en faveur de la mixité sociale pour reloger une famille parmi les près de 8.000 ménages parisiens demandeurs d'une H.L.M. depuis plus de 10 ans ou parmi les 17.000 prioritaires D.A.L.O. en attente de logement.

Au lieu de vendre ces appartements isolés, notamment dans ces beaux quartiers, nous devrions nous doter d'outils pour les transformer en appartements de logement social.

Des logements sociaux dans le diffus, il y en a déjà d'ailleurs, gérés notamment par des associations, les 800 "Louez Solidaire" plus un certain nombre de logements sociaux dont la délégation de gestion a été faite à ces associations par "Paris Habitat".

Le diffus se prête particulièrement bien à l'insertion par le logement.

Si les bailleurs sociaux ne sont pas par ailleurs en capacité aujourd'hui de gérer des appartements isolés, alors il faut d'urgence que l'on puisse créer une S.E.M. appropriée, dont la mission doit être de gérer des appartements préemptés dans le diffus.

Il me semble que ce projet de délibération doit être l'occasion, pour nous, d'approfondir ce débat parce qu'il n'est pas acceptable, par principe, que la Ville vende des appartements en sa possession au vu de la crise du logement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme SIMONNET nous interroge sur un immeuble ou sur un appartement au sein d'un immeuble boulevard Suchet qui fait l'objet de ventes depuis 1977.

Admettons que ce patrimoine rejoigne en cela, de par sa qualité, les logements du domaine privé de la Ville de Paris qui ont tant défrayé la chronique au cours de ces dernières décennies, du moins jusqu'en 1995, où le choix a été fait, en lien avec le Conseil du patrimoine, de poursuivre les ventes de ces appartements, non pas que nous n'aurions pas pu dans un certain nombre de cas un peu exceptionnels en transformer certains en logement social, mais, dans le contexte particulier situé en face de l'hippodrome d'Auteuil, avec une valorisation que vous estimez à plus de 1,1 million, sans doute avec un résultat de vente aux enchères tournant autour de 1,4 à 1,5 million, je pense que les moyens financiers dégagés ainsi par la Ville de Paris permettent à cette dernière d'abonder le compte foncier à hauteur évidemment de 100 millions d'euros, vous le savez, ce qui nous a permis d'acheter des immeubles dans leur globalité.

Je pense qu'il y a à la fois des dépenses, il doit y avoir aussi des recettes en politique foncière. Pour autant, le 16e arrondissement n'est pas, loin s'en faut, absent de notre volonté politique de développer du logement social. D'ailleurs, sur la parcelle qui est en face de la gare d'Auteuil, qui fait l'objet de tant de polémiques, nous réaliserons 165 logements sociaux, ce n'est pas rien. Je pourrais ajouter un immeuble complet, à 300 mètres du Trocadéro,

place Possoz, où il y aura des logements sociaux. Comme nous pourrions également réaliser des logements sociaux rue de Passy, d'ailleurs que nous allons livrer dans les mois à venir. Et ceux-ci ne sont que quelques exemples. Voilà.

En même temps, sur le plan juridique strict, dans la mesure où nous avons un locataire en place, la seule façon que nous ayons de pouvoir récupérer ce logement, c'est soit de donner un congé pour vente et, dans ce cas-là, nous devons respecter la motivation du congé sinon nous serions attaqués par le locataire en place. Et, dans le cas présent, si nous ne le faisons pas, le locataire resterait à des conditions sans doute privilégiées, ce que nous contestons sur le fond.

Après, dans votre analyse, vous faites une comparaison entre le coût supporté par la Ville, par l'action de solidarité que nous mettons en place par rapport aux demandes de logement dans les hôtels, etc. Votre raisonnement pourrait être justifié si nous étions en face de la gestion d'un stock. Malheureusement pour nous, nous gérons un flux.

Je vais vous donner un seul exemple : nous avons - je ne le regrette absolument pas - créé le "Louez solidaire" afin de permettre à des familles vivant dans des hôtels avec des enfants de se loger dans le secteur privé. Nous pensions qu'en développant 1.000 logements en "Louez solidaire", nous allions diminuer la charge hôtelière pour 1.000 familles. Malheureusement, les choses se sont cumulées, car Paris représente une telle attraction pour les familles que bien évidemment nous devons, et conformément à la loi, trouver des solutions pérennes pour loger des familles, y compris à l'hôtel et donc la facture de "Louez solidaire" est venue se rajouter à la location hôtelière. Vous le savez, "Louez solidaire", c'est 15 millions d'euros supplémentaires par an.

J'écoute avec intérêt les positions sur le secteur diffus. Je pense que nous pouvons éventuellement, et nous le faisons en soutien aux associations d'ailleurs, chaque fois qu'elles nous présentent des acquisitions en secteur diffus, nous les soutenons financièrement. Il y a, me semble-t-il, des équilibres économiques à trouver. Je ne sais pas si l'opportunité de 1,5 million était tout à fait prégnante.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DLH 79).

Je vous remercie.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 6 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche à M. le Préfet de police, est relative "aux manifestations contre le mariage pour tous et aux faits d'homophobie constatés ces dernières semaines à Paris."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police, concerne "les violences homophobes à Paris et les propos et actes de haine à l'encontre des personnes LGBT, en marge des manifestations contre le mariage pour tous."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, est relative à "la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe U.D.I. à M. le Préfet de police, concerne "la hausse de la délinquance à Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris, est relative à "l'impact à Paris du plan d'urgence pour le logement annoncé par le Président de la République."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Jean-françois MARTINS à M. le Maire de Paris, concerne "le bilan du service d'autopartage Autolib'."

Nous suspendons la séance qui reprendra à 14 heures 45 par l'examen des questions d'actualité.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons donc nos travaux par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police relative aux manifestations contre le mariage pour tous et aux faits d'homophobie constatés ces dernières semaines à Paris.

II - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police relative aux violences homophobes à Paris et aux propos et actes de haine à l'encontre des personnes LGBT, en marge des manifestations contre le mariage pour tous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons donc les questions d'actualité : la première, posée par M. BROSSAT, a trait aux manifestations et à des faits d'homophobie et la question de M. BOUTAULT est sur le même sujet.

Si vous le voulez bien, je vais les regrouper.

La parole est donc à M. BROSSAT d'abord, ensuite à M. BOUTAULT et M. le Préfet de police répondra.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma question est, en effet, relative au mariage pour tous, au débat qui existe sur cette question. Demain, l'Assemblée nationale se prononcera sur le projet de loi relatif au mariage pour tous. Ce sera, à l'évidence, une belle victoire.

Une belle victoire à la fois pour les milliers de couples qui, du coup, auront droit au mariage, auront droit à l'adoption mais une belle victoire plus largement pour l'ensemble de la société parce que, lorsque l'on avance sur le chemin de l'égalité, c'est toute la société qui y gagne.

Dans le même temps, en même temps que ce débat s'est levé, nous avons assisté à une multiplication de violences inacceptables.

C'est le cas à Paris alors que, dans la nuit de samedi 6 au dimanche 7 avril, un couple a été agressé dans le 19^e arrondissement. Ils sont d'ailleurs présents dans nos tribunes et je voudrais les saluer. Dimanche 7 avril, on a découvert que la devanture de l'Espace des Blancs-manteaux avait été saccagée par des opposants au mariage pour tous, alors même que l'Espace des Blancs-manteaux abritait le Printemps des associations L.G.B.T. et, plus largement, ailleurs en France, on a constaté des violences similaires ; je pense en particulier à ce qui s'est passé dans un collège de l'Isère où deux élèves, désignés comme homosexuels, ont été violemment pris à partie par leurs petits camarades.

Et puis, mercredi 17 avril, trois hommes ont attaqué un bar de Lille et trois employés ont ainsi été blessés, avec de nombreux dégâts matériels aussi.

Force est de constater que ces violences physiques sont allées de pair avec un grand nombre de paroles particulièrement violentes. Et ce qui est sans doute le plus atterrant, le plus accablant, c'est de constater que ces paroles ont bien souvent été prononcées par des élus, par des responsables politiques, tous venus des rangs de

l'U.M.P. qui, d'ailleurs, manifestait hier bras dessus, bras dessous avec le Front National, et en particulier avec Gilbert COLLARD.

C'est la réalité, cela vous dérange, mais ce sont des faits !

Force est de constater...

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! Pas de violence au sein de cette Assemblée ! Du dynamisme mais pas de violence !

M. BROSSAT poursuit.

M. Ian BROSSAT. - Force est de constater que le rappel de cette réalité vous dérange, mais c'est la réalité toute simple.

Et puis, surtout, qui peut imaginer que, lorsque des paroles comme celles qui ont été prononcées au cours des dernières semaines, le sont, cela n'a aucune conséquence sur ce que font des hommes et des femmes, y compris des collégiens auxquels on instille une petite musique qui est particulièrement grave ? C'est la raison pour laquelle il me paraît essentiel d'être vigilant sur cette question-là.

C'est la raison pour laquelle je souhaite interroger M. le Préfet de police sur les dispositions qui sont prises, qui ont d'ailleurs déjà été prises par la Préfecture de police pour prévenir les actes d'homophobie et protéger celles et ceux qui sont susceptibles d'être victimes de tels actes dans les semaines qui viennent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, couple homo tabassé en pleine rue, bar gay saccagé, député menacé de mort, militants pour l'égalité des droits intimidés et insultés : des afflux de haine de plus en plus nombreux ont été observés ces derniers jours à Paris mais aussi à Lille, Bordeaux, Nantes et ailleurs.

"Il y a rarement eu autant d'actes d'une telle gravité dans un laps de temps si court", a confirmé Mme Elisabeth RONZIER, présidente de S.O.S. Homophobie.

Alors que s'achève le débat parlementaire sur le mariage et l'adoption pour toutes et tous, les agressions violentes se multiplient à l'encontre des homosexuels et de ceux qui s'engagent pour l'égalité des droits entre tous les couples. De tels actes suscitent l'exaspération, la colère et parfois la peur des homosexuels et de tous les citoyens qui se battent pour l'égalité des droits et contre l'homophobie. Mais la violence ne les fera ni taire ni se cacher et n'entamera pas notre détermination à voir aboutir dès demain la loi sur le mariage pour tous.

Ces agissements qui sont, pour la plupart, le fait de petits groupes d'extrême-droite ou d'individus fanatisés posent question : qu'est-ce qui les pousse à agir ? Pour quelle raison des militants d'extrême-droite se sentent-ils autorisés à donner libre cours à leurs pulsions violentes ?

Ces derniers temps, le débat parlementaire sur le mariage pour tous s'est durci. La radicalisation du discours de certains députés U.M.P. se rapprochant dangereusement de celui de l'extrême-droite et les insultes proférées par des dirigeants de la droite parlementaire sont de nature à justifier le passage à l'acte d'une minorité fanatisée.

Depuis les propos insultants du maire du 8^e arrondissement dans son journal municipal jusqu'à la présence, dimanche dernier, d'élus du Front national et de l'U.M.P. défilant côte à côte, l'U.M.P., par son attitude et sa complaisance face aux mots d'ordre de haine entendus dans certains rassemblements, porte une lourde responsabilité. A défaut d'un discours ferme condamnant ces débordements, l'U.M.P. se rendrait complice de tels actes de violence commis à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bi ou trans et de ceux qui les soutiennent.

L'histoire ne se répète pas, mais il faut en tirer les enseignements et de tels événements sont particulièrement inquiétants, car n'allant pas sans nous rappeler les moments les plus terribles de notre histoire.

Aussi, je souhaite demander à M. le Préfet de police quelle analyse il fait de cette situation, en particulier de l'attitude de groupes extrémistes allant jusqu'à l'affrontement avec les forces de l'ordre et de leur tentative d'investir le Sénat et l'Assemblée nationale.

Monsieur le Maire, nous comptons sur vous pour appeler les élus de l'opposition à plus de responsabilité et au respect des valeurs de la République. Nous comptons sur vous pour affirmer avec force et vigueur que Paris est et restera la Ville symbole de la liberté et de la tolérance.

Nous comptons sur vous pour rappeler que le mariage pour tous, comme hier l'abolition de la peine de mort, la loi sur l'IVG, ou le PACS, loin de saper les fondements de notre civilisation ont bien été, au contraire, de formidables progrès et ont constitué des mesures d'intérêt général génératrices d'égalité, de dignité et de mieux vivre ensemble.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour ce qui me concerne, vous pouvez compter sur moi, j'ai d'ailleurs des preuves, y compris hier après-midi place de la Bastille, mais je crois que votre question s'adresse à M. le Préfet de police à qui je donne volontiers la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller et Maire du 2^e arrondissement, la Préfecture de police a eu l'occasion, par voie de communiqué public, d'apporter des précisions à plusieurs reprises ces derniers jours sur la manière dont les rassemblements d'opposants au projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe se déroulaient dans la Capitale. L'occasion aussi de s'exprimer sur l'attachement qui est le sien à ce que le droit de manifester, garanti par la Constitution, s'exerce pleinement dans le respect des conditions prévues par le législateur.

Je n'y reviendrai pas longuement aujourd'hui. Je voudrais simplement vous faire part de deux séries d'observations. D'abord, depuis le 25 mars, toutes les manifestations qui ont été organisées dans le respect du cadre légal se sont déroulées sans incident majeur, chacune d'entre elles étant précédée d'intenses préparatifs en lien étroit avec les organisateurs. Tel a notamment été le cas de la manifestation qui s'est tenue hier entre la place Denfert-Rochereau et l'esplanade des Invalides en marge de laquelle aucun incident significatif n'a été constaté.

Nous avons cependant été confrontés depuis le début du mois d'avril à deux séries de difficultés. D'abord, il a fallu gérer un certain nombre de rassemblements inopinés, non déclarés préalablement à mes services, à proximité immédiate d'institutions de la République.

De même, après l'appel à la dispersion lancé par les organisateurs eux-mêmes, les forces de l'ordre ont été confrontées tous les soirs, la semaine dernière, à l'attitude de quelques récalcitrants qui ont refusé de quitter spontanément les abords de l'Assemblée Nationale. Un petit nombre d'entre eux s'est livré à des provocations et des agressions à l'égard des policiers et des gendarmes engagés.

Dans la gestion de ces événements de voie publique, la Préfecture de police a poursuivi deux objectifs. D'abord, permettre à toutes les opinions de s'exprimer largement, les manifestations contre le projet de loi ayant été quotidiennes la semaine passée, je le rappelle. Dans le même temps, la Préfecture de police a veillé à ce que la protection des institutions de la République et notamment de l'Assemblée nationale soit en permanence garantie tout en préservant la sérénité des débats en son sein et en prévenant tout risque de troubles à l'ordre public aux abords immédiats de ces institutions de la République.

La mission de la Préfecture de police a également été d'assurer la protection des manifestants eux-mêmes, notamment contre quelques auteurs de troubles.

A la faveur de ces nombreuses manifestations, aucun blessé du côté des manifestants n'a été signalé à la Préfecture de police. J'y vois pour ma part la confirmation que la préparation de ces rassemblements était faite avec professionnalisme, en lien régulier avec les organisateurs, et que la réponse des forces de l'ordre, lorsqu'elle a été nécessaire, a été mesurée et proportionnée et je tiens ici à nouveau à leur rendre hommage.

De même que la Préfecture de police s'attache au respect du droit de chacun à exprimer ses opinions, elle est particulièrement vigilante à ce que chaque citoyen puisse, partout et en tout lieu, vivre son orientation sexuelle sans aucune crainte.

J'en viens précisément aux actes qui ont pu ces derniers jours viser certaines personnes en raison de leur orientation sexuelle, ou certains lieux ou bâtiments, en raison du caractère symbolique qu'ils représentent.

A Paris, outre des dégradations sur un équipement public du Marais, et sous réserve de ce que les enquêtes judiciaires en cours établiront, nous avons déploré deux agressions à caractère très probablement homophobe dans la nuit du samedi 6 au dimanche 7 avril dernier.

Au cours de chacune de ces agressions, 2 hommes ont été pris à partie verbalement, puis violentés, en raison, même s'il faut toujours rester prudent tant que l'enquête judiciaire se poursuit, de leur orientation sexuelle.

Ces actes ont été largement condamnés. Je le fais à mon tour avec la plus grande fermeté. Toute agression contre une personne en raison de son origine, de ses croyances, de sa religion, de ses opinions ou de son orientation sexuelle constituant une atteinte grave et inacceptable à notre démocratie et aux principes fondateurs de la République.

D'un point de vue judiciaire, des enquêtes ont été ouvertes. Je souhaite assurer les élus de ce Conseil que tout, absolument tout est actuellement mis en œuvre pour identifier les auteurs de ces actes et les traduire devant la justice. Alors même que l'article 132-77 de notre Code pénal prévoit que les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise en raison de l'orientation ou de l'identité sexuelle de la victime.

Afin d'éviter que de tels actes ne se reproduisent, j'ai donné des instructions au directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne pour que les commissaires soient sensibilisés à la nécessité d'être particulièrement vigilant.

Dans les quartiers les plus concernés de la capitale, ces instructions se traduisent par une présence policière renforcée aux lieux et aux heures de forte affluence, mais également par des prises de contact avec les responsables d'établissements ou de structures connus pour accueillir un nombre important de personnes homosexuelles.

De plus, les services de renseignements sont particulièrement attentifs aux réseaux sociaux. Et de manière plus confidentielle surveillent l'activité et les intentions éventuelles des groupes les plus extrémistes.

Voilà les informations dont j'ai souhaité vous faire part, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller, en assurant les élus de ce conseil de ma détermination à assurer le respect de la loi de la République partout sur le territoire de la capitale, qu'il s'agisse du droit constitutionnel de manifester ou de celui de vivre et d'exprimer publiquement, librement et sans aucune crainte, partout et en tout lieu son orientation sexuelle.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'allais vous dire que j'apprécie particulièrement votre réponse, mais j'apprécie aussi que les applaudissements qui ont accueilli cette intervention ne se soient pas limités à la majorité et que ce soit un signe que l'on traduise dans des actes.

J'ai dit des signes que l'on traduise dans des actes, allons, allons... Il ne faut jamais désespérer !

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES pour donner le sentiment de l'Exécutif.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe.- Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, au nom de l'Exécutif je m'associe totalement à l'indignation manifestée par le groupe E.E.L.V.A. et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, pour condamner la montée du discours homophobe et les violences qui ont eu lieu à Paris et dans d'autres grandes villes de France au cours de ces dernières semaines dans le cadre du projet de loi en faveur du mariage pour tous.

A l'heure où la société française se transforme, où les familles sont de plus en plus multiformes, l'Etat engage des réformes pour l'épanouissement de tous dans un respect mutuel.

Demain, l'Assemblée nationale, se prononcera sur cette réforme emblématique qui, je vous le rappelle, est l'un des engagements de François HOLLANDE devant les Français.

Nombreux sont celles et ceux qui sont accablés, ces derniers temps, par les manifestations qui s'enchaînent, qui dérapent parfois et qui agressent trop souvent.

La violence des propos tenus dans la rue et au Parlement lors de ce débat marquera toute une génération de Français.

"J'ai découvert que oui, une partie de la France est homophobe", disait un jeune Parisien ce week-end. "C'est peut-être une minorité, mais elle est forte et blessante". Elle nous blesse par un raccourci dangereux qui assimile la différence à la déviance. Elle blesse notre conception de la République : libre, égalitaire et fraternelle.

La démocratie se trouve affaiblie quand certains de ses élus défilent, avec leur écharpe tricolore, aux côtés de représentants du Front national.

Je vous le dis, ces élus déshonorent Paris. Monsieur LEGARET et Monsieur GOUJON, vous étiez de ceux-là hier, 11 ans jour pour jour après le 21 avril 2002.

J'aurais préféré que vous cosigniez la tribune de Mme HAREL ce matin, dans "Libération" qui affirme :

"Le mariage pour tous consacre l'ultime aboutissement d'une évolution sociétale dont nous pouvons être fiers".

Notre Municipalité a récemment été distinguée par le baromètre I.D.A.H.O. pour son action contre l'homophobie, mais les événements de ces dernières semaines prouvent que beaucoup reste encore à faire.

La Ville de Paris amplifiera donc sa politique de lutte contre les discriminations et contre l'homophobie et, parallèlement, dans quelques semaines, nous nous retrouverons à la Gay Pride qui marquera cette victoire pour les familles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, ne doutons pas que l'immense majorité des Parisiens, la quasi unanimité, quelles que soient leurs opinions, y compris sur ce projet de loi, rejette et condamne tous les actes discriminants, tous les actes homophobes. Lorsque M. Jacques BOUTAULT disait tout à l'heure que Paris est la ville de la liberté, de la fraternité et de la tolérance, croyez bien, au-delà des moments où l'on s'affronte, que c'est bien le sentiment des Parisiennes et des Parisiens. Nous nous honorerons si nous nous dressons tous, comme des remparts, par rapport à tout ce qui est discriminatoire vis-à-vis de quelque Parisien que ce soit.

Voilà ce que je pense.

III - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant, sur un autre sujet, à M. Claude GOASGUEN, pour la question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à préciser que je suis totalement solidaire de vos propos à ce sujet et je remercie M. le Préfet de police de la clarté de son intervention, de sa fermeté, non seulement dans les principes, mais dans les actes qui s'ensuivront.

Je voulais vous le dire au nom du groupe U.M.P.

Cela étant, Monsieur le Maire, je m'adresse à vous sur une autre question, la question des rythmes scolaires.

Vous avez réuni la semaine dernière les maires d'arrondissement, très bien. Nous avons reçu, tous pratiquement, votre directrice de la DASCO qui est incontestablement très compétente, mais, en réalité, le sentiment que nous en avons retenu c'est que, au fond, on n'a pas tellement avancé dans les renseignements.

On voit bien que, dans les arrondissements et dans Paris, il y a pour le moins - et j'atténue mes propos - des inquiétudes.

Ces inquiétudes, quelles sont-elles ? Elles sont d'abord celles des directeurs d'école, à qui l'on demande en réalité de préparer une rentrée complètement différente en l'espace de quelques mois. Je comprends leur inquiétude.

C'est l'inquiétude aussi des parents d'élèves. Les parents d'élèves, eux, sont très inquiets de savoir quelle sera la qualité des animateurs, comment tout cela sera organisé et ils posent de vraies questions qui sont des questions de quotidienneté, qui ne sont pas des questions partisans.

D'ailleurs, on voit bien que ce débat sur les rythmes n'est pas un débat partisan puisque de nombreux syndicats d'enseignement, qui ne sont pas réputés pour être favorables à l'Opposition, sont plutôt réservés sur la mise en application rapide des rythmes scolaires à Paris.

Mais, au-delà, nous avons d'autres protestations, par exemple les deux heures qu'il est prévu de geler dans les gymnases le seront au détriment des associations qui ont déjà été un peu taillées en pièces par la baisse du montant des subventions accordées, tout cela pour recruter, nous dit-on, 1.350 agents pour l'application de la réforme.

Je connais un peu l'Education nationale : comment peut-on recruter en l'espace de si peu de temps autant d'agents en étant sûr de leur qualité ? Je comprends, dans ces conditions, que les parents d'élèves s'inquiètent.

D'autre part, vous demandez - et peut-être avez-vous raison - de titulariser 450 A.M.S. immédiatement. Très bien, sauf que l'on peut comprendre dans ces conditions qu'un syndicat, qui n'est pas, lui non plus, un syndicat de Droite (la C.G.T.), vous demande de généraliser à tous ceux qui sont des victimes induites ou des bénéficiaires

induits de cette nouvelle réforme la titularisation dans les caisses des écoles et ailleurs, c'est-à-dire des gens qui vont faire un travail différent à partir de la rentrée.

Enfin, "last but not least", on ne connaît absolument pas le coût de cette opération et les évaluations avancées se situent entre 40 et 60 millions d'euros.

Tout cela, vous le comprenez, Monsieur le Maire, pose problème. Non pas un problème polémique, mais un problème plus prosaïque qui est celui de l'organisation de la rentrée scolaire.

C'est vrai que vous n'aimez pas les contestations et que les réunions que vous avez subies avec les enseignants n'ont pas toujours été de votre goût. Comme on sait que vous n'aimez pas la contestation, ma foi...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous mets au défi de supporter autant que moi la contestation. A mon avis, vous allez moins la supporter.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est vrai.

Vous n'aimez pas la contestation et peut-être que vous avez réagi un peu sous le coup de l'irritation en disant, à l'inverse de la plupart des grandes villes de France, que vous alliez organiser cette réforme des rythmes scolaires tout de suite.

La question que je me pose est la suivante : pouvez-vous nous dire comment vous comptez organiser ce grand chambardement de l'école primaire ? Est-ce que l'on peut avoir des renseignements supplémentaires, afin éventuellement, comme vous le souhaitez, que les maires d'arrondissement puissent y être associés ? Ils ne le seront pas, dans le cas contraire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mme Colombe BROSSEL va vous répondre, mais, Monsieur le Maire, j'ai rencontré les maires d'arrondissement la semaine dernière. Chacun fait comme il peut et on n'a pas tout réglé, il reste beaucoup de choses, évidemment, à régler.

Dire que l'on ne vous associe pas n'est pas très convenable, mais je supporterai cette contestation là aussi.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Quatre points rapides dans les deux minutes qui me sont imparties.

D'abord pour vous dire que l'ensemble des parents d'élèves va recevoir cette semaine - et vous en avez été personnellement destinataire, avant que cela n'arrive dans les boîtes aux lettres - une brochure d'information accompagnée d'un courrier du Maire de Paris qui va détailler, évidemment, les modalités d'organisation. Les parents d'élèves qui le souhaitent pourront s'en saisir, notamment via des conseils d'école et conseils d'école élargis, pour l'élaboration des projets école par école. Ils y trouveront aussi, bien entendu, le calendrier de mise en œuvre d'une part.

Evidemment, il leur est précisé - et je réponds en cela à votre question - que dans chaque école, dans chaque groupe scolaire, sera organisée avant la fin de l'année une réunion à l'intention de l'ensemble des parents d'élèves pour leur présenter le projet qui sera mis en œuvre dans leur école, puisque je ne reviens pas sur ce point longuement, mais nous avons dit tout au long de cette concertation que, s'il nous appartenait de définir un cadre parisien, il était évidemment important que ce cadre soit décliné école par école.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous avez été, maires d'arrondissement, personnellement destinataires, avant qu'il ne soit rendu public, du premier projet éducatif de territoire qui fixe ces orientations parisiennes.

Deuxièmement, en termes de mise en œuvre, l'ensemble des directeurs de centres de loisirs, à qui il est proposé de prendre des fonctions de responsables éducatifs Ville et qui vont donc, sur chacun des groupes scolaires parisiens, animer, suivre, monter les projets mis en œuvre dans chacun des groupes scolaires, ont été informés de cette possibilité.

Ils seront nommés avant la fin du mois d'avril de sorte que, début mai, mais surtout après les vacances scolaires de printemps, ils soient des interlocuteurs opérationnels, bien entendu de l'ensemble de la communauté éducative de chacun des groupes scolaires et, quand je dis cela, je pense évidemment autant aux directeurs d'école, aux enseignants, aux associations qu'aux parents d'élèves.

Vous n'êtes pas sans savoir que, à ce Conseil de Paris, nous allons voter un projet de délibération sur le passage du B.A.F.A., du brevet de l'animation, sur lequel, d'ailleurs, je crois que certains groupes politiques se sont inscrits.

La première étape de qualification et de formation des agents prend effet de façon opérationnelle à ce Conseil de Paris avec ce projet de délibération sur le B.A.F.A.

Je crois avoir déjà dépassé mon temps de parole, Monsieur le Maire. Si ce n'est pas le cas, je termine par deux éléments.

D'abord, je suis absolument ravie de vous entendre tenir des propos très positifs, Monsieur GOASGUEN, sur les personnels des caisses des écoles. Nous avons parfois un peu l'impression, avec Mme Maïté ERRECART, que, lorsque nous parlons déprécarisation des agents des caisses des écoles, nous ne sommes pas totalement entendues et je suis ravie de voir que vous êtes à nos côtés dans ce mouvement de déprécarisation et de consolidation du temps de travail des agents des caisses des écoles.

Enfin, je termine par un point sur les associations puisque, vous le savez, cette réforme des rythmes va s'appuyer évidemment sur des ressources municipales.

Dans l'hémicycle. - Ce n'est pas à la hauteur !

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Ce n'est pas à la hauteur ? Ce sont des choses que j'ai entendues dans des réunions dans lesquelles tous les maires d'arrondissement étaient présents, je n'invente rien et je n'étais pas seule.

Je termine sur le volet associatif, les associations parisiennes, qu'elles soient de grande envergure parisienne ou que ce soit des associations locales, intervenant déjà dans une école, dans un groupe scolaire, sont extrêmement mobilisées sur les différents appels à projets que nous avons lancés et que vous avez, là aussi, reçus personnellement avant qu'ils ne soient mis en ligne, puisque nous avons déjà plus de 6.500 consultations du dossier aujourd'hui, alors que les dossiers doivent être parvenus à la Ville le 6 mai.

C'est donc une dynamique qui s'est mise en œuvre, c'est une dynamique sur laquelle, évidemment, et je termine par là, vous avez souhaité, au-delà de vos adjoints en charge d'éducation que je réunis régulièrement et que je verrai après les vacances de printemps, être tenu au courant et informé personnellement, et je le ferai, bien entendu, autant que de besoin, comme je m'y suis engagée la semaine dernière.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Un mot complémentaire, Monsieur GOASGUEN ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je voudrais dire à Mme Colombe BROSEL que je citais la C.G.T., mais qu'à ma connaissance, les propos de la C.G.T. ne m'engageaient pas, parce que je ne suis pas encore adhérent de la C.G.T. Cela ne vous a pas échappé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, mais continuez, Monsieur GOASGUEN ! Il se passe des choses dans cet hémicycle totalement inattendues : M. GOASGUEN porte-parole de la C.G.T. ! Mais tout le monde a le droit d'évoluer.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'informais Mme BROSEL des revendications de la C.G.T. Vous voyez que je suis un homme transcourant.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bientôt, vous allez faire 100 % dans le 16e !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est possible.

Je voudrais lui dire que je doute de la réalité de ce qu'a dit Mme Colombe BROSEL, parce que les concertations, il faut du temps, et vous verrez que les partenaires qui vont se concerter ne sont pas tous sur la même longueur d'onde.

Que vous réussissiez dans un certain nombre d'écoles - il y en a 600 à Paris - à mettre en place cette réforme des rythmes scolaires, je l'espère, mais je ne suis pas sûr que vous y parveniez par ces méthodes-là, et très franchement, je reste sur cet avis que malgré les appels d'offres sur des grandes associations nationales qu'il ne

s'agit pas de remettre en cause, la qualité des animateurs, qui est tellement contestée par les directeurs d'école et par les parents d'élèves, va vous poser des problèmes.

Moi qui connais un peu l'Education nationale, je ne vois pas comment on peut être certain de la qualité de 1.300 personnes recrutées en si peu de temps.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, nous ne sommes certains de rien.

Nous sommes le 22 avril. Mme Colombe BROSSEL, Mme Maïté ERRECART, le Secrétariat général, beaucoup de directions, beaucoup de personnels de la Ville travaillent d'arrache-pied.

Je vais continuer, là, dans les deux mois et demi qui viennent, à voir les directeurs d'école, les animateurs, les parents, les maires d'arrondissement...

Cela ne vous fait pas plaisir, Madame KUSTER ? Je vous vois toujours avec tellement de plaisir. Chaque fois que je vous vois dans ce type de rencontre, vous êtes un peu agressive, et dès que je vous vois comme cela, sans qu'il y ait de témoins, vous êtes tellement sympathique ; je ne comprends pas.

Bref, je veux dire que nous allons tout faire pour réussir cette réforme, dont nous savons qu'elle est très difficile. Je regrette simplement qu'après nous avoir dit il n'y a pas longtemps que l'unanimité des Parisiens était contre nous sur la mise en œuvre de cette réforme, vous ne m'avez pas fait remarquer aujourd'hui, que selon le sondage de ce matin, 56 % des Parisiens nous encourageaient à tenter de réussir cette réforme. Comme vous ne l'avez pas dit, je le dis, et nous allons continuer à tout faire pour la réussir.

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI à M. le Préfet de police relative à la hausse de la délinquance à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à M. Eric HÉLARD, pour la question d'actualité posée par le groupe U.D.I.

M. Eric HÉLARD. - Merci.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 10 avril, 200 agents d'accueil du musée du Louvre se sont mis en grève contre les exactions de bandes de délinquants qui s'attaquent notamment aux touristes chinois ou japonais dans les couloirs du musée.

Les personnels eux-mêmes sont désormais agressés, parfois avec violence.

Le comble est atteint quand on sait que la grande majorité de ces mineurs bénéficient de la gratuité pour accéder au Louvre et, ainsi, commettre leurs méfaits en toute impunité.

Certes, la direction du musée a annoncé qu'elle prendrait des mesures contre les voleurs, mais le phénomène que je dénonce est plus global : le métro, les sites touristiques, les grands boulevards, les abords de la Tour Eiffel, le Trocadéro, la liste est longue des endroits où sévissent ces bandes organisées. Les pouvoirs publics doivent prendre toute la mesure du ras-le-bol grandissant des Parisiens.

Cet état de fait a même des conséquences sur le tourisme. Les ressortissants chinois sont désormais dissuadés par leurs autorités de venir à Paris en raison de ces agressions parfois physiques qui polluent littéralement leur séjour dans notre Capitale.

Je rappelle qu'il y a 250 camps de Roms identifiés officiellement dans la seule Seine-Saint-Denis. Le Gouvernement fait ce qu'il peut pour les démanteler, mais il est clair que nous avons là des foyers de délinquance.

Par ailleurs, la hausse du nombre de cambriolages, toujours traumatisants pour les victimes, est vertigineuse. Les vols dans les résidences principales et secondaires ont augmenté de 58 % à Paris intra-muros ; c'est une explosion sans précédent.

Notons également une augmentation de 6 % de la délinquance de proximité et de plus de 4 % des violences contre les personnes. Les femmes et les personnes âgées sont particulièrement visées.

L'arrondissement dont je suis l'un des élus, le 16e, est régulièrement cité dans la presse comme particulièrement touché par cette recrudescence de la délinquance.

Aujourd'hui même, dans "Le Parisien", on a le droit à une interview effarante d'un cambrioleur professionnel ; c'est le comble !

Ailleurs, d'autres indicateurs doivent nous alerter, comme les infractions dans les Réseaux ferrés d'Ile-de-France. Comment ne pas évoquer cette incroyable attaque digne d'un mauvais western qui s'est produite le samedi 16 mars en gare de Grigny, dans l'Essonne, où une bande d'une vingtaine de jeunes a stoppé un train de la ligne du RER D ?

Bref, la situation est inquiétante ; il faut saluer le travail des forces de police qui sont sans cesse sollicitées, mais, Monsieur le Préfet de police, mes questions sont les suivantes :

- Comment expliquez-vous cette hausse soudaine et spectaculaire de la délinquance à Paris ?

- Pouvez-vous nous faire un premier bilan du plan anti-cambriolage et nous confirmer que vous envisagez de l'étendre à la petite couronne ?

- Quelles actions entendez-vous prendre pour lutter plus vigoureusement encore contre les Roms, et, notamment, pouvez-vous nous donner des précisions sur le campement sauvage qui existe autour du stade de France, véritable foyer de délinquance ?

- Enfin, quelles nouvelles mesures de sécurité comptez-vous prendre pour les usagers du métro et du RER ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, votre question, Monsieur le Conseiller, porte sur l'évolution de la délinquance à Paris depuis le début de l'année 2013.

J'y répondrai à travers deux séries de remarques.

La première, qui sera assez rapide, parce que j'en ai déjà parlé, porte sur les questions de méthode.

Depuis le mois de novembre 2012, et c'est une nouveauté, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales rend publique l'évolution de la délinquance par département sur une base mensuelle. Il n'existait plus de base mensuelle depuis quelques années et l'O.N.D.R.P. a répondu à cette absence, mais, dans le même temps, l'O.N.D.R.P. met régulièrement en garde contre la très faible pertinence des comparaisons sur des courtes périodes. Vous avez rappelé certaines évolutions, citant quelques chiffres, mais une analyse des évolutions d'un mois à l'autre sur ces cinq dernières années, particulièrement erratiques, confirme la nécessaire prudence avec laquelle ces données doivent être analysées.

Au-delà, d'ailleurs, de ces réserves méthodologiques nationales qui valent pour toute la France, j'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que dans l'agglomération parisienne, et en particulier à Paris, le nombre de délits enregistrés au début de l'année 2012 avait donné lieu à une minoration.

Pour ces deux raisons, toute comparaison de mois à mois est, par hypothèse, à prendre avec précaution en ce début d'année 2013. Une analyse sérieuse en matière de délinquance ne peut être conduite que sur une période de temps significative, et donc annuelle.

J'en viens maintenant à l'analyse de ces résultats, avec les réserves que je viens de faire, du premier trimestre 2013, pour tenter de répondre à votre question qui est une vraie question de fond.

Depuis le début de l'année, deux tendances principales peuvent être signalées.

D'abord, une diminution significative du nombre des atteintes aux personnes, la baisse des violences physiques étant continue durant les trois premiers mois de l'année.

Après plusieurs années de hausse tendancielle, la tendance observée en 2012 se poursuit. Ce point mérite, il me semble, d'être également mentionné, Monsieur le Conseiller, tout comme, d'ailleurs, mérite d'être signalée la diminution du nombre de mineurs mis en cause par les services de police.

La deuxième tendance à l'œuvre est effectivement, comme vous venez de le rappeler, l'augmentation des atteintes aux biens, qui se traduit surtout par une progression du nombre de cambriolages et de vols à la tire dans les réseaux de transports ou sur certains sites de la Capitale, notamment les plus touristiques.

Chacune de ces tendances a donné lieu à une analyse et à la mise en œuvre d'un plan d'action spécifique.

En matière de lutte contre les cambriolages d'abord, un nouveau plan d'action est entré en vigueur au début du mois de mars. Il poursuit trois objectifs essentiels. Le premier concerne le recours accru à la vidéoprotection et à la

prévention, avec des prises de contact avec les bailleurs, les gardiens d'immeubles, les commerçants. Bien que les cambriolages sur les lieux commerciaux soient pratiquement stables, l'augmentation des cambriolages concerne les habitations principales.

Le second axe du plan repose sur une occupation accrue de l'espace public à partir d'une analyse cartographique des lieux et des créneaux horaires de commission des cambriolages. Sur le terrain, les BAC parisiennes se sont vu assigner la lutte contre les cambriolages comme leur priorité numéro 1. Dans chaque district, des effectifs sont désormais dédiés à ce type de délinquance.

Ce renforcement de la présence semble porter ses fruits, puisque pour la seule semaine du 8 au 16 avril, par exemple, c'est 16 individus qui ont été interpellés en flagrant délit de cambriolage à Paris.

Cette action de voie publique est complémentaire, et c'est le troisième axe du plan d'action, de celles conduites par les équipes de police judiciaire et celles de police technique et scientifique. Pour identifier et démanteler les réseaux, dont la majeure partie opère depuis l'extérieur de la capitale, le travail de synthèse, de regroupement des sommaires va être encore approfondi.

Enfin, une partie des cambrioleurs interpellés étant en situation irrégulière sur le territoire français, j'ai demandé que soit accentuée, au travers d'opérations spécifiques, la lutte contre l'immigration irrégulière sur les secteurs les plus touchés par l'augmentation des cambriolages.

L'efficacité de ces dispositifs repose bien sûr sur la mobilisation des commissaires centraux. C'est pourquoi j'ai programmé une première série de réunions avec les commissaires concernés des dix arrondissements qui sont les plus touchés par cette hausse, pour à la fois affiner avec eux le diagnostic sur chaque territoire mais également m'assurer de la bonne mise en œuvre de mes instructions. Il se trouve que je vais faire cette première réunion cet après-midi dans un de ces arrondissements en vous quittant tout à l'heure.

Dans les transports publics, l'essentiel de la hausse de la délinquance est liée à la progression des atteintes aux biens et notamment des vols simples. Depuis le début de l'année, un plan d'action reposant sur l'intervention d'équipes spécialisées et la conduite d'opérations massives aux créneaux horaires les plus sensibles a été initié.

En matière de lutte contre la délinquance itinérante, la priorité que j'ai souhaité, conjointement d'ailleurs avec le Procureur de la République, voir donner à l'action contre les donneurs d'ordre a permis de mettre fin aux agissements de quatre réseaux structurés depuis l'automne. La presse en rend d'ailleurs compte ce matin et d'autres réseaux devraient suivre dans les semaines qui viennent. Après mon déplacement en Roumanie au début du mois d'avril, cette priorité reste plus que jamais d'actualité, avec la coopération de nos collègues de ce pays.

Parallèlement, j'ai souhaité, au début de la saison touristique de printemps, voir renforcée la présence policière sur certains secteurs de la Capitale particulièrement fréquentés, notamment par les touristes. Sept d'entre eux ont fait l'objet ces derniers jours d'un renforcement policier dans une logique d'occupation du terrain, mais également - éventuellement avec des personnels en civil qui se voient moins et pour cause - d'interpellation en flagrant délit.

Les contacts avec les directeurs des principaux sites touristiques concernés ont été réactivés de manière à ce que les opérations conduites le soient en concertation pour une plus grande efficacité.

Sur les deux derniers week-ends, ces opérations ont donné de très bons résultats, en particulier dans le secteur Louvre Palais-Royal, et ceux qui fréquentent d'ailleurs ces lieux ont pu le constater eux-mêmes. Elles seront bien sûr poursuivies avec détermination.

Vous le constatez, Monsieur le Conseiller, la stratégie mise en œuvre à Paris vise de manière méthodique et résolue à prendre les mesures opérationnelles de nature à réagir avec rapidité, à contenir d'abord et puis à inverser certaines tendances, tout en accroissant encore les bons résultats enregistrés par ailleurs, notamment en matière de délinquance violente contre les personnes.

D'ici là fin du mois de mai, je commencerai un nouveau cycle de réunions d'évaluation en commissariats, réunions qui seront l'occasion d'échanger avec les maires concernés sur la tendance dans leur arrondissement et d'évaluer les résultats obtenus. Je sais qu'un certain nombre de réunions sont déjà fixées avec un certain nombre de maires présents dans cette salle.

Voilà, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, les indications que je voulais vous donner, mais je suis prêt à en faire l'évaluation régulièrement au sein de cette Assemblée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

V - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à l'impact à Paris du plan d'urgence pour le logement annoncé par le Président de la République.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à Mme Claire MOREL, pour la question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous en parlons ce matin, le logement est une forte préoccupation pour nombre de Parisiens et une priorité pour la Ville de Paris depuis 2001.

Les éléments du débat, il y a quelques heures, sont la preuve que notre volontarisme en la matière est sans faille, n'en déplaise à certains élus qui utilisent divers prétextes pour masquer leur refus du logement social, notamment dans leurs arrondissements.

Tous les outils et les moyens nécessaires sont mobilisés:

- Règle des 25 % et réserves au P.L.U., soit plus de 4.600 logements sociaux créés grâce à ces dispositions ;
- 344 millions d'euros investis depuis 2001 pour l'amélioration de l'habitat privé et la lutte contre l'insalubrité, auxquels s'ajoutent 150 millions d'aide déléguée de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ;
- 3,6 milliards d'euros pour le développement de logements sociaux pour en produire 61.700 ;
- 1,1 milliard d'euros consacrés au compte foncier logement ayant permis la préemption de 384 immeubles, soit 8.000 logements.

Les efforts de la Ville de Paris sont bien en direction de tous les Parisiens concernée par la crise du logement, des classes populaires aux classes moyennes.

Ainsi 17.670 logements P.L.S. ont été financés depuis 2001, soit 29 % de la production totale, 20 % des logements construits en Z.A.C. au loyer maîtrisé. Depuis 2001, l'acquisition et le conventionnement par des bailleurs sociaux de 13.000 logements occupés du parc privé ont permis notamment d'éviter des ventes à la découpe et ont permis aux locataires de rester dans leur appartement, notamment ceux dont les revenus sont supérieurs au plafond des loyers sociaux. 28.800 logements intermédiaires attribués depuis 2001 aux classes moyennes dans le cadre du contingent de la Ville et 19.000 prêts à taux zéro.

L'Etat doit prendre sa part, toute sa part, dans cette politique du logement offensive à Paris. Et force est de constater que depuis trop d'années cela n'était plus le cas. Ainsi des cessions de terrain de l'Etat étaient bloquées. La proposition d'expérimentation de l'encadrement des loyers, faite par le Maire de Paris, a été refusée par le précédent Gouvernement. Cette passivité était irresponsable face à la crise du logement sans précédent que connaît la France depuis des années, encore plus criante à Paris.

C'est pourquoi le Président de la République a présenté, le 21 mars dernier, un plan de mobilisation pour le logement qui s'articule autour de la levée des freins à la construction, de l'autorisation de la densification dans les zones tendues, de la libération du foncier et d'un grand plan de rénovation énergétique.

Relancer l'offre de logements accessibles qu'ils soient sociaux mais aussi privés, soutenir les collectivités locales, privilégier la rénovation thermique et relancer l'emploi, voilà les priorités du plan, en cohérence avec une politique de logement demandée par les acteurs du secteur.

Parmi les vingt instruments qui constituent ce plan, je note que l'Etat s'engage à abaisser la TVA à 5 %, dès janvier 2014, pour la construction et rénovation de logements sociaux. Cela permettra de produire 22.500 logements sociaux en plus de ceux déjà programmés en 2014 et de créer 45.000 emplois non délocalisables.

Le niveau des aides à la pierre devra assurer le financement des 150.000 logements sociaux par an. La mise à disposition des terrains de l'Etat et des entreprises publiques, déjà prévus dans la première loi sur le logement, est aussi à rappeler.

L'Etat propose aussi de mobiliser l'ensemble des fonciers disponibles...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame.

Mme Claire MOREL. - Pardon, je vais conclure.

... en adaptant la fiscalité. Un nouveau statut du logement locatif intermédiaire va être défini.

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ne peut que se féliciter de ce changement fort d'orientation, d'où ma question : à Paris, quel sera l'impact de son investissement et quelles seront les articulations entre les objectifs de la Ville et ceux fixés dans ce plan ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Madame MOREL, dans votre intervention, vous parlez de la politique du logement et de la relance nécessaire, et donc de la crise en France de la politique du logement et avez rapidement brossé le tableau de trois éléments qui nous ont conduits à cette situation.

D'abord, sous la présidence de M. Nicolas SARKOZY, une politique du logement illusoire a été menée, qui coûte une fortune à chacun de nos citoyens, à travers le Scellier. Le Scellier a vu prospérer des logements dans des zones où il n'y avait pas de besoins, où les acquéreurs ont payé 30 % plus cher que la réalité de la construction et se trouvent souvent aujourd'hui en situation difficile. Je vous donnerai un chiffre : une génération Scellier a coûté jusqu'à 4 milliards d'euros par an au budget de la nation, charges que nous devons payer encore pendant neuf ans. Voilà la réalité des effets catastrophiques du Scellier !

Tellement catastrophique d'ailleurs que M. Nicolas SARKOZY, M. François FILLON et M. le Ministre APPARU ont décidé d'abandonner cette politique dans les dernières années. De la même façon, ils avaient pris en leur temps une mesure de prêt à taux zéro sans plafond de ressources, mesure extrêmement coûteuse qui a bénéficié, pour 75 % de cette somme, aux 15 % les plus riches : deuxième mesure complètement abandonnée.

Et puis, avouez, avec la hausse du chômage, que ce n'était pas tout à fait un élément favorable pour développer l'accession à la propriété : un million de chômeurs supplémentaires dans ce pays en cinq ans sont la traduction concrète de la chute totale et vertigineuse des constructions dans ce pays.

Alors, le Président de la République a décidé de lancer un plan de relance extrêmement ambitieux, notamment sur le logement social, et il a bien fait.

D'abord, en baissant la T.V.A. à 5 % pour tous les logements livrés à partir de 2014, donc ceux que nous décidons aujourd'hui, ce qui va générer 250 millions de recettes supplémentaires ou de non-dépenses pour les bailleurs sociaux, entraînant pour ces derniers des moyens complémentaires pour développer ces derniers à Paris, bien évidemment

De la même façon, il appelle le foncier de l'Etat à se mobiliser. À Paris, nous aurons dans les prochains jours sans doute la confirmation de l'acquisition de la caserne de Reuilly, de la caserne Saint-Didier et d'autres parcelles où nous allons assez rapidement pouvoir engager des travaux et des programmes de logements sociaux et des programmes de logements mixtes, y compris pour les couches moyennes et moyennes supérieures.

Bien évidemment, il y a un accord exemplaire avec les mobilisations des fonds d'Action Logement portés à 1 milliard.

Je dirai simplement à ce sujet - j'aurai peut-être l'occasion d'y revenir dans les débats - que je regrette, pour ma part, que l'Action Logement aujourd'hui ne trouve pas les moyens de conclure avec l'Etat un accord définitif qui permettrait à chacun des bailleurs d'utiliser les fonds disponibles. Je crains fort que les élections au sein du M.E.D.E.F. soient un poids aujourd'hui qui ne permette pas une vision tout à fait objective de la nécessité d'avoir une réponse rapide par rapport à la crise du logement.

De la même façon, il y a une mobilisation de l'aide à la pierre. Pour la première fois depuis longtemps, le budget d'aide à la pierre de l'Etat sur ses fonds propres est à un niveau de 500 millions d'euros. Je rappelle que l'an dernier, il était de 250 millions d'euros.

Pour ce faire, sur Paris, nous avons une enveloppe globale de 124 millions d'euros qui nous permettra de développer du logement dans sa diversité.

Je crois que le Président de la République a pris les bonnes mesures. Nous lui suggérerons deux éléments complémentaires :

- bien sûr, traduire dans la loi la dissociation du foncier et du bâti ;

- et des mesures complémentaires pour faire, en ordre d'intérêt général, du logement intermédiaire dans tous les immeubles parisiens, si nous le pouvons.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris relative au bilan du service d'autopartage Autolib'.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, il y a maintenant plus de deux ans, lorsque Paris a fait le choix d'Autolib', j'avais soutenu et approuvé ce choix pour que notre Capitale soit une ville pionnière, une ville qui inventait un avenir où, irrémédiablement, la place de la voiture individuelle non partagée sera réduite du fait de la nécessité écologique, spatiale et financière.

J'avais soutenu aussi l'idée que la promotion de l'autopartage et la gestion par la Ville de son service d'autopartage permettrait de faire avancer l'idée que demain la propriété individuelle stricte d'un véhicule ne serait plus nécessaire.

J'avais soutenu également ce principe car il y avait urgence pour Paris de résoudre les problèmes de congestion de la ville et des embouteillages, et d'offrir une solution plus propre, plus partagée à ceux qui ne peuvent prendre les transports en commun pour des questions individuelles ou professionnelles.

Ainsi, depuis début 2011, Autolib' est devenue une réalité et, contrairement peut-être à Vélib', les Parisiens n'en ont pas encore fait un élément fort de l'identité de la ville, n'ont pas encore fait de ces voitures finalement un marqueur du Paris de 2013.

Ainsi, deux ans après notre décision, Monsieur le Maire, il est temps de faire un bilan et j'espère, dans le même esprit que la M.I.E. ce matin, sincère, non partisan, sans polémique, pour se poser vraiment la question : est-ce qu'Autolib' a rempli ses objectifs ?

Le 21 mars dernier, une dépêche AFP faisait état d'une étude de l'ADEME indiquant qu'une voiture en autopartage dans une grande agglomération devrait pouvoir remplacer neuf voitures personnelles. Quelques jours plus tard, votre propre adjoint, M. Pierre MANSAT déclarait, à l'occasion d'une rencontre organisée par le ministère de l'Egalité des territoires - je cite - : "On ne parvient pas à l'objectif. En fait, Autolib' séduit les passagers des transports en commun. Autolib' ne supprime pas de voitures !"

Changement radical, quand jusqu'alors, reconnaissons-le, votre discours, pour l'instant, était : "Laissons le temps. Pour l'instant, cela se passe bien. On est dans les clous de ce que l'on voulait faire." Les déclarations de M. MANSAT vont à l'encontre.

"Les Échos" renchérisaient le 18 avril dernier en disant et en nous apprenant, pour ceux qui n'avaient pas eu ces chiffres, que près de 290 voitures étaient en général en réparation, ce qui représente 15 % du parc indisponible à un instant T sur l'ensemble du parc Autolib'. Par ailleurs, l'article des Échos nous indiquait que l'abonnement coûtait à l'année 144 euros et que, si l'on comptait qu'un salarié moyen devait passer 209 jours dans l'année au travail, à compter de 30 minutes par jour, il devrait déboursier avec Autolib' près de 2.300 euros pour Autolib', c'est-à-dire un coût qui n'est évidemment pas compatible avec une vie professionnelle,

Ainsi, et c'est d'ailleurs ce qui, peut-être, nous interroge, il est temps de faire le bilan sur Autolib', de se demander si l'objectif de faire passer des propriétaires de voiture individuelle au service d'autopartage a fonctionné. Et, d'ailleurs, le fait qu'un certain nombre d'entreprises aient commencé à développer, notamment avec BOLLORÉ directement, leur propre service d'autopartage, indépendamment d'Autolib', doit nous interroger sur le fait que les entreprises comme BOLLORÉ fassent le pari d'Autolib'.

Monsieur le Maire, moi, j'ai toujours cru à cette idée. Je pense que l'autopartage est probablement la bonne solution mais j'aimerais aujourd'hui avoir des réponses claires, précises sur la réalité d'Autolib', ses chiffres de fonctionnement et surtout la capacité qu'a eue le service de faire passer des utilisateurs de voiture individuelle polluante à une voiture partagée écologique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais indiquer à M. MARTINS que, conformément aux engagements que j'avais pris, ici, au Conseil de Paris, un bilan d'Autolib' a été présenté lors de la 3e Commission du 6 février dernier et que le règlement vous permettait d'y assister, d'ailleurs. Vous n'avez pas pu le faire : cela vous conduit à poser cette question, à laquelle je me fais un plaisir de répondre.

Je ne me lasse pas de m'exprimer sur le bilan d'Autolib', car celui-ci est positif et très encourageant pour l'avenir.

Je vais donc m'appuyer sur cette présentation faite en 3e Commission et j'en profiterai pour vous donner les chiffres les plus récents, datant d'hier, dimanche 21 avril. Je précise qu'il s'agit des chiffres qui ne concernent pas seulement Paris mais l'ensemble du service et du territoire d'Autolib' : 52 collectivités aujourd'hui et bientôt 54, lors de notre prochaine réunion du S.M.A.

Concernant l'équipement, tout d'abord, il y a à ce jour 776 stations en fonctionnement, soit 3.878 bornes de recharge électrique ; 1.740 Autolib' sont actuellement en circulation. Cependant, très prochainement, des voitures supplémentaires seront ajoutées pour pouvoir répondre à la demande des abonnés, qui ne cessent d'augmenter de semaine en semaine.

Justement, concernant les usagers d'Autolib', nous comptons hier 25.784 abonnés d'un an. C'est presque 6.000 de plus que lors de la présentation en 3e Commission début février. C'est un service qui croît de façon régulière et qui s'installe dans la durée avec une proportion très majoritaire d'abonnés de longue durée.

Donc, moi, je pense que, au contraire, la voiture Autolib' est en train de s'inscrire dans l'imaginaire des Parisiens.

Une enquête de satisfaction réalisée par la société Autolib' auprès de ses clients possédant une voiture montre que 33 % d'entre eux déclarent envisager de la revendre et de ne pas la remplacer, ce qui montre à quel point Autolib' va modifier le rapport des citadins à la possession d'une automobile. 75 % des abonnés qui n'en possèdent pas déclarent qu'ils n'en achèteront jamais. Et on en connaît d'ailleurs, y compris dans cette assemblée.

Les abonnés Autolib' sont majoritairement de jeunes actifs. Les deux tiers ont moins de 45 ans et 37 % ont moins de 35 ans.

Contrairement à Vélib', nous ne voyons pas apparaître d'utilisation pendulaire, c'est vrai, Monsieur MARTINS, et ce qui est bien car il ne s'agit pas, et ce n'était pas l'objectif, d'un usage quotidien pour le travail.

L'utilisation commence à croître en fin d'après-midi. Le pic de fréquentation est à 20 heures, heureusement décalé par rapport à l'heure de pointe parisienne. Le 3 janvier dernier, nous passions le cap du million de locations. Nous atteignons déjà, moins de quatre mois plus tard, près de 1,7 million de locations. Plus de 15 millions de kilomètres ont déjà été parcourus en Autolib'. C'est autant de trajets qui n'engendrent ni pollution ni bruit. Le taux de satisfaction est excellent, même si on peut toujours améliorer le service sur tel ou tel point.

Voici les quelques éléments que je pouvais vous donner à l'oral dans le temps qui m'est imparti. Le service progresse de manière constante et très encourageante.

Comme vous le savez, Autolib' devrait s'implanter dans d'autres agglomérations, comme Lyon et Bordeaux, et c'est bien. Les maires de San Francisco ou de Séoul se sont également montrés intéressés.

Tous ces éléments montrent que le pari qu'a fait la Municipalité parisienne à l'initiative de M. Bertrand DELANOË de développer le premier service public de voitures partagées est réussi et que les objectifs sont atteints : Paris est pionnière, comme vous l'avez dit, Monsieur MARTINS, dans la "ville intelligente". Un tel système de véhicules électriques mutualisés dans une vaste agglomération n'existe nulle part ailleurs pour l'instant. C'est vraiment un élément de fierté.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous resterons attachés à l'améliorer encore, parce que je pense que la réussite d'Autolib' à Paris peut avoir des conséquences très positives. En particulier, je me fie à des témoignages et à des chiffres encourageants, à un certain nombre de Parisiens qui ont encore une automobile et qui envisagent de la vendre car finalement Autolib' est moins polluant, plus économique et leur permet d'assumer la diversité des modes de transports dont ils ont besoin.

Pour les questions d'actualité, c'est terminé. Cloche ! Et nous passons en formation de Conseil général.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante cinq minutes, est reprise à dix huit heures trente cinq minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la préemption de l'immeuble sis 2 rue de Valenciennes (10e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la préemption de l'immeuble sis 2 rue de Valenciennes (10e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous revenons à la 8e Commission.

Nous examinons les vœux référencés n^{os} 12 et 13 dans le fascicule, déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, qui ont trait à la préemption de l'immeuble 2, rue de Valenciennes, dans le 10e arrondissement.

Deux orateurs sont inscrits : M. Rémi FÉRAUD pour une minute et M. LHOSTIS pour une minute.

Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole.

M. MANO répondra.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu que nous présentons avec Alain LHOSTIS a été adopté par le conseil du 10e arrondissement la semaine dernière, il concerne l'immeuble du 2, rue de Valenciennes, squatté depuis le début du mois de janvier par les associations Jeudi Noir et Droit au Logement.

Notre vœu demande à la Ville de Paris de bien vouloir, aujourd'hui, acquérir cet immeuble, afin de le transformer en logements sociaux, ce qui permettra de sortir par le haut d'une situation de fait et, par ailleurs, de développer le logement social dans ce quartier du 10e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Monsieur LHOSTIS, une minute ?

M. Alain LHOSTIS. - Je partage totalement le point de vue de Rémi FÉRAUD.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Admirable concision !

Monsieur MANO, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Il y a des immeubles qui représentent un symbole de la lutte pour le logement sur le territoire parisien ; j'ai le plaisir de vous annoncer que ce jour, a été signée la totalité des documents nécessaires à la préemption et les papiers officiels ont été remis en les mains adéquates et compétentes dans le courant de l'après-midi.

Nous avons fait une proposition de préemption sur l'immeuble de la rue de Valenciennes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

J'en déduis que vous êtes très favorables aux deux vœux, puisque vous les avez exaucés.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 88).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 89).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux missions de bailleur social de l'O.G.I.F.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 14 et 14 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs aux missions de bailleur social de l'O.G.I.F.

Monsieur LHOSTIS, une minute ?

M. MANO vous répondra.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons été alertés par les habitants en conflit avec l'O.G.I.F., bailleur de logements intermédiaires destinés aux salariés des entreprises cotisant au dispositif Action Logement, le 1 %. Celui-ci impose des hausses démesurées de loyers lors de chaque renouvellement de bail, parfois jusqu'à 30 %, voire 80 %.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, que la Ville de Paris intervienne auprès de la Ministre du Logement.

L'O.G.I.F. a un patrimoine de plus de 3.000 logements à Paris et doit rester dans ses missions de bailleur social résultant de son rattachement au dispositif Action Logement, anciennement dénommé 1 % Logement.

Bénéficiant d'un financement totalement public, l'argent prélevé dans les entreprises sur la production des salariés, celui-ci ne peut se comporter comme un investisseur privé à la recherche de rendements financiers.

Ajoutons que cet immeuble du 10e est amorti depuis longtemps.

Nous disons : cela suffit de considérer comme normal pour juger le niveau d'un loyer de se référer au marché. Non, il n'est pas normal qu'un bien vital soit proposé à 1.400 euros le deux-pièces. A Paris, les couches moyennes, on en a beaucoup parlé aujourd'hui, aussi étouffent par le prix de la dépense pour se loger.

L'O.G.I.F. n'hésite pas à assigner ses locataires au Tribunal d'instance pour les contraindre à de fortes hausses de loyer, alors même que nombre de locataires se plaignent du peu de cas qui est fait de l'entretien des logements.

Si certains jugements étaient défavorables aux locataires, la Cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 30 octobre 2012, déboutait O.G.I.F. De nouvelles audiences sont prévues le 20 mai.

Je dois dire que la manifestation de notre volonté de tempérer les demandes de l'O.G.I.F. a fait qu'elle vient enfin de faire de nouvelles propositions aux locataires ces derniers jours.

Monsieur le Maire, chers collègues, le logement est la priorité des Parisiennes et des Parisiens ; c'est une priorité de notre majorité depuis 2001, on l'a rappelé tout à l'heure, mais la situation est telle aujourd'hui que nous devons en faire la priorité absolue et inventer de nouveaux outils ; c'est le sens de notre vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle qu'il n'y a qu'une minute pour présenter les vœux, mais je ne dis pas cela spécifiquement pour M. Alain LHOSTIS, je le dis pour tous parce que nous avons beaucoup de retard, donc nous risquons de finir assez tard demain.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur le Maire, M. LHOSTIS attire notre attention sur un immeuble que nous connaissons bien, géré par l'O.G.I.F., qui est une filiale d'Astria, qui, a, effectivement, légalement la possibilité de faire évoluer les loyers à un rythme de 50 % par rapport aux loyers du marché, mais son intention n'est pas tout à fait celle-là, puisqu'en tout état de cause, le loyer cible est, en moyenne, de 11 euros, qui se situe de façon inférieure au loyer P.L.S. qui est de 12 euros, donc nous sommes loin des marchés du secteur privé, que, tout à l'heure, certains évoquaient à juste raison à 25 euros.

Néanmoins, tenant compte de la difficulté d'un certain nombre de locataires présents sur place et ne pouvant supporter des hausses, même lissées dans le temps, sur six ans, les contacts ont été pris avec cet organisme qui s'est engagé auprès de nous et par écrit de constater qu'en cas de difficulté financière avérée des ménages et après analyse de la situation budgétaire du foyer par une conseillère sociale, l'O.G.I.F. décide de renoncer à appliquer la majoration demandée pour ce ménage et que, d'autre part, les dispositions qui sont mentionnées seraient appliquées par l'O.G.I.F. sur tous les immeubles parisiens de son patrimoine qui seraient dans des situations de réévaluation de loyer similaires.

Nous avons pris acte des difficultés réelles, nous avons pris des contacts dans le cadre des relations que nous avons avec cet organisme, qui s'engage vis-à-vis de nous et par écrit à regarder avec intérêt les situations particulières des locataires concernés par des hausses qu'ils ne pourraient supporter.

C'est pourquoi je vous propose de substituer le vœu n° 14 bis au vœu que vous avez présenté et je vous en remercie.

M. Alain LHOSTIS. - Je maintiens le vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - M. LHOSTIS maintient son vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 90).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création de Coordonnateur du Vivre Ensemble (CVE) dans les ensembles sociaux.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 15 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la création de coordonnateur du vivre ensemble dans les ensembles sociaux.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Que ce soit lors des réunions d'amicales de locataires des ensembles sociaux ou encore des discussions avec les gardiens d'immeuble, il ressort très souvent que le vivre ensemble s'est dégradé dans le parc social de la Ville de Paris.

Cette dégradation provient principalement du non-respect du règlement intérieur, allant des incivilités comme les nuisances sonores, la dégradation des parties communes, le stockage d'encombrants dans les parties communes, ainsi que le stationnement sauvage. Les gardiens d'immeuble sont souvent dépassés par l'ampleur de ces situations et le respect du règlement intérieur dépasse le cadre de leurs prérogatives.

Ce matin même, nous avons pu constater que Mme HIDALGO faisait preuve d'un déni total de vérité au sujet de la détérioration du vivre ensemble.

Nous pensons que dans les ensembles sociaux, la Mairie de Paris devrait créer des postes de coordonnateur du vivre ensemble. Ils auraient pour mission de veiller dans les grands ensembles de logements sociaux à faire respecter le règlement intérieur et à assurer le vivre ensemble des locataires.

Ces coordonnateurs pourraient dresser des amendes lors des constats d'infractions au règlement, selon une grille élaborée par les bailleurs sociaux qui serait ajoutée au relevé des quittances de loyer.

Ces créations de postes nous semblent plus qu'utiles vu que les dispositifs actuels ne répondent pas du tout aux attentes des locataires. Et conscients des contraintes de ce nouveau dispositif dans tout Paris, nous souhaiterions qu'il soit expérimenté dans deux arrondissements, le 12^e et le 15^e, qui seraient pilotes pour la création de coordonnateurs de vivre ensemble.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je note, Monsieur le Maire, que les propositions de l'U.M.P. sont la création de postes alors qu'ils veulent nous donner des leçons, en permanence, de rigueur de gestion. Il y a loin de la réalité aux actes et très honnêtement, alors que le patrimoine social de la Ville de Paris est à peu près le seul en France qui bénéficie d'un gardien d'immeuble pour 100 logements, je dis bien le seul en France à avoir cette situation, que d'autre part nous rajoutons à travers le G.P.I.S. des structures assurant la sécurité, la tranquillité des locataires, efforts partagés entre la Ville de Paris et les bailleurs sociaux, je ne pense pas qu'il soit utile de créer de nouveaux postes dont on ne sait pas le nombre.

Je vous rappelle qu'il y a 220.000 logements gérés par les bailleurs sociaux du territoire parisien et j'imagine que dans votre esprit, il faudrait en créer un pour 200 ou 300 logements. Vous voyez la charge à supporter par les bailleurs qui n'est pas acceptable, qui ne serait pas récupérable sur les locataires.

Honnêtement, je ne pense pas qu'il y a nécessité de créer des postes.

En revanche, effectivement, faire des campagnes régulières sur la notion de vivre ensemble, oui, d'ailleurs c'est ce qui est fait par les bailleurs : rappeler un certain nombre de principes de vie en commun.

Je pense que les difficultés du vivre ensemble ne sont pas uniquement le fait des bailleurs sociaux, mais bien, hélas, dans de plus en plus d'immeubles dues, me semble-t-il, à l'évolution des mentalités et des réactions des locataires et des gens dans les relations qu'ils ont avec leurs voisins.

Je le regrette.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un plan d'urgence pour le logement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 16 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à un plan d'urgence pour le logement.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, vous le savez tous, le secteur de la construction va mal en ce moment, va très mal, à la fois en France et en Ile-de-France. En 2012, la dégradation était déjà sensible puisqu'on est passé de 341.000 logements financés à 421.000 en 2011, une baisse très sensible, et que pour 2013, c'est-à-dire cette année, nous n'atteindrons pas les 300.000 logements, on peut le dire aujourd'hui. Nous serons vraisemblablement à moins de 300.000 logements, entre 250.000 et 280.000 logements.

Il y a donc une chute très grave de la construction. 2013 s'annonce encore plus mauvais que 2012 et le plan de relance que le Gouvernement vient d'annoncer il y a une dizaine de jours n'a pas créé le choc nécessaire pour prendre la mesure de cet état de fait et cet effondrement de la construction de logements.

Alors puisque ce plan a été insuffisant, je crois qu'il faut en reprendre les données et faire en sorte que nous ayons un nouveau plan beaucoup plus ambitieux et c'est ce que je propose.

Je propose que vous interveniez, que M. le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement, pour revoir ce plan en matière de logement, totalement insuffisant, et qu'il soit beaucoup plus ambitieux de manière qu'en 2013, on enrayer la baisse de la construction, et qu'en 2014, on prépare la reprise de la construction de logements en France.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'ai déjà eu l'occasion, mais M. DUBUS n'était peut-être pas présent lors des questions d'actualité, d'aborder le sujet de la crise du logement suite à une question posée par Mme MOREL.

Dans vos propos, vous l'avez signifié, l'inversion de tendance par rapport au logement ne date pas de 2013, mais une tendance lourde a eu lieu en 2012 pour des raisons très simples. D'une part, le Gouvernement de M. FILLON s'est aperçu évidemment du coût exorbitant des effets de la loi Scellier pour produire du logement cher dans des endroits inutiles. D'autre part, pour annuler de ce fait également le PTZ sans plafond de ressources coûtant une fortune à la collectivité, à la Nation, sans pourtant aller aux bénéficiaires qui en avaient le plus besoin, ceux qui avaient besoin d'aide pour accéder à la propriété.

Et donc, devant l'échec de ces mesures successives et coûteuses pour la Nation, le Gouvernement de M. FILLON avait annulé la totalité de ces propositions. Sans doute fallait-il en passer par là, je le pense, pour arriver à donner au logement la réalité de son coût, y compris sur les valeurs foncières.

C'est vrai que nous sommes en période transitoire, que le Gouvernement a effectivement pris des mesures ciblant l'urgence pour le développement nécessaire du logement social, parce que le seul accessible financièrement. Je pense que ce plan extrêmement important, notamment la baisse de la TVA à 5 %, plus la mobilisation du foncier de l'Etat, plus un certain nombre de règles qui vont être assouplies pour permettre plus de souplesse pour la construction répondront dans une échéance assez brève, au besoin de relancer ce secteur qui est fortement créateur d'emplois.

Je pense qu'il faut faire confiance au plan du Gouvernement et je rejeterai le vœu de M. DUBUS.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'évolution de la législation sur les locations meublées temporaires.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 17 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'évolution de la législation sur les locations meublées temporaires.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Je crois que sur ce sujet, nous n'avons quand même pas fait le tour de la question, il y a une position un peu idéologique de la part de l'Exécutif sur cette problématique des locations meublées temporaires et pourtant, il y a un vrai besoin, et ce besoin va s'accroître dans les années qui viennent, puisque le nombre de visiteurs de tourisme va passer de 28 millions à vraisemblablement 56 millions, ce qui signifie dans les 10 ans qui viennent qu'il va y avoir des besoins en matière de logement temporaire extrêmement importants à Paris.

Or, on va construire 7.000 chambres d'hôtel seulement sur ces 10 ans, il y a donc un "gap" énorme entre l'augmentation des touristes qui vont venir à Paris et l'hébergement possible dans la Capitale.

Et donc, cette affaire de locations meublées temporaires mérite, à mon avis, mieux que le traitement qui a été donné par l'Exécutif jusqu'à maintenant.

Il y avait une espèce de groupe de réflexion qui finalement a été un peu enterré. Et donc, je crois qu'il faut revenir sur ce sujet et ce que je demande, c'est que l'on ait une législation qui permette beaucoup plus de souplesse dans ce domaine, tout en étant extrêmement restrictive et extrêmement sévère sur les dérapages qu'il pourrait y avoir, mais il ne faut pas prendre les dérapages que l'on connaît, qu'il pourrait y avoir pour condamner l'ensemble de ce secteur qui emploie tout de même plusieurs milliers de personnes à Paris, et cela c'est très important.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Sur ce sujet effectivement, la Ville de Paris mène une action assez volontariste de contrôle et d'actions en justice par rapport à la transformation de logements meublés touristiques.

D'ailleurs, vous centrez votre propos par rapport à la notion de meublés touristiques, et non pas la mobilisation d'un parc de façon transitoire pour des périodes plus ou moins longues.

Dans la réflexion qui est la nôtre, nous constatons, et en dialoguant avec les professionnels, que certains peuvent avoir des besoins de logement pour une durée de trois mois, les stages de longue durée, les situations personnelles qui font que l'on a besoin d'un logement au-delà de deux, trois jours ou de huit jours, et n'ont pas de réponse juridique dans l'état actuel des textes.

Nos propositions vis-à-vis du Ministère pour une future loi vont peut-être permettre la création de nouveaux baux correspondant à ce type de situation particulière.

Si j'en crois d'ailleurs les professionnels, cela correspondait à 80 % de leurs demandes, mais peut-être cela ne correspond pas tout à fait à la réalité de leurs pratiques.

Effectivement, je pense que nous devons rester extrêmement fermes par rapport à la notion d'utilisation de meublés touristiques, certes nous devons accueillir les touristes, faut-il qu'ils soient tous logés au cœur de l'agglomération, c'est-à-dire la ville de Paris ?

Je ne le pense pas, ou alors, Monsieur DUBUS, vous nous dites clairement que les Parisiens n'ont plus leur place sur le territoire parisien alors que dans la campagne qui s'annonce, le logement va être au cœur de vos arguments, comme les nôtres d'ailleurs, avec des propositions extrêmement concrètes.

Je note donc que vous voulez faire la place aux meublés touristiques contre l'avis des Parisiens, et je ne vous suivrai pas sur ce terrain, nous voterons contre la proposition qui nous est faite.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - J'ai une explication de vote de M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce vœu est une véritable provocation pour tous les habitants des quartiers où se multiplient les locations meublées temporaires, qui rendent la vie impossible dans beaucoup de copropriétés.

Je vois à Montmartre, j'ai des plaintes tous les jours de gens qui disent, ce n'est plus possible, notre immeuble se transforme en hôtel. Les gens transforment les appartements les uns après les autres en chambres d'hôtel, et cela rend la vie insupportable, parce que bien sûr parmi les gens qui viennent là, il y a des gens qui se comportent

bien et d'autres pas bien du tout, ils sont là pour trois jours, ils ont payé très cher et considèrent qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent dans les parties communes de l'immeuble.

C'est vraiment absolument scandaleux. C'est vrai que, si on laisse faire cela, il y a toute une partie de Paris où il n'y aura plus d'habitants et plus que des immeubles transformés en hôtels.

Monsieur DUBUS, vous relayez là un lobby qui nous écrit. Vous êtes le relais d'un lobby, de gens qui veulent effectivement gagner encore plus d'argent que ce qu'ils gagnaient en louant normalement les appartements. Maintenant vous voulez qu'ils gagnent encore beaucoup plus d'argent en les louant à la journée. C'est tout à fait scandaleux !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à un débat sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 18 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif à un débat sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

La parole est à Mme Catherine BRUNO, pour une minute.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles doit être examiné au Sénat à la fin du mois de mai.

Nous considérons au groupe U.D.I. que ce texte est très important pour l'avenir de la métropole parisienne et la gouvernance de la Région capitale. Il nous apparaît donc indispensable que le Conseil de Paris puisse émettre son avis sur ce projet de loi.

Nous demandons au Maire de Paris d'organiser un débat sur ce texte au Conseil de Paris de juin. Dans cette perspective, nous demandons que la Commission "Paris Métropole" se réunisse pour préparer ce débat.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Pierre MANSAT, pour la réponse.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Le vœu déposé par Mme BRUNO souligne l'importance du projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles.

En effet, ce projet de loi prévoit le bouclage de l'intercommunalité en Ile-de-France et la création de la métropole de Paris, le 1er janvier 2016. Cela constitue donc une étape décisive et historique pour la Capitale et la métropole.

Alors que le Gouvernement précédent avait exclu l'Ile-de-France de la réforme territoriale de 2010 et avait maintenu un régime d'exception, M. Jean-Marc AYRAULT, et le Gouvernement, a donc souhaité inscrire Paris au cœur de l'affirmation des métropoles.

Des orientations, qui avaient été proposées par le Maire de Paris et discutées aussi bien par "Paris Métropole" qu'en Conseil de Paris, sont ici reprises : la volonté de s'appuyer sur des intercommunalités de taille critique, la nécessité de donner aux collectivités de la zone dense les moyens de se coordonner, l'ambition d'agir ensemble sur des politiques prioritaires qui souffrent d'un manque de cohérence, le logement bien sûr mais aussi la transition énergétique, la lutte contre la pollution de l'air et l'urgence sociale.

Vous demandez la réunion de la Commission spéciale "Paris Métropole". Cette demande est tout à fait légitime et une réunion se tiendra très prochainement, dont la date sera à déterminer avec les agendas des présidents de groupe.

En même temps, vous demandez qu'un débat prenne place au Conseil de Paris. Je rappellerai que, dans cet esprit, le débat a déjà eu lieu au Conseil de Paris en février 2012. Les propositions parisiennes ont été présentées sous la forme d'une communication, et c'est dans cet esprit d'ailleurs que trois débats publics se sont tenus à Paris, en octobre, novembre et enfin le 15 décembre dernier auquel assistait un millier de participants à la Mutualité.

Mais comme vous le soulignez, le texte entre en discussion dès le 27 mai au Sénat. Aux dates du prochain Conseil de Paris, la discussion parlementaire aura déjà commencé. Il y a un temps pour tout. Le temps de la discussion, nous l'avons eue au Conseil de Paris. Il ne serait pas raisonnable de renouveler ce débat au moment où les parlementaires sont en position d'amender et de voter ce texte. Aussi, je me prononcerai contre votre vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame BRUNO, au vu de ces explications, retirez-vous le vœu ?

Merci. Donc, je n'ai pas à le mettre aux voix.

2013 SG 55 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et le Conseil général du Val-de-Marne pour l'organisation de l'édition 2013 du Festival de l'Oh !.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 55 relatif à une convention de coopération entre la Ville de Paris et le Conseil général du Val-de-Marne pour l'édition 2013 du Festival de l'Oh !

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, jeudi dernier, dans un quotidien parisien, la problématique de l'eau comme vecteur de la construction d'une identité métropolitaine a trouvé écho dans un article portant sur les événements organisés dans un cadre coopératif, tout au long de l'été, sur la Seine, l'Ourcq, dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

C'est bien la preuve que tout notre engagement pour construire "Paris Métropole" par des actions concrètes fait son chemin. Action concrète, comme c'est le cas depuis douze ans, avec le Festival de l'Oh ! qui invite habitants et touristes à découvrir les multiples richesses de la Seine et de la Marne, et à mettre en œuvre concrètement la solidarité qui doit nous guider dans les questions d'accès à l'eau à l'échelle de la planète.

Concilier les usages économiques, industriels et de loisirs sur la Seine, protéger et développer les milieux naturels fragiles en zone urbaine, penser ces cours d'eau à l'échelle de la métropole et permettre aux habitants longtemps tenus éloignés des rives de se réapproprier les espaces fluviaux, telles sont les principales questions que partagent nos territoires et qu'aborde cette manifestation festive et ludique tournée vers le grand public.

L'escale parisienne sera installée sur son site habituel, le port de Bercy dans le 12^e arrondissement. Les péniches du Carnaval de l'eau transformées pour l'occasion en scènes de cirque, de musique et de danse, d'installations plastiques et de théâtres de manipulation animeront la Seine.

Des expositions et des animations pédagogiques sur la problématique de l'eau seront proposées.

Un débat sera organisé en lien avec le fleuve invité, et le principe de liaison des escales par navettes fluviales est reconduit, l'escale du quai de Bercy étant reliée à Maisons-Alfort.

Comme les années précédentes, les animations élaborées sur un mode pédagogique, ludique et artistique s'articuleront autour de trois thématiques : l'eau, la Seine comme vecteur privilégié de coopération entre Paris et les collectivités riveraines, et le fleuve du Danube invité d'honneur dans cette édition.

Nos partenaires sont, comme chaque année, Port de Paris, Eaux de Paris, le S.I.A.A.P., le C.D.T. du Val-de-Marne et la mairie du 12^e arrondissement.

C'est aussi l'occasion, au travers de ce projet de délibération, de saluer la coopération forte avec le Val-de-Marne, dont l'élue du 12^e arrondissement que je suis peut témoigner. C'est aussi l'illustration de notre volonté de

retrouver notre fleuve, la Seine, et je salue l'ouverture des berges de Seine Rive Gauche et d'un nouvel espace dédié à la promenade et à la détente pour les Parisiennes et les Parisiens et les habitants de la métropole.

La reconquête des berges de Seine est un beau projet et souhaitons que ce Festival de l'Oh ! s'installe lors de la prochaine édition sur ces nouveaux espaces reconquis.

La partie festive grand public de ce festival se déroulera les 25 et 26 mai 2013 et je vous invite, mes chers collègues, à y aller pour faire vivre l'eau comme un élément de lien entre les territoires, pour reprendre les mots du directeur du Festival de l'Oh !

Je vous remercie.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, Monsieur MANSAT, vous avez la parole.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Mme CHARNOZ a développé avec brio l'intérêt de cette coopération avec le Val-de-Marne.

Je rappelle que c'est une coopération emblématique, puisqu'elle a été initiée dès juin 2001 par M. Bertrand DELANOË qui s'était déplacé sur l'escale d'Ivry et qu'elle symbolise parfaitement tout à fait à la fois notre volonté de coopération avec les autres collectivités, mais aussi la place, comme l'a souligné Mme CHARNOZ, que le fleuve occupe dans cette volonté de coopération.

Je ne peux que l'approuver quand elle souhaite que la prochaine escale, en 2014, soit sur les berges de Seine reconquises. Ce serait effectivement un très beau symbole de cette réappropriation du fleuve par les Parisiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 55).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à un débat sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose un petit retour en arrière, parce qu'il semblait que Mme BRUNO avait dit qu'elle retirait son vœu n° 18, elle ne le retire pas, donc nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 SG 5 - Versement de la cotisation pour 2013 (3.000 euros) de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marseillaises.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 9e Commission et nous examinons le projet de délibération SG 5 relatif au versement de la cotisation de 3.000 euros pour 2013, de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marseillaises.

Je vois bien là le marronnier.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Tout à fait, comme c'est un marronnier, cela va être un marronnier très court, je ne vais pas réargumenter.

C'est probablement l'un des plus scandaleux projets de délibération que nous votons chaque année dans cette enceinte, c'est de participer à une opération qui consiste à être le parrain d'un porte-avions nucléaire, c'est à la fois une gabegie financière et un scandale moral.

Je pense qu'il est indigne que notre Ville soit à l'origine de ce soutien et je reprends le slogan que nous avons lancé il y a maintenant déjà 10 ans : "Ni parrain ni marin pour le Charles-de-Gaulle".

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme CHRISTIENNE pour la réponse.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, depuis la suspension du Service national, les collectivités locales sont placées au Centre de l'animation du développement des liens Armée-Nation, plus de 150 collectivités territoriales sont marraines d'unités opérationnelles des forces, dans ce but.

Ainsi, Paris, compagnon de l'Ordre de la Libération, devient en 2001 marraine du porte-avions Charles-de-Gaulle dont l'équipage porte aussi la fourragère de l'Ordre.

A la veille de ce baptême, le représentant du groupe "Les Verts" protestait pour la première fois contre ce qu'il considérait comme une hérésie, car contraire à sa doctrine en la matière.

Pourtant, à l'époque déjà, nous constatons que tous les écologistes n'étaient pas, par essence, aussi critiques envers les forces armées. Dans un communiqué de presse, l'une de nos collègues de l'Exécutif, appartenant au groupe des "Verts", Mme Danièle AUFFRAY, à l'époque adjointe au Maire de Paris pour les nouvelles technologiques et la recherche, faisait à votre égard, chers collègues les "Verts", une mise au point franche.

Elle vous rappelait, dans un court mais intéressant historique, qu'à travers ce parrainage la Ville renouait avec la tradition qui a vu Paris armer et même payer le "Ville-de-Paris", bateau amiral de la flotte, élément décisif dans la libération des Etats-Unis en 1781, bataille de la Chesapeake.

Elle y affirmait par ailleurs que, sur le fond, le pacifisme n'est pas un dogme chez "Les Verts" et elle rappelait alors le soutien de son parti pour l'intervention au Kosovo et, plus tard, le vote des "Verts" allemands pour l'intervention en Afghanistan.

Alors, avec un réalisme certain, non seulement elle constatait la nécessité de la possession d'une flotte capable de projection de puissance, mais elle estimait même aussi importante la possession au service de l'Union européenne d'un deuxième porte-avions du type Charles-de-Gaulle, c'est-à-dire à propulsion nucléaire.

J'avoue que ces considérations ont notre préférence.

Faute de temps, je ne rappellerai pas non plus quelques réflexions très réalistes d'Alain Riou, il était alors président du groupe, j'avais eu avec lui un long entretien sur la défense globale à laquelle il portait un intérêt évident et peu conforme aux protestations, d'ailleurs, même si elles sont encore renouvelées.

Alors, ceci dit, rappelons que les armées de la France sont au service de la paix. L'Association des Villes Marraines, reconnue d'utilité publique, est l'expression institutionnelle du soutien moral de la Nation à ses forces armées. Elle est indépendante des forces armées qui ne la contrôlent pas.

Concernant les relations de la Ville avec le porte-avions, je rappellerai ici uniquement les dernières opérations début 2013.

La visite d'élèves parisiens reçus sur le porte-avions par le Commandant LEBAS et la coupe remise le 8 avril dernier à l'Hôtel de Ville par le Maire de Paris aux marins, hommes et femmes, du Charles-de-Gaulle ayant participé au Marathon de Paris.

Par ailleurs, avec la coopération des professeurs et des élèves sur tout le territoire, dont les élèves franciliens et parisiens, nous avons une participation au concours du Plumier d'Or.

Quant à l'association, nous rappelons qu'elle organise, en relation avec l'Académie, le concours bisannuel du thème choisi dans le programme d'enseignement obligatoire de défense et de sécurité globale, ce qui prouve son caractère indispensable, car il convient de rappeler qu'il y a effectivement, dans les classes, un programme obligatoire.

L'Association aide les professeurs dans les recherches de travaux impliquant les relations avec les futurs citoyens, avec les unités militaires dont, effectivement, un certain nombre de bateaux, de bâtiments à propulsion nucléaire, et les futurs citoyens ont besoin de cette relation avec les unités militaires.

Paris doit rester membre de cette association et, de fait, régler sa cotisation.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GAREL, on a compris que vous n'étiez pas d'accord !

M. Sylvain GAREL. - Un petit mot très court.

Se référer à ce communiqué qu'une adjointe "Vert" a envoyé en 2001, qui a été condamné ensuite par le groupe "Vert", alors que cette adjointe a elle-même quitté "Les Verts" il y a maintenant six ou sept ans, me semble un peu absurde.

C'est tout.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 5).

2013 DAC 53 - Subvention (15.000 euros) à l'association CIRCE, Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques (5e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Maintenant, nous abordons le projet de délibération DAC 53 relatif à l'attribution d'une subvention de 15.000 euros à l'association CIRCE.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - L'association CIRCE, c'est-à-dire Centre d'information, de recherche, de création et d'études littéraires et artistiques (donc on change radicalement de domaine) est une association qui a été créée en 1984 et qui organise chaque année depuis 1984 le Marché de la Poésie qui s'inscrit dans le cadre du Festival de la foire Saint-Germain, foire très ancienne.

Ce marché est une manifestation gratuite qui, par exemple, l'année dernière, a accueilli plus de 50.000 visiteurs, c'est important de le mentionner parce que parfois on doute du public que peut réunir la poésie, 50.000 visiteurs donc et qui a réuni près de 550 éditeurs français et étrangers.

C'est vrai que l'édition de poésie n'est pas une édition centralisée, n'est pas une édition parisienne, mais est une édition diffuse, provinciale et c'est bien l'importance du marché que de permettre ces rencontres et cet échange à l'occasion de cette semaine à Paris.

D'ailleurs, au fil des ans, le marché de la poésie est devenu un pôle d'animation littéraire dans la Capitale, qui se prolonge tout le mois de juin, au-delà de la semaine spécifique du marché, avec la "périphérie du marché" qui propose quantité de manifestations, des lectures, des concerts, du cinéma, des expositions dans divers lieux, non seulement à Paris mais aussi au-delà du périphérique.

Je voudrais attirer votre attention - cela va être assez court - sur le dynamisme de cette association, mais aussi sur ses difficultés, difficultés actuelles lors de la préparation du prochain marché, là, au mois de juin, difficultés pour s'ajuster, on va dire, avec le gestionnaire de la Foire Saint-Germain en termes de date et de gestion d'espace.

Nous avons eu l'occasion de nous interroger, par la voix de la présidente de la 9e Commission, lorsque ce marché était venu au vote dans notre Assemblée, sur ce choix qui met en avant la rentabilisation des espaces comme principal argument.

Peut-être qu'une intervention de la part de notre Conseil, de la part du maire adjoint, permettrait de faire que les responsables de l'association CIRCE puissent se consacrer entièrement à leur cœur de métier, c'est-à-dire la diffusion de la poésie, l'inscription d'une parole différente et nécessaire dans la Cité, au lieu de se lancer justement dans un dialogue très, très difficile avec le gestionnaire actuel.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour la réponse.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Danielle FOURNIER, j'adhère à la totalité, sans exception, de vos propos.

D'abord, pour souligner l'excellent travail réalisé par l'association qui organise le "Marché de la poésie" qui est, en effet, l'une des manifestations de la Foire Saint-Sulpice qui se tient tous les ans sur la place Saint-Sulpice au mois de juin et qui voit ce succéder différents marchés d'art : antiquités, céramiques, peintures, photographies et autres.

Le "Marché de la poésie" est un événement majeur, économiquement d'ailleurs structurant, en effet, dans un segment très en difficulté du secteur de l'édition et cet événement est absolument essentiel.

Comme vous l'avez souligné, la Foire Saint-Sulpice est organisée depuis 2011 dans le cadre d'un appel d'offres publié par la DDEES, ce qui contraint, en effet, l'association qui organise le "Marché de la poésie" à des discussions, voire négociations, avec les gestionnaires de la Foire Saint-Sulpice. Je rappelle l'attachement de la Ville de Paris à cet événement de grande qualité, j'entends : le "Marché de la poésie".

Je veux rassurer les organisateurs du "Marché de la poésie" sur le fait qu'ils sont et ils seront toujours les bienvenus à la Foire Saint-Sulpice et la Ville sera très attentive à ce que les entreprises répondant chaque année à l'appel à projets prévoient la tenue du "Marché de la poésie", mais je suis d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas suffisant. Je vais moi-même prendre l'attache assez rapidement des organisateurs de la Foire Saint-Sulpice pour qu'ils facilitent au maximum la tenue du "Marché de la poésie", qui est un événement absolument essentiel de la vie culturelle et particulièrement de la vie de la poésie dans notre ville, et au-delà d'ailleurs.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DAC 53).

2013 DAC 241 - Subvention (4.000 euros) à l'association TJAD Cie (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 241 relatif à l'attribution d'une subvention de 4.000 euros à l'association TJAD Société, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Alors que l'on parle beaucoup, il en a été question d'ailleurs à un moment donné dans ce Conseil, que l'on parle beaucoup de temps périscolaire, de temps extrascolaire, que l'on vante les retombées sociales de l'action culturelle, je voudrais mettre le focus justement sur cette toute petite association du 18e, TJAD Cie, dont je vais dire quelques mots. Peu de gens la connaissent, évidemment.

Sa spécificité réside dans une approche qui est une approche pluridisciplinaire, avec musique, chant, théâtre, conte. Cette association touche un public très varié, puisqu'elle n'a pas de limite d'âge, de 3 ans à tout ce que l'on veut, sans limite d'âge, et elle attire des publics de milieux très différents qui sont parfois très éloignés ou éloignés de l'offre musicale, je dirais, classique.

Pour cela, elle a toute une panoplie d'exercices, d'événements, de propositions. Elle organise des concerts, des concerts de quartier, des séances d'improvisation et participe à la diversité des pratiques et à la diversité des publics.

Mais ce qui est vraiment original, c'est que TJAD Cie est spécialisée dans la musique baroque, avec une initiation aux instruments et aux mélodies baroques, un champ de la musique qui pourrait être considéré comme difficile et qu'elle s'emploie à rendre accessible et vivant.

Cela est possible parce qu'elle emploie des professionnels de haut niveau, voire de très haut niveau, qui sont préoccupés aussi par le partage de leur pratique.

Au-delà de l'exceptionnel travail de l'association, je voudrais souligner un certain nombre de points qu'elle partage avec beaucoup d'autres petites associations parisiennes ; j'allais dire "hélas" !

Tout d'abord, elle n'a pas de local unique et elle consacre une partie importante de ses ressources à louer des espaces et une grande partie de son énergie à trouver d'ailleurs ces locaux qui changent d'année en année. C'est le lot de plusieurs associations et c'est vraiment un élément qui ne contribue pas à la diffusion justement des pratiques artistiques.

D'autre part, elle bénéficie d'une subvention de 4.000 euros, alors que sa demande est modeste. Sa demande est de 12.000 euros, c'est-à-dire 20 % de son budget. Elle passe un temps conséquent à rédiger les dossiers de demande de subvention.

J'ai rappelé qu'il s'agissait de professionnels de la musique qui vivent de leur pratique et qui sont de plus en plus contraints de se transformer, mais pas seulement à Paris, c'est un phénomène national, en administratifs rédigeant, en un temps record parfois, des dossiers de plus en plus exigeants.

C'est le cas - c'était le début de mon intervention - encore récemment avec l'appel à projets qui accompagne la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. A nouveau, un nouveau dossier pour des associations qui sont, malgré tout, connues de la Ville.

Alors, je pense qu'il est important que, justement, ce ne soient pas seulement les grandes associations ou les grandes structures qui sont capables, justement, d'absorber ce nouveau travail, qui soient en capacité de répondre à l'appel à projets mais que l'on puisse mettre en place, comme l'a suggéré le Président de la République dans un autre cadre, une forme de simplification administrative.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, c'est bien TJAD Cie et non TJAD Société, comme je l'ai dit.

Monsieur JULLIARD, vous avez un mot à rajouter, certainement ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire et chère Danielle FOURNIER, je n'insiste pas sur ce que vous venez de dire, et que je partage, à savoir le fait de souligner l'excellent travail réalisé par cette association, qui me plaît au moins pour deux raisons.

D'abord, parce qu'elle œuvre en faveur de l'enseignement artistique et à l'initiation à la pratique de la musique, ce qui, de mon point de vue, est une priorité absolue.

Par ailleurs, le second point qui me plaît beaucoup, ce sont les méthodes pédagogiques employées qui sont particulièrement innovantes, notamment l'approche pluridisciplinaire, mêlant à la fois musique, chant, théâtre et conte. Son public est, par ailleurs, très diversifié, en termes d'âge comme en termes de milieu sociaux, ce qui est également la marque d'une réussite importante.

J'en reviens sur ce que vous dites, d'abord sur les difficultés que rencontrent bon nombre de petites associations. C'est une réalité, surtout lorsqu'elles n'ont pas la capacité budgétaire d'avoir des permanents en charge de monter les dossiers administratifs et budgétaires.

C'est la raison pour laquelle il est effectivement important que les liens avec nos Directions, en l'occurrence la Direction des Affaires Culturelles, soient les plus souples possibles pour permettre que y compris nos services puissent accompagner les associations et qu'elles ne passent pas leur temps à répondre à des demandes administratives, surtout lorsqu'elles ont des budgets assez contraints.

J'ajoute, par ailleurs, qu'il est probable que, parfois, au vu de certains montants de subventions, nous dépensions plus d'argent en salaires de personnels de la Ville pour contrôler l'ensemble des dossiers que ce que

nous versons à ces mêmes subventions. En même temps, la rigueur et la transparence nécessitent que nous vérifiions, évidemment, l'ensemble des demandes qui nous remontent. Mais, à plusieurs reprises, j'ai déjà eu l'occasion de faire passer le même message que vous, à savoir une certaine souplesse notamment pour ces petites associations.

J'en viens, pour conclure, à la question de l'appel à projets, d'abord pour vous dire que ces petites associations, à l'image de celle dont nous votons aujourd'hui la subvention, comme des associations plus importantes ou des institutions culturelles, établissements culturels - je pense à des théâtres, par exemple -, quelle qu'en soit la taille, ont tous été sollicités, en effet, pour répondre à l'appel à projets dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs. J'en ai réuni, avec Mme Colombe BROSSEL, une très grande partie la semaine dernière, il y avait plus de 160 représentants d'institutions culturelles, des grands établissements, des orchestres, mais aussi des petites associations, notamment pour leur faire passer un message, qui est justement que nous souhaitons, dès lors que toutes ces associations sont déjà dans S.I.M.P.A., donc enregistrées par la Ville, dorénavant, et nous souhaitons les informer de cela, la procédure supplémentaire d'appel à projets est, au contraire, très simple en réalité.

Nous avons explicité auprès de l'ensemble de ces associations ce que nous leur demandions, c'est-à-dire uniquement le contenu pédagogique qu'elles souhaitent proposer, y compris, d'ailleurs, lorsque cela ne répond pas tout à fait aux critères initiaux de la Ville, nous leur disons : "ce n'est pas grave, faites-nous quand même des propositions et nous vous dirons si nous sommes en capacité d'adapter l'appel à projets pour répondre à ce que vous êtes en capacité de nous proposer".

Par ailleurs, nous avons mis en place une sorte de ligne verte ou ligne rouge... ligne verte pour faire plaisir à Mme Danielle FOURNIER, qui permet que, lorsqu'une association rencontre la moindre des difficultés pour remplir son appel à projets, nous avons des personnels de la Direction des affaires culturelles qui sont en capacité d'accompagner chaque projet, ce qui me permet, d'ailleurs, d'être assez optimiste sur le nombre de réponses à l'appel à projets qui permettront que, définitivement, cette réforme des rythmes éducatifs soit une réussite.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 241.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 241).

2013 DAJ 2 - DAC 286 - DU 96 - Approbation de la division en volumes de l'ICI rue Stephenson (18e), de la conclusion d'un BEA sur les volumes culturels et de la cession à une association représentant le culte dans le cadre d'une vente d'immeuble à construire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAJ 2 - DAC 286 - DU 96 concernant l'approbation de la division en volumes de l'Institut des Cultures de l'Islam.

J'ai beaucoup d'intervenants, il y en a quelques-uns qui sont du même groupe, je souhaiterais, pour gagner du temps, qu'ils ne reprennent pas forcément les mêmes arguments qui ont été développés par l'autre.

Madame FOURNIER, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce projet de l'I.C.I. est un projet ancien déjà, puisque cela fait déjà plus de cinq ans que le projet est lancé, et c'est un projet aussi très nouveau, dans la mesure où c'est un projet unique au monde en son genre.

En effet, sa spécificité est de réunir deux fonctions très différentes : une fonction culturelle et une fonction culturelle, non pas dans un même lieu, mais dans deux lieux différents ; les deux lieux verront se développer ces deux fonctions.

Il s'agit du site Polonceau, qui est actuellement une mosquée, et du site dit "Stephenson", qui est nouvellement construit, en voie d'achèvement, le même architecte devant réaliser l'ensemble des bâtiments sur les deux sites.

C'est donc un projet extrêmement complexe, voire compliqué, et, d'ailleurs, j'ai été frappée par le titre de ce projet de délibération qui fait huit lignes, dans une forme de synthèse qu'il est fort difficile de comprendre si on n'est pas au fait de tout, mais cela donne bien une idée de la difficulté du projet, mais aussi des avancées qu'il va permettre, je l'espère.

Tout d'abord, pour dire quelques mots de ce projet de délibération, je voudrais souligner que par plusieurs fois dans le projet de délibération, le respect de la laïcité est affirmé, à la page 2, à la page 3, et je suis contente de voir que c'est clair et net.

Je rappelle simplement qu'à mon initiative, le terme de "laïcité" figure aussi dans les nouveaux statuts de l'I.C.I. qui ont été votés récemment, ce qui prouve que la vigilance doit être permanente, à la fois, bien sûr, dans les textes et sur le terrain, mais là, pour ce qui est des textes, je pense qu'on peut être rassuré. Reste à s'assurer de la mise en œuvre sur le terrain.

D'autre part, il y a donc deux associations, l'association culturelle, elle, est installée depuis 2006 dans des locaux provisoires pour une mission de préfiguration et elle est décrite dans le projet de délibération qui présente son travail de manière fort élogieuse et réaliste ; je ne voulais pas la lire forcément, mais je vais lire juste un petit bout : "L'I.C.I. a fait la démonstration qu'il pouvait attirer un large public pour des manifestations d'une grande diversité" ; je m'arrêterai là, c'est simplement la vérification de ce que nous avons tous pu constater lorsque nous fréquentons ce lieu, et je me réjouis tout particulièrement de ce paragraphe, parce que je pense qu'il sera utile à l'association culturelle, pour le coup, pour qu'elle puisse notamment embaucher à l'avenir des médiateurs, des personnes de terrain, utiles à son développement, alors qu'elle vient récemment de se développer plutôt en développant la tête de la structure et en embauchant une directrice générale, poste qui a été souhaité par le Président pour "sécuriser" la structure.

A propos de sécurisation, je voudrais dire quelques mots aussi sur ce projet de délibération, parce qu'on nous propose de valider la répartition en mètres carrés pour chacune des deux activités et sur chacun des deux sites, c'est-à-dire de réserver 297 mètres carrés sur le site Stephenson et 412 sur le site Polonceau pour l'activité culturelle.

On nous propose aussi de procéder à la conclusion d'un bail emphytéotique avec une association à vocation culturelle, la société des Habous et Lieux Saints de l'Islam, une société qui a été activée lors de la création de la Grande mosquée en 1926 et dont elle assure la gestion depuis.

Cette association va donc acheter, dans le cadre d'une vente d'immeuble à construire, pour un peu plus de 2 millions d'euros des espaces rue Stephenson, et cela me pousse à poser deux questions, pour savoir, comme il y a deux lieux, que dans chacun des deux lieux, l'association culturelle sera la même, si ce seront deux associations culturelles différentes qui interviendront sur ces deux lieux ou bien si c'est aujourd'hui une seule pour laquelle nous délibérons.

Vous me permettrez de m'interroger, mais je ne sais pas s'il y a eu de nouvelles versions du projet de délibération, mais lorsque je l'ai lu, et j'ai été attentive sur O.D.S., j'ai vu que le premier des délibérés que l'on nous propose de voter est d'approuver la division en volumes, destinés à accueillir la pratique du culte sur le site du 53-55, rue Polonceau ; je pense qu'il s'agit en fait du site Stephenson et non pas Polonceau. Dans la version que j'ai, et je n'ai pas vu de nouvelle version, je pense que c'est fort regrettable. Cela voudrait dire qu'il y a eu dans la rédaction du projet de délibération une inversion des deux sites, ce qui est grave puisqu'il s'agit justement de répartir ce qui relève de l'un et de l'autre site !

Je poursuis sur cette interrogation sur l'association culturelle, y en a-t-il une seule ou deux ; ce serait, j'imagine, une seule...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame FOURNIER, il faudrait conclure, parce que vous avez dépassé !

Mme Danielle FOURNIER. - J'ai une deuxième question : s'il y a une seule association sur un seul site, pourquoi lit-on dans le contrat qui nous a été donné avec ce projet de délibération que la Ville, justement, passe un contrat pour le site Stephenson avec la société des Habous et porte uniquement sur le site Stephenson ?

On a compris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il faut conclure. Vous êtes à 6 minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Franchement, je pense qu'on peut s'accorder quelques secondes pour achever cette question...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Continuez, concluez !

Mme Danielle FOURNIER. - Je termine la lecture : "Le présent acte porte uniquement sur le site Stephenson, un second "term sheet" sera établi ultérieurement sur le site Polonceau entre la Ville de Paris et la société des Habous et Lieux Saints de l'Islam" ; pour moi, cette phrase laisse supposer que le choix de l'association pour le deuxième site est déjà fait. Qu'en est-il ? Nous avons besoin d'éclaircissements !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur VAILLANT, vous avez la parole.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans une vie d'élu, il est des moments où l'on a la satisfaction de voir se réaliser des projets ambitieux, mais, du coup, très longs et souvent compliqués.

L'Institut des Cultures d'Islam est de ces projets.

Lorsque nous avons lancé, en 2005, Bertrand DELANOË et moi-même, ce projet novateur, inédit et totalement respectueux de la loi de 1905, nous savions que cela allait être compliqué, et je dois dire, sur ce point, nous n'avons pas été déçus.

Malgré les difficultés, je crois que l'on peut être heureux et fier de voir ce projet se réaliser étape par étape, et dans le respect du calendrier annoncé.

De surcroît, s'agissant d'un sujet également complexe et sensible politiquement, je suis aussi heureux de la qualité des débats au Conseil du 18e arrondissement et de l'unanimité des élus, majorité comme opposition, pour les trois délibérations relatives à ce projet, en mars 2009, en mai 2010, et le projet de délibération de ce jour.

L'Institut des Cultures d'Islam a pour double objectif de permettre aux croyants comme aux non-croyants d'y trouver, dans deux bâtiments, une offre culturelle inédite et de permettre aux croyants d'y trouver des lieux de culte dignes.

La partie culturelle fonctionne depuis 2006 dans un centre de préfiguration et fonctionne très bien.

C'est d'ailleurs la meilleure réponse à celles et ceux qui nous ont accusé de constituer une partie culturelle comme un alibi d'une partie culturelle que nous n'assumerions pas.

Aujourd'hui, ce projet de délibération marque la première étape de la réalisation de la partie culturelle.

Je rappelle que ce projet porte sur la construction de deux bâtiments, comme il a été rappelé à l'instant, l'un rue Stephenson, l'autre rue Polonceau, qui vont chacun proposer des activités culturelles et culturelles animées par deux structures distinctes.

La partie dédiée au culte, dans chacun des deux bâtiments, sera vendue en VEFA (vente en état d'achèvement) à une association culturelle financée sur des fonds entièrement privés, respectant ainsi scrupuleusement le cadre légal fixé par la loi.

Ce projet de délibération concrétise la vente de la partie culturelle du premier bâtiment, à l'association "La société des Habous et des Lieux saints de l'Islam", association présidée par le docteur Dalil BOUBAKEUR, recteur de la Grande Mosquée de Paris.

Je veux ici remercier chaleureusement le recteur BOUBAKEUR de son engagement et me féliciter qu'une institution aussi reconnue, légitime et respectable que la Grande Mosquée de Paris se porte acquéreur de cette salle de culte.

En décidant la réalisation d'un institut des cultures d'Islam dans le secteur de la goutte d'Or, au cœur d'un quartier emblématique d'une présence musulmane historique, la Ville de Paris apporte une solution concrète digne et respectueuse du droit de pratiquer un culte et donc, respectueuse du principe républicain de la laïcité.

En effet, la laïcité, c'est garantir à chacun le droit de croire, ou comme c'est mon cas, le droit de ne pas croire.

Je sais, pour avoir travaillé avec lui durant les 22 mois où j'ai été Ministre de l'intérieur et donc Ministre des cultes, que le docteur BOUBAKEUR est aussi un fervent défenseur de ce principe républicain de laïcité.

J'étais encore à la Mosquée de Paris voilà une dizaine de jours, des témoins ici peuvent en témoigner à travers le discours qu'il a tenu.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle donc à voter ce projet de délibération. Il ne restera, chère Danielle FOURNIER, ensuite qu'à franchir une dernière étape et nous y travaillons déjà : la construction du deuxième bâtiment rue Polonceau, et la revente dans les mêmes conditions de sa partie culturelle, à une association qui pourra être la même ou une autre.

Et donc, de ce point de vue, au niveau d'information qui est le mien, rien n'est décidé. En même temps, je veux le dire comme maire de l'arrondissement, et ayant beaucoup d'intérêt pour cette construction, j'ai envie de dire, il ne me choquerait pas qu'une même association soit désignée. Cela réglerait des petits problèmes liés à la cogestion des lieux. On a évoqué cela au Conseil d'arrondissement, je ne vais pas être plus long, je surveille la pendule, mais la loi de 1905 dit, il y a 1901 culturelle, 1905 culturelle. Ce n'est pas pour cela que l'on ne se parle pas, ce n'est pas pour cela qu'il ne peut pas y avoir des conventions d'utilisation.

Oui, pour mutualiser à un moment donné, soit pour des raisons d'activité culturelle, soit culturelle notamment le vendredi après-midi, pour élargir les lieux.

En tout cas, je pense qu'il ne faut pas anticiper et affirmer que ce sera la même association qui achètera, il ne faut pas non plus se priver de cette solution si elle permettait de rationaliser avec un élément, et j'en aurai terminé, la garantie pour nous, pour ce que nous représentons, que la partie culturelle rue Polonceau quand ce sera à venir, permette à ceux qui occupent actuellement avec notamment cette communauté africaine, musulmane, d'occuper dans de bonnes conditions les lieux, comme elle peut le faire actuellement dans les établissements provisoires de la rue Jean Cocteau, dans les bâtiments de la défense nationale.

Je crois que tout le monde en est satisfait. Je crois que l'on avance bien, on fait un bon travail et je me réjouis que le Conseil du 18e ait voté à l'unanimité ce projet de délibération.

Je souhaite que le Conseil de Paris puisse faire la même chose.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN, puisque M. BOUAKKAZ n'est pas là.

Madame Laurence DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Cet équipement a été inauguré en octobre 2006, sous la forme d'un centre de préfiguration en attendant la réalisation de l'Institut des cultures d'Islam et destiné à être cet équipement qui est situé sur deux emplacements distincts du 18e arrondissement a donc retenu toute notre attention, nous avons apprécié ses activités culturelles qui sont de nature à permettre une meilleure connaissance de la richesse des cultures attachées à l'Islam, notamment dans leur diversité géographique. Il est évident qu'apporter les moyens d'une connaissance accrue ne peut être que bénéfique.

Dès l'origine, un lieu culturel a également été prévu dans chacune des deux parcelles et le projet de délibération d'aujourd'hui a pour but de réaliser la division des volumes, ce qui n'apparaît quand même pas comme une chose facile.

Les programmes culturels seront réalisés dans les locaux des deux sites dont la Ville reste propriétaire. Les projets culturels trouveront également leur place dans les deux sites, pour une partie dans un bâtiment unique à vocation culturelle et culturelle, soumis à un bail emphytéotique avec la Ville, pour une durée de 99 ans et pour un loyer de 1 euro et pour l'autre partie, dans un futur immeuble rue Stephenson, cédée au prix d'un peu plus de 2 millions.

Il en sera de même ultérieurement pour la rue Polonceau.

Je voudrais signaler que les deux bâtiments comprendront une salle de prière vendue à l'issue des travaux à des associations culturelles, ce qui a été dit, mais j'ai également noté que les jours d'affluence, des espaces modulables seront loués pour pouvoir accueillir plus de fidèles.

Il me semble que cette construction juridique qui nous est soumise aujourd'hui est complexe et pose un certain nombre de questions délicates auxquelles nous n'avons pas encore toutes les réponses. Dans les espaces dont l'imbrication culturelle et culturelle sera réalisée, comment sera respecté le principe de la laïcité auquel nous sommes tous attachés ?

Qu'en sera-t-il de l'attribution de subvention de fonctionnement lorsqu'un volume culturel de l'Institut sera physiquement imbriqué dans un espace affecté à des activités culturelles ?

C'est en 2008 que ce projet a débuté et depuis lors aucune précision suffisante n'a été apportée, j'en veux également pour preuve les questions qui ont été abordées par les orateurs avant moi. Nous ne voyons pas vraiment encore complètement clair aujourd'hui sur ces différents points, et c'est la raison pour laquelle nous aimerions avoir des éclaircissements sur ce que j'ai soulevé.

J'ai également remarqué qu'un Conseil scientifique a été formé, justement pour préciser juridiquement et concrètement le fonctionnement du futur institut. Le président de ce Conseil, un conseiller d'Etat, M. Olivier ROUSSELLE, est également celui auquel a été confiée la présidence de l'Observatoire parisien de la laïcité.

Nous aimerions donc avoir des précisions et des assurances concernant les rôles réciproques de ces deux instances, en particulier par rapport à l'I.C.I.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE...

Non, j'ai oublié Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération technique est relatif à la division en volumes de l'I.C.I., la conclusion d'un bail emphytéotique sur les volumes destinés aux locaux cultuels, et à la cession par la Ville d'une parcelle de l'Institut des cultures d'Islam à la société des Habous et des Lieux saints d'Islam pour ce qui est des locaux affectés au culte.

L'opération, d'un point de vue technique, est conforme à la loi de 1905, le montage juridique est valable, le prix au mètre carré de la cession est correct, soit un peu plus de 7 000 euros le mètre carré ce qui correspond à peu près aux tarifs appliqués dans ce quartier, reste le fond.

Des questions concrètes se posent et n'ont pas été résolues pour l'instant, pas encore.

Comment l'association culturelle et l'association cultuelle vont-elles cohabiter dans les deux sites ?

L'association culturelle disposera-t-elle de toute sa liberté d'expression, ne sera-t-elle pas contrainte par la présence dans ses lieux d'une association cultuelle ?

Par ailleurs, les moyens dont dispose l'association culturelle, qui est en grande partie subventionnée par la Ville, ne sauraient en aucune manière profiter à l'association cultuelle, nous sommes tous d'accord sur ce point.

Je rappelle qu'en mai 2010, lors du vote par le Conseil de Paris de la convention et du cahier des charges liant l'association culturelle de l'I.C.I. à la Ville de Paris, j'avais demandé que l'association culturelle s'engage à veiller à ce que les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation desdits objectifs soient indépendants de ceux de l'association cultuelle qui cohabitera au sein de l'Institut des cultures de l'Islam.

Je le répète aujourd'hui, nous devons être vigilants à ce qu'une stricte indépendance soit respectée. L'association cultuelle acceptera-t-elle d'ailleurs de son côté que l'association culturelle soit libre et indépendante ? C'est interchangeable.

C'est pourquoi les radicaux de gauche expriment quand même leur vive inquiétude par rapport à ces sujets. Il ne faut pas que la Ville se mêle, même indirectement, de religion.

Nous avons créé à Paris un Observatoire de la Laïcité. Cet observatoire est-il saisi de la question ? Non. Et c'est curieux, car il s'est réuni vendredi dernier.

Puisque ce n'est pas encore le cas, nous souhaitons que l'Observatoire de la Laïcité soit saisi de la question de la séparation entre la partie cultuelle et la partie culturelle, compte tenu de leur future proximité, et que cet observatoire puisse émettre un avis, donner des conseils et, je le propose, exercer une veille.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur CORBIÈRE, vous avez la parole.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, j'interviens en mon nom et au nom de Mme Danielle SIMONNET, comme élu du Parti de Gauche, et je vous annonce que nous allons voter contre.

Déjà en juillet 2012, nous vous avons dit - je me cite : Le désaccord que nous avons avec l'Institut de culture de l'Islam, c'est qu'il théorise et met en œuvre la proximité et finalement le mélange, et nous pensons la confusion, entre ce qui relève du culturel et du cultuel. J'indiquais que je l'ai déjà dit.

Je vois que je fais rire mes collègues et vous allez continuer à sourire sans doute. Mais écoutez-moi : nous maintenons notre opinion. Nous avons beaucoup de critiques à faire sur le projet, mais faute de temps je vais insister sur quelques points.

Ce projet de délibération est important, tant pour les sommes qu'il met en jeu, plus de 28 millions d'euros que par la portée politique qu'il aura pour notre Ville et sur l'ensemble du territoire de la République française. Ce que nous faisons dans la Capitale est regardé par l'ensemble de nos concitoyens et par les responsables d'autres communes de France. Nous devons toujours être exemplaires dans la façon dont nous nous comportons vis-à-vis de la grande loi laïque du 9 décembre 1905, dans son esprit et dans sa lettre.

Ces questions-là brûlent encore et soulèvent toujours les passions. Les apprentis sorciers qui voudraient biaiser et contourner une loi aussi fondamentale que celle de 1905 prennent le risque d'ouvrir des plaies encore vives.

A l'heure où certains manifestent contre le mariage pour tous, souvent au nom d'arguments puisés dans des vérités révélées, la laïcité reste d'une grande modernité.

La loi de 1905 n'est pas un concept mou que l'on tord dans tous les sens, un peu comme un programme de parti lors d'un congrès, puis piétiné lorsqu'on exerce le pouvoir. Non, 1905, c'est un texte de grande portée, résultat d'un rapport de force considérable qui ne s'est pas apaisé depuis. Il doit être respecté à la lettre.

Vous citez dans la délibération l'article 2 de la loi qui indique - je la cite : "La République ne reconnaît, ne subventionne aucun culte." Mais vous oubliez la suite qui dit : "En conséquence, à partir du 1er janvier de 1906, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes toutes dépenses relatives à l'exercice du culte". Cela me semble clair.

Alors de quoi parlons-nous ici si ce n'est de dépenses qui sont imaginées au point de départ pour permettre l'exercice d'un culte ? Sans cela, jamais ce projet d'I.C.I. n'aurait existé.

Ce projet de délibération prévoit que la Ville soit maître d'œuvre de la construction de deux lieux de culte nichés dans des instituts inédits qui n'auraient jamais vu le jour sans cela. Vous croyez vous en sortir en nous répondant que l'un de ces deux lieux de culte est déjà vendu. Pour l'un, rue Stephenson, vous avez déjà trouvé acheteur. Mais qu'en est-il rue Polonceau ? Mystère !

La Ville va donc y construire un lieu de culte sans savoir à l'heure où nous programmons les dépenses qui en sera propriétaire et si seulement nous trouverons acheteur. Qui peut nier qu'il s'agit là dans notre budget de dépenses "relatives à l'exercice du culte" ?

Avec mauvaise foi, si vous me permettez la plaisanterie, vous allez me répondre : nous respectons la laïcité puisque nous ne finançons que du culturel. Nous, nous ne voyons là qu'un stratagème pour contourner la loi.

Avec une telle usine à gaz juridique, peut-être, hélas, valide, vous créez un monstre politique. Ce montage singulier, un mélange à dessein de culturel et cultuel produira à l'évidence un brouillage destiné à financer sur fonds publics avec les impôts des Parisiens athées ou agnostiques, et pas seulement croyants, l'écrin d'un lieu de culte et, de fait, le lieu de culte lui-même.

Dans la pratique au quotidien, la distinction sera quasi impossible à respecter. De plus, ce projet est source d'injustice, car ce que vous consentez pour les uns, vous n'avez pas prévu de le consentir pour les autres cultes. L'idée est directement inspirée du rapport de M. MACHELON commandé en 2005 par M. Nicolas SARKOZY lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur. Et je constate que, sur ce type de dossier, il n'y a pas de rupture voulue par nos concitoyens entre l'U.M.P. et le Parti socialiste. Je le déplore, croyez-le bien.

De nombreuses questions restent posées. En voici quelques-unes : les jours de fêtes, de grandes prières, les mètres carrés des salles de prière seront insuffisants pour l'usage cultuel, comment les choses se passeront-elles alors ? Les fidèles utiliseront les parties culturelles, mais à quelles conditions financières ? Est-ce qu'à cette occasion les activités laïques et culturelles de l'équipement municipal devront-elles cesser ou seront-elles soumises aux pratiques religieuses ?

Nous connaissons les difficultés que rencontrent parfois nos concitoyens musulmans. Nous connaissons et nous dénonçons le lourd climat malsain de suspicion qui pèse au-dessus de chacun d'eux. Mais les lieux de culte

musulmans qui se construisent ces dernières années en France le sont toujours dans le respect total de la loi. C'est cela qu'il faut encourager et montrer comme exemple.

Avec votre prétendue solution parisienne originale, vous ne réglez aucun problème. Pire, vous en fabriquez de nouveaux.

La loi de 1905 est une œuvre de séparation entre l'Eglise et la chose publique. Vous croyez pertinent, aujourd'hui en 2013, d'inventer un lien de quasi-fusion dans un lieu unique qui devient donc un lieu de confusion.

Et ce n'est pas ainsi que l'on combat la xénophobie. Attachés à la liberté de conscience, et en conséquence à la liberté pour tous nos concitoyens de pratiquer le culte de leur choix, nous pensons que c'est au fidèle de financer la pratique de sa foi. Une ville peut aider ces derniers à devenir propriétaires, à acquérir un terrain, à rester à leur écoute, mais ce n'est pas à elle d'être maître d'œuvre de la construction d'un lieu de culte et du bâtiment qu'elle accueillera.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des interlocuteurs, la parole est à M. Bruno JULLIARD, et à lui seul. Et à lui seul. Et à lui seul. Et à lui seul !

Monsieur JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, vous l'avez compris, est certes très technique comme l'a tout à l'heure caractérisé une des intervenantes, mais il a aussi des conséquences très politiques, et je vais y revenir.

Tout le monde connaît maintenant la nature et les objectifs de l'Institut des cultures de l'Islam, qui verra dans un même lieu, en réalité deux lieux géographiques, mais un même et seul établissement, une association culturelle qui aura vocation à cohabiter dans ces mêmes lieux, mais donc dans des espaces distincts, avec une association culturelle entièrement financée par des fonds privés, et donc étrangers à la Ville de Paris.

Pour des raisons foncières, il a été décidé d'implanter l'équipement sur deux sites distincts, mais situés dans le même quartier du 18^e arrondissement. Ce programme représente 2.011 mètres carrés utiles sur le site Polonceau, dont 421 mètres carrés destinés à l'association culturelle, et 1.388 mètres carrés sur le site Stephenson, dont presque 300 mètres carrés destinés à l'association représentant le culte musulman.

Le projet de délibération, aujourd'hui, qui est soumis à vos voix vous présente l'organisation juridique retenue pour la cession des espaces culturels. Je suis d'ailleurs assez surpris parce que, autant je peux comprendre, Monsieur CORBIÈRE, que dans les dernières années, vous puissiez émettre des doutes quant à la capacité de la Ville à réellement pouvoir organiser la distinction entre le financement du lieu culturel et l'indépendance totale absolue du lieu culturel.

Mais justement, le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui est la démonstration finale qu'il est possible de trouver une organisation juridique et budgétaire pour garantir totalement l'indépendance de la partie culturelle.

Je trouve d'ailleurs, si je peux me permettre, d'ailleurs je vais le faire, que vous avez tout de même un peu l'indignation sélective. Je trouve bien et sain que vous défendiez la Laïcité, qui n'a d'ailleurs pas besoin d'adjectif quels qu'ils soient. Je ne suis pas pour une laïcité souple, pas même pour une laïcité positive, je suis pour le principe de laïcité qui est unique et qui est républicain.

Et vous avez raison de vous indigner de toute remise en cause de cette laïcité. Je crois que le projet de délibération, qui est soumis à vos voix aujourd'hui, permet justement que nous respections scrupuleusement cette laïcité constitutionnelle dans notre République et nous en sommes fiers.

Mais lorsque je dis que vous avez l'indignation sélective, c'est pour dire que, face à cet engagement que je partage totalement et radicalement, je crois que vous devriez aussi avoir un engagement pour refuser que nous continuions de faire subir à ce culte-là l'indignité que représente de devoir faire des prières dans la rue, alors même que le culte musulman est quotidiennement soumis à de la stigmatisation qui n'est pas acceptable dans notre République, comme à Paris.

Et il est donc du rôle des élus parisiens que de trouver des solutions qui respectent scrupuleusement la loi, qui plus est la Constitution, mais qui permettent aussi d'apporter un certain nombre de solutions.

Le montage juridique retenu l'a donc été avec le souci de respecter la loi du 9 décembre 1905, mais les locaux affectés au culte, comme les locaux affectés à l'association culturelle, sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris dès lors qu'il s'agit d'un bâtiment unique, dans lequel seront physiquement imbriqués des espaces affectés à des activités culturelles et des espaces affectés au culte, donc la maîtrise d'ouvrage ne peut être que globale.

Pour assurer le respect de la loi de 1905, la Ville se devait de rechercher et a donc trouvé un partenaire culturel auquel elle puisse vendre les espaces culturels en cours de construction.

Ce partenaire a déjà été cité, c'est donc la Société des Habous et des Lieux Saints de l'Islam, association culturelle, propriétaire de la Grande Mosquée de Paris et présidée, comme le maire du 18^e arrondissement, M. Daniel VAILLANT, vient de le rappeler, par le Recteur, M. Dalil BOUBAKEUR.

Les locaux affectés au culte font l'objet d'une vente d'immeuble à construire conclue en l'état de futur achèvement.

Je veux d'ailleurs dire que, sur les modalités de gestion, suite à la question de Mme DOUVIN, il est bien sûr évident que le financement et la gestion seront intégralement assurés par cette association et non par la collectivité parisienne qui n'en supportera pas, de ce fait, les charges de conception, de construction, d'entretien et de conservation.

De la même manière, il est évident que nous ferons scrupuleusement respecter la liberté de l'association culturelle et de l'ensemble des activités qui auront lieu dans les parties culturelles du lieu. Bien évidemment, il n'y aura aucune espèce d'ingérence de quelque nature que ce soit du culte musulman dans les activités de l'association culturelle, cela va de soi.

Par le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui, seules les constructions relatives au premier site Stephenson et, effectivement, il nous faut modifier par oral la petite coquille que Mme Danielle FOURNIER a tout à fait et heureusement soulevée, seul le site Stephenson est aujourd'hui concerné.

J'en profite d'ailleurs pour dire que, en effet, M. Daniel VAILLANT a raison de souligner que, en aucun cas, le gestionnaire du second lieu culturel n'est aujourd'hui désigné. Il est possible qu'il s'agisse de la même association que le premier, c'est possible, probable, ce serait même probablement plus facile en termes de gestion, mais ce n'est aujourd'hui pas du tout décidé.

J'ajoute, pour terminer, concernant l'Observatoire de la Laïcité que, en effet, son président n'est aujourd'hui plus membre du Conseil d'administration de l'Institut des cultures d'Islam, il n'y aura donc aucun risque de conflit d'intérêt pour le président de l'Observatoire de la Laïcité.

Vous conviendrez que le projet d'Institut des cultures d'Islam a été décidé bien avant la création heureuse de l'Observatoire de la Laïcité, il aurait donc été particulier de solliciter l'Observatoire de la Laïcité sur un projet qui a déjà été voté à de multiples reprises et validé à de multiples reprises par l'Exécutif, mais également par l'ensemble du Conseil de Paris.

Je suis en revanche favorable à ce que cet Observatoire puisse effectuer une veille des activités et de la suite de l'Institut. Il pourra donc tout à fait être saisi, dans les mois et années à venir, pour finalement permettre de confirmer ce qui vous est soumis au vote aujourd'hui.

Il est tout à fait possible de garantir l'indépendance totale du lieu culturel et donc de respecter scrupuleusement la laïcité, principe constitutionnel et républicain auquel nous sommes très attachés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. LHOSTIS, pour une explication de vote.

M. Alain LHOSTIS. - Je voulais dire que les élus communistes voteront ce projet de délibération, pour bien se comprendre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On a bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 2 - DAC 286 - DU 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAJ 2 - DAC 286 - DU 96).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pose d'une plaque commémorative en hommage à Robert Capa (14e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, le vœu référencé n° 19 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la pose d'une plaque commémorative en hommage à Robert Capa.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD, pour une minute.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'apposer sur l'immeuble du 37, rue Froidevaux une plaque rappelant que Robert Capa y avait son atelier.

Considéré comme le plus grand photographe de guerre du monde, Robert Capa a couvert les grands conflits de son époque.

D'origine hongroise, de son vrai nom Endre Friedmann, il devient Robert Capa à Paris où il s'installe en 1936, fuyant le nazisme.

Aux côtés de sa compagne Gerda Taro, il s'engage auprès des forces républicaines espagnoles. Gerda Taro y perdra la vie dès le mois de juillet 1937.

Robert Capa réalise la photo qui fera le tour du monde, connue par tous sous le titre "Mort d'un soldat républicain". C'est cette photo qui façonnera sa légende.

De 1937 à 1939, Robert Capa s'installe dans le 14e arrondissement au 37, rue Froidevaux, où il crée son propre atelier de photos. Y ont d'ailleurs été retrouvées nombre de ses archives, qu'il avait abandonnées lorsqu'il fut obligé de fuir en 1939. C'est là que furent retrouvés les 4.500 négatifs, notamment de la guerre d'Espagne, que l'on croyait perdus.

Je me permets de signaler que ce sont ces négatifs qui font actuellement l'objet d'une exposition extraordinaire et très émouvante au Musée d'art et d'histoire du Judaïsme sous le titre "Capa ou la valise mexicaine".

Bref, pour aller directement à ma conclusion, il a ensuite couvert comme on le sait le débarquement américain à Omaha Beach et nous souhaitons, le Conseil d'arrondissement du 14e, que soit apposée une plaque en son honneur sur l'immeuble du 37, rue Froidevaux où il a vécu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire, je n'ai rien à ajouter aux éléments biographiques avancés par Mme POURTAUD.

Je suis totalement favorable à ce qu'une plaque soit apposée sur l'immeuble dans lequel Robert Capa avait son atelier, c'est donc un avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 91).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une dénomination de rue "William Shakespeare".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On me dit, Monsieur Bruno JULLIARD, que vous présentez et répondez au vœu référencé n° 20 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à une dénomination de rue "William Shakespeare".

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - C'est une proposition de M. Christophe GIRARD et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à une dénomination de rue "William Shakespeare".

J'imagine que je n'ai pas besoin d'être très long dans les éléments biographiques présentant William Shakespeare, mais il est vrai qu'il n'y a pas, aujourd'hui, de rue portant le nom de William Shakespeare, pas de voie. Il y a une statue entre l'avenue de Messine et le boulevard Haussmann, mais qui a été détruite pendant la guerre et qui n'a jamais été remplacée depuis. Un jardin porte toutefois son nom dans le 16^e arrondissement.

Il apparaît donc légitime que cet auteur, qui est de loin le plus joué par l'ensemble des théâtres et compagnies dans notre pays, bénéficie d'un tel hommage.

Je me permets simplement de dire, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, que nous devons être dans une logique de féminisation des patronymes que nous donnons aux voies et autres, ce qui n'est pas tout à fait le cas de William Shakespeare, cela ne vous aura pas échappé, mais c'est, cela dit, un avis tout à fait favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 92).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Carmen à une place du 20^e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 21 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'attribution du nom de Carmen à une place du 20^e arrondissement.

La parole est à Mme Marinette BACHE, qui le présente en une minute.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le 20^e arrondissement, le conservatoire porte le nom de Georges Bizet, célèbre compositeur et auteur en 1875 du plus fameux des opéras français, Carmen.

Devant ce conservatoire, une place piétonne ne porte pas de nom. Le Conseil du 20^e, unanime, propose donc de la dénommer Carmen.

Carmen, dans l'opéra de Bizet, est une femme insoumise dont la seule règle de vie est sa liberté. Même si l'aune du XIX^e siècle n'est pas notre mesure d'aujourd'hui, nous voulons souligner que, lors de sa création, le personnage a heurté le public par son non-conformisme.

Aujourd'hui, il est joué et apprécié dans le monde entier, comme peu de personnages féminins le sont. Il me revient donc, au nom de la maire du 20^e, Mme Frédérique CALANDRA, et du Conseil du 20^e, de proposer au Conseil de Paris de donner le nom de Carmen à la place qui se situe devant le conservatoire Georges Bizet.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur JULLIARD, êtes-vous favorable ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Tout à fait, c'est un avis favorable.

Je trouve d'ailleurs assez intéressant que ce soit le nom d'un personnage de fiction, d'une pièce évidemment majeure du répertoire d'opéra, qui soit attribué à une place, en l'occurrence, là, par ailleurs éminemment d'actualité puisqu'à nouveau joué à l'opéra cette année dans une Carmen blonde qui a fait beaucoup parler d'elle. Je trouve que, évidemment, c'est une excellente idée que ce nom soit attribué à cette place.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 93).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien de la bibliothèque de la Cité des sciences.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 22 et n° 22 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au maintien de la bibliothèque de la Cité des sciences.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, la Direction d'Universcience, établissement public qui réunit la Cité des sciences et le Palais de la Découverte, a annoncé le 8 février la transformation de la B.S.I., bibliothèque de vulgarisation scientifique et technique d'envergure nationale, en un "Learning center" - je vous prie d'excuser mon anglais terrifiant ! -, centre d'apprentissage destiné aux 14-25 ans. Le projet vise donc à réduire de façon drastique le périmètre et l'offre, évacuant de fait les actuelles bibliothèques adultes et jeunesse, la bibliothèque d'Histoire des sciences, les fonds anciens, le centre de documentation du Palais de la Découverte, ainsi que tous les services contingents (prêts, équipement, réparation, gestion), ce qui va ruiner la mission centrale de la B.S.I. : promouvoir la lecture publique à caractère scientifique et technique au sein d'un établissement d'envergure nationale.

Nous souhaitons que le Conseil de Paris émette le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès de la Direction d'Universcience et de la Ministre de la Culture et de la Communication pour réaffirmer l'attachement de la Ville de Paris au respect de la mission de service public et de lecture publique de la Bibliothèque des sciences et de l'industrie au sein de l'établissement, et le souhait que le projet à venir respecte ces fondamentaux.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire et chère Danielle SIMONNET, je suis un peu ennuyé parce que j'aurais très envie de donner un avis favorable à votre vœu. N'ayant pas réussi à convaincre les élus du Parti de Gauche sur l'Institut des cultures de l'Islam, là, j'aimerais me rattraper. Je suis totalement en accord avec les conclusions du vœu que vous nous proposez.

Le problème est que les considérants ne sont pas corrects.

C'est la raison pour laquelle je vous proposerais de bien vouloir retirer le vôtre pour voter un vœu de l'Exécutif qui arrive à peu près à la même conclusion mais avec des considérants qui sont à la fois plus vrais et, en même temps, qui évitent quelques excès qui, de mon point de vue, sont un peu contreproductifs. Je pense notamment aux paragraphes 2 et 4 du vœu, qui d'ailleurs se répètent, il n'y a pas de remise en question des collections notamment.

Par ailleurs, la Bibliothèque des sciences et de l'industrie, si elle reste ouverte largement, reste une bibliothèque scientifique que l'on peut difficilement comparer avec une bibliothèque municipale, le 19e étant déjà doté en la matière d'ailleurs, avec son réseau de six bibliothèques municipales.

Cela dit, des partenariats, des liens peuvent être tissés avec le réseau des bibliothèques parisiennes, ainsi qu'avec les équipements de proximité des communes limitrophes.

C'est pour cette raison que je vous propose le vœu de l'Exécutif qui partage vos préoccupations, arrive à peu près à la même conclusion, c'est-à-dire l'affirmation de notre attachement au respect de la mission de service public de la Bibliothèque des sciences et de l'industrie, d'ailleurs quel que soit le projet d'évolution retenu.

J'espère avoir convaincu Mme Danielle SIMONNET de bien vouloir retirer son vœu au profit du vœu de l'Exécutif. Si cette tentative échoue, je donnerai un avis défavorable au vœu de Mme SIMONNET.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, retirez-vous le vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, puisque le vœu de l'Exécutif le vide de toute sa substance. Il y a zéro critique du projet engagé. On ne voit franchement pas le vœu de l'Exécutif quand on a vidé tous ces considérants, donc nous maintenons notre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien, donc vous ne retirez pas le vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 94).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au panneau publicitaire situé près du métro Blanche.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 23 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au panneau publicitaire situé près du métro Blanche.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Il s'agit d'un panneau qui se trouve à l'angle du boulevard de Clichy et de la rue Puget, sur un mur pignon qui fait plus de huit étages. Le panneau fait l'intégralité de ce mur pignon.

Jusqu'à présent, il y avait des publicités qui concernaient essentiellement le cinéma. Depuis plusieurs mois, ce sont des publicités commerciales, j'allais dire simples et bêtes, qui les ont remplacées.

Le vœu est très simple. Il demande que le Maire de Paris rappelle, comme le maire du 18e, à l'afficheur l'esprit de l'accord qui avait conduit à n'accepter que de la publicité cinématographique sur ce mur.

Je peux ajouter que nous avons hâte que le nouveau R.L.P. s'applique, puisque ce genre de publicité gigantesque, disproportionnée, ne pourra plus exister dans l'espace public.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier M. Sylvain GAREL et les élus du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" d'avoir posé cette question au Conseil du 18e arrondissement.

Je voudrais également remercier le maire du 18e, M. Daniel VAILLANT, et l'ensemble du Conseil d'avoir voté ce vœu dont je partage la philosophie générale.

Je rappelle que nous avons voté en 2011 un nouveau Règlement local de publicité. Ce fut un travail long mais passionnant, qui a abouti à une réglementation beaucoup plus restrictive en matière de publicité.

Le nouveau R.L.P. interdira effectivement, lorsqu'il s'appliquera, la publicité autre que culturelle sur la Butte Montmartre, mais j'appelle l'attention de mes collègues sur le fait que ce panneau n'est pas concerné par cette restriction.

Néanmoins, puisque le maire du 18e avait, dès la demande d'autorisation par l'afficheur en 2003, demandé et obtenu que ce panneau ne soit consacré qu'à de l'affichage culturel, demande réitérée le 15 avril dernier, je suis tout à fait prête à appuyer cette démarche.

Je suis donc, au nom de l'Exécutif, favorable à ce vœu voté, qui plus est, à l'unanimité du Conseil du 18e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 95).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au devenir des Archives de la Préfecture de police.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 24 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au devenir des archives de la Préfecture de police.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER, pour une minute.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, ce vœu a été motivé par une inquiétude d'historiens chercheurs qui s'intéressent aux archives de la Préfecture de police et qui nous ont interpellés à propos d'un déménagement de ces archives au Pré-Saint-Gervais, à propos aussi d'une arrivée massive d'archives qui correspondent au versement de plusieurs millions de dossiers des Renseignements généraux et du cabinet du Préfet, qui considèrent aussi que l'accessibilité de ces archives, soumises à des règles particulières et cependant indispensables aux chercheurs et pour l'information démocratique et scientifique, serait remise en question par ce déménagement.

Par ailleurs, ils posent la question aussi, et nous la posons avec eux, de l'avenir des archives de la Préfecture de police qu'ils voudraient voir versées aux Archives nationales, comme celles du Ministère de l'Intérieur.

Vous l'avez compris, c'est un vœu qui concerne le devenir et l'accessibilité des archives de la Préfecture de police et la question est posée à M. le Préfet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le statut particulier des archives de la Préfecture de police résulte d'un décret du 5 janvier 1968 et, en réalité, sa spécificité remonte au fondement même de l'institution et de la création de la Préfecture de police.

Cette situation s'explique par le caractère sui generis des archives qui sont considérées, qui sont tant à la fois des Archives nationales, municipales et départementales, et qui forment un ensemble documentaire exceptionnel mais également complexe et dont le législateur a toujours souhaité maintenir l'unicité, par-delà les statuts des documents qui les composent.

Ces dernières années, la gestion des archives de la Préfecture a été marquée par deux principes :

- celui de l'ouverture, d'abord ;
- celui de la professionnalisation, d'autre part.

Je dirai un mot sur chacun de ces principes.

Un principe d'ouverture, d'une part, puisque la Préfecture de police a adopté le principe d'une gestion particulièrement libérale de son fonds documentaire, devant même de plusieurs années les instructions du Premier Ministre d'alors, M. Lionel JOSPIN.

Outre le fait qu'elle est évidemment soumise au respect des délais légaux en matière d'ouverture de ses fonds documentaires, la consultation des archives de la Préfecture donne lieu entre 40 et 50 dérogations annuelles. Qui dit dérogation dit consultation avant même l'expiration du délai légal, et ce, bien sûr, sur les sujets les plus divers et les plus sensibles, comme l'Occupation ou la Libération ou la guerre d'Algérie.

Je citerai un chiffre : en 14 ans, seuls deux refus sont intervenus. Deux refus de dérogation en 14 ans !

Chaque année, ce sont au total plus de 3.000 consultants du monde entier qui sont reçus par les archives de la Préfecture.

Premier principe : l'ouverture.

Au-delà de l'ouverture, la Préfecture de police s'est efforcée de professionnaliser la gestion de son fonds, et depuis quatre ans, elle a adopté un programme sans précédent en la matière, avec, par exemple, la création d'un service dédié à la mémoire et aux affaires culturelles, un rapprochement fonctionnel avec le Ministère de la Culture, puisqu'une convention a été conclue avec le service interministériel des archives de France, c'est une première ; les personnels, le nombre d'effectifs affectés à la gestion des archives est passé, en quatre ans, de 10 à 27 personnes, tout cela par redéploiement interne, et un programme innovant de numérisation a été lancé.

C'est dans le cadre de ces deux principes : ouverture, d'une part, professionnalisation, d'autre part, que la Préfecture de police a engagé il y a plusieurs mois une réflexion sur les conditions de conservation de ses archives, sur les conditions de travail des fonctionnaires qui y sont affectés, mais également, il faut le dire, sur les conditions de consultation pour les chercheurs eux-mêmes.

Au regard de ces trois critères, il est apparu que l'état actuel des dépôts d'archives n'était plus tenable ; d'abord, les linéaires étaient considérablement saturés, on avait du mal à accueillir de nouvelles pièces documentaires, six implantations formaient le service des archives, un point extrêmement important, le site actuel du 5e arrondissement est soumis au risque de crue, ce qui est un peu dommage pour des archives d'une telle valeur, et, je le disais, les conditions de consultation pour les chercheurs étaient considérablement dégradées et les conditions de travail des personnels n'étaient plus à la hauteur de ce qui est attendu.

C'est donc en étroite concertation avec le service interministériel des archives de France qu'un projet de déménagement au Pré-Saint-Gervais a été bâti. Le projet, je le dis, a vocation à être permanent, c'est-à-dire que les archives de la Préfecture de police seront transférées au Pré-Saint-Gervais. Ce projet vise, en fait, d'abord, à offrir des conditions d'accueil bien meilleures aux chercheurs ; je note que l'accès pour ces chercheurs sera extrêmement facile, le Pré-Saint-Gervais est desservi par le métro et le bâtiment dans lequel nous allons nous installer n'est qu'à

quelques minutes de la station de métro. Bien évidemment, tout l'aspect sécurisation du lieu a également été pris en compte.

Le processus de déménagement débutera à l'automne de l'année 2013, à l'issue des travaux d'aménagement et de sécurisation prescrits ; nous respecterons, bien sûr, toutes les normes en vigueur de ce point de vue.

Les contraintes des chercheurs, je le disais, ont été anticipées, la période de fermeture partielle a d'ores et déjà été annoncée et des communiqués mentionnant les listes de fonds provisoirement indisponibles seront diffusés en temps utile.

Voilà ce que je voulais indiquer sur ce projet, en ajoutant simplement que leurs propres réflexions ont conduit les archives nationales, mais également le Ministère des Affaires étrangères à ouvrir d'importants centres de consultation, à Pierrefitte pour l'un et à La Courneuve pour d'autres.

Je souhaitais dire que la décision de retenir un site en petite couronne, parfaitement accessible, s'inscrit, enfin, dans une vision parfaitement assumée du Grand Paris, et que ce projet permettra des conditions optimales d'accessibilité en lisière immédiate de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Madame POURTAUD, vous avez la parole.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais vraiment remercier M. le Préfet de police de l'ensemble des éléments qu'il a donnés.

Je voudrais signaler qu'il y a des collaborations importantes entre les archives de Paris et les archives de la Préfecture de police depuis des années, ce qui a donné lieu à un certain nombre de publications.

Je voulais lui dire également que j'espère que les archives de Paris pourront bientôt rejoindre aussi un site, pas très éloigné de ceux qu'il a cités, pour, effectivement, trouver les espaces qui leur manquent à Paris.

Je crois, Monsieur le Maire, qu'étant donné tous les éléments qui nous ont été donnés par M. le Préfet et sont vraiment de nature à rassurer nos collègues, à la fois sur le devenir des archives de la Préfecture et aussi sur leur accessibilité, il serait bien que nos collègues retirent le vœu qu'ils ont déposé.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame VIEU-CHARIER, retirez-vous le vœu ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie M. le Préfet et Mme Danièle POURTAUD pour ces explications qui sont extrêmement éclairantes et que ne manqueront pas de rassurer, je pense, les historiens-chercheurs et je retire le vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je ne le mets donc pas aux voix.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Bobby Sands.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Margaret Thatcher.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Avant de nous séparer, je vous propose d'examiner le vœu référencé n° 25 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Bobby Sands, ainsi que le vœu référencé n° 26, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Margaret Thatcher. Evidemment, ces deux vœux sont tragiquement inséparables.

Pour le vœu n° 25, je donne la parole à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, les deux vœux sont tragiquement inséparables, Mme Thatcher ayant laissé mourir de faim Bobby Sands en prison, ainsi que d'autres détenus.

Qui était Bobby Sands ? C'était un militant qui a rejoint très tôt le Sinn Féin, parti politique de gauche parlementaire en 1972, suite au massacre dit du "Bloody Sunday", au cours duquel les troupes britanniques ont tué 14 manifestants pacifiques dont 7 adolescents.

Il est arrêté et emprisonné en 1976.

C'est en prison que Bobby Sands devient poète.

Devant le refus des autorités britanniques de lui reconnaître le statut de prisonnier politique, ainsi qu'aux indépendantistes irlandais, il entame une grève de la faim le 4 février 1981.

Depuis sa prison, il est élu, le 9 avril 1981, député au parlement britannique, soutenu par le Sinn Féin, le parti social-démocrate et travailliste.

Il poursuit sa grève de la faim et meurt le 5 mai 1981.

C'est Mme Thatcher qui est responsable de sa mort.

Une gigantesque manifestation a eu lieu à Paris, de nombreuses municipalités, comme Saint-Herblain, Le Mans, Saint-Etienne ont donné son nom à une voie de leur ville.

C'est pourquoi, sur proposition de M. Ian BROSSAT et du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu qu'un lieu, une place ou une rue de Paris soit dédié à la mémoire de Bobby Sands.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

En ce qui concerne le vœu n° 26, la parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été également déposé par Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Margaret Thatcher s'est éteinte le 8 avril dernier à Londres.

Margaret Thatcher, ce fut un destin, une révolution et un héritage.

Un destin...

Je ne vous ai pas interrompu !

Un destin, car issue d'un milieu modeste et, après de brillantes études de chimie, elle mit sa vie au service de convictions fortes qu'elle n'a jamais reniées : celles du self-help, de l'entreprise, de l'Etat modeste mais efficace, bref d'un libéralisme économique tempéré par la loi et l'ordre.

Ce fut ensuite une révolution car, élue en 1979, elle trouve une situation économique catastrophique, qui faisait qualifier la Grande-Bretagne à l'époque d'homme malade de l'Europe, allant mendier ses fins de mois au F.M.I.

La révolution thatchérienne permit de sortir le Royaume Uni de trente ans de marasme, dans lequel l'avait enfermé la gestion du Labour, mais aussi celle des Tories à l'ancienne. Mme Thatcher fut d'ailleurs réélue à trois reprises, et notamment par les classes populaires.

Ce fut enfin un héritage, sur lequel ses successeurs travaillistes ne sont pas revenus. Le vieux parti travailliste est devenu le New Labour, adepte de l'efficacité économique et de l'économie de marché. Et Tony BLAIR a d'ailleurs rendu un hommage très appuyé à Margaret Thatcher lors de la disparition de celle-ci.

Un héritage en matière de volonté politique. Margaret Thatcher a tenu bon pour montrer que l'on peut vraiment changer la politique économique d'un pays, mais aussi la politique internationale, avec l'effondrement du bloc de l'Est en 1989.

Pour toutes ces raisons, et parce que c'est une femme, et au moment où Madrid va honorer également la mémoire de Margaret Thatcher, qui est désormais entrée dans l'histoire, il me semble essentiel que Paris lui rende hommage.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur SCHAPIRA, pour la réponse aux deux vœux, s'il vous plaît.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Rapide !

Comme vous le disiez, Monsieur le Maire, c'est tragiquement ensemble que nous abordons ces deux vœux : Bobby Sands et Margaret Thatcher.

Tous les mois, j'ai quelque chose ! La dernière fois, c'était le Pape. Chavez et le Pape. Là, M. DUBUS annonce qu'il va faire un vœu sur Margaret Thatcher, et hop ! Bobby Sands. Si ce n'était pas dramatique, ce serait extrêmement drôle. Mais c'est dramatique.

M. Alexis CORBIÈRE. - Et vous ne choisissez jamais.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Voilà. Et vous, vous choisissez l'Histoire, je vous l'ai dit la dernière fois. Vous choisissez et l'Histoire jugera. Ce sera mieux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On laisse finir M. SCHAPIRA, qui évidemment récolte ce qu'il a semé !

M. SCHAPIRA et lui seul !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je récolte la tempête de M. CORBIÈRE.

D'un côté, nous avons Bobby Sands, et d'un autre côté, Margaret Thatcher.

Cela a à voir ! Bobby Sands est mort d'une grève de la faim qu'il avait menée pour dénoncer son emprisonnement en tant que prisonnier politique et dans des conditions extrêmement terribles faites aux détenus irlandais sur lesquels la torture était pratiquée régulièrement par la police anglaise. Grève de la faim à laquelle Mme Thatcher n'a pas souhaité mettre un terme.

Bobby Sands est mort en martyr, comme 10 autres de ses camarades entre mai 1981 et septembre 1981.

Cela a été un moment extrêmement important.

Mais de plus, je tiens à souligner que de nombreuses désignations ont été faites, évidemment dans les rues, mais à l'époque. Là, c'est une réponse à un vœu, d'un côté comme de l'autre.

Je vous le dis très franchement, je crois qu'il faut donner plus de sérieux à nos débats, et ne pas utiliser les morts à des fins politiques.

Je ne trouve pas cela tout à fait normal.

Je pense que des martyrs, il y en a dans le monde entier, et si l'on devait parler de ceux qui sont emprisonnés dans toutes les prisons du monde, les rues de Paris n'y suffiraient pas. C'est pourquoi je suis opposé au vœu sur la dénomination d'une rue à Bobby Sands.

Quant à M. DUBUS, le vœu de M. DUBUS a été déposé avec le sens habituel de la provocation qu'on lui connaît bien, et d'ailleurs je lui reconnais quand même le fait qu'il veuille féminiser les rues, mais très sincèrement, ce vœu est dénué de bien-fondé et je ne vois pas quel argument justifierait particulièrement une telle désignation.

Madame Thatcher n'est pas pour nous l'incarnation d'un véritable exemple de réussite pour la femme, comme vous le dites, et je ne pense pas que l'on ait besoin de son nom pour dénommer des rues ou des places de la Capitale.

Nous avons en France, je pense, d'autres possibilités autour de personnalités qui font l'unanimité, et c'est vrai que quand on désigne une institution culturelle, quand on désigne une rue ou une place, mieux vaut que cela se fasse dans l'unanimité.

C'est pour cela, Monsieur DUBUS, que je ne suis pas non plus d'accord, l'Exécutif n'est pas non plus d'accord pour donner à une place à Paris le nom de Margaret Thatcher.

Et je répète encore les choses, et je demande à l'ensemble des groupes de ne pas utiliser les décès des uns et des autres pour susciter des débats décalés dans notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Alain LHOSTIS. - Je crois que Mme Thatcher était l'amie de M. Pinochet, en plus, vous ne l'avez pas dit.

Pour le vœu proposé par M. DUBUS, je ne donnerai que trois raisons, qui se suffiraient chacune à elle-même pour refuser.

Cela vient d'être dit pour Bobby Sands, Pierre SCHAPIRA a rappelé les conditions dans lesquelles Bobby Sands est décédé : sous la torture, il est décédé nu dans sa prison, dans ses excréments et nous avons manifesté pour ce militant catholique, ce parlementaire.

Je crois que cela ne nous divise pas, peut-être que, tout à l'heure, on s'est mépris, mais on a été touché à l'époque, cela a été très dur. De plus, on a laissé mourir ses neuf autres compagnons de lutte dans les conditions que je viens de rappeler.

Première raison.

La deuxième, la guerre des Malouines, cette guerre inutile qui a fait d'ailleurs des morts des deux côtés et qui a donné une très mauvaise image en Amérique latine de l'Angleterre, puisqu'elle était parallèlement l'amie de M. Pinochet, démocrate bien connu.

Et enfin, peut-être que c'est pour cela que vous la proposez, c'est pour son sens du dialogue social, avec l'écrasement du mouvement social des mineurs.

Cela, vous aimez. Le dialogue social avec la matraque, vous adorez !

Mais, malheureusement, pour vous ici, ce n'est pas possible, alors vous essayez de nous ressortir celle qui a su si bien écraser la mobilisation des mineurs.

Nous n'avons rien oublié, donc nous voterons contre. Par ailleurs, nous considérons que peut-être nous aurions dû, dans d'autres circonstances, honorer Bobby Sands et ses amis, mais nous maintiendrons quand même notre vœu et la position du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Nous passons maintenant au vœu n° 25. Si vous l'avez, c'est le vœu présenté par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur M. Bobby Sands et il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à Mme Thatcher, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Chers collègues, je vous propose que l'on suspende la séance pour se retrouver demain matin, à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 22 avril 2013 à vingt heures trente minutes, est reprise le mardi 23 avril 2013 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons commencer.

Un adjoint n'est pas réveillé, donc nous passons à l'adjoint qui est réveillé, et bien réveillé !

2013 DF 13 - Convention d'occupation du domaine public portant sur le terre-plein situé en aval du pont Alexandre III (7e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du projet de délibération DF 13 relatif à la convention d'occupation du domaine public portant sur le terre-plein situé en aval du pont Alexandre III (7e).

Madame NAMY-CAULIER, vous avez la parole.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après les buvettes fixes et mobiles au dernier Conseil de Paris, vous nous présentez un nouveau projet de délibération visant à accentuer la marchandisation des voies sur berges.

En novembre 2011, le Conseil de Paris a confirmé l'éviction des "Gardiens du pont" au profit d'un restaurant japonais de 733 mètres carrés. Comme nous l'avions dénoncé, ce choix avait été dicté par les seuls montants de redevances proposés et non pas l'offre culturelle portée par les différents candidats. Nous sommes donc loin de l'ambition artistique et culturelle que vous invoquiez avec force lors de la présentation du réaménagement des berges.

L'exploitant retenu ici est le même que celui du Showcase. Cela ne va pas sans susciter beaucoup d'inquiétudes de la part des riverains, compte tenu des nuisances subies par les habitants du port des Champs-Élysées : tapage nocturne, dégradations, cadavres de bouteilles.

Nous sommes d'autant plus inquiets que la convention que vous nous proposez ne comporte aucune précision sur les horaires d'ouverture de cette terrasse. Le sujet a été complètement occulté. La convention indique qu'il incombe à l'exploitant d'assurer le bon ordre de la surface mise à disposition. Permettez-nous de douter de la capacité du gérant à faire régner l'ordre autour de son établissement aux heures tardives, dans un environnement qui sera déjà propice aux rassemblements alcoolisés.

J'ai d'ailleurs ressorti la convention d'occupation approuvée par le Conseil de Paris en 2011. Nulle part n'est indiquée la possibilité pour l'exploitant de la Culée d'ouvrir une terrasse sur le terre-plein adjacent.

C'est à se demander si vous n'avez pas découvert ces derniers jours l'existence de cet espace, surtout que l'échéance de la convention de la Culée du tunnel et de celle dont nous discutons aujourd'hui ne sont pas concordantes.

Ainsi, la durée de convention d'occupation adoptée en novembre 2011 est de 14 ans, alors que celle de la terrasse est de 5 ans. Pour quelle raison ?

De même, la convention est floue sur la période de fermeture de la terrasse. La période minimum indiquée est de 3 mois par an ; aucune précision n'est apportée. S'agit-il de 3 mois consécutifs ou bien l'exploitant pourra-t-il à son gré décider des périodes de fermeture entre le 1er novembre et le 30 avril ?

Qu'advierait-il, d'ailleurs, si la terrasse était démontée de novembre à janvier et que des crues interviennent au mois de mars ?

Je m'interroge, de plus, sur la conformité de la procédure.

Est-ce que la Ville n'aurait pas dû faire un appel d'offres, ne serait-ce que pour varier l'offre de restauration sur les berges ? Il apparaît, en effet, pour le moins curieux de concéder l'ensemble des deux culées du pont, du tunnel et

de la terrasse au même gérant. Ainsi, M. BAKHTIARI dispose de plus de 2.800 mètres carrés, emplacement exceptionnel et de premier plan en termes de fréquentation touristique.

La question se pose : verrons-nous dans quelques mois inscrite à l'ordre du jour une nouvelle convention pour le terre-plein situé de l'autre côté du pont ?

Comme je le déplorais le mois dernier pour les buvettes fixes et mobiles, la redevance demandée pour l'exploitation de cette terrasse n'est absolument pas en rapport avec celle appliquée aux commerçants sédentaires situés à proximité. En effet, ceux-ci doivent, selon l'application du règlement des terrasses et étalages, s'acquitter d'une redevance sans commune mesure.

Partant du principe qu'il s'agit d'une terrasse située en voie piétonne hors catégorie, compte tenu du caractère exceptionnel de la rive classée au Patrimoine mondial de l'Humanité, en additionnant les droits de voirie pour la terrasse, les inévitables parasols et chauffages, le prix de la redevance rapportée au mètre carré avoisine les 2.800 euros par an. Pour les 216 mètres carrés proposés, la redevance pour un commerce sédentaire serait de plus de 600.000 euros par an.

Dès lors, on ne peut que s'étonner, voire s'interroger sur le niveau de la redevance exigée : 15.000 euros la première année, 33.000 euros à partir de la troisième année d'exploitation. Nous sommes là en présence d'une distorsion manifeste de la concurrence puisque, même en ajoutant la part variable de la redevance, on parvient à une redevance annuelle de 200.000 euros à partir de la troisième année. Il y a donc un rapport de 1 à 3 entre la redevance demandée par la Ville et celle qui aurait dû être appliquée. Pourquoi ?

Le chiffre d'affaires potentiel de cette terrasse, supérieur à 2 millions d'euros probablement pour neuf mois d'exploitation par an, aurait permis d'absorber aisément ce niveau de redevance.

Les commerçants sédentaires, eux, n'ont pas le choix.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, d'expliquer à notre Conseil ce régime de faveur qui conduit à une perte de recettes de plus de 400.000 euros par an. Cela aurait peut-être permis de financer le remplacement des plaques de bronze du pont dérobées il y a quelques semaines, ce qui suscite l'interrogation des Parisiens et des visiteurs de Paris.

Vous le voyez, Monsieur le Maire, mes questions sont nombreuses. J'attends donc de votre part des réponses précises pour dissiper ce flou. En quelque sorte, vous privatisez les berges autour du pont Alexandre III au profit d'une seule et même personne, dans des conditions tarifaires plus qu'avantageuses.

Dans un contexte national lourd de suspicion, les Parisiens attendent ce que vous leur promettez depuis plusieurs années : transparence et équité.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est au Président POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Ma collègue du 7e, Mme Martine NAMY-CAULIER, a dit la plupart des choses, donc je ne vais pas ajouter grand-chose.

Mais c'est vrai que cela nous a perturbés, ce projet de délibération qui est arrivé en Conseil d'arrondissement et nous avons d'ailleurs fait, en Commission des Finances, les mêmes remarques au Maire, enfin à l'adjoint au Maire, sur ce point parce qu'il y a quand même beaucoup d'interrogations, celles qu'a posées ma collègue.

C'est vrai que l'on se rend compte que cette fermeture des berges est très souvent dominée par des dimensions commerciales. C'est vrai que ce sont beaucoup d'exploitants privés qui prennent en main cette gestion des berges, alors que l'on disait que cela devrait correspondre à l'intérêt des Parisiens. Moi, cela ne me choque pas trop que le privé s'occupe de cela mais, par contre, ce qui me choque, c'est qu'il n'y ait pas...

Oui, mais enfin, excusez-moi, cela devient... Je vais être méchant, mais on a l'impression, quand on voit ce projet de délibération, avec tout ce qu'a dit ma collègue, que cela fait un peu "copains". Je ne vais pas ajouter le mot de Poniatowski, mais parfois je m'interroge.

Franchement, je vous assure, autant nous comprenons très bien que l'Exécutif qui a eu une autorisation de fermer les berges puisse avoir la latitude de faire ce qu'il veut dans son choix, mais, sérieusement, les conditions

d'attribution à une seule personne (je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit ma collègue), il y a là quelque chose d'indécent.

Je souhaiterais, nous l'avons dit au Maire... Sans entrer dans une polémique, mais, d'après moi, vous allez un jour ou l'autre avoir des retours, soit par un Tribunal administratif soit par autre chose.

Je souhaiterais que, dans cette affaire, le Maire retire le projet de délibération, le revoie de façon que ce soit beaucoup plus compétitif dans l'ouverture des choses et que, ainsi, il n'y ait pas de doute.

Vous savez très bien que, à Paris, la moindre des choses - et je trouve cela dommage - que l'on fait est toujours soumise à interrogation.

Sur cette affaire, il y a beaucoup d'interrogations et c'est vraiment presque pour rendre service à l'Exécutif sortant que je leur dis de retirer ce projet de délibération, de le refaire dans des conditions beaucoup plus transparentes et, si c'est la même personne qui est retenue, tant mieux, mais ne faites plus cela !

J'en ai assez que l'image de Paris soit toujours liée à des choses qui apparaissent un peu mitigées.

Je le dis, je suis désolé. Je suis élu de Paris, j'en ai assez, depuis que je suis élu de Paris, de considérer qu'au Conseil de Paris des choses ne sont pas nettes.

Là, peut-être que c'est net, mais ce n'est pas transparent. C'est la raison pour laquelle je demande au Maire de le retirer, ce n'est pas gênant, on peut le revoir, cela peut prendre deux ou trois mois de retard. On refait l'ouverture des choses et c'est beaucoup plus simple.

C'était ma position, je ne vais pas entrer dans les détails qui ont déjà été exposés par ma collègue Martine NAMY-CAULIER.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je souhaite, moi aussi, mettre en parallèle cette convention avec un projet de délibération, une convention qui a été votée lors du précédent Conseil et qui a acté la signature de conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation groupée d'une buvette fixe et de deux autres buvettes mobiles sur la berge basse. Pour ce qui est de cette convention, la situation a été décrite par les précédents orateurs.

Les surfaces en jeu dans la convention votée précédemment sont bien moindres que celles que vous nous proposez d'accorder aujourd'hui à VFE II et, pourtant, le montant de la redevance est, pour chacun des deux attributaires, de 35.000 euros avec une durée de convention de trois ans, ce qui nous conduit à nous interroger sur l'énorme différence de traitement qu'il y a entre les différentes délibérations et les différentes conventions, donc les différents interlocuteurs.

Tout d'abord, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appel à projets pour la convention du projet de délibération que nous votons aujourd'hui ? Ce n'est pas parce que cette terrasse va avec le restaurant qui est déjà attribué qu'il ne peut y avoir d'appel à projets.

Pourquoi y a-t-il si peu de détails dans le projet d'extension ?

Comment pouvez-vous nous expliquer, comme l'ont demandé aussi les précédents orateurs, une telle différence dans le montant de la redevance rapporté à la surface ?

Enfin, je souhaite aussi rappeler le type d'aménagement que, pour notre part, nous souhaitons le long des berges et que nous avons plusieurs fois précisé, que j'ai moi-même aussi détaillé plusieurs fois : du réversible, du léger et du gratuit.

C'est-à-dire qu'il n'est pas question de mourir de faim ou mourir de soif, mais nous souhaitons aussi des espaces simplement aménagés pour le pique-nique, pour la balade, pour la lecture, pour les badauds ; bref, des usages qui misent sur la simplicité.

C'est aussi ce que nous demandons au futur concessionnaire. Si l'on en juge par le projet de délibération, on dit qu'il devra "utiliser des dispositifs de chauffage produisant de faibles émissions de gaz à effet de serre ou compenser ces dépenses par des investissements dans des projets d'efficacité énergétique".

Cela nous semble un peu mou, comme application du Plan Climat et, pour notre part, nous pensons que ce serait mieux que ce lieu qui est au cœur du projet de reconquête des berges, présente une réalisation qui soit exemplaire d'un point de vue écologique, dans le chauffage et l'aménagement.

Pour l'instant, il ne semble pas que l'on dépasse le stade des injonctions obligatoires et nous trouvons que c'est décevant.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais reprendre chacun des arguments qui ont été utilisés par les trois orateurs et j'élargirai peut-être un peu le débat à la fin de mon intervention.

La première question soulevée est celle qu'a exprimée Mme NAMY-CAULIER avec un mot peut-être un peu fort : la marchandisation.

Je crois que la Municipalité est attachée, comme d'ailleurs Mme la Présidente FOURNIER, à ce que les aménagements des voies sur berges soient autant que possible, je dis "autant que possible", gratuits.

Mais il est difficile d'imaginer qu'un lieu qui concentrera autant de passants, de spectateurs n'ait pas d'espace de restauration. Aujourd'hui, cela paraîtrait même impossible et il est difficile d'imaginer que ces espaces de restauration soient gratuits.

Il y a un minimum effectivement d'activité commerciale de restauration et c'est l'objet du projet de délibération qui vous est soumis.

Le deuxième argument concerne l'appel d'offres. Je vais avoir l'occasion de redire ce que j'ai dit en 1ère Commission : il y a eu un appel d'offres, bien sûr, pour l'attribution du local lui-même, c'est-à-dire de ce que l'on appelle la culée du pont Alexandre-III sur la rive gauche, mais nous ne pouvions pas, quand nous avons fait l'appel d'offres, y inclure la terrasse parce que nous n'avions pas encore signé avec le Port de Paris la convention qui mettait à notre disposition le domaine public fluvial de l'Etat.

Nous ne le pouvions pas.

Lorsque nous avons signé cette convention et que nous avons donc pu attribuer cette terrasse, il était évidemment inimaginable de lancer un nouvel appel d'offres. On ne voit pas qu'il puisse y avoir deux exploitants différents, l'un pour le local et l'autre pour la terrasse qui se trouve juste devant le local, ne serait-ce que pour des raisons de cuisine et, donc, des raisons parfaitement techniques.

Il y a eu un appel d'offres et la terrasse est tout simplement l'accessoire, au sens juridique du terme, de la première convention.

Troisièmement, vous avez parlé de la redevance.

Il est exact que nous avons préféré, plutôt que d'appliquer une redevance fixe au mètre carré (comme c'est le cas pour d'autres commerces sédentaires), un système qui est d'ailleurs utilisé dans beaucoup d'autres concessions de la Ville, qui est un système de redevance forfaitaire minimale, qui est donc une sorte d'assurance, de socle donné à la Ville, et de redevance assise sur le chiffre d'affaires.

Compte tenu des calculs que nous avons faits, compte tenu de ce que nous pouvons escompter du succès de cet endroit de restauration, à l'endroit où il est placé, nous pensons que la redevance que nous encaisserons sera supérieure à ce qu'aurait été une redevance fixe au mètre carré.

Du reste, l'avenir tranchera et je m'empresserai, dans un an ou un an et demi, d'en reparler au Conseil pour que nous constations ensemble les résultats de ce choix, qui est un choix, je le répète, utilisé dans beaucoup de dossiers.

Mais élargissons un peu le débat, si vous le permettez.

En vérité, à chaque fois que nous présenterons un projet de délibération sur les voies sur berges, vous aurez de nouveau une multiplication des critiques de la part de l'Opposition. Je ne parle évidemment pas de l'intervention de Mme la Présidente FOURNIER.

Nous l'avons déjà vu lorsque la concession elle-même a été attribuée sur la culée, j'avais fait d'ailleurs la même remarque. L'essentiel n'est pas pour vous dans le contenu du projet de délibération, il est votre opposition catégorique à ce projet lui-même.

Vous avez essayé de le bloquer en utilisant, si j'ose ainsi m'exprimer, l'intermédiaire de M. FILLON qui a effectivement accepté de le faire. Le suffrage universel a tranché, M. FILLON a cessé d'être Premier Ministre.

Le projet des voies sur berges ira donc à son terme, il sera, à n'en pas douter, plébiscité par les Parisiens, cet été et bien entendu au-delà (je pense que chacun comprend ce que je veux dire), c'est la raison pour laquelle je demande au Conseil de Paris d'adopter ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 13).

2013 DUCT 80 - Subvention (125.000 euros) avec convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (A.M.U.O.N.).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DUCT 80 relatif à l'attribution d'une subvention de 125.000 euros avec convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit.

Qui pouvait mieux en parler que M. Jacques BOUTAULT ? Il n'est pas là.

M. Stéphane MARTINET en parlera mieux !

M. Stéphane MARTINET. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans l'exercice qui a consisté à instaurer une médiation entre les différents partenaires acteurs de l'espace public pour réguler l'espace des lieux festifs de Paris, a été créé un service, une sorte de service public, que l'on appelle les "Pierrots de la nuit".

C'est une association, A.M.U.O.N., qui en a la charge et qui fait un travail qui paraît assez exceptionnel, étant donné la difficulté de la tâche. Le dispositif a vu le jour fin octobre 2011.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez les orateurs.

Vous sortez, vous parlez, c'est sympathique, vous allez boire un coup, mais laissez parler l'orateur !

Monsieur MARTINET, allez-y.

M. Stéphane MARTINET. - Merci, Monsieur le Maire.

168 parcours ont été imaginés par "les Pierrots", qui les pratiquent de 23 heures à 3 heures du matin dans huit arrondissements de Paris ; je vous renvoie au projet de délibération pour en connaître la liste.

Pour chaque parcours, ce sont entre 20 et 50 lieux qui sont concernés, et 250 à 400 personnes qui sont sensibilisées à chaque fois.

La récurrence de leur passage, l'habitude prise de les voir et leur notoriété progressive a pour conséquence une prise de conscience progressive du besoin de respecter les riverains qui habitent, vivent et, surtout, dorment dans ces quartiers.

J'insiste sur la progressivité de la prise de conscience des personnes et sur la nécessaire permanence de cette politique.

En effet, nous pouvons tous aisément imaginer que si les clients des établissements sont immédiatement sensibles à l'action des Pierrots, malgré les quelques verres qu'ils ont consommés, voire les nombreux verres qu'ils ont consommés, ces mêmes verres amoindrissent leur mémoire. Ce n'est donc que par une permanence soutenue que l'objectif pourra être atteint d'une baisse des comportements dérangeant le voisinage.

A force, "les Pierrots" enclenchent une réaction pavlovienne qui tend à réduire sa propre émission sonore.

L'association nous informe aussi avoir adapté son mode opératoire aux spécificités de certains quartiers. Ainsi, à partir de 1 heure du matin, les équipes ne sont constituées que de médiateurs, car il a été constaté que l'ébriété des clients est telle que seuls les médiateurs usant de la parole permettent d'atteindre l'efficacité recherchée, et c'est le cas tout particulièrement rue Jean-Pierre-Timbaud dans le 11e.

Au bout de 18 mois d'exercice, "les Pierrots" ont montré que leur action avait sa pertinence, leur direction, qui maintient un lien fort et direct avec les arrondissements, a récemment effectué un bilan arrondissement par arrondissement pour signaler les points de résistance, écouter les remarques des élus locaux et partager avec les services de la Préfecture de police des constats qui visent à améliorer le vivre ensemble.

Cette méthode est la bonne, car elle permettra d'améliorer l'efficacité, non seulement des Pierrots eux-mêmes, mais aussi celle des médiations en cours dans les différents quartiers de Paris.

"Les Pierrots" font aujourd'hui partie du dispositif global de médiation, ils en sont une pierre angulaire et justifient pleinement la contribution municipale proposée dans ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est au Président POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, le constat préoccupant d'une perte de dynamisme de la nuit parisienne, doublé d'une exaspération croissante des riverains soucieux de tranquillité, a conduit la Mairie de Paris à inaugurer les états généraux de la nuit après trois ans et j'ai trouvé que c'était une très bonne initiative.

La mesure emblématique de ce souci de concilier deux univers parfois antagonistes, à tout le moins frictionnels, consiste en la mise en place des "Pierrots de la nuit", artistes médiateurs polyvalents alliant sensibilisation pédagogique à la candeur de Colombine.

Ce dispositif n'a donc pas de véritable vocation curative, puisqu'il s'agit, en amont, en fait, de prévenir tout débordement sonore.

La qualité et l'onirisme des prestations eussent pu susciter notre curiosité et piquer notre intérêt de noctambule - dans le passé, noctambule - s'ils ne s'étaient accompagnés de confortables subventions qui, depuis 2011, frôlent les 400.000 euros.

Bien plus que notre fibre artistique, ce sont nos préoccupations de gestionnaires qui s'attardent sur l'accomplissement de ces missions par l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit.

A ce titre, le temps et la formation adoucissant les mœurs, je serai sans doute moins abolitionniste que l'an dernier quand, en octobre, mon groupe demandait de ne pas renouveler le soutien à l'association précitée.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'adjoint en charge des nuits parisiennes qui m'a transmis, vendredi, le bilan 2012 des cinq mois d'expérimentation et des huit mois d'exploitation de ce dispositif permettant, de la sorte, l'émergence d'un véritable débat au Conseil de Paris.

Celui-ci est plus que nécessaire quand on sait que non seulement Paris apparaît fortement concurrencée en termes d'animations nocturnes, il semblerait que l'on soit loin derrière Barcelone, Madrid ou Londres, mais encore que les nuisances sonores sont identifiées comme les impacts négatifs majeurs provoqués par l'animation pour 60 % des membres de conseils de quartier interrogés fin 2010.

Une réflexion liminaire relative au maillage lacunaire du territoire parisien s'impose.

40 artistes et 8 médiateurs, voilà qui est bien trop peu pour qui serait persuadé du bien-fondé de leur action, mais peut-être n'en êtes-vous plus si sûrs.

Quant aux 12 quartiers répartis sur 8 arrondissements qui connaissent les bonnes grâces de ces mimes bienveillants, ils omettent des aires aussi animées et peuplées que Saint-Michel, Mouffetard ou encore la rue Cler dans le 7^e arrondissement.

A cette couverture mitée s'ajoute un certain manque d'envergure au regard du peu d'interventions estivales et printanières, soit 7 soirées en juillet ou 10 en avril contre 20 en novembre, alors même que la fréquentation des sorties nocturnes parisiennes s'accroît sensiblement à l'approche des beaux jours, l'APUR faisant état de 53 % de Parisiens de 18 à 40 ans concernés, contre 25 % le reste de l'année.

Pour ce qui est de la réaction du public par rapport au message délivré, je m'étonne que le bilan se satisfasse d'une diminution des personnes qui n'y sont pas réceptives du tout au profit d'une réception mitigée passant de 2 à 9 %. Cela constitue toujours autant d'incrédules.

Il faut avouer que la communication s'avère parfois maladroite. Ainsi est-il envisagé, pour promouvoir l'opération des Pierrots, de distribuer briquets et allumettes ; est-ce vraiment pertinent quand la cigarette oblige les fêtards à sortir des bars pour fumer à l'extérieur, générant en cela un risque supplémentaire de bruit et d'éclats de voix. Les gadgets ne font pas une politique publique, ils n'en sont pas davantage les vecteurs.

Enfin, deux points me paraissent essentiels dans cet objectif de rassemblement autour d'intérêts divergents.

Le premier n'est évoqué que succinctement et concerne le tissage d'un dialogue avec les habitants, mais aussi avec les responsables de bar qui n'accueillent pas toujours favorablement l'initiative des artistes de la rue.

Les premiers pourraient être associés plus étroitement, pourquoi pas, à la programmation de la vie nocturne, dont l'animation comporte souvent des gages de sécurité pour le quartier au sein duquel elle s'implante.

Le second aspect s'attache aux relations nouées avec, d'une part, les commissariats et les mairies d'arrondissement et, d'autre part, la Préfecture de police.

Si cette démarche évaluative participe d'une logique louable de performance et d'efficacité, il n'en demeure pas moins qu'elle ne semble concerner, à la lecture du bilan, que quatre des huit arrondissements concernés.

De plus, ne serait-il pas profitable de nous communiquer les observations et recommandations formulées par la Préfecture de police à l'occasion des réunions d'étape trimestrielles ? Des procédures de fermeture administratives ont-elles pu être évitées de la sorte ?

Monsieur le Maire, je doute qu'une médiation artistico-ludo-sociale permette à elle seule de préserver la qualité des lieux festifs parisiens, tout en favorisant une cohabitation heureuse.

Néanmoins, parce que cette initiative intègre une exigence bilancielle en lien avec les différents acteurs locaux, mon groupe ne s'arc-boutera pas contre cette mesure.

Il demeurera, en revanche, vigilant quant aux suites qui y seront données et aux objectifs atteints ou manqués et s'abstiendra par conséquent.

Je voudrais, pour terminer, faire une remarque : quand vous avez des associations dans les arrondissements qui ont une action à l'égard des jeunes, qui touchent des milliers de jeunes, qui touchent comme subvention 14.000 euros, on met cela en parallèle avec cette subvention aux "Pierrots de la nuit", je considère que c'est une bonne initiative, mais, franchement, c'est quand même un peu gros.

Merci, Monsieur le Président.

Merci, mes chers collègues.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait !

La parole est à M. DUCLOUX, adjoint compétent, pour vous répondre.

M. Philippe DUCLOUX, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais remercier mon collègue, M. Stéphane MARTINET, pour sa brillante intervention, car il a rappelé à juste titre le rôle des "Pierrots de la Nuit" sur le terrain dans les différents quartiers festifs.

Je reviendrai dans quelques instants sur les propos de mon collègue, M. POZZO di BORGIO, mais, comme vous le savez, mes chers collègues, les "Pierrots de la Nuit" ont engagé depuis 2011 une médiation inédite dans sa forme entre les habitants de quartier, les portants et les exploitants de lieux de la vie nocturne qui vise à concilier les

différents usages de la nuit, le travail, le repos et le divertissement, et recouvre un double enjeu : garantir le respect du cadre de vie des habitants de quartier et favoriser les conditions de travail des exploitants en leur permettant d'asseoir leur activité de façon pérenne.

L'association pour laquelle je défends ce projet de délibération, l'A.M.U.O.N. - Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit, qui a de nombreux partenaires - le réseau M.A.P., le C.S.C.A.D., la S.P.R.E., la S.A.C.E.M., le S.N.E.G., la SPEDIDAM - toutes ces structures font qu'aujourd'hui, les "Pierrots de la Nuit" sont connus et reconnus dans Paris.

Je souhaiterais rappeler les autres missions des "Pierrots de la Nuit" :

- Une mission d'information et de communication avec les exploitants de lieux de vie nocturne. Les "Pierrots de la Nuit" mettent à leur disposition un "kit pro", rassemblant les outils de communication destinés à les aider à inciter leur clientèle à adopter une conduite citoyenne. J'insiste sur cette conduite citoyenne.

Parallèlement, c'est une mission de médiation - cela me permet de répondre indirectement à M. POZZO di BORGIO - et de concertation pour faciliter le vivre ensemble et définir les conditions d'une vie nocturne de qualité. Pour cela, les "Pierrots de la Nuit" favorisent le dialogue et la concertation permanente entre les différentes parties prenantes : les pouvoirs publics, les associations de riverains et de commerçants, et les organisations professionnelles.

De cette manière, ils ouvrent ainsi un espace de réflexion, d'échanges, d'information et de valorisation de la qualité de la vie nocturne et travaillent sur la mise en œuvre de moyens de sensibilisation, de prévention et d'éducation en matière de gestion de l'espace public.

Les "Pierrots de la Nuit" poursuivent ainsi un triple objectif auquel la Ville de Paris est très attentive :

Tout d'abord, préserver la qualité de la vie nocturne. Cela a été rappelé par les deux intervenants, c'est important de soutenir et de préserver cette qualité.

Deuxièmement, contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre de moyens de sensibilisation, de prévention et d'éducation en matière de gestion des nuisances sonores nocturnes. Cela a été évoqué par M. Stéphane MARTINET dans le quartier Jean-Pierre Timbaud mais il y a beaucoup d'arrondissements dans lesquels les "Pierrots de la Nuit" interviennent.

Enfin, favoriser la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la nuit. Je les ai cités au début de mon intervention. Cette mise en réseau est indispensable et fonctionne bien aujourd'hui, trois ans après sa mise en application.

Quelques mots par rapport à ce que disait mon collègue, M. POZZO di BORGIO, sur la subvention.

Aujourd'hui, Monsieur le Président POZZO di BORGIO, la subvention est de 125.000 euros. Elle est en baisse de 20.000 euros par rapport à l'an dernier, alors que les missions sont en augmentation. Le public concerné, c'est 80.000 personnes en 2012 dans tous les arrondissements dont j'ai parlé.

Ensuite, le Comité de suivi qui se réunit deux fois par an, vous l'avez évoqué, qui a ce double objectif de favoriser le dialogue, et bien entendu de travailler en lien avec la Préfecture de police. Mon rôle est avant tout, mes chers collègues, un rôle de médiateur en la matière entre les différentes structures que j'ai évoquées.

Un dernier mot également pour dire que, fin juin et début juillet, une grande campagne de communication sera faite pour sensibiliser les Parisiens à cette question du bruit, de la nuit et, bien entendu, cette campagne sera relayée massivement à une bonne période puisque, avant l'été, on sait qu'aux beaux jours un certain nombre de manifestations culturelles et festives ont lieu. C'est donc un dispositif important.

De la même manière, une campagne de communication, qui sera déclinée autour de trois visuels, trois esthétiques pour toucher les profils différents de sortants et de lieux de nuit, reprend un peu ce que disait M. POZZO di BORGIO sur l'aspect gadget éventuellement ou outil de communication.

Je terminerai mon propos, mes chers collègues, pour ne pas être trop long, sur les actions prévues pour 2013 par l'association et notamment l'extension du dispositif, puisqu'à la suite de réunions initiées par l'association avec les commissariats, les mairies d'arrondissement et la Préfecture de police - là aussi, je réponds à M. POZZO di BORGIO -, de nouvelles demandes de parcours ont été formulées, notamment dans les 2^e et 9^e arrondissements. J'aurai d'ailleurs l'occasion le 31 mai prochain de suivre les "Pierrot de la Nuit" dans plusieurs arrondissements et notamment dans le 2^e.

L'association, mes chers collègues, prévoit également l'extension du dispositif à de nouveaux arrondissements, en fonction des demandes des partenaires privilégiés que sont les mairies et les commissariats d'arrondissement.

Mes chers collègues, c'est un beau dispositif, et je tiens à rendre hommage à mon prédécesseur, M. Mao PENINOU, qui avait initié celui-ci suite aux Etats généraux de la nuit. Je reprends cette délégation qui est passionnante, difficile car évidemment on sait que Paris a ce double enjeu de vouloir vivre la nuit mais tout en respectant bien entendu ses habitants.

Vous l'aurez compris, afin d'aider cette association à développer et amplifier son projet de médiation de nuit dans les quartiers dits festifs, je vous propose de lui accorder cette subvention au titre de l'année 2013.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DUCT 80).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction du cumul des mandats dès 2014.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Les vœux référencés n° 27 et n° 27 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à l'interdiction du cumul des mandats.

Pardon, Madame ?

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, je voudrais intervenir pour dire que la procédure de scrutin public qui est demandée pour ce vœu est une mauvaise manière qui nous est faite.

Je m'explique. Nous venons d'apprendre maintenant, à l'ouverture de la séance, qu'il y aurait ce scrutin. Je pense que ce n'est pas normal qu'il n'y ait pas une considération de l'information de l'Opposition, qui soit effectivement plus précoce qu'une information demandant qu'il y ait un scrutin public à l'instant même ou ce scrutin va être demandé.

Ce pourquoi...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez parler l'oratrice, vous aurez tout le temps de parler après.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce pourquoi nous demandons une suspension de séance, s'il vous plaît.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est de droit.

5 minutes, pas plus.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures trente cinq minutes, est reprise à neuf heures quarante minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons reprendre nos travaux après cette suspension de séance de cinq minutes.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction du cumul des mandats dès 2014.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je répète, les vœux n^{os} 27 et 27 bis sont relatifs à l'interdiction du cumul des mandats dès 2014.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, nous touchons manifestement à un sujet sensible.

Le cumul des mandats, cumul que nous sommes nombreux à dénoncer depuis déjà plusieurs années, nombreux à considérer que le cumul des mandats, qui est une spécificité française est une forme de plaie pour notre démocratie.

Et, au moment où nous sommes nombreux aussi à vouloir rénover nos institutions, la question du non-cumul des mandats se pose à nouveau avec force, et c'est la raison pour laquelle les élus du groupe Communiste et du parti de Gauche ont souhaité présenter ce vœu, qui vise à ce que le non-cumul des mandats s'applique dès les prochaines élections municipales de 2014.

J'ajoute d'ailleurs que dans le rapport JOSPIN sur les institutions, il était prévu l'interdiction du cumul des mandats entre, par exemple, un mandat de maire d'arrondissement et de parlementaire, ce qui nous concerne de près à Paris.

L'idée de ce vœu est donc que nous puissions nous adresser au Gouvernement afin d'obtenir que cette règle s'applique dès les élections municipales de mars 2014.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le cumul des mandats, vous le savez, est un des sujets les plus étranges de la démocratie française. Étrange parce qu'il est spécifiquement français, il n'y a pratiquement aucun cumul des mandats, par exemple en Grande-Bretagne, en Allemagne ou en Italie, et étrange aussi parce qu'il a traversé à peu près tous les régimes depuis les origines de la démocratie représentative française, voici plus de deux siècles.

Il est donc normal que ce sujet périodiquement revienne dans le débat politique.

Et, c'est un sujet qui ne peut pas nous laisser indifférent, puisque onze de nos collègues sont députés, quatre sont sénateurs, une est parlementaire européenne et une est ministre.

Mais le problème soulevé aujourd'hui par le vœu du Groupe communiste ne porte pas sur les cumuls en général. Il porte sur un point très particulier, le cumul entre le mandat parlementaire d'une part, et les fonctions d'adjoint au Maire de Paris et de maire d'arrondissement, d'autre part.

Et plus précisément, sur la date d'entrée en vigueur d'une cessation de ce cumul, puisque la loi, vous le savez, va traiter très prochainement de ce sujet.

Faut-il que cette cessation intervienne aux prochaines élections locales, c'est-à-dire municipales en 2014, régionales et départementales en 2015, pour les exécutifs de ces collectivités ?

Faut-il au contraire que ce soit seulement à compter de 2017, c'est-à-dire le terme des mandats parlementaires en cours, à l'Assemblée comme au Sénat ?

C'est la première solution, c'est-à-dire 2014 - 2015 qu'avait retenue le rapport JOSPIN sur la modernisation de la vie politique comme vient de le rappeler le président BROSSAT.

C'est la deuxième solution, c'est-à-dire 2017, qu'a retenue le Gouvernement à la suite d'un avis du Conseil d'Etat, qui lui a expliqué qu'une entrée en vigueur avant 2017 risquait d'être censurée par le Conseil constitutionnel.

Et le Gouvernement a préféré, dans un sujet aussi délicat, ne prendre aucun risque juridique.

Tel sera donc le texte de la loi, c'est-à-dire 2017.

Pour autant, rien n'interdit aux partis politiques de faire en sorte qu'en 2014, les parlementaires parisiens qui souhaitent le rester ne se voient pas proposer ou renoncent d'eux-mêmes à accepter des fonctions d'adjoint au Maire de Paris ou de maire d'arrondissement.

C'est la solution que vous propose le vœu n° 27 bis de l'Exécutif, au profit duquel j'invite le groupe communiste à retirer le vœu n° 27.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a des demandes d'explication de vote.

La parole est au Président Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelle que soit l'issue de ce vœu, c'est le Parlement qui décidera, ce n'est pas nous. Il y a un peu d'outrecuidance, et j'ai cru comprendre que le Parlement était lui-même un peu embarrassé, non pas par la question de fond du cumul, mais par la date d'entrée en vigueur.

C'est nous qui disons dès 2014, très bien, on verra bien jusqu'à quel point ce vœu, s'il est adopté, sera pris en considération. Il y a quand même une question de fond, c'est le cumul avec les fonctions de maire d'arrondissement. Les maires d'arrondissement ne sont pas des maires de plein exercice, de très loin. Le Maire de Paris s'était engagé à donner plus de prérogatives, si vous voulez que l'on fasse le compte des prérogatives supplémentaires, la moisson risque d'être très maigre.

Je ne vois pas en quoi, en tout cas sur le plan d'un éventuel abus de pouvoir de ces cumuls, un parlementaire pourrait avantager un arrondissement.

Pourrait avantager un arrondissement, alors qu'il n'a aucune autonomie, ni de moyens, ni en matière de fiscalité ni en matière de prérogatives de quelque nature que ce soit. C'est cela la question de fond.

Quant à l'aspect cosmétique de ce vœu, vous aurez beau y mettre toute la vigueur que vous voudrez dans l'agitation, un tel vœu ne rachètera pas les turpitudes de M. CAHUZAC, que vous le vouliez ou non.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je redonne la parole au Président BROSSAT, puisqu'il y a une question de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je note au passage que les élus qui sont les plus concernés par la question posée par le vœu ne sont pas là, ce qui est une manière supplémentaire de plaider en faveur du non-cumul, parce que cela prouve que l'on ne peut pas tout faire en même temps.

J'ajoute également que le vœu qui nous est proposé par l'Exécutif nous engage d'une certaine manière encore un peu plus que le vœu initial que je proposais, et donc nous va très bien puisqu'il vise à dire que les forces politiques qui sont représentées au Conseil de Paris s'engagent à en finir avec le cumul, parce qu'après tout, c'est de nous que cela dépend dans la composition des listes que nous ferons en vue des élections de mars 2014.

Je le dis encore plus facilement que pour ce qui nous concerne, nous, au sein du groupe Communistes et élus du Parti de Gauche, nous n'avons pas d'élus concernés par le cumul. Et donc, nous sommes tout à fait favorables au vœu de l'Exécutif qui nous permettra, en mars 2014, d'avoir une Assemblée dans laquelle on n'ait plus de situation de cumul des mandats, et ce sera une excellente chose.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Explication de vote de M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Sur le principe du non-cumul, je crois que c'est de bon sens.

Je suis sénateur depuis 2004 et c'est vrai qu'il y a des interrogations au Sénat, qui d'ailleurs ne viennent pas tellement des sénateurs de Droite ou du Centre, mais plutôt des sénateurs de la Gauche.

C'est vrai que moi-même quand je suis arrivé, jeune sénateur, et d'autres collègues ont été sénateurs, j'ai vu la richesse du débat qu'il y avait au Sénat, notamment apportée par les maires et les conseillers généraux, il y avait très peu de présidents de région. C'est un élément du débat important.

Et, je comprends très bien cette question de cumul de mandats, mais je crois qu'en ce qui concerne le Sénat, il devrait y avoir une réflexion un peu particulière... Je ne suis pas demandeur, je suis plutôt contre le cumul des mandats, mais ne soyez pas ridicules, on est dans une logique. Il est tout à fait normal quand il y a un débat parlementaire, que l'on s'interroge sur les choses. Et d'ailleurs, cette interrogation vient des sénateurs de Gauche, tous vos amis.

Alors écoutez ! Rigolez d'eux ! Réglez le problème au sein de votre parti, rigolez d'eux, mais laissez faire !

Une deuxième raison, si vous voulez, pour laquelle nous allons nous abstenir sur cette affaire, parce que, à cause de ce problème de débat qu'il va y avoir au Sénat, n'oubliez pas qu'il y a un avis du Conseil d'Etat qui dit qu'il ne peut pas y avoir de rétroactivité, que l'on ne peut pas interrompre un mandat.

Alors, je sais bien, vous adorez ce genre de débat !

Je sais bien que le Gouvernement adore ce genre de débat. Il y a 1.500 chômeurs par jour, il y a de nombreux problèmes et vous occupez l'espace public par tous ces débats-là.

Alors, voilà le problème !

Sur le fond du principe, nous sommes contre, bien sûr, le cumul des mandats.

Je sais bien, mais, franchement, le problème des Français actuellement n'est pas cette priorité et donc nous nous abstiendrons sur ce vote-là.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - L'espace public est occupé par d'autres en ce moment, mais, enfin, je donne la parole à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons, bien sûr, voter le vœu de l'Exécutif et nous avons d'ailleurs œuvré lors de sa rédaction pour que ce soit un engagement concret parce que cela nous semble beaucoup plus fort que les partis qui vont le voter s'engagent à respecter dès 2014 cette règle de non-cumul, plutôt que de le demander au Gouvernement qui, de toute façon, en fera ce qu'il voudra.

Je suis très heureux de voir, en tout cas, que les partis de la majorité - je regrette que ceux de l'opposition, manifestement, n'aient pas le même type d'engagement - vont se prononcer pour faire en sorte que, dès 2014, il n'y ait plus de cumul entre la possibilité d'être parlementaire et d'être soit maire adjoint, soit maire d'arrondissement.

Nous souhaitons, bien sûr, que cela aille encore plus loin et nous souhaitons l'interdiction totale du cumul des mandats entre le fait d'être Conseiller de Paris et Parlementaire.

Nous l'avons déjà mis en place. Nous avons un élu actuellement en situation de cumul, mais parce qu'il termine son mandat pour des histoires de liste. Parce qu'il y a aussi d'autres problèmes qui se posent. C'est le fait que, quand on est sur des listes communes, quand une personne s'en va et est remplacée par quelqu'un d'un autre parti politique, c'est un tout petit peu compliqué à gérer, mais il va falloir trouver des solutions.

Il faut trouver des solutions pour ceux-là. On en a trouvé beaucoup, souvent, et en tout cas, ne vous inquiétez pas, dès 2014, aucun des nouveaux élus "Europe Ecologie - Les Verts" ne sera parlementaire de quelque parlement que ce soit.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien. Il n'y a plus de prises de parole.

Monsieur le Président, vous retirez votre... ?

Donc, le vœu n° 27 est retiré.

Nous allons voter sur le vœu n° 27 bis de l'Exécutif.

Demandez-vous toujours le vote public ?

M. Ian BROSSAT. - Dans la mesure où c'est un vote qui nous engage et qui nous engage, y compris personnellement, je pense qu'il est utile que nous ayons un vote électronique sur ce vœu-là.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Mes chers collègues, c'est un vote par scrutin public qui vient d'être demandé. Je vous propose d'y procéder par voie électronique.

Je lis, évidemment, ce qui m'a été donné.

Chaque conseiller vote de sa place, avec la carte qu'il doit introduire en l'inclinant en biais. S'il dispose d'une procuration, il vote de la même façon. Je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'un pouvoir écrit.

(Les cartes sont distribuées).

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote électronique).

Heureusement que le cumul n'existera plus car aucun d'entre vous ne sera capable d'être parlementaire européen. 500 votes électroniques en deux heures !

Imaginez que cela se passe comme cela !

Je trouve que ce texte est très bien fait.

Est-ce que votre temps de réaction a été assez fort pour voter ?

Tout le monde a voté ?

Je clos le scrutin.

Le scrutin étant clos, je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 129

Pour : 102

Abstentions : 27

Le vœu déposé par l'Exécutif est adopté. (2013, V. 96).

(Voir annexe n° 2).

Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Commission spéciale d'élus chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15e) et d'étudier les propositions des candidats.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de l'organisme suivant :

Commission spéciale d'élus chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15e) et d'étudier les propositions des candidats (R. 16) :

- Mme Camille MONTACIÉ, en remplacement de Mme Anne HIDALGO, désignée les 24 et 25 septembre 2012, démissionnaire.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Vœu déposé par MM. Jérôme DUBUS et Pierre-Yves BOURNAZEL relatif à un groupe de travail sur la transparence de la vie publique parisienne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 28 dans le fascicule, déposé par MM. Jérôme DUBUS et Pierre-Yves BOURNAZEL, relatif à un groupe de travail sur la transparence de la vie publique parisienne.

La parole est à M. Jérôme...

Il est donc retiré.

2013 DF 19 - DVD 73 - DEVE 75 - Approbation des conditions financières de l'intégration de la chaleur issue de la co-combustion à Saint-Ouen dans le mix énergétique de la CPCU.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DF 19 - DVD 73 - DEVE 75 relatif à l'approbation des conditions financières de l'intégration de la chaleur issue de la co-combustion à Saint-Ouen dans le mix énergétique de la C.P.C.U.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà un projet de délibération dont nous pouvons nous réjouir avec force.

En effet, la mise en place de la co-combustion bois/charbon dans l'unité de production de chaleur urbaine de Saint-Ouen est un très beau projet qui permet, dans le même temps, d'agir contre le dérèglement climatique et pour une amélioration sensible de la qualité de l'air dans la zone dense, sans impacter le portefeuille des Parisiennes et des Parisiens.

Agir contre le dérèglement climatique, les modifications apportées au mode d'approvisionnement d'une unité de Saint-Ouen vont permettre de réduire sensiblement les émissions de CO₂ et d'augmenter de manière significative la part des énergies renouvelables, et ce dès l'année 2015.

Au passage, soulignons que les investissements liés à la mise en œuvre du projet de co-combustion de Saint-Ouen vont permettre de diminuer le taux de T.V.A. appliqué sur la fourniture de chaleur par le réseau de chauffage urbain.

Ce projet n'aura donc pas d'effet négatif sur les factures des Parisiennes et des Parisiens. C'est aussi un motif de satisfaction à l'heure où la précarité énergétique demeure importante.

C'est le signe que les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés dans le Plan climat énergie de Paris peuvent être atteints si on le veut vraiment et si l'on s'en donne les moyens.

Je tiens à cet égard à saluer les actions déterminées que nos collègues Denis BAUPIN puis René DUTREY ont menées pour convaincre sans relâche de la nécessité de lutter vigoureusement contre le changement climatique par notre collectivité locale.

Autre motif de satisfaction avec ce projet de délibération, le projet de co-combustion de Saint-Ouen va également avoir un impact positif sur la qualité de l'air en diminuant les rejets atmosphériques de polluants, je pense à l'azote et aux particules fines.

Nous pouvons nous féliciter du fait que, en plus du bénéfice du remplacement d'une partie du charbon par de la biomasse, le projet intègre un approvisionnement par l'utilisation du fer, supprimant ainsi chaque année près de 3.000 rotations de camions.

Pour conclure, l'augmentation de la part des énergies renouvelables d'un côté, la participation à l'amélioration de la qualité de l'air sans augmentation des factures de l'autre, tout ceci concourt à la mise en œuvre d'une unité de co-combustion à Saint-Ouen, qui est un beau projet et que nous soutenons sans réserve.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Rapidement, tout d'abord pour remercier mon collègue pour cette présentation. Il a quasiment tout présenté.

J'ajoute juste deux aspects, l'aspect métropolitain, puisque nous corrigeons une anomalie. Effectivement, la population de Saint-Ouen subissait des allers et retours de camions, subissait la pollution pour pouvoir chauffer Paris.

Il y a bien des dossiers, bien des domaines où cette situation existe encore, mais cette anomalie, aujourd'hui, est corrigée et la Ville de Paris a pris ses responsabilités.

Le deuxième point, vraiment, et le point important, c'est qu'effectivement la part des énergies renouvelables, aujourd'hui à Paris, grâce à ce projet, passe de 12 à 14 % de l'énergie totale, donc c'est un grand bond en avant pour employer un terme spécifique.

Pour ces deux raisons, ce projet méritait d'être mis en valeur et d'être souligné.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 19 - DVD 73 - DEVE 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 19 - DVD 73 - DEVE 75).

2013 DDEEES 1 - Autorisation d'affectation hypothécaire et avenant n° 2 au BEA avec la SAS de la Halle Secrétan, concernant la Halle Secrétan (19e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 1 relatif à une autorisation d'affectation hypothécaire et d'un avenant n° 2 au B.E.A. avec la S.A.S. de la Halle Secrétan, concernant la Halle Secrétan (19e).

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacun sait le caractère emblématique de la restructuration de la Halle Secrétan et son intérêt pour le 19e arrondissement. Ce n'est donc pas sur le principe, ni sur l'objectif de ce projet que j'interviens, mais sur les zones d'ombre extrêmement préoccupantes qui l'entourent désormais.

En effet, vous proposez, ni plus ni moins, d'engager des travaux (13,34 millions d'euros hors taxes), malgré un recours contentieux en date du 14 novembre 2012 contre le permis de construire.

Motif ?

L'état dégradé de la Halle.

Une telle situation est tout à fait exceptionnelle par l'insécurité juridique manifeste qu'elle emporte.

Pourtant vous nous soumettez, sans aucune "explication de texte" ou presque, un projet d'avenant n° 2 au B.E.A. conclu avec l'opérateur partenaire, "BANIMMO".

Placer de cette manière les élus devant le fait accompli est profondément choquant.

Je suis donc amené à vous poser les questions suivantes :

1 - Sur les délais du projet :

- Vous avez été pour un partenariat public-privé, que votre majorité décrit tant par ailleurs, et la mise en concurrence a été lancée en 2008, il y a près de cinq ans. Qu'est-ce qui explique un délai de montage aussi long ?

- Vos services devaient en principe assumer la surveillance technique d'un bâtiment classé afin de prévenir la dégradation invoquée aujourd'hui.

Pouvez-vous nous communiquer les éléments précis qui attestent de l'urgence avancée à l'appui du lancement des travaux ?

- La livraison de la halle restructurée était initialement prévue pour début 2014. Lors des derniers conseils de quartier, la date du 2^e semestre 2014 était annoncée puis, pas plus tard que mercredi dernier, M. DAGNAUD s'est ravisé, avançant la date du 15 mai 2015 hors travaux d'aménagements intérieurs.

Sur quelle date d'achèvement vous engagez-vous aujourd'hui ?

2 - Sur le recours du gérant de la supérette située à proximité de la Halle :

- Pourquoi avoir rejeté en une semaine le recours gracieux de l'intéressé ?

- Quels sont les motifs du recours contentieux contre le permis ?

Vous ne nous en dites rien. En quoi vous inclinent-ils à engager néanmoins les travaux ?

Devons-nous nous résoudre à penser que, ce que vous privilégiez, c'est l'engagement des travaux coûte que coûte dans une optique électoraliste ?

3 - Sur la pertinence du programme d'activité retenu :

Via "BANIMMO" à qui vous avez déjà consenti une durée d'exploitation de 70 ans, alors que le Ministère des Finances retient 30 ans, vous avez choisi de confier les futurs commerces ("1.478 mètres carrés comprenant un supermarché de type bio à prédominance alimentaire") à un acteur multicarte de la grande distribution (Hyper Casino, Leader Price, Franprix, Attac), M. Albert HADJEZ reprenneur des "5 Fermes" (Essonne).

Je rappelle que ce concept repose aujourd'hui sur un couplage de ventes de produits frais avec des surfaces de type Leader Price. Est-ce ce qui est projeté à Secrétan ?

Par ailleurs, dans un quartier où le tissu du commerce alimentaire est déjà très dense, quelles études d'impact, quelle concertation ont été menées pour mesurer les conséquences de l'implantation des "5 Fermes" sur des enseignes plus modestes (le commerce bio "Naturalia", juste en face de la Halle et la supérette Franprix qui vend aussi des produits frais) ?

4 - Sur les aspects juridiques, notamment sur l'éventualité d'un recours victorieux :

De manière extrêmement choquante, votre projet de délibération ne comporte aucun chiffrage des risques financiers que vous allez léguer à la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit. 13 millions d'euros, 16 millions d'euros, 20 millions d'euros peut-être ?

Un Conseil municipal, ce n'est pas, Monsieur le Maire, une chambre d'enregistrement ! Les interrogations sont si nombreuses que je me limiterai aux points suivants.

- Si le recours était admis et le permis annulé, envisageriez-vous de "couvrir la poursuite des travaux" de votre autorité, allant à l'encontre d'un jugement de la République ?

- Si le chantier venait à être suspendu du fait de l'admission du recours, quelle clause d'actualisation du prix s'appliquerait pour l'avenir ?

Quel en serait l'impact financier ?

Quel serait le montant global, fiscalité comprise, à verser à l'opérateur dans l'hypothèse la plus pessimiste, si le recours est définitivement admis après l'achèvement des travaux et démolition ordonnée, visée à l'article 10.3 du projet d'avenant, en supposant que cette éventualité intervienne un an après l'achèvement des travaux ?

Enfin, il est prévu que la Ville supporte les conséquences de l'impossibilité pour le promoteur d'assumer ses obligations fiscales, à savoir la TVA.

Quel serait le montant correspondant ?

J'ignore comment vous financeriez, le cas échéant, si cela vous incombait, l'indemnisation de l'opérateur qui serait alors considérable.

J'ose espérer qu'une nouvelle contribution des Parisiens serait exclue, eux dont les seuls impôts locaux ont augmenté de 38 % depuis 2008...

En l'absence d'explications précises et d'assurances convaincantes sur le fait que les habitants du 19e n'aient à supporter aucun aléa financier résultant de votre montage, le groupe U.M.P. serait contraint de s'abstenir sur ce projet de délibération, en soulignant à nouveau son attachement à la réussite du projet dans des conditions transparentes et respectueuses des deniers des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire, Monsieur GIANNESINI, je suis étonnée de toutes les questions que vous posez en cascade, alors que nous sommes sur un projet du marché Secrétan qui dure depuis beaucoup d'années et qui s'est fait dans une grande transparence avec une concertation absolument permanente, et que visiblement, au Conseil du 19e arrondissement, vous n'avez pas été aussi curieux puisque c'est aussi localement qu'il faut que les questions soient posées. Je pense d'ailleurs que vous avez voté pour ce projet de délibération lors du Conseil d'arrondissement du 19e.

Je vais vous dire que je suis tout à fait à votre disposition pour vous expliquer tout ce qui s'est passé depuis de nombreuses années, et pour reprendre tout cela en détail avec vous, avec le maire du 19e arrondissement que vous voyez tout le temps, et vous expliquer comment la transparence de ce projet est évidente.

Je ne veux pas revenir, ici, en Conseil de Paris, expliquer toute cette longue, longue, longue procédure. Je vous le dis franchement, aujourd'hui nous sommes simplement devant vous pour voter un projet de délibération qui met effectivement dans les normes ce B.E.A. que nous avons signé.

Il s'agit tout simplement de permettre de faire ces travaux le plus rapidement possible maintenant. La Ville s'engage naturellement avec ce public privé de permettre au privé qui prend les risques de travailler et de rentabiliser cette halle au plus tôt, pour que les habitants du 19e puissent profiter d'un commerce de proximité dans cette belle halle Secrétan que nous allons faire rénover de manière exceptionnelle. Et naturellement en prenant toutes les précautions, malgré tous les recours qui ont eu lieu et qui ont retardé les choses.

Donc, je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération pour que le 19e arrondissement ait une halle Secrétan assez rapidement, qui leur rendra de vrais services.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 1).

2013 DDEEES 58 - Convention d'occupation du domaine public avec la SARL "Kiosque à fleurs" pour l'exploitation d'un kiosque à fleurs situé 48, avenue du Général-Leclerc (14e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 58 relatif à une convention d'occupation du domaine public avec la SARL "Kiosque à fleurs" pour l'exploitation d'un kiosque avenue du Général Leclerc, dans le 14e arrondissement.

La parole est à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération sur une convention d'occupation du domaine public me permet d'attirer votre attention sur les "food trucks".

La Mairie de Paris est loin d'être transparente sur ce véritable phénomène culturel. D'un côté, elle communique assez durement. La Mairie ne souhaite pas aujourd'hui autoriser les "food trucks" dans les rues. La Capitale est une ville dense, dont l'espace public est déjà très encombré. Pourtant, la Mairie a autorisé "le Camion Qui Fume" et "la Cantine California" à vendre dans les rues de la Capitale.

Je souhaiterais donc connaître les modalités juridiques de ces choix. Y a-t-il eu un appel à projets ? Y a-t-il eu un appel d'offres ? Enfin, le Conseil de Paris aurait pu peut-être être consulté sur de tels projets.

Je souhaiterais donc une présentation sur ces "food trucks" parisiens, sur les conditions juridiques et financières avec la Ville, les conditions posées par celle-ci s'imposant à ces nouveaux occupants de l'espace public.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Des précisions, Madame, puisque vous les demandez, sur la façon dont la Ville répond aux demandes des "food trucks". Elles sont extrêmement importantes. Aujourd'hui, nous avons une centaine de demandes déposées devant notre service pour des "food trucks" installés le long des trottoirs de Paris.

Effectivement, trois sont installés et sur des endroits bien précis que vous n'avez peut-être pas bien vérifiés : ils sont installés sur des marchés, c'est-à-dire qu'ils fonctionnent pendant les heures de marché dans des marchés qui ne sont pas extrêmement fournis et ils fonctionnent comme des traiteurs, c'est-à-dire qu'ils viennent sur les marchés vendre des produits cuits, comme des traiteurs. Il ne s'agit pas du tout de leur permettre de travailler sur des bords de trottoirs, comme des camions le font dans certaines villes de province.

Pour le reste, nous interdisons l'installation de "food trucks" sur le bord de trottoirs à Paris. C'est un principe que nous avons. C'est naturellement le Maire de Paris qui donne des autorisations de vente sur l'espace public, et le Maire de Paris a pour l'instant décidé de refuser toutes les demandes de "food trucks" sur le bord des trottoirs à Paris, sauf exception, c'est-à-dire sauf une soirée pour des choses exceptionnelles. Nous ne voulons pas faire une concurrence déloyale aux cafés, brasseries, restaurants innombrables à Paris qui offrent les mêmes services.

Donc, actuellement les "food trucks" sont interdits à Paris, sauf exception sur trois marchés.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 58).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radicale de gauche et apparentés relatif à la relocalisation des commerces non sédentaires situés place de la Bastille.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 29 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radicale de gauche et apparentés, relatif à la relocalisation des commerces non sédentaires situés place de la Bastille.

La parole est à Stéphane MARTINET, pour une minute.

M. Stéphane MARTINET. - Il s'agit des commerces qui sont installés place de la Bastille, qui sont des forains, en quelque sorte, et qui obstruent la vision que l'on peut avoir du boulevard Richard-Lenoir sur la Bastille. Donc, nous souhaiterions une régulation qui vise à ce que l'espace soit redonné aux habitants du 11^e arrondissement et aux visiteurs.

De la même façon, il existe sur cette place un kiosque qui sera transformé en une sorte de kiosque culture de vente de places pour des spectacles. Nous souhaiterions que soit envisagé le déplacement de ce kiosque, de façon à ce qu'il puisse s'installer sur un espace plus à même d'accueillir les personnes puisque, là où il est aujourd'hui, il y a une grande concentration d'équipements municipaux qui créent une sorte de confusion.

Ainsi, nous favoriserions un service au public, un réaménagement de l'espace public, et également une meilleure appréhension par l'œil du visiteur de cet espace historique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Monsieur MARTINET.

Nous allons donner un avis favorable à ce vœu pour que nous lancions une étude pour la relocalisation des emplacements forains - ce sont des vrais forains - qui sont installés sur la place de la Bastille.

Je me permettrai juste de dire qu'il est difficile de supprimer des emplacements sans proposer d'autres emplacements, donc nous allons étudier la façon de reposer des emplacements.

Je me permettrai de dire qu'au passage, nous allons demander une amélioration sensible des stands, qui ne me semblent vraiment pas au niveau qualitatif de cette belle place de la Bastille, qui, naturellement, pour nous, est plus qu'intéressante, elle est aussi vraiment symbolique, donc il me semble tout à fait intéressant de redessiner cette partie de la place de la Bastille en y mettant un vrai kiosque de Paris qui rende des services et de pouvoir proposer aux forains peut-être des emplacements plus discrets sur les côtés... Je ne sais pas.

Il faut vraiment lancer une étude, donc nous sommes favorables à ce vœu ; oui pour le vote de ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radicale de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 97).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au pouvoir décisionnel de la CDAC en matière d'installation de commerces.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes cher collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 30 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au pouvoir décisionnel de la CDAC en matière d'installation de commerces, est retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression de la journée de carence pour les personnels.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 31 et 31 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la suppression de la journée de carence pour les personnels.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, comme vous le savez, la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Mme Marylise LEBRANCHU, vient de prendre l'engagement pour la suppression au 1er janvier 2014 de la journée de carence dans la Fonction publique, qui avait été instaurée par le Gouvernement précédent.

D'ailleurs, plusieurs collectivités avaient pris l'engagement de ne pas appliquer cette journée de carence, comme le département du Val-de-Marne, la ville de Villejuif ou encore la ville de Nantes, sur décision de son ancien Maire, M. Jean-Marc AYRAULT, parce qu'il est évident que faire pression sur les salariés : "attention, vous allez perdre votre salaire si vous êtes absent, même pour raison de santé" est une aberration, parce qu'on sait qu'il y a beaucoup de salariés qui peuvent renoncer à rester chez eux se soigner par peur de perdre des indemnités et que cela peut avoir des conditions dramatiques pour la santé des salariés concernés, mais aussi pour la santé de l'ensemble du collectif de travail.

Il fallait absolument sortir de cette criminalisation des salariés et vraiment supprimer cela.

A travers ce vœu, nous demandons que, dès maintenant, la Ville de Paris anticipe cette décision de suppression de la journée de carence et que des mesures soient prises afin d'assurer la rétroactivité de la non-application à Paris de ce délai de carence.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Vous avez raison de souligner l'engagement de la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique et les engagements qu'elle a pris sur la suppression de la journée de carence, et donc je vous donne acte que nous n'allons pas attendre le 1er janvier 2014 pour mettre fin à la journée de carence.

C'est ainsi, d'ailleurs, que pour la deuxième fois, nous prendrons une mesure qui ne pénalise plus les agents malades. Je vous rappelle, en effet, que nous avons appliqué la mesure qui était applicable au 1er janvier simplement au 1er septembre 2012.

Toutefois, et c'est la raison pour laquelle nous vous présentons un vœu de l'Exécutif, il nous faut un petit temps pour adapter notre système de logiciel de paye, donc je vous propose un vœu qui anticipe cette suppression simplement au premier semestre 2013 ; comme cela fera un an que la journée de carence aura été en activité, je vous propose de vous en faire un bilan. Je pense que c'est intéressant pour les élus, puisque régulièrement, nous évoquons ces questions d'absences au sein de cette instance.

Je vous demanderai de retirer votre vœu et d'adopter le vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Explication de vote, Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter contre, parce que le taux d'absentéisme global des personnels étant de 11,16 %, je rappelle notamment que dans certaines directions, la DPE ou la DFPE, il s'élève respectivement à 13,59 % et 12,66 %, et parmi les absences compressibles, on compte 43,2 % de maladies ordinaires.

Ainsi, la suppression de la journée de carence n'enverrait pas un bon signal et pourrait créer un appel d'air à l'absentéisme.

Si vous votez ce vœu, cela irait à l'encontre de l'engagement de l'Exécutif de réduire l'absentéisme qui demeure, je vous rappelle, une donnée alarmante de la politique des ressources humaines. Je vous rappelle le montant : 200 millions d'euros par an ; cela n'irait pas dans le sens de la politique de ressources humaines qui a été menée ces 10 dernières années au sein de la collectivité parisienne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Que dire après avoir entendu cela ?

Effectivement, que là, on voit bien les arguments de la Droite qui justifient ce délai de carence, c'est une façon de contraindre des employés malades un peu d'aller quand même travailler pour ne pas perdre une journée de salaire. Je pense qu'effectivement, la Ville prend là une très sage et très bonne décision, et nous allons voter le vœu de l'Exécutif.

Je crois que c'est à nous, comme on l'a fait sur le cumul des mandats, les mairies de gauche et écologistes, de montrer en premier, en l'appliquant dès que possible, les bonnes solutions lorsqu'elles sont avérées.

En tout cas, nous voterons avec enthousiasme ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Le vœu n° 31 est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est retiré et nous nous félicitons de l'engagement de la Ville.

Domage que l'on n'ait pas pu assurer la rétroactivité de la non-application à Paris de ce délai de carence, mais nous prenons acte de l'engagement de la Ville.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 98).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la formation des agents à la loi "Mariage pour tous" en matière d'adoption.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 32 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche, relatif à la formation des agents à la loi "mariage pour tous", en matière d'adoption.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de loi relatif au mariage pour tous sera adopté cet après-midi, n'en déplaise à certains, ce sera une grande avancée.

Comme vous le savez, il nous concerne en tant que Conseil général, puisque ce sont les agents du Conseil général qui donnent l'agrément pour l'adoption et ce vœu vise à ce qu'une formation relative aux conséquences concrètes de la réforme législative relative à l'adoption soit dispensée au plus tôt au personnel de la collectivité concernée, même si je sais qu'à Paris, ils sont d'ores et déjà très avancés sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Comme vous l'avez dit vous-même, la collectivité n'attend pas toujours les injonctions du Conseil de Paris pour avancer et faire connaître les réformes législatives.

Très clairement, la DASES travaille déjà sur les formations qui sont nécessaires pour le personnel en vue de l'adoption de cette loi.

Je tiens, d'ailleurs, à préciser qu'il n'y a pas que la DASES qui est concernée, mais aussi les services de l'état-civil et de la DUCT, qui vont être aussi concernés par les suites de l'adoption de la loi ; eux aussi, bien sûr, bénéficieront d'une formation adaptée.

J'émet, bien sûr, un avis favorable à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Sous les applaudissements de M. Christophe GIRARD, nous votons le vœu n° 32.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 99).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'information des usagers des équipements publics municipaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 33 et 33 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à l'information des usagers des équipements publics municipaux.

La parole est à Mme KUSTER, maire du 17^e.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que plusieurs maires d'arrondissement pourront se retrouver dans ce vœu. Il a trait à l'information qui est donnée aux usagers dans les équipements publics municipaux.

En effet, depuis de nombreuses années, les uns et les autres, nous sommes, malheureusement, confrontés à des fermetures de piscines, de bibliothèques, mais particulièrement d'équipements sportifs, dues à des dysfonctionnements d'ordre technique.

Ces dysfonctionnements sont plus ou moins longs, les fermetures sont plus ou moins longues, ou de l'équipement lui-même ou de sanitaires ou d'autres choses internes à ces équipements.

J'ai constaté à de nombreuses reprises qu'en tant que maire d'arrondissement, je n'étais pas informée, ce qui, évidemment, est contraire au bon fonctionnement de la démocratie interne de nos arrondissements.

Au-delà de cela, bien souvent, les usagers eux-mêmes ne sont pas informés, et bien évidemment, lorsque les usagers sont mécontents, c'est vers la mairie d'arrondissement qu'ils se tournent.

J'ai donc été amenée à de nombreuses reprises à demander lors des réunions de services déconcentrés à être informée de ce qui se passait.

Au vu de la dernière réunion, entre autres budgétaire, que j'ai été amenée à avoir avec une des directions de la Ville, et où j'ai constaté les dysfonctionnements majeurs qui existaient au sein même de la direction sur les mesures à apporter lorsqu'il y avait des fermetures et sur l'information à donner, je demande donc à travers ce vœu que nous soyons informés, les maires, systématiquement, ainsi que les adjoints en charge des différentes thématiques, et que par ailleurs, à l'intérieur même des directions, l'information circule mieux que ce n'est le cas à l'heure actuelle.

Pour vous donner un exemple, des douches ont été fermées pendant sept mois. Or, lors de la réunion budgétaire de la DJS, j'ai constaté qu'il existait des pastilles qui permettaient de déboucher les douches et malgré tout ces douches ont été fermées pendant sept mois, sans que les usagers n'en aient d'ailleurs été informés sur les raisons ni même des excuses présentées pour les désagréments subis.

Je pense donc qu'il est nécessaire de remettre à plat la politique d'information qui est donnée non seulement aux usagers mais également aux élus en charge de ces équipements de proximité.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Madame KUSTER, vous nous signalez que des dysfonctionnements d'ordre technique et divers peuvent impacter les usagers. Vous avez tout à fait raison d'attirer notre attention sur ce point.

Mais je voudrais vous dire que nous avons pris quand même toute une série de mesures qui ont notamment été rappelées dans la communication que le Maire de Paris a faite le 14 novembre 2011, pour améliorer toujours notre qualité de service auprès des usagers.

Je pense à Paris à la seconde, et Paris et la piscine, qui sont des applications qui permettent d'avoir une information en temps réel des usagers en cas d'incident de fonctionnement important relevé dans un équipement ou sur l'espace public.

Je pense aussi bien sûr à la labellisation QualiParis de nombreux équipements, plusieurs mairies d'arrondissement, 16 piscines aujourd'hui labellisées. Cette labellisation inscrit l'exigence d'une relation de confiance avec les usagers en renforçant l'information et l'accueil.

Ainsi, le référentiel de ce label fixe notamment comme engagement l'affichage, vous avez raison, sur le lieu de l'équipement, sur Paris.fr, et enfin, de mettre une indication de ces éléments sur le répondeur téléphonique de l'équipement concerné.

Concernant plus spécifiquement l'information des maires d'arrondissement sur laquelle vous attirez également notre attention.

La charte des arrondissements dans son article 2.1 prévoit une information sans délai aux maires d'arrondissement des incidents survenus dans les équipements de proximité et notamment ceux provoquant une fermeture partielle aux usagers.

Il convient effectivement que cette disposition soit appliquée, et c'est la raison pour laquelle je vous propose un vœu de l'Exécutif qui rappelle l'ensemble de ces dispositions, et donc, je vous invite évidemment à retirer votre vœu si vous le souhaitez, sinon je demande de voter simplement le vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - En réponse au vœu n° 33, l'Exécutif a déposé le vœu n° 33 bis. Maintenez-vous votre vœu, Madame ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, je le maintiens et voudrais vous dire que nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif, parce que je trouve particulièrement légère votre réponse, Madame ERRECART.

Je rappelle que dans votre vœu vous dites : "le Conseil de Paris rappelle les engagements pris dans le cadre de la charte des arrondissements".

Madame ERRECART, si cela marchait, cela se saurait.

Cela ne marche pas, je fais un vœu, je demande une remise à plat, que l'on prenne le temps de regarder, car cela ne fonctionne pas, Madame ERRECART, d'une direction à l'autre vous avez un vrai problème. Entre directions

et à l'intérieur même des directions. Si vous ne souhaitez pas en prendre conscience, et que vous me renvoyez dans mes buts en disant, on va appliquer l'article 2, ce n'est pas suffisant.

Quand les usagers vont à la piscine, "Paris à la seconde", vous croyez que c'est ce qu'ils ont en tête ? Vous croyez que les associations sont prévenues, en amont, pour trouver de nouveaux créneaux quand les équipements sont fermés ? Ce n'est pas le cas, Madame ERRECART.

Vous devriez faire "Elus à la seconde", ce serait super, et surtout ce que vous devriez faire c'est, quand on vous montre qu'il y a un dysfonctionnement, d'arrêter de dire que tout va bien et de me renvoyer à l'article 2 de la charte des arrondissements qui n'est absolument pas respectée par les services de la Ville de Paris.

D'abord, je n'ai pas bien compris votre réponse concernant mon vœu, car si vous votez contre aussi ce vœu-là, Madame ERRECART, il y en aura assez de continuer de finir cette mandature à avoir un positionnement systématiquement de politique politicienne même quand on approche des sujets de politique locale.

Je le regrette fortement, je le dénonce une nouvelle fois dans cet hémicycle malgré tous les efforts que, les maires d'arrondissement, nous faisons au quotidien pour ces équipements de proximité dont vous nous avez donné la responsabilité, alors que les directions n'ont même pas la décence de nous prévenir.

Cela ne fonctionne pas, vous devez en tenir compte, Madame ERRECART. Je suis vraiment désolée à nouveau de votre positionnement alors que j'abordais cela de manière très posée, vous n'êtes même pas en capacité de comprendre que cela ne marche pas dans l'administration parisienne, je suis désolée, c'est grave.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On vous a écoutée.

Vous maintenez votre vœu ?

Très bien, nous passons au vote du vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 100).

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'informatique de l'administration parisienne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 34 dans le fascicule, déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, relatif à l'informatique et à l'administration parisienne.

La parole est à M. ALPHAND, une minute.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci de me donner une minute, je risque de dépasser un peu mon temps de parole, mais je prendrai certainement moins que le temps d'allumage des ordinateurs de la Ville de Paris, rassurez-vous.

Car le vœu que je défends ce matin et que je vous présente va parler à tous, élus comme adjoints de la Ville de Paris qui suivent nos débats, et je voudrais pour vous le présenter, partir d'une anecdote un peu personnelle.

Je dois vous le confesser ce matin, depuis cinq ans, je nourrissais une difficulté, une gêne, un complexe, presque une honte, je pensais que je mettais énormément de temps à allumer mon ordinateur et que j'étais le seul dans cette Ville.

10 à 15 minutes, vous avez bien entendu, je me disais, je ne suis pas bon en informatique, je ne suis pas doué, ou je n'ai pas tiré le bon ordinateur de la Ville.

Lors d'une réunion organisée sous la direction de Mme ERRECART il y a quelques semaines, je me suis rendu compte, et cela m'a défrustré, croyez-le bien, que je n'étais pas le seul et que cette difficulté était rencontrée par quasiment tous les agents de cette Ville, entre 10 à 25 minutes pour ouvrir un ordinateur !

La directrice de la DSTI elle-même, lors de cette réunion, nous expliquait benoîtement qu'elle aussi, il y a encore peu de temps mettait jusqu'à 25 minutes pour ouvrir son ordinateur.

Je voudrais rappeler que 220 millions d'euros sont investis sur 6 ans par la Ville de Paris, c'est un sujet très sérieux, mes chers collègues.

Vous aurez beau acheter la Rolls des applications informatiques, si l'on met autant de temps pour ouvrir son ordinateur, cela ne servira à rien.

J'aimerais vous poser cette question ce matin, que l'Exécutif se mette enfin sous tension, allume vite son ordinateur pour régler cette difficulté qui touche à des sommets vertigineux de dysfonction d'administration parisienne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est long, mais 25 minutes cela me paraît beaucoup.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Le seul intérêt de ce vœu est de rappeler que nous avons, suite au vœu qui a été voté d'ailleurs par cette Assemblée, organisé des réunions de travail sur l'évolution des systèmes d'information. J'ai fait une invitation aux groupes de cette Assemblée pour que nous puissions discuter, présenter ce qu'il se passe du point de vue de l'évolution des systèmes d'information.

Je le rappelle d'ailleurs, nous avons eu deux réunions et une troisième est programmée très bientôt sur ce sujet.

En revanche, je ne répondrai pas sur le reste, parce que, Monsieur ALPHAND, d'abord, vous reprenez des propos qui ne sont pas ceux qui ont été tenus à l'intérieur de ce groupe de travail.

Et deuxièmement, je trouve que vous êtes totalement irrespectueux tant de l'Exécutif d'ailleurs que de cette Assemblée à travers ce vœu.

En conséquence, j'émets simplement un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Cela ne va pas durer 25 minutes.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DASCO 53 - Convention entre la Ville de Paris et la R.A.T.P. pour la mise à disposition d'espaces d'exposition à la station Reuilly-Diderot, dans le cadre de l'année Boule.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 53 relatif à une Convention entre la Ville de Paris et la R.A.T.P. pour la mise à disposition d'espaces d'exposition à la station Reuilly-Diderot dans le cadre de l'année Boule, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 35.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste un mot pour dire que dans le cadre de l'année Boule, nous avons passé une convention avec la R.A.T.P. pour décorer la station Reuilly-Diderot, qui dessert l'école Boule, aux couleurs de l'école Boule avec une exposition photos.

Ce projet de délibération faisait que la Ville de Paris prenait en charge les frais d'installation de l'exposition, soit 4.000 euros, et la R.A.T.P. a très gentiment proposé de prendre en charge ces frais d'installation, ce qui fait que nous corrigeons le projet de délibération et retirons la partie dépense de ce projet de délibération, dépense qui est prise en charge par la R.A.T.P.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 35 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 35 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 53 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DASCO 53).

2013 DDEEES 61 - Convention d'occupation du domaine public municipal pour l'installation d'un mobilier urbain intelligent.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux services offerts par les horodateurs intelligents.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 61 concernant une convention d'occupation du domaine public municipal pour l'installation d'un mobilier urbain intelligent, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 36 dans le fascicule.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Nous, les élus écologistes, nous avons plusieurs fois manifesté notre intérêt pour cet appel à projets du mobilier urbain, on va dire "dit intelligent", parce que nous préférons un autre adjectif, comme pour les espaces dits "civilisés" de la précédente mandature. Je pense que c'est un peu prétentieux, même si c'est en usage dans certains cercles, et que l'on pourrait trouver un adjectif plus approprié.

Cela dit, ce mobilier fait l'objet de tests grandeur nature qui sont fortement encadrés et sur lesquels je voudrais revenir à propos de deux d'entre eux.

En effet, il nous semble important que la clause de durée soit respectée et cette expérimentation ne doit pas être une anticipation sur l'installation du dispositif sans évaluation.

Deux d'entre eux, donc.

Sur la place de la Bastille, l'abri voyageurs Decaux a été implanté le 1er mars 2012 pour une durée de six mois renouvelable une fois, soit un an maximum. Il est toujours en place à la date du 22 avril.

Certes, on nous a dit qu'il avait été mis en place en deux temps, avec Jean-Claude Decaux, la structure d'abord puis les services numériques qui se trouvent à l'intérieur et que l'on peut tester, mais que l'on compte à partir de la mise en place de la structure ou de la mise en place des services, la convention est dépassée.

Sans compter qu'une convention d'occupation de l'espace public, pour nous, démarre le jour où l'espace public est occupé. Donc, la question est simple : quand sera-t-il démonté pour respecter le vote de notre Conseil ?

La deuxième question porte sur une autre expérimentation, gare de Lyon, qui est menée, nous l'avons bien noté, par la R.A.T.P. et qui ne fait pas partie de l'appel à projets, mais cet abri voyageurs a été installé fin mai 2012 pour une durée de six mois. Il aurait dû être déposé à la fin de l'année 2012. Or, il est toujours en place.

Le renouvellement de la convention, certes, a été fait mais ce renouvellement, d'après le projet de délibération, devait se faire par avenant et donc passer devant le Conseil, ce qui n'a pas été fait. Là aussi, que comptez-vous faire ? D'autant que, à ce moment-là, ces occupations deviennent illégales et sont passibles de sanction.

Pour en terminer, je dirai que nous ne sommes pas du tout hostiles à ces projets mais que nous souhaitons plus de transparence sur les renouvellements des conventions d'occupation de l'espace public, et nous souhaitons des engagements fermes pour que les dispositifs temporaires soient déposés en temps et en heure à la fin de leur expérimentation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez d'installer, à titre expérimental, quatre horodateurs qui offrent de nouveaux services, en sus du paiement de droit à stationner sur la voirie. C'est une expérience qui concerne deux sociétés, PARKEON et PANAVIDA, et elle se situe dans le cadre du concours d'application pour les mobiliers intelligents de la Ville.

C'est là tout ce que nous savons parce que, pour le reste, le texte de la convention est plutôt flou. A peine y a-t-il une déclaration limitant la publicité au logo de l'occupant, de la Ville de Paris et à celui de la M.U.I. Il nous est annoncé des outils de communication à destination du public. Mais pour communiquer quoi ? Quelles seront les sociétés tierces, annoncées dans la plate-forme, associées au serveur Pulsar ?

Les services proposés seront manifestement payants, puisqu'il est fait, à leur sujet, mention du traitement des paiements.

Alors, plusieurs questions se posent.

D'abord, est-il pertinent de développer une plate-forme dédiée au stationnement, alors que les nouvelles générations de téléphones mobiles apportent ces services et bien plus. Est-ce là le meilleur support ?

Certes, tous les Parisiens et visiteurs ne sont pas équipés de smartphone, mais ne faut-il pas, alors, sélectionner pour eux une méthode d'accès aux informations la plus "user-friendly" possible ?

Ensuite, de quelle nature sont les informations dont a besoin le piéton ou l'automobiliste parisien lors de ses déplacements ? La localisation des équipements publics de proximité apparaît comme étant un premier besoin : la police, la poste, les services hospitaliers, par exemple. Viennent ensuite les informations relatives au transport, quelle est l'offre de déplacements à proximité, les stations Vélib', Autolib', les stations de taxi, l'emplacement des stations de bus et de métro : ce sont ces informations-là qui nous semblent prioritaires par rapport à d'autres.

Les horodateurs sont liés au stationnement, donc aux déplacements. Il faut respecter cette vocation.

D'autres informations, je pense aux informations de nature culturelle, par exemple, peuvent trouver d'autres supports.

Enfin, je m'étonne du choix des horodateurs pour leur confier ainsi un nouveau bouquet d'informations. En effet, la Municipalité n'a eu de cesse que de diminuer leur nombre sur la voirie, ce qui a nettement accru leur éloignement. Ensuite, la diminution des places de voirie en matière de stationnement a été si drastique depuis 2001, 85.000 places en moins, selon les déclarations du Maire en novembre dernier, cela laisse à penser que la décrite n'est pas terminée.

En dehors de la situation de pénurie engendrée et de ses conséquences bien connues en termes d'encombrement et de pollution, il est pour le moins cocasse de choisir ce type de mobilier urbain pour lui attribuer de nouvelles fonctions.

Avec ma collègue Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui présentera notre vœu, nous serons donc tout à fait attentives aux réponses qui pourront nous être faites à ces différentes questions.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je saisis ce projet de délibération pour interroger votre adjoint en charge de l'innovation sur les suites qu'il entend donner à l'appel à projets Mobilier Urbain Intelligent lancé en grande pompe par la Ville en novembre 2010.

Pour l'information de notre Assemblée, je rappelle que, dans le cadre de cet appel à projets, les 40 propositions sélectionnées avaient vocation à être expérimentées pendant six à douze mois dans les différents arrondissements, comme l'a rappelé notre collègue, Mme Danielle FOURNIER.

26 de ces 40 projets ont finalement été expérimentés en 2011-2012, les 14 autres ayant été abandonnés, soit pour des problèmes de financement, soit pour des questions de technologie. En dépit des lenteurs observées pour leur déploiement, ces différentes expérimentations de mobilier urbain sont intéressantes.

En revanche, je regrette qu'à ce jour, nous ne disposions d'aucune évaluation des expérimentations réalisées nous permettant de connaître "les tops et les flops", et d'apprécier quels sont les mobiliers testés qui seraient susceptibles d'apporter un service de nature à faciliter la vie quotidienne des Parisiens.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Maire, que vous nous communiquiez le bilan de cette expérimentation conduite sur les 26 mobiliers installés en 2011.

J'en viens maintenant au projet PARKEON de kiosques multiservices qui porte sur l'utilisation d'un nouveau modèle d'horodateur pouvant être utilisé comme moyen de communication.

Je regrette que le projet de délibération ne soit pas plus explicite sur les nouveaux services apportés par ce mobilier urbain intelligent. Vous ne nous dites pas clairement quel type de service proposera l'application qui sera installée sur l'horodateur. Il semblerait que le projet définitif ne soit pas arrêté. Il apparaît cependant que l'application expérimentée sur ce mobilier devrait permettre de diffuser des informations sur diverses activités ou événements proposés dans un rayon d'un kilomètre autour de la borne. Or, je dois dire qu'à ce stade, tout ceci reste assez flou.

Pour aller plus loin en termes de service rendu, nous vous proposons, dans le vœu n° 36 rattaché à ce projet de délibération, que les futures applications de ces kiosques multiservices offrent la possibilité de planifier des itinéraires de transports en commun et permettent la localisation des stations de taxi, de Vélib' et d'Autolib' situées à proximité.

Nous regrettons, par ailleurs, que ce nouveau modèle d'horodateur intelligent, réalisé par la société PARKEON, ne prévoie pas le paiement dématérialisé, alors que le règlement par téléphonie mobile existe depuis bien longtemps dans plusieurs villes européennes et même chez nos voisins d'Issy-les-Moulineaux.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, qu'en novembre 2012, mes collègues Philippe GOUJON, Laurence DOUVIN et Rachida DATI avaient déposé un vœu en ce sens, proposant que la Ville lance une expérimentation de paiement du stationnement par S.M.S. dans un ou plusieurs arrondissements. Ce vœu ayant été voté à l'unanimité de notre Assemblée, nous souhaitons qu'un point d'étape soit présenté au Conseil de Paris sur cette expérimentation, dont la mise en œuvre simplifierait, pour une fois, la vie des automobilistes.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, mes collègues, Mmes Laurence DOUVIN et Claire de CLERMONT-TONNERRE ayant été égales à elles-mêmes, c'est-à-dire en tout point excellentes et parfaites, je n'ai plus rien du tout à ajouter.

Je vous rends donc le temps de parole, d'autant plus que vous vous êtes montré bienveillant concernant les ordinateurs il y a quelques instants, donc nous allons gagner du temps.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie tous les collègues qui sont intervenus sur ce projet de délibération, y compris David ALPHAND qui a été d'une brièveté tout à fait exceptionnelle !

Je vais peut-être commencer par répondre à Mme Danielle FOURNIER, puis je dirai un mot de l'expérimentation sur laquelle Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Laurence DOUVIN et M. David ALPHAND m'ont interrogé.

La question de la durée des expérimentations est effectivement une question importante, et j'en ai tout à fait conscience. J'insiste sur le fait que ces expérimentations sont, par définition, temporaires. C'est même la conception même de l'expérimentation. La durée peut être variable puisque, en accord avec certains de mes collègues d'"Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", l'expérimentation sur la végétalisation innovante, nous avons décidé d'une durée de trois ans, compte tenu des cycles de la nature.

En ce qui concerne les 40 projets retenus dans l'appel à projets, comme l'a dit d'ailleurs Mme de CLERMONT-TONNERRE, 26 projets seulement ont été déployés, mais c'est tout à fait normal puisque le principe même de l'expérimentation c'est que, parfois, on s'aperçoit que cela ne marche pas et, à ce moment-là, le déploiement n'a pas lieu.

Huit ont déjà achevé leur expérimentation, la plupart des autres projets sont en cours d'expérimentation depuis moins de 12 mois, donc nous sommes dans le cadre clair de la convention, puisque c'étaient six mois renouvelables une fois.

Il y a quelques cas très particuliers sur lesquels les porteurs de projets sont allés au-delà de la limite des 12 mois. En fait, vous avez évoqué deux cas de figure, le premier est celui de l'abribus JCDecaux place de la Bastille, le second est la station multiservices de la R.A.T.P. boulevard Diderot.

En ce qui concerne cette station multiservices de la R.A.T.P., elle a été installée le 22 mai 2012 et, donc, elle n'a pas dépassé le délai de six mois renouvelable une fois. Je vous accorde volontiers qu'elle va le dépasser, mais elle ne l'a pas encore dépassé. Simplement, dans le cadre d'un courrier adressé par le directeur de la D.V.D. à la R.A.T.P., le principe d'un dépassement extrêmement léger, c'est-à-dire jusqu'à l'été 2013, a été évoqué, notamment parce qu'il y a un problème de montage et de démontage de l'installation.

Si vous avez vu l'installation, il y a des claires-voies en bois et c'est un petit peu compliqué, mais il n'a pas été pris d'engagement au-delà de la date de l'été 2013.

Si jamais c'était le cas, à ce moment-là, nous passerions devant le Conseil de Paris pour un renouvellement de la convention qui, de toute façon, n'ira pas au-delà de la fin de l'année.

En ce qui concerne l'équipement JCDecaux, vous avez vous-même évoqué la raison pour laquelle nous avons décidé une poursuite.

Nous avons fait l'appel à projets en deux temps, assez logiquement, parce que ce ne sont pas les mêmes sociétés qui installent les mobiliers urbains et les sociétés qui déploient les services ou les contenus numériques sur les outils écrans de ces mobiliers urbains.

Nous avons fait un premier appel à projets sur le mobilier urbain en tant que tel, puis un second appel à projets sur les contenus et les services numériques.

Pour que les porteurs de projets de services numériques puissent tester leurs services, il est clair que nous sommes obligés de leur laisser un minimum de temps.

Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons prolongé de quelques mois la possibilité du fonctionnement de l'abribus JCDecaux sur la place de la Bastille, mais, en tout état de cause, ces prototypes seront démontés et ils seront démontés au plus tard à la fin de l'été.

Il y a eu un léger dépassement, mais ce n'est pas un dépassement véritablement conséquent.

J'en viens maintenant aux interventions de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Laurence DOUVIN et M. David ALPHAND sur le projet d'expérimentation proposé par la société Parkeon qui est le fournisseur de la Ville pour les horodateurs.

Comme la politique d'expérimentation s'applique autant aux grands groupes qu'aux "start-ups" et aux P.M.E., nous avons donné un premier avis favorable à cette proposition de la société Parkeon, la société a travaillé avec la D.V.D. pour identifier les quatre emplacements de cette expérimentation et, de la même façon qu'avec JCDecaux et la R.A.T.P., dans la mesure où la société Parkeon n'est pas un spécialiste des services et des contenus numériques, nous lui avons proposé de prendre contact avec les sociétés qui ont répondu au concours de services numériques pour développer des applications sur les prototypes de mobilier urbain.

Nous avons joué un rôle qui a consisté à faire se rencontrer la société d'horodateurs avec la société qui développe des contenus numériques. C'est ainsi que la société Panavista a développé une application qui est proposée dans le cadre de ce mobilier et qui sera expérimentée sur le territoire parisien pour six mois, là aussi renouvelable une fois.

Je voudrais insister sur un point, Madame de CLERMONT-TONNERRE, parce que ce point est essentiel et il explique la raison pour laquelle je vais vous demander de retirer votre vœu ou je demanderai à cette Assemblée de voter contre, c'est que le principe même de cette expérimentation correspond à la mise à disposition de l'espace public à des sociétés pour qu'elles expérimentent, ce qui veut dire que la Ville ne peut pas imposer ses demandes, elle ne peut pas dire : "Vous allez faire tel ou tel type d'information".

Si jamais nous étions dans une relation de ce type avec la société, nous serions dans le cadre des marchés publics et dans le cadre d'un cahier des charges. Dans le cadre d'une expérimentation, on laisse au contraire le porteur du projet libre de faire des propositions.

Alors, bien évidemment, ces porteurs de projets ne sont pas stupides, c'est-à-dire qu'ils font des propositions qui correspondent à ce qu'il y a dans votre vœu.

La société Panavista intègre des informations sur les équipements de proximité, comme vous l'avez dit vous-même, puisque l'application va donner dans un rayon de 1.000 mètres, environ, la liste des lieux liés à la culture : musées, expositions, spectacles, théâtres, cinémas, cabarets ; à la pratique sportive, aux parcs et jardins et aux autres équipements urbains.

Je pense que, en ce qui concerne la première partie de votre vœu, il est déjà exaucé.

En ce qui concerne l'information sur les transports, là aussi, je pense qu'il est tout à fait envisageable que la société puisse diffuser ce genre d'information. Je vous propose que mon collègue Julien BARGETON et moi-même suggérons par courrier à la société Parkeon d'intégrer ces informations sur les transports, parce que nous ne pouvons pas faire plus, nous ne pouvons ni les y contraindre ni l'exiger d'eux.

Enfin, sur le dernier élément de votre vœu et la référence au paiement par téléphone mobile, par "smartphone", effectivement le vœu que vous avez proposé a été voté à l'unanimité par cette Assemblée.

La mise au point de ce nouveau service est en cours entre les services de la Ville en charge de le développer et la Préfecture de police qui doit adapter ses moyens de contrôle. Il faut comprendre que la situation de la Ville de Paris est un peu plus complexe que la situation de la ville d'Issy-les-Moulineaux, parce que nous n'avons pas de police municipale et nous devons négocier avec la Préfecture de police les modalités de contrôle du paiement par "smartphone".

Il y a un groupe de travail qui a été mis en place entre la Ville et la Préfecture de police et le Conseil de Paris sera saisi, dans un délai très raisonnable, je vous l'assure, et mon collègue Julien BARGETON, qui est en charge de ce dossier, ne manquera pas de vous informer de l'avancement de ce projet.

Je crois que je vous ai donné des explications précises et circonstanciées et, pour toutes ces raisons qui répondent à vos préoccupations, je pense, je vous propose de retirer votre vœu pour la raison principale que j'ai dite dans mon intervention.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 61).

Je rappelle qu'il y a un vote en salle de travail, vous pouvez y aller. Suivez l'exemple de M. GIRARD.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au service du courrier de La Poste du 18e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au service du courrier de La Poste du 18e arrondissement.

La parole est à Alain LHOSTIS, pour une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, je défends ce vœu pour M. Ian BROSSAT.

Une nouvelle organisation du service de courrier de La Poste du 18e arrondissement doit être mise en place. Je rappelle qu'une restructuration précédente, en 2010, a supprimé déjà 21 emplois, alors que la population du 18e est passée de 185.500 habitants à 204.034 aujourd'hui.

On aboutit à une anonymisation de la distribution, cinq à six facteurs différents peuvent distribuer le courrier sur un même quartier.

Soulignons que les syndicats C.G.T., S.U.D. et F.O. y sont opposés, ils sont majoritaires dans l'entreprise, et que les agents de La Poste du 18e sont en grève illimitée depuis le 17 avril.

Dans ces conditions, les élus Communistes proposent que le Maire de Paris interpelle la Direction de La Poste sur la réorganisation de ses services, rejetée par des organisations représentatives des salariés majoritaires et que la Commission départementale de présence postale territoriale soit convoquée en réunion extraordinaire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je remercie M. LHOSTIS d'attirer l'attention sur les services de La Poste dans le 18e arrondissement.

Il y a effectivement une réorganisation, comme il y en a tous les trois ans, dans les services de La Poste, qui entend répondre à une baisse réelle de l'activité puisque le trafic a diminué de 15 % en trois ans sur cet arrondissement.

Comme M. LHOSTIS l'a fort bien dit, il y a un impact important sur l'emploi, puisque 23 équivalents temps plein sont en cause. Je remarque, Monsieur LHOSTIS, que cette diminution tient compte quand même de l'augmentation de la population et du développement de nouveaux quartiers, mais c'est quand même un problème qui inquiète les personnels qui ont, les 17 et 18 avril dernier, manifesté d'une façon modeste, certes, mais préoccupante, néanmoins.

Je donne un avis favorable à ce vœu et je pense que la Commission départementale de présence postale que préside Mme Frédérique PIGEON, après la présidence très dynamique de M. BRAVO, pourrait, effectivement, se réunir d'ici l'été pour examiner ce projet.

J'ajoute que La Poste est un partenaire sérieux et positif de la Ville en matière d'emploi, puisque l'an dernier, elle a recruté 400 personnes, soit 23 % de ses recrutements à l'échelle de la Région Ile-de-France, et nous avons beaucoup travaillé avec La Poste pour que ces recrutements bénéficient à des jeunes parisiens les plus en difficulté.

Je rappelle aussi que La Poste s'est récemment engagée à recruter 250 emplois d'avenir. La Poste a une gestion du personnel qui présente des aspects contrastés, mais je ne vais pas en dire plus et je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 101).

2013 DVD 10 - Avenant n° 1 au marché de travaux d'infrastructures de voirie relatif à l'aménagement de la place de la République (3e, 10e et 11e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons en 3e Commission et examinons le projet de délibération DVD 10 relatif aux aménagements de la place de la République, 3e, 10e et 11e arrondissements.

La parole est à Mme Claude-Annick TISSOT, 5 minutes.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une explication de vote sur ce projet de délibération.

Mes collègues qui siègent à la commission d'appel d'offres ont voté contre. Nous confirmerons donc aujourd'hui ce vote sur cet avenant que, pour ma part, je qualifierai de "surprenant", voire "suspect", et ceci pour deux raisons.

Première raison : son importance ; cet avenant porte sur 1,5 million pour un marché de travaux de 5,5 millions, soit pratiquement un quart du montant global du marché ; c'est considérable.

Il apparaît, en effet, surprenant qu'en cours du réaménagement de la place, les services de la Ville s'aperçoivent brutalement, que notamment dans le cadre des travaux d'infrastructure de voirie, des travaux supplémentaires d'un tel coût soient à prévoir en raison de l'état du sous-sol de la place. Les études préalables auraient-elles été mal faites ?

Le projet de délibération évoque des ouvrages en sous-sol, non répertoriés sur les plans, comme notamment d'anciennes fondations d'une plate-forme de tramway, des locaux inconnus. Il évoque également la portance du sol mesurée au cours des travaux nettement moins favorable que celle qui était prévue lors des études préalables, autant d'éléments qui remettent en cause, vous en conviendrez, la véracité des études préalables.

La deuxième raison est que cet avenant, de par son importance, remet en cause d'abord l'équilibre financier du projet global.

Je rappelle que le jury a pris en compte le critère de prix dans le choix du projet retenu. Ce projet était, en effet, apparu moins coûteux que d'autres. Il remet aussi en cause l'équilibre du marché de travaux de voirie, pour lequel la commission d'appel d'offres a retenu une entreprise en prenant en compte, là encore, le critère de prix.

Autant de raisons, Monsieur le Maire, vous en conviendrez, pour que nous votions contre cet avenant, en attendant de voir, d'ailleurs, arriver les suivants.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole, pour vous répondre, est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vous remercie.

Effectivement, le projet de délibération qui vous est présenté concerne la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux nécessaires au réaménagement de la place de la République.

Comme cela vous est indiqué dans l'exposé des motifs, l'avenant est motivé par plusieurs facteurs. On pourrait les décomposer en deux grandes parties.

Tout d'abord, une part importante, qui correspond à 12 %, est la conséquence des demandes de la Préfecture de police, de la R.A.T.P. et de l'architecte des Bâtiments de France, donc des demandes extérieures à la maîtrise d'ouvrage que nous ne pouvions pas anticiper.

Je rappelle que la place de la République est sous la compétence de M. le Préfet de police, qui nous a fait part de demandes en matière de gestion de la circulation, qu'elle est située en surface d'une des plus importantes stations de métro de Paris, ce qui a conduit à revoir, par exemple, l'emplacement du pavillon "Monde et médias" qui accueillera un café, et qu'enfin, une partie de la place est concernée par des mesures de sauvegarde patrimoniale, qui ont conduit l'A.B.F. à formuler des demandes complémentaires de conservation des éléments des fontaines démontées.

Toutes ces demandes extérieures, qui n'étaient pas prévisibles, constituent une part importante de l'avenant et nous devons les prendre en compte.

L'autre partie de l'avenant, à peu près 17 %, concerne des travaux supplémentaires rendus nécessaires à l'avancée du chantier que, là encore, nous ne pouvions pas anticiper. Il y avait des erreurs sur les plans fournis par la R.A.T.P., il y a eu des modifications des plans d'exécution liées au déplacement du pavillon, conséquence de ce que je disais en première partie, la nécessaire reprise des fondations de chaussée et la découverte d'ouvrages non répertoriés sur les plans - oui, Madame TISSOT -, les anciennes fondations d'une plate-forme de tram - on a découvert qu'il restait la fondation de ces trams qui parcouraient Paris et qui ont été progressivement démontés -, anciens massifs enterrés, de porte-oriflammes, anciens locaux techniques, tout cela, nous ne pouvions pas le savoir à l'avance.

Pour résumer, nous avons été confrontés, c'est vrai, à une série de difficultés auxquelles nous ne nous attendions pas. C'est aussi le risque de ce type d'opération exceptionnelle. Ces difficultés tiennent aux caractéristiques de la place de la République, qui, je le rappelle, est l'une des plus vastes de Paris, 3,4 hectares, et se situe en surface des souterrains de la R.A.T.P.

Je rappelle que cinq lignes de métro passent sous la place, avec tout ce que cela nécessite comme couloirs de correspondance. De plus, nous avons souhaité conserver la circulation automobile durant toute la durée des travaux, ce qui a complexifié la gestion du chantier.

La C.A.O. du 28 mars dernier a donné un avis favorable sur cet avenant.

Je profite de ce projet de délibération pour vous indiquer que le calendrier des travaux est tenu et que la livraison de la place, qui sera magnifique, est prévue pour la mi-juin.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 10).

2013 DVD 32 - Délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement François 1er (8e) pour une durée de 14 ans. Lancement de la

consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

2013 DVD 33 - Principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement Lagrange Maubert (5e) pour une durée de 14 ans. Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

2013 DVD 34 - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Anvers (9e) pour une durée de 8 ans. Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DVD 32, 33 et 34 relatifs à l'exploitation, l'entretien et la modernisation des parcs de stationnement.

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que les trois projets de délibération, puisque je m'inscris une fois pour les trois projets de délibération, soulèvent quand même un peu une question de fond sur la façon dont les décisions sont prises de confier les délégations de service public en matière de gestion des parcs de stationnement à telle ou telle société.

On le voit bien, d'une DSP à l'autre, les critères d'attribution changent considérablement, ce qui enlève absolument toute lisibilité à la politique de la Ville : souhaite-t-elle privilégier le niveau de la redevance, nonobstant toute autre considération ? Souhaite-t-elle favoriser une hypothétique fréquentation de ses parcs au détriment des autres critères ? Aucune idée, puisqu'à chaque fois, ce sont des critères différents qui sont mis en avant et qui justifient l'attribution de la délégation de services public à telle ou telle société.

J'ai déjà eu l'occasion de dire, lors de précédentes attributions, qu'elles reposent sur des analyses fondées sur des offres qui sont à tout le moins peu crédibles, peu crédibles parce que les estimations de la fréquentation potentielle des parcs reposent sur des hypothèses qu'aucun spécialiste de la mobilité ou des métiers du stationnement n'oserait retenir, offres peu crédibles quelquefois, quand on regarde le niveau des investissements, ou le T.R.I. qui est estimé en la matière.

J'ai déjà demandé qu'il y ait des clarifications. Malheureusement, je ne les vois pas venir. Aujourd'hui je suis bien obligé de constater que, hélas, certaines attributions que nous avons contestées - il n'y a pas d'autres mots - se révèlent effectivement absolument impossibles à mener à leur terme. Impossibles à mener à leur terme parce que les engagements du bénéficiaire de la D.S.P. ne sont pas tenus, et je trouve un peu curieux qu'on ne traite pas à l'identique l'ensemble des bénéficiaires.

Je prends un exemple très concret avec "Saba-Sanef". Nous avons dit que cela ne fonctionnerait pas, et malgré beaucoup de travail qui a été fait, y compris par la DVD, je le dis, sur la réalisation notamment du parking d'autocars, on voit que les engagements n'ont jamais été tenus et, qui plus est, que aujourd'hui il ne nous est pas dit que, malgré les engagements non tenus, le bénéficiaire de la D.S.P. n'aura pas des pénalités, ne paiera pas des indemnités. Rien dans la délégation ne permet de savoir dans quelles conditions cette D.S.P. sera rompue.

Alors que pendant tout le temps évidemment où le bénéficiaire a engrangé des revenus, les investissements n'ont pas été réalisés, ce qui est pour le moins assez curieux, parce que si effectivement, dans les contrats, on bénéficie des recettes sans avoir les dépenses, et qu'ensuite on peut rompre la D.S.P. sans autre forme d'indemnisation au profit de la Ville, il y a une évidente rupture d'égalité devant le dispositif.

A ce stade, je souhaite que nous puissions avoir, lors d'une réunion de la 3e Commission, un débat assez clair sur la question des critères et de la politique menée en matière de délégation de service public pour les parcs de stationnement, de façon à ce qu'il y ait une lisibilité de cette politique, et je dirais un peu de transparence pour celles et ceux qui souhaitent postuler à l'attribution de ces D.S.P.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

A mon tour de faire quelques commentaires sur ce projet de délibération, ces projets de délibération, ces trois projets de délibération en réalité. Nous assistons en fait à trois phénomènes qui vont de pair.

D'abord une diminution à Paris du nombre de places de stationnement public en surface. C'est une politique que mon groupe est tout à fait prêt à assumer, parce que cela s'inscrit dans une politique qui vise à diminuer la place de la voiture dans la Capitale. C'est un objectif auquel nous souscrivons totalement.

Deuxième phénomène : une augmentation des amendes liées au stationnement, ce que l'on peut comprendre également.

Troisièmement, et c'est là qu'à nos yeux cela se complique, c'est un recours très abondant aux délégations de service public confiées à des entreprises privées, telle Vinci, entreprises dont - je crois que nous nous accorderons sur ce point - on ne peut pas vraiment dire qu'elles soient en mauvaise santé financière.

D'une certaine manière, les automobilistes se retrouvent pris en otages à devoir aller en sous-sol pour pouvoir se garer, et du coup nourrir un certain nombre d'entreprises qui sont de véritables machines à "cash", telle Vinci dont je viens de parler. Or, dans un certain nombre de villes, on a eu un retour à la régie municipale pour ce qui concerne les parcs de stationnement en sous-sol. C'est par exemple le cas à Grasse, Bastia, Arles, Annecy ou dans d'autres villes.

L'expérience prouve d'ailleurs que dans les villes où, pour ce qui concerne le stationnement, on a eu un retour en régie municipale, l'expérience a été particulièrement positive. Si je prends l'exemple de Bastia, le prix de l'heure, suite à la remunicipalisation, a baissé de 25 %, tout comme l'abonnement mensuel, par ailleurs, chose qui n'est pas anodine, les employés ont pu être augmentés.

Je crois que, dans notre ville, il faudrait que nous puissions également envisager un retour en régie, envisager une remunicipalisation, et nous souhaiterions en tout cas que cette hypothèse puisse être étudiée.

C'est ce qui nous conduit à nous abstenir sur ces projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je remercie les deux orateurs pour leur intervention qui traite moins des attributions que nous avons effectuées aujourd'hui que de principes généraux sur les parcs de stationnement.

Alors, je vais répondre d'abord à M. CONTASSOT qui est un spécialiste de ces questions, qui est bien placé pour connaître ces sujets.

Oui, un débat en 3e Commission, bien volontiers, je réponds favorablement à votre demande. C'est toujours un peu long à organiser, ces débats, cela demande du travail pour les services, mais nous le programmerons en 3e Commission.

"Saba-Sanef" a souhaité se retirer du marché. Nous le constatons. C'est effectivement un opérateur qui avait fait des offres et qui ne souhaite plus rester visiblement sur le marché des parkings parisiens. Mais je vous rassure, Monsieur CONTASSOT, sur ce point, soit il y aura un accord amiable, soit nous irons au contentieux mais, dans tous les cas, la Ville sera indemnisée. Evidemment, nous n'en resterons pas là.

Et troisième point de votre intervention, oui, c'est vrai que les analyses sont différentes, mais il faut bien se rendre compte que, d'un parking à l'autre, la situation est différente. C'est-à-dire que chaque parking présente des spécificités qui justifient effectivement des analyses différentes, en termes de fréquentation, de redevance, parce qu'il faut bien tenir compte de sa taille, de son emplacement dans Paris, de son fonctionnement. Il y a donc des critères généraux qui sont appliqués et, en même temps, une grille d'analyse qui tient compte de la spécificité de chacun des parkings. Si nous faisons cette réunion, nous pourrions expliquer ces différents éléments.

Quant à M. BROSSAT sur les remarques générales, sans vouloir être méprisant vis-à-vis de l'exemple corse, les tailles des villes sont quand même différentes. Là aussi, il faut apprécier la réalité des choses.

Je rappelle que la construction et l'exploitation de parkings requièrent des compétences importantes. La Ville compte 145 parkings publics exploités dans le cadre de 125 contrats de D.S.P. C'est donc évidemment une masse qui est, je crois, incomparable à quelque autre situation en France.

Constituer une compétence d'exploitation et plus encore de construction est long et coûteux. Rien n'indique que cela soit pertinent à cette échelle et pour les finances de la Ville. Ce débat s'est déjà posé et c'est vrai que la Ville avait souhaité se doter de cette compétence, via la création d'une S.E.M. C'est le choix qui a été fait, c'est-à-dire la C.M.S.

La construction et l'exploitation de parkings sont un marché concurrentiel. Le chiffre d'affaires dégagé par l'activité des parkings permet de financer la rénovation des ouvrages. Je vous rappelle que les redevances que les exploitants versent à la Ville permettent de financer des investissements dans tous les domaines, car elles ne sont pas affectées. Les redevances issues des parkings ne sont pas affectées à la seule politique de stationnement et donc viennent financer les investissements que la Ville réalise dans le domaine culturel, social, sportif, etc. Je crois que c'est une bonne chose.

Dans ce secteur d'offres privées concurrentielles, le choix de la Ville a donc été le recours à des D.S.P. pour faire appel à l'expertise privée des opérateurs plutôt que la création d'une régie.

A Paris, constatons que les conditions sont favorables, puisque nous recevons à chaque fois - la Commission peut en juger - au minimum cinq offres en général par D.S.P., des engagements des opérateurs et des redevances élevées versées à la Ville.

Enfin j'ajoute que, pour chaque procédure de délégation de service public, la DVD saisit la Commission consultative des services publics locaux de la Ville. Or, cette C.C.S.P.L. à laquelle j'assiste, quand des parkings sont en jeu, est composée des services de la Ville et de nombreuses associations. Jusqu'à présent, cette commission ne s'est jamais exprimée contre le recours à des contrats de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parkings. Nous respectons et nous écoutons les avis de la C.C.S.P.L. Je crois que vous comme moi sommes attachés au principe de la concertation.

Voilà ce que je pouvais apporter comme élément. Pour le reste, je vous propose de voter les projets de délibération qui sont un peu détachés de ce débat qui est plutôt d'ordre général.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 32).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 34).

2013 DVD 78 - Signature d'une convention d'accompagnement avec la R.A.T.P. relative à la mise en oeuvre du dispositif de priorité aux feux pour la ligne de bus 31 et demande des subventions correspondantes auprès du S.T.I.F.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 78 relatif à la mise en œuvre du dispositif de priorité aux feux pour la ligne de bus 31 et demande de subventions correspondantes auprès du S.T.I.F.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est regrettable de n'avoir que 5 minutes pour parler de cet important dispositif, priorité aux feux, qui touche la ligne 31, car la ligne 31, vous le savez, Monsieur le Maire, traverse le 17^e arrondissement et revêt donc une importance toute particulière à mes yeux comme à ceux de mes collègues élus de l'arrondissement.

Plus sérieusement, le dispositif priorité aux feux est un dispositif éprouvé, qui permet de réduire les temps de parcours en favorisant une circulation plus fluide. Il est donc encouragé, sa généralisation est à l'étude, partout où il a été constaté, ses effets sont vertueux.

Simplement, il est effectivement coûteux. C'est pourquoi nous examinons en même temps une demande de subvention au S.T.I.F. puisque le dispositif de priorité aux feux est éligible à ce type de subvention.

En tout état de cause, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver ce projet de délibération, qui illustre d'une manière assez pertinente la politique volontariste et intelligente de circulation mise en place dans notre Ville, aujourd'hui sous l'égide de M. Julien BARGETON, comme avant sous l'égide de Mme Annick LEPETIT.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Même la ligne 31, cela fait 1,08 minute, ce n'est pas mal.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il s'agit d'approuver le principe du lancement d'une expérimentation de priorité aux feux sur la ligne 31, d'autoriser le Maire à signer la convention, et de solliciter les subventions correspondantes auprès du S.T.I.F.

La ligne de bus 31 fait l'objet d'aménagements visant à améliorer et fiabiliser son temps de parcours. L'analyse de ce fonctionnement montre que les bus sont retardés par le franchissement de certains carrefours à feux.

Il est donc proposé de compléter les aménagements de voirie mis en œuvre actuellement par le déploiement d'un système de priorité aux feux. Le bus dialogue toutes les 5 secondes avec le contrôleur de carrefour par radio et lui renvoie sa distance par rapport à la ligne de feux concernée et son délai d'approche théorique. Le contrôleur adapte le cycle de feux en cours pour donner une phase de feux verts au bus lors de son passage ou, si ce n'est pas possible, pour diminuer l'attente aux feux rouges.

Ce système a déjà été déployé à titre expérimental sur trois lignes de bus, les 26, 91 et 96, et a donné des résultats encourageants. Les gains de vitesse observés pour le bus sont de l'ordre de 7 % pour un coût d'équipement relativement modeste, et l'impact pour les piétons et sur les conditions de circulation est très faible.

Le déploiement du 31 s'achèvera fin 2013 pour une mise en exploitation début 2014, et le coût de cette opération est estimé à 800.000 euros subventionnés à trois quarts par le S.T.I.F.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 78).

2013 DVD 59 - Convention de financement et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Sempariseine concernant le nettoyage de la dalle de Beaugrenelle, rue Robert-de-Flers (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 59 relatif au nettoyage de la dalle de Beaugrenelle, rue Robert-de-Flers (15e).

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Le renforcement de l'éclairage sous la dalle du Front de Seine dans le 15e arrondissement est une bonne nouvelle pour les habitants du quartier Emeriau-Zola.

Cette mesure d'ailleurs avait été demandée depuis très longtemps par la majorité du 15e arrondissement, depuis que les travaux de rénovation de la dalle Beaugrenelle ont été lancés il y a une dizaine d'années et depuis qu'il y a les travaux du centre commercial dans le quartier. C'est une bonne nouvelle, enfin une pour ce quartier.

Ce mémoire prévoit des travaux préalables de nettoyage et de remise en état des caissons sous la dalle du Front de Seine avant l'installation de l'éclairage public. Alors, Monsieur BARGETON, je voudrais vous poser une question concernant le montant de ces travaux qui est évalué à 15.117 euros dans ce projet de délibération. Je voulais savoir si ces travaux ne sont pas sous-évalués.

La Ville de Paris et la Sempariseine s'engagent-elles vraiment à ce que les tours concernées par le renforcement de l'éclairage ne soient absolument pas mises à contribution ? C'est souvent un mauvais réflexe de la Ville de Paris dans ce quartier. Je voudrais avoir une réponse précise sur ce point.

L'éclairage d'ailleurs dans la rue Robert-de-Flers va permettre de renforcer aussi, et c'est notre espoir, la sécurité et la propreté dans cet espace sous dalle qui est particulièrement anxiogène, tous les habitants de ce quartier le disent régulièrement.

Nous sommes plus inquiets sur ces autres doléances de propreté et de sécurité. Les moyens en matière de propreté dans ce quartier ne sont pas suffisants, nous le réclamons à chaque fois pour ce quartier qui, je le rappelle, va accueillir 18 millions de visiteurs avec l'ouverture du centre commercial en septembre prochain.

Il faut également renforcer dans cet espace sous dalle la vidéoprotection. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé avec mon groupe un vœu pour le renforcement de la vidéoprotection à Paris et plus particulièrement dans le 15e arrondissement. Mais j'en profite, Monsieur l'adjoint au Maire, puisque vous êtes là et que vous ne pouvez pas vous défilier, pour vous interroger également sur un sujet qui relève de votre délégation et concerne les habitants de ce quartier au plus haut point, c'est le renforcement des transports en commun dans ce quartier.

Il y aura l'arrivée et l'ouverture du centre commercial Beaugrenelle, et la gestion de la circulation dans la rue de l'Ingénieur-Robert-Keller, rue voisine de la rue Robert-de-Flers, qui est particulièrement impactée par le projet du centre commercial Beaugrenelle, notamment en raison de la présence d'une zone de livraison et de nombreuses sorties et d'entrée de parking.

Les 800 résidents de la tour Keller, par la voix de la présidente de l'association "Keller", Marine BADIA-DURAND, vous ont interpellés à plusieurs reprises. Je profite du temps de parole qui m'est imparti pour vous demander de prendre en compte les doléances de ces habitants qui vous ont proposé un contre-projet qui n'est absolument pas coûteux et auquel les services de la Ville de Paris n'ont jamais répondu, notamment sur la suppression du contresens de circulation dans la rue de l'Ingénieur-Robert-Keller depuis les quais de Seine.

Alors, bien que les membres de l'Exécutif ne soient pas trop impactés par le cumul des mandats entre un mandat de parlementaire et un mandat de Maire de Paris ou d'adjoint au Maire de Paris, je constate que M. DELANOË et Mme HIDALGO ne sont pas présents en séance. Je tiens à le dire et je suis d'autant plus à l'aise que j'ai voté le vœu de l'Exécutif il y a quelques instants, j'en profite pour le dire et vous réveiller dans mon discours.

Il est certain que Mme HIDALGO, élue du 15e arrondissement, ancienne habitante du quartier Beaugrenelle, n'a jamais été à l'écoute des doléances des habitants du quartier Emeriau-Zola.

C'est la raison pour laquelle je ne partage pas cette façon de faire de la politique qui consiste à donner des leçons, comme vous l'avez fait tout à l'heure, à la terre entière en demandant que l'on vote contre le non-cumul des mandats alors que M. DELANOË et Mme HIDALGO ne sont pas concernés puisqu'ils ne sont pas parlementaires. Ils devraient être en séance. Ils ne sont pas présents en séance pour écouter les questions importantes des habitants de ce quartier.

J'ai 5 minutes, Monsieur le Maire, que je vais utiliser pleinement pour dire ce que je pense.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez raison.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Ce souci de proximité, Monsieur le Maire, est indispensable... Il n'est pas encore Maire de Paris, M. BOURNAZEL, mais le sera peut-être bientôt.

Ce souci de proximité est indispensable à l'heure où nous votons des mesures en faveur du non-cumul des mandats.

Voilà, à l'hypocrisie des socialistes, moi j'oppose la politique de proximité. J'espère que vous me répondrez, Monsieur BARGETON, sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur BARGETON, répondez précisément à Mme POIRault-GAUVIN.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vois que l'ambiance est bonne dans le 15^e arrondissement du côté de l'U.M.P.

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du centre commercial Beaugrenelle, des aménagements sur l'espace public ont lieu afin d'accompagner ces nouveaux usages et d'encourager les circulations douces, notamment par la création de deux parvis.

Un projet rue Robert-de-Flers est en cours également afin de moderniser l'éclairage. Cette rue située sous la dalle bénéficie d'un éclairage datant des années 1970, peu satisfaisant en termes de consommation d'énergie et d'ambiance lumineuse.

Je vous rassure, ce que nous votons, c'est la préparation du changement d'éclairage pour 15.000 euros, mais la modification de l'éclairage elle-même c'est plutôt 500.000 euros pris en charge par la Sempariseine. Vous vouliez des explications, je vous les apporte, il y a 15.000 euros de nettoyage, de préparation, et 500.000 euros de coût global pour l'éclairage.

Ce projet vise à le rendre conforme aux objectifs du Plan Climat et à créer une ambiance lumineuse plus accueillante et dynamique. Avant de le mettre en place, il est nécessaire de procéder au nettoyage de la sous-face de la dalle.

Cette prestation fait partie du marché passé par la Ville de Paris, mais comme c'est une propriété de la Sempariseine, c'est cette dernière qui assurera la prise en charge financière de cette opération qui va durer quatre mois.

Alors, vous revenez régulièrement, Madame POIRault-GAUVIN, sur l'ensemble du projet, je ne vais pas répondre de nouveau, nous avons déjà eu cet échange en novembre sur la concertation, sur ces sujets-là. Je vous rappelle qu'il y a eu trois concertations, trois réunions, l'an dernier, avec les conseils de quartier, avec la mairie d'arrondissement.

Moi, à un certain moment, je ne peux pas me substituer aux échanges au sein de la mairie du 15^e arrondissement entre vous, Madame POIRault-GAUVIN, et l'Exécutif du 15^e arrondissement.

Je vous le rappelle, donc, on refait la gare R.E.R. C, l'accueil est refait. Il y a du renfort bus qui est prévu et nous sommes en train de travailler avec Batobus pour une escale à côté de ce lieu.

Tous ces éléments de réponse, je vous les avais donnés en novembre dernier. Je vous avais déjà répondu sur le fait que les choix avaient été tranchés, en concertation avec les habitants.

Vous y revenez, je crois comprendre qu'il y a des règlements de compte, y compris sur la question du cumul des mandats dans le 15^e arrondissement, qui m'échappent sans doute, mais je reste en tout cas attentif au bon déroulement de cette opération pour ce qui me concerne, c'est-à-dire la circulation, l'espace public et l'éclairage et vous voyez que, en matière d'éclairage, la rue Robert-de-Flers va être traitée de façon plus que convaincante.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, Monsieur le Maire du 15^e arrondissement, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je crois que M. BARGETON prend ses désirs pour des réalités. Je souhaite m'exprimer sur les préoccupations des habitants du 15^e arrondissement. Un certain nombre de

problèmes ont été évoqués à l'instant et nous partageons les mêmes positions sur ce point. Ce n'est donc pas du tout une question interne au 15^e arrondissement, comme vous le laissiez suggérer à tort, mais c'est bien un affrontement entre ce que propose la voirie, sous votre autorité, et la mairie du 15^e arrondissement qui essaie de défendre les intérêts des habitants.

Que les choses soient bien claires.

Deuxièmement, je suis très heureux que ce crédit de 500.000 euros ait pu être attribué pour la rénovation de l'éclairage, à ma demande et à celle de la mairie du 15^e arrondissement, en modeste compensation aux immenses nuisances qui ont été provoquées par la Sempariseine et la Mairie de Paris concernant la rénovation de ce secteur Beaugrenelle qui est en chantier depuis plus de 10 ans.

C'est un premier tronçon qui va être rénové au niveau de l'éclairage - et c'est une très bonne chose - mais, bien sûr, viendra ensuite un deuxième tronçon où plus d'un million d'euros devra être engagé et, là, je voudrais être sûr aussi que ce deuxième tronçon de rénovation de l'éclairage est bien prévu.

Enfin, pour ce qui concerne le nettoyage de la dalle, de la sous-dalle si je puis dire - et c'est bien l'objet de ce projet de délibération - je souhaiterais également (je crois que c'est encore à l'arbitrage), non seulement que la sous-dalle soit nettoyée, mais aussi les pieds des tours qui forment évidemment la rue Robert-de-Flers sous la dalle.

Si l'on rénove l'éclairage, si l'on nettoie la sous-dalle, il est bien évident qu'il faut aussi arriver au nettoyage et au ravalement en quelque sorte des pieds de tours et que c'est à la Ville et la Sempariseine d'y pourvoir.

C'est la proposition que je fais, comme le rappel à Gecina, qui s'était proposé pour implanter une trentaine de caméras de vidéoprotection sur la dalle, de ne pas oublier (c'est ce qui avait été prévu dans une réunion de concertation voilà maintenant un an ou deux) la sous-dalle où il y a aussi un certain nombre de problématiques de sécurité.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 59).

2013 DVD 68 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 68 relatif à une indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - A chaque Conseil, nous voyons passer la liste des tiers indemnisés en réparation des dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville.

La liste qui nous est soumise cette fois fait apparaître deux dommages particulièrement importants : celui subi par M. GIROUD pour une indemnisation de près de 25.000 euros. C'était un accident de moto dû à la présence d'une excavation dans la chaussée rue Falguière dans le 15^e arrondissement.

L'autre est celui de Mme ROUILLON qui a fait une chute avenue Paul-Appell dans le 14^e arrondissement. C'était une chute consécutive à la présence d'un trou sur le trottoir.

Et encore, dans ce dernier cas, il ne s'agit que d'une provision de 20.000 euros en attendant le coût du dommage définitif.

Le premier accident s'étant produit au mois d'août, le second au mois de juillet, il est difficile d'invoquer la présence de nids-de-poule à la suite d'un hiver rigoureux comme nous l'avons entendu au dernier Conseil en réponse aux demandes d'explication sur l'état particulièrement endommagé de la voirie parisienne.

Mes chers collègues, nous avons sans cesse, en tant qu'élu local, des plaintes qui nous remontent sur l'état des trottoirs et celui des chaussées.

Les accidents et les chutes sont fréquents, que ce soit celles des piétons ou celles des deux-roues. Et encore, bien peu nombreuses sont les plaintes déposées et les recours effectivement conduits contre la Ville.

La somme annuelle, qui correspond aux indemnités en raison d'accidents, est passée de 720.000 euros en 2011 à 995.000 en 2012.

La voirie parisienne n'est pas entretenue comme elle devrait l'être, deux faits le prouvent facilement.

Le premier résulte de l'observation des chantiers : on rebouche les trous, c'est censé suffire. Inutile, après, de s'étonner que la réparation ne tienne pas et qu'elle transforme notre espace public en damier rapiécé. Cela n'est pas glorieux pour une métropole internationale, c'est surtout éminemment dangereux pour l'ensemble des utilisateurs de la voirie.

La seconde preuve est obtenue à la lecture des bilans successifs des chiffres de l'entretien du patrimoine de voirie. Effectivement, ils sont en baisse régulière depuis plusieurs années.

Au dernier budget, celui de 2013, sur les 227 millions de crédits de paiement du budget de la Direction de la Voirie et des Déplacements, seulement 8,6 % étaient consacrés à l'entretien du patrimoine de voirie. Par rapport à 2012, c'est une diminution de 49 %.

Aucune inscription de programme n'est inscrite cette année pour le boulevard périphérique. Or, le boulevard périphérique francilien est un axe stratégique, c'est plus de un million de véhicules qui l'empruntent chaque jour.

Il n'est donc pas besoin d'être grand clerc pour observer que la priorité du Maire en terme d'espaces publics est ailleurs, dans les réalisations de prestige qui font sa publicité. Mais le Maire de Paris se doit aussi d'être un bon gestionnaire et un responsable attentif à la sécurité et à la facilité des déplacements des Parisiens, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux (les piétons, les personnes âgées et handicapées) et ceux qui utilisent les modes de déplacement les plus à même d'être gênés par une voirie mal entretenue (cyclistes et motocyclistes).

C'est bien beau de déclamer que la voiture particulière doit céder la place aux modes doux, comme la marche ou le vélo, encore faut-il faire en sorte que les conditions du développement de ces modes soient réunies.

Force est de constater qu'elles le sont de moins en moins. C'est pourquoi nous demandons que, lors du prochain budget, des crédits suffisants soient enfin dévolus à l'entretien du patrimoine de voirie.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Alors, deux points. Il y a ce que nous voyons là, comme indemnités, et ce que vous avez dit de manière générale sur l'entretien.

En l'occurrence, effectivement, cela ne concerne pas cet hiver et, Madame DOUVIN, justement, si l'on regarde, il y a eu 211.575 euros d'indemnité en mars 2013 contre 181.989 en 2012 à la même époque. Pour autant cela ne préjuge pas de l'avenir, notamment suite à l'hiver rigoureux que nous avons eu.

Concernant l'état de la voirie, je vous rappelle qu'un débat a eu lieu lors du Conseil de mars en réponse à deux vœux de l'U.M.P. et de l'U.D.I. et le vœu de l'U.D.I. avait été adopté car il rappelait, sans esprit partisan, la nécessité d'un entretien suivi de la voirie, en concertation avec les mairies d'arrondissement, travail effectué au quotidien par nos services.

Sur le contexte particulier de cette campagne en cours, tous les ans, les précipitations, la pluie, la neige et le phénomène de gel et de dégel entraînent la formation de nids-de-poule et pelade, la pelade étant le retrait de la couche de roulement sur les chaussées.

Ces dégradations sont dommageables au domaine public routier en ce qui concerne la sécurité de la circulation publique (dommages sur les véhicules, chute des usagers), et la conservation du patrimoine routier, leur non réparation entraîne une accélération de la dégradation des chaussées, notamment l'infiltration d'eau dans les couches de fondation.

Chaque année, sur les 4 millions d'euros de crédits de fonctionnement pour l'entretien des chaussées et trottoirs, un million d'euros est consacré par la D.V.D. à la réparation des nids-de-poule et des pelades.

Compte tenu des conditions climatiques particulièrement rigoureuses de cet hiver, l'ampleur du phénomène est largement supérieure aux années précédentes. Cette constatation des agents de terrain a été largement confirmée à l'échelle nationale et illustrée par les nombreux courriers de riverains et usagers parvenus en ce début d'année. C'est vrai pour Paris comme c'est vrai pour la petite et la grande couronne, comme c'est vrai pour l'ensemble de la France.

La DVD a procédé en février à un recensement des nids-de-poule et des pelades et à un chiffrage des travaux à réaliser, lequel s'élève à 4 millions d'euros, soit un surcoût de 3 millions d'euros par rapport à une année normale.

Pour des raisons de sécurité, instruction a été donnée aux services opérationnels de procéder aux réparations nécessaires. Les opérations de réparation sont en cours dans les arrondissements, 78 % des commandes ont été lancées au 22 avril 2013 ; je vous donne vraiment le chiffre récent.

Concernant les procédures en cours pour défaut d'entretien de l'espace public, c'est vrai, elles sont de 73 à fin mars, contre 22 à fin février, ce qui traduit cette réalité d'un hiver particulièrement rigoureux pour l'état de nos voiries.

Donc, je veux vous convaincre quand même, Madame DOUVIN, que les conditions météorologiques ont un impact énorme sur le nombre et les conséquences des dégradations

Quant au boulevard périphérique, il y a toujours des travaux qui sont inscrits et qui sont prévus. J'ai d'ailleurs visité, je me suis rendu sur place et j'ai assisté à des opérations de réparation sur le périphérique de nuit il y a quelque temps. Evidemment, c'est extrêmement impressionnant. Vous savez que le périphérique est fermé six nuits par mois en trois tranches d'un côté sur l'autre pour y effectuer des réparations et les budgets habituels à la réparation du boulevard périphérique mais aussi à son nettoyage, et également à l'entretien des talus par la DEVE, sont, bien sûr, prévus et auront lieu cette année, comme chaque année. Nous traitons au fur et à mesure l'ensemble des dégradations qui sont plus importantes cette année, mais du fait des conditions météorologiques.

J'espère qu'à l'occasion de ce projet de délibération, je vous ai apporté les éléments de réponse nécessaires et, en tout cas, vous le voyez, le plus actualisés possible.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 68).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux comptoirs d'information dans les stations de métro.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 38 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux comptoirs d'information dans les stations de métro.

La parole est à M. ALAYRAC, pour une minute.

M. Gilles ALAYRAC. - Si dans une station de métro au guichet d'information vide, mes chers collègues, vous lisez ce petit message sur écran : "Je reviens dans un instant", alors surtout n'attendez pas l'agent, car son absence risque de durer.

C'est ainsi que l'on relève cette façon de faire insidieuse de la R.A.T.P. dans un certain nombre de stations où les comptoirs d'information n'accueillent plus personne pendant des demi-journées, voire des soirées ou des journées entières.

C'est le cas à Goncourt, Ternes, Bonne Nouvelle, Volontaires, Ségur, Javel, mais d'autres stations sans doute. Il n'est pas normal que la R.A.T.P. laisse fonctionner des stations fantômes. La présence humaine est indispensable pour orienter le public, le renseigner, ouvrir le portillon aux voyageurs munis de poussette ou de bagages volumineux. Elle est indispensable pour des raisons évidentes de sécurité.

Je vous propose donc de voter ce vœu pour interpeller la R.A.T.P., avec ce message : les usagers veulent une présence humaine continue sur le réseau, dans toutes les stations et nous, élus parisiens, nous y souscrivons.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est d'abord à M. Julien BARGETON et ensuite à M. Ian BROSSAT, pour une explication de vote.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis favorable sur ce vœu.

Nous avons tous constaté une évolution d'accueil des usagers et de vente des titres dans les stations de métro depuis 2009. La R.A.T.P. a souhaité reporter les ventes sur les distributeurs automatiques de billets pour que les agents présents en station soient exclusivement chargés de l'information et de l'accueil des usagers.

Je souhaite dire aujourd'hui que ce principe de distribution des tâches me semble trop rigide et contestable. Pour la R.A.T.P., cette distribution des tâches ne doit en aucun cas se traduire par la réduction de la présence humaine en station. Elle en a pris l'engagement vis-à-vis du S.T.I.F., dans le cadre du contrat signé en mars 2012 et qui lie le S.T.I.F. à la R.A.T.P. pour quatre ans.

La réalité semble parfois autre et il me semble important d'obtenir une information précise sur ce point.

Pour une entreprise qui se présente volontiers comme une référence mondiale, il est indispensable que ses services élémentaires soient convenablement assurés. Je souscris donc entièrement à votre vœu et je m'engage à relayer notre attente au président de la R.A.T.P. pour améliorer le service rendu aux usagers du métro.

A ce titre, je vous informe qu'un vœu sera présenté au prochain conseil du S.T.I.F. pour rappeler que la question de la présence humaine dans les transports reste un objectif majeur des contrats d'exploitation avec les opérateurs.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une explication de vote du groupe Communiste.

M. Ian BROSSAT. - Oui, pour dire que les élus Communiste et du Parti de Gauche approuveront chaleureusement ce vœu. Nous assistons à une forme de déshumanisation des stations de métro qui est particulièrement inquiétante. Le service public, cela suppose de la présence humaine pour venir en aide notamment aux publics les plus fragiles ou ceux qui ont du mal à utiliser les guichets automatiques.

Nous sommes évidemment très favorables à ce vœu de M. Gilles ALAYRAC.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 102).

Je vous rappelle qu'un scrutin à bulletin secret se déroule dans la salle de l'autre côté, auquel vous êtes invités à aller participer.

Oui, Monsieur GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je voudrais intervenir en tant que maire.

Vous évoquez un scrutin qui a lieu en ce moment dans la salle annexe à celle du Conseil.

En conférence d'organisation, on nous a dit que Mme HIDALGO, puisqu'il s'agit d'elle, donnerait les raisons pour lesquelles elle a décidé, de façon très soudaine, de démissionner de la commission chargée d'examiner les candidatures pour la concession du Parc des Expositions.

Aujourd'hui, nous n'avons aucune explication, alors qu'elle s'est beaucoup impliquée, et c'est tout à fait logique et normal, d'ailleurs, dans la fonction qu'elle exerce, elle s'est beaucoup impliquée dans sa présidence de commission de renouvellement de la convention du Parc des Expositions, qu'elle a participé à toutes les séances, qu'elle a voulu en être la présidente, alors que ce n'était pas prévu au départ, et qu'elle a présidé jusqu'à présent la totalité des séances de cette commission et des séances qui l'ont précédée.

Or, sans aucune explication, nous sommes saisis aujourd'hui, sans qu'il y ait eu le moindre débat et la moindre information concernant les membres de cette commission et les membres de notre Conseil, de sa démission non seulement de présidente, mais de la commission.

Donc, je voudrais avoir aujourd'hui et maintenant, avant de pouvoir exprimer une position sur ce vote et d'aller voter ou pas, savoir quelles sont les raisons, assez curieuses et inattendues en tout cas, d'une démission qui a surpris tous les membres de la commission, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - N'étant pas présent à la commission dont vous parlez, j'ai du mal à vous répondre sur la question. Je suppose que vous pourrez interpellier Anne HIDALGO sur cette question-là quand elle sera présente en séance.

Vous pouvez d'ici là attendre pour aller voter.

En attendant, j'invite les autres membres à pouvoir aller voter dans cette salle annexe du Conseil.

Je vous remercie de votre intervention.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Elle a quelque chose à cacher ?!

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Certainement pas !

C'est un peu facile de faire ce genre de chose quand la personne intéressée n'est pas présente en séance. Vous le ferez quand elle sera présente.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sortie du diesel des matériels roulants du S.T.I.F.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 39 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la sortie du diesel des matériels roulants du S.T.I.F.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Malgré un vote unanime du S.T.I.F. lors de son conseil d'administration du 13 décembre, demandant à terme la sortie de la motorisation diesel pour les bus franciliens, et malgré un vœu adopté ici même en novembre 2012, demandant la même chose, à savoir que la R.A.T.P. mute vers d'autres motorisations que la motorisation diesel, la R.A.T.P. a lancé un appel d'offres pour 500 bus, certes hybrides mais motorisés diesel. Or, on sait que les moteurs diesel, y compris hybrides, émettent des microparticules nocives, d'autant plus nombreuses, et dangereuses d'ailleurs, qu'elles sont plus fines et que ces bus produisent aussi des oxydes d'azote irritants, cancérigènes et, de surcroît, à effet de serre.

Aussi, nous souhaitons que notre assemblée rappelle à la R.A.T.P. et au S.T.I.F. l'objet de ces vœux, afin que cette société entame - je parle de la R.A.T.P. - une sortie urgente de la diésélisation pour ses bus franciliens.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour la réponse. Ensuite, une explication de vote de Mme DOUVIN.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émet un avis favorable sur ce vœu qui reprend très bien l'esprit du vœu que nous avons voté ici sur ce sujet en novembre dernier et l'esprit du vœu que j'ai signé et qui a été voté à l'unanimité au sein du conseil du S.T.I.F. en décembre dernier.

Le président du S.T.I.F. s'est engagé à produire avant l'été un plan ambitieux de renouvellement du parc de bus de la R.A.T.P.. J'ai proposé d'intervenir dans deux directions :

- d'une part, la radiation accélérée des bus les plus polluants répondant aux normes Euro 2, Euro 3 et Euro 4 ;
- d'autre part, de procéder à l'achat à marche forcée de bus hybrides et électriques.

L'objectif est clair : il faut sortir de la motorisation diesel dans les meilleurs délais.

Je partage votre préoccupation sur ce sujet.

Il convient d'obtenir dans le délai promis des engagements à la hauteur de nos attentes mais surtout à la hauteur de l'enjeu de santé publique induit par la circulation de bus diesel.

Vous avez raison de rappeler cet enjeu environnemental majeur, je ne peux qu'y souscrire, et croyez bien que je veillerai, lors du prochain conseil du S.T.I.F., à rappeler notre objectif commun et à formuler des propositions pour que des recettes puissent être affectées de nouveau à l'accélération du renouvellement des bus de la R.A.T.P.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame DOUVIN, pour une explication de vote du groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, en matière de diesel, je voudrais dire que la politique de la Ville de Paris est au point mort, qu'il s'agisse de sa propre flotte ou des positions de ses représentants au S.T.I.F., je vais m'expliquer. Il s'agit pourtant d'un sujet de santé publique de première importance.

Les Parisiens sont soumis à une pollution largement causée par le tout encombrement, fruit de la politique municipale, qui obtient ainsi un résultat qui va à l'inverse de ses déclarations.

La Ville fait d'abord la démonstration de son inertie au niveau de sa propre flotte. Sur 4.096 véhicules, seulement 4 % sont hybrides ou électriques, et encore, je prends les chiffres les plus favorables, c'est-à-dire ceux de fin 2013.

Regardons donc la liste des achats publics de véhicules depuis 2001 en fonction de leur motorisation !

En matière de propreté, 25 % des véhicules fonctionnent au diesel, alors que les entreprises délégataires chargées des mêmes tâches n'en ont que 6 %. Cerise sur le gâteau, les nouvelles bennes reçues en janvier 2013 fonctionnent toutes au gasoil.

En ce qui concerne maintenant les bus R.A.T.P., en février dernier, le S.T.I.F. a validé l'achat de 286 bus diesel, qui rouleront donc jusqu'en 2028. Si les élus verts du S.T.I.F. se sont abstenus, l'adjoint au Maire de Paris chargé des déplacements a voté en faveur de cet achat.

Enfin, je voudrais également parler des cars de tourisme. Si leur niveau de pollution est pris en compte pour l'obtention d'un tarif réduit au niveau du stationnement, aucun parc n'a été construit dans l'Ouest de Paris et le projet de transformer le souterrain de la porte Dauphine dont nous allons parler est un véritable non-sens, donc les bus tournent à vide. Il y a une véritable carence de la Ville.

Représentant mon groupe au niveau du Conseil d'administration du S.T.I.F., j'ai voté en décembre dernier en faveur de la sortie totale à terme de la motorisation diesel pour les bus, je voterai donc en faveur du vœu qui nous est présenté maintenant et qui est en cohérence avec cet objectif.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame GALLOIS, vous avez la parole pour le groupe U.D.I.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

On ne peut, en effet, que rejoindre les motivations de ce vœu que nous avons nous-mêmes formulées ici même et également au S.T.I.F., dont je suis administratrice. J'ai interrogé M. MONGIN, le Président de la R.A.T.P., sur cette question. Je rejoins vos préoccupations, il est temps que la Ville de Paris donne l'exemple ; 60 % des bus R.A.T.P. qui roulent au diesel, c'est beaucoup trop.

Nous voterons évidemment ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 103).

Il y a unanimité contre le diesel !

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de la vidéoverbalisation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 40 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'expérimentation de la vidéoverbalisation.

La parole est à M. GOUJON, pour une minute.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le 2 avril, un dispositif de vidéoverbalisation a été expérimenté à Paris par la Préfecture de police. Ce système s'inspire, en quelque sorte, du dispositif niçois, je crois qu'une mission a été envoyée là-bas, mais à la différence du dispositif niçois, le dispositif parisien concerne de multiples infractions au code de la route : franchissement de feu rouge, stationnement irréguliers sur voie réservée, emprunt d'une voie non autorisée, stationnement en double file.

Pourquoi pas ? Seulement, je voudrais indiquer que l'objectif principal de la vidéo n'est pas la verbalisation, mais la protection de nos concitoyens, et notamment la lutte contre la délinquance et je ne voudrais pas que les priorités s'inversent ; c'est la raison pour laquelle nous déposons avec Laurence DOUVIN et les élus du groupe ce vœu.

Je crois que le système de vidéoverbalisation a pour objectif principal, et c'est ainsi qu'il est mis en place à Nice, la fluidité du trafic, combattre l'engorgement de la circulation, lutter contre les doubles files et faire baisser l'insécurité routière.

Là, nous passons dans un autre dispositif, qui est plus concentré sur un ensemble d'infractions ; mon inquiétude est que cela ne se fasse pas avec tout le discernement nécessaire, puisqu'il s'agit juste d'une machine et que, finalement, l'objectif soit de sanctionner davantage les automobilistes plutôt que d'améliorer les conditions de circulation en ville, qui sont déjà extrêmement difficiles, comme en a fait état un sondage récent.

Notre vœu consiste à souhaiter que cette vidéoverbalisation soit surtout concentrée sur une amélioration de la fluidité de la circulation et de disponibilité du stationnement et qu'il soit rappelé que la finalité principale des caméras est bien la sécurité de nos concitoyens qui, aujourd'hui, connaît pas mal de problèmes à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émet un avis défavorable sur ce vœu.

Tout d'abord, l'objectif principal du plan de vidéoprotection est bien la sécurité des Parisiens, et je vous confirme que faire respecter le code de la route est un facteur décisif pour cette sécurité. Les délinquants routiers

sont aussi des délinquants, je ne les oppose pas, Monsieur GOUJON, comme vous le faites, et ils font toujours trop de morts à Paris chaque année.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Comité d'éthique, saisi par la Préfecture, s'est montré favorable à cette évolution de l'usage des caméras.

Entre vos considérants et les vœux que vous émettez, vous inversez l'ordre que vous jugez prioritaires entre la fluidité de la circulation et la sécurité des Parisiens et, pour moi, ce n'est pas anodin, cette différence entre les considérants et le dispositif final du vœu.

Vous mettez l'un et l'autre en concurrence, voire en opposition. Je ne vois, personnellement, pas de raison de les hiérarchiser, et encore moins de les opposer. En utilisant les caméras, en faisant mieux respecter le code de la route, à la fois nous fluidifions la circulation et, en même temps, nous améliorons la sécurité routière, parce qu'empêcher que des gens franchissent des feux rouges, c'est à la fois améliorer le fonctionnement d'un carrefour, mais c'est surtout éviter des accidents. Eviter du stationnement gênant, du stationnement en double file, cela facilite la circulation et, en même temps, cela évite un certain nombre d'accidents graves, notamment pour les cyclistes.

Tout cela n'est pas en contradiction, mais est bien en cohérence et en complémentarité.

D'ailleurs, je voudrais rétablir la vérité sur les chiffres de congestion que vous utilisez souvent, Tom-Tom, qui ne concernent pas Paris uniquement, mais tout le réseau francilien, donc il faut comparer ce qui est comparable, une fois encore.

Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à l'adoption de ce vœu. Je crois que la Préfecture de police souhaitait compléter ces éléments de réponse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. LERNER, représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Député, vous avez, effectivement, fait référence aux multiples expérimentations ou expériences qui sont conduites de vidéoverbalisation ailleurs en France, dans des conditions d'ailleurs prévues par le législateur.

A Paris, nous avons souhaité la mettre en place avec deux objectifs qui sont effectivement complémentaires.

Le premier est de sanctionner plus efficacement un certain nombre de délinquants routiers, puisque la loi prévoit que seuls peuvent être verbalisés un certain nombre de comportements ; à Paris, ce seront très clairement les franchissements de feux rouges, et d'ailleurs, je dirai que la Préfecture est confortée dans sa détermination à œuvrer en matière innovante en matière de sécurité routière par les bons chiffres qui sont à nouveau enregistrés sur le premier trimestre 2013 ; après un premier trimestre 2012 qui avait été bon, le premier trimestre 2013 continue à évoluer dans le bon sens.

Premier objectif : lutter de manière plus efficace contre les délinquants routiers.

Deuxièmement, ce nouveau procédé facilitera la lutte contre les comportements qui constituent une entrave au bon écoulement du trafic, ce sont, évidemment, les stationnements gênants ou dangereux, qui ont effectivement deux conséquences. D'abord, ils perturbent la fluidité du trafic, et je pense notamment aux transports en commun ou aux taxis, mais également, par leur mauvais comportement, ces automobilistes rendent certaines traversées pour les piétons ou certains usages de la voirie pour les cyclistes dangereux.

Pour répondre plus précisément à vos interrogations, Monsieur le Député, j'aimerais apporter trois précisions qui découlent d'ailleurs du fait que la vidéoverbalisation mise en place à Paris est une expérimentation.

Première précision, le Maire de Paris et les élus de ce Conseil ont, bien sûr, vocation à être destinataires, à l'été, d'un bilan d'un trimestre de fonctionnement de la vidéoverbalisation.

Deuxièmement, le nombre d'axes sur lequel s'exerce cette expérimentation a été volontairement limité ; seul 13 axes sont concernés, et vous remarquerez que nous avons, bien évidemment, rendue publique la liste de ces 13 axes.

Enfin, la mise en œuvre du dispositif est confiée à une direction spécialisée, la direction de l'ordre public et de la circulation, qui a désigné en son sein une équipe de quatre fonctionnaires de police qui ont été spécifiquement formés pour conduire ces opérations avec discernement, c'est-à-dire que la verbalisation n'est jamais automatique et

c'est toujours un fonctionnaire de police qui décide de verbaliser, et les premiers résultats qu'ils nous remontent montrent qu'ils exercent effectivement cette mission avec discernement.

Je vous rassure sur ce point, il n'y aura aucun effet d'éviction, puisque les commissariats et les effectifs de la D.S.P.A.P. continueront d'avoir recours à la vidéo pour leur mission principale qui est celle de la lutte contre la délinquance de proximité. D'ailleurs, je dirai que de manière générale, la force du dispositif, le P.V.P.P. mis en place à Paris, est justement sa souplesse d'emploi, c'est-à-dire qu'une caméra peut tantôt être utilisée à des finalités de maintien de l'ordre, de facilitation du trafic ou de lutte contre la délinquance, selon un protocole de répartition entre directions qui a été fixé et qui permet cette grande souplesse d'emploi.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la diffusion d'une enquête réalisée sur les usages d'Autolib.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 41 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif à la diffusion d'une enquête réalisée sur les usages d'Autolib'.

La parole est à Mme GALLOIS, pour une minute.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crains que mon vœu ne soit légèrement défraîchi par la question posée hier par mon excellent collègue, Jean-François MARTINS. Mais ce n'est pas grave, nous allons reposer la question, parce que je ne suis pas certaine non plus que les réponses, Monsieur le Maire, que vous ayez données soient totalement satisfaisantes. En tout cas peut-être peuvent-elles être un peu plus précises.

La question est la suivante. Un bilan financier a été présenté en février en Commission des transports, or nous souhaiterions qu'un bilan sur les usages d'Autolib' nous soit remis, et éventuellement qu'il soit discuté au prochain Conseil de Paris des 10 et 11 juin.

Il se trouve, en effet, que la vocation annoncée d'Autolib' était de proposer un moyen de substitution à l'usage de la voiture individuelle et il semblerait que cet objectif, en tout cas pour l'instant, ne soit pas totalement abouti. Qu'en est-il ? Pourrait-on avoir des chiffres et des précisions sur cet usage du système Autolib' ?

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. BARGETON pour la réponse.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

J'émet un avis favorable à ce vœu, c'est la partie sympathique. Mais ensuite, il y a une partie moins sympathique, puisque je vais évidemment donner les raisons pour lesquelles je suis d'accord, et vous verrez que, pour le moins, elles nuancent votre vœu.

Mais enfin, c'est dans un esprit constructif puisque, comme je l'ai dit, je ne me lasse pas de défendre, de présenter le bilan d'Autolib', tellement je considère que c'est une réforme radicale de la mobilité dans notre métropole.

D'une part, le bilan présenté en 3e Commission, le 6 février dernier, n'était pas qu'un seul bilan financier, comme vous l'indiquez - Mme DOUVIN, qui y était et qui a posé beaucoup de questions, pourrait le confirmer - mais bien un tour d'horizon complet du fonctionnement d'Autolib' sur toute l'année 2012 : bilan général du service, évolution et répartition des abonnements, profil des abonnés, déploiement des stations et leur fréquentation,

caractéristiques des locations et des trajets, indicateurs de performance, adhésions à venir de nouvelles villes, objectifs, etc.

Je regrette que vous n'ayez pas pu être présente ce jour-là, mais la question d'actualité hier après-midi m'a donné l'opportunité de présenter une partie de ce bilan.

En complément de cette présentation en 3e Commission, je pense que vous évoquez ici une enquête de satisfaction, réalisée non pas par la Ville mais par la société Autolib' de Vincent Bolloré auprès de ses clients. Comme vous le savez sans doute, ce type d'enquête est la propriété de celui qui la commande. Cette enquête n'a pas été rendue publique dans son intégralité, mais de larges extraits ont déjà été utilisés dans le dossier de presse pour l'anniversaire de un an d'Autolib'.

En l'occurrence, la tendance mise en avant dans cette enquête est très réconfortante. Les réponses des clients d'Autolib' possédant une voiture montrent que 33 % d'entre eux déclarent envisager de revendre leur voiture et de ne pas la remplacer. Parmi ceux qui ne possèdent pas de voiture, ils sont 75 % à penser que le service Autolib' explique qu'ils n'en achèteront jamais dans le futur.

Il faut regarder cela en dynamique. Il y a toujours deux types de raisonnements : le raisonnement statique, les photographies, et puis le raisonnement dynamique qui tient compte des effets de génération. Quand on voit la composition des usagers d'Autolib', notamment en termes d'âge, on verra que, sur une cohorte de générations, ce mouvement va s'accomplir.

Evidemment au bout d'un an et demi, on ne peut pas encore en tirer toute l'expérience, puisque ce sont des comportements qui changent au fur et à mesure, progressivement, petit à petit l'oiseau fait son nid. Mais c'est ce qui est en train de se passer, c'est ce qui est en train de se dérouler.

J'ai vraiment confiance dans cette génération d'autopartageurs, notamment d'autolibistes qui vont changer le rapport à l'automobile, c'est-à-dire de l'automobile comme bien que l'on possède, et aussi comme signe de reconnaissance sociale, à l'automobile comme service que l'on mutualise.

Cela se passe dans beaucoup de lieux, et le fait que Bordeaux, Lyon y réfléchissent, que Séoul, San Francisco soient venus nous voir, tout cela indique que Autolib' participe d'une gamme de mobilité qui est offerte aux urbains.

Vélib', Autolib', les transports collectifs, les pistes cyclables, tout cela, c'est complémentaire et tout cela permet de se passer progressivement de la possession d'un véhicule thermique personnel. Evidemment en accompagnant, mais on voit bien que le report modal fonctionne dans les zones denses.

L'enquête globale Transports du S.T.I.F. a montré que, pour la première fois, l'usage de la voiture se réduisait à Paris, comme en petite couronne. En petite couronne aussi, l'usage de la voiture se réduit. En grande couronne, il est vrai, les habitants sont dépendants de leur véhicule.

Il y a donc un report modal qui est en train de s'effectuer. Entre 2001 et 2010, il y a 21 % de transports quotidiens en plus dans les transports collectifs. C'est 21 % en plus, alors qu'il n'y en avait eu que 0,5 % entre 1991 et 2001. Cela allié à la décentralisation du S.T.I.F., les nouvelles actions qui sont conduites, et cela allié à notre politique d'offrir cette gamme de mobilité avec Vélib', avec Autolib' et avec l'investissement dans les transports collectifs.

Le report modal est en train de fonctionner, la voiture ne représente plus que 7 % des déplacements à Paris. Evidemment que cela va prendre encore du temps, mais c'est ce qu'est en train de construire Autolib'. C'est extrêmement encourageant.

Alors je ne vois aucun inconvénient à vous adresser à nouveau des documents déjà publics : le bilan distribué en 3e Commission et qui a été diffusé à tous ceux qui étaient présents et à tous les membres, et le dossier de presse dans son intégralité qui a été réalisé pour fêter l'anniversaire de un an.

Je peux même demander de votre part à M. BOLLORÉ de bien vouloir diffuser son enquête, dans un esprit de transparence totale et je peux vous dire que j'ai confiance, que je peux vraiment me livrer sans aucune difficulté à cet esprit de transparence, parce que Autolib', comme Vélib', marquera l'histoire de Paris, marquera l'histoire des usages, marquera l'histoire de la mobilité dans une métropole.

Paris a été pionnier, et je pense que c'est effectivement un moment important dans notre histoire, et qui fait que j'accepte ce vœu, parce que je ne voudrais pas laisser penser que, sur quelque chose qui constitue autant l'avenir de Paris, il puisse y avoir une once de difficulté à vous communiquer quoi que ce soit.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci pour cette intervention brillante et dynamique, quoiqu'un tout petit peu longue.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 104).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif aux cataphiles.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 42 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif aux cataphiles.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND, pour une minute.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Les catacombes de Paris, situées principalement sous les 6e, 13e, 14e et 15e arrondissements, sont fréquentées régulièrement par quelques centaines de cataphiles. Il s'agit pourtant d'une fréquentation illégale, surveillée par l'Inspection générale des carrières.

Or, l'accès privilégié des cataphiles était situé dans le 13e arrondissement, au niveau de la petite ceinture et il est désormais muré. Ce qui a entraîné un regain d'intérêt pour les accès situés dans le 6e arrondissement, perturbant le marché Raspail du dimanche matin. Vous imaginez la stupeur et même l'épouvante de voir sortir de terre des personnes couvertes de boue et de sang, qui en plus insultent les marchands en arrivant à la surface. Sans même compter qu'ils renversent quelques étalages.

Alors, sitôt informé, le maire du 6e arrondissement est intervenu pour faire cesser ces débordements et la Préfecture de police a bien voulu entamer une opération de répression des activités des cataphiles. Aux dires des marchands que j'ai recueillis dimanche dernier, depuis quinze jours, il n'y a pas eu d'apparition !

Par conséquent, le groupe U.D.I. demande que le Conseil de Paris soit informé d'un éventuel changement de la politique de gestion quotidienne des catacombes par l'Inspection générale des carrières, et que le Conseil de Paris soit également informé des actions menées par la Préfecture de police en direction du public cataphile.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis favorable sur ce vœu.

Je voudrais apporter quelques précisions. Il faut distinguer les catacombes, musée et ancien ossuaire municipal dans le 14e arrondissement, des carrières, anciennes exploitations dont certaines présentent encore des galeries visitables, notamment dans les 6e, 13e, 14e et 15e arrondissements. Ce sont les carrières, sur lesquelles l'I.G.C. est compétente, qui sont régulièrement visitées par des cataphiles.

La circulation dans les anciennes carrières est effectivement interdite par arrêté préfectoral du 2 novembre 1955 à toute personne non munie d'une autorisation émanant de l'I.G.C. Cependant, ce sont les services de police, P.P., D.O.P.C. et non l'I.G.C. qui surveillent cette fréquentation et dressent les procès-verbaux en cas d'infraction.

L'accès privilégié en question est celui situé sur la petite ceinture à proximité de la place de Rungis. C'est la S.N.C.F., en tant que gestionnaire, qui a décidé de condamner cet accès afin de mettre fin aux intrusions.

Concernant les désordres sur le marché Raspail, les cataphiles ont, semble-t-il, emprunté une galerie France Télécom à partir de laquelle a été creusée une chatière reliant la galerie aux carrières au niveau de la rue du Cherche-Midi.

Tout cela est quand même très poétique si l'on pense aux mystères de Paris, mais bon... Vous avez raison, c'est sérieux, mais la chatière sous la rue du Cherche-Midi, cela évoque beaucoup de choses.

Une réunion a été menée entre les services de la Ville, de la P.P. et de France Télécom le 9 avril, c'est récent, on s'est occupé du sujet, afin de neutraliser l'accès. Il n'y a donc pas eu de changement dans la politique de l'IGC vis-à-vis des activités cataphiles. Je tiens à rassurer Mme BERTRAND et les élus du groupe U.D.I. fermement sur ce point.

Enfin, je profite de ce vœu pour vous inviter à découvrir la très belle exposition réalisée par les personnels de l'IGC, "Des carrières et des hommes", qui se tient jusqu'au 2 juin au Conservatoire national des arts et métiers. C'est passionnant, on y apprend beaucoup de choses. Vous savez que dans le cadre de Paris méconnu, on a effectué de nouveau des visites qui ont connu un très grand succès pour les carrières à la Brasserie dans le bois de Vincennes. J'y suis moi-même allé, c'est très impressionnant, cela fait partie du Paris méconnu, mais on le fait dans un cadre qui est vraiment très défini, très précis, et évidemment en étroite collaboration avec M. le Préfet de police.

S'il souhaite compléter d'ailleurs puisque je terminais par Paris méconnu, etc., et cette exposition, il le peut mais j'émetts un avis favorable au vœu.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - En même temps, c'est moi qui donne la parole.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - L'essentiel a été dit par M. Julien BARGETON. Je voudrais confirmer que c'est un service de la Préfecture de police, une brigade spécialisée composée de 12 fonctionnaires qui ne font pas que cela, qui sont par ailleurs sportifs de haut niveau et interviennent dans les carrières.

Peut-être deux éléments de réponse. D'abord confirmer que la P.P s'est associée très vite et suite au signalement du maire du 6e arrondissement, aux services de la Ville pour mettre fin aux possibilités d'intrusion dans les carrières, et je confirme aussi que nous avons pris contact avec les commerçants pas plus tard que hier, que depuis une quinzaine de jours aucune intrusion ni sortie n'a été constatée à proximité du marché Raspail, ce qui est une bonne chose.

Je voudrais simplement profiter de l'occasion qui m'est donnée pour informer rapidement et en 15 secondes les élus du Conseil sur l'activité de ce groupe qui a conduit en 2012, 97 opérations dans les carrières de Paris. Cela représente 266 fonctionnaires engagés pour un total de 5 ans de verbalisation.

Depuis le début de l'année, nous en sommes déjà à 31 opérations, donc une augmentation de l'activité de ce groupe sans doute liée aux signalements dont les élus du 6e arrondissement nous ont fait part, qui nous ont permis de régler la difficulté.

Pour intervenir, ils le font sur initiative, sur signalement, sachez aussi qu'ils surveillent les réseaux sociaux, puisque beaucoup de ces rendez-vous sont donnés sur des sites spécialisés ou des groupes de dialogue spécialisés et nos fonctionnaires les fréquentent afin de savoir où les cataphiles vont se retrouver et afin de faire respecter la réglementation en vigueur.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole à M. René DUTREY, pour une explication de vote au nom du groupe E.E.L.V.A.

M. René DUTREY, adjoint. - Je voudrais rassurer les élus du 6e arrondissement, il n'y aura a priori plus de passage dans le 6e arrondissement vu que l'ouverture historique de la place de Rungis qui a été récemment fermée a été rouverte par les cataphiles. Ils continueront à rentrer par là.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur cette situation consternante qui fait que cette entrée a été murée plus de 28 fois en 10 ans pour un coût très important. La particularité des carrières de Paris, contrairement à tous les gouffres existant dans l'ensemble de la France, accessibles par des associations accrédités, est qu'il y a une situation de prohibition historique d'interdiction d'accès aux carrières.

Un système qui accréditerait des associations et permettrait la circulation en carrière serait intéressant, éviterait à la Ville de Paris de dépenser énormément d'argent, et aux services de la Préfecture de perdre beaucoup de temps, tout en rendant hommage d'ailleurs au commissaire SARRAUTE qui s'est occupé pendant longtemps, pour le compte de la Préfecture de police, de la surveillance des carrières et qui avait fait une adaptation très libre de l'arrêté, puisqu'il était davantage dans une activité de prévention que de répression sous terre.

Je crois qu'une autre vision est possible par rapport aux carrières, et que la sortie de la prohibition permettrait d'assurer plus de sécurité, un entretien du patrimoine et de sortir de cette situation ubuesque où la Ville mure, les cataphiles démurent, pour un coût d'argent public absolument gigantesque. Je vous remercie. Nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 105).

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à une étude d'impact préalable en matière de circulation à la construction d'un parking.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à une étude d'impact préalable en matière de sécurité à la construction d'un parking.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à une étude d'impact préalable en matière de pollution à la construction d'un parking.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{os} 43, 44, 45 et 45 bis dans le fascicule, déposés par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS et l'Exécutif, relatifs à une étude d'impact préalable sur les conséquences en matière de circulation, de sécurité et de pollution de la construction d'un parking pour les cars.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci. Après les catacombes, je vous propose de monter d'un étage et nous allons passer maintenant au souterrain qui se situe sous la place du Maréchal De Lattre de Tassigny.

Une délibération a été adoptée par notre Conseil de Paris, un projet de délibération d'ailleurs assez curieux puisqu'il avait été dans un premier temps retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris, puis il a été réintroduit au mois de septembre 2011. Il n'a pas fait l'objet de discussions ni de débats, ce qui est d'autant plus curieux que le Conseil du 16^e arrondissement s'était prononcé à l'unanimité, je vous le souligne, Monsieur BARGETON, car vous n'étiez pas encore en charge de vos nouvelles fonctions à cette époque-là, mais le Conseil du 16^e arrondissement s'était prononcé à l'unanimité contre le projet de délibération qui lui avait été soumis.

M. MANO y compris avait émis les plus extrêmes réserves, or on ne peut pas soupçonner M. MANO de dérives droitières particulières !

Le projet de délibération qui avait été adopté par le Conseil de Paris en 2011 prévoyait la construction d'un parking sous la porte Dauphine.

Ce projet fait surgir trois types de préoccupation.

La première préoccupation est une préoccupation en termes de circulation, et c'est la raison pour laquelle avec ma collègue Mme Laurence DREYFUSS, nous demandons une étude d'impact préalable qui permette de mieux cerner les difficultés qui seraient posées par la construction de ce parking.

Deuxième motif de préoccupation, la sécurité, et nous ne sommes pas les seuls avec ma collègue, Mme Laurence DREYFUSS, à nous poser cette question-là, puisque le président de l'université Paris Dauphine a lui aussi exprimé ses plus extrêmes réserves, M. Laurent BATSCH, dont les propos ont été repris dans la presse au cours des dernières semaines. Plusieurs milliers d'étudiants fréquentent l'université Paris Dauphine et la place naturellement attenante.

Et de nouveau, nous demandons une étude d'impact préalable en matière de sécurité des piétons.

Et puis, troisième étude d'impact préalable, en matière de pollution, car il se trouve qu'en sortie du tunnel actuel sont présents à la fois des courts de tennis, et une salle de sport. Alors on peut imaginer que plusieurs dizaines d'autocars qui fréquenteraient ce nouveau parc de stationnement souterrain pourraient être à l'origine d'une élévation de la pollution tout à fait préjudiciable à ces sportifs de la semaine et du dimanche.

C'est donc pour répondre à cette triple préoccupation que nous avons fait ces trois vœux et ce "package" que je soumetts à M. BARGETON, le maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - C'est un sujet extrêmement important, là-dessus nous sommes d'accord.

J'émetts un avis défavorable sur ces vœux, mais j'ai souhaité, nous avons souhaité y répondre de manière précise en nous engageant sur un vœu de l'Exécutif que vous avez vu.

En effet, il m'est apparu utile de rappeler que cette opération a déjà fait l'objet de l'approbation de notre Conseil ainsi que des avis de la commission des sites et des architectes des bâtiments de France. C'est le premier point.

C'est ici aussi l'occasion pour moi de présenter à l'Assemblée des élus le travail d'étude complémentaire qu'a réalisé la Ville à la demande du président de l'université de Paris Dauphine et des riverains. On les a pris en compte comme vous nous le disiez. Conformément à la conclusion de ces études, la Ville de Paris prend l'engagement de réaliser, à l'occasion de la création du parc autocars, des travaux d'aménagement et d'équipements de la place du maréchal De Lattre de Tassigny, en feux tricolores qui permettront d'améliorer et de sécuriser les déplacements.

La traversée la plus empruntée par les étudiants et les personnels de Dauphine, reliant l'université et la station du RER C sera protégée par des feux.

Enfin, les services de la Ville préciseront l'impact sur la pollution de l'air de ce parking.

Sur ce sujet tout à fait important, je rappelle que la production d'une étude d'impact n'est pas demandée par la loi compte tenu de la petite échelle du projet. Nous parlons d'un parking de 30 places qui devrait engendrer de l'ordre de 50 mouvements par jour ce qui est très peu. Même si je comprends que c'est important pour le quartier, mais c'est un parking en termes de stationnement autocar qui n'est pas un grand parc de stationnement d'autocars.

Ce sont autant de cars qui pourront se stationner et ne circuleront pas à vide dans Paris. Par ailleurs, je rappelle que la Ville a créé en 2012 un tarif incitatif pour les cars propres.

Je voudrais dire un mot sur ce point parce que, sur le sujet des cars, nous sommes quand même souvent interpellés, sollicités par les élus, les maires d'arrondissement et les habitants sur la circulation des autocars dans Paris et on nous demande de trouver des solutions.

A partir du moment où l'on fait une proposition, chaque fois, cela ne va pas. C'est un peu comme, parfois, le logement social. Je dis cela pour vous taquiner : on est d'accord en théorie, mais, évidemment, en pratique, plus personne à Droite n'en veut.

Il y a le problème des autocars à Paris, là on a une solution, une proposition, mais elle pose un problème. C'est quand même un peu un syndrome "not in my backyard" qui est compliqué, si l'on réfléchit à l'échelle parisienne. Sinon, on ne peut pas faire bouger les choses et faire avancer les solutions.

Vous voyez que, quand même, on a pris en compte un certain nombre de choses. A l'occasion de ce parc, les abords vont être revus, on a tenu compte des questions de sécurité.

C'est une façon, pour moi, de répondre à vos trois vœux, d'un seul coup, par un vœu global de l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme BOULAY-ESPERONNIER, pour une explication de vote du groupe U.M.P.P.A.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe U.M.P.P.A. votera défavorablement le vœu présenté par l'Exécutif et notre position est sans ambiguïté.

En effet, voilà un bel exemple de dérapage.

A partir d'une simple idée d'extension du parc de stationnement Foch pour y accueillir des bus de tourisme, nous voilà maintenant placés face à une véritable usine à gaz.

Il ne nous est proposé rien de moins que l'équipement complet de la place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny en feux tricolores et la fermeture d'un passage souterrain des Maréchaux qui évite aujourd'hui l'engorgement de la place et détourne la circulation des abords de l'université Paris Dauphine.

Or, si l'Exécutif propose aujourd'hui de s'engager à réaménager la place et les abords de l'université, c'est uniquement pour tenter de répondre aux protestations légitimes du président de Dauphine et du maire du 16e arrondissement, ainsi qu'aux résultats de l'étude de circulation réalisée par la Direction de la Voirie.

Celle-ci préconisait effectivement un réaménagement de la place, compte tenu des difficultés prévisibles une fois le tunnel fermé.

Tout cela pour quel motif ? Le stationnement d'à peine 30 autocars de tourisme qui, de toute façon, continueront probablement à se garer aux abords de l'Arc de Triomphe et du Trocadéro.

Quand on connaît les coûts en matière de travaux de voirie, cela laisse rêveur !

Une question au passage : réalisera-t-on les travaux avant le 30 juin ou le projet devra-t-il attendre lui aussi avril 2014 ?

Je rappelle que le Conseil du 16e arrondissement s'est opposé au principe de cet aménagement et que le maire du 16e arrondissement a émis un avis défavorable au permis de construire. Il ne s'agit donc pas de produire une nouvelle étude de sécurité ou de circulation, ou encore de préciser les impacts environnementaux, mais seulement et simplement d'abandonner ce mauvais projet dont les coûts excèdent, c'est plus que manifeste, les avantages pour la collectivité parisienne.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Il y a donc un avis défavorable sur les vœux n^{os} 43, 44 et 45.

Non, vous avez déjà présenté les vœux je crois.

Pardon ?

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

Simplement pour faire suite aux propos de M. BARGETON et parce qu'il ne faut pas, sur cette question, mener des combats d'arrière-garde sans aucun sens.

Le principe a été arrêté, malheureusement nous le déplorons et le Conseil du 16e arrondissement à l'unanimité, Monsieur BARGETON, s'était prononcé contre ce projet.

Maintenant, il faut être pragmatique et essayer d'aménager dans le meilleur des sens qui soit, parce qu'il faut répondre aux préoccupations légitimes des riverains et des étudiants.

Nous retirons nos trois vœux présentés. Nous nous rangeons derrière le vœu de l'Exécutif et je souligne le travail fait par M. BARGETON, même si nous ne sommes pas d'accord sur le principe, encore une fois.

Je profite de la présence de M. le Représentant de l'Etat pour attirer son attention sur la nécessité, dans les mois à venir et si jamais ce projet était mené à son terme, que la Préfecture de police soit extrêmement attentive à la circulation des bus dans ce quartier.

Je vous le souligne parce que je crois qu'il faut le prendre en considération.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Les vœux n^{os} 43, 44 et 45 sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 106).

2013 DVD 74 - Approbation des modalités de la concertation préalable pour la mise en place du projet de bus à haut niveau de service dénommé T Zen 5 "Vallée de Seine" reliant Paris (13e) à Choisy-le-Roi (94).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux mesures contre la pollution de l'air.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 74 relatif à la mise en place du projet de bus à haut niveau de service dénommé T Zen 5 "Vallée de Seine" reliant Paris 13e arrondissement à Choisy-le-Roi, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif ont déposé les vœux référencés n^{os} 46 et 46 bis dans le fascicule.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour cinq minutes, ensuite à M. Jérôme COUMET.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous nous félicitons évidemment de voir un nouveau système de transport en commun à haut niveau de service, B.H.N.S. comme on dit dans le jargon technique, arriver dans le Sud de Paris et notamment dans le 13e arrondissement avec comme objectif de limiter l'usage des véhicules à moteur thermique et des véhicules individuels.

En même temps, nous ne pouvons pas, évidemment, ignorer que ces B.H.N.S., sauf changement radical de la politique de la R.A.T.P. - et M. Jacques BOUTAULT a excellemment défendu tout à l'heure un vœu demandant l'évolution de ces matériels roulants - risquent de rouler au diesel.

Or, on le sait, nous ne pouvons pas continuer à être dans l'illégalité au plan de la réglementation européenne avec un niveau de qualité de l'air qui est tout à fait en dehors des normes européennes.

La France, on le sait, risque de payer très cher cette illégalité puisque l'on parle d'une amende qui pourrait atteindre 100 millions d'euros. Il nous semble qu'il est assez paradoxal de demander aux pollués de payer pour les pollueurs. Le bon principe, c'est pollueurs payeurs et non pas pollués payeurs.

C'est pourquoi nous insistons pour que M. le Préfet de police, qui a des responsabilités particulières en la matière, puisse accélérer la réduction des émissions dans son champ de compétences, qui n'est pas tout à fait neutre, loin de là, même si, effectivement, au plan gouvernemental, il y a une politique générale en matière de diésélisation qui mérite d'être revue.

Il n'empêche que, au plan local si j'ose dire, le Préfet de police a des pouvoirs.

Nous avons constaté avec intérêt et satisfaction que le Gouvernement a lancé la procédure de consultation publique dans le cadre de la révision de la procédure d'alerte et de recommandation en matière de pollution, ce qui devrait se traduire, je l'espère très vite, par un nouvel arrêté interpréfectoral qui permettrait, dans certaines conditions, de travailler comme l'arrêté le prévoit déjà et notamment le Code de l'environnement sur une zone au-delà du seul territoire parisien ; mais il n'empêche : vous avez, Monsieur le Préfet de police, des possibilités d'intervenir dès maintenant.

Je le sais, vous l'avez évoqué, vous avez commencé à lancer des études et une étude nous paraît particulièrement importante et urgente en termes de conclusions, c'est la question du transit des camions sur le périphérique.

Les études d'AIRPARIF montrent que le périphérique parisien, à lui seul, impacte considérablement la qualité de l'air dans le cœur de l'agglomération et pas simplement sur le territoire parisien et que, sur ce périphérique, on l'a vu, les études spécifiques d'AIRPARIF ont montré qu'il y avait une augmentation de la pollution liée aux camions et notamment aux camions de grand gabarit qui font du transit.

Il nous semble que la priorité des priorités est celle-ci, c'est de supprimer la circulation de transit sur le périphérique et il nous semble qu'il faut aller plus loin puisque lors, là encore, d'échanges que nous avons eus, vous nous aviez indiqué étudier la possibilité de mettre en place ce que l'on appelle "le grand contournement" lorsqu'il y a des épisodes de pollution.

Or, nous l'avons vu depuis le début de l'année, il y a eu beaucoup de jours, y compris consécutifs, de pollution et, pour autant, aucune mesure de restriction n'a été apportée.

Seules des recommandations qui ont peu d'efficacité, il faut bien le dire, ont été annoncées, à savoir réduire légèrement sa vitesse et surtout, ce qui nous paraît d'une hypocrisie totale, demander aux gens de ne pas faire d'efforts, en gros leur demander de ne pas respirer, mais ce n'est pas de votre faute, c'est la règle. Il faudrait éviter d'inhaler des particules, on ne sait pas encore comment, physiologiquement, on y arrivera. En gros, c'est ce que l'on nous dit : ne pas le faire.

C'est d'autant plus paradoxal que la plupart des équipements sportifs de la Ville de Paris sont le long du périphérique, là où il y a le plus de pollution, ce qui nous semble justifier encore davantage cette décision de restriction du trafic de transit des poids lourds sur le périphérique.

Enfin, nous souhaitons que la Préfecture soit exemplaire en la matière et applique strictement l'article 318-2 du Code de la route qui devrait la conduire à faire évoluer son parc, sa flotte, si j'ose dire, de véhicules en le renouvelant à hauteur chaque fois de 20 %, comme le Code de la route le prévoit car, si la Préfecture n'est pas exemplaire, qui le sera ? La Ville le fait pour son compte. Beaucoup d'entreprises le font, pas suffisamment, et il nous semble que, là encore, M. le Préfet de police pourrait vérifier que ce Code de la route est bien appliquée partout.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON. Ensuite, ce sera à M. le Représentant du Préfet du police.

M. Julien BARGETON, adjoint. - M. Yves CONTASSOT, M. Jacques BOUTAULT et les élus du groupe E.E.L.V.A. ont déposé un vœu qui est rattaché à un projet de délibération mais qui concerne plus largement la dimension qui est rattachée, on va dire, à un projet de délibération. Je ne qualifierai pas le mode de rattachement !

C'est un sujet extrêmement important, évidemment, pour l'avenir des habitants et de notre ville.

Le récent bilan présenté par AIRPARIF montre que la situation est encore insatisfaisante en Ile-de-France, en particulier en ce qui concerne le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules, dont nous savons qu'elles sont directement liées au trafic routier et plus particulièrement à la diésélisation du parc automobile.

Il ne se passe pas un Conseil de Paris sans qu'il en soit question et c'était encore le cas à l'instant. Je sens que c'est un sujet va nous occuper considérablement dans les semaines et les mois qui viennent.

Cela montre à la fois une forte prise de conscience de la part des habitants, relayés par les élus, et puis aussi l'urgence à agir.

C'est pourquoi l'Exécutif a souhaité proposer un vœu qui, d'ailleurs, s'inspire du vœu que vous avez présenté mais qui élargit, qui replace dans le cadre métropolitain indispensable à la réussite d'un politique de lutte contre la pollution.

C'est la première chose que je voudrais dire : à un moment où l'on construit la métropole, nous ne pouvons pas réfléchir uniquement à l'échelle parisienne mais nous devons penser forcément la concertation avec nos voisins, avec les riverains de Paris parce que, sinon, les mesures ont peu de sens et puis sont mal comprises. Et c'est important parce qu'il faut que ces mesures soient comprises d'un point de vue géographique et d'un point de vue social.

Alors, il faut distinguer les mesures pérennes des mesures prises en cas de pics.

Sur les mesures pérennes, je ne développe pas ici le détail de la politique de déplacements mise en place par la Municipalité depuis 2001 et qui a permis, je le rappelle, de diminuer le trafic automobile de 25 % à Paris et de 40 % pour les seuls Parisiens. Il faut aller plus loin dans le développement d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle thermique : les transports en commun, les modes doux, l'autopartage, le covoiturage ; j'en ai dit un mot tout à l'heure.

Pour ce qui relève de la Ville, nous développerons les zones 30 et les zones de rencontre à Paris. Une concertation vient, d'ailleurs, de se terminer avec l'ensemble des maires d'arrondissement sur ce sujet.

Nous redemandons que soit mise en place la réduction de la vitesse à 70 kilomètres/heure sur le boulevard périphérique. Nous avons un accord de principe du Gouvernement, nous attendons un calendrier de mise en œuvre.

Par ailleurs, nous réaffirmons la nécessité de réduire la part des véhicules diesel dans le parc automobile français trop fortement diésélisé. Le Comité pour la fiscalité écologique a récemment fait des propositions pour revenir progressivement et en veillant à travailler avec le secteur automobile pour développer de nouvelles filières. Ce sont des pistes intéressantes.

J'en profite pour préciser, pour ce qui concerne la flotte automobile de la Ville de Paris, contrairement à ce qui a été dit ici, dans ce Conseil, dans la presse, elle est diésélisée à hauteur de 36 %, contre 77 % au niveau national, et notre objectif est bien de continuer à réduire cette part au minimum. C'est d'ailleurs le cas aussi avec les matériels qu'on achète pour la P.P. et qui sont remplacés progressivement par des matériels propres.

Sur la question du transit de poids lourds, le vœu de l'Exécutif rappelle l'objectif de la Municipalité de supprimer progressivement le transit interrégional - je dis bien "interrégional" - dans Paris et sur le périphérique, mais nous ne pouvons le décider de manière unilatérale ; c'est une mesure qui doit être concertée avec nos voisins et les services de l'Etat. Le Préfet de police, peut-être, je ne sais pas, je ne voudrais pas dépasser mes prérogatives, je ne sais pas s'il souhaite compléter.

Concernant les mesures en cas de pics de pollution, sur lesquelles aussi le Préfet de police est compétent, son représentant s'exprimera dans quelques instants et puis, peut-être qu'il y aura également des éléments complémentaires qui seront apportés.

Je voudrais juste indiquer que le vœu que nous avons construit est un vœu qui, d'un certain côté, va plus loin, est plus complet, reprend vos éléments.

J'aurais souhaité que vous puissiez retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif parce que notre volonté d'avancer ensemble, dans toutes les instances, je crois, est identique. Elle est, en tout cas, absolument démontrée du côté du Maire de Paris qui a fait des propositions ambitieuses dans sa communication sur la pollution de novembre, qui continue d'ailleurs à se mettre en place progressivement ; je pense notamment aux bornes électriques dans Paris. Donc, je crois que notre volonté, évidemment, de lutter contre la pollution n'est pas à démontrer et qu'on pourrait, pour un signe de cette assemblée, finalement voter ensemble le même vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. René DUTREY et, ensuite, à M. le Représentant du Préfet de police.

M. René DUTREY, adjoint. - Beaucoup de choses ont été dites par M. Julien BARGETON, pour ajouter que ce sujet brûlant aux enjeux divers, ces enjeux qui sont des enjeux de mobilité, de santé publique, de stratégie industrielle, cela touche quasiment, je dirais, tous les domaines des politiques parisiennes, métropolitaines et nationales.

Pour lutter contre la pollution, effectivement, il n'y a pas une seule solution simple mais des solutions complémentaires de restriction, d'alternatives à proposer, bien sûr, aux gens otages de leur voiture individuelle et également, bien sûr, des mesures d'accompagnement social.

Alors, la Ville de Paris, je dirais, démontre à chaque Conseil, puisque ce sujet revient à chaque Conseil, son volontarisme. La Ville de Paris actionne tous les leviers déjà en son pouvoir, sur son domaine propre, et elle fait également de nombreuses propositions : propositions qui sont défendues lors des C.I.Q.A. au Ministère de l'Ecologie, par moi-même et M. Julien BARGETON, d'ailleurs le prochain C.I.Q.A. se déroule mardi prochain.

Cette complexité et le fait que cette politique de lutte contre la pollution ne puisse fonctionner que, effectivement, premièrement, sur un territoire métropolitain, ce qui ne manque pas de poser des problèmes de gouvernance en l'absence de gouvernance métropolitaine, et puis également qu'on sait bien aujourd'hui que, s'il n'y a pas une évolution globale du parc diesel au niveau national, nous n'y arriverons pas strictement seuls à Paris.

Donc, qu'est-ce qu'il y a de nouveau dans ce vœu de l'Exécutif ?

Je dirais que beaucoup de choses ont été déjà dites lors de la communication du Maire sur la lutte contre la pollution de l'air. Il est vrai que cette nécessité de mettre en place de vraies mesures lors des pics de pollution et dans la circulation alternée devient absolument essentielle et devient incontournable. Donc, je suis, bien sûr, très intéressé d'entendre le Préfet de police sur ce sujet, pour voir comment, concrètement, on pourrait éviter ces pics de pollution et peut-être ne pas attendre que nous soyons en pic pour prendre des mesures, car le but, et, je crois, notre but à tous, c'est d'éviter ces pics de pollution. On sait même que, pour pouvoir les éviter, il faudrait prendre des mesures en amont de ces pics.

Voilà ce que je voulais ajouter à la suite de mon collègue sur ce sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur LERNER, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La question que vous posez, Monsieur le Conseiller, effectivement, va m'amener à détailler ce que M. le Préfet de police, dans le cadre des compétences qu'il tire des textes, met en œuvre pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air dans la Capitale.

D'abord, sur un plan préventif et structurel, je rappelle tout d'abord que la Préfecture de police est pleinement investie dans la Révision du plan de protection pour l'atmosphère, qui a été approuvée le 25 mars dernier, donc il y a moins d'un mois maintenant, par l'ensemble des Préfets de la Région. Et vous savez que ce plan comprend toute une série de mesures destinées à mieux lutter contre les pollutions de l'air, d'ailleurs de quelque origine qu'elles soient : industrielles, domestiques, agricoles ou, évidemment, liées au transport.

Dans ce dernier secteur, qui est celui du transport, d'abord, la Préfecture de police est étroitement associée aux travaux du C.I.Q.A., le Comité interministériel auquel je me rendrai la semaine prochaine, le C.I.Q.A. d'ailleurs, qui, tout en renonçant à la mise en place de ces fameuses Z.A.P.A. pour des raisons sociales mais également d'efficacité, travaille activement à la mise en œuvre de mesures nouvelles dans le domaine du transport.

Parmi ces mesures, effectivement, figure à l'étude la question du grand contournement pour les véhicules de transit. D'ailleurs dans le P.P.A., je note que, parmi les décisions du P.P.A., figure le financement d'une étude sur le grand contournement. Je vous l'ai dit hier, cette étude est actuellement conduite par les services de la D.R.I.E.A., donc par les services de l'Etat, pour des conclusions que nous espérons avant l'été.

Vous savez également que les inspections interministérielles, dont celles de l'Intérieur, ont été mandatées pour travailler à un système d'identification des véhicules, qui sera le préalable à la mise en place d'éventuelles mesures de restriction de la circulation sur un périmètre, d'ailleurs qui reste à déterminer.

Voilà pour le volet structurel de l'action de la Préfecture de police.

L'autre partie de votre question concerne les mesures mises en œuvre à l'occasion des franchissements ou des alertes de franchissement aux pics d'information ou d'alerte à la pollution.

D'abord, un élément peut-être chiffré pour les élus de ce Conseil : depuis le début de l'année, nous avons été en situation de franchir le seuil d'information à 20 reprises. C'est sensiblement... je ne veux évidemment pas dire que la situation est satisfaisante. C'est sensiblement moins que l'an dernier, et nous avons également eu une alerte au franchissement des pics, alerte qui n'a d'ailleurs pas été matérialisée par la suite, alors que nous en avons eu trois l'an dernier. Encore une fois, ce n'est pas satisfaisant, mais ces chiffres méritaient d'être cités.

M. le Préfet de police a fait savoir ici qu'il n'hésiterait pas à mettre en place l'ensemble des mesures prévues par la réglementation en cas de franchissement des pics ; c'est, bien sûr et d'ores et déjà, l'abaissement de la vitesse réglementaire en cas de franchissement du seuil d'alerte, avec la multiplication des contrôles qui y sont associés, c'est également celui du grand contournement. Vous savez que le grand contournement ne peut être, de par les textes, aujourd'hui, mis en œuvre qu'en cas de risque de franchissement du seuil d'alerte, donc il l'a été à une seule reprise cette année, une seule prévision de ce dépassement a été annoncée, ce qui n'a pas, cette année, conduit à la mise en œuvre du grand contournement.

Un point peut-être pour terminer, puisque vous invitez la Préfecture de police à être exemplaire, je vais vous donner quelques éléments sur le sujet.

D'abord, l'article du code de la route que vous avez cité comprend quand même quelques éléments qui exemptent les administrations lorsqu'elles sont concernées par des contraintes opérationnelles. C'est le cas d'une partie de la flotte de la Préfecture de police, notamment les véhicules de police en eux-mêmes, qui sont soumis à des contraintes opérationnelles qui, pour l'instant, sont mal prises en compte par les constructeurs.

En revanche, et c'est le point positif que je vais vous indiquer, sur toute la partie de la flotte qui n'est pas concernée par ces contraintes opérationnelles, notamment sur la flotte qui est financée par le budget spécial, voté par les Conseillers de Paris, la Préfecture de police s'efforce de respecter la réglementation, et quand je dis "s'efforce", c'est qu'elle la respecte en tendance, puisque sur l'année 2013, 32 véhicules vont être renouvelés sur le budget spécial, et sur ces 32, sept seront des véhicules hybrides et deux des véhicules tout électrique, c'est une première, ce qui fait 28 % du parc à renouveler qui remplira les critères législatifs ; je crois que ces chiffres méritent d'être mentionnés, tout comme mérite d'être mentionné, d'ailleurs, que les services de la Préfecture de police ont

lancé une formation pour leurs personnels à l'éco-conduite qui est en train de se mettre en place en ce début d'année 2013.

Voilà pour les éléments que je voulais vous donner, Monsieur le Conseiller.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur CONTASSOT, compte tenu de tous ces éléments, maintenez vous votre vœu ?

M. Yves CONTASSOT. - Oui, parce que dans le vœu de l'Exécutif, il nous semble que l'on renvoie quand même un peu trop la responsabilité à des niveaux extérieurs, alors qu'il nous semble que M. le Préfet de police pourrait déjà prendre un certain nombre de responsabilités et qu'on ne peut pas simplement dire, comme je l'ai entendu, que tout doit être fait au niveau de la métropole.

Evidemment qu'il y a différents niveaux d'intervention, mais celui de la Municipalité est réel. D'ailleurs, c'est ce qui s'est passé depuis 2001, il y a une politique visant à faire baisser la pollution ; il me semble qu'il faut continuer, ne pas baisser la garde, donc nous maintenons notre vœu, mais nous voterons aussi celui de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 107).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 74).

Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Commission spéciale d'élus chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15e) et d'étudier les propositions des candidats. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Le scrutin étant clos, je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Commission spéciale d'élus chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15e) et d'étudier les propositions des candidats (R. 16) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 32

Non participation au vote : 131

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Pour : 29

La candidature proposée est adoptée. (2013, R. 16).

2013 DEVE 64 - Approbation du principe et des modalités de passation des marchés relatifs à l'entretien des jeunes peuplements forestiers dans les bois de Vincennes (12e) et de Boulogne (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation d'une communication sur la gestion du bois de Vincennes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 4e Commission et examinons le projet de délibération DEVE 64 relatif à l'entretien des jeunes peuplements forestiers dans les bois de Vincennes et de Boulogne, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 47 et le groupe U.M.P.P.A., le vœu référencé n° 48 dans le fascicule.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour cinq minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Le 26 avril 2003, vous avez signé, Monsieur le Maire, la charte d'aménagement du bois de Vincennes.

En 2011, vous avez fait voter le Plan Biodiversité et vous avez aussi élaboré le Plan arboricole 2006-2020, mais ces documents sont-ils appliqués dans la gestion du bois de Vincennes ?

Par exemple, expliquez-moi comment le maintien de la Foire du Trône sur la pelouse de Reuilly est conforme aux trois documents que j'ai cités précédemment et comment la Foire du Trône répond aussi aux différentes certifications environnementales, de même que le projet d'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, sur lequel nous aurons l'occasion de nous repencher, n'est pas du tout conforme aux trois documents cités précédemment.

Enfin, la refonte des brigades d'accueil et de surveillance du bois de Vincennes avec la suppression des postes fixes autour du lac Daumesnil et du parc de Saint-Mandé est contraire à l'engagement d'élaborer un contrat spécifique de sécurité qui était stipulé par la charte d'aménagement en concertation avec tous les acteurs concernés, dont les collectivités riveraines des bois.

Je n'ai pas assez de temps, malheureusement, pour reprendre point par point chaque énoncé des chartes et des plans qui ont été signés par votre majorité, mais c'est pour cela que nous souhaiterions, Monsieur le Maire, que vous puissiez présenter une communication sur la gestion du bois de Vincennes.

Cette communication devra faire un point d'étape sur l'application de la charte d'aménagement, du Plan arboricole et aussi du Plan Biodiversité.

Merci.

(Mme Pauline VERON, adjointe, remplace M. PENINOU au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

La concertation et la communication sur la gestion du bois de Vincennes sont prévues dans le cadre de la charte d'aménagement du bois de Vincennes qui a été signée, comme cela a été rappelé, le 26 avril 2003.

C'est dans ce cadre qu'a été réuni par la Ville, le 4 avril 2013, le Comité consultatif du bois de Vincennes, composé de représentants d'associations, des usagers du bois, des élus parisiens, des collectivités riveraines et de personnes qualifiées.

Le bilan du Plan de gestion arboricole du bois de Vincennes et des différents projets d'aménagement effectués ou programmés a été présenté à ce Comité, ainsi que les plans de gestion des bois de Boulogne et de Vincennes établis pour la période 2006-2020 et présentés à la Commission des sites le 20 novembre 2012.

Ce dernier expose à la fois les premiers résultats sur l'atteinte des objectifs fixés dans le plan de gestion, les actions en cours et celles qui sont à réaliser.

Cette présentation a également intégré les réflexions engagées par la Ville de Paris dans le cadre du Plan de la biodiversité adopté en novembre 2011 par le Conseil de Paris, et notamment son article 3 intitulé "intégrer les bois parisiens dans la trame régionale".

Le Plan Biodiversité s'inscrit dans le cadre d'une démarche territoriale et dans la construction en cours du Schéma de cohérence régionale écologique qui doit être approuvé par le Préfet de Paris au cours de l'automne prochain.

Avec toutes ces informations, je vous demanderai de retirer votre vœu et je vous propose, si vous le souhaitez, qu'on vous communique tous les documents visuels et les documents qui ont été présentés par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement lors de ce comité du 4 avril dernier, afin que vous en preniez connaissance. En tout cas, mon cabinet est à votre disposition.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Très bien.

Nous avons également un amendement technique.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci de me le rappeler.

C'est un amendement technique suite à une coquille qui ne change pas du tout le montant des travaux, mais la nature des travaux, qui ne change rien, en tout cas, au contenu du projet de délibération.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Madame MONTANDON, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, je maintiens le vœu, car il s'agit d'une communication au niveau du Conseil de Paris, et les élus n'ont pas été informés et n'ont pas débattu à ce sujet.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Pour la bonne forme, nous mettons d'abord aux voix l'amendement sur le projet de délibération, puis le vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 47 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 47 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix le projet de délibération DEVE 64 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2013, DEVE 64).

Je vous remercie.

2013 DEVE 59 - Attribution de la dénomination Promenade des berges de la Seine - André Gorz au tronçon rive gauche des berges de la Seine situé entre le Musée d'Orsay et le Musée du quai Branly (7e).

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 59 relatif à l'attribution de la dénomination Promenade des berges de la Seine - André Gorz au tronçon rive gauche des berges de la Seine situé entre le Musée d'Orsay et le Musée du quai Branly (7e).

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe U.D.I.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, vous avez décidé d'attribuer un nom à la promenade des berges rive gauche, sans aucune concertation, d'ailleurs, ni des maires d'arrondissement ni des Parisiens. C'est étonnant, cette démarche, puisque vous entendiez, soi-disant, faire en sorte qu'ils se réapproprient le fleuve.

On attendait donc un nom qui puisse leur parler. Quel nom avez-vous donc choisi dans le secret de votre cabinet ? Il s'agit de "André Gorz", un philosophe écrivain, disciple de Sartre, bien sûr, qui, selon votre présentation s'est "beaucoup investi dans l'éco-socialisme".

Je suis tristement étonnée de ce choix.

Si vous vouliez un philosophe écrivain pour votre promenade, vous aviez pourtant un nom tout désigné : Philippe Muray, bien sûr ! Philippe Muray, qui a si bien décrit ce "Festivus Festivus", aurait tellement bien cadré avec l'ambition ludo-culturelle de ce projet qui fait l'éloge de la flânerie.

Franchement, s'il y avait un écrivain à retenir, c'était bien celui-là ; son nom associé à ces îles flottantes, cela n'aurait pas manqué d'esprit d'à-propos !

Mais, plus sérieusement, je ne vais pas revenir, un, sur les conséquences que fait peser la fermeture des berges sur les conditions de circulation, deux, votre promesse non tenue d'offres simultanées et alternatives de transport en commun, trois, sur l'absence de vision du fleuve comme axe de transport de marchandises, et non comme simple espace de loisirs.

Alors, pourquoi ce choix d'André Gorz ? Cette promenade doit traverser les sites les plus prestigieux et parmi des monuments qui font l'image de Paris dans le monde. Cette promenade est censée être emblématique de votre politique. Et vous choisissez d'en attribuer le nom à André Gorz ?

Je sais bien que c'est une promenade qui est destinée aux plus privilégiés, mais qui, véritablement, parmi les Parisiens, les Franciliens et les touristes connaissent son nom ? Qui s'identifie à lui ? Vous ? Cela ne suffit pas ! Vous, c'est entre vous ! A-t-il cette renommée universelle pour transmettre l'image de la capitale dans le monde ?

Ce n'est pas lui faire offense que de dire que son nom ne parle pas à tout le monde, qu'il n'a pas tout à fait une résonance internationale, et que son œuvre n'a pas tellement transcendé les cénacles universitaires. Même dans cet hémicycle savant, qui sait, qui a lu ses écrits ?

En fait, oui, mais cela ne suffit pas. C'est pour les Parisiens, je croyais, et pour les touristes. En fait, le choix de ce nom est à l'image de ce projet. Se faire plaisir entre soi, c'est exactement ce que vous êtes en train de me dire. Se faire plaisir entre soi, avec un projet strictement intra-muros et non pour l'ensemble des Parisiens et de ceux qui rejoignent Paris chaque jour.

La preuve de cet entre soi, que vous êtes en train de confirmer en ce moment même, est même dans la justification du choix de cette dénomination. Je vous cite : "Figure majeure, André Gorz partage avec les éco-socialistes l'idée que l'écologisme n'est pas une fin en soi, mais une étape vers le véritable but qui serait la sortie du capitalisme." On a donc deux révélations. Ce projet d'aménagement des berges a vocation à être partagé seulement entre éco-socialistes. Deuxième révélation, c'est une étape vers le véritable but : la sortie du capitalisme.

J'en conclus donc que ce choix est partisan et doctrinaire. Quel dommage ! Il y avait tant de possibilités qui s'offraient pourtant à vous pour dénommer cette promenade du musée d'Orsay au musée du quai Branly. La Seine aurait dû être une source d'inspiration pour désigner un nom, qui à la fois lui rende hommage et trouve un écho universel.

L'aménagement de la Seine ne peut se penser que dans une cohérence métropolitaine, et même au-delà jusqu'à Rouen et jusqu'au Havre. Cette continuité, des peintres, et pas les moindres, l'ont d'ailleurs exprimée à leur manière en peignant le fleuve, ses rives et ses villes.

Orsay, temple des impressionnistes qui domine la Seine, aurait dû vous inspirer. Les impressionnistes, c'est une façon de parler à tout le monde et de transmettre l'universel. Eux qui ont fait de la Seine un élément central de leurs tableaux, au-delà de Paris intra-muros, allant jusqu'à l'île de Chatou, mais plus loin aussi vers Rouen et Le Havre.

Pourquoi donc - je vous pose la question - ne pas avoir privilégié un nom évident qui fasse preuve d'universalisme et d'un esprit d'ouverture ?

La promenade des impressionnistes, tout simplement !

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci.

Moi, c'est avec beaucoup de plaisir, et aussi une volonté de reconnaissance du travail d'André Gorz que je soutiens évidemment ce projet de délibération. Même si ce n'est pas moi qui l'ai demandé au départ, c'était pour moi une très bonne surprise de voir que l'on proposait le nom d'André Gorz à ce quai.

Pourquoi ? Vous avez dit que c'était quelqu'un de doctrinaire, anticapitaliste primaire...

Je voudrais vous dire, en tant qu'Ecologiste, que cela fait partie des personnes, des penseurs qui ont participé à ma formation politique et ils l'ont fait de façon tout à fait ouverte. C'est quelqu'un qui doutait beaucoup, il a beaucoup travaillé, notamment sur la question du travail et de la répartition des richesses, avec des positions qui ont évolué. Il s'est beaucoup intéressé aussi à Internet et aux nouvelles technologies. Il s'est intéressé à beaucoup de sujets tout à fait contemporains et je pense que vraiment, ce n'est pas du tout quelqu'un de doctrinaire. On le voit d'ailleurs dans son parcours intellectuel où il a beaucoup évolué, en partant de Sartre pour arriver effectivement à un engagement politique tout à fait personnel et intéressant.

Peut-être, moi, je vais donner une autre facette d'André Gorz, qui est peut-être moins connue, qui est sa vie intime avec sa compagne Dorine, avec qui il a écrit un livre magnifique, que je vous invite à lire, qui est "Lettres à D. : histoire d'un amour", une ode à sa vie aussi avec sa compagne.

Je vais vous lire à la fois le début et la fin de ce livre qui peut-être va, je pense, nous rassembler :

"Tu vas avoir quatre-vingt-deux ans. Tu as rapetissé de six centimètres, tu ne pèses que quarante-cinq kilos et tu es toujours belle, gracieuse et désirable. Cela fait cinquante-huit ans que nous vivons ensemble et je t'aime plus que jamais."

C'est le début du livre et il termine :

"Récemment, je suis retombé amoureux de toi une nouvelle fois et je porte de nouveau en moi un vide débordant que ne comble que ton corps serré contre le mien. Nous aimerions chacun ne pas survivre à la mort de l'autre. Nous nous sommes souvent dit que si, par impossible, nous avions une seconde vie, nous voudrions la passer ensemble."

C'est rendre hommage aussi à cette vraiment belle histoire amoureuse d'André Gorz. C'est aussi l'hommage qu'il a rendu à sa compagne, qui peut-être nous rassemblera et aussi rassemblera toutes les personnes qui vont fréquenter ces quais.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - La parole est à M. LEGARET, pour une explication de vote.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pardonnez-moi de dire que ce que je viens d'entendre n'est pas du niveau !

Ce n'est pas du niveau !

On a réparé hier soir une lacune en rétablissant, en donnant à William Shakespeare une rue dans Paris. Je rappelle qu'on a donné à Guillaume Apollinaire la rue la plus courte de Paris.

Excusez-moi, il y a quand même un abîme entre Guillaume Apollinaire et ce que vous venez de lire.

On est sur un site, la Seine, au centre de Paris qui a été consacré à des présidents de la République : la voie Georges Pompidou, le quai François Mitterrand.

Mais oui, j'en parle !

Que cela ne vous plaise pas m'est complètement indifférent !

Mais Georges Pompidou a été un Président de la République. Oui, c'est comme cela !

Je demande une suspension de séance !

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Suspension de séance de 2 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures quarante sept minutes, est reprise à douze heures cinquante et une minutes, sous la présidence de Mme Pauline VERON, adjointe).

(Les élus de l'Opposition ne sont pas revenus).

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Chers collègues, après cette suspension de séance, nous reprenons nos travaux.

2013 DEVE 59 - Attribution de la dénomination Promenade des berges de la Seine - André Gorz au tronçon rive gauche des berges de la Seine situé entre le Musée d'Orsay et le Musée du quai Branly (7e). (Suite).

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - La parole est à Sylvain GAREL pour une explication de vote qu'il avait demandée tout à l'heure sur le projet de délibération DEVE 59.

M. Sylvain GAREL. - Cela va être très rapide.

Effectivement, André Gorz est un personnage absolument considérable de la pensée philosophique du XXe siècle, c'est quelqu'un qui est étudié aux Etats-Unis encore plus qu'en France, cela prouve qu'y compris certains touristes peuvent savoir qui est André Gorz.

C'est quelqu'un aussi qui a beaucoup travaillé sur le rapport à la politique et je vois que, malheureusement, ses leçons n'ont pas toujours été retenues par tout le monde.

Je voulais simplement dire que le livre qu'a cité tout à l'heure notre collègue, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, est un livre très fort puisqu'il a été publié après le suicide collectif d'André Gorz et de son épouse, qu'il n'a pas voulu laisser partir seule dans la mort.

C'est un livre posthume et cela donne toute sa force à ce texte. C'est pour cela que, quand des gens se permettent de le ridiculiser en disant ce n'est pas de la hauteur de tel ou tel autre grand écrivain, c'est insupportable.

Je voudrais simplement terminer, comme l'a suggéré mon ami Jacques BOUTAULT, par une citation du titre d'un livre d'André Gorz qui correspond bien à la situation d'aujourd'hui, et qui devrait nous faire réfléchir. Il a écrit un livre qui s'appelle "Misères du présent, richesse du possible".

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 59).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'aménagement de la place Alphonse Deville.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu non rattaché référencé n° 49 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'aménagement de la place Alphonse-Deville.

La parole est à M. Romain LÉVY, pour le groupe P.S.R.G.A.

M. Romain LÉVY, adjoint. - Cela devrait être un peu plus calme.

C'est un sujet pourtant important puisque, dans une ville aussi dense que Paris, l'aménagement d'espaces de respiration est un enjeu fondamental et cette place Alphonse-Deville est l'un de ces lieux de halte qui est malheureusement occupé de façon continue par des deux-roues motorisés qui dégradent la qualité de ce lieu, mais qui, aussi, gênent les services de la Ville puisqu'il y a des locaux techniques de la D.V.D. en sous-sol qui sont continuellement occupés par des deux-roues, ce qui les force à laisser des grilles de chantier en permanence.

C'est pour cela que je veux faire écho au vœu émis en février dernier par le Conseil de quartier Rennes qui demande à ce que cette place Alphonse-Deville puisse être étudiée en vue d'une transformation en square clos.

Cela me paraît d'autant plus intéressant qu'il y a déjà des bancs, un monument à François Mauriac, autre écrivain qui s'y trouve, il y a également des parterres fleuris, c'est déjà aux trois quarts grillagé et on voudrait que l'on étudie la possibilité de finir les clôtures pour éviter que ce jardin ouvert ou ce square non fermé ne se transforme en stationnement pour deux-roues motorisées.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole, pour répondre, est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - La clôture de ce square avec des grilles qui seraient implantées dans le sol est un peu difficile à cause du sous-sol qui est formé par des réseaux, donc on ne peut pas ancrer du grillage sur la totalité de cette placette.

Néanmoins, on peut tenter de trouver d'autres solutions pour donner un esprit de clôture à ce square par un mode de végétalisation. On va étudier cela avec la Direction de la Voirie et je pense que, au cours de l'automne, on pourra faire des propositions d'installation pour répondre au vœu qui est demandé, auquel je donne un avis favorable.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 108).

Je vous remercie.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance pour le déjeuner et nous reprendrons à 14 heures 30 pour la suite de la 4e Commission.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci à toutes et à tous d'être là pour reprendre cette séance.

Nous avons vécu tout à l'heure un incident de séance regrettable qui n'a pas permis à notre Assemblée, finalement, de débattre dans la sérénité, qui doit pourtant présider à ses travaux. Il est bien clair qu'il n'a pu être et qu'il n'a donc été dans l'esprit de personne d'associer la figure du Président Pompidou à celle de Philippe Pétain. Cet incident et les échanges qui s'en sont suivis n'ont pas été filmés et ne sont pas portés au compte rendu de la séance.

Je vous propose que nous considérions définitivement cet incident comme clos.

J'appelle d'ailleurs, au nom de l'Exécutif, chacune et chacun à faire preuve de retenue dans ses expressions, afin que nous puissions continuer nos travaux dans l'intérêt général qui est celui des Parisiens et qui est, en fait, le sujet le plus important.

Nous n'avons donc pas pu aller au terme de l'examen du projet de délibération dans de bonnes conditions. En effet, après que la suspension de séance a été accordée au groupe U.M.P.P.A., à la demande de M. LEGARET, nos travaux ont repris, alors qu'une partie ou la totalité des membres de son groupe pensaient qu'elle courait jusqu'à 14 heures 30, de bonne foi.

2013 DEVE 59 - Attribution de la dénomination Promenade des berges de la Seine - André Gorz au tronçon rive gauche des berges de la Seine situé entre le Musée d'Orsay et le Musée du quai Branly (7e) (suite).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous propose donc de reprendre l'examen de ce projet de délibération DEVE 59.

Si Mme GALLOIS le souhaite, elle peut redire quelques mots, mais brièvement, sans reprendre la totalité de son intervention.

Ensuite, également brièvement, Mme GIBOUDEAUX.

Et puis, je crois, enfin, que M. LEGARET souhaitait faire une explication de vote. C'est là que nous en étions.

Est-ce que cela vous convient ?

M. Sylvain GAREL. - Une explication de vote aussi.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Et une explication de vote, d'accord.

Madame GALLOIS, allez-y !

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai également demandé une explication de vote, donc je ne sais pas si je vais peut-être enchaîner directement.

Je ne vais pas reprendre textuellement ce que j'ai dit. Non seulement je ne retire rien de ce que j'ai dit mais, en fait, les faits me donnent raison quand je parle d'entre-soi, de dogmatisme et de sectarisme. Je trouve, malgré tout, sans revenir sur ce sujet, que les propos que nous avons entendus dans cette Assemblée sont parfaitement indignes d'élus de la Ville de Paris.

Je souhaiterais quand même que des excuses soient faites de manière officielle.

Je vais maintenant revenir sur les propos de mon rappel au règlement : il se trouve que ce projet de délibération n'a pas donné lieu à un vote en Conseil d'arrondissement et pas dans le 7e arrondissement, qui est le premier arrondissement concerné.

À ce titre, ainsi qu'à d'autres, je demande que ce projet de délibération soit retiré et rediscuté ultérieurement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame GIBOUDEAUX, souhaitez-vous brièvement reprendre la parole ou alors attend-on les explications de vote ?

On attend les explications de vote ? On passe directement.

Donc, Monsieur LEGARET et ensuite M. GAREL ? On fait comme cela ?

Ah, c'est M. CONTASSOT, d'accord.

Alors, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je vous donne acte d'abord de votre déclaration et je suis tout à fait prêt à considérer que l'incident est clos. Je vous remercie d'avoir restitué à ce débat la dignité qui lui convient.

Je préférerais que M. GAREL retire ses propos mais, après tout, c'est de sa responsabilité.

J'étais en train de dire tout à l'heure, lorsque j'ai été interrompu que l'on est sur un site particulier et très emblématique de Paris, puisqu'on est sur les quais de la Seine, au centre de Paris, et que les attributions qui ont été faites, sous la responsabilité de M. Bertrand DELANOË depuis 2001, concernent des personnages importants, avec, je le mentionnais, la présence de présidents de la République : Georges Pompidou, François Mitterrand, et j'allais ajouter Léopold Sédar Senghor, ce qui n'est pas complètement indifférent, à qui on a rajouté récemment le nom d'Aimé Césaire, et je dois dire que le Conseil du 1er arrondissement - cela aussi, j'allais le mentionner - s'est prononcé à l'unanimité pour saluer, adopter et approuver cette proposition.

Ayant dit tout cela, je suis désolé de dire, et je vous assure que, si vous voulez bien m'accorder un tout petit peu de bonne foi, j'ai testé le nom d'André Gorz. Vous êtes tout à fait en droit, pour certains d'entre vous, d'avoir connu, aimé et apprécié cet homme. Moi, j'ai du respect pour tous les philosophes, pour tous les écrivains, pour tous les journalistes, a fortiori, lorsqu'ils ont disparu.

Mais je vous assure que, sur la notoriété de ce personnage, on n'est sur aucun élément de comparaison avec les noms que je viens de citer.

Je me permettrais de le dire parce qu'on est sur un paysage et sur un site parisien qui ne peut en aucun cas être banalisé et relégué sur quelque chose d'accessoire.

Je le dis d'autant plus que j'ai sous les yeux les propositions de nomination qui ont été faites par la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux.

On est sur des noms importants, je ne vais naturellement pas les citer, mais d'artistes, de philosophes, parfois d'élus parisiens et je me félicite que l'on ait retenu les noms de nos anciens collègues Gabriel Kaspereit et Jacques Féron parmi les attributaires de ces noms.

Voilà ce que je me bornerai à dire.

Je voulais aussi soulever une autre difficulté. Le Conseil du 7e arrondissement, d'après ce que je sais, ne s'est pas prononcé parce que ce projet de délibération lui est parvenu hors délais, ce que je crois extrêmement regrettable.

La proposition que je voulais faire était que l'on retire cette dénomination de l'ordre du jour et qu'on la réinscrive à la séance du prochain Conseil de Paris, après que le Conseil du 7e arrondissement ait pu valablement donner son avis. Cela me paraît être la règle assez incontournable.

Une dénomination de rue, de place, d'établissement dans un arrondissement, ce n'est pas quelque chose de banal. Cela concerne les habitants, cela concerne des riverains et je trouve qu'il n'est pas normal, qu'il est regrettable, si cela nous est confirmé, je ne suis pas élu du 7e arrondissement, mais d'après ce que l'on me dit, ce projet de délibération est parvenu hors délais et le Conseil d'arrondissement ne s'est pas prononcé.

Quel que soit le vote final qui interviendra, j'aimerais que l'on puisse respecter cette modalité incontournable et qu'il faut respecter.

Je propose très posément, très calmement, en vous remerciant Monsieur le Président de séance, Monsieur le Maire, d'avoir contribué à apaiser ces débats.

Je propose simplement que l'on respecte la procédure habituelle et que l'on réinscrive ce projet de délibération à la prochaine séance.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour une explication de vote.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais dire que, en aucun cas, ni dans l'esprit de M. Sylvain GAREL ni dans le nôtre, il n'était question d'assimiler évidemment Georges Pompidou et Pétain, c'est simplement des questions de fonctions et en aucun cas une question de personnes, que les choses soient bien claires, Monsieur LEGARET, s'il y avait une quelconque interprétation erronée susceptible d'intervenir. Premier point.

Le deuxième point, c'est que je ne sais pas si vous connaissez, Monsieur LEGARET ou Madame GALLOIS, Justin Godart. Cela vous dit quelque chose ? Il a une place le long de la Seine, vous ne le connaissez pas ? Il y a 10 minutes, je ne le connaissais pas.

Il y a de célèbres inconnus qui ont des places et pas n'importe où. Une grande place - personne ne sait sans doute où c'est - devant l'Académie des Beaux-Arts, un endroit somptueux, un des plus beaux endroits de la Seine.

Quand on vient nous dire qu'André Gorz ne mériterait pas un hommage le long de la Seine alors que de célèbres inconnus l'ont, relativisons. Si vous voulez bien, il y a quand même beaucoup de noms - et pas simplement les trois que vous avez cités - qui longent le quai de la Seine.

Par ailleurs, André Gorz est quand même l'un des pères de l'écologie politique et il a rompu, Mme GALLOIS ne le sait sans doute pas, avec la pensée sartrienne parce qu'il était effectivement quelqu'un qui disait, de la même manière, qu'il luttait à la fois contre une forme de collectivisme, contre lequel il s'est battu fortement, et en même temps contre l'individualisme hédoniste, mais pour les valeurs de la personne.

Je crois que se battre pour les valeurs de la personne, dans notre société aujourd'hui - et particulièrement aujourd'hui - cela a du sens.

Donc, nous soutiendrons évidemment très fortement ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Nous allons le soumettre au vote. Je voudrais indiquer qu'il a été envoyé dans un délai de 18 jours avant le Conseil de Paris, conformément à notre règlement et que, donc, les délais qui président aux envois des projets de délibération au Conseil d'arrondissement ont été respectés.

Dès lors, le retrait de ce projet de délibération ne se justifierait pas.

Je vous mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 59).

2013 DPE 27 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché de pose et dépose de corbeilles de rue de type porte-sacs et de supports sacs sur les voies publiques de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPE 27 relatif à l'attribution d'un marché pour la pose et la dépose de corbeilles de rue de type porte-sacs et de supports sacs pour la voie publique de Paris.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Après la devinette sur Justin Godart, j'ai envie d'en poser une deuxième.

Que vous inspire le nombre 4.241 ? Sans doute pas grand-chose, c'est le nombre de jours qui nous séparent du 12 septembre 2001.

Le 12 septembre 2001, M. le Préfet de police demandait que l'on supprime toutes les corbeilles de rue à Paris, compte tenu de l'attentat qui avait été perpétré la veille à New York.

Le 12 septembre 2001, effectivement, des milliers et des milliers de corbeille de rue ont été retirées de Paris, soulevant évidemment des difficultés considérables dans la gestion de la propreté de nos rues et trottoirs.

Alors, 4.241 jours plus tard, j'ai envie de dire : enfin - ou seulement, cela dépend - nous allons avoir de nouvelles corbeilles (ou seulement 4.241 jours après).

Nous avons aujourd'hui des réceptacles de propreté, puisque c'est leur nom technique, qui présentent de nombreux inconvénients parce que les élastiques sont quelquefois coupés volontairement par des gens qui s'en servent pour autre chose. On ne peut pas dire que les sacs résistent toujours, quelquefois ils sont crevés et il y a un élément incontestable, c'est quand même, je ne sais pas s'il faut dire leur laideur ou leur absence de beauté, mais on ne peut pas dire que cela les rende particulièrement agréables du point de vue de la vision et de la qualité de l'espace public.

Mais, en même temps, ils présentent des avantages et il ne faut pas le nier : ils sont d'une extrême facilité pour la collecte et c'est un élément non négligeable, ce qui diminue les coûts de la collecte. Eux-mêmes coûtent relativement peu cher, évidemment, vu la faible qualité.

Autre avantage, c'est leur laideur, puisque leur laideur fait que, au moins, on les repère et que personne ne peut dire qu'il n'y a pas de corbeille dans le champ de vision et qu'il peut justifier de mettre ses déchets à terre. C'est donc à la fois un avantage et un inconvénient.

Cela étant, à l'évidence, il faut les changer.

Je suis très content, je le dis, que nous ayons un nouveau marché permettant, y compris si c'est possible sur les Champs-Élysées, puisque cela figure dans l'une des hypothèses, que l'on puisse mettre ces nouveaux réceptacles de propreté.

Je rappelle que l'on a quand même déjà eu des modèles agréés par la Préfecture de police suite à un premier concours et que, hélas, il n'y a pas été donné suite. C'est vraiment dommage, car ce modèle était, non seulement absolument superbe, facile d'utilisation, mais, en même temps, il correspondait à toutes les normes de résistance aux tests liés à Vigipirate.

Ce qui me gêne un peu aujourd'hui, c'est quand même que la Préfecture de police n'ait toujours pas donné son aval (à moins que, depuis la réunion de la 4e Commission, les choses aient changé) à ce nouveau modèle que nous ne connaissons pas, en plus.

On nous demande de voter pour un modèle un peu fantomatique, d'une certaine manière, mais dont je ne doute pas qu'il sera à la fois superbe, efficace et d'un coût abordable.

La seule question que je pose est : que se passe-t-il si aucun des modèles n'est agréé, est-ce que l'on recommence à zéro ? Est-ce qu'il nous faut à nouveau 4.241 jours ? J'espère que non et qu'il y a une solution alternative, d'autant plus - et je le regrette, M. le Représentant du Préfet de police n'est pas là - que je me souviens très bien du débat que j'ai eu avec M. le Préfet de police quelques mois après cette obligation de retirer toutes les corbeilles de rue.

Il disait : j'ai bien conscience que, de toute façon, aujourd'hui, face à l'évolution du terrorisme, ce n'est pas le fait que toutes nos corbeilles de rue résistent éventuellement à des explosions qui est en cause.

Hélas, on l'a vu il y a quelques jours à Boston, les terroristes ne manquent pas d'imagination pour tuer, quand ils en ont réellement envie.

Il faut peut-être se poser la question : faut-il absolument, comme dans un seul autre pays au monde, qui est Israël, avoir des corbeilles qui résistent aux bombes ? Est-ce vraiment indispensable aujourd'hui, compte tenu du coût supplémentaire que cela implique, des difficultés de mise au point ?

Je ne voudrais pas que l'on nous dise que l'on n'y arrive pas parce que la Préfecture de police dirait non alors que tout le monde sait que c'est plutôt une question psychologique que réellement d'efficacité contre le terrorisme que d'avoir des corbeilles anti-déflagration.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, si ce projet de délibération nous laisse entrevoir qu'enfin, comme le rappelait M. CONTASSOT, les rues parisiennes disposeront prochainement d'un nouveau modèle de réceptacles de propreté, nous souhaitons que cette nouvelle corbeille soit aussi durable et adaptée à la diversité de nos paysages que le mobilier créé en son temps par l'architecte Davioud, qui avait réussi à concevoir un mobilier à la fois fonctionnel et de nature à contribuer à la qualité de l'espace public de notre Capitale.

Je dis "enfin", car voilà plus de huit ans, Monsieur le Maire, que vous annoncez aux Parisiens la réalisation de ces nouveaux réceptacles. Maintes fois annoncée, maintes fois reportée, il aura fallu attendre huit ans et voir défiler trois adjoints au Maire de Paris chargés de la propreté pour que ce projet voie le jour.

En revanche, que de temps perdu et d'argent gaspillé pour remplacer ces 30.000 porte-sacs provisoires, dont les supports inclinés et les socles rouillés n'invitent pas au respect de la propreté de nos rues et concentrent souvent dépôts sauvages de tous ordres.

Pour l'information de notre Assemblée, je rappellerai qu'en 2004, vous avez lancé une première consultation pour la réalisation d'une corbeille dont le résultat s'est révélé décevant ; en 2006, lancement d'une deuxième consultation, portant, cette fois, sur un modèle de porte-sacs dont le prototype n'a pas convaincu. En 2007, alors qu'aucun projet n'avait encore abouti, tant sur le plan de la fonctionnalité que de l'adaptation au paysage urbain, plus de 500.000 euros avaient déjà été engloutis dans ces différents projets.

En 2009, vous avez changé votre fusil d'épaule et lancé une procédure de dialogue compétitif pour la conception, l'industrialisation et la fourniture d'un modèle de réceptacle de propreté déclinable en deux versions qui avait vocation à être implanté sur l'espace public dès 2012.

Nouvelle dépense et nouvel échec, puisque la consultation a été déclarée sans suite avant même la remise des offres finales.

Enfin, en juillet 2012, retour à la case départ, vous avez, Monsieur le Maire, revu vos ambitions à la baisse et lancé un banal appel d'offres pour un marché de fourniture de corbeilles de type porte-sac, cette fois.

Si nous pouvons nous réjouir de voir ce dossier avancer après huit ans de gestation et de dépenses, je regrette que nous ne sachions toujours pas à quoi ressemblera cette fameuse corbeille qui, paraît-il, figure déjà au catalogue de la société "SERI", alors qu'elle ne nous a pas été présentée, pas même devant la Commission du Mobilier Urbain, qui n'a d'ailleurs pas été réunie depuis près de deux ans maintenant.

Nous ne savons pas si ce porte-sac sera adapté au tri sélectif ni comment il s'intégrera dans les secteurs anciens à proximité des monuments historiques et dans les nouveaux quartiers. Sera-t-il également installé dans les espaces verts ? Qui assurera la gestion et le nettoyage de ces mobiliers, dont les parties métalliques sont souvent recouvertes d'autocollants, voire d'affichettes publicitaires ? Enfin, nous aimerions savoir dans quels arrondissements et selon quelles priorités s'effectuera le déploiement du premier lot de corbeilles ?

En revanche, ce dont nous pouvons être à peu près sûr, c'est que les 10.000 premières corbeilles seront bien déployées entre le quatrième trimestre 2013 et la fin du premier trimestre 2014. La perspective des municipales n'est, à mon avis, pas totalement étrangère à ce nouveau calendrier.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à M. Mao PENINO.

M. Mao PENINO, adjoint. - Merci, chers collègues.

Effectivement, ces corbeilles de rue, dites "réceptacles de propreté", c'est, depuis le 11 septembre 2001, un véritable feuilleton.

Notons quand même qu'il est assez logique que Paris ait été particulièrement traumatisée par la question des éventuelles bombes mises dans les poubelles suite à l'attentat qui avait frappé la Capitale, notamment rue de Rennes, en utilisant, justement, une corbeille de rue pour pouvoir provoquer une explosion et faire le maximum de victimes.

Il était donc logique que Paris prenne à la fois toutes les précautions, en rapport avec la Préfecture de police, pour pouvoir remplacer ces poubelles, et il était donc logique, malheureusement, que cela puisse prendre du temps.

Il se trouve que, en effet, une poubelle, suite à l'ensemble de ces pérégrinations que vous avez, les uns et les autres, rapportées, a été choisie sur un catalogue, celui, non pas de "S.E.R.I.", d'ailleurs, mais de la "SERAP", qui est un organisme commun à toutes les collectivités locales. Ce choix a été fait sur la base, justement, des critères à la fois d'intégration paysagère, mais aussi, surtout, de résistance, bien sûr, aux bombes, mais quand on voit comment sont traités aujourd'hui les réceptacles de propreté et les porte-sacs, de résistance aux éventuels coups de pied et aux éventuelles dégradations diverses et variées qui peuvent intervenir et qui sont, malheureusement aujourd'hui, notre lot commun et le lot commun de la DPE qui doit très régulièrement les remplacer, quand, d'ailleurs, nous n'avons pas à répondre à des demandes d'habitants ou de riverains qui, comme le disait M. Julien BARGETON ce matin à propos d'un autre projet de délibération sur le principe de : "Je ne veux pas ça dans mon arrière-jardin", ne veulent pas avoir de poubelle en face de leur commerce ou en face de leur entrée d'immeuble. Donc un matériel qui soit à la fois adapté au paysage parisien et qui soit à la fois résistant à toutes les attaques dont il peut être victime.

Par ailleurs, c'est justement parce qu'il a été pris sur un catalogue déjà existant et qu'il ne s'agissait pas de la création d'un mobilier spécifiquement parisien qu'il n'y avait pas d'intérêt à consulter la C.M.U., d'autant plus que cela aurait pu orienter le marché, et vu la quantité de poubelles que la Ville de Paris va être amenée à commander, c'est-à-dire un peu plus de 30.000, cela aurait pu représenter un risque de contentieux sur ces poubelles qui verront, évidemment, leur coût chuter dès lors que sera communiqué le type de poubelle dont il s'agit.

Simplement, vous indiquer que sur les modalités, nous avons fait un choix très simple, justement parce que, comme vous le dites, nous sommes dans un temps extrêmement rapproché d'échéances électorales, qui est celui de l'égalité de traitement absolue entre l'ensemble des arrondissements, quelle que soit leur taille ou quelle que soit la majorité qui les dirige.

C'est pourquoi c'est un tiers des réceptacles de propreté qui seront remplacés sur l'ensemble des arrondissements entre le dernier semestre 2013 et le premier semestre 2014 sur la base, certes, d'un certain nombre de préconisations, comme le fait de faire en intégralité une rue que l'on commence ou de privilégier, par exemple, des quartiers touristiques ou, au contraire, de privilégier les quartiers "politique de la ville" aujourd'hui. Mais sur la base de ces préconisations, c'est en collaboration, en consultation et en concertation complète avec les mairies d'arrondissement que nous choisirons les lieux exacts de remplacement de ce premier tiers des réceptacles de propreté. Charge à la prochaine majorité, celle qui sera issue des élections municipales du printemps 2014, de faire le déploiement des 20.000 suivantes.

Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui sur ce projet de délibération, en nous félicitant que, nous l'espérons, nous arrivions aujourd'hui à la fin de ce chemin. Je dis "nous l'espérons", parce que l'explosion à la Préfecture a eu lieu ces derniers jours, que cela semble correspondre aux critères nécessaires ; c'est d'ailleurs y compris pour cela que nous avons choisi cette poubelle dans le catalogue, mais que nous attendons encore, et nous espérons avoir, selon les délais de la Préfecture, au début du mois de juin, l'avis définitif qui nous permettra de l'installer sur tout Paris, y compris sur des lieux qui en ont tellement besoin depuis si longtemps, comme les Champs-Élysées qui, vous le savez sans doute, ne sont pas pourvus aujourd'hui de ces corbeilles de rue, ce qui nécessite des marchés complémentaires pour effectuer le nettoyage des Champs-Élysées tout au long de la journée, dont nous espérons pouvoir bientôt nous passer.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire ; c'est effectivement un élément très important pour l'espace public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DPE 27).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile (14e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le vœu non rattaché référencé n° 50 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile dans le 14e arrondissement.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une minute maximum.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, il ne va pas m'en falloir davantage pour présenter ce vœu qui est très consensuel, puisqu'il a été adopté à l'unanimité du Conseil du 14e arrondissement.

C'est un vœu qui s'inquiète de l'installation d'une antenne de l'opérateur Free au 205, boulevard Raspail. Il y a un vœu qui est très long, il est, bien sûr, impossible pour moi, en une minute, de le résumer, je renvoie ceux qui sont intéressés par les détails à sa lecture, mais ce que demande ce vœu est simple.

C'est, d'abord, qu'il y ait une intervention auprès de Free pour qu'il y ait des éclaircissements tant sur les questions d'urbanisme, parce qu'il y a des questions esthétiques, que sur celles relatives à l'exposition des riverains aux champs électromagnétiques.

Il y a la question du fait que cette demande a été faite hors charte, parce qu'elle a été faite à un moment où l'ancienne charte ne fonctionnait plus et où la nouvelle n'était pas encore entrée en vigueur, et il est nécessaire, aux yeux des gens qui ont déposé ce vœu, et nous les soutenons, que cette demande corresponde à la nouvelle charte qui vient d'être faite, donc il y a une demande que cette autorisation soit discutée dans la prochaine commission de concertation de téléphonie mobile et, enfin, de saisir la Ministre de l'Ecologie pour que la prolongation du Grenelle des ondes soit réalisée et une étude de faisabilité, une expérimentation de mutualisation des réseaux à Paris, puisque une des demandes des associations et des écologistes est qu'il y ait plus d'antennes, mais des antennes moins puissantes, et que chaque opérateur ne déploie pas son réseau, ce qui a tendance à multiplier les antennes et à multiplier les nuisances.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Chers collègues, l'adoption de la nouvelle Charte parisienne de la téléphonie mobile à l'unanimité moins deux abstentions, il y a de cela quelques mois, a permis de pacifier le paysage parisien concernant l'implantation des antennes de téléphonie mobile sur notre territoire.

Cela dit, à la fois la période inter-charte, qui a eu lieu au moment notamment de la rupture des négociations, puisque je vous rappelle que ces négociations avaient été très difficiles, en même temps que l'arrivée d'un quatrième opérateur Free Mobile et que le déploiement de la quatrième génération de téléphonie mobile, fait qu'aujourd'hui les mairies d'arrondissement, l'Agence d'écologie urbaine, la C.C.T.M. elle-même sont très largement submergées par les demandes de modification ou d'installation de nouvelles antennes. Ceci nous crée, comme cela crée d'ailleurs aux mairies d'arrondissement, un certain nombre de problèmes de fonctionnement qu'il est bien normal que nous essayions de régler au fur et à mesure.

Cela dit, nous mettons aujourd'hui tout en place, avec les mairies d'arrondissement que j'ai réunies très récemment sur ce sujet, pour que l'on puisse procéder dans le cadre de la charte de la téléphonie mobile et donc que nous ne soyons pas saisis, Conseil après Conseil, de vœux et de demandes sur chacune des antennes qui sont susceptibles de poser problème.

En effet, un cadre est mis en place, les mairies d'arrondissement ont la possibilité, quelle que soit d'ailleurs la date d'implantation de l'antenne, de saisir la commission de concertation de la téléphonie mobile, pour que l'on puisse étudier si ces antennes sont conformes à la charte et respectent notamment les seuils maximum d'exposition que nous avons fixés, et aussi toute une série d'autres mesures dont les intégrations paysagères et les questions d'urbanisme.

J'ai donc, suite au vœu adopté dans le 14e arrondissement, écrit au maire du 14e arrondissement et à son adjointe en charge du dossier, Célia BLAUDEL, pour leur indiquer qu'évidemment, suite à leur saisine, au vœu mais tout simplement à la saisine de la mairie du 14e arrondissement, cette antenne sera portée à l'ordre du jour de la prochaine Commission de concertation de la téléphonie mobile, de manière à pouvoir étudier l'ensemble du dossier en toute transparence, à la fois avec les élus, les opérateurs, les associations, mais aussi les autorités comme la Préfecture ou comme l'A.N.F.R.

Je peux donc vous confirmer aujourd'hui que cette antenne sera portée à l'ordre du jour de la prochaine Commission de concertation de la téléphonie mobile, qui étudiera si elle est aujourd'hui en conformité avec la charte.

J'invite chacun, aussi bien les opérateurs, à qui je l'ai précisé, que les mairies d'arrondissement, que les élus à faire un peu preuve de souplesse, le temps que nous passions ce pic de présentation d'antennes, de manière à ce que la charte puisse être respectée dans son intégralité par tout le monde, mais aussi que l'on puisse procéder effectivement à l'installation des antennes. C'est notamment dû au fait que, nous l'avions souligné, il vaut mieux avoir beaucoup d'antennes qui émettent faiblement que peu d'antennes qui émettent très fort et nous soumettent ainsi à des degrés d'exposition bien au-delà de ce que nous considérons, nous, Ville de Paris comme acceptable.

Par ailleurs, mon collègue, René DUTREY, et moi-même avons publié une tribune. Puis nous avons, au Conseil de Paris, adopté à l'unanimité un vœu demandant à ce que effectivement on puisse avancer sur la question des antennes, sur la question que les opérateurs puissent travailler ensemble, sur la question de l'interopérabilité notamment des antennes.

Nous avons envoyé ce vœu, cette tribune aux plus hautes autorités, en l'occurrence les Présidents des groupes parlementaires, mais aussi le Premier ministre, les Ministres concernés, le Président de la République. Et je vous confirme que nous restons en contact, notamment avec Mme Delphine BATHO, sur ce sujet-là, et que nous souhaitons très fortement pouvoir avancer. Souhait d'ailleurs que je peux vous affirmer être partagé très largement au sein de l'Association des Maires de France, et nous continuons donc cette bataille.

En fonction de l'ensemble de ces éléments, parce que je crois qu'ils répondent tout à fait au vœu, mais aussi à tout ce qui sous-tend ce vœu adopté par le 14^e arrondissement, je vous propose de pouvoir retirer ce vœu, puisque nous y avons d'ores et déjà apporté une réponse et que, dans l'avenir, il sera traité par la C.C.T.M.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur GAREL, le vœu est-il retiré ?

M. Sylvain GAREL. - Nous retirons ce vœu puisque la principale exigence de ce vœu était que cette demande soit examinée par la Commission de concertation, il n'y a plus aucune raison que ce vœu soit soumis au vote.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie pour ce geste.

2013 DEVE 62 - Approbation du principe et des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la réalisation des projets de reconquête paysagère sur le plateau de Gravelle et la plaine sud de Longchamp, intégrant notamment des aires d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes (12e) et dans le bois de Boulogne (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au renoncement du projet d'aménagement.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un projet alternatif pour le plateau de Gravelle (12e).

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'intitulé du projet de délibération.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif au risque d'inondation couru.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à la scolarisation des enfants.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif au transport scolaire des enfants.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 62 relatif au projet de reconquête paysagère sur le plateau de Gravelle et la Plaine sud de Longchamp, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé les amendements n° 51 et n° 52, et les vœux référencés n° 53 à 58 dans le fascicule.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe U.M.P.P.A., pour 5 minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous opposons à ce projet de délibération car nous continuons de penser que ce projet met en conflit deux intérêts publics.

Le premier est celui de l'obligation de la loi Besson, en effet, de créer une aire d'accueil des gens du voyage pour les villes de plus de 5.000 habitants, mais aussi celui de la protection des sites, notamment des sites classés. C'est bien sur ce point que nous sommes en désaccord avec vous, car nous considérons que le bois a une autre vocation que de recevoir de nouvelles constructions.

Et ce sont bien des constructions. Vous avez beau nommer ce projet de délibération "Reconquête paysagère", regardez-le en détail. Vous demandez des permis de construire pour viabiliser le site pour des travaux de terrassement, de voirie et des réseaux.

J'attire votre attention sur le fait que les projets de délibération ne comportent toujours pas assez de détails pour pouvoir délibérer de façon correcte, d'où notre amendement visant à retirer ce projet de délibération.

Ce projet soulève aussi la problématique de la privatisation de l'espace public. La charte d'aménagement du bois de Vincennes qui préconise, en plus de protéger le site, que les projets ne soient pas limités à un nombre restreint d'usagers est ici non respectée. Or, dans ce projet, vous privatisez le site pour 28 familles.

Je pourrais prendre un exemple : est-ce qu'un joggeur pourra aller prendre une douche dans un des bâtiments réservés aux familles d'accueil ? Je ne pense pas. De même, une famille pourra-t-elle utiliser et se faire un café dans un des différents bâtiments de construction ? Je ne pense pas non plus, donc il s'agit bien d'une privatisation de l'espace public.

Nous pourrions parcourir ensemble la charte d'aménagement du bois de Vincennes et regarder phrase par phrase, vous verriez qu'elle est en complète contradiction avec ce projet. D'où justement le sujet de notre deuxième amendement, une fois de plus de retirer les articles 1 à 5, et de retirer tout simplement le projet de délibération.

De même, le projet ne répond pas aux capacités d'accueil préconisées toujours par la charte d'aménagement du bois de Vincennes, que vous avez signée, je vous le rappelle, en 2003, ni à la protection d'un site classé. Ce projet ne répond pas aux objectifs de protection du site, il est clairement là, installé dans le bois, parce qu'il y a de la place, parce que vous utilisez le bois et que vous continuez de le faire comme réserve foncière.

La charte d'aménagement préconise que les installations dans le bois soient orientées vers des lieux, je cite : "de détente et de convivialité accessibles au plus grand nombre, notamment des activités sportives et culturelles".

C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien vouloir faire une étude sur un projet alternatif de création d'un terrain sportif, ainsi que de prairies, comme c'était d'ailleurs préconisé, dans le plan arboricole 2006-2020. Je vous laisse le choix dans l'étude, football, rugby, hockey sur gazon, on a le choix pour délibérer.

Ce projet serait en adéquation avec la charte d'aménagement du bois de Vincennes, ainsi que le plan arboricole comme je vous l'ai dit. Il répondrait aux problématiques du manque de créneaux sportifs aussi. Cette étude serait l'occasion de prolonger un débat fort intéressant, que nous avons eu lors du Conseil d'arrondissement sur le gazon nature et classique, ou alors de nouvelles techniques comme le gazon naturel sans substrat synthétique que vous avez vous-mêmes, majorité, soumis au dernier Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Et également d'avoir plus que respecté votre temps de parole.

Il y a encore sept inscrits et je demande à tout le monde de faire un peu attention.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire.

À écouter Mme MONTANDON, je crois que nous n'allons pas avoir le débat dans les termes tels qu'ils devraient être, c'est-à-dire ceux de la sincérité ou pas de chacun autour de ce projet de délibération. Ce projet de délibération est simple : voulons-nous ou ne voulons-nous pas des aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris ? Sommes-nous prêts à assumer, à la fois les obligations légales de la Ville de Paris mais aussi l'impératif moral d'une capitale métropolitaine qui a les moyens d'accueillir, y compris ceux qui en ont le plus besoin.

Ainsi, je crois que si on a le débat en toute sincérité, je tenais aujourd'hui à apporter un soutien sans faille à ce projet de délibération qui nous permet enfin de pouvoir mettre Paris à la hauteur de ses responsabilités. Celles qui lui sont imposées par la loi, mais pas seulement par la loi, qui lui sont surtout imposées parce que Paris a une tradition d'accueil, de tolérance, de respect des cultures et des différences, qui doit nous obliger aujourd'hui à trouver cet espace. Il est aujourd'hui dans le bois de Boulogne et dans le bois de Vincennes pour accueillir ces gens du voyage.

Parce que les derniers mois et les dernières années nous ont montré que, certains dans cette Assemblée, pouvaient être tentés de stigmatiser les gens du voyage, de faire finalement d'eux des boucs émissaires, des menaces sur lesquelles on pourrait tranquillement faire campagne aux municipales en disant : mon dieu ! Vous avez vu, la mairie est en train de nous ramener les gens du voyage dans nos arrondissements, c'est horrible !

J'espère que chacun d'entre vous saura se tenir. J'espère, Monsieur ALPHAND, dans le 16e, Madame MONTANDON, dans le 12e, que vous saurez faire preuve de respect pour les valeurs qui sont les nôtres. J'espère que vous saurez ne pas dérapier cette fois-ci avec les valeurs républicaines et les valeurs de Paris, de sorte que l'accueil des gens du voyage soit perçu comme une opportunité d'affirmer ce que sont les valeurs de Paris.

Le faire par obligation légale, le faire par fierté pour les valeurs de Paris, le faire cependant avec lucidité. Lucidité sur deux choses : évidemment, il y aura quelques questions de voisinage, de comment cela se passe avec les gens qui visitent et qui participent dans le reste du bois, les questions de sécurité, il faut être là encore lucides sur ces questions, mais le faire tranquillement et sans volonté de cliver et de diviser.

Enfin, deuxième élément, pour moi, c'est important si nous souhaitons respecter, à la fois ce mode de vie et ces aires d'accueil, il faut que ce soit réellement pour les gens du voyage et donc que la mairie s'assure de la rotation des familles qui sont sur ces aires, de sorte que ce ne soit pas une sédentarisation de ces familles mais bien un lieu qui permet à ceux qui ont ce mode de vie, de pouvoir y venir de manière rotative et non pas de manière pérenne et durable, de sorte que chaque famille dans cette situation puisse le faire. J'aimerais que sur ce point nous ayons des garanties, que cela ne soit pas une espèce de fausse sédentarisation, mais bien une aire pour les gens qui voyagent.

Mais en tout cas j'apporterai un soutien sans faille à ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS, et là aussi pour un respect très strict du temps de parole.

Monsieur Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion de débattre de ce sujet d'aires dévolues aux gens du voyage.

Cela dit, ce qu'il y a de plus affligeant, c'est de voir la constance dans l'égoïsme qui caractérise les élus de droite sur ce sujet.

Parce que quand même, sur ce projet de délibération, vous déposez neuf vœux, c'est dire les trésors d'imagination que vous êtes prêts à déployer pour vous opposer à ces aires pour les gens du voyage.

Enfin, quand même, neuf vœux ! A croire qu'il y a des gens ici qui n'ont rien d'autre à faire que d'élaborer des vœux pour s'opposer à des aires destinées aux gens du voyage.

C'est quand même assez extraordinaire.

J'ai entendu Mme MONTANDON, ce qu'il y a de pitoyable en surcroît, Madame MONTANDON, c'est que l'on ne vous entend jamais au Conseil de Paris, sauf pour vous opposer aux aires dévolues aux gens du voyage. C'est en somme votre seul combat. La seule chose qui vous motive. La seule chose intéressante que vous avez à raconter aux Conseillers de Paris lorsque vous êtes présente en séance, c'est de dire non aux aires destinées aux gens du voyage.

C'est dire quand même la mentalité d'un certain nombre de personnes qui font de cette question une obsession, et je crois que c'est tout de même particulièrement inquiétant.

Vous êtes en réalité atteints d'un syndrome que l'on appelle le syndrome "Nimby", pas dans mon jardin, pas près de chez-moi, et c'est exactement la même chose lorsqu'on envisage de produire du logement social dans les arrondissements de l'ouest parisien ou dans un certain nombre d'arrondissements du centre.

Il y a d'ailleurs un auteur américain, Mike Davis, qui appelle cela, toutes ces mobilisations qui visent à empêcher la solidarité : le bolchévisme des possédants.

C'est-à-dire tous les trésors de militantisme, toutes les mobilisations que vous engagez pour empêcher la solidarité en actes.

Je vais vous dire, pour ce qui nous concerne, nous, comme majorité municipale et pour ce qui concerne notre groupe, nous sommes très fiers que notre majorité municipale s'engage sur cette question, nous avons à l'évidence deux conceptions très différentes de l'action publique, et nous sommes heureux que sur ce dossier nous puissions avancer ensemble malgré votre opposition.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame ARROUZE, vous avez la parole.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je remercie le président Ian BROSSAT pour son intervention que je partage à fond.

Monsieur le Maire, que ce fut long ! Voilà bientôt neuf ans que le projet parisien de création d'aires d'accueil pour les gens du voyage progresse tant bien que mal.

La Ville tient bon. Je remercie Mme Olga TROSTIANSKY pour sa ténacité, car il s'agit seulement d'appliquer la loi et de permettre un accès aux soins et à l'éducation pour ces Parisiens comme les autres, dont un des membres est hospitalisé.

La Droite a tout fait pour s'y opposer, que ce soit ici dans cet hémicycle, on vient de le voir, ou au sommet de l'Etat quand elle était au pouvoir.

Les nouveaux projets de la Ville Paris intègrent une dimension paysagère importante. Alors que la droite feignait encore il y a quelques mois de s'inquiéter du sort réservé aux poumons de Paris, la création de ces aires d'accueil sera finalement une occasion d'augmenter la végétation, les espaces boisés et les prairies.

De proposer aux Parisiens un embellissement des bois de Vincennes et de Boulogne, en plus de leur montrer que nous, nous n'abandonnons personne. Nous luttons pour le respect des droits et de la dignité pour tous.

Ces deux aires d'accueil ne sont cependant qu'un premier pas. Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit 200 places, nous n'en sommes qu'à 60. C'est un droit garanti par la loi, pour ces Parisiens et ces Franciliens.

Notre ville et la région francilienne sont depuis plusieurs siècles des étapes régulières pour les gens du voyage. Le Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche souhaite qu'ils s'y sentent chez eux, parce que c'est aussi chez eux, n'en déplaisent à la Droite.

Après un quinquennat de discrimination systématique, nous devons faire valoir leurs droits et nos devoirs.

Bien évidemment, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera avec enthousiasme ce projet de délibération et contre les vœux et amendements de l'U.M.P.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

13 ans après le vote de la loi du 5 juillet 2000 portée par M. le Ministre Louis BESSON, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ; 9 ans après le vote du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Ville de Paris, ce projet de délibération vient enfin concrétiser l'engagement de la collectivité parisienne à reconnaître de plein droit les gens du voyage dans leurs différences et principalement le droit de ne pas se sédentariser.

Et pourtant, que de chausse-trapes, que de bâtons mis dans les roues par le pouvoir national de droite lorsqu'il était aux affaires, qui n'a jamais accepté que l'on puisse reconnaître un droit de cité aux gens du voyage à Paris.

La majorité municipale parisienne a eu raison de tenir bon et de poursuivre sans relâche ses efforts pour que la loi s'applique à Paris et que l'accueil des gens du voyage soit organisé sur notre territoire.

Compte tenu de la localisation de deux de ces aires dans les bois de Boulogne et de Vincennes, sites classés, il est normal et logique que les recommandations de la Commission supérieure des sites aient été intégrées et que la Ville de Paris ait fait évoluer les projets dans le sens d'une meilleure intégration paysagère.

Ainsi, dans le bois de Vincennes, le projet a été remanié et un projet de requalification paysagère accompagne la création de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Ce sont ainsi 2,1 hectares qui seront réaménagés en permettant de mettre en valeur le plateau de Gravelle, les cheminements piétons, et la trame d'eau qui sera étendue. Dans le bois de Boulogne, ce sont 3,5 hectares qui seront réaménagés avec la transformation d'un parking en espace arboré de type prairie. La promenade historique dénommée Promenade des étangs sera rétablie.

Dans son rapport du 21 mars dernier pour la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris, l'inspecteur des sites note " que d'une manière générale, ces deux projets déclinent remarquablement les principes de composition des bois. Ils prolongent et renforcent des tracés historiques. Ils offrent aux promeneurs la possibilité de contempler le grand paysage, mais surtout, le jeu de masse végétale ménage des effets de profondeur, d'étagement qui permettent de négocier sans les refermer les deux aires d'accueil ".

Plus loin, il ajoute : " les deux ambiguïtés qui étaient pointées dans le rapport de l'inspecteur des sites de 2011 sont désormais levées, une intervention significative de renaturation et revalorisation paysagère des parkings est proposée et budgétée. Une réouverture au public de deux secteurs aujourd'hui clôturés et non accessibles est assurée.

Certes, les deux aires en sont exclues, mais elles ne représentent que 37 % de la superficie totale récupérée ".

Et de conclure que " compte tenu de la remarquable qualité des aménagements paysagers qui procèdent d'une renaturation de la quasi-totalité du plateau de Gravelle et de la plaine sud de Longchamp, il émet deux avis favorables sur ces deux demandes de permis d'aménager.

Comment dans ces conditions comprendre l'opposition des élus U.M.P. de Paris, ainsi que des maires U.M.P et U.D.I. des communes riveraines du bois, qui n'ont pas hésité à organiser une manifestation indigne, le 23 mars dernier, quelques jours avant le vote de la Commission des sites ?

Derrière le paravent de la protection des bois, c'est en réalité le rejet de l'autre qui s'est exprimé. Rejet de ceux qui sont déjà discriminés et auxquels on dénie le droit de pouvoir accéder aux mêmes droits que les autres.

En ce jour historique où l'Assemblée nationale s'apprête à étendre le droit au mariage aux personnes de même sexe, comment ne pas faire le parallèle avec ce refus de l'U.M.P. d'accorder les mêmes droits à tous ?

Alors oui, nous le disons haut et fort, les gens du voyage ont enfin droit de cité à Paris et notre majorité peut être fière d'avoir porté ce beau projet de liberté, d'égalité et de fraternité pour notre capitale.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Laurence DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais déjà commencer par dire qu'il n'y a pas de manifestations dignes et de manifestations indignes, il y a des manifestations qui représentent la démocratie et les pensées de chacun.

Pour reprendre sur le projet de délibération, décidément, pour la Ville de Paris, le bois de Boulogne est une réserve foncière : après Roland Garros, l'aire d'accueil des gens du voyage !

Cette utilisation privative de cet espace boisé est inadmissible.

Mme Valérie MONTANDON a énuméré de nombreuses problématiques pour le bois de Vincennes, que l'on retrouve effectivement pour le bois de Boulogne.

La construction des bâtiments, avec différents réseaux dans le bois, est juridiquement contestable dans un espace naturel. D'ailleurs, le titre du projet de délibération est trompeur : ce n'est pas une "reconquête paysagère". Non, mes collègues, mais un recul de l'espace naturel.

Et oui ! D'où le vœu n° 55 déposé avec mon collègue, M. David ALPHAND, relatif à l'intitulé même du projet de délibération.

Il n'apparaît nullement que ce projet de délibération ait pour but principal une reconquête paysagère, mais qu'il vise essentiellement la construction de deux aires d'accueil des gens du voyage dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

L'intitulé devrait donc être : "Approbation du principe et des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la réalisation de deux aires d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes et dans le bois de Boulogne".

Le point suivant est que l'aire envisagée dans le bois de Boulogne est situé en zone d'expansion des crues. Et oui, dans le Plan de prévention des risques d'inondation, le P.P.R.I., voté ici même.

La vocation première de cette zone dite verte est de permettre un stockage des eaux pour favoriser l'écrêtement des crues. Pour cela, il est nécessaire de laisser cet espace le plus libre possible de toute construction volumétrique.

D'où le vœu n° 56 : que soit différé le lancement des marchés de travaux tant que le plan de repli ne sera pas précisément établi.

Et oui, il faudra bien sauver les gens du voyage !

Quant aux vœux n° 57 et n° 58, ils concernent tous les deux la scolarisation des enfants qui seraient amenés à séjourner sur les deux aires. D'ailleurs, je vois ma collègue, Mme Colombe BROSSEL, qui pourra peut-être nous en dire un mot.

Dans son rapport d'octobre 2012 "L'accueil et l'accompagnement des gens du voyage", la Cour des comptes souligne les difficultés importantes de scolarisation des enfants des gens du voyage. La Cour met en évidence que ces difficultés concernent aussi bien les enfants des classes maternelles, élémentaires que du collège.

La Ville de Paris, avant de lancer ses marchés, doit s'assurer des conditions de scolarité offertes aux enfants amenés à séjourner sur les deux aires d'accueil en question, ainsi que les solutions proposées en termes de transport scolaire des enfants séjournant sur ces aires.

Effectivement, pouvez-vous nous donner les solutions envisagées ?

Enfin, je voudrais, pour finir, regretter l'absence du député-maire du 16e arrondissement lors de la Commission des sites pour défendre la position des habitants du 16e.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour 5 minutes maximum.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 16e arrondissement votera défavorablement ce projet de délibération. En effet, le projet auquel il se rattache nous paraît totalement contraire aux engagements souscrits par la Ville de Paris dans le cadre de la Charte du bois de Boulogne, comme aux principes devant guider la gestion des sites classés parisiens, rappelés à plusieurs reprises par l'Inspection des sites et la Commission nationale des sites.

Malgré son volet paysager, certes amélioré par rapport au projet précédent, l'aménagement proposé n'en demeure pas moins la construction d'un équipement clos à usage privatif et sans rapport avec la destination des bois, espace de détente et de promenade.

La Commission départementale des sites a, certes, validé à ce stade le projet mais a aussi soulevé ses contradictions.

L'implantation d'un nouveau lieu de vie, avec construction pérenne, éclairage, adduction au réseau, problématique de traitement des déchets et des eaux usées, n'est pas acceptable dans les bois, de notre point de vue. En ce qui concerne le bois de Boulogne, rien ne permettra de garantir, au regard de la configuration et de la nature même des lieux avoisinants, que le gestionnaire, ni même les pouvoirs publics, seront en mesure d'éviter des regroupements à l'extérieur du futur équipement, au-delà de sa capacité d'accueil.

Quant à sa situation en pleine zone verte du Plan de prévention des risques d'inondation de Paris, donc inondable, elle pose de graves questions en matière de sécurité, quelle qu'en soit la validité juridique, par ailleurs contestable.

Il convient simplement de renoncer à ce projet qui s'inscrit bien maladroitement dans la logique maintes fois dénoncée et qui consiste à considérer le bois de Boulogne comme une réserve foncière.

Rien n'empêche, au demeurant, à la Ville de réaliser un aménagement de pure reconquête paysagère.

C'est en ce sens que nous voterons contre le projet de délibération proposé et que nous vous proposons, par notre vœu, le n° 53, d'abandonner le projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Boulogne.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme Valérie MONTANDON souhaitait dire un mot parce qu'elle s'estime mise en cause.

Mme Valérie MONTANDON. - Tout à fait.

Je voulais juste répondre à M. BROSSAT en lui disant qu'il était très caricatural et très méprisant. En effet, d'être méprisant...

Laissez-moi parler, s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu !

D'être méprisant, forcément, cela vous oblige à ne pas répondre. Enfin, cela vous évite de répondre aux problématiques qui sont posées.

Vous ne pouvez pas dire que je n'interviens que sur ce sujet-là. Rien qu'à ce Conseil de Paris, je suis intervenue sur le G.P.R.U., sur le logement social, sur la Foire du Trône et sur l'absentéisme. Donc, je vous conseille soit d'acheter des cotons-tiges, soit de vous faire soigner pour Parkinson !

Juste pour conclure, je vais vous dire : Paris est la capitale la plus dense d'Europe, donc il est tout à fait naturel de s'interroger sur la protection des bois.

Il n'y a rien...

Justement, répondez aux problématiques de la protection des sites et de la privatisation de l'espace public. Répondez-nous au moins sur ces deux points et nous aurons peut-être progressé.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Au-delà de cela, je voudrais remercier d'ailleurs l'ensemble des intervenants pour avoir été particulièrement respectueux de leur temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est d'abord à Mme Olga TROSTIANSKY, puis à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les élus, l'implantation des aires d'accueil des gens du voyage à Paris suscite décidément bien des passions.

Mais, je voulais mettre en garde certains d'entre vous contre les dérives que peut susciter cet acharnement.

Pour votre information, un maire U.M.P. d'une commune voisine a déjà parlé de "dépotoir" pour qualifier notre projet et des plaintes viennent d'être déposées contre des propos infamants et scandaleux contre les gens du voyage, propos tenus sur Internet.

Pourtant, Monsieur le Maire, depuis le début, nous avons cherché la concertation et la transparence, présentant les projets aux arrondissements, ainsi qu'aux maires des communes riveraines. Nous avons écouté les remarques de la Commission des sites pour améliorer les projets.

Le résultat de la dernière Commission des sites sur ces nouveaux projets est clair et sans appel sur leur qualité et leur intégration dans les bois : 13 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.

Comme l'a souligné Mme DREYFUSS, les élus U.M.P. membres de la commission ne se sont d'ailleurs pas déplacés pour voter.

Face aux interrogations qu'élus et citoyens peuvent se poser, plutôt qu'entrer dans des polémiques stériles, nous avons toujours privilégié une concertation reposant sur des éléments factuels et non sur des préjugés. Je vous rappelle ainsi que les aires d'accueil des gens du voyage sont une obligation légale, s'imposant à toutes les communes de plus de 5.000 habitants.

Je voulais également vous rappeler qu'elles constituent une réponse à un besoin réel. Elles sont prévues pour le séjour de courte durée des familles de personnes hospitalisées dans les hôpitaux de l'A.P.-H.P., pour lesquels cela est toujours aujourd'hui difficile, voire impossible.

Je voulais faire cette remarque aussi pour rassurer M. MARTINS.

Par rapport aux vœux, pour répondre à Mme DREYFUSS sur deux de ses vœux, le projet a déjà été présenté aux élus du 16e arrondissement il y a deux ans, notamment dans son volet fonctionnement, et la scolarisation sera bien assurée par les écoles du 12e arrondissement et du 16e arrondissement. Nous prévoyons des actions d'information et de sensibilisation vers les enseignants, les parents d'élèves et les chefs d'établissement, et ce, avant l'ouverture de ces aires et, en accord avec les associations, les familles emmèneront leurs enfants à l'école.

Pour répondre à Mme MONTANDON sur son vœu et ses deux amendements, je crois que ce qui est très clair, c'est que nous souhaitons respecter la loi et participer à un accueil digne et respectueux des gens du voyage à Paris. Nous ne voulons en aucun cas nous soustraire à nos obligations et reporter ce travail sur les communes limitrophes.

Je voulais vous rappeler que 50.000 familles vivent en Ile-de-France pour seulement 15.000 places et qu'à peine 50 % des objectifs de création fixés par la loi de 2000 ont été réalisés.

Monsieur le Maire, au final, les six vœux et les deux amendements ont tous pour but de différer ou supprimer les aires. Je trouve particulièrement regrettable que des élus tentent d'instrumentaliser ce dossier, jouant de préjugés pour aviver des craintes dans les arrondissements. C'est de notre responsabilité d'élus parisiens de rendre la ville accessible à tous et à toutes et de veiller à une intégration harmonieuse sur le territoire des familles de gens du voyage et je remercie pour leur soutien l'ensemble des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, les élus E.E.L.V.A., l'intervention de M. MARTINS et les élus socialistes.

Je vous invite à voter le projet de délibération, avec Mme Fabienne GIBOUDEAUX, et je donne un avis défavorable à ces six vœux et ces deux amendements.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je ne vais pas répéter ce que l'on a dit lors des dernières séances sur la qualité du projet, sur les moyens qui sont mis aussi pour réaliser ces aires de gens du voyage et tout l'accompagnement qui est fait, à la fois avec l'association qui va accompagner les gens du voyage qui vont venir dans ces terres et aussi le travail qui est fait avec la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, notamment les chefs de division des bois, bois de Vincennes et bois de Boulogne, qui ont aussi accompagné ce projet et qui vont, je pense, faciliter leur intégration dans les bois.

Il y a des questions qui ont été posées, mais elles avaient déjà été posées, elles ont aussi été explicitées à la Commission départementale des Sites sur l'aspect zone inondable du bois de Boulogne.

Je voudrais rappeler que ces projets ont été faits en étroite collaboration avec la Préfecture et que tous les aspects évidemment réglementaires et aussi de sécurité ont été abordés. Ils fixent des obligations en matière de sécurité au gestionnaire de cette aire de gens du voyage, notamment une astreinte sept jours sur sept et 24 heures sur 24, en cas de problème nécessitant de déclencher une évacuation, que les conditions et les modalités de déclenchement de l'alerte soient consignées dans le cahier des charges du gestionnaire et qu'un plan d'évacuation et un balisage en prévision d'une évacuation du site soient également prévus.

Tous ces aspects, évidemment, ont été très bien étudiés et aussi étudiés avec les personnes qui travaillent quotidiennement dans le bois, qui pourraient accompagner cette gestion de crise.

Il est demandé aussi dans les vœux n^{os} 53 à 55 de changer l'intitulé du projet de délibération, donc je voudrais rappeler que ces permis d'aménager des deux aires d'accueil pour les gens du voyage sont globaux et concernent l'ensemble des travaux en projet.

Il s'agit d'une reconquête paysagère et globale de la vallée de Longchamp dans le bois de Boulogne et du plateau de Gravelle dans le bois de Vincennes.

C'est dans ce cadre que s'intègre une nouvelle proposition d'aménagement des deux aires d'accueil, comme cela vous a été présenté lors du Conseil de février 2013.

Le présent projet de délibération concerne donc l'ensemble des marchés de travaux à lancer, afin de réaliser les deux projets paysagers.

Ainsi, dans le bois de Vincennes, plus de 2 hectares seront aménagés globalement, dont seulement 0,53 hectare de terrain pour la réalisation de l'aire des gens du voyage, l'aire d'accueil donc couvre seulement un quart de tout l'espace qui sera réaménagé.

Une requalification paysagère du parking situé face à l'hippodrome est également prévue dans le projet.

Quant au bois de Boulogne, 3,5 hectares seront aménagés globalement, dont seulement 0,67 hectare pour la réalisation de l'aire d'accueil. Un parking, transformé en espace arboré de type prairie, pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Ces deux projets augmentent considérablement la végétation, les espaces boisés et les prairies par rapport aux projets initiaux. Ils permettront d'étendre deux nouvelles promenades le long des voies d'eau pour rendre ce secteur des bois plus agréable aux promeneurs.

Cela a été salué et cela a été rappelé par mon collègue Christophe NAJDOVSKI, par l'inspecteur des sites qui, en conclusion de son rapport à la Commission des Sites du 28 mars, a donné un avis favorable à ces projets en mentionnant la remarquable qualité des aménagements paysagers avec la restauration de la quasi totalité du plateau de Gravelle et de la plaine sud de Longchamp.

Quand on connaît la qualité professionnelle et le pointillisme des inspecteurs des sites de Paris, dans des Commissions départementales des Sites, quand on siège, on peut prendre en tout cas ces compliments comme de véritables encouragements pour continuer nos projets.

Je remercie aussi, pour sortir un peu de ma délégation et en tant que militante politique, toutes les interventions qui ont été faites en faveur des gens du voyage. Je ne comprends pas que l'on s'acharne sur des citoyens qui sont à la fois des citoyens européens, qui sont des citoyens français, qui sont des citoyens qui appartiennent aussi à notre métropole et je reprends les propos de M. MARTINS, que je remercie, pour dire que ce serait vraiment tout à notre honneur de leur donner des conditions tout à fait bonnes pour les accueillir dans des moments difficiles, qui sont les moments d'hospitalisation de leurs proches.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je suppose que les amendements et les vœux sont maintenus. Nous allons donc procéder aux opérations de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 51 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 51 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 52 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 52 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 53, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 55, déposée par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56, déposée par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57, déposée par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58, déposée par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 62).

2013 DUCT 38 - Subvention (3.500 euros) à l'association "Le relais Ménilmontant" (20e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission et nous y examinons le projet de délibération DUCT 38 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Le relais Ménilmontant", dans le 20e arrondissement.

La parole est encore à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de cette subvention à l'association "Le relais Ménilmontant" pour saluer tout le travail fait par ce centre social, qui est sous la forme d'une association qui existe depuis très longtemps dans le quartier Ménilmontant.

Il offre des activités très variées : écrivain public, aide juridique notamment aux personnes sans papiers, halte garderie (il gère deux haltes-garderies, dont une qui se trouve dans le relais), il offre aussi des activités pour les jeunes, des activités aussi pour aider les parents et les enfants à mieux se connaître et à travailler ensemble, des activités culturelles très variées ; bref, un centre social très apprécié dans le 20e arrondissement.

Je voudrais faire une proposition, au travers de ce qui se passe à la fois avec le Relais de Ménilmontant et la Croix Saint-Simon pour faire en sorte que l'on ne soit pas obligé, au cas par cas, d'arriver à se poser la question du devenir de ces centres sociaux qui sont locataires, notamment, de propriétaires privés.

Ma proposition serait de faire un recensement de tous ces centres sociaux qui sont locataires de locaux dont les propriétaires seraient éventuellement tentés de valoriser (on voit que, avec le prix du foncier à Paris, la tentation est forte et l'on a une pression très forte sur ce point) et qu'à partir de ce recensement on puisse, dans la prochaine révision du P.L.U., voir si l'on ne peut pas mettre des périmètres de protection pour maintenir l'activité de ces centres sociaux, car on voit qu'ils jouent un rôle très important dans les quartiers, que l'on ne peut pas les délocaliser facilement parce qu'ils sont déjà très ancrés.

Il y aurait à réfléchir, en sachant que la révision du P.L.U. sera engagée en 2014, mais c'est tout un travail en amont qu'il serait utile de faire afin que l'on ne se retrouve pas, à chaque fois, au cas par cas, à essayer de sauver des situations qui sont très délicates.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je demande aux conseillers d'être un peu moins bruyants pendant les interventions, de respecter et de s'écouter, s'il vous plaît.

De la tribune, ce n'est pas forcément facile de vous écouter.

Pour répondre, la parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, le Relais Ménilmontant joue un rôle tout à fait important dans le 20e arrondissement, lieu d'histoire qui a accueilli les prémices de ce que l'on a appelé "la marche pour l'égalité", lieu de lutte, lieu de militance, lieu - pour contraster avec le projet de délibération précédent - où l'on croit au nouveau modèle français, aux valeurs de la France et aux valeurs de Paris.

Un vœu a été porté hier, montrant les préoccupations d'un certain nombre d'élus du 20e arrondissement sur le devenir de ce centre, Mme Myriam EL KHOMRI y a brillamment répondu.

Toute l'équipe municipale met tout en œuvre pour créer les conditions de la sauvegarde des centres sociaux. Nous sommes tous persuadés du rôle qu'ils jouent, nous l'éprouvons chaque jour dans notre travail quotidien.

Chère Fabienne GIBOUDEAUX, je reconnais bien la militante associative que vous n'avez jamais cessé d'être et votre proposition incarne votre capacité d'innover ; je ne peux, évidemment, ni vous répondre positivement ni vous

répondre négativement, mais à titre personnel, je ne trouve pas que cette proposition soit absurde et si, d'aventure, il m'arrivait de soutenir un candidat ou un autre aux prochaines élections municipales, il se pourrait que je murmure à son oreille une proposition de cet ordre, mais ceci est un autre débat.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DUCT 38).

2013 DUCT 72 - Communication sur l'activité en 2012 de la Commission parisienne du débat public.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à la communication relative à l'activité en 2012 de la Commission parisienne du débat public.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour cinq minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

C'est un bilan en demi-teinte qu'on peut tirer de l'action de la Commission parisienne du débat public. Certes, il y a des résultats, mais ils ne sont pas à la hauteur de nos attentes ; vous savez que nous avons des exigences très fortes en matière de démocratie participative dans cette Assemblée, et en particulier le groupe des écologistes.

J'en veux pour preuve, d'ailleurs, que le projet de délibération comporte une petite coquille dans l'exposé des motifs, puisqu'il continue de mentionner que le seuil de 3 % du nombre d'habitants majeurs doit être atteint pour pouvoir engager les conditions pour interpeller le Conseil de Paris, alors qu'il est, depuis 2012, de 1 %. Cela mériterait d'être rectifié.

La Commission parisienne du débat public fournit un cadre ouvert et adapté - c'est son but - à chaque processus de concertation et elle a pour but de renforcer l'information et la participation des Parisiens à la vie de la cité. Les résultats obtenus en 2012 sont un peu trop minces à mon goût, puisque la Commission s'est contentée d'évaluer la charte parisienne, de poursuivre la réflexion sur l'évaluation de la participation et a, à mon avis, commis, non pas une faute, mais une intervention qui a desservi son caractère indépendant. Il est écrit dans le rapport d'activité que "c'est suite à une intervention directe du cabinet du Maire de Paris que la Commission parisienne du débat public a émis un avis défavorable quant à l'organisation d'une conférence de consensus concernant la petite ceinture", conférence de consensus qui avait pourtant été votée favorablement par notre Assemblée suite à un vœu déposé par le groupe des écologistes. Je pense que cette intervention a contribué à discréditer l'indépendance dont cette commission du débat public dit faire preuve.

Pas étonnant, dans ces conditions, que les Parisiens ne soient encore que 40 % à connaître les démarches existantes parmi toutes celles que propose la Commission du débat public dans les interventions pour saisir le Conseil de Paris, les e-pétitions ou les autres formes d'interpellations, et que 51,5 % des Parisiens se disent insatisfaits.

Les Parisiens pourraient être davantage consultés sur les questions concernant directement leur quartier et les questions liées à l'environnement.

Si l'on en croit l'étude réalisée par la Commission elle-même, les Parisiens déplorent le manque de culture de participation de la Ville, ce que le rapport d'activité reconnaît en soulignant la "réactivité variable des directions".

Bien sûr, le rapport donne des pistes d'évolution que je voudrais souligner ; j'en cite quelques-unes : mieux informer les Parisiens, leur redonner l'initiative, clarifier les prérogatives des conseils de quartier. Une mesure très intéressante consisterait à représenter ces conseils de quartier à l'échelle parisienne et à diversifier ainsi les formats de la participation. On pourrait aussi mieux valoriser le principe de la e-pétition pour l'élargir et pouvoir mettre en place des pétitions à l'échelle des arrondissements ; si 1 % des habitants d'un arrondissement saisissent par pétition

le Conseil d'arrondissement, celui-ci devrait inscrire à son ordre du jour le thème de la pétition souhaitée par les habitants.

Les écologistes proposent d'aller encore un peu plus loin, tant il nous semble qu'il est important de revitaliser la démocratie participative à Paris. Nous pensons, d'ailleurs, même si cela ne rentre pas directement dans ce cadre, que les comptes rendus de mandat du Maire de Paris devraient revenir à des comptes rendus de mandat généralistes, et non plus thématiques, comme cela est le cas ces deux dernières années. Je trouve que cela a un peu fermé le débat.

Nous devons aussi travailler à l'instauration d'observatoires de l'évaluation de l'action municipale, animés uniquement par des citoyens et qu'ils puissent avoir toute liberté d'analyse.

Dans le rapport il est dit que la Commission parisienne du débat public mutualise les expériences de la Ville. Nous souhaitons aussi mutualiser les expériences de participation des citoyens, et pas seulement des directions, comme cela peut se faire dans d'autres pays.

Le rapport souligne le besoin de clarifier et d'harmoniser les compétences des conseils de quartier. C'est, en effet, nécessaire d'aller vers une plus grande autonomie et d'élargir leur champ d'action, afin d'avoir une plus grande visibilité de leur action. Notamment nous souhaitons que les modes de fonctionnement des conseils de quartier soient harmonisés sur la base de la charte la mieux disante.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vais vous demander de vous acheminer vers votre conclusion.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je vais devoir conclure, c'est dommage. J'avais encore quelques propositions à vous faire.

Encore quelques propositions : je ne résiste pas à l'une de celle-ci. L'idée qui a été émise par un très fin connaisseur de ces questions de démocratie participative et qui suggérait, pourquoi pas, que les Conseils d'arrondissement, voire le Conseil de Paris, accueillent des habitants avec voie délibérative dans ces instances. Je pense que c'est une idée qui mériterait vraiment d'être débattue et approfondie entre nous.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vous remercie, mais pas d'avoir respecté votre temps de parole, puisque vous avez débordé de plus d'une minute.

La parole est à M. Loïg RAOUL, pour cinq minutes.

M. Loïg RAOUL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il m'en faudra probablement moins, mais j'ai souhaité effectivement intervenir également sur cette jeune Commission parisienne du débat public, très jeune même quand on mesure son âge en rapport aux processus sociétaux réflexes qu'il convient de dynamiser pour créer les conditions d'une démocratie participative et locale qui soit digne de ce nom.

De là d'ailleurs découle l'un de ses premiers axes d'action, au cours des premières années d'existence, ces trois dernières années : déjà se faire connaître auprès des élus eux-mêmes et des services de la Ville. Non pas comme une marque, mais comme un partenaire véritablement fiable dans les décisions du quotidien.

La commission a ainsi participé, il y a un an et demi, aux premières rencontres des professionnels de la démocratie locale à Créteil. Elle a multiplié les actions de sensibilisation des élus, à travers plusieurs réunions, et s'est engagée dans l'ouverture de ses propres séances aux intervenants extérieurs.

Deuxièmement, le grand chantier de l'année écoulée pour cette commission a été l'évaluation des procédures de démocratie locale, en tant que tel. Un vaste projet d'état des lieux de la participation parisienne est ainsi mené à bien. La commission s'est particulièrement attachée à une tâche souvent négligée ailleurs, à savoir l'inclusion démocratique des publics exclus, tels que les personnes en situation de handicap ou les étrangers non communautaires.

Il faut noter que, là encore, la commission se bat contre vents et marées, tant ces sujets sont non seulement oubliés mais parfois hélas volontairement dénigrés par une frange des forces politiques de notre pays. Parmi les points notables relevant de l'évaluation des pratiques démocratiques, cette commission a notamment travaillé sur le droit de pétition - cela a été rappelé par Jacques BOUTAULT. Le nombre de signatures requises a ainsi été abaissé par le Conseil de Paris. Mais bien d'autres efforts sont nécessaires pour rendre au droit de pétition son rôle d'antan ou celui qu'il a chez nos voisins en Europe.

Troisièmement, la Commission parisienne du débat public a déployé son expertise dans plusieurs grands chantiers. Depuis sa saisine en 2011, elle s'investit par exemple dans le chantier très complexe de l'aménagement Bercy/Charenton. Elle est donc pionnière dans les mutations que traversent Paris et que l'on connaît bien, notamment la création d'une métropole, non point un syndicat d'élus, structure technocratique, mais qui repose sur des fondements démocratiques et l'implication citoyenne elle-même. Elle assume également sa mission de nommer des garants dans les projets sensibles et conflictuels, comme par exemple l'opération "Paris Nord-Est".

En conclusion, la commission est pleinement mobilisée pour l'avenir et ses nouveaux défis, tels que la métropolisation - je viens de le dire -, l'inclusion démocratique des publics exclus. Est-ce que l'on pourrait nommer le modèle islandais, si vous me permettez l'expression, de co-élaboration des textes qui feront l'avenir de notre vivre ensemble ?

Sur tous ces points, tout ne dépend pas que d'elle, le partenariat se fait au moins à deux. La vraie question n'est donc pas tant de savoir ce que la commission fait pour nous, mais ce que nous ferons pour elle, et surtout ce que nous ferons avec elle.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole.

Pour répondre, la parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cher Jacques BOUTAULT, merci de m'avoir mis les yeux en face des trous, j'ai encore confondu un 3 avec un 1. Décidément, cela ne s'améliore pas !

Je vais évidemment faire procéder à la correction du rapport et demander à ce que l'on soit encore plus rigoureux quand on relit les choses qui vous sont soumises.

Mais, encore une fois, il y a quelques collègues qui regardent jusqu'au moindre détail, et c'est heureux pour nous. Oui, cher Jacques, vous avez raison, le bilan est en demi-teinte, car faire de la démocratie locale, faire de la participation citoyenne, c'est un domaine très difficile à évaluer dans lequel la gomme s'use plus vite que le crayon et il faut avoir une approche très modeste.

Et demi-teinte, c'est déjà 50 %. J'avoue que je m'en satisfais et que je remercie l'ensemble des membres de cette Commission, en particulier son président Roland PEYLET, pour le travail accompli, un travail généreux en temps et un travail, comme vous l'avez tous les deux souligné, les deux orateurs que je remercie, un travail généreux en propositions.

Ah oui, l'indépendance, cela pose des problèmes ! Et lorsque la Commission parisienne des débats publics a émis son point de vue sur la concertation de la petite ceinture, elle a émis un point de vue qui n'était pas celui qui avait la préférence de beaucoup d'entre nous, mais elle était mandatée pour cela et elle l'a émis. Donc je propose qu'il soit respecté en tant que tel, du point de vue de l'indépendance sur une question qui a été étudiée par un collège indépendant dans lequel vous avez des élus, des personnalités qualifiées et des personnes relevant des instances de la démocratie locale.

M. Loïg RAOUL a beaucoup simplifié ma réponse, puisqu'il a bien détaillé le rapport. Je dirai que, en effet, la prochaine période va être une période d'approfondissement, de développement des axes qui ont structuré l'activité de la Commission, de renouvellement partiel de cette instance.

Pour ma part, j'espère avec vous, je lui souhaite bonne chance.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - S'agissant d'une communication, elle ne donne pas lieu à vote.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif au droit de militer des Parisiens.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 59 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche, relatif au droit de militer des Parisiens, est retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au doublement du dispositif de vidéoprotection dans les quartiers sensibles du 15e.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 60 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au doublement du dispositif de vidéoprotection dans les quartiers sensibles du 15^e arrondissement.

La parole est à Mme POIRault-GAUVIN, pour une minute maximum.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objet de renforcer la vidéoprotection dans les quartiers sensibles du 15^e arrondissement. Vous savez que récemment le dispositif de vidéoprotection a été pratiquement à 95 % financé par le Gouvernement précédent, et nous voudrions savoir si le Gouvernement actuel va poursuivre cet effort en faveur de la vidéoprotection. Nous attendons encore plusieurs dizaines de caméras dans certains secteurs du 15^e arrondissement, de cette première tranche de vidéoprotection, et nous souhaitons que cela soit renforcé dans certains quartiers.

C'est l'objet de ce vœu : savoir si nous allons avoir un complément pour ce dispositif actuel et un engagement du Ministère de l'Intérieur pour poursuivre l'effort en faveur de la vidéoprotection à Paris.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup d'avoir respecté le temps de parole. Comme quoi, sur une minute, c'est également possible.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris a toujours soutenu le plan de vidéoprotection proposé par l'Etat. Dans ce cadre, au-delà des 95 %, je tiens à rappeler qu'il y a aussi une exonération de charges qui est aussi consentie par la Ville de Paris, donc ce n'est pas 5 %.

Par ailleurs, tout ce qui a été prévu, c'est-à-dire les 1.100 caméras prévues dans le Plan de vidéoprotection, sera bien évidemment financé. Mais je me permets ici de rappeler les principes que la Ville avaient édictés. Le premier est la mise en place d'un comité d'éthique, donc qui est présidé par Roland KESSOUS, afin que les règles déontologiques et légales soient respectées. Je rappelle pour les uns et les autres que le rapport de ce comité d'éthique est en ligne sur le site de la Préfecture de police et que le choix des implantations résulte de l'analyse concrète des points de congestion, des sites accidentogènes, des besoins également en matière de lutte contre la délinquance et le risque terroriste.

Donc, de ce point de vue-là, je voudrais rappeler que, s'agissant du 15^e arrondissement, ce n'étaient pas une centaine de caméras qui étaient prévues mais bien 67, hors, bien sûr, Beaugrenelle et les fronts de Seine. C'étaient 58 caméras qui ont été installées, il en reste donc 9.

Ces 9 caméras, il y en a 2 qui font l'objet aujourd'hui d'une réunion préalable : celle du boulevard de Vaugirard et celle à l'angle des rues Cambronne et Lecourbe.

Les autres projets encore bloqués nécessitent soit une nouvelle étude de la part du prestataire soit l'obtention d'une validation auprès du service des ouvrages.

Les autres principes que nous avons édictés étaient qu'il nous semble important qu'on reste dans ce nombre limité de caméras. C'est-à-dire que trop de caméras les rendent inefficaces, donc nous ne sommes pas pour un renforcement du programme qui était prévu.

Le second élément, c'est que la caméra sans l'homme est bien évidemment aveugle. Dans ce cadre-là, je pense que pour améliorer la délinquance, ce serait plutôt le retour des 400 policiers que vous avez supprimés sous le précédent Gouvernement entre 2010 et 2011, qui nous permettra d'améliorer les choses.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le plan vidéoprotection pour Paris compte à ce jour 1.045 caméras qui ont été déployées, 1.045 nouvelles caméras, pour un total de 1.106. Vous voyez donc que nous approchons du but. Il en reste 61 à déployer et la

situation donne lieu à un suivi très fin. Nous avons encore débloqué hier matin la caméra à l'angle de la rue de Belleville et du boulevard de Belleville, un peu plus au nord de Paris.

Sur le 15e, effectivement, je confirme les chiffres qui ont été donnés, c'est-à-dire que le plan de vidéoprotection prévoyait le déploiement de 67 nouvelles caméras. A ce jour, ce sont effectivement 58 qui ont été déployées.

Mme Myriam EL KHOMRI a rappelé que des réunions avaient eu lieu encore aujourd'hui même pour en débloquer un certain nombre. D'autres sont tributaires de grands travaux, notamment celui du Ministère de la Défense, puisqu'on sait bien qu'il ne sert à rien d'installer une caméra si, ensuite, quelques mois après, il faut tout redétruire ! Donc, il y en a au moins quatre qui sont dans l'attente de la réalisation des travaux du Ministère de la Défense.

Autour de Beaugrenelle, ce sont également une vingtaine de caméras qui verront le jour au moment de l'inauguration du centre commercial.

Alors, votre question, Madame la Conseillère, porte également sur l'avenir du plan de vidéoprotection pour Paris.

Comme vous le savez, la forme juridique qui avait été retenue à l'origine pour le financement de ce plan est celle du partenariat public/privé, le fameux PPP, ce qui veut dire que l'Etat, que l'actuel Gouvernement mais l'Etat au sens large, est engagé pour pas moins de 15 ans dans le financement du plan.

Donc, je vous confirme l'engagement du Gouvernement actuel dans le financement de ce plan pour les 14 prochaines années à venir.

Compte tenu du nécessaire effort de maîtrise des finances publiques et, d'ailleurs, sans préjudice de l'analyse qui pourrait être faite sur tel ou tel secteur de la Capitale, aujourd'hui la priorité de la Préfecture de police est triple :

- d'abord, l'achèvement du plan actuel ;

- en deuxième lieu, le raccordement des caméras d'organismes partenaires, et le 15e arrondissement est concerné notamment par le Parc des Expositions, puisqu'on a un certain nombre de caméras du parc qui devraient être raccordées, qui vont être raccordées au P.V.P.P.

- et puis, également, et je sais que cela vous est cher et que c'est cher au maire du 15e arrondissement : le développement de la vidéoprotection en petite couronne, qui est également prioritaire.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présence des Correspondants de Nuit sur le terrain.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 61 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la présence des correspondants de nuit sur le terrain.

La parole est à nouveau à Mme POIRAULT-GAUVIN, pour une minute maximum.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion d'avoir ce débat sur la présence des correspondants de nuit dans les quartiers sensibles de la Capitale. Dans le 15e arrondissement, ils sont déployés dans certains secteurs et leur efficacité est

vraiment reconnue de tous, des habitants, des élus, des personnels de la Ville. Tout le monde est absolument satisfait de ce travail de proximité.

Simplement, l'inconvénient, c'est que les correspondants de nuit n'interviennent pas toujours la nuit.

Nous souhaitons qu'il y ait une extension des horaires, notamment jusqu'à 2 heures du matin et, si possible, sur la période estivale. Une expérimentation a eu lieu en 2011, mais nous n'avons pas de retour sur l'expérimentation.

Madame EL KHOMRI, ce serait bien si vous pouviez faire un point parce que, évidemment, nous tenons compte des difficultés des personnels qui n'habitent pas la Capitale et qui ont des problèmes de transport. Nous voudrions que la Ville soit à leurs côtés pour essayer de trouver des solutions concrètes mais, dans les quartiers, les habitants réclament des correspondants de nuit la nuit !

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Monsieur le Maire, tout d'abord, je tiens à remercier Mme POIRAUT-GAUVIN de souligner la pertinence du dispositif des correspondants de nuit qui a été mis en place dès 2004 et de nous donner ici l'occasion de saluer le travail de ces agents sur le terrain.

En effet, à mes yeux et aux yeux de nombreux maires d'arrondissement, ces médiateurs ont complètement donné satisfaction. Ils nous permettent également une meilleure réactivité sur les dysfonctionnements qu'on peut trouver sur la voie publique.

Comme je m'y étais engagée en mai 2011, nous avons, en effet, demandé qu'une étude soit réalisée par la DPP auprès de ces agents.

Je vous rappelle que cette réflexion a porté sur la possibilité d'étendre les horaires de maraude des correspondants de nuit, sur la base du volontariat, les soirs de week-end et en fonction des saisons : expérimentation qui a été mise en place dès l'été dernier sur les 10e, 11e, 12e, 14e et 15e.

Vous me permettrez quand même de revenir sur la méthode de cette concertation.

C'était une concertation, donc nous avons à la fois consulté l'ensemble des agents correspondants de nuit, de deux manières :

- lors des réunions avec les chefs de B.A.J. et également avec des réunions inscrites à l'Agenda social avec les représentants syndicaux ;

- et puis, nous avons envoyé deux questionnaires avec demande de réponse anonyme : l'un sur la possibilité de décaler les horaires en amont et en aval selon les saisons, et la possibilité également d'allonger les horaires de vacation d'une heure ou de deux en période estivale.

J'ajoute que les maires d'arrondissement et l'ensemble des élus ou chargés de mission ont également été questionnés.

Ainsi, pour vous donner un élément concret de bilan sur le 15e arrondissement, nous l'avons mis en place dès le 21 juin dernier jusqu'à la fin septembre. Il y a eu, en effet, du travail jusqu'à 2 heures du matin sur 11 vendredis et 11 samedis, 7 agents et 2 encadrants. Je tiens à votre disposition tout le type de médiation qu'ils ont pu faire dans ce cadre-là, mais on sait, par exemple, qu'ils ont pris plus de 10 contacts médiation avec des jeunes, des médiations alcool, etc.

Nous avons souhaité, avec M. Matthieu CLOUZEAU, directeur de la DPP, pouvoir poursuivre ces expérimentations, toujours sur la base du volontariat et selon cette question de la saisonnalité.

Ce que nous expérimentons, c'est qu'à partir du 1er mai, et ce jusqu'au 1er octobre, nous avons invité l'ensemble des agents. Nous avons borné les horaires d'été de 16 heures à 24 heures, mais avec la possibilité de travailler en heures supplémentaires pendant l'été, d'une à deux heures selon les utilités du terrain mais selon également le nombre d'agents volontaires. Ce qui permet véritablement de répondre à ce que vous souhaitez.

Par ailleurs, pendant l'hiver, nous avons beaucoup de demandes, notamment d'établissements scolaires, et je pense à certains collèges, de présence plutôt sur le terrain. Là, nous proposons de borner de 14 heures à 22 heures,

avec toujours cette possibilité justement d'aller au-delà en matière d'heures supplémentaires. Ce qui est aussi, pour les agents, un gage puisque cela permet, quelque part, - excusez-moi l'expression - de mettre un peu de beurre dans les épinards.

Cela se fait selon les nécessités locales et sur la base de volontariat.

Nous n'avons pas limité la possibilité de décaler pendant l'été au seul week-end, donc nous allons l'expérimenter cette année. Nous verrons justement le nombre d'agents volontaires.

En tout cas, je vous invite à retirer votre vœu, puisque nous sommes actuellement en train de le faire. Je pense que c'est important d'y mettre de la souplesse et toujours, bien évidemment, sur la base du volontariat.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Je vous remercie pour toutes ces réponses. Nous le maintenons pour prendre acte, mais nous vous remercions des réponses et nous sommes satisfaits qu'il y ait une expérimentation complémentaire cette année et pas seulement réservée au week-end.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 61 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Non, votez-le !

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Cela fait six mois que l'on concerte !

C'est ce que je vous dis, cela n'a plus lieu d'être. Si vous lisez les trois éléments de vos considérants, cela n'a plus lieu d'être, j'en suis désolée.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - On a compris que l'avis était défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mendicité dans le quartier du Louvre.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 62 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mendicité dans le quartier du Louvre.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous vous souvenez que le Préfet de police avait pris, le 30 novembre 2011, un arrêté restreignant la pratique de la mendicité et de ses formes assimilées dans ce secteur du Palais du Louvre, du Jardin des Tuileries, du Palais-Royal et de la place Vendôme. Cet arrêté, qui était arrivé à expiration le 21 juin 2012 n'a pas été reconduit.

Depuis lors, aucun plan de lutte contre la délinquance d'origine roumaine n'a été établi, sinon la reconduction des mesures antérieures comme la coopération entre policiers roumains et français.

Vous avez certainement vu que le 10 avril dernier, les membres du personnel du musée du Louvre se sont mis en grève, exaspérés par les vols à la tire commis sur les touristes et sur eux-mêmes. Les Parisiens et visiteurs de Paris sont excédés, ils nous le disent, par la recrudescence de la mendicité agressive dans la Capitale. C'est pourquoi nous demandons que M. le Préfet de police présente au Conseil de Paris un plan d'action pour démanteler

les réseaux mafieux d'origine roumaine qui exploitent, on le sait bien, des mineurs au cœur de Paris au mépris des droits élémentaires de la personne humaine. Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'appelle à un avis défavorable sur votre vœu parce que je ne considère pas que des arrêtés anti-mendicité soient à eux seuls l'objet d'un plan d'action. Essayer de faire croire, ici, dans cette instance, alors que nos débats sur ces questions-là étaient posés dès 2009, que cette question puisse être réglée par la mise en œuvre d'arrêtés anti-mendicité me semble complètement tromper le citoyen.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce n'est pas ce que dit le vœu, Madame.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Sur cette question, en plus on est en plein procès Hamidovic, on voit bien que l'utilisation de mineurs dans des réseaux mafieux originaires de Bulgarie, Roumanie et également d'autres pays est une situation bien évidemment extrêmement compliquée. Ces enfants sont à la fois victimes de réseaux et auteurs d'actes de délinquance.

Actuellement, et je pense que M. le représentant du Préfet de police reviendra sur cette question, il me semble important de rappeler que même sans arrêté anti-mendicité, il y a eu des actions sur quatre réseaux structurés à l'automne dernier où les donneurs d'ordre ont été interpellés.

Cela me semble être extrêmement important, mais il est aussi de mon devoir de rappeler que la réponse à cette situation à laquelle nous sommes confrontés, et celle de nombreuses villes européennes, ne peut être, à mon sens, du seul ressort de la Ville de Paris ou de la Préfecture de police, mais bien une réponse qui ressort d'un programme européen, parce qu'on voit bien les limites des interventions des uns et des autres.

On le voit bien quand on analyse ce qui est tombé sur le réseau Hamidovic, on voit toutes les ramifications dans les différents pays frontaliers de la France et également sur d'autres villes françaises.

Enfin, sachez que j'ai été en contact également avec les représentants de la sécurité du Louvre, je ne nie pas que pour les commerçants, pour les riverains, pour les touristes et pour ces enfants qui sont victimes, cela soit un vrai drame, bien évidemment, mais je crois aujourd'hui qu'il convient que la convention européenne des droits de l'Enfant soit véritablement mise en œuvre et que l'Europe se donne les moyens justement de protéger ces mineurs quand nous mettons fin aux réseaux.

Aujourd'hui, cela n'est pas le cas malheureusement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - J'ai déjà eu l'occasion d'exposer à cette tribune les raisons qui ont conduit M. le Préfet de police à ne pas reconduire les arrêtés anti-mendicité, donc je ne vais pas y revenir, si ce n'est pour indiquer effectivement que les services de police aujourd'hui disposent des outils juridiques qui leur permettent de mener une action efficace.

De plus, M. le Préfet de police, je ne sais pas s'il faut appeler cela un plan contre la délinquance roumaine, en tout cas dans son discours devant vous et dans ses objectifs pour 2013 plaçait la lutte contre la délinquance itinérante et l'exploitation de la vulnérabilité notamment des mineurs parmi ses priorités.

Cette action et cette lutte contre la délinquance itinérante comprennent trois axes, j'axerai plus particulièrement ma réponse sur le troisième.

Le premier bien sûr qui est prioritaire pour M. le Préfet de police, c'est le démantèlement des réseaux. Nous avons depuis septembre démantelé quatre réseaux d'importance dont des réseaux exploitant la vulnérabilité pour de la mendicité agressive et un autre pour des voleurs de téléphones portables. Cette action va se poursuivre.

Deuxième axe, nous avons également renforcé les partenariats avec le secteur associatif pour la prise en charge sociale de ces mineurs et notamment des mineurs incarcérés en vue de permettre leur retour en Roumanie dans de bonnes conditions, car nous considérons qu'une partie de ces mineurs a vocation à retourner, notamment ceux qui sont isolés, en Roumanie.

Troisième axe de cette stratégie, la poursuite d'une présence policière forte sur les sites les plus touristiques. Je ne prendrai comme exemple que celui que vous avez cité, du Louvre et du Palais Royal, depuis juin 2012, donc la fin des arrêtés qualifiés d'anti-mendicité, ce sont 10.153 contrôles qui ont été réalisés et ont donné lieu à plus de 2.000 interpellations au cours de 140 opérations policières. Les interpellations ont été menées notamment pour des faits de vol à la tire, de vol simple, vente à la sauvette ou escroquerie à la charité publique.

De fait, la physionomie du quartier est restée plutôt bien orientée, c'est le retour que nous avons dans les premières semaines de l'année 2013.

Il est vrai qu'à la suite d'une réapparition de mineurs ou jeunes majeurs d'origine roumaine sur le 1er arrondissement, mais aussi d'autres sites touristiques de la Capitale, M. le Préfet de police a souhaité accentuer depuis 15 jours la présence policière sur 7 quartiers de la Capitale. Il l'a mentionné hier lors d'une réponse aux questions d'actualité, et ces 7 quartiers, dont le secteur Louvre Palais Royal, font l'objet d'une vigilance particulière.

Encore le week-end dernier, la présence policière a été forte et importante, je l'ai constaté moi-même. Ces opérations en surface sont accompagnées d'opérations dans les réseaux, notamment sur les lignes les plus concernées par ces phénomènes de délinquance acquisitive, les lignes 1 et 4, et encore hier matin ce sont 130 personnes sur ces lignes qui ont été contrôlées dans le cadre d'une opération planifiée.

En parallèle, les contacts avec les directeurs des principaux sites touristiques ont été renforcés ces derniers jours, évidemment le musée du Louvre, la commissaire du 1er arrondissement a participé au CHSCT du musée pour rassurer, mais aussi peut-être mieux coordonner l'action des policiers et agents du Louvre. Nous avons pris des contacts avec le directeur de la Tour Eiffel pas plus tard que ce week-end.

Dernier mot sur la lutte qui est la nôtre en matière de démantèlement des campements insalubres, nous savons qu'une partie de ces mineurs provient de ces campements, ils font l'objet d'un suivi régulier. Certains élus de ce conseil avaient appelé l'attention de M. le Préfet de police sur le campement de la porte de la Chapelle il y a deux mois, il a été évacué après un travail et diagnostic social important, tout comme ont été évacués deux campements ces dernières semaines sur le territoire parisien.

Le Préfet de Seine-Saint-Denis également, avec qui M. le Préfet de police est en lien sur ces questions, procède à un suivi extrêmement fin de la question.

Voilà ce que je voulais vous dire, Madame la Conseillère, en vous assurant de la détermination de M. le Préfet de police à lutter dans ces trois directions contre toutes les formes de délinquance qui reposent sur l'exploitation de la vulnérabilité et notamment des mineurs.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au droit de vote des résidents étrangers extra-communautaires dès 2014.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission et poursuivons par l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 64 et 64 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au droit de vote des résidents étrangers extra-communautaires.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne dépasserai pas la minute !

Mes chers collègues, nous avons presque tous les mois présenté et échangé sur des vœux en faveur du droit de vote, donc pas besoin de prendre sur mon temps de parole pour convaincre sur le sujet. De plus, ici au moins, dans les rangs de la majorité, nous n'avons pas besoin de nous convaincre, nous sommes tous convaincus que cette question de droit de vote des résidents étrangers aux élections locales est une nécessité démocratique.

Pour autant, nous le savons, aujourd'hui cela n'est pas acquis. Et certainement pas acquis pour les municipales de 2014 puisque la convocation du congrès n'est toujours pas à l'ordre du jour ni même un référendum et pour l'instant je ne crois pas que vous soyez tous convaincus par le fait de convoquer une Assemblée constituante qui pourtant pourrait permettre, par le biais d'une sixième République, de mettre en place le droit de vote.

Ce que nous demandons à travers ce vœu, puisque nous savons que la mobilisation de l'opinion publique est essentielle et qu'il faut convaincre et gagner les consciences, puisque d'ores et déjà quatre mairies d'arrondissement, notamment les 10e, 11e, 20e et dernièrement le 12e arrondissement ont décidé d'apposer des banderoles sur le fronton de la mairie, qu'on appose et qu'on ait le courage enfin d'apposer une banderole sur le fronton des murs de la Ville de Paris, en faveur du droit de vote pour 2014.

Je vous en remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie, vous avez quand même dépassé de 20 secondes.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Une nouvelle fois je remercie les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche de me permettre d'affirmer encore et encore l'engagement de l'Exécutif et du Maire de Paris pour le droit de vote des étrangers aux élections locales.

Notre Conseil, vous l'avez dit, a pris position depuis longtemps en faveur de ce changement constitutionnel primordial qui est une nécessité démocratique.

Toutefois, comme vous venez de l'indiquer dans votre vœu, cette bataille se gagnera avant tout dans l'opinion. Il est indispensable que nous défendions cette revendication aussi en dehors de notre instance pour convaincre de son bien-fondé.

De nombreuses initiatives de terrain se développent, vous les avez signalées, des Conseils d'arrondissement ont voté des vœux favorables au droit de vote. Certaines mairies comme celles du 10e, 11e, 12e et 20e arrondissements ont décidé d'apposer des banderoles sur leur fronton. Tout cela ne m'a pas échappé.

De leur côté, les Conseils des résidents étrangers des différents arrondissements et l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires mènent des actions de sensibilisation pour expliquer leur souhait d'accomplir officiellement leur devoir de participation en glissant un bulletin dans l'urne.

Enfin, des citoyens parisiens se mobilisent régulièrement - et particulièrement ces derniers temps - pour défendre l'obtention de ces droits, qui constituera une avancée démocratique pour tous.

C'est la pluralité et le nombre de ces actions qui me semblent importants pour mieux convaincre.

Comme en décembre, lors de votre dernier vœu, votre demande porte sur l'apposition d'une banderole sur le fronton de l'Hôtel de Ville. Comme en décembre, je ne change pas ma position, je vous indique que notre choix est d'agir avec pédagogie, sans heurter les Parisiens, en leur expliquant les raisons de notre engagement en faveur de ce droit et je ne pense pas que l'apposition d'une banderole sur le fronton de la Mairie de Paris soit de nature à créer ces conditions.

Il me semble que, au contraire, cela risquerait d'empêcher que le débat se tienne dans un climat serein, qui est indispensable à cette question qui touche nombre de Parisiens qui ne souhaitent - et là je veux insister particulièrement - que s'intégrer pleinement dans la vie de leur cité.

Le plus important est de leur permettre de prendre la parole, de se faire entendre et en particulier pour contrer, comme dans d'autres débats, certains discours que l'on pourrait qualifier d'obscurantistes.

C'est ainsi que nous convainçons la plus grande majorité des Parisiens, sans agressivité envers ceux qui ne nous rejoindraient pas.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu et de voter celui de l'Exécutif qui demande que le Conseil de Paris réaffirme son soutien à l'avancée démocratique que représente l'ouverture au droit de vote aux élections

locales des résidents extracommunautaires et demande au Maire de Paris de continuer à susciter et soutenir les campagnes et toutes les initiatives de soutien à ce projet.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications.

Est-ce qu'elles vous convainquent, Madame SIMONNET ? Retirez-vous ou maintenez-vous le vœu n° 64 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Comme vous pouvez vous en douter, cela ne m'a pas convaincue. Je ne trouve absolument pas que les banderoles sur les quatre arrondissements soient agressives, au contraire.

Je pense qu'il faut assumer notre force de conviction, donc nous maintenons notre vœu et nous trouvons vraiment dommageable que l'Exécutif n'assume pas l'apposition de cette banderole sur la Mairie de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 109).

2013 DASCO 16 - Approbation des modalités de lancement de marchés à bons de commande pour les formations au B.A.F.A. et au B.A.F.D. des personnels d'animation de la Ville de Paris en trois lots séparés.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - En 7e Commission, nous allons commencer par l'examen du projet de délibération DASCO 16 relatif au lancement de marchés à bons de commande pour les formations au B.A.F.A. et au B.A.F.D. des personnels d'animation de la Ville de Paris en trois lots séparés.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je rappelle et je pars de cette évidence que, lors du dernier Conseil de mars, nous avons approuvé la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs à compter de la prochaine rentrée et nous avons pu avoir un échange sur l'évolution de la filière "animation".

Cette évolution va se faire dans diverses directions.

D'une part, il va falloir penser la mise en œuvre d'activités sur un temps péri-éducatif, et il va falloir aussi organiser l'accueil en centres de loisirs le mercredi après-midi. Cela va bien sûr, comme on le dit maintenant, impacter les personnels d'animation de la Ville qui vont voir leur carrière évoluer, par la titularisation des contractuels, l'accélération du plan de déprécarisation des vacataires, le recrutement de nouveaux animateurs par concours et, de manière plus globale, la restructuration de la filière "animation".

C'est dans ce cadre que la Ville nous propose de voter un plan qui est un plan important, en nombre en tout cas, puisqu'il s'agit de former 690 personnes de plus au B.A.F.A. et 210 de plus au B.A.F.D.

Il s'agit d'aller plus loin, mais je dirai que le nombre ne suffit pas.

En effet, le B.A.F.A. et le B.A.F.D. ne sont pas des diplômes professionnels de l'animation. Par contre, il existe dans cette filière des diplômes de niveau 3, c'est-à-dire niveau Bac+2, et de niveau 2 au niveau du master, auxquels devraient être préparés ceux qui vont coordonner ces équipes, voire piloter les dispositifs qui seront mis en place.

Nous comprenons bien qu'il s'agit de parer au plus pressé, qu'il est nécessaire de faire monter tout le monde en qualité, mais, c'est ce que nous avons répété lors de la réflexion sur les rythmes éducatifs, il faut former du personnel et le rendre le plus compétent possible.

D'autre part, je voudrais revenir sur la place de l'animation, si l'on veut qu'elle soit un vrai temps pour les enfants, un temps qui n'a pas vocation à se substituer au temps scolaire, mais un temps qui doit permettre de développer autrement son individualité, sa singularité.

On peut dire que l'animation a une fonction sociale qui va bien au-delà de ce que, parfois, en attendent les parents et qui pourrait s'apparenter à de la garderie.

En clair, les animateurs ne sont ni les auxiliaires des enseignants ni les remplaçants des parents, ils apportent quelque chose de particulier qui doit être valorisé par la mise en place de la réforme.

Pour nous, élus écologistes, cet apport, est essentiel ; mais pour qu'il soit vraiment réel, il va falloir que les activités proposées soient nouvelles et qu'elles soient pensées en permettant à l'animation de jouer pleinement son rôle de socialisation ; pour cela, des animateurs formés qui doivent avoir des compétences et qui doivent exercer dans des conditions de travail et d'emploi favorables à l'exercice de leur métier.

Cette réforme, bien sûr, est l'occasion de repenser l'ensemble du périscolaire, de réfléchir à toutes ces activités nouvelles.

C'est pourquoi cette proposition de formation nous semble intéressante, mais largement insuffisante. Nous espérons que c'est une première, que d'autres projets de délibération vont suivre pour permettre de créer une vraie filière de l'animation, comme nous nous y sommes engagés lors du précédent Conseil, pour le bénéfice de tous et, en premier lieu, des enfants et des personnels concernés.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup à Mme Danielle FOURNIER pour son intervention.

En effet, ce projet de délibération est le premier projet de délibération qui formalise l'intention, le souhait et la mise en œuvre par la Ville de voir être renforcé le plan de formation pour les animateurs.

C'est donc la raison pour laquelle, à partir d'une délibération déjà existante, nous étendons le périmètre et, du coup, le nombre d'agents de la Ville qui seront formés au B.A.F.A. et au B.A.F.D.

Vous le savez, vous l'avez porté comme revendication, mais vous l'avez perçu comme une forte demande de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, il est en effet nécessaire que ce niveau de formation soit atteint par le plus grand nombre de ceux qui vont accompagner les enfants dans les activités périscolaires, mais également dans ce nouveau temps périscolaire.

Bien évidemment, cela n'est qu'une brique de l'ensemble des dispositifs de formation que nous allons mettre en œuvre. Ce n'est qu'une brique, d'abord parce qu'il y a aussi, bien entendu, le plan de formation des A.S.E.M., plan de formation important d'ici le mois de septembre, que nous allons mettre en œuvre afin qu'elles puissent, elles aussi, encadrer des activités avec de petits groupes d'enfants, mais aussi parce que, dans le champ de l'animation proprement dit, je rejoins tout à fait votre interprétation : le B.A.F.A. et le B.A.F.D. sont l'une des portes d'entrée, ce n'est certainement pas l'unique champ de professionnalisation et de qualification.

A ce titre, deux éléments d'information : la Direction des Affaires scolaires, bien entendu, travaille avec des acteurs éducatifs et notamment des acteurs universitaires, dans un souhait d'actions de moyen terme pour arriver à construire des débouchés en termes de qualification. Par ailleurs, j'ai écrit à ce titre au Recteur et je siégerai au Conseil d'administration de l'I.U.F.M., futur E.S.P.E., et j'ai fait part au Recteur et au directeur de l'I.U.F.M. du fait qu'il me semblait important que dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation, soit bien intégré, y compris en termes de formation initiale et continue, et j'insiste volontairement sur les deux pieds, le "E" de "éducation" des E.S.P.E., qu'il soit bien pris en compte dans l'ensemble de la palette de formations qui seront proposées.

Je vais le dire extrêmement trivialement, cela n'est évidemment pas le cœur des I.U.F.M., puisque ce n'était pas nécessairement leur cœur de métier ; c'est, en tout cas, un des champs de déploiement des futurs E.S.P.E. qui me paraît important.

Vous pouvez compter sur moi pour que je sois extrêmement vigilante sur la traduction opérationnelle et concrète de cette intention de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Comme nous connaissons votre vigilance, nous allons voter.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASCO 16).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au camp de Roms situé au pied du Stade de France.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif au camp de Roms situé au pied du Stade de France, est retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'organisation des activités périscolaires.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 66 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'organisation des activités périscolaires.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - On en a déjà parlé dans cette séance, mais nous souhaitons, au niveau du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, revenir sur ce point.

Nous avons été extrêmement surpris le 8 avril de voir sur le site de la Ville de Paris qu'avait été lancé un marché d'appel d'offres en direction des associations et aussi des organismes publics, mais également un marché de prestations auquel peuvent répondre des entreprises privées.

Il nous semble que cette application à marche forcée, de façon totalement précipitée, de la réforme des rythmes éducatifs révèle bien, d'abord, première difficulté, l'incapacité de la Ville au niveau des effectifs du périscolaire à assurer les nouvelles plages horaires, et, de plus, du coup, un appel extrêmement large, il me semble assez flou, et qui, de fait, pose un problème : des entreprises privées peuvent y répondre, donc on voit bien un début possible de privatisation du service public.

Les associations et l'éducation populaire, si nous sommes favorables à leur implication de façon complémentaire, nous sommes opposés à toute substitution du service municipal assurant le périscolaire par le mouvement associatif, et, d'ailleurs, il ne demande pas cela.

Nous tenons à vous rappeler que le mouvement associatif souhaite, non pas que l'on continue à développer les marchés d'appels d'offres et les marchés de prestations, qui mettent en concurrence le mouvement associatif non seulement entre lui, mais avec les entreprises privées, mais qu'au contraire, on développe et on pérennise le financement des associations par subvention et par conventionnement, pour garantir leur liberté associative.

Voilà l'esprit du vœu que nous présentons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'entends, Madame SIMONNET, votre surprise, mais je dois vous avouer que je suis surprise de votre surprise. Ce projet de délibération n'est que l'élargissement de ce que nous faisons dans le cadre des ateliers bleus qui sont organisés dans les écoles après 16 heures 30, projet de délibération sur lequel le groupe auquel vous appartenez intervient à chaque passage en Conseil de ce projet de délibération pour vanter la qualité des ateliers bleus, voire pour appeler à leur augmentation.

J'imagine que si vous aviez été extrêmement opposée à la forme de cette délibération depuis des années maintenant et si vous aviez cru y voir un biais, et j'entends, et votre remarque de ce point de vue n'est pas illégitime, j'y reviendrai, dans la forme du marché pour les ateliers bleus, sur une possible privatisation du service public périscolaire, j'ose imaginer que vous nous en auriez fait part il y a déjà quelques années, et je vous le redis, votre groupe intervient tous les ans sur ce projet de délibération.

J'entends votre surprise, je vous confirme donc que ce projet de délibération n'est que la reprise et l'extension de ce que nous faisons avec les ateliers bleus, parce que nous souhaitons, et, d'ailleurs, eux-mêmes sont extrêmement volontaires, que l'ensemble de ceux avec lesquels nous travaillons dans le cadre des ateliers bleus puissent prendre leur part dans la proposition d'atelier pour les enfants sur ce nouveau temps périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes.

Bien entendu, et, d'ailleurs, la palette des intervenants qui interviennent dans le champ des ateliers bleus en est l'illustration, nous travaillons, et je l'ai d'ailleurs dit en réunion publique, je l'ai dit en Conseil de Paris, ce marché est un marché intéressant, parce qu'il nous permet de travailler avec des acteurs associatifs locaux, et la réussite de ce marché est qu'il nous permet, non pas uniquement ou exclusivement de travailler avec des associations d'envergure parisienne, mais bien avec des acteurs associatifs locaux qui font la richesse du tissu associatif parisien. C'est donc bien, évidemment, dans cet esprit que nous allons travailler dans le cadre de cette extension de ce marché, pour que l'ensemble de ceux qui font la richesse associative de notre Ville puisse être des parties prenantes, des acteurs de la réussite de la réforme des rythmes.

De ce point de vue, je rejoins presque tout de suite le vœu qui va être défendu par ailleurs.

Enfin, je terminerai par un mot, il me semble tout à fait pertinent, et c'est, en tout cas, un choix que nous assumons, que les entreprises de l'économie sociale et solidaire puissent participer et être à nos côtés dans la mise en œuvre de cette réforme. Je n'oppose pas entreprises et associations, il y a des formes d'entreprises, qui sont des formes de coopératives notamment, qui sont des acteurs avec lesquels, au-delà du fait que nous partageons des valeurs communes, nous avons envie de travailler, et donc ce marché sera également l'occasion pour nous de pouvoir travailler avec le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Ils étaient présents, pour les acteurs culturels, lorsque nous les avons réunis, 160 acteurs culturels de grande taille et de toute petite taille, avec M. Bruno JULLIARD la semaine dernière, ils ont envie de participer, ils ont envie de nous proposer des projets et ils étaient d'ailleurs très inquiets, et nous ont interrogés sur ce sujet, de ne pas pouvoir être candidats à animer des ateliers.

Je vous le redis, nous souhaitons, bien évidemment, que le secteur associatif, et notamment le secteur associatif de proximité, soit au cœur de cette réforme, mais, au-delà de cela, évidemment, nous avons le souhait de pouvoir élargir notamment à l'économie sociale et solidaire la proposition qui est faite à l'ensemble des acteurs parisiens.

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que c'est la raison pour laquelle nous pensons avoir apporté l'ensemble des réponses au vœu.

J'en demanderai évidemment le retrait ; sinon, j'appellerai à voter contre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame SIMONNET, rapidement, vous le retirez ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je le maintiens.

Il n'y a aucune garantie, par exemple, qu'Acadomia ne réponde pas à ce type d'appels.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'offre périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 67 dans le fascicule, déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, relatif à l'offre périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

La parole est à Mme DREYFUSS, une minute.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris a lancé un appel à projets et un marché de prestations en direction d'associations, d'établissements publics et d'entreprises privées, dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes éducatifs à Paris, afin de prendre en charge les ateliers sur deux temps d'intervention pendant l'année scolaire, les mardis et vendredis, de 15 heures à 16 heures 30, à raison de 14 enfants par atelier pour les maternelles et de 18 pour ceux d'élémentaires.

Le Conseil de Paris n'a pas été sollicité préalablement au lancement de ces appels à projets, et c'est un peu dommage, mais un grand nombre d'associations ont d'ores et déjà fait part de leurs difficultés, tant logistiques qu'administratives et financières, à répondre à cette demande.

Ces difficultés laissent présager une préemption de fait par un nombre très réduit d'opérateurs des marchés lancés par la Ville dans la perspective de cette réforme.

La concentration de ces marchés au bénéfice de quelques grands opérateurs serait très préjudiciable à la diversité de l'offre, alors que cette qualité est un prérequis pour les familles.

Nous souhaitons, avec mon collègue, M. David ALPHAND, que la Ville de Paris prenne des dispositions qui s'imposent pour éviter la concentration des prestations entre les mains de quelques grands opérateurs, notamment au travers de règles de non-cumul par exemple.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Madame DREYFUSS.

Avant de répondre sur le vœu, je voudrais peut-être tordre le cou à, potentiellement, une mauvaise information.

Nous avons, bien évidemment, passé le message auprès de l'ensemble des associations que nous avons sollicitées, que nous avons mobilisées sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes. L'ensemble des associations avec lesquelles nous travaillons déjà ont, évidemment, à remplir des dossiers, notamment sur la partie administrative, de façon extrêmement allégée.

Je ne reviens pas sur ce qu'a répondu Bruno JULLIARD, peut-être étiez-vous en séance en 9e Commission ; évidemment, ce qui a été dit sur les associations culturelles est la même chose pour l'ensemble des acteurs associatifs, que ce soit des acteurs associatifs dans le champ sportif, que ce soit des acteurs associatifs dans le champ de la jeunesse ou de la citoyenneté, c'est l'ensemble de ceux qui travaillent déjà avec nous et qui, pour dire les choses de façon technocratique, sont référencés dans Sympa, n'ont évidemment pas assumé une charge de travail administratif, mais bien à se concentrer sur leur projet.

Je le dis pour que vous puissiez éventuellement, si vous avez été sollicités par des acteurs associatifs, les rassurer de ce point de vue. C'est écrit très clairement sur le site Internet de la Ville de Paris et ils peuvent évidemment écrire à l'adresse mail ou téléphoner au numéro de téléphone qui a été dédié pour répondre aux questions des acteurs associatifs. De ce point de vue, donc pas d'inquiétude.

Pour ceux que nous ne connaissons pas, alors oui, évidemment, il y a besoin d'avoir un certain nombre d'éléments pour garantir la qualité de la structure associative avec laquelle nous pourrions être amenés à travailler, mais pour ceux avec lesquels nous travaillons déjà, c'est une procédure administrative simplifiée et on leur demande exclusivement de se concentrer sur le projet, ce qui me semble être raisonnable et juste.

Je termine cette parenthèse, mais elle me paraissait importante au regard de ce que vous disiez.

Sur le vœu, il ne vous aura pas échappé qu'il y a plusieurs modalités de réponses et de propositions de projets, et que nous avons souhaité qu'il y ait des appels à projets locaux. Parce que nous savons - nous avons déjà commencé à échanger avec eux et depuis plusieurs mois déjà - que des structures peuvent proposer une offre au niveau parisien. Mais nous avons besoin, et nous savons aussi qu'il y a de la matière de ce point de vue, que des structures puissent faire des propositions au niveau d'un arrondissement, voire au niveau d'une école ou d'un groupe d'écoles.

Notamment dans le 16e arrondissement, mais pas que dans le 16e arrondissement, il y a déjà des associations extrêmement locales qui interviennent dans un groupe scolaire ou dans une école. Evidemment, ces associations ont vocation à répondre à l'appel à projets et à pouvoir candidater. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que puissent être portés des appels à projets locaux et que la Commission, qui se mettra en place réunissant la DAC et la DASCO, puisse évidemment tenir compte de cela. Si je peux me permettre, là aussi, de faire passer un message : il est évidemment utile que ces associations nous précisent qu'elles travaillent déjà dans les écoles, qu'elles connaissent déjà les enfants, l'ensemble du personnel, pour que cela puisse également être un critère de sélection lorsque le choix sera fait.

De ce point de vue, il n'y a aucune ambiguïté, ni sur la forme et le cadre que nous avons mis, ni bien entendu sur les intentions qui sont les nôtres. J'ai déjà été contactée par un certain nombre de ces toutes petites associations qui étaient inquiètes. Nous allons refaire passer le message auprès de celles que nous connaissons - mais parfois nous ne les connaissons pas toutes - que, bien entendu, elles ont tout à fait vocation à trouver leur place dans ce dispositif.

Je crois avoir répondu à vos interrogations. J'aurais spontanément envie de vous proposer de retirer le vœu, et surtout, continuons à travailler ensemble, y compris à la bonne information de ces acteurs absolument nécessaires à la vitalité associative de nos arrondissements.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame, que faites-vous ? Le retirez-vous ?

Mme Laurence DREYFUSS. - Nous retirons le vœu par rapport aux réponses que Mme Colombe BROSSEL m'a faites.

Je fais le vœu suivant.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à une Charte des responsabilités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 68 dans le fascicule, déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, relatif à une Charte des responsabilités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

La parole est toujours à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire de Paris a engagé la Ville dans une réforme des rythmes scolaires. Cette réforme a suscité, dès l'origine et depuis lors, une forte réprobation, de la part notamment des directeurs des écoles, des enseignants, des professeurs de la Ville de Paris, des animateurs ainsi que des parents d'élèves.

Parmi les points noirs de cette réforme, on relève notamment les enjeux de responsabilité juridique. En effet, la ligne de partage entre la responsabilité juridique des différents acteurs, lors des différents temps de la journée, reste à clarifier d'une manière très précise.

Avec mon collègue, M. David ALPHAND, nous souhaitons que soit établie une charte des responsabilités définissant clairement et précisément les responsabilités juridiques pendant la journée de chacun, c'est-à-dire des directeurs d'écoles et des autres acteurs.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame DREYFUSS, c'est évidemment un point absolument fondamental. C'est un point sur lequel nous travaillons depuis plusieurs semaines déjà. C'est un point qui est évidemment important dans la vie quotidienne à l'intérieur des écoles.

J'y ajouterai peut-être d'ailleurs un deuxième sujet, qui est le sujet du partage des locaux. Au-delà même de cette responsabilité juridique que vous pointez, il y a aussi des responsabilités organisationnelles.

C'est donc évidemment un sujet sur lequel nous travaillons, sur lequel bien entendu je reviendrai devant la 7e Commission lorsque nous aurons finalisé ces échanges et c'est donc bien évidemment un avis favorable sur le vœu, puisque c'est en effet un sujet sur lequel nous devons avancer.

Merci à vous.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 110).

2013 DJS 311 - Mise en oeuvre du dispositif Pass-jeunes pour l'année 2013.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à un Pass Jeunes à l'échelle métropolitaine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 311 relatif à la mise en œuvre du dispositif Pass-jeunes pour l'année 2013, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé le vœu référencé n° 69 dans le fascicule.

La parole est à la présidente, Mme Danielle FOURNIER, pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Je vais présenter l'intervention sur le projet de délibération et le vœu en même temps.

C'est vrai que l'année dernière, la Ville a eu une très bonne idée, celle de mettre en œuvre ce Pass Jeune qui propose aux jeunes Parisiens de 15 à 25 ans de profiter d'activités de loisirs, sportives, culturelles, soit gratuites, soit à tarif très réduit. Ce sont 20.000 Pass Jeunes qui ont été mis à disposition des jeunes Parisiens l'année dernière. Je crois qu'un peu moins, 13.000 ont été retirés.

Ce dispositif est très intéressant pour les jeunes, pour les structures aussi dans lesquelles ils vont pouvoir se rendre, et de plus il n'est pas cher puisqu'il est évalué à 24.000 euros.

Je voudrais aussi dire quelques mots du bilan très détaillé qui est fourni avec ce projet de délibération et qui, pour ma part, appelle deux remarques.

Tout d'abord, on assiste à un vrai élargissement des publics, à travers les équipements concernés, mais on note que, dans les équipements du Nord-Est, et en tout cas dans les points Jeunes du Nord-Est, ce Pass Jeunes a relativement peu de succès dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. Il y a là quelque chose qui peut être à mon avis gagné auprès des quartiers en politique de la ville de ces divers arrondissements qui comportent beaucoup de jeunes, et notamment beaucoup de jeunes qui ne partent pas en vacances. Est-ce un défaut de communication ? Est-ce autre chose ? La question est ouverte.

D'autre part, les statistiques qui nous sont données, qui sont vraiment très précises, ne sont pas générées et ce serait une bonne idée de pouvoir justement avoir des statistiques générées pour la prochaine étude.

Ceci dit, pour le Pass, nous sommes vraiment tout à fait favorables. Nous souhaitons qu'il se poursuive et le vœu propose qu'il se développe, en partant de l'idée que la Métropole ne va pas se construire seulement par en haut et nous pensons qu'étendre le Pass Jeunes aux jeunes métropolitains pourrait être une façon de rendre la construction de la Métropole beaucoup plus concrète.

L'idée est d'ouvrir les équipements parisiens aux jeunes non Parisiens, mais aussi d'ouvrir les équipements métropolitains aux Parisiens. D'autant que, si l'on se projette dans le futur et l'année prochaine notamment, l'été prochain, le Pass Navigo sera dézonné et les allers-retours entre les différents points de la Métropole seront bien sûr facilités. Ce sera même une occasion de pouvoir utiliser ce Pass Jeunes dans cette nouvelle version.

Je pense aussi que se retrouver autour de projets de loisirs, qu'ils soient culturels ou sportifs, de toute façon favorise la rencontre, la connaissance mutuelle, l'échange, bref peut favoriser le terme un peu galvaudé de "vivre ensemble" au sein de cette Métropole que nous souhaitons unifier et voir prendre consistance rapidement.

Je pense que nous devons aussi tout miser sur les jeunes, pour justement dépasser les conceptions territoriales qui ont dominé jusqu'à présent et qui ont conduit souvent à opposer Paris et sa banlieue ou la banlieue et Paris, car la méconnaissance et les préjugés sont valables des deux cotés.

Bien sûr nous voterons ce projet de délibération et je vous appelle à voter le vœu que je vous ai présenté.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Pass Jeunes fête sa deuxième année avec toute la pompe qui préside aux initiatives de l'Exécutif, dont l'expérimentation n'est bien souvent que prémice à une pérennisation actée d'avance.

Ne vous méprenez pas sur ma démarche et celle de mon groupe qui a soutenu en mai 2012 la mise en œuvre de ce chéquier d'activités gratuites ou à tarif réduit, et qui continue dans le principe à encourager une telle démarche qui bénéficie aux jeunes de 15 à 25 ans parmi lesquels 13 % renoncent à partir en vacances estivales.

Mais voilà, les réserves émises l'an dernier et les carences évoquées n'ont pas été dissipées et l'idée salubre et bienfaitrice pêche par des modalités hasardeuses et une offre contestable. Le manque d'ambition se ressent au travers du nombre de Pass proposés, ainsi que je l'avais déjà souligné lors de la première édition. Seuls 20.000 exemplaires seront diffusés, alors même que plus de 320.000 jeunes Parisiens ont entre 16 et 25 ans et qu'un tiers d'entre eux ne partent que rarement en vacances. La cible est loin d'être couverte et le quota semble être arbitrairement défini.

Cette absence de véritable volonté politique transparaît également dans les moyens financiers alloués, en étonnante baisse, passant de 24.000 euros, hors valorisation des entrées dans les équipements municipaux, à 19.000 euros pour l'été prochain.

Pouvez-vous m'expliquer, Monsieur le Maire, une telle variation ?

Le bilan succinct de l'opération menée en juillet et août 2012 est plus que partial. Il montre que 93 % de jeunes sont satisfaits, mais nous aurions aimé connaître les revendications et les désirs des 7 % de mécontents, afin d'adapter le contenu du Pass ou ses modalités d'utilisation.

Le succès revendiqué est relatif, et je le déplore, car le principe de mise à disposition de ce chéquier est louable.

A la lecture des chiffres, il s'avère que, sur les 20.000 Pass édités, seuls 13.000 ont effectivement été retirés, pour plus de 25.000 réservations. Il en ressort que, si l'intérêt des jeunes a préalablement été éveillé, leur engouement s'est éteint au moment de le réclamer.

A y regarder de plus près, et comme l'a fait remarquer également ma collègue Mme FOURNIER, c'est trop souvent un rendez-vous manqué auprès d'un public exigeant, comme en témoignent les 94 forfaits retirés à Panoyaux, pourtant au cœur d'un quartier politique de la ville, ou les 430 Pass de Montcenis à mettre en regard avec les 2.432 Pass relayés par le kiosque "Le Marais".

Je suis donc surpris que vous vous félicitez d'une réussite discutable, notamment eu égard à la sollicitation des offres proposées, tandis que les musées parisiens n'ont généré que 3.000 entrées, soit près d'une entrée tous les cinq Pass utilisés. Une analyse des différents taux de fréquentation ces prochains mois, des équipements publics mobilisés visant à vérifier l'impact au long terme d'un tel dispositif et de son caractère initiatique et incitatif, paraît en cela nécessaire.

Enfin, la composition du Pass Jeunes peut laisser dubitatif, alors que l'Aquarium de Paris, qui engendrait cependant le plus d'entrées, après les piscines municipales, avec un total de 4.411 billets a disparu du panel des

partenaires ou que l'Espace de glisse parisien, qui n'avait séduit que 156 personnes, renouvelle sa participation cette année.

De même, si je plébiscite la promotion du patrimoine, et en cela les entrées des monuments et des musées nationaux, force est de constater qu'ils n'ont enregistré que 428 visites. Il ne suffit pas de délivrer un sésame donnant accès à la culture et à la richesse foisonnante de Paris, encore faut-il susciter l'envie, le désir de découvrir, par le biais de campagnes de communication, mais aussi grâce à une médiation culturelle dès le plus jeune âge, prodiguée par les parents, les professeurs et, à en croire vos promesses, par un périscolaire audacieux.

De plus, parmi les quatre innovations proposées cette année, deux d'entre elles sont superflues, puisqu'elles se contentent de consacrer une gratuité habituelle pour les 12-25 ans. Aviez-vous donc besoin d'étoffer le chéquier pour en asseoir la légitimité ?

Quelle est la logique qui prévaut dans vos négociations, Monsieur le Maire ?

Il semble qu'aucune évaluation de l'attractivité des offres occasionnant un recentrage potentiel des activités mandatées ne soit mise en œuvre.

Enfin, quant aux modalités de délivrance des Pass, l'innovation introduite pour 2013 qui exempte de l'inscription en ligne, fait craindre une absence de suivi des chèquiers ainsi délivrés, voire un risque de monétisation.

Vous l'aurez compris, votre copie est perfectible en bien des aspects et l'effet d'affichage ne saurait supplanter un nécessaire travail de réflexion sur l'accès et l'ouverture à la culture.

Néanmoins, parce que faute de pouvoir rêver d'ailleurs et par manque d'argent de nombreux jeunes profitent d'un été parisien avec ses charmes et ses contraintes, le groupe U.D.I. renouvellera son soutien au Pass Jeune, mais de même que ses réserves.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme GACHET.

Mme Isabelle GACHET, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me permettrai de répondre à Mme BRUNO que, certes, tout dispositif est perfectible. Néanmoins, nous sommes satisfaits du résultat de la première édition. Nous avons pris acte de la difficulté qu'il pouvait y avoir entre le geste de s'inscrire sur Internet et celui d'aller récupérer le chéquier dans un autre lieu.

C'est pour cela que nous prenons cette année un certain nombre de dispositions, notamment d'offrir la possibilité aux parents d'aller chercher le chéquier pour les jeunes. C'est également pour cette raison, puisque nous nous sommes aperçus que c'était plus compliqué pour les publics des quartiers politique de la ville, de faire le geste de se déplacer, que nous introduisons cette année la possibilité pour différentes structures de réserver 5.000 Pass (clubs de prévention, antennes jeunes, espaces jeunes) et de distribuer ainsi les chèquiers directement aux jeunes suivis.

Vraiment, je suis un peu scandalisée du fait que vous parliez de monétisation de ces dits chèquiers. Je n'imagine pas que les agents de la Ville ou ceux qui œuvrent dans le cadre de délégation de service public ou dans les clubs de prévention utilisent ces chèquiers contre de l'argent. Cela me paraîtrait un peu surprenant.

Quant au suivi, je crois que vous avez tort. On pourra peut-être avoir un suivi encore plus amélioré cette année. J'ai notamment demandé de pouvoir faire un suivi également par genre. Cela sera certainement difficile, s'agissant des inscriptions sur Internet et des retraits. Par contre, pour les inscriptions via les antennes jeunes ou les espaces jeunes, peut-être que le suivi pourra être un peu plus précis.

L'année dernière, c'était la première année du "Pass jeunes". On a commencé, c'est vrai, la campagne d'information un peu tard. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous la commençons plus tôt.

Vous nous reprochez aussi le fait qu'on élargisse l'offre d'activités culturelles et sportives et que l'on passe à 36 coupons d'activités. Ma foi, c'est une offre plus grande que nous souhaitons offrir aux jeunes Parisiens et je m'étonne que vous puissiez critiquer cela.

Quant aux différents partenaires de l'opération, évidemment, chaque année, on doit aller en chercher de nouveaux et je m'en réjouis. Le vœu de Mme FOURNIER, qui souhaite une métropolisation du dispositif, prouve bien l'intérêt du dispositif.

Madame FOURNIER, votre vœu va totalement dans ce que nous souhaitons faire à l'avenir avec le Pass Jeunes. Comme vous le disiez, la métropolisation des politiques publiques va aller en croissant et c'est un vrai besoin qui a été identifié dans le cadre des travaux de la Mission jeunesse.

D'abord parce qu'on le sait, de nombreux jeunes métropolitains viennent à Paris profiter de l'offre culturelle et de loisirs, mais aussi parce qu'il est aussi important, justement, de mieux faire connaître la Métropole. Nous allons travailler à cela avec M. Pierre MANSAT, à ce que nous puissions aussi développer des partenariats avec les collectivités de la Métropole pour qu'elles aussi puissent offrir et mettre en valeur l'offre culturelle et de loisirs qu'elles ont à disposition et que nous encourageons les jeunes Parisiens aussi à sortir de Paris et à découvrir et utiliser cette offre.

Je suis naturellement favorable à ce vœu, sachant que ceci reste, bien entendu, sous réserve des accords que nous pourrions avoir avec les collectivités membres du syndicat Paris Métropole, avec les offres, mais avec M. Pierre MANSAT, nous nous engageons à travailler sur ce dispositif-là de métropolisation.

Donc, j'émettrai un avis favorable, sous réserve des possibilités techniques et financières.

Quant à vos propos, Madame BRUNO, j'y reviens : vous nous reprochez finalement de faire une opération plus importante, qui touche plus de jeunes avec une plus grande offre, avec moins d'argent. Je crois, au contraire, que c'est le signe d'une bonne gestion des deniers publics.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 111).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 311.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 311).

2013 DFPE 330 - Avenant n° 2 au marché de mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé dans les quartiers n° 29 et 30 (8e) attribué à la société People & Baby.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 330 relatif à la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'un établissement d'accueil collectif dans le 8e arrondissement.

La parole est à Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, pour cinq minutes.

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à revenir sur ce projet de délibération que nous avons voté en Conseil d'arrondissement, comme nos collègues du 16e arrondissement, ayant eu l'assurance de la part de la D.F.P.E. que cet avenant serait renouvelé au-delà d'avril 2014.

Nous tenons aujourd'hui à en avoir confirmation, car vous comprendrez qu'il n'est absolument pas envisageable d'attribuer à des familles une place pour leur enfant dans cet établissement pour une durée limitée et

pas envisageable non plus, dans l'intérêt des enfants, de les répartir ensuite dans d'autres structures qui, de plus, n'auront pas la capacité de les accueillir à cette période de l'année.

Cela veut-il dire que nous perdons 28 places dans le 8e arrondissement et six dans le 16e arrondissement ?

Je tenais à avoir une réponse sur ce problème, merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2009, afin d'augmenter l'offre d'accueil pour les enfants du 8e, mais également du 16e arrondissement dans un secteur où les opportunités foncières sont extrêmement rares, la Mairie de Paris a souhaité procéder à l'achat de 34 places dans un établissement d'accueil de la petite enfance ouvert par la société People & Baby au 33 rue Vernet dans le 8e arrondissement.

Un marché a donc été conclu en avril 2009 avec cette société pour la réservation de 34 places, 28 places à destination des enfants du 8e arrondissement et six places à destination des enfants du 16e arrondissement.

Le prix unitaire journalier était fixé à 91 euros hors taxes. Or, People & Baby nous a fait savoir, récemment, qu'il ne souhaitait pas reconduire le marché pour sa dernière période d'avril 2013 à avril 2014 à ce tarif.

Afin de ne pas pénaliser les familles dont les enfants sont actuellement accueillis et qui auraient pu ne plus bénéficier d'un mode d'accueil à compter de ce mois-ci, nous avons accepté de passer un avenant exceptionnel d'un an sur des bases tarifaires substantiellement plus élevées puisque le prix unitaire sera dorénavant de 109,06 euros hors taxes.

Nous entendons bien que le problème posé cette année, à savoir comment accueillir des enfants jusqu'à l'été, se reposera l'année prochaine en avril 2014. C'est un problème dont nous avons pleinement conscience et nous recherchons toutes les solutions possibles pour y remédier.

Toutefois, il apparaît que ces solutions ne sont pas aisées à mettre en œuvre et je ne peux pas vous apporter les garanties qu'une procédure adéquate pourra être trouvée.

Je tiens d'ailleurs à préciser que nous avons affaire aussi à des personnes qui, en face de nous, ne sont pas très coopératives et, cela, vous le savez, Madame MERIGOT de TREIGNY.

Je tiens toutefois à vous préciser que nous avons encore un an devant nous pour essayer de trouver une solution pour permettre aux familles d'anticiper le problème qui pourrait se poser en avril 2014 et, par ailleurs, pour ne pas diminuer l'offre globale d'accueil dans le 8e arrondissement, nous envisageons que la fin du marché rue Vernet soit compensée par la mise en œuvre de nouveaux marchés dans d'autres structures privées du 8e arrondissement.

Sachez que nous continuerons à travailler dans ce sens avec vous, Madame MERIGOT de TREIGNY.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 330.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 330).

2013 DFPE 297 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de trois établissements de petite enfance situés dans les 9e, 13e et 18e arrondissements.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je reviens légèrement en arrière, puisqu'il y a eu une petite erreur. Nous allons donc examiner le projet de délibération DFPE 297 concernant le lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de trois établissements de la petite enfance (9e, 13e, 18e arrondissements).

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, une fois de plus, il nous est proposé de recourir à un marché article 30 pour la gestion et l'exploitation de trois établissements de petite enfance.

Cela pose un petit problème, parce que l'on voit bien que, au fil du temps, l'arbitrage qui a été fait par le Maire de Paris c'est de sortir, si j'ose dire, de l'équilibre qui avait été trouvé entre les équipements qui étaient gérés en service public de type régie, indirectement du personnel de la Ville, et puis d'aller vers un déséquilibre au profit du secteur associatif.

Il nous semble que ce n'est pas de bonne pratique et que l'équilibre qui existait aurait dû et devrait être maintenu.

Le seul argument qui nous est avancé régulièrement, c'est que l'on a plus de facilité à obtenir de la part des associations qui gèrent ce type d'équipements de la souplesse, notamment en matière d'horaires.

Mais si, effectivement...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, je vous demande un peu de calme.

M. Yves CONTASSOT. - Si, effectivement, la politique de gestion des ressources humaines de la Ville ne permet pas de répondre aux besoins des parents, dans ce domaine, et d'autres usagers du service public dans d'autres, c'est un peu inquiétant, parce que cela veut dire que nous ne sommes pas capables de faire évoluer les modalités de gestion, alors que nous avons fait une M.I.E. sur ces questions-là, il me semble qu'aujourd'hui, il devrait y avoir lancement de tout un processus de réflexion et d'évolution de la gestion dans l'ensemble du personnel.

Je sais que cela pose des difficultés y compris compte tenu du fait que beaucoup de ces personnes n'habitent pas dans Paris, mais c'est un ensemble de procédures qu'il faut remettre sur la table, de discussions, pour que l'on cesse de nous dire que tout doit passer par le privé, tout doit passer par des articles 30 et c'est pourquoi nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

A la place de Mme BECKER ?

Mme Danielle SIMONNET. - Explication de vote !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez, Madame, ne soyez pas impatiente.

L'adjoint compétent va répondre et vous ferez votre explication de vote, c'est toujours comme cela depuis six ans.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2001, la Ville de Paris a fait le choix, pour un nombre limité de structures, de développer la gestion d'établissements municipaux par des tiers, dans le cadre de délégations de services publics ou de marchés de prestations de services, selon la procédure définie dans l'article 30 du Code des marchés publics.

Le marché, article 30, consiste à confier à un prestataire l'exécution d'une commande, fortement encadrée, en contrepartie d'un prix correspondant aux charges supportées.

Par ailleurs, dans le cadre des marchés, article 30, comme c'est le cas pour ce projet de délibération, les places sont attribuées aux parents par la commission d'attribution de l'arrondissement.

Le Maire de Paris a fait le choix de procéder à de nouvelles externalisations de la gestion de quelques équipements devant ouvrir d'ici la fin de la mandature. Le projet de délibération qui est présenté, ce jour, au Conseil prévoit l'externalisation, via une procédure de marchés, de la gestion de la crèche de 50 places rue Bleue dans le 9e arrondissement, d'un équipement multi accueil de 30 places prévu dans le 13e arrondissement, dans la ZAC Paris rive gauche, et de la crèche de 66 places sise au 3-5 rue Neuve dans le 18e arrondissement et l'ouverture de ces trois établissements est prévue au début de l'année 2014.

Je tiens à préciser que le recours à ce type de gestion permet de proposer des horaires décalés et élargis par rapport à ceux offerts par les établissements en régie directe de l'arrondissement et ce sera le cas des établissements concernés par ce projet de délibération.

C'est donc l'objet de ce choix qui vous est présenté aujourd'hui à travers ce projet de délibération, concernant la gestion de trois établissements de la petite enfance.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération...

Non, explication de vote, j'allais oublier, la parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Très court, et je vous remercie puisque Mme Emmanuelle BECKER n'a hélas pas pu rester, il était prévu qu'elle s'exprime, nous voterons contre ces projets de délibération, comme nous le faisons à chaque fois, car nous sommes contre le recours à des entreprises privées à caractère lucratif pour gérer des équipements qui remplissent une mission de service public.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 297.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 297).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au comité de suivi des 4.500 places d'accueil de jeunes enfants.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 70 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au Comité de suivi des 4.500 places d'accueil de jeunes enfants.

Madame MERIGOT de TREIGNY ? C'est vous ?

Très bien, Madame.

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. - Chaque année, le Comité de suivi des 4.500 places d'accueil de jeunes enfants se réunit pour examiner l'état d'avancement des projets et faire le bilan de la politique en faveur de la petite enfance à Paris.

Lors du dernier Comité, nous avons déploré le manque de données exhaustives comme le nombre de demandeurs et la répartition du nombre de places d'accueil collectif par type de structure dans chaque arrondissement.

Ce vœu est donc déposé pour obtenir qu'un prochain Comité se réunisse dès le début de l'année 2014 et que ce Comité apporte des réponses et des chiffres précis.

En attendant, nous souhaiterions, à ce jour, au moins obtenir une estimation du nombre de demandeurs de places en crèche.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Afin de rendre compte de façon transparente de la création des nouveaux équipements, le Maire de Paris a pris l'initiative, lors de la précédente mandature, d'instituer un Comité de suivi annuel du plan d'équipement de la petite enfance.

Ce Comité de suivi est pluraliste, il est composé d'élus membres de tous les groupes politiques du Conseil de Paris et de deux représentants des associations qui sont des partenaires essentielles de l'effort de création de nouvelles places d'accueil.

Lors de la réunion de ce Comité, il y a de cela quelques jours, un document a été communiqué, qui présente les créations de places de l'année écoulée, arrondissement par arrondissement, mais nous avons également des données générales qui portent sur l'accueil des jeunes enfants de Paris.

Votre vœu, Madame MERIGOT de TREIGNY, demande trois choses. Tout d'abord, que le Comité de suivi se réunisse une nouvelle fois avant la fin de la mandature pour faire un ultime bilan.

C'est tout à fait envisageable.

Toutefois, il va de soi que cela ne peut pas être en fin d'année 2013 comme vous le suggérez dans votre vœu, puisque l'année ne sera pas écoulée.

Cela ne pourra l'être que début 2014 et compte tenu de la nécessité de collecter un nombre important de données, ce serait a priori possible au cours du mois de février.

Deuxièmement, vous souhaitez que figure dans ce document la répartition du nombre de places d'accueil collectif par type de structure et par arrondissement.

Le nombre de places d'accueil collectif par arrondissement est déjà intégré au document, et je n'ai pas d'objection à ce que l'on affine cette donnée en précisant le nombre de places en crèche, halte-garderie, multi accueil et jardin d'enfants.

Troisièmement, vous demandez que soit communiqué le nombre de demandes de places en crèche. Or vous n'ignorez pas que les attributions de places d'accueil collectif sont de la compétence des mairies d'arrondissement et les données transmises sur le nombre de demandeurs ne sont pas toutes exploitables.

Le système informatique LUCI, spécifique à la petite enfance, qui permet notamment de recenser les inscrits et les demandes d'inscription dans les établissements n'est en effet pas unanimement utilisé. C'est pourquoi nous avons souhaité que soit mis en place un nouveau système informatique, le système SIPE, système d'information de la petite enfance, qui va entrer en application dans tous les arrondissements à partir de cette année et se déploiera jusqu'à la mi-2014.

Ce n'est qu'une fois ce nouveau système SIPE mis en place que nous pourrions communiquer un chiffre consolidé des demandeurs de places en crèche.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'ajouter un nouvel alinéa au libellé de votre vœu, précisant donc que la Mairie de Paris s'engage à communiquer le nombre de demandeurs de places en crèche dès que sera mis en place dans tous les arrondissements le nouveau système d'information de la petite enfance, SIPE.

En tout état de cause, le nombre exact de demandeurs de places en crèche ne pourra pas être connu pour le prochain Comité de suivi, puisque le SIPE ne sera pas encore complètement déployé au début de l'année 2014.

Si vous acceptez donc l'ensemble des modifications que je viens de formuler et que nous vous avons transmises, nous pourrions donc accepter votre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Vous maintenez ?

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. - Serait-il possible au moins d'avoir une estimation assez rapidement du nombre de demandeurs ? J'accepte vos amendements, mais acceptez-vous de nous donner une estimation du nombre de demandeurs ?

Je pense que c'est faisable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous pouvez répondre ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je vous dirai qu'aujourd'hui je m'en tiens à ma réponse, mais si nous pouvons progresser, progressons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu, Madame ?

Je mets aux voix le vœu n° 70 avec un avis défavorable de l'Exécutif...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'ai proposé à Mme MERIGOT de TREIGNY un certain nombre de modifications, j'attends de savoir si elle les accepte ou pas.

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. - J'accepte les modifications mais je demande une estimation.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Dans ces conditions, l'avis est favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 112).

2013 DJS 317 - Résiliation de la CODP et adoption d'une nouvelle CODP avec la FFT pour le site de Roland Garros.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif au sport scolaire et de proximité.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif au montant de la redevance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 317 concernant la résiliation de la C.O.D.P. et l'adoption d'une nouvelle C.O.D.P. avec la Fédération française de tennis pour le site de Roland Garros, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 71, et M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, les vœux référencés n^{os} 72 et 73 dans le fascicule.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

En matière de "truc" consensuel, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'à l'instant, l'Assemblée vient de voter par 331 voix contre 225 la loi sur le mariage pour tous.

Sujet toujours aussi consensuel, évidemment, les échanges de balles de tennis. Vous le savez, le Tribunal administratif a enjoint la Ville de rompre la C.O.D.P. qu'elle avait consentie à la Fédération française de tennis, estimant, d'une part, que les Conseillers de Paris n'avaient pas été suffisamment informés, et, d'autre part, point non négligeable, que la redevance qui a été fixée était tout à fait insuffisante, conformément, d'ailleurs, à une jurisprudence assez constante en la matière.

Aujourd'hui, on nous propose, évidemment, suite à cette décision du tribunal, de voter une nouvelle C.O.D.P.

Je dois dire que je suis un peu surpris, puisque dans le même temps, la Ville a fait appel, en disant qu'elle était sûre de gagner au moment de l'appel. Si elle est si sûre que cela de gagner au moment de l'appel, pourquoi aller aussi vite, pourquoi se précipiter pour signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public ? Une simple autorisation provisoire d'occupation aurait largement répondu aux besoins de la Fédération pour l'organisation du tournoi de 2013.

On aimerait savoir pourquoi, sans attendre l'issue de cette procédure, la Ville se précipite ; première question ?

Deuxième question, tout à fait précise et qui mériterait, là aussi, des clarifications par rapport à ce qui est écrit dans le projet de délibération, je voudrais savoir si, de manière très précise, la Commission départementale des sites et du paysage et la Commission supérieure ont approuvé les emprises qui sont décrites dans les annexes de la C.O.D.P. en termes de superficie et de périmètre ; c'est une question tout à fait essentielle. Est-ce qu'on nous propose de voter une C.O.D.P. correspondant, comme il est dit, aux avis soi-disant favorables de ces commissions ou est-ce qu'on va au-delà ou à côté de l'avis de ces commissions ?

Troisième question, tout à fait précise également, nous avons voté il n'y a pas longtemps que la Fédération française de tennis devait procéder à une expertise pour analyser la faisabilité et les coûts de la proposition alternative présentée par les associations nationales de défense du patrimoine et de l'environnement. Pourquoi n'attend-on pas ces propositions alternatives ? Si elles sont valides, il n'y a aucune raison de figer le projet, alors qu'il y a peut-être quelque chose de moins onéreux, qui ne détruirait pas les serres, notamment les serres chaudes, et qui permettrait de donner, comme nous l'avons dit, satisfaction à la Fédération française.

Quatrième question : quelle a été la position du ministère de l'Environnement et du Développement durable sur le projet ? Nous aimerions savoir quelle est la position du ministère. A ce jour, nous n'avons nulle trace d'un avis du ministère, alors qu'évidemment, il a son mot à dire.

Cinquième question : quelles sont les obligations qui s'imposent à la Fédération française de tennis pour le respect de ses engagements, notamment à accueillir des activités périscolaires et associatives toute l'année au C.N.E., et pas de temps en temps ?

Sixième question : pourquoi n'est-il pas proposé une installation du C.N.E. sur les terrains du club Jean-Bouin, dont la F.F.T. est également concessionnaire depuis octobre 2010 ? Y a-t-il eu des études, y a-t-il des explications, des difficultés, que l'on ignorerait éventuellement ? Nous avons besoin d'être informés en la matière.

Septième question : pourquoi n'y a-t-il pas eu de proposé une mutualisation des espaces sportifs construits récemment au stade Jean-Bouin ? Faut-il le rappeler, Jean-Bouin, c'est 10 à 15 jours d'occupation par an pour des matchs, et donc il nous semble qu'une bonne rationalité économique et des espaces aurait permis une mutualisation. Pourquoi cela n'a-t-il pas été proposé ?

Et, enfin, dernière question, sous forme, en même temps, d'une affirmation ; on nous dit qu'on a modifié la durée de la convention pour faire apparaître facialement une augmentation de la redevance. Très franchement, la redevance n'a pas changé, la redevance annuelle reste la même, il y a simplement un manque à gagner pour la Ville de 500 millions au lieu d'un milliard, mais par rapport à ce qui a été proposé par l'Inspection générale, rien n'a changé ; pourquoi le maintien d'une redevance aussi faible compte tenu, encore une fois, de la décision du Tribunal ?

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, en annulant la convention d'occupation du domaine public, que vous aviez approuvée, liant la Ville de Paris à la Fédération française de tennis, le tribunal administratif a souligné à la fois l'incohérence du projet qui était le vôtre concernant l'extension de Roland Garros et, au-delà de cela, a validé, et je le regrette, les nombreuses alertes que l'on vous avait faites dans cette Assemblée sur tous les bancs, en conseil d'arrondissement du 16^e arrondissement, les associations, les conseils de quartier... A peu près tout le monde vous avait prévenus.

Le jugement du tribunal administratif n'est, en fait, une surprise que pour vous, parce qu'on savait qu'un certain nombre des éléments du dossier n'étaient, au mieux, pas clairs, au pire, pas conformes à la loi.

Je ne veux pas, ici, refaire tout le débat, toutes les incohérences, les entêtements et les pertes de temps dont vous avez fait preuve, mais je m'interroge.

Notre Conseil a approuvé le mois dernier le principe d'une évaluation indépendante de la couverture de l'autoroute A13 comme projet alternatif d'extension, projet qui, par ailleurs, paraît, au moins à première vue, et je respecterai le résultat de l'étude, en tout cas plus cohérent et crédible comme alternative à l'extension, notamment sur les serres d'Auteuil.

Alors que cette étude n'est pas encore lancée, vous nous proposez donc aujourd'hui une nouvelle convention, enterrant, de fait, une résolution adoptée il y a à peine un mois, témoignant pour le moins d'un certain mépris de cette Assemblée, y compris même de certains de vos alliés de la majorité.

Je rajouterai, Monsieur le Maire, qu'une grande partie des considérants ayant motivé la décision du tribunal administratif sont toujours, aujourd'hui, en suspens, et le projet de délibération que vous nous proposez aujourd'hui n'y répond pas.

Je ne vais pas reprendre ici la liste assez précise que vient de faire M. CONTASSOT des questions auxquelles vous n'avez pas apporté de réponse, auxquelles ce projet de délibération n'apporte pas de réponse, je ne reprendrai pas ici, parce que je ne veux pas lui griller la politesse, les vœux qu'a déposés M. ALPHAND, notamment sur la question du montant de la redevance, et, évidemment, c'est une question fondamentale, car c'est un manque à gagner cruel pour la Ville de Paris dans les conditions telles que vous nous les proposez, et donc, je m'interroge sur les raisons de cet entêtement.

Est-ce une volonté cynique de vouloir absolument pouvoir afficher le nouveau Roland Garros dans le bilan de cette mandature ?

Est-ce parce que vous ne souhaitez pas donner une victoire politique à des opposants ?

Dans un cas comme dans l'autre, il me semble que ce sont des motivations bien loin de l'intérêt général, de l'intérêt du Parisien et du sport, tant professionnel que du sport de proximité, pour lequel je dois reconnaître que ce projet de délibération n'apporte toujours pas non plus les réponses. La disparition du stade Hébert est maintenue comme l'option principale que vous retenez, une option qui est largement contestée, tant par les habitants que par les clubs amateurs de cet arrondissement.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je ne voterai évidemment pas ce projet de délibération. Je demande même à l'Exécutif de le retirer, de nous montrer un minimum de respect ainsi que pour les études que ce Conseil a votées, a demandées, notamment sur l'extension, et pour que la longue liste de réponses que vous devez nous apporter et que vous voudrez apporter par ailleurs au tribunal administratif, parce que ce projet de délibération ne manquera pas de faire l'objet de recours, puisse être faite de manière raisonnable, sérieuse, précise et respectueuse, tant de la démocratie de notre Assemblée que de la démocratie locale.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mon intervention s'inscrit dans le prolongement de notre vœu du mois dernier, que le Conseil a adopté à l'unanimité.

S'il fallait et s'il faut toujours rechercher le consensus avec les riverains et leurs associations, il nous faut aujourd'hui enrayer l'auto-contamination des recours en tous genres qui s'apprêtent à faire durer le temps judiciaire au-delà du raisonnable.

La Fédération française de tennis a su répondre positivement aux réserves et recommandations du commissaire enquêteur ou de la Commission départementale des sites et des paysages lors du long et patient processus de concertation qu'elle a elle-même engagé, où toutes les sensibilités se sont exprimées lors des nombreuses réunions comme lors de l'enquête publique.

Elle a pris acte, comme la Ville elle-même l'a fait, des motifs d'annulation du tribunal administratif et en accepte les conséquences : réduction de la durée d'exploitation à 50 ans, renoncement à l'indemnité pour préjudice exceptionnel de 20 millions d'euros en cas de blocage irrémédiable et définitif du projet, modification de la date à partir de laquelle elle aura la faculté de demander à la Ville la résiliation anticipée de la convention pour blocage ou encore précision sur la date à partir de laquelle s'imposera à elle l'augmentation du taux de la redevance.

Elle a, enfin, réévalué son coût prévisionnel d'investissement à 340 millions d'euros.

La Fédération française de Tennis, grâce au talent de Michel CORAJOURD, le paysagiste, et de l'architecte Marc MIMRAM, a su relever le défi de créer à Paris un projet qui, dans le plus grand respect du site historiquement classé et de notre arrondissement, propose un geste architectural fort, tout en se censurant constamment.

Le choix de maintenir le tournoi de Roland Garros à Paris ne s'imposait pas de lui-même à la Fédération française de Tennis et la convention que nous avons adoptée unanimement marquait le terme définitif d'une mise en compétition entre Versailles, Gonesse, Marne-la-Vallée et Paris.

La multiplication des recours déposés par les collectifs de riverains, représentants d'intérêts particuliers, posait la question de la légitimité, de la représentativité réelle de ces collectifs mais aussi marque une certaine faillite du

rôle du politique. Nous devons refuser toute tentative d'individualisme au nom de l'intérêt général. Tout pouvoir d'obstruction déconnecté du poids économique, politique, tout clientélisme électoral pour asseoir une survie politique à un coût démocratique et financier.

Aussi, au risque de me répéter et de susciter peut-être les foudres de certaines associations, si l'objectif, la motivation essentielle de celles-ci, instrumentalisées parfois par les opposants de toujours au projet, est d'allonger à l'infini les possibilités de contentieux afin d'essayer d'enliser le projet, il faut le dénoncer, car l'exercice est pervers et atteint l'attractivité de notre ville.

Dans la concurrence que Paris livre avec les autres métropoles mondiales, l'allongement exorbitant des délais de réalisation des grands projets devient un handicap majeur, une perte de croissance, donc de compétitivité, à un moment où il est fondamental de favoriser la création d'emplois.

Paris se doit d'exécuter le jugement dans un délai de deux mois et ne peut attendre les résultats de l'appel déposé. Aussi, nous voterons cette nouvelle convention qui répond aux deux motifs de censure, sans remettre en cause le projet initial, auquel nous sommes très attachés.

Je prends acte et vous cite, Monsieur le Maire, de "la détermination de Paris de mener à bien ce projet qui est le meilleur pour le rayonnement international et le dynamisme économique de Paris". Paris n'a pas les moyens de faire fuir les investisseurs ni de perdre les grands projets. Il n'y aura pas de troisième tour pour les opposants aux Internationaux de France de tennis. Nous, les élus de Paris, devons refuser la fatalité de cette guérilla judiciaire. Retarder le projet pour le torpiller, en espérant que la Fédération française de Tennis se lasse, n'a plus aucun sens et Roland Garros ne doit pas faire les frais du mécontentement des Parisiens, alimenté par le dossier du stade Jean Bouin notamment.

Le groupe U.D.I., certain de l'intérêt de garder Roland Garros à Paris et de la qualité du projet de la Fédération française de Tennis, continuera de suivre avec vigilance le dossier pour l'emmener jusqu'à son terme.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Laurence DREYFUSS, 5 minutes.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Décidément, Roland Garros, ce n'est pas un long fleuve tranquille !

Le mois dernier, ici même, en séance, nous votions à l'unanimité une étude de faisabilité pour un projet alternatif.

Ce projet, nous le défendons, avec mon collègue David ALPHAND, depuis le début, c'est-à-dire depuis décembre 2010. Cette proposition alternative concerne l'extension de Roland Garros sur une emprise permanente, grâce à la couverture de l'embranchement de l'A13.

Cette couverture permet de "sauver" les serres d'Auteuil et, pour mémoire, cette couverture, située en zone N, peut accueillir des cours de tennis sans toucher à un site qui, lui, est classé.

J'aurai donc une question précise : pourquoi la Ville de Paris n'attend-elle pas les résultats de l'expertise technico-financière que doit réaliser la Fédération française de Tennis ? Pourquoi tant de précipitation ?

Cela montre un manque de sincérité de l'Exécutif, quand il écarte de fait la solution alternative.

Hébert et le C.N.E. : avec mon collègue David ALPHAND, nous nous opposons fermement au projet d'implantation du C.N.E. et des bureaux de la F.F.T. à la place du stade Hébert. Ce n'est pas un projet d'utilité publique que l'on nous propose mais, là encore, un stade ouvert aux scolaires et aux associations, annexé au profit du privé, c'est-à-dire de la Fédération française de Tennis.

La Ville est d'ailleurs très généreuse avec la Fédération française de Tennis car, depuis 2001, rappelez-vous, nous vous demandons des parkings souterrains, par exemple, dans le 16e arrondissement. Or, aucun n'a vu le jour, pas une seule place supplémentaire de stationnement pour les véhicules de riverains.

Par contre, la F.F.T. aura ses places de parking sous feu le stade Hébert. Cherchez l'erreur !

Non seulement elle aura ses places mais, en plus, on en perdra en surface, du fait, effectivement, de ce parking privé.

Nous l'avons déjà dit à chaque Conseil d'arrondissement et à chaque Conseil de Paris : le C.N.E. n'a pas vocation à demeurer géographiquement lié au tournoi. Les fédérations de foot et de rugby ont implanté leurs centres nationaux d'entraînement hors Paris, que ce soit à Clairefontaine ou à Marcoussis.

C'est l'objet, d'ailleurs, de notre vœu n° 72 : que, dans le cadre de l'extension du tournoi de Roland Garros porte d'Auteuil, soit préservée la pratique du sport scolaire et amateur, et associatif, par la délocalisation hors de Paris du Centre national d'entraînement (C.N.E.). Enfin, dernier point de mon intervention sur des questions complémentaires : en effet, quelle obligation s'impose à la Fédération française de Tennis pour respecter ses engagements à accueillir des activités périscolaires ou associatives toute l'année à l'emplacement du C.N.E. ?

Il nous faut sauver le "soldat sport de proximité" et donc le stade Hébert.

En effet, Monsieur le Maire, Monsieur VUILLERMOZ, l'hippodrome d'Auteuil, qui aurait dû accueillir les élèves et les associations dès l'an dernier, n'est toujours pas accessible. Quel échec pour la Ville qui n'arrive pas à pallier la perte du stade Jean Bouin !

Alors, Monsieur le Maire, heureusement que nous avons encore Hébert !

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

Il est de grandes lois, il est de grands projets qui méritent de porter le nom de ceux qui les ont défendus ; je pense en particulier à la loi BADINTER, à la loi CARREZ.

Il est d'autres textes, d'autres lois qui sont de petits textes, de petites lois, si calamiteux qu'ils ne méritent qu'un sobriquet.

Alors, je vous propose de donner un nom de code à cette convention : appelons-la "projet double faute" !

"Double faute", terme tennistique qui ne vous aura pas échappé, car la première convention a déjà subi les foudres de la justice le 28 février dernier et cette seconde convention s'annonce partir tout aussi directement dans les bâches du cours central de Roland Garros.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Un projet initial mauvais et qui prend l'eau de toutes parts.

Un projet qui prend l'eau financièrement. D'ores et déjà, 90 millions d'euros !

90 millions d'euros de déficit, alors même qu'aucun coup de pioche n'a encore été donné, ni dans le sol des serres d'Auteuil, ni ailleurs.

Financièrement, une catastrophe industrielle s'annoncerait.

Juridiquement maintenant : je le disais, le 28 février dernier, le Tribunal administratif a censuré le projet initialement conçu par la F.F.T. et la Ville de Paris. Ce faisant, le Tribunal administratif a fait droit à tous les griefs que ma collègue, Mme Laurence DREYFUSS, et moi-même et quelques autres au sein de cet hémicycle avons fait valoir depuis l'origine.

Je le dis en particulier à Mme HIDALGO, au Maire de Paris, à M. VUILLERMOZ : que n'avez-vous pas entendu à l'époque ! Nous aurions gagné un peu de temps.

Alors, aujourd'hui, naturellement, c'est l'empressement, c'est la fuite en avant. Vous déclenchez la cavalerie, la grosse artillerie parce que les élections municipales arrivent. Et c'est un projet municipal d'envergure qui est en train, de par vos agissements, de devenir un enjeu municipal pour 2014, d'ailleurs.

Cet empressement vous fait reprendre une convention quasi à l'identique, avec, en particulier, deux griefs qui ne sont pas levés par la rédaction que vous nous proposez cet après-midi.

Premier grief : la durée de la convention. Initialement cette durée était de quatre-vingt-dix-neuf ans, vous nous proposez cet après-midi cinquante ans. Mais comme l'a dit notre président de groupe, M. Jean-François LEGARET, cinquante ans, c'est encore beaucoup trop long !

Souvenez-vous - certains d'entre vous ont plus d'expérience que moi au sein de cet hémicycle - dans d'autres débats, en particulier pour les conventions sur les hippodromes, à gauche, vous étiez très réservés sur les durées de convention qui étaient proposées à l'époque, et curieusement ces réserves se sont évanouies à Roland Garros. Eh bien, cinquante ans, c'est encore trop long, nous vous le disons, M. Jean-François LEGARET, moi-même et d'autres encore.

Deuxième grief : le montant de la redevance. Celui-ci reste quasi inchangé en réalité par rapport au premier projet.

Alors figurez-vous que j'aime beaucoup le tennis, et en particulier dans le 16e, et je vais vous donner l'exemple d'un des clubs de tennis du 16e qui s'appelle le TC16, il est du côté de la Porte de Saint-Cloud. Savez-vous quel est le taux de redevance du TC16 ? Il est de 15 %, c'est-à-dire beaucoup plus élevé que celui de la Fédération française de tennis qui varie entre 3 et 6 %, alors même que la FFT, ce n'est pas les Petites sœurs des pauvres : 68 millions d'euros dégagés de bénéfice, selon "Tennis infos" et le trésorier de la Fédération française de tennis sur quinze jours de tournoi.

En effet, nous demandons l'intervention de France Domaine pour la juste évaluation de ce montant de redevance. Et contrairement à ce que croit, de manière erronée Mme HIDALGO, et j'en conclurai par là - Mme HIDALGO qui est un peu fâchée avec le droit sur Roland Garros, je l'ai constaté à plusieurs reprises - qui pense que France Domaine n'a pas vocation à évaluer, c'est précisément l'une de ses missions.

Alors, pour dissiper tout doute, faisons appel à Roland Garros à un juge arbitre qui est France Domaine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. AURIACOMBE, pour 5 minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, j'ai l'impression, ici, qu'il y a deux bords dans cette Assemblée, des personnes qui souhaitent conserver Roland Garros dans Paris, dans le 16e, et d'autres qui ne le souhaitent pas. Après, toutes les raisons sont bonnes pour critiquer ici, pour proposer cela et essayer de retarder, mais on voit bien que, derrière, l'objectif est là : souhaite-t-on conserver Roland Garros dans Paris ou pas ?

Pour notre part, et avec le maire du 16e arrondissement, nous l'affichons clairement : nous souhaitons conserver Roland Garros dans Paris.

Alors, le projet que l'on nous présente aujourd'hui - c'est vrai que cela a déjà été dit par certains de mes collègues - répond largement aux différentes remarques qui ont été faites par le TA, notamment sur l'information des Conseillers de Paris, sur la nouvelle convention qui passe à cinquante ans, mais je laisserai M. VUILLERMOZ compléter tout cela.

Moi, je voudrais revenir sur le 16e arrondissement. J'ai entendu certains ici parler du sport de proximité, de démocratie locale. Je vis dans le 16e arrondissement, j'y fais du sport, mes enfants y font du sport - j'ai toujours fait beaucoup de sport et je suis même dirigeant de club. J'ai l'impression, mais je peux me tromper, qu'au sein de l'O.M.S. du 16e, au sein des dirigeants des différentes associations sportives du 16e, nous avons des personnes qui sont plutôt satisfaites de l'évolution qui a pu se faire ces dernières années au niveau de ces installations. Cela est vrai, c'est en partenariat avec le maire du 16e et la Mairie de Paris.

Qu'en est-il ? Rappelons : le double gymnase du Fonds des Princes sera remplacé par deux gymnases, l'un à Suchet, l'autre à Géo André, dont les permis de construire ont déjà été déposés. Le terrain de football du stade Hébert, dont on parlait, actuellement non homologué, sera remplacé par un nouveau terrain aux normes sur la pelouse de l'hippodrome d'Auteuil. On va reparler de rugby tout à l'heure avec Jean Bouin et le stade Robert Paparemborde, c'est aussi un nouveau terrain de rugby. C'est également un terrain d'éducation physique, de hand, de basket, et j'en passe.

Pour ce qui est du 16e arrondissement et du sport de proximité, dont parlaient certains, oui, nous sommes aujourd'hui dans une situation favorable par rapport à il y a deux ou trois ans, et je m'en réjouis. C'est vrai, on s'est battu pour et on a obtenu des compensations.

Il reste, je reconnais, le problème des terrains de tennis au Fonds des Princes et j'espère que l'on pourra, dans les semaines qui viennent, trouver des compensations.

C'est pour cela que, au nom de Claude GOASGUEN, je peux affirmer que nous voterons très favorablement cette nouvelle C.O.D.P. et qu'en revanche, nous ne voterons pas, j'en suis désolé, les vœux de mes collègues.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

Après ces interventions, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais dire un mot rapidement sur les intervenants et sur ce qu'ils ont dit. Je veux déjà remercier évidemment tous les intervenants, plus particulièrement ceux qui ont dit du bien de ce projet, c'est-à-dire Mme Valérie SACHS et M. AURIACOMBE. Je dirai très simplement que je crois qu'ils sont dans le sens de l'histoire.

En ce qui concerne M. CONTASSOT et les reproches et les questions qu'il me pose, sur la Commission des sites, sur les emprises soumises dans le périmètre, sur le Ministère de l'Environnement, sur le périscolaire et les scolaires, j'y reviendrai. Mais franchement, sur toutes ces questions, contrairement à ce que vous dites, j'ai déjà répondu dans les diverses interventions que j'ai faites ici, même si vous ne les avez pas prises en compte et même s'il faudra peut-être que je fasse des cours particuliers.

Mais en plus de cela, Monsieur CONTASSOT, vous savez très bien, parce que vous avez participé comme moi à l'ensemble des réunions qui se sont tenues à Roland Garros, que nous avons abordé absolument toutes ces questions et donc que vous êtes pertinemment informé de toutes ces questions que vous me posez aujourd'hui.

En ce qui concerne M. MARTINS, je n'ai pas de mépris, Monsieur, pour l'Assemblée, je ne crois jamais avoir fait de cynisme, je ne crois pas à une victoire politique et d'ailleurs contre qui ? Mais il y en a eu et il y en aura encore d'autres. Le respect, Monsieur MARTINS, depuis longtemps, je le montre, pour tous, y compris pour notre Assemblée. Je ne crois pas que j'ai toujours du retour de ce respect.

Voilà. Maintenant, je voudrais en venir plus particulièrement, parce que c'est important, aux éléments qui sont dans ce projet de délibération. Et je voudrais rappeler de façon précise ce que contient ce jugement du tribunal administratif intervenu le 28 février 2013, qui a retenu deux motifs pour annuler la délibération de juillet 2011, dont seul le second - je rappelle qu'il est dit "erreur manifeste d'appréciation sur le calcul de la redevance"- l'a conduit à faire injonction à la Ville de résigner la convention.

La Ville a fait appel de ce jugement et a demandé le sursis à exécution.

Je rappelle que le premier motif d'annulation concerne le manque d'informations aux élus concernant l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques du sol du jardin des serres. Le Tribunal administratif considère que la radiation préalable à l'inventaire - je ne vais pas redire à chaque fois les termes - est indispensable pour ne pas risquer le blocage irrémédiable du projet de création d'un cours semi-enterré sur cette parcelle. L'exposé des motifs livre les éléments du jugement - je vous y renvoie et je n'y reviens pas.

La Ville est en désaccord avec cette interprétation en se basant sur le Code du patrimoine qui n'interdit pas les travaux sur les immeubles inscrits à l'inventaire - je ne peux citer là qu'un exemple, mais je crois qu'il est criant, il s'agit de la pyramide du Louvre - dès lors que les autorisations spéciales auprès des autorités compétentes ont été délivrées.

Sur ce point, la Ville considère que ces autorisations seraient délivrées, puisque la Commission départementales des sites en novembre 2010 et la Commission supérieure des sites en novembre 2011 ont toutes deux donné un accord favorable lors de leur consultation par la Fédération française de tennis.

Le deuxième motif d'annulation, assorti d'une injonction de résiliation de la C.O.D.P., la Convention d'occupation du domaine public, porte sur la redevance. Le juge fait grief du caractère anormalement bas du montant de la redevance et considère qu'il y a erreur manifeste d'appréciation.

La Ville est également en désaccord sur ce second motif d'annulation et fait appel du jugement. Mais dans le respect du droit, la Ville ne peut pas attendre que les juges d'appel se prononcent, tant sur le sursis que sur le fond, l'injonction de résiliation devant être refaite dans les deux mois après notification du jugement, soit avant le 4 mai 2013.

Il est donc proposé effectivement de résilier la C.O.D.P. de juillet 2011, mais aussi d'approuver une nouvelle C.O.D.P. qui tienne compte du jugement mais qui ne remet pas en cause le projet initialement approuvé.

Plusieurs raisons motivent la démarche de la Ville à proposer une nouvelle C.O.D.P.

Je les cite :

La Ville est déterminée, évidemment, à mener à bien ce projet et l'Exécutif soutient le tournoi de Roland Garros et la F.F.T.

La délibération de 2011 concluait un long processus de concertation dans le cadre des différentes étapes administratives.

Le projet dans les serres respecte le site et bien plus, puisqu'il y a un geste architectural de Marc MIMRAM pour un véritable embellissement du lieu, pas de mise en danger des serres historiques ni du terre-plein central, qui ont été soustraits par avenant de la C.O.D.P. de 2011.

L'ensemble du projet permet de pérenniser le tournoi de Roland Garros dans la Capitale et si certaines associations, relayées par le groupe "Vert" et les deux conseillers U.M.P. à titre individuel, ont proposé un projet alternatif portant sur la couverture de l'A13 et d'une partie de l'avenue de la Porte-d'Auteuil, un vœu, comme vous l'avez dit et comme vous l'avez voté, a été adopté sur ce sujet en mars dernier, afin qu'il fasse l'objet d'une étude juridique et financière indépendante, par un bureau d'études d'experts.

Ce sera fait, mais il faut un peu de temps et nous n'avons pas le temps d'attendre, par rapport au jugement du Tribunal.

Ce sont les principales motivations pour proposer un nouveau projet de convention. Celui-ci est identique, à l'exception des deux motifs d'annulation retenus par le Tribunal administratif.

Premièrement : information complète sur le jardin des serres inscrit à l'inventaire, en intégrant les considérants du T.A., en rappelant que la Ville ne partage pas le raisonnement et donc la décision de faire appel de ce jugement.

Deuxièmement : la nouvelle C.O.D.P. a modifié certaines stipulations relatives à l'équilibre économique, après discussion avec la Fédération française de Tennis, donc la Fédération française de Tennis accepte une durée réduite à 50 ans.

Je crois quand même que le niveau d'investissement (j'étais en 1ère Commission quand nous avons évoqué cette affaire de 30 ans) que va faire la Fédération française de Tennis mérite quand même que l'on regarde d'un peu plus près, pour dépasser les 30 ans.

La suppression de l'article engageant la Ville à payer une indemnité de 20 millions d'euros en cas de blocage irrémédiable et définitif du projet, de repousser à 2022 la date à laquelle la F.F.T. aurait la faculté de demander la résiliation anticipée de la C.O.D.P. pour blocage irrémédiable et définitif du projet et qu'une date plus précise soit arrêtée quant au passage de l'augmentation de la redevance, c'est-à-dire une redevance correspondant à 3 % et 6 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce passage interviendra l'année du premier tournoi avec le court Chatrier rénové et couvert, soit donc en 2019, au plus tard en 2020. En clair, la redevance passera à ce moment-là à 3 % du chiffre d'affaires jusqu'à 150 millions d'euros et à 6 % du chiffre d'affaires supérieur à 150 millions d'euros.

S'il était fait référence au partenariat officialisé avec Emirates (cela n'a pas été le cas, mais je vous le dis quand même), le nouveau sponsor du tournoi, Emirates étant le nouveau sponsor du tournoi, cette recette nouvelle pour le tournoi sera bien entendu intégrée dans les recettes tirées par l'occupant et qui servent donc à calculer le montant de la redevance.

La convention précise le périmètre du chiffre d'affaires qui comprend notamment les recettes de billetterie, les partenariats, les médias et la commercialisation des produits dérivés.

Pour le reste, la C.O.D.P. est identique à celle approuvée en 2011 et consolidée de l'avenant adopté en octobre 2012.

Enfin, la C.O.D.P. et ses annexes ont été toilettées sur les points suivants :

- le programme des travaux est précisé,

- le coût prévisionnel des investissements réalisés par la F.F.T. réévalué sur l'ensemble de la convention à 340 millions d'euros, dont 277 millions d'euros pour les seuls travaux,

- l'introduction au titre de l'exécution des travaux des autorisations d'occupation temporaire des abords nécessaires en s'engageant à les remettre en état à l'issue des travaux,

- un droit d'accès en sous-sol du domaine public de la Ville pour réaliser les raccordements aux réseaux des différents fluides des deux bâtiments en meulière et du nouveau court,

- le calendrier des travaux est recalé.

Alors, évidemment, vous avez déposé des vœux, je vais y répondre.

En ce qui concerne le vœu n° 71, il s'agit d'un amendement technique, je n'y reviens pas.

En ce qui concerne le vœu 72 qui a été déposé par Mme DREYFUSS et M. ALPHAND : Madame, Madame ! Sauver le soldat "sport de proximité", c'est un peu se moquer des gens !

D'ailleurs, M. AURIACOMBE vous y a répondu, je ne vais pas être plus long, je vais gagner du temps. Il vous a très bien répondu sur le fait que nous n'avons pas cessé, Madame - et c'est un élu du 19e arrondissement qui vous le dit - d'améliorer de façon sensible les équipements de proximité dans le 16e arrondissement.

Si, Madame, vous ne le reconnaissez pas, c'est votre problème, mais vous êtes obligée, quand même, de regarder... Vous allez avoir un équipement magnifique, Madame, magnifique, et vous allez être obligée de dire qu'il est formidable, dans un an ou deux, parce qu'il va y avoir un monde fou qui va aller sur les pelouses d'Auteuil, un monde fou qui sera principalement du 16e arrondissement et donc vos électeurs, éventuellement.

J'espère qu'ils ne voteront pas pour vous.

Evidemment, il y aura un avis défavorable sur le vœu n° 72.

Sur le vœu n° 73, le vœu est exactement similaire à celui que vous avez déposé le mois dernier, je vais donc simplement rappeler ce que je vous avais dit.

Déjà, dans un premier temps, quand même, Monsieur ALPHAND, évidemment vous êtes souvent dans l'excès, vous faites des fautes et votre balle dépasse souvent les lignes.

Mais bon, voilà, Monsieur ALPHAND, la Fédération française de Tennis, ce n'est pas le TC16. Le TC16 est une association qui fonctionne en interne et elle fait quand même une certaine recette - et, évidemment, c'est une association loi de 1901 - mais, quand même, cette recette ne va pas, à ma connaissance, au tennis.

La Fédération française de Tennis, ses recettes vont, principalement, alimenter l'ensemble des clubs de France, y compris dans des petites villes, Madame, y compris par exemple dans les clubs du 19e, du 20e ou du 18e arrondissement qui, eux, n'ont peut-être pas les moyens du TC16.

France Domaine n'a absolument aucune compétence pour évaluer le montant d'une redevance du domaine public communal. C'est à la Ville, avec le contractant, d'établir le montant de cette redevance en tenant compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

Evidemment, je demanderai un avis défavorable à notre Assemblée.

Voilà, je crois que j'ai répondu à peu près totalement à l'ensemble des élus et je voudrais simplement dire une chose : Roland Garros, ce n'est pas seulement un événement sportif, c'est un événement mondial qui marque positivement l'image de notre pays, qui marque positivement l'image de l'Ile-de-France et qui marque positivement l'image de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà un adjoint qui a un très bon jeu de fond de court.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 71 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 71 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72 déposée par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Attention, c'est une faute de pied !

Je recommence : le vœu n° 73 de l'Exécutif... Pardon, de l'Exécutif : double faute ! Je suis sportif, vous savez, j'admets la défaite et il n'y a pas qu'en sport !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73 déposée par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 317 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DJS 317).

2013 DJS 324 - Attribution de la dénomination Robert Paparemborde aux pelouses d'Auteuil - pelouse A (16e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 324 relatif à l'attribution de la dénomination Robert Paparemborde aux pelouses d'Auteuil, dans le 16e arrondissement.

Dans la mesure où les inscrits ne sont pas présents, M. AURIACOMBE pourrait répondre deux minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Même une minute, Monsieur le Maire, simplement pour se réjouir de l'attribution du nom de Robert Paparemborde aux pelouses d'Auteuil. Robert Paparemborde, tous les amateurs de rugby, et je sais qu'ils sont nombreux dans cet hémicycle, le connaissent, c'est avant tout bien sûr un grand pilier de la section paloise du Sud-Ouest, qui est monté à Paris, qui a joué au Racing Club de France, il ne faut pas oublier que cela a été pendant longtemps l'autre grand club parisien de la capitale, de la rue Eblé.

Aujourd'hui, je m'associe complètement au choix de la Ville, de la dénomination Robert Paparemborde, et je pense que tous les élus du 17e arrondissement, Mme Paparemborde étant adjointe aux sports du 17e arrondissement, sont également très satisfaits de voir cette dénomination.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Simplement un mot.

On a souhaité attribuer le nom de Robert Paparemborde aux pelouses d'Auteuil, il y a un terrain de rugby, un terrain de football et une piste d'athlétisme.

C'est un hommage que nous rendons.

Evidemment, le Racing club de France avant était un club parisien.

J'en profite simplement pour saluer Valérie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 324.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 324).

2013 DPA 30 - Avenant n° 1 au marché de travaux du lot 7 (Electricité-Courants forts-Courants faibles) de l'opération de démolition et reconstruction du stade Jean Bouin (16e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPA 30 relatif à la démolition et reconstruction du stade Jean-Bouin.

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Sur l'avenant au marché concernant l'électricité du stade Jean-Bouin, nous resterons conformes à ce que nous avons toujours fait, nous n'avons pas souhaité ce stade Jean-Bouin et cette rénovation, nous voterons contre même si maintenant je reconnais qu'il est fait et que nous attendons sa mise en place.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Pour avoir fait visiter les installations de ce stade Jean-Bouin à beaucoup de personnes du 16e arrondissement, je sais déjà qu'un certain nombre d'élus du 16e arrondissement, qui avaient été contre la construction de ce stade, sont en train de se poser la question de savoir comment ils vont récupérer cet équipement qui va être l'un des plus beaux stades de rugby de France.

Cela me paraît tout à fait logique et normal, on peut se tromper et on peut, après que les choses soient réalisées, penser que c'est un très bel édifice et que l'on en a bien besoin à Paris pour accueillir une grande équipe de rugby qui s'appelle le Stade français.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPA 30).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'étude pour l'installation d'une patinoire écologique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, le vœu référencé n° 74 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'étude pour l'installation d'une patinoire écologique.

La parole est à M. NAJDOVSKI, une minute.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque hiver, la Mairie de Paris met en place l'opération "Paris sur glace", en installant sur le parvis de l'Hôtel de Ville une patinoire en plein air d'accès gratuit.

Cette patinoire connaît un grand succès populaire pour le plus grand plaisir des grands et des petits.

Toutefois, cette installation est très énergivore et très consommatrice d'électricité puisqu'elle nécessite l'utilisation de gaz réfrigérants et elle est également très consommatrice d'eau, il semble d'ailleurs qu'un quart de la consommation d'électricité annuelle de l'Hôtel de Ville soit dû à cette patinoire temporaire.

Aujourd'hui, des alternatives plus respectueuses de l'environnement existent et qui sont tout aussi conviviales et certaines ont déjà été mises en place dans des villes comme Versailles et Etampes. Ces patinoires sont généralement composées d'une surface synthétique recyclable qui ne nécessite pas forcément l'usage de patins spécifiques et compatible avec les sports dits de glace.

Une patinoire écologique a d'ailleurs été expérimentée de manière éphémère, à Paris, à l'été 2012, à l'occasion de la sortie d'un film d'animation "l'Age de glace 4".

Aussi, nous émettons le vœu que la Ville de Paris étudie la possibilité de faire évoluer la patinoire de l'Hôtel de Ville vers un modèle qui soit plus respectueux de l'environnement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI, de rappeler que cet équipement est un équipement apprécié des Parisiens qui sont près de 100.000 chaque année à venir patiner et, admettez tout de même, à chercher le contact avec la glace.

Je pense notamment dans ce succès aux enfants de Paris qui viennent toujours très nombreux, mais c'est plus que Paris puisque nous sommes très heureux d'accueillir des gamins de banlieue, et là aussi c'est pour un contact avec la glace, c'est dans un cadre scolaire, périscolaire ou familial, et ce sont des enfants qui n'ont pas pour la plupart l'occasion de partir à la montagne.

Bien évidemment, je comprends et partage les préoccupations présentées dans ce vœu, je souhaite également que l'on puisse trouver des procédés plus respectueux de l'environnement.

Vous préconisez, par contre, de faire évoluer la traditionnelle patinoire saisonnière vers un modèle plus respectueux de l'environnement ; pour cet objectif, vous prenez appui sur le modèle en synthétique. Une petite pique, mais bon, normal, c'est étonnant quand on connaît votre refus du synthétique, très utile, pourtant, sur les terrains de grands jeux, qui, eux, sont au point, mais, actuellement, ce modèle de substitution à une patinoire en eau n'est pas probant et il faudra encore, je pense, attendre des évolutions techniques pour que cette surface synthétique devienne glissante et provoque le plaisir réel d'un jeu d'hiver.

Je rappelle l'expérience, parce que nous avons fait l'expérience, de la patinoire Raoul Dautry à Montparnasse, pour laquelle a été utilisé un procédé synthétique lors de la dernière saison dans laquelle on l'avait installée en 2008-2009.

Le résultat s'est traduit par une baisse d'environ 20 % du nombre de pratiquants, les structures accueillant les personnes en situation de handicap avaient même préféré annuler leurs animations, considérant le synthétique comme trop fatigant, et c'est vrai que nous n'avons pas cessé d'avoir des lettres nous disant qu'il fallait une poussée beaucoup plus importante pour arriver à glisser que sur de la glace.

Les retours des usagers ont traduit un fort mécontentement à l'encontre du synthétique. Ainsi, une enquête de satisfaction indiquait que seulement 18 % des usagers s'étaient montrés satisfaits de cette patinoire, 93 % avaient indiqué la qualité de la glisse comme critère d'insatisfaction, et, en comparaison, la patinoire de l'Hôtel de Ville recueille un taux de satisfaction de près de 85 %.

Dans les conditions techniques connues aujourd'hui, installer un tel revêtement sur la patinoire de l'Hôtel de Ville apparaît donc comme une vraie dégradation du service public proposé aux Parisiens.

Nous pouvons convenir du fait que ce serait inapproprié, eu égard à l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à cet équipement, mais là où vous avez raison, c'est que nous devons trouver des solutions techniques pour que cette patinoire saisonnière, en eau, soit plus économe en consommation énergétique et plus respectueuse de l'environnement.

C'est donc dans cet esprit que j'accepte votre vœu, en espérant que les crédits, d'ailleurs, d'études, c'est un appel, soient retenus, non pas, d'ailleurs, je préfère le dire aujourd'hui, pour la prochaine installation à l'hiver 2013, car le marché est déjà affermé, mais pour avancer dès l'hiver 2014 sur les améliorations recherchées, donc avis favorable avec les considérants que j'ai mis dans ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 113).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture des piscines Emile Anthoine et Mourlon.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 75 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la fermeture des piscines Emile Anthoine et Mourlon.

La parole est à Mme MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous connaissez l'état désastreux des piscines du 15^e arrondissement, qui sont régulièrement fermées ; elles sont dans un état sanitaire très préoccupant. C'est pourquoi M. Philippe GOUJON, M. Jean-François LAMOUR, M. Jean-Baptiste MENGUY et l'ensemble du Conseil d'arrondissement ont adopté ce vœu, afin que des études rapides soient menées pour pouvoir aménager un bassin extérieur pour compenser la fermeture de la piscine Emile Anthoine et que, par ailleurs, dès cette installation, des crédits de rénovation de la piscine Mourlon puissent être engagés.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. VUILLERMOZ, pour vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que la mairie du 15^e arrondissement a déjà l'information que vous me réclamez aujourd'hui. L'information lui a été transmise lors d'une réunion organisée le 8 avril dernier.

Ce qui me donne l'occasion de souligner le fait que la Majorité municipale aussi sait travailler en relation avec les maires d'arrondissement, quelle que soit leur sensibilité politique.

Cette étude a donc été lancée et nous avons reçu les premières conclusions qui indiquent un coût de fonctionnement de 800.000 euros par an, donc pour mettre en place une piscine provisoire. Nous attendons, évidemment, que cette étude soit complètement terminée pour prendre une décision, mais vous conviendrez certainement avec moi que le montant de cette opération, s'il est confirmé, apparaît trop important pour qu'elle soit retenue.

L'alternative consistera alors à installer une cuve en inox sur les bassins de la piscine Emile Antoine. Cela demande du temps parce qu'il faut installer la cuve en inox directement sur la piscine.

Une opération qui, en première approche, pourrait coûter près de 1 million d'euros en investissement et nécessiterait un temps de procédure et de travaux de plusieurs mois.

Quelle que soit la solution retenue, j'ai d'ores et déjà demandé à la DJS, et Mme la Directrice, qui est là, est d'accord, de se rapprocher de la DPA pour permettre le report des travaux de la piscine Mourlon. Ce report est indispensable tant que la piscine Emile Antoine est fermée, afin, bien évidemment, d'assurer l'apprentissage de la natation scolaire.

Donc, Madame MACÉ de LÉPINAY, je vous demande, du fait que nous avons déjà informé la mairie du 15e arrondissement et comme votre vœu le demandait, de bien vouloir le retirer, ce vœu. Sinon, évidemment, j'émettrai un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame ?

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Vœu maintenu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vœu maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élaboration d'une Charte "Jean Bouin".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 76 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'élaboration d'une charte "Jean Bouin".

La parole est à M. AURIACOMBE, pour une minute.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reviens sur Jean Bouin quelques instants.

Vous l'avez redit, Monsieur le Maire, nous allons l'inaugurer dans les mois qui viennent pour la saison 2013 et 2014.

Alors, c'est certes un beau stade mais qui a coûté très cher, je me permets d'insister sur ce point.

Mais maintenant que ce beau stade existe, qu'il a par ailleurs l'inconvénient de se situer à quelques mètres du Parc des Princes, avec les nuisances que cela comporte, nous souhaiterions, avec un vœu adopté par l'ensemble des élus du 16e, Droite et Gauche confondues, pouvoir créer une charte Jean Bouin, comme cela a été fait pour le Parc des Princes afin d'établir de bonnes relations, une bonne entente entre les associations, les utilisateurs et les riverains.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ, pour vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

Ecoutez, Monsieur AURIACOMBE, en novembre 2012, nous avons voté une délibération et nous y disions que la Ville conserve la gestion directe de l'exploitation de l'enceinte sportive pendant une période transitoire d'au moins trois saisons sportives, afin de mieux appréhender l'exploitation du stade et de cerner mieux les conditions de son équilibre économique.

Pourquoi faire une charte, puisque c'est nous qui allons délibérer de l'activité qu'il y aura sur ce stade ?

Voilà, ce n'est pas comme le Parc des Princes où il y a une D.S.P., là, c'est nous qui, directement, gérons le stade Jean Bouin pendant au moins trois ans.

Dans ce contexte, je ne vois pas l'utilité de faire une charte, d'autant que, vous le savez, je vois en permanence les élus du 16e arrondissement, dès qu'il y a un petit problème sur le 16e arrondissement sur Jean Bouin, sur la piscine Molitor, sur le Parc des Princes, sur Roland Garros. Je les vois donc en permanence, donc je vous demande, évidemment, de bien vouloir retirer votre vœu qui, à ce jour et pour au moins trois saisons sportives, est, à mon avis, sans objet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur AURIACOMBE ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Si vous nous garanzissez que, pour les trois années qui viennent, nous n'aurons pas ces difficultés et nous traiterons en direct avec vous, je retire bien volontiers le vœu.

Merci.

Vœu déposé par M. Jérôme COUMET, Mme Marie-Annick BARTHE et M. Pascal CHERKI relatif à l'espace de remise en forme du stade Charléty.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 77 dans le fascicule, déposé par M. Jérôme COUMET, Mme Marie-Annick BARTHE et M. Pascal CHERKI, relatif à l'espace de remise en forme du stade Charléty, est retiré.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPEREC) (Comité syndical) (R. 17) :

- M. Mao PENINO, suppléant, en remplacement de M. François DAGNAUD, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Association de préfiguration dénommée "Maximilien" (R. 18) :

Titulaire :

- Mme Camille MONTACIÉ.

Suppléante :

- Mme Claire GUIDI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2013, R. 17 à R. 18).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont donc adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le mardi 23 avril 2013 à dix huit heures cinq minutes).

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

- Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2013-15 Question de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE à M. le Maire de Paris relative aux Centres de Valorisations et d'Apport des Encombrants et à l'évolution des moyens humains et matériels du service d'enlèvement des encombrants à domicile depuis 2009.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

Lors du Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013, notre Assemblée a délibéré sur deux marchés concernant la gestion des encombrants à Paris.

Il s'agissait d'une consultation sur des prestations de mise à disposition de moyens matériels et humains pour le stockage et le transport des déchets encombrants et d'une consultation pour le gardiennage des terrains relais d'apports d'encombrants.

Sept CVAE, répartis sur six arrondissements, étaient concernés par ces marchés.

En complément, je souhaiterais connaître, de manière précise :

- le schéma des prochaines implantations des Centres de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE) : nombre de CVAE supplémentaires en fonction des besoins, arrondissements concernés et situation (enterré ou en surface) ;

- l'évolution de la fréquentation par CVAE (public parisien et public des communes voisines) ;

- les types de déchets déposés.

Enfin, je souhaiterais disposer de l'évolution des moyens humains et matériels du service d'enlèvement des encombrants à domicile depuis 2009. "

Réponse non parvenue.

QE 2013-16 Question de Mme Valérie MONTANDON à M. le Maire de Paris relative à la foire du Trône et à la certification ISO 14001.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

Dans la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée le 26 avril 2003 par vos soins, une partie est intitulée "Développer un mode de management exemplaire".

Les pratiques des services et des prestataires chargés de la gestion des bois doivent ainsi respecter le site avec une approche sensible et une gestion dynamique de l'environnement.

Toutes les conditions pour renouveler la certification ISO 14001, attribuée le 5 mai 2001 aux activités de gestion du bois de Boulogne, doivent alors être réunies. En particulier, les personnels doivent être formés à l'éco-gestion des ressources naturelles et une gestion différenciée des espaces doit être appliquée.

L'élargissement de ce système de Management Environnemental ISO 14001 au Système de Management Environnemental et d'Audit (SMEA) est prévu dans les deux bois. La démarche similaire engagée pour le bois de Vincennes devra être poursuivie. Corrélativement une certification des territoires des deux bois, en plus de celles des activités de gestion de ces territoires, devra intervenir dans les 5 ans.

Cela suppose que les exploitants d'établissements concédés comme les organisateurs d'événements et de manifestations doivent mettre l'environnement au cœur de leurs préoccupations en participant à ce processus. Ils devront donc obtenir la certification ISO 14001 le plus rapidement possible et en tout état de cause dans un délai de 5 ans.

Je souhaiterais savoir si la foire du Trône a obtenu la certification ISO 14001 et comment le maintien de la foire du trône est-elle en adéquation avec l'élargissement du Management Environnemental ISO 14001 au système de Management Environnemental et d'audit (SMEA) ?"

Réponse non parvenue.

QE 2013-17 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Préfet de police relative à la mendicité sur la place de la Bastille et sur le boulevard Richard Lenoir.

Libellé de la question :

"Mme Claude-Annick TISSOT attire l'attention de M. le Préfet de police sur la présence de familles qui mendient avec de très jeunes enfants sur la place de la Bastille et sur le boulevard Richard Lenoir depuis plus d'un an.

Mme Claude-Annick TISSOT demande à M. le Préfet de police quelles sont les mesures envisagées par la Préfecture de police pour remédier à cette situation dramatique."

Réponse non parvenue.

QE 2013-18 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Maire de Paris relative aux dispositions prises par la Ville pour le renforcement de la sécurité dans une résidence HLM du 11ème arrondissement.

Libellé de la question :

"Le 27 octobre 2011, la chute d'un ascenseur (du 4e étage jusqu'au 2e sous-sol) dans la résidence H.L.M. de la rue Delaunay (11e) entraînait de graves blessures pour les 3 occupants.

Fin mars, un nouvel accident se produisait avec un autre ascenseur dans cette même résidence.

Mme Claude-Annick TISSOT demande à M. le Maire de Paris quelles dispositions ont été prises par la Ville de Paris pour renforcer les mesures de sécurité dans cette résidence H.L.M. du 11e arrondissement."

Réponse non parvenue.

QE 2013-19 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Préfet de police relative à l'intensification des rondes de police la nuit sur une partie de la Place Léon Blum.

Libellé de la question :

"Mme Claude-Annick TISSOT attire l'attention de M. le Préfet de police sur l'insécurité croissante sur les trottoirs des immeubles 2, 4 et 6 place Léon Blum, dans le 11e.

Cette insécurité est due en grande partie à la présence de nombreux SDF qui stationnent sur les bancs, possédant de gros chiens jamais muselés et rarement tenue en laisse. Depuis quelques jours viennent s'ajouter des individus venus en voiture de banlieue qui approvisionnent en alcool les SDF et dont la présence insolite inquiète la population de la place.

Mme Claude-Annick TISSOT demande à M. le Préfet de police s'il est possible d'intensifier les rondes de police la nuit sur cette partie de la place Léon Blum."

Réponse (Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe) :

"Depuis quelques mois, les services de police sont amenés à constater le regroupement d'individus installés principalement sur l'îlot situé face à l'immeuble du n° 6 de la place Léon Blum dans le 11e arrondissement.

Ces individus sont au nombre de 10 à 15, âgés de 50 à 70 ans. Ils résident dans le quartier, à Paris ou même en banlieue et exercent une activité professionnelle. Leur fixation est favorisée par la proximité d'un magasin d'alimentation générale auprès duquel ils s'approvisionnent en boissons alcoolisées.

Leur arrivée sur la place Léon Blum coïncide avec la fermeture d'une épicerie exotique située au 17, rue Auguste-Laurent, à une centaine de mètres de la place. Fermé depuis le début de l'année 2012, ce commerce, tenu par un ressortissant haïtien, a été pendant près de vingt ans, un relais social et communautaire pour les haïtiens de la Région parisienne. Actuellement, ce local commercial n'a pas été repris.

Dès l'apparition de ce phénomène, des instructions précises ont été données aux effectifs de l'arrondissement afin de contrôler systématiquement les personnes regroupées à cet endroit et de réprimer les comportements pouvant porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Lors des différents contrôles réalisés, il n'a cependant pas été constaté de réel tapage, ni d'ivresse manifeste et publique. Néanmoins, douze procès-verbaux ont été établis pour non respect de l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique en application de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2008.

Des instructions permanentes ont été données afin de répondre le plus efficacement possible aux appels des riverains importunés par ces individus en intervenant dans les meilleurs délais afin d'éviter les fauteurs de troubles et de réprimer toutes les infractions pouvant être constatées."

QE 2013-20 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Maire de Paris relative à la subvention à l'association Hôtes qualité Paris (AHQP).

Libellé de la question :

"Le Conseil de Paris a voté en mars dernier une subvention de 10.000 euros à l'association Hôtes Qualité Paris dont l'objet est d'encourager la pratique des chambres d'hôtes à Paris.

Cette association, créée en septembre 2012, regroupe quatre des cinq signataires de la charte Hôtes qualité Paris. Il nous a été indiqué que la subvention doit contribuer au financement de son système de réservation en ligne de chambre d'hôtes à Paris, à la réédition d'un manuel, à la nouvelle charte et à l'organisation d'une soirée événementielle.

Sans remettre en cause l'intérêt d'un tel organisme et les objectifs décrits, il convient de garder à l'esprit que deux des quatre entreprises concernées ne sont pas parisiennes. Par ailleurs, d'autres organismes oeuvrant pour le tourisme à Paris et le développement des chambres d'hôtes existent, et n'ont pas la chance de bénéficier de subvention de la Mairie de Paris.

Mme Brigitte KUSTER demande à M. le Maire de Paris que lui soient précisés les critères de sélection des organismes bénéficiant de subvention de la Mairie pour le développement des maisons d'hôtes dans la Capitale."

Réponse (M. Jean-Bernard BROS) :

"La Ville de Paris a lancé, il y a 8 ans, une charte de qualité pour promouvoir la chambre d'hôtes comme formule d'hébergement touristique afin de répondre à la demande des visiteurs pour ce type d'hébergement, mais aussi pour promouvoir un type de tourisme plus humain, plus qualitatif, basé sur les échanges culturels entre les individus.

Cette démarche s'inscrit volontairement dans la logique du développement durable. Les populations locales sont directement impliquées par cette activité économique très importante pour Paris qu'est le tourisme.

La charte "Hôtes Qualité Paris" est basée sur le volontariat. Peut signer la charte tout professionnel qui s'engage à respecter un certain nombre de critères de qualité, gage de la crédibilité de cette charte. Ceux qui s'engagent à faire des efforts pour respecter ces critères bénéficient ainsi de la promotion qui est mise en oeuvre au bénéfice de cette charte.

Sur les 8 agences parisiennes qui exercent leur activité dans ce domaine, 5 d'entre elles, soit plus de la moitié, ont signé cet engagement.

Trois agences n'ont pas souhaité signer cette charte de qualité. Néanmoins, ces agences bénéficient naturellement, comme tous les professionnels du tourisme, de la promotion réalisée par l'office du Tourisme et des Congrès de Paris - organisme financé majoritairement par la municipalité parisienne."

II - Question du groupe E.E.L.V.A.

QE 2013-14 Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative au montant total des indemnités accordées aux

commerces des Halles en réparation du préjudice subi durant la durée des travaux d'aménagement.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire de Paris,

Le Conseil de Paris a examiné en séance du 26 mars 2013 le projet de délibération SG 29 faisant référence au protocole financier conclu entre la Ville et la SCFHP, filiale d'Unibail, en novembre 2010. Ce protocole organise la prise en charge par la Ville des indemnités correspondant aux évictions temporaires imposées à certains commerçants du Forum des Halles du fait des travaux.

Le projet de délibération adopté acte "qu'à l'heure actuelle, ces procédures d'évictions temporaires, conduites par le juge de l'expropriation, sont en voie d'achèvement". Il est également précisé que "pour la moitié des évictions déjà réalisées, les travaux sont terminés et les emprises correspondantes restituées aux commerçants". Enfin le projet de délibération propose le versement d'une indemnité à la FNAC s'élevant à près de 580.000 euros.

Sachant que les procédures d'évictions temporaires prévues par le protocole financier sont en voie d'achèvement et que le mode de calcul en a été fixé par le juge, le montant total de ces indemnités doit sans nul doute être connu de la Ville.

Le montant indiqué dans le projet de délibération SG 29, à savoir 579.945 euros, vient donc s'ajouter au montant des indemnités déjà fixé mais n'a jamais été communiqué au Conseil de Paris.

De même, aucune information n'est communiquée quant au mode de calcul utilisé pour fixer ce type d'indemnités.

Aussi, M. Jacques Boutault et les éluEs du groupe E.E.L.V.A. souhaitent :

- connaître le mode de calcul utilisé pour fixer les indemnités d'éviction temporaire prévues par le protocole financier conclu entre la Ville et la SCFHP, filiale d'Unibail, en novembre 2010.

- connaître le montant total des indemnités, déjà fixées par le juge pour évictions commerciales, qui ont déjà été accordées à la FNAC et aux autres commerces du Forum des Halles."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Anne HIDALGO, MM. François VAUGLIN, Julien BARGETON, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jérôme DUBUS, M. René DUTREY et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DPA 25 Indemnisation de l'Atelier Parisien d'Urbanisme suite à la détérioration de l'ordinateur d'un salarié lors d'une intervention des services techniques de la Ville de Paris sur les installations de chauffage de l'immeuble 9, rue Agrippa d'Aubigné (4e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, M. Jérôme COUMET, Mme Katia LOPEZ, M. Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DU 10 Acquisition à Paris Habitat d'un volume dans l'ensemble immobilier 77 à 85 boulevard Lefebvre, 64 à 86 rue de Dantzig, 22 à 28 rue de la Saïda (15e).

2013 DLH 72 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement du programme de réhabilitation Plan Climat de 278 logements des tours J, K et L du groupe Edmond Michelet Curial, 87 à 93, et 97 à 100 rue Curial (19e).

2013 DLH 82 Octroi de la garantie de la Ville de Paris au prêt à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement du programme de travaux de remise aux normes et d'amélioration sur le groupe Massé Pigalle de 140 logements, 54 rue Jean-Baptiste Pigalle et 35/41 rue Victor Massé (9e).

MM. François VAUGLIN, René DUTREY, Mmes Danielle SIMONNET, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DLH 65 Subvention (260.000 euros) et avenant à convention avec l'Agence Parisienne du Climat (12e).

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 50 Subvention (15.000 euros) à l'association Festival d'Ile-de-France (2e).

MM. Philippe MOINE et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 98 Subvention (130.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Atelier de Paris - Carolyn Carlson (12e).

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 169 Subvention (41.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Bétonsalon (13e).

M. Ian BROSSAT et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DAC 169 Subvention (41.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Bétonsalon (13e).

2013 DAC 254 - DPVI 39 - DJS 297 Subvention (35.000 euros) et avenant à la convention triennale 2011-2013 avec l'association Salle Saint Bruno (18e).

2013 DPVI 45 Subvention (118.615 euros) et avenant à convention avec l'association Salle Saint Bruno pour des projets politique de la Ville sur le quartier Goutte d'Or (18e).

MM. Romain LEVY, Bruno JULLIARD, Mme Karen TAIEB, M. Jean-Pierre LECOQ et Mme Catherine DUMAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 172 Subventions (1.182.140 euros), avenant et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).

M. Bruno JULLIARD, Mmes Emmanuelle BECKER et Florence BERTHOUT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 177 Subvention (405.000 euros) avec avenant à la convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (1er).

M. Christophe GIRARD, Mme Léa FILOCHE, M. François DAGNAUD, Mme Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Bruno JULLIARD, Ian BROSSAT et Mme Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 217 Subvention (2.100.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

M. Bruno JULLIARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 221 Subvention (65.000 euros) avec avenant à la convention avec l'association Ensemble Intercontemporain (19e).

MM. François DAGNAUD, Alexis CORBIERE, Jérôme COUMET, Mme Frédérique PIGEON, M. Jean-Louis MISSIKA, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Olivia POLSKI, Annick OLIVIER, MM. Julien BARGETON, Jean-Marie LE GUEN, Mmes Aline ARROUZE, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Yves CONTASSOT, Sylvain GAREL, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Rachida DATI, Laurence DOUVIN, Marie-Laure HAREL, Marie-Chantal BACH, Hélène MACE de LEPINAY, Anne-Constance ONGHENA, Fabienne GASNIER, Danielle SIMONNET, MM. Gilles ALAYRAC, Gauthier CARON-THIBAUT, François VAUGLIN, Daniel ASSOULINE, Mmes Isabelle GACHET, Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, M. Etienne MERCIER, Fatima LALEM, MM. Jean VUILLERMOZ, Pierre MANSAT, Denis BAUPIN, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Roxane DECORTE, Claude-Annick TISSOT, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Lynda ASMANI, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Marie-Claire CARRERE-GEE, MM. Hervé BENESSIANO, Patrick TREMEGE et Mme Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DPE 38 Signature d'une convention bilatérale SYCTOM-Ville de Paris pour l'appel à projets portant sur les territoires à fort potentiel de tri au titre de la période 2012-2013.

Votes spécifiés.

Mme Sandrine CHARNOZ NE PREND PAS PART AU VOTE sur le vœu n° 38 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux comptoirs d'information dans les stations de métro.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DVD 50 Signature d'un marché à bons de commande relatif aux prestations de recyclage des matériaux de voirie.

2013 DVD 63 Signature de l'avenant n° 3 au marché relatif à la refonte du système SURF 2000 conclu avec la société SPIE Sud- Est.

2013 DVD 82 Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société MultiToll dans le cadre d'une expérimentation à Paris (20e).

2013 DVD 69 Contrat d'occupation du domaine public avec la société Total pour l'exploitation d'une station-service avenue de la Porte de Saint Cloud (16e).

2013 DVD 53 Convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle relative au remplacement d'un sanitaire public dans le Jardin des Plantes (5e).

2013 DVD 58 Convention avec l'AP-HP relative aux modalités de réalisation et de financement de travaux sur les bâtiments de l'AP-HP du site Broussais rendus nécessaires pour la bonne réalisation des espaces publics (14e).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2013 DUCT 12 Subvention (4.000 euros) à l'association Métropop' ! (11e).

2013 DUCT 13 Subvention (2.000 euros) à l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e - AIRES 10e (10e).

2013 DUCT 15 Subvention (4.000 euros) à l'association Café associatif Pernéty (14e).

2013 DUCT 25 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Droits devant !! (14e).

2013 DUCT 29 Subvention Fonds du Maire (9.000 euros) et convention avec l'Association Judo Amicale Paris XX - (AJA Paris XX) (20e).

2013 DUCT 30 Subvention (3.500 euros) et convention avec l'association Le petit Ney (18e).

2013 DUCT 31 Subvention (3.500 euros) à l'association Simplon en fêtes (18e).

2013 DUCT 33 Subvention (2.000 euros) à l'association Tout autre chose (9e).

2013 DUCT 34 Subvention (10.000 euros) à l'association Coordination des fédérations et associations culturelles région Ile-de-France (C.O.F.A.C.R.I.F) du 4e.

2013 DUCT 35 Subvention (10.000 euros) à l'association Les amis du 18e du mois (18e).

2013 DUCT 36 Subvention (1.600 euros) à l'association Planet Musicmix (15e).

2013 DUCT 37 Subvention (3.000 euros) à l'association Réseaux d'échanges de savoirs Belleville-Ménilmontant (11e).

2013 DUCT 39 Subvention (24.500 euros) et convention avec l'association La Pépinière Mathis (19e).

2013 DUCT 40 Subvention (1.500 euros) à l'association Les jardins numériques (14e).

2013 DUCT 42 Subvention (10.000 euros) au titre des "relations avec les associations" à l'association "Paris cadecs".

2013 DUCT 45 Subvention (15.000 euros) au titre des "relations avec les associations" à l'association "ADDEL".

2013 DUCT 46 Subvention (2.000 euros) à l'association Les comptoirs de l'Inde (20e).

2013 DUCT 47 Subvention (2.000 euros) à l'association La maison des fougères (20e).

2013 DUCT 49 Subvention (3.000 euros) à l'association Les enfants du Danube (19e).

2013 DUCT 51 Subvention (2.000 euros) à l'association Régie de quartier du 19e nord.

2013 DUCT 52 Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie résonances (18e).

2013 DUCT 73 Subvention (2.500 euros) à l'association Autremonde (20e).

2013 DUCT 74 Subvention (1.500 euros) à l'association Andes diffusion (3e).

2013 DUCT 75 Subvention (1.500 euros) à l'association Fondation Etudiante pour la Ville (10e).

2013 DUCT 76 Subvention Fonds du Maire (8.500 euros) à l'association Foyer socio éducatif du lycée Turgot (3e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2013 DPVI 32 Convention, subventions et avenants n° 1 aux conventions (61.000 euros) au titre de l'intégration avec l'Association Franco-Chinoise Pierre Ducerf (3e), le Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (CATRED) (11e) et le Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI) (11e).

2013 DPVI 38 Subventions et avenant n° 1 (35.000 euros) à 5 associations.

2013 DPVI 42 Subventions (56.000 euros) à 2 associations : Observatoire International des Prisons-Section Française (OIP) (19e) et Primo Levi (11e) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2013 DPVI 43 Subvention (112.000 euros) au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France pour son fonctionnement. Signature de l'avenant n° 2 à la convention 2011-2013.

2013 DPVI 44 Subvention (70.000 euros) et convention annuelle au titre du fonctionnement des cafés sociaux "Belleville" et "Dejean" à l'association Ayyem Zamen (20e).

2013 DPVI 51 Subventions (5.000 euros) à deux associations, l'Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés (18e) et La chance aux concours (2e) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2013 DPVI 54 Subventions (15.000 euros) à cinq associations menant des actions au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

2013 DDEEES 92 Convention avec l'Association des Professionnels Hôtes Qualité Paris (A.H.Q.P.) pour le droit d'usage de la marque et du nom de domaine "Hôte Qualité Paris".

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2013 DDEEES 84 Conventions d'occupation temporaire du domaine public avec la société Le Kiosque Théâtre et la société Mediakiosk, pour l'exploitation de deux kiosques touristiques et culturels éphémères et d'un kiosque touristique et culturel permanent.

M. Jean-Bernard BROS et Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteurs.

2013 DDEEES 86 - DAC 305 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Coordination des Acteurs de la Vie Culturelle et Festive - Nuit Vive (20e).

M. Jean-Bernard BROS, M. Bruno JULLIARD, M. Philippe DUCLOUX, rapporteurs.

2013 DASCO 13 Indemnisation amiable (789.36 euros) de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France P paroisse de l'Ascension en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2013 DASCO 15 Indemnisation amiable (734.50 euros) d'un tiers, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2013 DASCO 29 Avenant n° 1 modifiant la convention du 2 avril 2012 relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris.

2013 DASCO 35 Dotation (2.591 euros) au lycée municipal TRUFFAUT (3e).

2013 DASCO 50 Fixation des participations familiales aux projets Leonardo du lycée Pierre Lescot (1e).

2013 DASCO 52 Convention d'offre de concours avec la Société BNP PI en vue d'autoriser celle-ci à procéder sur l'école élémentaire 27, rue Olivier de Serres (15e) au remplacement d'une cinquantaine de fenêtres.

2013 DPA 4 Indemnisation de la Ville de Paris suite aux désordres affectant les stores extérieurs de l'école polyvalente, 5, rue Gerty Archimède (12e).

2013 DPA 15 Indemnisation de la société LTHS en raison des prestations supplémentaires utilement réalisées lors de l'opération de construction d'une école maternelle relais sur un terrain sis 120-124, rue de Saussure (17e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2013 DDEEES 52 Subvention (5.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e).

2013 DDEEES 60 Subvention (16.000 euros) à l'association de l'avenue des Ternes-Les Ternes Paris XVII (17e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 79 Subvention (3.000 euros) au Comité Soufflot (5e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 81 Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants Rambuteau Marais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012 (4e).

2013 DDEEES 83 Subvention (9.100 euros) à l'association de la colline du XXème (20e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 93 Subvention (4.700 euros) à l'association des commerçants Louvre Rivoli (1er) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 94 Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012 (15e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2013 DUCT 77 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

2013 DUCT 78 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association Points d'Information Médiation Multi Services (PIMMS) de Paris.

2013 DUCT 79 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association Tempo Territorial

M. Philippe DUCLOUX, rapporteur.

2013 DEVE 54 Subvention (4.000 euros) à l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne en Ile-de-France (AMAP IdF) pour ses actions de promotion en faveur d'un modèle agricole plus soutenable.

2013 DEVE 55 Subvention (3.000 euros) à l'association Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (PRIARTÉM) (10e) pour son travail d'information sur la téléphonie mobile.

2013 DEVE 56 Subvention (1.500 euros) à l'association Rirenvert (13e) pour l'organisation du festival d'humour écologique.

M. René DUTREY, rapporteur.

2013 DEVE 52 Adhésion à l'association Certibruit dont l'objet est de promouvoir les bonnes pratiques permettant de réaliser des livraisons de nuit à moindres nuisances.

M. René DUTREY, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2013 PP 22 Approbation d'un projet de règlement amiable d'une affaire mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2013 PP 23 Modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture de gaz médicaux, location de différents types de bouteilles de gaz médicaux et remplissage de bouteilles pour appareils respiratoires isolants à circuit fermé en oxygène respirable au profit de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2013 PP 24 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2013 PP 25 Individualisation d'une autorisation de programme de 2.807.310 euros TTC pour la construction d'un centre de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris situé à Pierrefitte sur Seine (93).

2013 PP 26 Convention de groupement de commandes avec le Ministère de l'Intérieur relatif à la fourniture de matériels micro-informatiques, d'accessoires, de solutions d'impression et de périphériques associés.

2013 PP 27 Modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture d'équipement de sport, maillot manches courtes et short pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2013 PP 28 Modalités d'attribution d'un marché pour la maintenance des portes de remises, barrières, portails et portes de garage automatiques des centres de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DILT 8 Marché de prestations multi techniques des bâtiments du pôle espace public de l'avenue de France.

2013 DRH 18 Fixation de la nature des épreuves, du règlement et du programme du concours interne d'élève ingénieur des travaux de la Ville de Paris.

2013 DRH 30 Lancement de marchés à bons de commande pour la location de salles équipées et de prestations associées destinées au déroulement d'épreuves écrites et orales organisées par la Ville de Paris en 4 lots séparés et d'attribution des lots 1 et 2.

2013 DRH 31 Convention avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

2013 DRH 39 Indemnité d'exercice de missions aux éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris.

2013 DRH 45 Modification de délibération portant création de la prestation d'aide à l'accès au matériel informatique.

2013 DSTI 4 Avenant à la convention du groupement de commandes entre la Ville et le Département pour intégrer le CAS et des modalités d'attribution d'un marché concernant l'acquisition et la maintenance des systèmes de télécommunications de la Ville, du Département, du CAS et Paris Musées et signature d'un avenant au marché.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DJS 172 Lancement d'un marché de prestations de services selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics pour la gestion du centre d'animation Tour des Dames (9e).

2013 DJS 253 Subventions (5.000 euros) à 2 associations de jeunesse du 13e arrondissement.

2013 DJS 272 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'association GAREF Paris (13e).

2013 DJS 273 Subvention (11.000 euros) à l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion (20e).

2013 DJS 281 Contrat de transaction avec l'association La Ligue de l'enseignement suite à la fermeture du centre d'hébergement Louis Lumière (20e) au mois d'août 2012.

2013 DJS 282 Subvention (4.500 euros) à l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (6e).

2013 DICOM 7 Conventions de partenariat pour l'opération "Pass Jeunes".

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

2013 DJS 175 - DPVI 402 Subvention (12.000 euros) et avenant à convention avec l'association Strata'j'm Paris (20e).

2013 DJS 229 - DPVI 403 Subvention (7.500 euros) et avenant à convention avec Paris Est Mouv' (11e).

2013 DJS 234 - DPVI 404 Subvention (5.500 euros) à 3 associations de jeunesse du 19e arrondissement.

2013 DJS 259 - DPVI 408 Subventions (12.500 euros) à cinq associations de jeunesse du 10e arrondissement.

Mme Isabelle GACHET, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2013 DF 8 Convention d'occupation du domaine public non routier par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit de CONEXDATA.

2013 DF 35 Autorisation donnée au représentant de la ville de Paris à l'assemblée générale de la SEMAVIP d'approuver une modification du capital social.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DEVE 60 Approbation des principes d'aménagement d'une aire de jeux de ballons, accessible depuis la rue, dans le square Séverine (20e) et d'une dépose de déclaration préalable de travaux.

2013 DEVE 17 Subventions (31.590 euros) à quatorze associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets Main Verte.

2013 DEVE 49 Convention avec l'association Le Jardin de la Cité Aubry mettant à sa disposition une parcelle de terrain située 2bis Cité Aubry (20e), pour un usage de jardin partagé.

2013 DEVE 31 Convention avec le Syndicat National d'Apiculture pour le renouvellement de l'autorisation d'installer des ruches dans le parc Monceau (8e).

2013 DEVE 35 Convention avec les associations Graine de partage et Dardard pour l'installation d'un rucher dans le jardin de Reuilly (12e).

2013 DEVE 58 Attribution de la dénomination Archipel des berges de la Seine - Niki de Saint-Phalle aux jardins flottants situés côté rive gauche des berges de la Seine à hauteur du port du Gros Caillou (7e).

2013 DEVE 28 Signature d'une convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale portant sur l'organisation commune de conférences autour des pratiques professionnelles dans le domaine des espaces verts et du paysage.

2013 DEVE 47 Approbation du principe de la conclusion d'un protocole d'accord pour l'indemnisation du groupement Arpentère paysagiste mandataire/ SCB Economie/ LASA dans le cadre de l'aménagement du jardin sonore 14/16, rue de l'Hôtel-de-Ville (4e).

2013 DEVE 19 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2013 DEVE 61 - DJS 308 Avenant n° 2 au marché de travaux lot 3 pour l'aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil (16e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2013 DDEEES 14 Subventions (3.500 euros) à 3 associations étudiantes.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2013 DPA 25 Indemnisation de l'Atelier Parisien d'Urbanisme suite à la détérioration de l'ordinateur d'un salarié lors d'une intervention des services techniques de la Ville de Paris sur les installations de chauffage de l'immeuble 9, rue Agrippa d'Aubigné (4e).

2013 DU 5 Cession à la SEMAVIP d'une bande de terrain dans le cadre de l'opération d'aménagement du 5 rue Richomme (18e).

2013 DU 46 Signature d'un marché relatif à la maintenance des progiciels STAR - APIC et de prestations associées pour la Ville de Paris.

2013 DU 77 Actes complémentaires aux actes d'acquisition à RFF et à la SNCF du 27 novembre 2009 concernant les reconstitutions ferroviaires et acquisition de volumes à la SNCF dans le cadre de la ZAC Clichy Batignolles (17e).

2013 DU 126 Acquisition au groupe hospitalier Paris Saint-Joseph de deux emprises de terrain situées rue des Arbustes et 163Z rue Raymond Losserand (14e).

2013 DU 136 Création d'une servitude de passage piéton pour une issue de secours et accès pompiers dans un immeuble communal 162 rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

2013 DU 140 Réalisation de la voie souterraine d'accès à la Direction Régionale de la Police Judiciaire - Acquisition d'un volume à RFF dans la ZAC Clichy Batignolles (17e).

2013 DU 142 Avenant n° 2 à la promesse de vente pour la cession du terrain 8 boulevard d'Indochine (19e).

2013 DU 146 Constitution d'une servitude contractuelle d'implantation sur l'emprise entre le 12 rue de Candie et le 9 rue de la Forge Royale (11e).

2013 DU 127 Attribution de la dénomination place Françoise Dorléac à la place CN/18 (18e).

2013 DU 130 Attribution à une voie de la dénomination terrasse du Commandant Jacques Blasquez (11e).

2013 DU 132 Attribution de la dénomination esplanade Nathalie Sarraute à une voie (18e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2013 DU 33 Avenant au protocole d'accord avec la société Pitch Promotion. Déclassement et cession de la parcelle 102 rue Castagnary, 6 rue du Bessin, 3 rue du Bocage (15e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Liliane CAPELLE, rapporteures.

2013 DU 106 GPRU Site des Olympiades (13e). Convention pour la mise à disposition de l'ASL Olympiades d'une fraction du lot 100.003 de l'ensemble immobilier des Olympiades en vue de la réalisation par l'ASL d'un ouvrage de liaison accessible aux personnes à mobilité réduite entre les niveaux dalle basse et dalle haute.

Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2013 DAC 5 Subvention (185.000 euros) et avenant avec l'association L'étoile du nord (18e).

2013 DAC 19 Subvention (9.000 euros) à l'association La Nuit comme en plein Jour (17e).

2013 DAC 32 Subvention (122.500 euros) et avenant avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (4e).

2013 DAC 44 Subvention (54.500 euros) et avenant avec l'association La Maison Ouverte (13e).

2013 DAC 50 Subvention (15.000 euros) à l'association Festival d'Ile-de-France (2e).

2013 DAC 59 Subvention (995.000 euros) et avenant avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2013 DAC 79 Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie (20e).

2013 DAC 98 Subvention (130.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Atelier de Paris - Carolyn Carlson (12e).

2013 DAC 136 Marchés relatifs à la fourniture de phonogrammes aux établissements du réseau des bibliothèques, aux services habilités de la Ville de Paris et à l'établissement public Paris Musées.

2013 DAC 151 Subvention (7.000 euros) à l'association Treize Ter (11e).

2013 DAC 154 Subvention (10.000 euros) à l'association Festival au fil des voix (3e).

2013 DAC 162 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (18e).

2013 DAC 165 Subvention (15.000 euros) à l'association Ensemble Les Talens Lyriques (9e).

2013 DAC 169 Subvention (41.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Bétonsalon (13e).

2013 DAC 172 Subventions (1.182.140 euros), avenant et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).

2013 DAC 177 Subvention (405.000 euros) avec avenant à la convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (1er).

2013 DAC 179 Subvention (4.000 euros) à l'association Institut de Théologie Orthodoxe Saint-Serge (19e).

2013 DAC 190 Subvention (5.000 euros) à la Société unipersonnelle à Responsabilité Limitée Madamelune (20e).

2013 DAC 212 Subvention (5.000 euros) à l'association Quai Jazz (11e).

2013 DAC 217 Subvention (2.100.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

2013 DAC 218 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association La Dalle aux chaps (20e).

2013 DAC 221 Subvention (65.000 euros) avec avenant à la convention avec l'association Ensemble Intercontemporain (19e).

2013 DAC 222 Subvention (9.000 euros) à l'association Le Génie de la Bastille (11e).

2013 DAC 224 Subvention (3.000 euros) à l'association ART2Eveil (2e).

2013 DAC 227 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Delidemo (12e).

2013 DAC 228 Subvention (4.000 euros) à l'association Artistes du 4e.

2013 DAC 230 Subvention (3.000 euros) à l'association Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts (13e).

2013 DAC 231 Subvention (500 euros) à l'association Les Amis de Rimbaud : Association Internationale (11e).

2013 DAC 232 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Agostina Segatori, 62 boulevard de Clichy (18e).

2013 DAC 243 Subvention (10.000 euros) à l'association Les Cris de Paris (10e).

2013 DAC 244 Subvention (7.500 euros) à l'association Fêtart (20e).

2013 DAC 248 Subvention (400.000 euros) avec convention annuelle d'objectifs avec l'association l'Eté Parisien (9e).

2013 DAC 272 Subvention (4.000 euros) à l'association Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain (6e).

2013 DAC 273 Subvention (6.750 euros) et convention avec l'association Théâtre Astral (12e).

2013 DAC 274 Subvention (2.000 euros) à l'association Brigade des Images (13e).

2013 DAC 277 Subvention (4.000 euros) à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants (4e).

2013 DAC 279 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison des Cultures du Monde (6e).

2013 DAC 283 Subvention (5.000 euros) à l'association Arttakt (20e).

2013 DAC 290 Subvention (20.000 euros) avec convention avec l'association L.I.R.E à Paris, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion (19e).

2013 DAC 293 Subvention (5.000 euros) à l'association Atelier Théâtre du Tourtour (13e).

2013 DAC 295 Subvention (337.500 euros) avec avenant à convention avec l'association Théâtre de la Marionnette (11e).

2013 DAC 296 Subvention (95.000 euros) et avenant à convention avec l'Association de gestion du Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e).

2013 DAC 300 Subvention (33.500 euros) et avenant avec l'association Progéniture (12e).

2013 DAC 301 Subvention (12.500 euros) à l'association Petits Oiseaux Production (20e).

2013 DAC 335 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival (2e).

2013 DAC 344 Subvention (10.000 euros) à l'Association pour la Promotion de la Lecture et de l'Ecriture dans le 14e (A.P.L.E 14).

2013 DAC 346 Subvention (100.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er).

2013 DAC 360 Subvention (41.500 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

2013 DAC 374 Subvention (30.000 euros) avec convention avec l'Association Labyrinthe et ritournelles (19e)

2013 DICOM 6 Convention de parrainage exposition "Paris Haute Couture" (RATP).

2013 SG 54 - DAC 135 Subventions (1.060.409 euros) et conventions avec 34 établissements cinématographiques parisiens.

2013 SG 98 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Les amis du cinéma du réel pour l'organisation de la 35e édition du festival Cinéma du réel.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2013 DAC 214 Subvention (6.000 euros) à Musaiques (92400) Courbevoie.

2013 DAC 226 Subvention (4.000 euros) à l'association Kachashi (12e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2013 DAC 20 - DJS 300 Subvention (14.000 euros) à l'association Du Rififi aux Batignolles (17e).

2013 DAC 194 - DJS 316 Subvention (34.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle 2011-2013 avec l'association Le Temps des Rues (10e).

2013 DAC 302 - DJS 176 Subvention (39.000 euros) et avenant avec l'association 11e Evénements (11e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2013 DAC 242 - SG 50 - DJS 294 Subvention (14.500 euros) à l'association Slam Productions (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Fatima LALEM, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2013 DAC 198 Subvention (3.000 euros) à l'association Free Dance Song (20e).

2013 DAC 199 Subvention (1.500 euros) à l'association Les Voix Andalouses (11e).

2013 DAC 201 Subvention (3.500 euros) à l'association Teatro Pazzo (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 DAC 254 - DPVI 39 - DJS 297 Subvention (35.000 euros) et avenant à la convention triennale 2011-2013 avec l'association Salle Saint Bruno (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2013 SG 11 Subvention (41.000 euros) et avenant à convention avec l'association Altaïr Nanterre (92000 Nanterre) au titre de 2013.

2013 SG 16 Subvention (41.000 euros) et avenant à convention avec l'association Amicale du Nid (AdN) (10e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2013 DPE 19 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la mise à disposition de bennes, l'enlèvement, le transport, l'extraction et l'élimination de résidus collectés dans le réseau d'assainissement parisien.

2013 DPE 41 Signature de l'avenant n° 7 à convention entre la Ville de Paris et le SIAAP relative aux dispositions retenues pour la mise en oeuvre de leurs missions respectives de service public d'assainissement.

2013 DPE 30 Adhésion à l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) et versement des cotisations au titre de l'année 2013.

2013 DPE 32 Approbation de l'intégration de nouveaux signataires dans le contrat de bassin 2010-2015 "pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne".

2013 SG 109 Convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la mise en oeuvre de décanteurs sur la voie Georges Pompidou (4e).

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2013 DLH 17 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

2013 DLH 50 Location par bail emphytéotique au profit de la société ESPACIL HABITAT de l'emprise communale 2bis cité de la Chapelle, 2ter cité de la Chapelle et 41A - 43A rue Marx Dormoy ainsi que du lot n° 10 dépendant de la copropriété du 41-43 rue Marx Dormoy (18e).

2013 DLH 57 Autorisation donnée au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale de copropriété l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des charges de l'immeuble en copropriété 126, rue de Charonne (11e).

2013 DLH 58 Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris à des emprunts PLA-I à contracter par EMMAÛS Habitat en vue du financement d'un programme de création d'une maison-relais comportant 22 logements PLA-I, 109 rue de Crimée (19e).

2013 DLH 61 Avenant au bail emphytéotique consenti le 4 novembre 1997 à la RIVP portant location de l'immeuble communal 5 rue Mayran (9e).

2013 DLH 63 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 64 avenue du Dr Arnold Netter (12e).

2013 DLH 65 Subvention (260.000 euros) et avenant à convention avec l'Agence Parisienne du Climat (12e).

2013 DLH 67 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 23, rue du Couëdic (14e).

2013 DLH 72 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement du programme de réhabilitation Plan Climat de 278 logements des tours J, K et L du groupe Edmond Michelet Curial, 87 à 93, et 97 à 100 rue Curial (19e).

2013 DLH 76 Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 3-5 rue Oscar Roty (15e).

2013 DLH 78 Autorisation donnée au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale de copropriété l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des charges dans l'immeuble en copropriété 60, rue Raymond Losserand (14e).

2013 DLH 80 Protocole d'accord transactionnel pour le règlement amiable d'un contentieux dans le cadre de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.

2013 DLH 82 Octroi de la garantie de la Ville de Paris au prêt à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement du programme de travaux de remise aux normes et d'amélioration sur le groupe Massé Pigalle de 140 logements, 54 rue Jean-Baptiste Pigalle et 35/41 rue Victor Massé (9e).

2013 DU 99 Cession à la SA d'HLM Erilia de lots de copropriété de l'ensemble immobilier 64 rue Pajol (18e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2013 DU 34 Régularisation d'un échange foncier entre la Ville de Paris et la RATP à Noisy le Sec et de l'acquisition auprès de l'Etat de deux parcelles de terrains à 93130 Noisy le Sec et à 93000 Bobigny (Seine Saint Denis).

2013 DU 68 Cession du Château de Bellefontaine situé à 77920 Samois-sur-Seine et à 77210 Avon.

2013 DU 122 Cession de la parcelle de terrain "les Battiers" dans la ZAC les Bois Rochefort (95240 Cormeilles en Paris).

2013 SG 1 Versement de la cotisation 2013 (38.350 euros) de la Ville de Paris à l'Association des Maires de France.

2013 SG 3 Versement de la cotisation 2013 de la Ville de Paris (58.743,45 euros) à l'Association des Maires de Grandes Villes de France.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2013 DASCO 49 Dotation (1.064 euros) à l'E.S.A.I.G. Estienne (13e).

2013 DDEES 82 Subvention (35.000 euros) et convention avec le Comité international des jeux mathématiques pour l'organisation du 14e Salon Culture et Jeux mathématiques.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DA 13 et DA 13-G : Lancement et signature, dans le cadre de groupements de commandes, des marchés à bons de commande mono-attributaire en trois (3) lots séparés, pour les prestations de vérification des installations électriques.

2013 DA 14 Lancement et signature dans le cadre de groupements de commandes, des marchés à bons de commande mono-attributaires en trois (3) lots séparés, pour les prestations de maintenance et réparation des transformateurs.

2013 DA 16 et DA 16-G : Lancement et signature de marchés à bons de commande en 3 lots séparés pour des prestations de maintenance et de réparation de portes et de barrières automatiques, dans le cadre de groupements de commandes.

2013 DA 18 Approbation du principe d'adhésion de la Ville de Paris à l'association de préfiguration dénommée "Maximilien".

2013 DA 19 et DA 19-G : Lancement des marchés à bons de commande pour la confection, la pose et la réparation de rideaux pour les services de la Ville et du Département de Paris en 3 lots séparés.

2013 DA 20 et DA 20-G : Approbation des modalités de lancement de marchés à bons de commande de fourniture de matériels son et image grand public et de fourniture, d'installation et de maintenance de matériels de diffusion du son en 4 lots séparés, destinés aux services de la collectivité parisienne et d'attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2013 DAJ 7 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 28 mars et 9 avril 2013.

2013 DAJ 9 et DAJ 9-G : Approbation du principe des modalités de lancement d'une consultation en lots séparés ayant pour objet des prestations de représentation et de conseil juridiques et signature de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Département de Paris.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DFPE 20 Subvention (96.014 euros) et avenant n° 5 avec l'association L'Araignée Gentille (18e) pour sa halte-garderie du même nom.

2013 DFPE 44 Subventions (1.292.209 euros) et conventions avec l' Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes pour sa crèche collective 8/10, impasse Saint-Sébastien (11e).

2013 DFPE 50 Subvention (381.465 euros) et convention avec La Maison des Bout'Chou (13e) pour sa structure multi accueil de petite enfance (19e).

2013 DFPE 83 Subvention (41.732 euros) et avenant n° 5 avec l'association Relais 59 (12e) pour sa halte-garderie.

2013 DFPE 85 Subvention (143.568 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Au Rendez-Vous des Bout'chou (15e) pour sa halte-garderie.

2013 DFPE 90 Subvention (74.363 euros) et avenant n° 5 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour sa halte-garderie.

2013 DFPE 91 Subvention (74.209 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles pour la halte-garderie La Coccinelle (15e).

2013 DFPE 153 Subvention (98.388 euros) et avenant n° 5 avec l'association Les petits lardons (10e) pour sa crèche parentale.

2013 DFPE 158 Subvention (78.237 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Porte Entr'Ouverte (14e) pour la crèche parentale.

2013 DFPE 162 Subvention (116.076 euros) et avenant n° 5 avec l'association Gribouille Alésia (14e) pour sa crèche collective.

2013 DFPE 163 Subvention (109.813 euros) et avenant n° 5 avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil pour la crèche collective Plein Ciel (15e).

2013 DFPE 164 Subvention (145.394 euros) et avenant n° 5 avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour sa halte-garderie.

2013 DFPE 168 Subvention (19.150 euros) et avenant n° 5 avec l'association Crèche Parentale du Marais pour sa crèche parentale (4e).

2013 DFPE 189 Subvention (44.029 euros) et avenant n° 5 avec l'association Lutin Lune (20e) pour sa crèche parentale.

2013 DFPE 190 Subvention (130.739 euros) et avenant avec l'association Halte Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour sa halte garderie.

2013 DFPE 191 Subvention (72.593 euros) et avenant à l'association Métramômes (20e) pour sa crèche parentale.

2013 DFPE 208 Subvention (63.608 euros) et avenant n° 5 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour sa halte-garderie.

2013 DFPE 213 Subvention (54.933 euros) et avenant n° 5 à l'association Balustrade pour la crèche parentale (11e).

2013 DFPE 214 Subvention (148.060 euros) et avenant n° 5 avec l'association Les Fraises des Bois (11e) pour la structure multi-accueil.

2013 DFPE 215 Subvention (94.959 euros) et avenant n° 5 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale.

2013 DFPE 216 Subvention (45.591 euros) et avenant n° 5 avec l'association Les 400 coups (11e) pour la crèche parentale.

2013 DFPE 218 Subvention (49.908 euros) et avenant n° 5 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale.

2013 DFPE 220 Subvention (145.817 euros) et avenant n° 5 avec l'association Les Crocos pour la crèche parentale (12e).

2013 DFPE 259 Subvention (10.980 euros) et avenant n° 5 avec l'association Accueil des Tout Petits Au bon Conseil (7e) pour sa halte-garderie.

2013 DFPE 288 Subvention (133.874 euros) et avenant n° 5 avec l'association Aide aux Mères de Famille (7e) pour la halte-garderie du même nom.

2013 DFPE 291 Subvention (31.672 euros) et avenant n° 5 avec l'association Saint Simon pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e).

2013 DFPE 321 Subvention (53.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour sa plate forme de services à la personne.

2013 DFPE 325 Convention avec la RIVP relative à la répartition et à la facturation des charges communes ainsi qu'au recouvrement des frais de fourniture d'eau froide, d'eau chaude et de chauffage à la crèche sise 32-34 rue de Châteaudun (9e).

2013 DPA 26 Indemnisation de la société ATELA Architectes en raison des prestations supplémentaires réalisées lors des travaux de restructuration et d'extension de la crèche collective 9, rue Lecomte (17e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2013 DFPE 285 Subvention (123.094 euros) et avenant n° 5 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour la halte garderie (20e).

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2013 DPE 33 Modalités d'attribution d'un marché de maintien de la propreté de l'avenue des Champs Elysées (8e).

2013 DPE 34 Approbation des modalités de lancement d'un marché de nettoyage des abords du marché aux Puces de Saint-Ouen (18e).

2013 DPE 36 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché de nettoyage des séparateurs à hydrocarbures et des fosses de dessablement des garages et ateliers de la Ville de Paris et traitement des déchets industriels.

2013 DPE 38 Signature d'une convention bilatérale SYCTOM-Ville de Paris pour l'appel à projets portant sur les territoires à fort potentiel de tri au titre de la période 2012-2013.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2013 DAC 100 Subvention (2.700 euros) à l'association Histoire du 3e arrondissement de Paris- Association pour la découverte et la promotion du patrimoine historique.

2013 DAC 102 Subvention (1.800 euros) à la Société Historique et Archéologique des VIIIe et XVIIe arrondissements.

2013 DAC 103 Subvention (2.700 euros) à l'association Histoire et Vies du 10e - société historique du 10e arrondissement de Paris (10e).

2013 DAC 105 Subvention (1.350 euros) à la Société Historique et Archéologique du 15e arrondissement de Paris.

2013 DAC 107 Subvention (1.980 euros) à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du 20e arrondissement de Paris (20e).

2013 DAC 141 Avenant à la convention de mécénat passée avec la société OJJEJ pour la restauration de l'orgue du temple de l'Eglise Réformée de Pentemont (7e).

2013 DAC 249 Convention d'engagement de mécénat avec la Fondation du Patrimoine en vue de la restauration intérieure de la chapelle des Saints-Anges à l'église Saint Sulpice (6e).

2013 DAC 265 Subvention (5.000 euros) à l'Association Chantiers Histoire et Architecture Médiévales (14e).

2013 DAC 267 Subvention (5.000 euros) à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.ART (4e).

2013 DAC 285 Subventions demandées auprès de l'Etat et auprès de la Région Ile de France au titre de leur participation au financement de l'opération de restauration des façades de la Cour Louis XIV du Musée Carnavalet (3e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2013 DGRI 18 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Centre de Recherche de d'Information pour le Développement (10e).

2013 DGRI 21 Signature d'un Mémoire de coopération avec la Ville de Québec.

2013 DGRI 22 Signature d'un protocole d'entente et d'une convention de coopération avec la Ville de San Francisco.

2013 DGRI 23 Signature d'un pacte de coopération avec la Ville de Buenos Aires.

2013 DGRI 24 Signature d'un accord d'amitié et de coopération avec la Ville de Santiago.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2013 DGRI 15 - DPE 42 Subvention (109.023 euros) et convention avec l'association Ecoles du monde (14e) pour son projet d'hydraulique villageoise dans la région de Majunga à Madagascar.

2013 DGRI 17 - DPE 44 Subvention (194.386 euros) et convention avec l'association groupe de recherche et d'échanges technologiques (94736 Nogent-sur-Marne) pour son projet de maîtrise et développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone urbaine dans la province de Kampot au Cambodge.

2013 DGRI 20 - DPE 51 Procédure dérogatoire concernant les frais liés aux missions de coopération décentralisée avec la Palestine.

2013 DGRI 27 - DPE 52 Signature d'avenants aux conventions avec la Municipalité de Jéricho et Eau de Paris pour le projet "Appui au renforcement de l'alimentation en eau des quartiers Sud".

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2013 DPVI 37 Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'association Les petits frères des pauvres pour son action "Voisin'Age" en faveur des personnes âgées isolées dans les quartiers politique de la ville.

2013 DPVI 41 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association Aurore-EGO pour la végétalisation de l'espace public à proximité de son local situé boulevard de la Chapelle, dans le quartier de la Goutte d'Or (18e).

2013 DPVI 45 Subvention (118.615 euros) et avenant à convention avec l'association Salle Saint Bruno pour des projets politique de la Ville sur le quartier Goutte d'Or (18e).

2013 DPVI 58 Subventions (262.200 euros) à 16 associations pour le fonctionnement de 16 Espaces Publics Numérique parisiens.

2013 DPVI 59 Fixation de la redevance due par l'association Citoyennes Interculturelles Paris 20e (CIP20) pour l'occupation temporaire d'un boxe communal situé 88 rue des Rigoles (20e).

2013 DUCT 44 Subvention (10.000 euros) à l'association "Réseau national des maisons des associations".

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2013 DFPE 307 Subvention (4.000 euros) à l'association Cultures sur cour (18e).

2013 DFPE 308 Subvention (12.000 euros) à l'association Culture 2+ (18e).

2013 DFPE 310 Subvention (3.000 euros) à l'association Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (10e).

2013 DFPE 311 Subvention (2.000 euros) à l'association Espace d'accueil d'animation interculturelle et sociale dit Espace Universel (10e).

2013 DFPE 312 Subvention (2.000 euros) à l'association de Culture Berbère (20e).

2013 DFPE 313 Subvention (6.000 euros) et convention à l'association Réel, Symbolique, Imaginaire La Ressource (17e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DASES 9 - SG 18 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e).

Mme Olga TROSTIANSKY et Mme Fatima LALEM, rapporteures.

2013 DAC 92 Subvention (60.000 euros) avec convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (94500) Champigny-sur-Marne.

2013 DAC 271 Subvention (20.324 euros) à 8 associations entretenant le souvenir des Déportés pour faits de Résistance.

2013 DAC 328 Subventions (15.500 euros) à 5 associations entretenant la Mémoire des victimes de la Shoah et des Déportés en raison de leur origine.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2013 DJS 7 Subvention (1.000 euros) à l'association Judo Club Paris XII (12e).

2013 DJS 9 Subvention (17.900 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 9e arrondissement (9e).

2013 DJS 15 Subvention (28.600 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 15e arrondissement.

2013 DJS 21 Subvention (1.000 euros) à l'association sportive du lycée Pierre Lescot (1er).

2013 DJS 27 Subventions (4.200 euros) à trois associations sportives du 8e arrondissement.

2013 DJS 30 Subventions (29.500 euros) à douze associations du 11e arrondissement.

2013 DJS 32 Subventions (37.500 euros) à deux associations du 12e arrondissement.

2013 DJS 33 Subventions (29.350 euros) à onze associations du 13e arrondissement.

2013 DJS 34 Subventions (22.850 euros) à treize associations du 14e arrondissement.

2013 DJS 35 Subventions (18.120 euros) à douze associations du 15e arrondissement.

2013 DJS 36 Subvention (12.320 euros) à l'association sportive Russe (15e).

2013 DJS 37 Subventions (32.450 euros) à quatorze associations du 16e arrondissement.

2013 DJS 39 Subventions (25.900 euros) à dix associations du 18e arrondissement.

2013 DJS 40 Subventions (35.950 euros) à onze associations du 19e arrondissement.

2013 DJS 52 Subvention (4.200 euros) au Club des Joyeux Boulomanes des Buttes-Chaumont (19e).

2013 DJS 53 Subvention (8.500 euros) au Centre Animation Jeunesse / Promosport (12e).

2013 DJS 57 Subvention (25.000 euros) avec convention avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris (USEP Paris).

2013 DJS 70 Subvention (15.000 euros) avec convention avec le Comité Départemental de Handball (15e).

- 2013 DJS 71 Subvention (10.000 euros) avec convention avec le Paris Cycliste Olympique (12e).
- 2013 DJS 72 Subvention (35.000 euros) avec convention avec le Comité de Paris de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (19e).
- 2013 DJS 76 Subvention (73.000 euros) avec convention avec le Sporting Club Universitaire de France (17e).
- 2013 DJS 77 Subvention (32.000 euros) avec convention avec la Ligue de Paris de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (14e).
- 2013 DJS 86 Subvention (12 000 euros) avec convention avec l'association Paris Beach Volley (20e).
- 2013 DJS 87 Subvention (38.000 euros) et convention avec GRS Paris Centre (1er).
- 2013 DJS 88 Subvention (12.000 euros) et convention avec Judo Paris Centre (1er).
- 2013 DJS 93 Subvention (76.000 euros) et convention avec le Club d'Escrime de la Tour d'Auvergne (9e).
- 2013 DJS 98 Subvention (33.000 euros) et convention avec l'Union Sportive Olympiades Massif Central (13e).
- 2013 DJS 100 Subvention (60.000 euros) et convention avec le Sporting Club de Paris (13e).
- 2013 DJS 103 Subvention (34.000 euros) et convention avec le Cercle des Escrimeurs Parisiens (13e).
- 2013 DJS 104 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Jeunesse Athlétique de Montrouge (14e).
- 2013 DJS 107 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association Rugby Club Paris 15 (15e).
- 2013 DJS 108 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'Olympique Paris XV (15e).
- 2013 DJS 112 Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Nicolaïte de Chaillot (16e).
- 2013 DJS 116 Subvention (36.000 euros) et convention avec Olympique Montmartre Sports (18e).
- 2013 DJS 121 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Club Sportif Paris 19e.
- 2013 DJS 123 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association FC Solitaires Paris Est (19e).
- 2013 DJS 125 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association Sportive Belleville (19e).
- 2013 DJS 126 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Coopyr Sportif (20e).
- 2013 DJS 129 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association C.S.M 20 (20e).
- 2013 DJS 144 Subvention (20.000 euros) au Comité Départemental de Tennis de Table de Paris.
- 2013 DJS 194 Subvention (20.000 euros) avec avenant à convention avec le club Issy Paris Hand.
- 2013 DJS 203 Subvention (20.000 euros) avec convention avec la Fédération Française de Savate Boxe Française et disciplines associées.
- 2013 DJS 212 Subvention (1.076.000 euros) au PUC Volley-ball au titre de la saison sportive 2013-2014.
- 2013 DJS 248 Fixation de la redevance pour l'occupation d'un local à usage d'espace de petite restauration à l'intérieur du centre nautique Roger-Le Gall (12e).
- 2013 DJS 290 Protocole d'accord entre la Ville de Paris et l'Association Sportive du Cercle du Bois de Boulogne concernant le lieu-dit Lac des Patineurs (16e).
- 2013 DJS 291 Lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert, à bon de commande, concernant l'entretien des pelouses naturelles et des systèmes d'arrosage de terrains de sport de la Ville de Paris.
- 2013 DJS 314 Attribution de la dénomination Gymnase Marie Paradis au gymnase Saint-Lazare situé 5, rue Léon Schwartzberg (10e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2013 DAJ 10 et DAJ 10-G : Communication de la liste de marchés attribués du 11 février 2013 au 22 mars 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DEVE 53 Communication d'un arrêté préfectoral autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

M. René DUTREY, rapporteur.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. David ALPHAND, Jacques BRAVO, Philippe DUCLOUX, Pierre GABORIAU, Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Yves POZZO di BORGIO, Loïg RAOUL et Mme Laurence DREYFUSS.

Excusé : M. René DUTREY.

2e Commission

MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, Laurence GOLDGRAB, MM. Didier GUILLOT, Jean-louis MISSIKA, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Valérie SACHS et Pauline VÉRON.

Excusé : M. Christian SAUTTER.

3e Commission

MM. Julien BARGETON, Claude DARGENT, Mme Laurence DOUVIN et M. Etienne MERCIER.

4e Commission

Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Mao PENINO, René DUTREY, Mmes Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH et Mme Annick OLIVIER.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, M. Hamou BOUAKKAZ, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX et Gisèle STIEVENARD.

Excusés : Mme Myriam EL KHOMRI et M. Mao PENINO.

6e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Fatima LALEM, MM. Jean-Marie LE GUEN, Romain LEVY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Vincent ROGER et Mme Karen TAÏEB.

Excusées : Mme Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI et Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Isabelle GACHET, MM. Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mmes Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSEL, Marie-Annick BARTHE, MM. Richard STEIN et Jean-Baptiste MENGUY.

8e Commission

MM. Sylvain GAREL, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Laurence DREYFUSS et Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Excusées : Mmes Anne HIDALGO et Sandrine CHARNOZ.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Danielle FOURNIER, MM. Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Hélène MACE de LEPINAY, Danièle POURTAUD, M. Stéphane MARTINET, Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Pierre SCHAPIRA.

Excusés : M. Pierre AIDENBAUM.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés :

Mme Marie-Chantal BACH, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Gérard d'ABOVILLE, M. Michel DUMONT, Mme Annick LEPETIT, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Absentes :

Mme Lynda ASMANI, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Valérie HOFFENBERG.

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au voeu n° 27 bis déposé par l'Exécutif concernant le cumul des mandats.

Resultats:

Votants: 129

Pour: 102

Contre: 0

Abstention: 27

Nppv: 0

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
21	Pour	M. BAUPIN Denis	Mme DUBARRY Veronique
22	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
44	Pour	M. CHARZAT Michel	M. GAREL Sylvain
45	Pour	M. CONTASSOT Yves	
52	Pour	M. DUTREY Rene	
3	Pour	M. GAREL Sylvain	
98	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
13	Pour	Mme DUBARRY Veronique	
23	Pour	Mme FOURNIER Danielle	
56	Pour	Mme GIBOUDEAUX Fabienne	
43	Pour	Mme LOPEZ Katia	Mme GIBOUDEAUX Fabienne

(Votants: 11 / 0)

Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche

	Vote	Nom	Procuration
1	Pour	M. BROSSAT Ian	
42	Pour	M. CORBIERE Alexis	Mme SIMONNET Danielle
17	Pour	M. LHOSTIS Alain	
12	Pour	M. VUILLERMOZ Jean	
18	Pour	Mme ARROUZE Aline	
20	Pour	Mme BECKER Emmanuelle	
19	Pour	Mme BIDARD Helene	M. BROSSAT Ian
41	Pour	Mme SIMONNET Danielle	
120	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 9 / 0)

Groupe Socialiste et Radical de gauche

	Vote	Nom	Procuration
47	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
114	Pour	M. ALAYRAC Gilles	
92	Pour	M. ASSOULINE Daniel	
135	Pour	M. ASSOULINE David	M. COUMET Jerome
11	Pour	M. BARGETON Julien	
24	Pour	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
33	Pour	M. BOUAKKAZ Hamou	
72	Pour	M. BRAVO Jacques	
30	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
4	Pour	M. CAFFET Jean-Pierre	Mme CHARNOZ Sandrine
144	Pour	M. CARON-THIBAUT Gauthier	Mme TROSTIANSKY Olga
94	Pour	M. CHERKI Pascal	Mme FLAM Mireille
69	Pour	M. COUMET Jerome	
71	Pour	M. DAGNAUD Francois	M. PENINOU Mao
115	Pour	M. DARGENT Claude	
163	Pour	M. DELANOE Bertrand	Mme HIDALGO Anne
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
70	Pour	M. FERAUD Remi	
8	Pour	M. GAUILLERE Bernard	
27	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GUILLOT Didier	
6	Pour	M. JULIARD Bruno	
112	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
75	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	Mme CAPELLE Liliane
54	Pour	M. LEVY Romain	
93	Pour	M. MADEC Roger	M. DARGENT Claude
77	Pour	M. MANO Jean-Yves	
159	Pour	M. MARCOVITCH Daniel	Mme BARTHE Marie-Annick
158	Pour	M. MARTINET Stephane	
139	Pour	M. MERCIER Etienne	
96	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
88	Pour	M. MOINE Philippe	
5	Pour	M. PENINOU Mao	
67	Pour	M. RAOUL Loig	
117	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Pour	M. SAUTTER Christian	
99	Pour	M. SCHAPIRA Pierre	
49	Pour	M. VAILLANT Daniel	M. GIRARD Christophe
46	Pour	M. VAUGLIN Francois	M. ASSOULINE Daniel
2	Pour	Mme BACHE Marinette	
90	Pour	Mme BARTHE Marie-Annick	
68	Pour	Mme BENGUIGUI Yamina	Mme CHRISTIENNE Odette
25	Pour	Mme BLUMENTHAL Michele	
26	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
31	Pour	Mme BROSSEL Colombe	M. AIDENBAUM Pierre
48	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
32	Pour	Mme CAPELLE Liliane	
91	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
121	Pour	Mme CHRISTIENNE Odette	
51	Pour	Mme COHEN-SOLAL Lyne	

157	Pour	Mme DASEPÉ Virginie	M. MARTINET Stéphane
118	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	M. JULLIARD Bruno
10	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
55	Pour	Mme ERRECART Maïte	
137	Pour	Mme FILOCHE Lea	
95	Pour	Mme FLAM Mireille	
53	Pour	Mme GACHET Isabelle	
113	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
141	Pour	Mme GUIDI Claire	
7	Pour	Mme HIDALGO Anne	
138	Pour	Mme JEMNI Halima	
74	Pour	Mme LALEM Fatima	
89	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
76	Pour	Mme LE STRAT Anne	
111	Pour	Mme LEPETIT Annick	Mme BACHE Marinette
97	Pour	Mme MONTACIE Camille	
66	Pour	Mme MOREL Claire	
87	Pour	Mme OLIVIER Annick	
142	Pour	Mme PIGEON Frederique	M. GUILLOT Didier
116	Pour	Mme POLSKI Olivia	
50	Pour	Mme POURTAUD Daniele	
136	Pour	Mme RICHARD Firmine	
29	Pour	Mme STIEVENARD Gisele	
140	Pour	Mme TAIEB Karen	Mme BLUMENTHAL Michele
9	Pour	Mme TROSTIANSKY Olga	
73	Pour	Mme VERON Pauline	
143	Pour	Mme WIEVIORKA Sylvie	Mme GUIDI Claire

(Votants: 77 / 0)

Groupe Union des démocrates et indépendants

	Vote	Nom	Procuration
100	Abst	M. POZZO DI-BORGIO Yves	
149	Abst	M. REY Gerard	
124	Abst	Mme BERTRAND Genevieve	
101	Abst	Mme BRUNO Catherine	M. POZZO DI-BORGIO Yves
148	Abst	Mme GALLOIS Edith	Mme GASNIER Fabienne
125	Abst	Mme GASNIER Fabienne	
146	Abst	Mme SACHS Valerie	Mme BERTRAND Genevieve
122	Abst	Mme TACHENE Anne	M. REY Gerard

(Votants: 8 / 0)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
126	Pour	M. ALPHAND David	
153	Abst	M. AURIACOMBE Pierre	Mme MONTANDON Valérie
82	Abst	M. BENESSIANO Herve	Mme DOUVIN Laurence
106	Abst	M. BERTHAULT Jean-Didier	M. STEIN Richard
127	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	Mme POIRAUT-GAUVIN Geraldine
59	Abst	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
64	Abst	M. DUMONT Michel	Mme NAMY-CAULIER Martine
161	Abst	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
34	Abst	M. GOASGUEN Claude	M. LEGARET Jean-Francois
37	Abst	M. GOUJON Philippe	Mme FONLLADOSA Ghislene
35	Abst	M. LAMOOR Jean-Francois	Mme MACE de LEPINAY Helene
14	Abst	M. LEGARET Jean-Francois	
103	Abst	M. STEIN Richard	
58	Pour	M. TREMEGE Patrick	M. ALPHAND David
84	Abst	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
15	Abst	Mme DOUVIN Laurence	
134	Pour	Mme DREYFUSS Laurence	
155	Abst	Mme FONLLADOSA Ghislene	
60	Abst	Mme KUSTER Brigitte	
109	Abst	Mme MACE de LEPINAY Helene	
154	Abst	Mme MONTANDON Valérie	
104	Abst	Mme NAMY-CAULIER Martine	
160	Abst	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme POIRAUT-GAUVIN Geraldine	

(Votants: 24 / 0)

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé(e) et	Commission	n° de l'initiative	n° Adopté	Groupe dépositaire	Autres	Classe	Classe	Classe	n° de l'initiative	Objet	Affiliation	VOTE	DATE DE VOTE
1ère	8e	1	81	UMP	LEGARET	CA	A	DPA 27	Conditions de démantèlement des agents de la DU et de la DVD	HIDALGO	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	2	82	UMP	LEGARET	CA	V	DPA 27	Conditions de démantèlement des agents de la DU et de la DVD	HIDALGO	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	3	83	PS-RGA	CALADORA	CM	V		Mise en œuvre de la procédure de DUP en vue de l'acquisition des parcelles 73 - 75 Blvd Davout (20e)	HIDALGO	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	4	84	PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	V		Déclaration d'utilité publique en vue d'acquiescer les parcelles 73 sur 75 Davout.	HIDALGO	Rejeté	22-avr-13	
Séance	8e	4bis	85	Exécutif	GIBOUDEUX, NADJOVSKI, BOUTAULT	CM	V		Petite Ceinture	HIDALGO	Adopté (amendement)	22-avr-13	
1ère	8e	5	86	ELVA	DE CLERMONT-TONNERRE, DOUVIN, BOURNAZEL, CARRERE, GEE, GIANHESI, GOASGOUEN, GOULON, KUSTER, MONTAUDON, TRENEGE	CM	V		Communication du bilan de la concertation sur le devenir de la petite ceinture	HIDALGO	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	7	87	UMP	KUSTER, DOUVIN	CM	V		Mise en place d'un Comité de la Petite Ceinture	HIDALGO	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e et 2e	8	88	ELVA	CONTASSOT	CM	V	DU 143	Programmation d'un équipement de proximité	HIDALGO	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	9	89	PS-RGA	BACHE	CM	V		Attribution du nom d'Emilie Moreau-Breard à une rue ou un lieu de Paris	HIDALGO	Adopté	22-avr-13	
1ère	8e	10	90	PS-RGA	CHERKI, POURTAUD	CM	V		Attribution du nom de Charles Avil Guillaumet à une rue ou un lieu du 14e arrondissement	HIDALGO	Adopté	22-avr-13	
1ère	8e	11	91	PS-RGA	BLOCHE, DUCLOUX, MARTINET	CM	V		Attribution du nom de Denise Vernay à une rue ou un lieu du 11e arrondissement	HIDALGO	Adopté	22-avr-13	
1ère	8e	12	92	PS-RGA	FERAUD	CM	V		Premption de l'immeuble 2, rue de Valenciennes (10e)	MAHO	Adopté	22-avr-13	
1ère	8e	13	93	PCF-PG	LHOSTIS, BROSSAT	CM	V		Premption de l'immeuble 7, rue de Valenciennes (10e)	MAHO	Adopté	22-avr-13	
1ère	8e	14	94	PCF-PG	LHOSTIS, BROSSAT	CM	V		Missions de bailleur social de la société OGIF	MAHO	Rejeté	22-avr-13	
Séance	8e	14bis	95	Exécutif	MONTAUDON, GOULON	CM	V		Création de postes de coordonnateurs du Vivre ensemble dans les ensembles sociaux	MAHO	Adopté	22-avr-13	
1ère	8e	15	96	UMP	DUBUS	CM	V		Nécessité d'un plan d'urgence pour le logement	MAHO	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	16	97	UMP	DUBUS	CM	V		Evolution de la législation sur les locations meublées temporaires	MAHO	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	17	98	UDI	SACHS, POZZO DI BORGIO, SAINT ETIENNE, HELARD	CM	V		débat sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles	MANSAT	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	18	99	PS-RGA	CHERKI, POURTAUD	CM	V		Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert CAPA	JULLIARD	Adopté	22-avr-13	
1ère	8e	19	100	PS-RGA	GILARD	CM	V		Dénomination d'une rue William Shakespeare	JULLIARD	Adopté	22-avr-13	
1ère	8e	20	101	PS-RGA	CALADORA, BARGETON, ASSOLIRE	CM	V		Attribution du nom de Camen à une place au 20e arrondissement	JULLIARD	Adopté	22-avr-13	
1ère	8e	21	102	PS-RGA	SIEMONNET, BECKER	CM	V		Demande de maintien de la bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie	JULLIARD	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	22	103	PCF-PG	GAREL	CM	V		Panneau publicitaire situé près du métro Blanche	POURTAUD	Adopté	22-avr-13	
Séance	8e	23	104	ELVA	VIU-CHARRIER, BROSSAT	CM	V		Devenir des archives de la Préfecture de police	POURTAUD	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	24	105	PCF-PG	BROSSAT	CM	V		Dénomination d'un lieu parisien en hommage à Bobby Sands	SCHAPIRA	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	25	106	UMP	DUBUS, BOULAY-ESPERONNIER	CM	V		Dénomination d'un lieu parisien en hommage à Margaret Thatcher	SCHAPIRA	Rejeté	22-avr-13	
1ère	8e	26	107	PCF-PG	BROSSAT	CM	V		Inscription du cumul des mandats dès 2014	GAUDILLERE	Rejeté	22-avr-13	
Séance	8e	27	108	Exécutif		CM	V		Inscription du cumul des mandats dès 2014	GAUDILLERE	Adopté	22-avr-13	
1ère	1ère	27bis	109			CM	V		Création d'un groupe de travail sur la transparence de la vie publique parisienne	GAUDILLERE	Rejeté	22-avr-13	
1ère	1ère	28	110			CM	V			GAUDILLERE	Rejeté	22-avr-13	

Depose en	Commission Séance	n° Definitif	n° Adopté	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou CC	A V Vtr	n° delib	Objet	Affiliation Adjoint	VOTE	DATE DE VOTE
2e	2e	29	97	PS-RGA	BLOCHE, MARTINET	CM	Vtr	-	Régulation des commerces non sédentaires situés place de la Bastille (11e)	COHEN-SOLAL	Adopté	23-avr-13
2e	2e	30		PS-RGA	GOLDRAB, ALAYRAC, BRIS	CM	Vtr	-	Pouvoir délégué de la CDAC en matière d'installation de commerces à partir de 30m2	COHEN-SOLAL	Retiré (non présenté)	23-avr-13
2e	2e	31		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vtr	-	Application d'une journée de carence pour les personnels de la ville et du Département de Paris	ERRECART	Retiré	23-avr-13
6e	2e	32	98	Exécutif		CM	Vtr	-	Application d'une journée de carence	ERRECART	Adopté	23-avr-13
2e	2e	33	99	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vtr	-	Formation des agents à la loi Marriage pour l'ou en matière d'adoption.	ERRECART	Adopté	23-avr-13
2e	2e	34	100	UMP-A	KUSTER	CM	Vtr	-	Information des usagers des Equipements publics municipaux	ERRECART	Retiré	23-avr-13
Séance	2e	33bis	100	Exécutif		CM	Vtr	-	Information des usagers des équipements publics municipaux		Adopté	23-avr-13
1ère	2e	34		Exécutif	ALPHAND, DREYFUS	CM	Vtr	-	Information des usagers des équipements publics municipaux		Adopté	23-avr-13
1ère	2e	35		Exécutif	MISSIKA	CM	A	DASCO 53	Informatic de l'Administration parisienne	ERRECART	Retiré	23-avr-13
1ère	2e	36		UMP-A	GOUJON, DE CLEMONT-TONNERRE, DATI, DOUVIN	CM	V	DREZES 61	Aménagement technique	MISSIKA	Adopté	23-avr-13
1ère	2e	37	101	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vtr	-	Services offerts par les horodateurs intelligents	MISSIKA	Retiré	23-avr-13
3e	3e	38	102	PS-RGA	ALAYRAC	CM	Vtr	-	Présence humaine aux compteurs d'information dans les stations de métro	SAUTTER	Adopté	23-avr-13
3e	3e	39	103	EELVA	BOUFAIT	CM	Vtr	-	Service au courrier de la Poste de 18e	BARGETON	Adopté	23-avr-13
3e	3e	40		UMP-A	GOUJON, DOUVIN	CM	Vtr	-	Sortie du diesel des matériels rouliers du STIF	BARGETON	Retiré	23-avr-13
3e	3e	41	104	UDI	GALLOIS	CM	Vtr	-	Diffusion d'une enquête réalisée par la Ville sur les usages d'Autolib	BARGETON	Adopté	23-avr-13
3e	3e	42	105	UDI	BETRAND	CM	Vtr	-	Vidéoévaluation	BARGETON	Adopté	23-avr-13
1ère	3e	43			ALPHAND, DREYFUS	CM	Vtr	-	Crashphiles	BARGETON	Retiré	23-avr-13
1ère	3e	44			ALPHAND, DREYFUS	CM	Vtr	-	Etude d'impact préalable en matière de circulation à la construction d'un parking pour les cars	BARGETON	Retiré	23-avr-13
1ère	3e	45			ALPHAND, DREYFUS	CM	Vtr	-	Etude d'impact préalable en matière de sécurité à la construction d'un parking pour les cars	BARGETON	Retiré	23-avr-13
1ère	3e	45bis	106		ALPHAND, DREYFUS	CM	Vtr	-	Etude d'impact préalable en matière de pollution à la construction d'un parking pour les cars	BARGETON	Retiré	23-avr-13
1ère	3e	46		EELVA	CONTASSOT, BOUFAIT	CM	V	DND 74	Etude d'impact préalable en matière de pollution à la construction d'un parking pour les cars	BARGETON	Adopté	23-avr-13
1ère	3e	46bis	107	Exécutif		CM	V	DEV 64	Mesures contre la pollution de l'air	BARGETON	Retiré	23-avr-13
4e	4e	47		Exécutif		CM	A	DEV 64	Aménagement technique	GIBOUDPAUX	Adopté	23-avr-13

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupes depositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vtr	n° d'ad	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	DATE DE VOTE
4e	4e	48		UMP	MONTANDON	CM	V	DEVE 64	Présentation d'une communication sur la gestion du bois de Vicennes	GIBOUDEAUX	Rejeté	23-avr-13
4e	4e	49	108	PS-RGA	LEY	CM	Vtr		Aménagement de la place Alphonse Deville	GIBOUDEAUX	Adopté	23-avr-13
4e	4e	50		EELVA	GAREL, BAUPIN	CM	Vtr		Implantation d'une antenne de téléphonie mobile (14e)	FENNOU	Retiré	23-avr-13
4e	4e et 8e	51		UMP	MONTANDON	CM	A	DEVE 62	Suppression des articles 1 à 5	GIBOUDEAUX	Rejeté	23-avr-13
4e	4e et 8e	52		UMP	MONTANDON	CM	A	DEVE 62	Respect de la charte d'aménagement du bois de Vicennes	GIBOUDEAUX	Rejeté	23-avr-13
4e	4e et 8e	53		UMP	GOASGUEN, DEBIE, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY, ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	CM	V	DEVE 62	Renonciation au projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens de voyage dans le bois de Boulogne	GIBOUDEAUX	Rejeté	23-avr-13
4e	4e et 8e	54		UMP	MONTANDON	CM	V	DEVE 62	Projet alternatif pour le plateau de Grouelle	GIBOUDEAUX	Rejeté	23-avr-13
4e	4e	55			ALPHAND, DREYFUS	CM	V	DEVE 62	Intitulé du projet de délibération, 2013 DEVE 62	GIBOUDEAUX	Rejeté	23-avr-13
4e	4e	56			ALPHAND, DREYFUS	CM	V	DEVE 62	Régime d'habitation cours par l'aire d'accueil des gens de voyage	GIBOUDEAUX	Rejeté	23-avr-13
4e	4e	57			ALPHAND, DREYFUS	CM	V	DEVE 62	Scolarisation des enfants séjournant sur les aires d'accueil des gens de voyage	GIBOUDEAUX	Rejeté	23-avr-13
4e	4e	58			ALPHAND, DREYFUS	CM	V	DEVE 62	Transport scolaire des enfants séjournant sur les aires d'accueil des gens de voyage	GIBOUDEAUX	Rejeté	23-avr-13
4e	5e	59		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vtr		Droit de militer des Parisiens	EL KHOURI	Retiré (non présent)	23-avr-13
4e	5e	60		UMP	GOULON, LAMOUR, POIRAULT, GALVIN	CM	Vtr		Demande du doublement du dispositif de vidéoprotection dans les quartiers sensibles du 15e	EL KHOURI	Rejeté	23-avr-13
4e	5e	61		UMP	GOULON, LAMOUR, POIRAULT, GALVIN	CM	Vtr		Présence des Correspondants de nuit sur le terrain	EL KHOURI	Rejeté	23-avr-13
4e	5e	62		UMP	LEGARET	CM	Vtr		Mendicité dans le quartier du Louvre	EL KHOURI	Rejeté	23-avr-13
4e	5e	63		UDI	POZZO DI BORGIO	CM	Vtr		Manifestations sur la place Edouard-Herriot (7e)	EL KHOURI	Retiré (non présent)	23-avr-13
4e	6e	64		PCF-PG	SIMONNET, ARROUZE	CM	Vtr		Droit de vote des résidents étrangers extra-communautaires de 2014	BOUYGUES	Rejeté	23-avr-13
4e	6e	65	109	Exécutif		CM	Vtr		Camp de Rens situé au pied du Stade de France	TROSTANSKY	Adopté	23-avr-13
4e	6e	66		UDI	POZZO DI BORGIO	CM	Vtr		Organisation des activités périscolaires	BROSSEL	Retiré (non présent)	23-avr-13
4e	7e	67		PCF-PG	SIMONNET, BOGGER	CM	Vtr		Offre particulière dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	BROSSEL	Rejeté	23-avr-13
4e	7e	68	110		ALPHAND, DREYFUS	CM	Vtr		Nécessité d'une charte des "responsabilités" dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	BROSSEL	Adopté	23-avr-13
7e	7e	69	111	EELVA	FOURNIER	CM	V	D.S 311	Pass. Jeune à l'échelle métropolitaine	GACHET	Adopté	23-avr-13
7e	7e	70	112	UMP	BOULAY-ESPERONNIER, MERIOT DE TREIGNY	CM	Vtr		Centré de suivi des 4-500 places d'accueil des jeunes enfants	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	23-avr-13
7e	7e	71		Exécutif	ALPHAND, DREYFUS	CM	A	D.S 317	Amendement technique	VUILLERMOZ	Adopté	23-avr-13
7e	7e	72			ALPHAND, DREYFUS	CM	V	D.S 317	Sport scolaire et de proximité	VUILLERMOZ	Rejeté	23-avr-13
7e	7e	73			ALPHAND, DREYFUS	CM	V	D.S 317	Montant de la redevance	VUILLERMOZ	Rejeté	23-avr-13
7e	7e	74	113	EELVA	NAJDOVSKI	CM	Vtr		Etude pour l'attribution d'une patinoire écologique	VUILLERMOZ	Adopté (amendé)	23-avr-13
7e	7e	75			GOULON, LAMOUR, MENGUY	CM	Vtr		Fermeture des piscines Emile Anibalet et Marston	VUILLERMOZ	Rejeté	23-avr-13
7e	7e	76		UMP	GOASGUEN, DEBIE, GIAZZI, GABORIAU,...	CM	Vtr		Elaboration d'une Charte "Jeun Bouill"	VUILLERMOZ	Retiré	23-avr-13
7e	7e	77			COUMET, BARTHE	CM	Vtr		Pour suite de l'activité de l'espace de remise en forme du stade Sébastien Charley	VUILLERMOZ	Retiré (non présent)	23-avr-13

Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes politiques.

Déposé en séance	Commission	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	C M ou C G	A V ou Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T É	
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		CONTRE
1ère						CM		SGCP 2			Adopté												
1ère		1		UMPPA	LEGARET	CM	A	DPA.27	Conditions de déménagement des agents de la DU et de la DVD	HIDALGO	Adopté										X		
1ère	8e	2		UMPPA	LEGARET	CM	V	DPA.27	Conditions de déménagement des agents de la DU et de la DVD	HIDALGO	Rejeté		X										
1ère						CM		DU 10			Adopté												
1ère						CM		DU 64			Adopté												X
1ère						CM		DU 116			Adopté												
1ère	8e	3		PS-RGA	CALANDRA	CM	Vnr	-	Mise en œuvre de la procédure de DUP en vue de l'acquisition des parcelles 73 - 75 bis Davout (20e)	HIDALGO	Retiré												
1ère	8e	4		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	Vnr	-	Déclaration d'utilité publique en vue d'acquiescer les parcelles 73 au 75 Davout	HIDALGO	Retiré												
Séance	8e			Exécutif		CM	Vnr				Adopté												X
3e	8e	5		EELVA	GIBOUDEAUX, NAJDOVSKI, BOUTAULT	CM	Vnr	-	Petite Ceinture	HIDALGO	Adopté (amendement oral)												X
1ère	8e	6		UMPPA	DE CLERMONT-TONNERRE, DOUVIN, BOURWAZEL	CM	Vnr	-	Communication du plan de la concertation sur le devenir de la petite ceinture	HIDALGO	Rejeté	X											
8e	8e	7		UMPPA	RUSTER, DOUVIN	CM	Vnr		Mise en place d'un Comité de la Porte Maillet	HIDALGO	Rejeté	X											
8e						CM		DU 143			Rejeté												X
8e	8e et 2e	8		EELVA	CONFASSOT	CM	V	DU 143	Programmation d'un équipement de proximité	HIDALGO	Retiré												
						CM		DU 147			Adopté												X

Déposé en séance	Commission	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	C M ou C G	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
2e 1ere	27			PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	DF 13	Interdiction du cumul des mandats dès 2014		Adopté			X								
Séance 27bis	28	96		Exécutif	DURUS, BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Interdiction du cumul des mandats dès 2014	GAUDILLERE	Rejeté								X			
1ere						CM	Vnr	DA 18	Création d'un groupe de travail sur la transparence de la vie publique parisienne	GAUDILLERE	Rejeté											
						CM	Vnr	DF 19			Rejeté (non présenté)											X
						CM	Vnr	DDEES 1			Adopté											X
						CM	Vnr	DDEES 58			Adopté											X
2e 2e	28	97		PS-RGA	BLOCHE, MARTINET	CM	Vnr	-	Reactualisation des commerces non sécularisés situés place de la Bastille (11e)	COHEN-SOLAL	Adopté			X								X
2e 2e	30			PS-RGA	GOLDGRAB, ALAYRAC, BROS	CM	Vnr	-	Pouvoir décisionnel de la CDAC en matière d'installation de commerces à partir de 30m ²	COHEN-SOLAL	Rejeté (non présenté)										X	
2e 2e	31			PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Application d'une journée de carence pour les personnels de la Ville et du Département de Paris	ERRECART	Rejeté							X				
Séance 2e 2e bis		98		Exécutif		CM	Vnr	-	Application d'une journée de carence		Adopté							X				X
6e 2e	32	99		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Formation des agents à la loi Maragne pour tous en matière d'adoption.	ERRECART	Adopté										X	
2e 2e	33			UMPPA	KUSTER	CM	Vnr	-	Information des usagers des équipements publics municipaux	ERRECART	Rejeté	X				X						
Séance 2e 2e bis		100		Exécutif		CM	Vnr	-	Information des usagers des équipements publics municipaux		Adopté											X
1ere 2e	34				ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Information de l'Administration parisienne	ERRECART	Rejeté	X			X							

Déposé en séance	Commission	n° définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	C M ou C G	A V Vnr	n° déb	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			UDI			UMPPA			J N A N I M I T E		
												CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST			CONTRE	ABST
4e et 8e	51	UMPPA	MONTANDON	CM A	DEVE 62	Suppression des articles 1 à 5	GIBOUDEAUX	Rejeté	X			X																	
4e et 8e	52	UMPPA	MONTANDON	CM A	DEVE 62	Respect de la charte d'aménagement du bois de Vincennes	GIBOUDEAUX	Rejeté	X			X																	
4e et 8e	53	UMPPA	GOASSUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY	CM V	DEVE 62	Renonciation au projet d'aménagement d'un itinéraire de gens du voyage dans le bois de Boulogne	GIBOUDEAUX	Rejeté	X			X																	
4e et 8e	54	UMPPA	MONTANDON	CM V	DEVE 62	Projet alternatif pour le plateau de Gravelle	GIBOUDEAUX	Rejeté	X			X																	
4e et 8e	55		ALPHAND, DREYFUSS	CM V	DEVE 62	Intitulé du projet de délibération 2013 DEVE 62	GIBOUDEAUX	Rejeté	X			X																	
4e et 8e	56		ALPHAND, DREYFUSS	CM V	DEVE 62	Risque d'ondation couru par l'aire d'accueil des gens du voyage	GIBOUDEAUX	Rejeté	X			X																	
4e et 8e	57		ALPHAND, DREYFUSS	CM V	DEVE 62	Scolarisation des enfants séjournant sur les aires d'accueil des gens du voyage	GIBOUDEAUX	Rejeté	X			X																	
4e et 8e	58		ALPHAND, DREYFUSS	CM V	DEVE 62	Transport scolaire des enfants séjournant sur les aires d'accueil des gens du voyage	GIBOUDEAUX	Rejeté	X			X																	

Déposé en séance	Commission	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou V	A. V. ou V. C. Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E	
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		CONTRE
7e	7e	66	111	EELVA	FOURNIER	CM	V	DJS 311	Pass Jeune à l'échelle métropolitaine	GACHET	Adopté												
						CM		DFPE 287			Adopté	X											
						CM		DFPE 290			Adopté												X
7e	7e	70	112	UMPPA		CM	Vnr	-	Comité de suivi des 4500 places d'accueil des jeunes enfants	NAJDOVSKI	Adopté (amendement oralement)												X
						CM		DJS 317			Adopté			X									
7e	7e	71	-	Exécutif		CM	A	DJS 317	Amendement technique	VOILLERMOZ	Adopté												X
1ère	7e	72	-		ALPHAND, DREYFUSS	CM	V	DJS 317	Sport scolaire et de proximité	VOILLERMOZ	Rejeté	X				X							X
1ère	7e	73	-		ALPHAND, DREYFUSS	CM	V	DJS 317	Montant de la redvance	VOILLERMOZ	Rejeté	X			X								X
						CM		DJS 324			Adopté												X
7e	7e	74	113	EELVA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Etude pour l'installation d'une patinoire écologique	VOILLERMOZ	Adopté (amendement oralement)												X
7e	7e	75	-	UMPPA	GOUJON, LAMOUR, MENGOT	CM	Vnr	-	Fermeture des piscines Emile Anthoine et Mourlon	VOILLERMOZ	Rejeté	X			X								
7e	7e	76	-	UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, ...	CM	Vnr	-	Elaboration d'une Charte "Jean Bouffé"	VOILLERMOZ	Retiré												
7e	7e	77	-		COUMET, BARTHE	CM	Vnr	-	Poursuite de l'activité de l'espace de remise en forme du stade Sébastien Charley	VOILLERMOZ	Retiré (non présenté)												